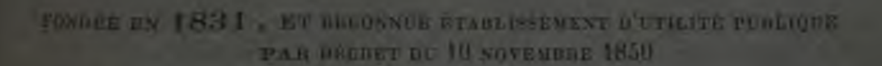
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE


FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 23

Séances du 29 novembre 1898 au 14 mars 1899 inclus.

(*Voir le sommaire au verso.*)

Adresser toute la correspondance au siège de la Société,
Hôtel d'Assézat-Clémence Isaure.

TOULOUSE
EDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1899

TABLE DES PRINCIPALES NOTES PUBLIÉES DANS CE FASCICULE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1898-1899

Séance de rentrée du 29 novembre 1898.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort du doyen des archéologues français, M. F. Moreau, ancien régent de la Banque de France, dont on venait de fêter la centième année. Il avait rendu à la science des services considérables en faisant exécuter, dans le département de l'Aisne et aux environs, des fouilles méthodiques dans de riches cimetières gaulois, gallo-romains et francs. Une très belle publication, intitulée *Album Caranda*, composée de nombreux fascicules, fut généreusement distribuée aux Sociétés archéologiques et aux particuliers et fit connaître ses découvertes. M. F. Moreau avait eu le malheur de perdre son fils, qui s'était associé avec beaucoup de zèle à ses travaux. Il a légué ses collections au Musée national de Saint-Germain.

Une lettre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Modène fait part de la mort de son président, M. Pietro Riccardi.

MM. Biot et Picot, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, écrivent à la Société pour soumettre à son appréciation un buste en marbre blanc trouvé aux environs de Cormatin (Saône-et-Loire). M. Joulin est prié de donner son avis à nos confrères de Mâcon.

Le R. P. de la Croix communique le procès-verbal des découvertes de substructions gallo-romaines à l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil, près de Gennes (Maine-et-Loire). Des exigences particulières ne permettant pas de laisser au jour la plus grande partie de ces vestiges, le R. P. de la Croix les signale aux érudits qui tiendraient à les examiner avant le remblaiement.

Le Secrétaire signale dans la correspondance imprimée une brochure de M. Klamen, chargé par le gouvernement allemand d'étudier l'histoire et le fonctionnement des lois qui protègent en France les monuments historiques. Ce savant nous fit l'honneur de nous visiter et trouva dans notre bibliothèque de nombreux renseignements. Son mémoire a pu présenter ainsi des données exactes sur l'utilité des Sociétés archéologiques en province et sur le rôle capital de M. de Caumont.

M. Jullian, ingénieur des chemins de fer du Midi, président de la Société photographique de Toulouse, offre quelques photographies de Carcassonne.

M. Antonin Deloume, au nom de la famille de M. Azarie Pifteau, qui fut membre résidant de notre Société, offre le recueil posthume des inscriptions toulousaines qu'il avait composées : *Asariae pifteau inscriptiones*, Tolosae, MDCCCXCVIII, 114 p. in-4°.

M. l'abbé Marsan, curé de Saint-Lary, correspondant de la Société, lui fait don d'un imprimé de 26 pages in-folio, intitulé : « Déclaration du roi donnée à Versailles le 20 janvier 1736, servant de règlement sur la juridiction du Parlement de Toulouse et sur celle de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et autres tribunaux et sièges de Languedoc. Avec l'arrêt, etc. » A Toulouse, imp. C. G. Lecamus, MDCCXXXVI.

M. l'abbé Marsan envoie, en outre, une note manuscrite :

Une pratique superstitieuse relative au culte de sainte Agathe dans la vallée d'Aure.

A la suite d'un synode particulier tenu le 7 juillet 1664 dans la paroisse

d'Ancizan, archiprêtré d'Arreau, Mgr Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, rendit quelques ordonnances pour extirper les nombreux abus qui existaient dans la vallée d'Aure. Voici un extrait de ces ordonnances touchant la fête du 5 février :

« Nous avons appris qu'une dévotion particulière que les habitans de ceste vallée avaient autrefois pour saincte Agathe a esté changée en superstition et en débauche et que les publes, persuadant faussement que toutes les gresles et tempêtes se fourment ceste nuit pour toute l'année, sonnent toute ceste nuit les cloches et font des débauches dans les églises. Pour remédier à cest abus, Nous déclarons que nous approuvons fort qu'on prie à ceste grande Sainte et qu'on l'invoque pour les besoins temporels et spirituels de toute la vallée et de chascun en particulier; mais que c'est une erreur que de persuader que la nuit de ceste fête forme comme la semance des grêles et des tempêtes; et un abus contre la révérance deue à la sainteté des lieux sacrés de boire et manger dans les églises; et je puis dire avec saint Paul, avec tous les fidelles qu'ils ont des maisons pour y boire et manger, et qu'ils ne doibent pas aynsin profaner les lieux saints. Nous deffendons donc toutes comestions et beuvettes ceste nuit et mesmes toutes questes pour ceste sonerie soubs les peines du droit contre les profanateurs des lieux sacrés et contre les superstitieux. »

M. le baron de Rivières fait la lecture suivante :

Souvenirs du Congrès archéologique de Bourges.

La soixante-cinquième session du Congrès archéologique de France s'est tenue à Bourges sous la présidence de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, du 6 au 13 juillet 1898. La Société archéologique du midi de la France y était représentée par MM. Pasquier et le baron de Rivières.

Des séances bien remplies, d'intéressantes excursions ont occupé toutes les journées. Indépendamment de sa magnifique cathédrale dont les vitraux sont les plus beaux et les plus complets de France après ceux de Chartres, la ville de Bourges offre au visiteur plusieurs anciennes églises, particulièrement celles de Notre-Dame et Saint-Bonnet, qui possèdent encore plusieurs beaux vitraux des quinzième et seizième siècles, et quantité de vieux logis de la même époque en partie à pans de bois et décorés de sculptures. Parmi ces anciennes demeures sont la maison de Jacques Cœur, la maison de Cujas et l'hôtel Lallement. De ces trois édifices heureusement sauvés de la destruction, l'un abrite le tribunal et la Cour d'appel, l'autre les belles collections du musée de peinture, sculpture et objets d'art, et le troisième est le siège des sociétés savantes

de la ville. Une des excursions a eu pour but Meillant, magnifique château de la fin de la période gothique, élevé par deux membres de la puissante maison d'Amboise et habilement restauré il y a quelque quarante ans. Cette superbe demeure est bâtie au milieu d'un parc à la végétation luxuriante. En allant à Meillant, les congressistes avaient visité la pittoresque ville de Dun-le-Roi.

Une matinée a été consacrée à l'église romane de Plainpied, où les amateurs d'épigraphie ont eu le loisir de déchiffrer de curieuses inscriptions du douzième siècle. Puis la petite ville de Mehun-sur-Yèvre a été l'objet d'une course non seulement pour son intéressante église, mais pour les ruines du château et les grands souvenirs qu'il rappelle. C'est là que Charles VII habita longtemps, alors qu'on le surnommait le roi de Bourges. C'est là que Jeanne d'Arc tenta de l'arracher à sa torpeur. Les efforts de l'héroïne vis-à-vis de son roi ne furent couronnés de succès qu'à Chinon. Et c'est là enfin que ce même roi, vainqueur des Anglais, passa les derniers jours de son existence. La dernière excursion a été consacrée à la visite du château d'Ainay-le-Viel, manoir du quatorzième siècle; aux ruines romaines de Drevant et à la belle église de Noirlac avec ses cloîtres.

Plus de cent congressistes, parmi lesquels plusieurs dames, ont pris part à ces séances. M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, y représentait le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. On remarquait aussi M. George Lafenestre, membre de l'Institut; M. Guiffrey, directeur de la manufacture des Gobelins, etc. Dans la visite des monuments de Bourges, le chanoine Clément et le marquis des Méloizes, l'un pour le treizième siècle, l'autre pour les quinzième et seizième siècles, ont expliqué le symbolisme et l'histoire des vitraux de la cathédrale Saint-Etienne. MM. Pierre de Goy, Gauthier, de Saint-Venant ont lu d'intéressants mémoires sur l'époque préhistorique dans le Berry : M. Gautier sur l'époque romaine, M. de Laugardière sur les études archéologiques dans le département du Cher, M. Gauchery sur l'influence artistique exercée par le duc Jean de Berry, frère de Charles V, et les monuments élevés par ce prince à Bourges, Mehun-sur-Yèvre, etc.

Un banquet a réuni les membres du congrès la veille de la clôture. De nombreux toasts y ont été prononcés, et M. de Rivières a parlé au nom de la Société archéologique du Midi que des liens de bonne confraternité unissent de longue date à la Société française d'archéologie.

M. de Rivières est revenu de Bourges en s'arrêtant à Nevers, Montluçon, Brive et Tulle. La cathédrale de Nevers, bel édifice de style ogival, avec double abside dont une du douzième siècle, est en ce moment l'objet de grands travaux de restauration. Le couvent des Visitandines, chanté par Gresset, n'abrite plus les filles de Sainte-Chantal, mais il est encore couvent. La chapelle qui subsiste montre une façade dans le style tourmenté

mise en honneur par les jésuites. Elle est au reste d'une grande élégance.

Montluçon offre à l'archéologue quantité de maisons de bois et de pierre très pittoresques et dignes de remarque. Au clocher de l'église Saint-Pierre, il y a deux cloches très intéressantes. L'une a 0m,72 de diamètre inférieur et donne la note LA ; elle date de 1493. On lit dessus en gothique carrée : IHS MARIA SANCTE GERVASI ORA PRO NOBIS LAN MIL CCCC IIIIXXIII. De petits médaillons en relief ornent les saussures.

L'autre, un peu moins ancienne de quelques années, remonte à l'année 1508. Elle a 0m,72 de diamètre et sonne le MI. L'inscription, également en gothique anguleuse, montre la légende si connue du moyen âge : IHS MA XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT LAN MIL Vc VIII. Sur les saussures, on voit quatre petits médaillons, les personnages surmontés de dais.

A l'église Notre-Dame de Montluçon, une cloche de plus fortes dimensions (1m,15 de diamètre) porte le millésime 1511. L'inscription près du cerveau en minuscules gothiques carrées laisse lire : IHS MARIA IOHANNES BAPTISTA S PAULE ORA PRO NOBIS LAN MIL Vc XI. La croix sur les saussures est formée de rinceaux et de divers ornements; on y lit les mots *te Deum laudamus* en minuscules gothiques de 0m,015 de hauteur. Les lettres de l'inscription au cerveau ont 0m,03 de haut. Sur les saussures, on voit aussi quatre petits bas-reliefs : 1° Vierge mère, 2°, 3° Saint Michel terrassant Lucifer, 4° un saint inconnu.

Pendant notre séjour à Bourges, M. l'abbé Bouillé, le curé de la paroisse de Crosses (Cher) (1) nous donna copie de l'inscription de la cloche de son église. Elle date de 1523. On y lit : IHS MARIA LAN MIL Vc XXIII FUS FAICTE S MARTINE S BARBARA O P (2) N NOS TVA SERVA MARCIALIS. Note LA ; poids, 450 kilog. L'église de Crosses a pour patron saint Martin.

Le nom de sainte Barbe, invoquée contre la foudre, rappelle les sonneries de cloches usitées pendant l'orage.

A Brive, l'église Saint-Martin, de l'époque romane, vient d'être habilement restaurée par M. Bonnay, architecte. La flèche du clocher est particulièrement remarquable. On y voit une petite cloche d'un faible diamètre, 0m,64, mais elle est digne d'attention par son inscription sur le cerveau en gothique ronde, chaque mot séparé par trois points superposés + S$\overline{C}$A ⁝ MARIA ⁝ ORA ⁝ PRO ⁝ NOBIS ⁝ $\overline{S}$ ⁝ CECILIA ⁝ ; les branches de la croix sont ancrées.

Point d'ornements ni de bas-reliefs sur la cloche.

Le nom de sainte Cécile est assez rare sur les cloches du moyen âge. Le

(1) Canton de Baugy.

(2) *Ora pro nobis.*

fondeur n'a pas inscrit de date, mais la forme du caractère et l'absence de tout ornement ainsi que la brièveté de la légende permettent d'assigner la fin du quatorzième siècle comme âge de ce petit corps sonore.

La cathédrale de Tulle a plusieurs cloches anciennes; mais le temps nous manqua pour les étudier.

Tels sont les quelques souvenirs de notre rapide voyage à Bourges.

M. l'abbé Douais, membre honoraire, a envoyé le mémoire suivant :

Sculptures bitterroises du quatorzième siècle. Essai d'explication.

Le Musée lapidaire de Béziers (Hérault), organisé dans le cloître de Saint-Nazaire par les soins intelligents de mon excellent ami M. Louis Noguier, possède deux monuments sculptés inédits qui doivent être rapprochés de deux autres sculptures encastrées dans la muraille ouest de la tour de l'église dite des Pénitents-Bleus, car ils appartiennent à la même œuvre. Ces quatre sculptures sont jusqu'à ce jour restées inexpliquées, peut-être parce qu'il ne s'est trouvé personne qui ait tenté d'en dégager la signification. J'avoue, aussi bien, que l'interprétation historique en paraît délicate ; elle présente même de sérieuses difficultés. Il faut bien cependant que quelqu'un commence ; au risque de paraître téméraire, je voudrais présenter une explication, pas même cela, un simple essai d'explication, à titre d'hypothèse. C'est tout l'objet de cette note archéologique.

I

D'abord, il est indispensable que je décrive ces quatre sculptures qui sont comprises chacune dans un motif d'architecture formé par des colonnes avec socle et portant une arcature ogivale.

Commençons par les sculptures de la tour de l'église des Pénitents-Bleus qui a appartenu à l'ancien couvent des Récollets. Le dessin nº 1 présente deux sculptures qui, après avoir été enlevées du monument dont elles faisaient partie, ont été ici accolées. Celle de droite, pour le spectateur, contient un autel surmonté d'une image de pierre, fruste aujourd'hui, vraisemblablement la sainte Vierge, assise et tenant l'enfant Jésus. Un adolescent à genoux, tête nue, les mains jointes et appuyées sur le socle, prie devant cette image qu'il regarde (fig. 2 ci-contre).

Dans la seconde sculpture, on voit un évêque mitré, en chape et assis, tandis qu'un porte-insignes tient sa crosse derrière lui, la volute en dehors. Devant lui sont deux personnages ; le premier, portant la dalmatique, la main gauche sur la poitrine et faisant de la main droite le geste de quel-

qu'un qui parle, présente à l'évêque un adolescent en pourpoint, le même que celui qui priait tout à l'heure devant l'image sainte. C'est une cérémonie liturgique (fig. 1 ci-contre).

Passons maintenant aux sculptures du cloître Saint-Nazaire.

L'une (fig. 3 ci-contre) comprend quatre personnages disposés ainsi qu'il suit. A gauche, un haut dignitaire ecclésiastique est assis sur la *sedes majestatis* ; de la main droite, il bénit ; il appuie la main gauche sur un *volumen* dressé et soutenu par les genoux. Devant lui et à ses pieds est un religieux franciscain les mains jointes, la tête des deux tiers à gauche, légèrement relevée, et les yeux fixés sur le personnage important auprès duquel il est admis. Derrière ce franciscain et au second plan se tient un autre religieux du même ordre, les mains jointes, les yeux baissés, la tête des deux tiers à gauche, qui n'est là que pour accompagner le premier. Dans le fond et au dernier plan, un quatrième personnage debout, portant l'ample vêtement à longs plis, tient de ses deux mains, à la hauteur de la poitrine, un *volumen* fermé. Malheureusement, la pierre est mutilée ; la tête manque ; manque de même la tête du dignitaire qui est assis sur la *sedes* ou *cathedra*.

Du simple examen de cette sculpture se dégagent trois points bien certains :

1° Les deux religieux sont des frères Mineurs : vêtement, forme du vêtement, capuce, corde à nœud ceignant les reins, tout le montre.

2° Le premier des deux frères Mineurs offre un livre ou ouvrage ; c'est le *volumen* que l'on voit entre les mains du personnage du fond ; soit que celui-ci le présente, soit qu'il l'ait reçu des mains de celui auquel il aurait été déjà offert, — ce qui paraît plus naturel, — ce *volumen* et le *volumen* dressé sur les genoux du dignitaire représenteraient le même ouvrage offert par son propre auteur à genoux.

3° Celui auquel le *volumen* est offert appartient aux rangs les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Est-ce un évêque? est-ce le pape? J'opinerais pour le pape, car il siège sur la *cathedra*, dont l'évêque ne se servait qu'à l'office liturgique solennel. Le fermail s'agrafant sur la chape, de belles dimensions et en forme de losange, est celui-là même dont l'usage était ordinaire et commun à la cour pontificale.

L'autre sculpture (fig. 4 ci-contre) représente une ville qui est une vraie place forte. Deux personnages en sortent : l'un, barbu, le vêtement court (une sorte de chemise), tient entre ses mains les verges de la pénitence ; les épaules, l'avant-bras, les jambes sont nues ; l'autre tient de la main droite une sorte de perche ; il laisse voir sa main gauche, aux doigts crochus ; il a des cornes à la tête. Du côté opposé apparaissent deux franciscains, les mêmes que ceux de la sculpture précédente ; ils sont à genoux ; le premier, de face, a les mains croisées sur la poitrine ; le second, des

deux tiers à droite, les mains jointes, fixe un point qui devait se trouver dans une autre sculpture aujourd'hui disparue; c'est le point que semble regarder aussi l'homme aux verges.

Il ne paraîtra sans doute pas téméraire de voir dans cette scène le souvenir d'une ville délivrée du mal, — le diable en sort, — et de l'hérésie, — l'homme aux verges va à la pénitence canonique, après condamnation sans doute. Cette conversion de toute une ville a été due à la prédication sainte d'un franciscain, apôtre ou thaumaturge.



Fig. 1. Fig. 2.

SCULPTURES DE LA TOUR DE L'ÉGLISE DES PÉNITENTS-BLEUS.

II

Ces quatre sculptures, mesurant une largeur égale, $0^m,55$, et dès lors de même hauteur, $1^m,40$, faisaient partie d'un seul et même monument qui devait être un monument funéraire représentant les principaux épisodes de la vie d'un homme important. Elles sont de la même main; cela résulte du caractère général de l'œuvre, du détail de chaque pièce, vêtements, figures, attitudes, etc. Les sculptures nos 3 et 4 furent trouvées, il y a quelques

s, dans l'hôtel de Sarret, rue des Balances ; elles provenaient de la
n Fourès qui est attenante et qui autrefois faisait partie de cet hôtel.
destination antérieure reste pour le moment incertaine. Seulement,
peut pas dire, sans se heurter à une invraisemblance absolue, que
ivement elles auront été destinées au couvent des frères Prêcheurs,
, à la vérité, se trouva, jusqu'aux guerres de religion, dans le voisi-
de l'hôtel de Sarret, sur la place dite aujourd'hui de la Citadelle; car
ci n'eussent pas admis un monument franciscain, pour lequel, d'ail-
on ne leur eût jamais demandé l'hospitalité. Cette remarque justifiée

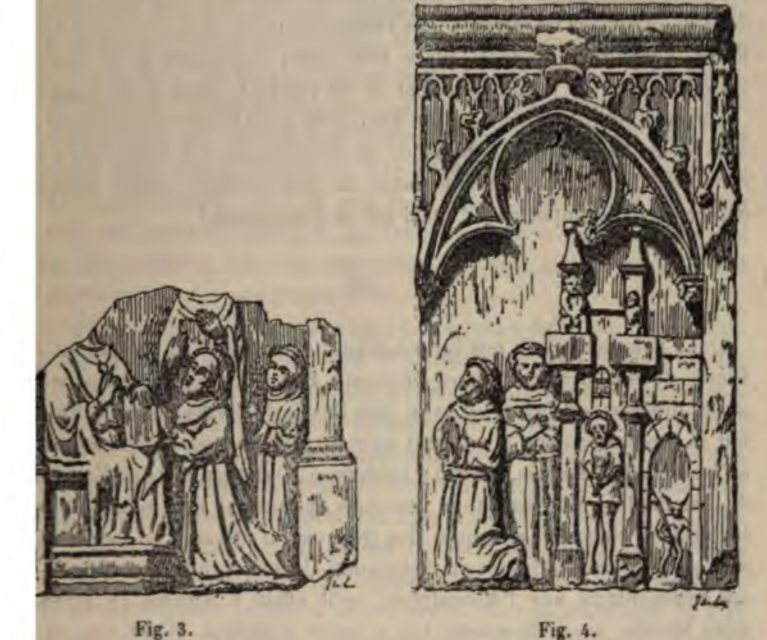


Fig. 3. Fig. 4.

SCULPTURES DU MUSÉE DE BÉZIERS, CLOÎTRE DE SAINT-NAZAIRE.

conduit à cette hypothèse plus que vraisemblable, qu'il fut élevé
le couvent des frères Mineurs de Béziers où il avait sa place natu-
On pourra aussi, si l'on veut, faire intervenir une famille bitterroise
ante, amie des franciscains, redevable à la prédication franciscaine
foi retrouvée, ou particulièrement attachée, par admiration ou recon-
ance, à un religieux qui, de la sorte, sera devenu le héros de l'œuvre.
ces sculptures, autant celles du Musée lapidaire que celles du clocher
énitents-Bleus, sont du quatorzième siècle. Les personnages com-

mencent à être trapus ; ils ont la tête un peu forte et la figure plate, ils n'ont que trop perdu la sveltesse des statues appartenant à la belle période gothique. D'un autre côté, on n'y remarque pas les attitudes tourmentées et mignardes des statues de la chapelle dite de Rieux du couvent des Cordeliers de Toulouse, aujourd'hui au Musée de cette ville, lesquelles sont postérieures, mais de peu, à l'année 1324, où Jean de la Teissandière, qui la fit construire, monta sur le siège épiscopal de cette ville. Les arcatures trilobées sans boudin, descendant jusqu'au pied de l'œuvre, conviennent parfaitement au quatorzième siècle, et si les pinacles (fig. 4) et les crochets rappellent le portail de Saint-Etienne de Toulouse, qui est du quinzième siècle, il convient de dire qu'on les trouve aussi dans l'église Saint-Nazaire de Béziers que les travaux les plus récents mettent au quatorzième siècle (1). Enfin, l'architecture de la place forte nous transporte à Narbonne et à Avignon dont le palais pontifical et les remparts sont de ce temps.

La question de l'interprétation des quatre sculptures revient donc à ceci : Y a-t-il eu dans le Bas-Languedoc un franciscain qui, ayant vécu au treizième siècle ou au commencement du quatorzième, puisse justifier une œuvre de cette importance ? Quel est ce franciscain ?

III

Dans l'état actuel de nos informations, deux noms se présentent à nous, Pierre-Jean d'Olive et Bernard Délicieux. Le premier était originaire de Sérignan, diocèse de Béziers ; il avait pris l'habit de l'ordre de Saint-François et fait sa profession dans le couvent de cette ville. Après des études brillantes à l'Université de Paris, il avait à Béziers, à Narbonne et dans d'autres villes du Languedoc, à Carcassonne peut-être, poursuivi des investigations qui lui étaient chères et entrepris des travaux. Il prêchait en même temps et son air austère en imposait beaucoup. Un ouvrage célèbre fut sa *Postille* ou commentaire sur l'Apocalypse, qu'il offrit à Nicolas IV (1288-1294), frère Mineur, avant de monter sur le trône pontifical. Il est vrai qu'il donnait la main à Joachim de Flore, car il y soutenait ses doctrines sur la pauvreté qui tendaient à rien de moins qu'à un véritable communisme. Il mourut à Narbonne en 1298. Il laissa le souvenir d'un homme pieux. Les foules se portèrent à son tombeau dans l'église des frères Mineurs de cette ville. Pendant longtemps, il fut l'objet d'une sorte de culte, car on le réputait saint. Au jour anniversaire de sa mort, on se rendait à Narbonne pour sa fête (2)

(1) M. L. Noguier, *L'église Saint-Nazaire de Béziers*, dans l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, t. I, p. 112 (in-4°, Toulouse, Privat, 1898).
(2) Déposition de Na Prons (Doat, XXVII, fol. 51-fol. 79), d'Ermessinde Gros (Doat, XXVII, fol. 14), de Pierre Gramat (Doat, XXVII, fol. 9).

et par dévotion (1); par sa grâce et sur son tombeau, on croyait recevoir l'Esprit (2). Si l'on ne pouvait se rendre à Narbonne, c'est chez soi que l'on célébrait la fête du nouveau thaumaturge; par exemple, Jean Orlach, de Montpellier, avait assisté au dîner donné en son honneur (3). On lui attribuait des miracles (4). Bien plus, il était considéré comme le docteur par excellence, le prophète du siècle et des temps futurs, et son écrit sur l'Apocalypse était regardé comme l'évangile d'une perfection étroitement obligatoire. On lisait donc la *Postille* inspirée sur son tombeau et dans les réunions (5). On la répandait; des émissaires zélés se faisaient un vrai plaisir d'entreprendre, à pied, de longues courses pour la faire connaître. On ne se séparait pas d'elle (6). Il est vrai qu'elle contenait les propositions les plus subversives, par exemple que l'Eglise romaine était la grande adultère, que la fin des choses était proche. Mais l'engouement, j'allais dire la foi, rendait aveugles ses adeptes qui ne voyaient pas de telles énormités, qui même buvaient l'absurdité comme l'eau. Après la réprobation de la *Postille sur l'Apocalypse* par le concile de Vienne et par le pape Jean XXII, ne se mirent-ils pas à dire et à enseigner que par l'acte de cette condamnation l'Eglise avait perdu toute vertu et que Jean XXII avait commis un péché plus grand que celui d'Adam? Il jouit d'une autorité telle que Bernard Délicieux, s'engageant dans les entreprises les plus audacieuses, se mit sous le patronage de ce nom magique (7).

Tout le monde sait que Bernard Délicieux, originaire de Montpellier, fut un des agents principaux du soulèvement de Carcassonne, d'Albi et de Cordes contre l'Inquisition. A Carcassonne, les prisons furent envahies par la foule ameutée qui délivra les prisonniers, tandis que le couvent des frères Prêcheurs était livré au pillage. En outre, pour parvenir à enlever l'Inquisition aux Dominicains, il conçut le projet de réunir le Languedoc à la couronne d'Aragon, puisque Philippe le Bel s'était refusé à entrer dans ses vues. A la vérité, il ne réussit qu'à se compromettre. Mais pendant trop longtemps il en imposa. Sous le pontificat de Clément V, il n'hésita pas à marcher à la tête de soixante-quatre religieux de son ordre, tous méridionaux, et à se présenter au palais, à Avignon, pour exposer au pape, qui parut d'abord

(1) Déposition de Pierre Massot (Doat, XXV, fol. 12 v°).
(2) Déposition de Na Prons : « Ipse Dominus peperit eam in Spiritu » (Doat, XXVII, fol. 51-fol. 79).
(3) Doat, XXVII, fol. 24-fol. 26. Cf. *ibid.*, fol. 21 v°-fol. 22.
(4) Déposition de Jean Orlach (Doat, XXVII, fol. 24-fol. 26), de Sibille Cazelle, de Gignac (Hérault) (Doat, XXVII, fol. 16-fol. 18).
(5) Déposition de Blaise Boyer, de Narbonne (Doat, XXVII, fol. 83 v°).
(6) Déposition de Pierre Trencavel (Doat, XXXV, fol. 21-fol. 47).
(7) Voy. Douais, *L'albigéisme et les frères Prêcheurs à Narbonne*, où se trouve la bibliographie spéciale de Pierre-Jean d'Olive.

gagné, l'état de la famille franciscaine, déchue, disait-il, puisqu'elle ne pratiquait plus la pauvreté comme les fraticelles l'entendaient. Plus tard cependant, poursuivi par la justice de Jean XXII, il fut condamné à la prison perpétuelle (1) et mourut dans les fers.

Il me semble que les monuments bitterrois ne sauraient être rapportés à cet homme dont la vie a été aussi agitée et qui, à notre connaissance, n'a pas laissé d'écrit. On aurait la plus grande peine à s'expliquer un mausolée historié en l'honneur d'un religieux mort en prison sous le pontificat de Jean XXII et à Béziers, non loin d'Avignon.

Reste Pierre-Jean d'Olive. Il n'est point téméraire de conjecturer que ces sculptures nous apportent des épisodes de sa vie : sa consécration personnelle à la sainte Vierge devant l'autel de N.-D. de la Mer à Sérignan — les auteurs anciens parlent de sa piété enfant et adolescent — son entrée au service de l'Eglise où l'évêque de Béziers sans doute l'admet, la dédicace et l'offrande de sa *Postille sur l'Apocalypse* au pape de Rome où d'ailleurs on pouvait voir une réponse anticipée au pape d'Avignon, enfin une prédication dans une ville ramenée de l'hérésie néo-dualiste. Qu'un tel monument funéraire ait été élevé à Béziers, il n'y a rien là que de vraisemblable ou même de naturel. Le couvent des frères Mineurs de cette ville, entré à pleines voiles dans le courant fraticelle, le revendiquait comme un de ses fils — il y avait fait sa profession — et comme une de ses gloires. Il est vrai que le concile de Vienne (1311) condamna son ouvrage principal et ses doctrines ; mais cette condamnation n'arrêta pas le mouvement de vénération dont j'ai parlé et que tous les auteurs attestent dans une région fortement travaillée par les idées de Joachim de Flore et les fraticelles et dans les couvents franciscains qui passèrent avec un ensemble touchant à Louis de Bavière. Plus tard, l'engouement cessa. A la suite d'un événement inconnu, les pierres du monument dont nous n'avons plus que les épaves furent dispersées. Ainsi tout s'expliquerait : son érection, comme sa destruction, antérieure à l'époque protestante, que l'église des Pénitents-Bleus, auparavant des Récollets, a précédée.

Si l'explication que je propose se trouve un jour vérifiée, on pourra dire d'une manière ferme que ces sculptures doivent être comptées parmi les pièces les plus curieuses du midi médiéval ; elles seraient un monument fraticelle, le seul qui nous soit parvenu. Et même, sous forme de conséquence de cette vérité hypothétique, le religieux offrant au pape l'ouvrage qu'il a composé, dont la tête très individuelle est reproduite deux fois, ne serait autre que Pierre-Jean d'Olive.

(1) Voy. les actes du procès de Bernard Délicieux d'après une copie du dix-septième siècle, Bibl. Nat., Ms. lat. 4270.

Séance du 6 décembre 1898

Présidence de M. de Lahondès.

M. Cartailhac signale l'existence, dans une des échoppes de l'église des Jacobins, d'une plaque de cheminée armoriée et d'un portrait d'abbé, seuls débris de l'ancien mobilier du Collège des jésuites, aujourd'hui Lycée national.

M. le baron de Rivières offre à la Société les brochures suivantes :

Découverte à Albi, en 1897, d'un tombeau d'évêque du XIIe siècle. (Ext. de la *Revue du Tarn.*)

Inventaire des armes et munitions de la ville d'Albi en 1595. (Ext. du *Bulletin archéologique.*)

L'archéologie dans le département du Tarn de 1863 à 1894. (Ext. du *Bulletin monumental.*)

Encore quelques mots sur les plaques de foyer. (Ext. de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*)

M. l'abbé Lestrade montre à la Société une statue en bois de la Vierge, qui provient de Cordes, et qui a été offerte à l'église de la Dalbade. Elle n'a qu'une très faible valeur.

Il communique un autographe de Pierre Dumoulin, archevêque de Toulouse (1439-1451), qui fit construire le portail de Saint-Etienne par le maître des œuvres Morin Baudry, où l'on voyait sa statue et celle de son frère Denis Dumoulin dont on voit le portrait sur le vitrail de la chapelle Saint-Joseph, autrefois de Saint-Jean-l'Evangéliste.

M. l'abbé Lestrade lit la note suivante :

I

Acquit signé de Pierre du Moulin.

Cet acquit, en date du 18 juin 1445, est signé *P. arcevesque de Thle.* C'est une pièce originale en parchemin, de forme oblongue, et la signature autographe est de Pierre du Moulin, qui occupa le siège de Toulouse de 1439 à 1451.

L'archevêque reconnaît « avoir eu et reçeu de Jehan Rabot, receveur » particulier au diocèse d'Aleth et officialat de Lymous, de l'ayde de » 160 liv. t. octroyé au Roy nostre dict Sire, par les Gens des troys Estas

» du Pays de Languedoc, à l'Assemblée par eulx faicte en la ville de Mont-
» pellier, au mois de septembre dernier passé, la somme de 16 livres, seize
» sols, sept deniers tournois, pour la quote part et portion en quoy led.
» diocèse a esté assiz et imposé de la somme de 320 liv. t. donné et accordé
» par lesd. Gens des troys Estas, oultre et par dessus led. ayde, tant à
» nous pour nous ayder à deffrayer d'aucuns despens par nous faicts estans
» à lad. assemblée, que aussi pour nous restituer de 120 liv. t. par nous à
» eulx prestée pour certaine ambaxade pièça faicte devers le Roy... » —
Les pièces signées de Pierre du Moulin sont de toute rareté.

M. l'abbé Lestrade communique encore la note suivante :

II

Trois travaux inédits de N. Bachelier à Toulouse.

Il s'agit de trois baux à besogne relatifs à Nicolas Bachelier et tous trois inconnus jusqu'à ce jour. Ces actes sont déposés aux archives des notaires.

1. — Le 20 juin 1540, dans la maison d'Hilaire Lobeyrie, notaire, sont signées les conditions d'un bail à besogne acceptées par messire Guillaume de Bernuy d'une part, et maître N. Bachelier, maçon de Tholose, d'autre part. Les contractants ont, ce jour-là, « faict, passé et accordé certains pactes touchant l'édifice de maçonnerie que led. de Bernuy entend faire de prochain en sa maison... » Cette maison est située « dans Tholose, à la rue de la Pomme lèz la place Saint-Georges... »

2. — Le 13 janvier 1543 [1544], le même Guillaume de Bernuy traite avec un charpentier, nommé Labeyrie, pour la couverture à effectuer « au futur corps de maison qu'il veut faire édifier en Tholose, au lieu où de présent il fait sa demeure et continuelle résidence, joignant le jardin, lequel lieu et espace à la nouvelle édification destiné contient 12 canes au plus en longueur, et 6 et 1/2 par l'un bout, et 3 et 1/2 par l'autre,.. comme plus amplement est mesuré et démontré par le plan et pourtraict que Me Nicolas Bachelier, maître maçon et imagier de Tholose a faict... »

3. — Dans un acte du 20 juillet 1542, N. Bachelier, « tailheur et massonnier » de Tholose, traite avec Jean Nolet, bourgeois, pour la construction « de une cave arbotade et ung contoer [comptoir] arbotat, et le passaige de devant la carrière arbotat, et pour certaines murailles, » que Bachelier s'engage à exécuter à la maison achetée par Nolet aux héritiers « de feu Monsieur l'Evesque de Rieux. » Il est spécifié que « les arvoults seront de la forme qu'ont accoustumé estre faits en ceste ville de Tolose, sçavoir est : à son demy rond de l'arvoult du comptoir sera faict avec

uxgibes et formaretz à clefz pendens en la sorte et manière que le lieu le requiert, et les oygives seront talhées de certaines molures belles et honnestes, et les clefz pendentes seront aussi talhées les armes dud. Nolet... » — « Plus, led. Nycolas sera tenu arvoulter le passaige de l'entrée de la basse court de lad. maison avec ung beau compartiment de voultes avec ogyves, formaretz et clefs pendens (1). »

Les archéologues toulousains connaissent bien la demeure ici décrite et qui est, on le voit, pour plusieurs de ses parties, l'œuvre de N. Bachelier. M. J. de Malafosse signalait en 1891 cette élégante construction de la Renaissance : « Voici, » écrivait-il (2), « l'hôtel élevé par Jean de Pins, le célèbre évêque de Rieux ; c'est vers 1530 qu'il devint propriétaire de l'hôtel de famille, rue des Chapeliers, 14. Une double galerie, occupant deux côtés de la cour, est sans doute son œuvre (3) ; des différences sensibles entre ses diverses parties permettent de croire qu'elle fut élevée assez lentement, etc... »

Il importe de signaler, au sujet de cet édifice, l'opinion du très regretté érudit. D'après lui, il faudrait peut-être « attribuer [ce monument] à un architecte étranger. » Nos textes ne nous autorisent point à l'attribuer exclusivement à Bachelier, mais il n'est plus possible désormais de lui dénier sa part dans la réalisation de ce bel ouvrage qui mérite, en effet, « d'être étudié en détail. » — Celui qui désirera se livrer à cette étude trouvera des éclaircissements indispensables dans le bail à besogne que nous avons voulu seulement analyser.

Séance du 13 décembre 1898.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. CARTAILHAC communique une lettre de M. Michon, attaché au Musée du Louvre, demandant des renseignements sur une statuette d'Apollon, qui se trouve au Musée Saint-Raymond, et qui aurait peut-être fait partie autrefois de la collection Borghèse.

M. RÉGNAULT signale une tête en terre cuite, trouvée récemment

(1) Voy. chacun de ces contrats aux Archives des notaires : Registres d'Hilaire Lobeyrie, not., *ad annum*.

(2) Voy. *Recherches sur l'architecture à Toulouse à l'époque de la Renaissance*, dans la *Revue des Pyrénées*, t. III, p. 434 et suiv.

(3) Les galeries sont indiquées dans le bail à besogne de 1542. — M. de Malafosse a écrit : « Les armoiries que l'on voit sur l'un des médaillons... sont celles de Jean Nolet, bourgeois, qui acheta l'hôtel en 1550. » Evidemment, l'acte d'achat doit être avancé. J. Nolet était propriétaire dès 1542.

dans des travaux de démolition près du Jardin-Royal, et qui se trouve actuellement au musée Georges Labit.

Le Secrétaire général montre à la Société un poids de quatre livres toulousaines, trouvé dans la Garonne, en face de la Daurade, et acquis par le Musée Saint-Raymond. C'est un exemplaire unique; il pèse 1,580 grammes; il porte sur une face Saint-Sernin, sur l'autre le château Narbonnais ; il y a la date de 1240, mais on sait que cette date a été maintenue pendant plusieurs siècles.

M. Régnault offre la photographie d'un plan général descriptif et historique de la bataille de Toulouse (1814), différent de celui qui est au Musée Saint-Raymond. Il est dû à « l'auteur du précis historique de cette bataille, » et était en vente chez Benichet cadet.

M. Bonnet, secrétaire de la Société archéologique de l'Hérault, a envoyé une plaquette intitulée : *Lucidari, un incunable toulousain perdu et retrouvé*. Besançon, 1898, ext. du *Bibliographe moderne*.

M. le Président montre un sceau qui est sans doute celui d'une confrérie de peaussiers. Il a été trouvé à Pamiers.

M. Barrière-Flavy signale l'existence, dans une métairie près de Miremont (Haute-Garonne), des deux morceaux du sarcophage d'Honor de Durfort (XIII[e] siècle).

M. le baron de Rivières signale les autels en style rocaille qui se trouvent dans l'ancienne église d'Auterive (Haute-Garonne); six seulement prendront place dans la nouvelle église, les autres seraient vendus. Des démarches seront faites pour empêcher cette dilapidation.

M. le baron de Rivières lit la note suivante :

Deux inscriptions d'Alet (Aude).

ANNO : X(*risti*) : M : C|C|LXX :
\+
X : IDS : IVLII : O(*biit*) : B :
. . . . . PRIOR : S : THOM(*e*) :

ANNO : X(*risti*) : M : CCLXXIIII :
IX : KL : OCTOB : OBIIT : P :
HELIE : CAPELLANVS :
STI : ANDREE : ET : SCTI :
IACOBI : APOSTOLI

Ces deux inscriptions en gothique ronde, très dégradées et presque illisibles, se voient sur le montant d'une fenêtre cintrée, dans l'ancienne salle

ɔitulaire de l'église d'Alet. Après que les protestants eurent ruiné l'église thédrale, au seizième siècle, cette salle servit de cathédrale jusqu'à la évolution. Elle est aujourd'hui à l'état de ruine.

M. DE LAHONDÈS lit une étude sur une statue de saint Louis, ressée dans une niche de la porte occidentale de l'église Saint-'incent à Carcassonne. Le saint roi porte la couronne dont les fleurs e lis ont disparu; sur le bras droit, dont la partie antérieure est risée, la couronne d'épines, et tient de la main gauche le sceptre, risé aussi en partie et qui a perdu sa partie terminale. Le visage est mpreint d'une gravité douce, et les nobles traits sont conformes à eux du buste reliquaire de la Sainte-Chapelle que nous ne connais-ɔns plus, il est vrai, que par la gravure, mais qui était le portrait plus réel du saint roi. L'attitude calme, les plis simples et larges s vêtements de cette statue, ainsi que des rois qui l'accompagnent, ɔnservent encore les caractères des beaux temps du moyen âge.

Elles doivent avoir été sculptées dans la première moitié du qua-rzième siècle. La statue de saint Vincent paraît être une copie de lle du diacre debout à la droite de la statue de l'évêque Pierre de oquefort, mort en mars 1321.

Louis IX était le fondateur de la ville basse de Carcassonne, et, ɔmme tel, très vénéré par ses habitants.

Au cours de la lecture, destinée au Congrès des Sociétés savan-s, des dessins sont montrés de ces diverses statues.

Séance du 20 décembre 1898.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

A propos d'une brochure de M. l'abbé Ulysse Chevalier sur « l'ab-ɔye de Silos, » située au cœur même de l'Espagne, dans la pro-nce de Burgos, M. MÉRIMÉE fournit quelques renseignements sur monastère qu'il a visité et sur les nombreuses richesses artis-ques qu'il renferme.

M. le vicomte BÉGOUEN, membre correspondant, communique une rie d'objets puniques et chrétiens, trouvés dans des tombes de ırthage, au cours des fouilles que dirige le Père Delattre : entre ıtres, une lampe chrétienne, un vase en forme de biberon, des ıphores, une lampe punique de basse époque sur une sorte de ucoupe, une brique romaine creuse.

Il montre en outre des photographies de tapisseries (de 1549) qu se trouvent au palais royal de Madrid et qui représentent des scène du siège de Tunis; la topographie y est très exacte; l'auteur de cartons, Vermeyen, avait en effet accompagné Charles-Quint; un des tapisseries représente la carte de la Méditerranée; la Tunisie y a sa forme exacte. On a conservé les comptes du tapissier.

M. Delorme lit la note suivante :

Un denier d'argent de Pons, comte de Toulouse.

J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une monnaie qui m'a été confiée par notre confrère, M. Joulin, et qui vient d'être offerte par M. le Dr Palenc au Musée Saint-Raymond.

C'est un denier d'argent de *Pons*, comte de Toulouse (1037 à 1060), trouvé à Lézat dans un terrain qui dépendait autrefois de la célèbre abbaye des Bénédictins.

En voici la description :

Droit, légende : PONCIO COMES ✠.

Dans le champ, croix chrismée, cantonnée de deux points.

℟ : ΛIΛNRIGO (pour ΛIΛNRICO, forme particulière du nom du roi Henri Ier).

Dans le champ, le mot REX en triangle.

On connaît trois variétés de deniers frappés au nom du comte Pons :

La première porte inscrit le nom du roi de France.

La deuxième a pour légende, au ℟ : TOLOSA CIVI ✠, et la troisième : VRBS TOLOSA ✠.

M. le Dr Palenc n'en est pas à sa première libéralité envers le Musée Saint-Raymond; il est coutumier du fait, car le Musée lui doit déjà le curieux gauffrier qui a été étudié et décrit dans nos mémoires par notre confrère M. Massip.

Par le nouveau don de M. le Dr Palenc, la collection numismatique de notre Musée vient de s'enrichir d'une monnaie locale intéressante et rare.

M. l'abbé Lestrade lit le travail suivant :

Deux recueils de Daignan du Sendat, vicaire gal en l'archevêché d'Auch.

I

Le premier recueil.

Les deux recueils dont la Société m'a confié l'examen et l'analyse pro-

iennent, l'un et l'autre, de la riche collection très connue en Gascogne ous ce titre : *Manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat.* Cet érudit chanoine e la métropolitaine Sainte-Marie, successivement vicaire général de trois rchevêques, dont le nom rappelle *le Sendat*, sa maison paternelle, située rès d'Auch, vivait à la fin du dix-septième siècle et dans les premières nnées du dix-huitième. Bibliophile et curieux insatiable, il a formé près e trente recueils factices comprenant des pièces historiques, littéraires, necdotiques et curieuses, d'inégale valeur, intéressant la région gasconne. le plus, il a composé une histoire encore inédite, — malgré un beau projet e publication, — de la province de Gascogne considérée au point de vue clésiastique et civil. A sa mort, M. Daignan légua sa bibliothèque et ses llections manuscrites aux Jésuites d'Auch, à la condition qu'ils rendraient s trésors accessibles au public. Un legs de 1,000 livres devait être emoyé à l'acquisition de nouveaux volumes. On trouve aujourd'hui divers res du savant chanoine à la bibliothèque municipale d'Auch : après la évolution, ils ont constitué le premier fonds de ce dépôt.

Les manuscrits appartiennent actuellement les uns à la ville, les autres grand Séminaire d'Auch. Ceux que nous avons étudiés ont été détachés ces collections : comme leurs pareils, ils portent sur le plat, à l'intéeur, la preuve de leur origine : Au-dessous des armoiries de la famille aignan, on lit : « *Ex libris | Ludovici Daignan du Sendat | ecclesiae metrolitanae auscensis | canonici, Magnoaci archidiaconi | necnon illustrissimi chiepiscopi auscitani | Vicarii generalis.* | »

M. Daignan appelle chaque tome de sa collection *compilator*. C'est bien, effet, une compilation faite au hasard des trouvailles : copies, textes iginaux, analyses, indications plus sommaires encore, simples références, èces imprimées. Ces documents sont juxtaposés, n'ayant entre eux que lien très arbitraire d'un index placé après le feuillet de garde. Ajoutons te qu'il y a aussi entre ces pièces unité d'objet : elles se réfèrent toutes chapitre métropolitain d'Auch, dont elles rapportent par fragments l'atchante histoire ou dont elles défendent les intérêts. Liste des chanoines dignitaires, règlements du chœur, prétentions, insubordination et ignonce des prébendés, charges des officiers du chapitre, statuts de la comgnie, terroirs, maisons et rentes appartenant à la mense capitulaire, retions le plus souvent amicales des chanoines avec leur archevêque, ecdotes, voilà, en gros, ce que révèlent les documents assemblés dans le emier *compilator* de M. Daignan. On a parfois, en le parcourant, l'heuuse surprise de rencontrer des pièces copiées ou analysées d'après des xtes du treizième siècle, peut-être égarées aujourd'hui. A l'indication des urces, on voit que le chapitre d'Auch, — comme celui de Toulouse, — onnait aux principaux recueils conservés en ses archives des noms qui en primaient l'apparence extérieure, la mine saisissable au premier coup

d'œil : livre jaune, rouge, livre noir ancien, noir nouveau, livre long, etc...

Inutile de se demander si le recueil que nous avons sous les yeux a de la valeur pour l'histoire gasconne, et surtout auscitaine : c'est incontestable; toutefois, son importance se manifesterait davantage si nous avions la certitude qu'il n'existe pas ailleurs des copies intégrales ou les originaux des documents du treizième siècle que nous avons déjà signalés.

Plusieurs érudits ont utilisé notre *compilator*. En 1849, M. l'abbé Monlezun, chanoine d'Auch, insérait dans le sixième volume de son *Histoire de la Gascogne* le procès-verbal de remise à la reine de Navarre, comtesse d'Armagnac, d'une portion canoniale à elle due pour avoir assisté à l'office capitulaire. A titre de chanoine, elle reçut, le 1er octobre 1547, sa part de pain et de vin, plus 3 sols d'argent (1).

Le deuxième volume de la *Revue de Gascogne* a donné, en 1861, une étude sur *le chant religieux à Auch* à partir de 1678. L'auteur de ce travail, M. Aloys Kunc, alors maître de chapelle à Sainte-Marie d'Auch, avait puisé ses données dans le présent manuscrit de M. Daignan du Sendat... (2). Mais la plus heureuse découverte est bien celle que fit, en 1866, dans notre *compilator*, M. l'abbé Canéto, chanoine d'Auch, quand il mit la main sur les *Lettres de tonsure* du futur cardinal commingeois, Arnauld d'Ossat, et sur des missives adressées par lui à M. Lupault, chanoine d'Auch, et à sa mère, laissée quelque peu besogneuse en son village de Cassagnabère. D'Ossat, alors étudiant à Paris, lui envoyait 4 écus pour acheter sa provision de blé (3). L'éditeur de la correspondance du cardinal d'Ossat, Amelot de la Houssaye, avait ignoré ces précieux éléments de la biographie du célèbre diplomate.

Nous allons compléter ces notes sur l'un des manuscrits de M. Daignan, en signalant le titre des principaux documents qu'il renferme :



1. — Analyse d'une lettre datée de Rome, 12 juin 1550, relative aux difficultés que fait le pape de consentir à la sécularisation du chapitre d'Auch.

2. — Lettre de M. de Maupeou (Montpellier, 22 juin 1712) au chapitre d'Auch, après la mort de l'archevêque. — Lettre de M. de Lamoignon-Basville sur le même sujet (4).

3. — Ordonnance de M. de Lamothe-Houdancourt, archevêque d'Auch

(1) Voy. *op. cit.*, p. 417.

(2) Voy. *op. cit.*, p. 594.

(3) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 1866, p. 250, IVe série.

(4) Nous avons publié ces deux lettres dans le XL vol. de la *Revue de Gascogne* (1899).

(1674), obligeant les prédicateurs de l'Avent et du Carême, dans la métropole Sainte-Marie, d'aller faire leur révérence au prévôt du chapitre avant l'ouverture de la station.

4. — Lettre du chapitre d'Auch à l'archevêque (1657), le priant de consentir « qu'en attendant le temps auquel vous trouverez à propos qu'on fasse les cloches de vostre Eglise suivant le dessin qui en a esté faict, il vous plaise d'agréer qu'on porte les cloches sur une des tours qui sont élevées aux deux costez du pignon. »

5. — Délibération du chapitre d'Auch (12 mai 1665) en vue d'obliger l'archevêque, M. de Lamothe-Houdancourt, à prêter serment d'observer les coutumes et statuts de sa métropole, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs à leur entrée.

6. — Ordonnance de Tristan de la Baume de Suze, archevêque d'Auch (12 mars 1703), autorisant les Jésuites du collège d'Auch à percevoir le revenu des 6,000 livres léguées au chapitre par M. de Lamothe-Houdancourt, pour procurer annuellement diverses missions aux paroisses du diocèse.

7. — Requête du R. P. Gilbert d'Arbouze, procureur des Jésuites de la province de Toulouse (avril 1703), à M. de la Baume de Suze, en vue d'obtenir son consentement à l'aliénation d'une maison située à Auch, dépendant de la mense capitulaire, de laquelle les Jésuites du collège d'Auch désirent faire l'acquisition. — Consentement de l'archevêque (20 avril 1703).

8. — Ordonnance de M. de Lamothe-Houdancourt (29 octobre 1681) obligeant les chapitres collégiaux de son diocèse à adopter la méthode de chanter les offices employée par le chapitre métropolitain. Les prébendiers et bénéficiers qui ne connaissent pas le plain-chant et qui, dans le délai de six mois, ne se seront pas fait instruire, ne percevront désormais que la troisième partie des revenus de leur bénéfice, le reste sera gardé au profit de la mense capitulaire. Tout nouveau prébendé sera examiné en présence du chapitre avant d'être installé, afin que l'on sache s'il est capable de chanter convenablement.

9. — Certificat de prestation de serment du cardinal de Tournon, archevêque d'Auch (14 juin 1550), relatif à la sécularisation de son chapitre.

10. — Ordonnance de M. de Lamothe-Houdancourt (22 septembre 1678) en vue de régler l'ordre des cérémonies et offices dans l'église métropolitaine d'Auch. — Pièce intéressante, au début de laquelle on lit ces mots : « Le grand cardinal d'heureuse mémoire, François de Clermont, l'un de nos prédécesseurs archevesques, au zèle duquel nous devons une grande partie du bastiment de nostre esglise métropolitaine, le merveilleux boissage de nostre chœur et les vitres des chapelles de son pourtour... »

11. — Copies, qui malheureusement paraissent informes, d'anciens actes tirés des archives de l'archevêché d'Auch, remontant quelques-uns au treizième siècle (1262-1264 et 1291).

12. — Curieuse délibération du chapitre d'Auch (29 janvier 1704), aux termes de laquelle le chapitre établit un repas capitulaire annuel : les chanoines seront tenus d'y assister, sous peine d'amende, et cela pour rappeler la vie commune que menait la Compagnie avant la sécularisation du chapitre et pour témoigner de l'amitié qui doit régner entre les chanoines.

13. — Pièces relatives au projet de visite canonique de la métropole d'Auch et du chapitre par Dominique de Vic, archevêque (1154).

14. — Délibérations capitulaires et Ordonnance du cardinal de Tournon (1542) en vue de rédiger les statuts du chapitre d'Auch : « Dixerunt quod ipsi... nulla habebant statuta quoad regimen servicii divini et ecclesiae nec etiam quoad temporalia dicti capituli, quare capitulum intendebat de et super praemissis providere... » — Quelques feuillets plus loin, on lit les statuts capitulaires dressés en 1558 (1).

(Voir plus loin, p. 56, la suite de cette communication.)

Séance du 27 décembre 1898.

Présidence de M. de Lahondès.

Dans la correspondance, le Secrétaire signale le don fait à la Société par M. Edmond Cabié, membre correspondant, d'une cinquantaine de dessins à la plume lithographiés, qui constituent un véritable et précieux album archéologique du Tarn.

M. l'abbé Couture analyse la brochure de M. Puisségur : *Aperçu sur quelques vestiges de l'occupation anglaise dans le département de la Haute-Garonne*, et celle de M. Bonnet : *Lucidari, un incunable tou-*

(1) A noter, dans ce document, l'article relatif à la barbe des chanoines : « Statuimus, sublato statuto antiquo *de Barbis canonicorum radendis* quod communi consensu tollimus et amovemus, quod a cœtero canonici Ecclesiae Auscitanae non tenebuntur barbam cultro rasorio radere, sed hoc ipsum relinquetur judicio et consiensie uniuscuiusque, dummodo ad luxuriam, juxta canonicas sanctiones, barbam nimis longam et deformem, ordinique clericali minus congruentem non nutriant. Et ne de longitudine dictarum barbarum controversia inter capitulum et canonicos in futurum oriri possit, statuimus quod licebit unicuique canonico volenti barbam deferre, hoc illi licere, dummodo non excedat duorum digitorum longitudinem... »

Le chapitre d'Auch ne s'était pas toujours montré aussi tolérant vis-à-vis des prêtres barbus. Nous lisons, en un autre endroit du manuscrit qui nous occupe, cette indication antérieure de quelques années au précédent statut « Messire Vidot Vidone feust reffusé d'estre receu prébendier pour n'avoi vouleu copper sa barbe et pour n'estre trouvé capable au chant plain, suyvan l'advis de M. le Cardinal de Tournon archevesque. » — et encore : « Permis sion de pourter barbe longue, allant à Paris, à M. d'Ornezan, chanoyne. »

lousain perdu et retrouvé ; il fournit des renseignements sur l'origine et la diffusion de ces *Lucidari*, nom qu'on pourrait traduire par Fanal. Cet opuscule, dont un fragment de quatre feuillets en écriture gothique est signalé dans le catalogue de M. de Castellane, fait partie de la bibliothèque léguée à la Société archéologique de Montpellier, par M. A. Ricard.

Le Secrétaire général lit, au nom de M. l'abbé Marsan, membre correspondant, des extraits d'un manuscrit inédit appartenant à M. Barat, maire de Bramevaques, sur des recettes médicales et différents événements du dix-huitième siècle : entre autres, la refonte d'une cloche à Bramevaques en 1749, un mémoire inédit du publiciste Favier en 1773, des centenaires commingeois, des remèdes contre la morsure des chiens, contre les maléfices, etc.

M. Mérimée, membre résidant, fait une communication sur

La famille espagnole des Bernui.

On sait que Jean de Bernui (ou Bernuy), qui s'était fixé à Toulouse probablement dans les dernières années du quinzième siècle, fit commencer en 1503 l'hôtel qui porte son nom (aujourd'hui le lycée). Il devint célèbre par ses grandes richesses, mais ce n'était ni un parvenu, ni un aventurier. Il appartenait à une grande et opulente famille originaire, selon toute vraisemblance, de la ville de Bernui de Coca, à huit lieues de Ségovie, mais fixée au seizième siècle à Burgos. Les Bernui jouèrent à cette époque un rôle dans la capitale castillane. Deux d'entre eux, D. Diégo et D. Hernando, furent, vers 1531, *regidores* de Burgos et attachés à la maison de l'empereur Charles-Quint. M. Mérimée montre deux miniatures représentant ces deux personnages et empruntées à un manuscrit contenant les statuts et les listes des membres de la confrérie noble de Santiago. Ils portent l'un et l'autre, sur leurs écus, les armes de Bernui que l'on retrouve, d'autre part, sur les portraits de Jean de Bernui, conservés au château de Merville. Diego de Bernui avait contribué, pour 500 ducats, à la reconstruction du *Cimborio* ou *Crucero* de la cathédrale, lequel s'était écroulé le 4 mars 1539. Un autre personnage de cette même famille (Francisco Ruy de B...) figure également dans le livre de Santiago, postérieurement à 1547. Les branches burgalaise et toulousaine de cette famille sont éteintes, mais une branche andalouse existe encore et est actuellement représentée par M. le marquis D. Juan de Dios Bernuy y Coca, marquis de Benaméji. Elle remonte à Diego de B... qui avait acheté, vers 1550, à Charles-Quint, la ville et la terre de Benaméji, dans la province de Cordoue.

M. le baron Desazars dit, au sujet du travail de M. Mérimée, qu'on peut trouver des renseignements concernant Bernuy, dans un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque de la ville de Toulouse (n° 696) et qui est un résumé des registres capitulaires de l'hôtel de ville. L'auteur de ce manuscrit s'élève plusieurs fois contre Bernuy, qu'il traite de « proditeur de sa patrie. » Il le montre achetant la seigneurie de Palaficat pour se procurer les honneurs capitulaires, et prétend que c'était une simple métairie « roturière et contribuable aux tailhes et autres subsides de la ville » (ce qui fut, du reste, reconnu par le Roi à la demande des Capitouls). Il semble être l'interprète de l'animosité publique contre Bernuy.

Après les événements insurrectionnels de la Réforme, les Bernuy durent quitter Toulouse. L'un d'eux acheta notamment la seigneurie de Villasavary, dans l'Aude.

M. Desazars se demande si le nom de la ville de Bernuy de *Coca*, en Espagne, ne viendrait pas, comme le mot roman *Coco*, dans le Toulousain, de la culture du pastel. On sait que le premier des Bernuy s'occupait surtout du commerce du pastel, alors très cultivé dans le pays toulousain et dans le Lauraguais, et qui fut supplanté par l'indigo venant d'Amérique.

M. l'abbé Couture signale aussi une note sur Bernuy dans le livre de Pierre Bunel.

M. l'abbé Auriol lit la note suivante :

Sur le mobilier de l'église du Taur.

L'église Notre-Dame du Taur a perdu, il y a quelque trente ans, tout son revêtement intérieur de bois sculpté et doré (1). On voulait ramener l'édifice à l'unité de style : il en est résulté, dans la nef, des peintures dont l'humidité fait justice ; ainsi qu'un autel et une chaire aussi gothiques que les pendules féodales de la restauration.

De l'ancien mobilier de l'église, il ne subsiste plus que les deux appuis de communion des chapelles à gauche du chœur (côté de l'épître) ; les stalles et la grille du sanctuaire. Sur cette dernière grille se déploie avec élégance le « nouveau style antique » du dernier tiers du dix-huitième siècle. Un des montants de cet appui de communion porte l'inscription suivante :

DON DE BERTRANDE MOISSAC 1778.

(1) Cette décoration datait de l'époque Louis XIV et produisait un grand effet.

Pourquoi l'auteur de l'œuvre ne l'a-t-il pas signée? Il nous eût importé de savoir son nom encore plus que de savoir le nom de la donatrice.

Séance du 3 janvier 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. PERROUD invite la Société à aller visiter les travaux de restauration qui se poursuivent actuellement au Lycée de Toulouse.

M. DE LAHONDÈS remercie M. Perroud du soin éclairé qu'il apporte à la conservation et à la restauration des monuments anciens qui dépendent de son administration; il accepte au nom de la Société l'invitation qui lui est adressée.

M. PERROUD signale les mémoires manuscrits d'un conventionnel, député de Lourdes, Picquet, qui les publia sous le titre de *Mémoires d'un ermite*. Il était venu à Toulouse, comme étudiant en médecine, vers 1780. Ces Mémoires sont déposés à la bibliothèque de Bagnères-de-Bigorre, et il serait utile de les revoir, car ils donnent quelques renseignements sur Toulouse à cette époque.

La Société a reçu :

De M. Bladé : *Le duché-pairie de Grammont, la seigneurie de Bidache et les vicomtés de Louvigny et d'Asté.*

De la part de M. de Baye : *De Penza à Minoussinsk, souvenirs d'une mission.*

La correspondance comprend le mémoire suivant de M. l'abbé GALABERT, membre correspondant :

La Réforme à Grenade-sur-Garonne.

Les chroniques portent toujours le reflet des passions de leurs auteurs et des époques où elles furent écrites, car peu de gens sont assez calmes et ont le jugement assez sain pour échapper aux idées et préjugés en cours; aussi, sans dédaigner ces sources d'information, souvent uniques, nous aimons mieux ajouter une foi plus grande aux récits impersonnels qui ressortent de l'étude des actes notariés. C'est ce que nous ferons en racontant les événements auxquels la Réforme donna lieu à Grenade.

La Réforme y compta des partisans dès 1561 et peut-être même avant cette date. Le 23 septembre de cette année, les consuls décident d'acheter *arnoys pour observer les edicts du roy..., causant que certains se seroient jactés entrer dans la ville par force et violence avec port d'armes pour y faire*

prescher ministres en la fourme de scene..., contrairement aux edicts..., et *que à ce faire, de jour et de nuict se parforssent, comme est nothoire, donnant assautz à la d. ville.* Pour subvenir aux frais de la défense, les consuls reçoivent 180 livres de la confrérie du Purgatoire sur les 300 qu'elle a promises (1).

Le 17 octobre de cette même année, les Montalbanais, aidés des réformés de Grenade, enlèvent à main armée les religieuses du couvent de Lespinasse (2), et les ayant amenées à Montauban, les marient avec leur consentement (3). Ce coup de force, joint aux pratiques d'un culte prohibé par les édits, émut les esprits encore peu accoutumés à de telles violences ; il donna lieu à des événements dont voici le détail.

Un rapport de Burie, en date du 15 novembre, dit que trente ou quarante réformés de tout âge, de tout sexe, réunis dans une maison à Grenade pour se livrer aux exercices de leur culte, furent assaillis par les prêtres du lieu, *à l'issue de leurs vespres, s'estans rallyés avecques un bon nombre de gens de leur party.* Plusieurs réformés furent tués et d'autres conduits à la *place publique, et illec inhumainement massacrés et faict cruellement devorer aux pourceaux, faisans les d. prebstres faire le toquesaint par l'espace de deux ou trois jours* (4). Ainsi s'exprime celui que Monluc accusait de faiblesse dans la répression des troubles.

M. A. Jouglar, qui malheureusement ne donne aucune référence, dit que la mort d'une femme, immolée en pleine rue par six moines armés, fut le signal de la lutte (5).

Cependant, les consuls s'émurent et ils firent une enquête sur les auteurs du pillage de Lespinasse et de la contravention à l'édit de janvier. Pour échapper à la justice, *Jehan Monestiés et autres fuitifs du d. Granade, comprins ès inquisitions et procedure faicte par les consuls de Granade, juge de Verdun ou son lieuclenent,* se réfugièrent, sous la protection d'Antoine et Philibert de Rapin, dans la métairie du Reboult (6).

Durant les troubles, un des consuls, Calmet, par crainte ou par sympathie des réformés, s'était enfui ; un autre, Guillaume Vallent, se rendit à Toulouse pour informer le Parlement et le Présidial. Cependant, Me Jean

(1) Jean Algayrès, not. de Grenade (Haute-Garonne). Ses minutes sont déposées en l'étude Coderch, à Grenade.

(2) Idem. — Acte de syndicat au sénéchal par les habitants de Grenade, le 10 novembre.

(3) *Hist. de Languedoc*, XII.

(4) Collection Saint-Germain, fr. vol. 689, 5, f° 293, d'après le baron de Ruble, dans ses *Commentaires de Monluc*, II, 343, note.

(5) Jouglar, *Monogr. de l'abbaye du Mas-Grenier*, p. 125.

(6) J. Algayrès, not. déjà cité, acte du 10 nov. 1561. — On dit aujourd'hui Le Rebaud.

Carpentier, docteur, juge de Verdun, était accouru afin de mettre fin au désordre ; le comte de Négrepelisse, un de ces grands seigneurs que la cour tenait à s'attacher, quittant son château de Launac, se rendit en ville avec l'espoir d'y ramener la paix. Afin d'obtenir ce résultat si désirable, le juge et le comte, à la demande du peuple, recoururent à une illégalité : ils nommèrent deux nouveaux consuls, Jean Viguié et Pierre Ducros, qui s'emparèrent des livrées consulaires (1) ; mais l'autorité de ces derniers fut méconnue ; les réformés entraînèrent Paul Ducros, fils du consul, dans la Garonne ; sa maison fut pillée.

Quelles furent les autres violences auxquelles se livrèrent les réformés ? L'acte analysé ci-dessous nous le dit vaguement.

Un syndicat de quarante-huit habitants de Grenade, à la date du 30 octobre, sans démentir ni affirmer aucune des cruautés signalées plus haut, nous apprend qu'il fut demandé au Parlement réparation de l'*esmotion, baptemens, forces, violences et aultres excès ces jours passés commis et perpetrés en la presente ville de Granade, tant contre ceulx qui ont faictz les d. excès que aultres qui seront contrevenus aux edictz du roy nostre sire, faisans assemblées, presches, enrollements, conventicules soubz pretexte de la religion, contre iceulx edictz du roy, et generallement pour poursuivre toutes aultres forfectures, port d'armes puis la publicaon des d. edictz en la d. ville et juridiction d'icelle faites et commises* (2).

Le sénéchal de Toulouse, Bernard de Vabres, baron de Castelnau-d'Estrétefonds, était aussi venu à Grenade à la nouvelle de l'émeute ; il était suivi de Guy Du Faur, l'auteur des *Quatrains*, juge-mage, envoyé par le Parlement. Pierre Doulx, seigneur d'Ondes, son parent, qui avait donné dans les idées nouvelles, le reçut dans sa maison, et aussitôt autour de lui vinrent se grouper les partisans de la nouvelle religion, les frères Rapin et *autres fuitifs qui avaient desrobbé les dames religieuses de Lespinasse* ; on les vit *hantant, mangeant et bebant ordinairement ensemble* ; après avoir *banqueté* au manoir d'Ondes et en la métairie du Reboult, le juge-mage logea en ville, dans la maison d'un autre religionnaire, Guillaume Capus ; là vinrent le rejoindre *Pierre Boysso, Louys Puydorfille et plusieurs autres complices du d. Monestiés qui auroyent vollé Paul Ducros, fils de Pierre Ducros, consul, conduict et amené au ramier du d. seigneur d'Ondes, à rivière de Garonne* (3).

Ces fréquentations un peu intempestives, et qu'il faut rapprocher des soupçons qui pesèrent sur Du Faur et Bernuy après les événements de Toulouse, firent naître des craintes, d'autant plus que les frères Rapin et le fils du seigneur d'Ondes étaient signalés nommément dans l'enquête. Aussi,

(1) J. Algayrès, not. déjà cité, acte du 11 novembre 1561.
(2) J. Algayrès, not. déjà cité.
(3) J. Algayrès, déjà cité, acte du 10 novembre 1561.

quand Du Faur parut sur la place, les esprits étaient déjà échauffés. Forts de ce que plusieurs des consuls les *auctorisoyent, quelques ungs de la ville cryoient de maison en maison : Compagnons, il fault prendre les armes.* Les syndics se présentèrent alors devant Guy Du Faur et récusèrent son arbitrage à cause de ses alliances et de ses fréquentations. Le juge-mage ne se laissa pas désarçonner; il aurait même juré que, par la *mort Dieu, il feroit pandre les d. consuls et toutz les habitants de la d. ville avant partir d'icelle.* Sa parole imposa non moins que son attitude; il se défendit d'avoir *renié ou blasphemé aulcunement*, et il menaça ceux qui avaient l'audace d'appeler de sa commission *d'estre penduz et estranglés comme rebelles et contrevenens aux edictz du roy* (1).

La Réforme devait amener d'autres troubles dans la petite ville. Au retour des événements de Toulouse, A. de Clermont, neveu de Monluc, de passage avec sa compagnie, fit jurer, le 14 ou le 15 mai, aux protestants et aux catholiques, de laisser toute *sedition, violence et port d'armes,* pour observer les édits; les consuls promirent de punir le premier séditieux qu'il y aurait, *fust-il ministre, diacre ou surveillant, prebstre ou moyne*, et il fut défendu à tous autres que gentilshommes, capitaines et anciens soldats, de porter des armes. Deux consuls pour les catholiques et Pierre Doulx, seigneur d'Ondes, au nom des réformés, signèrent cette convention (2). Nous ignorons le détail des troubles auxquels fait allusion l'acte ci-dessus analysé, mais nous savons qu'ils furent assez *nothoires* pour interrompre les offices du culte catholique à Grenade pendant trois mois; c'est pourquoi, au nom du cardinal Farnèse, abbé de Grandselve, prieur de Grenade, il fut accordé aux prêtres, fermiers du casuel, une diminution de 15 livres sur 75 (3).

Le 26 juin suivant, Terride, avec sa compagnie, se trouvait en garnison à Grenade (4). Y avait-il eu quelque autre émeute? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que, par ordonnance de Monluc, les biens des religionnaires qui, dans les diverses prises d'armes s'étaient enrôlés sous les bannières protestantes, avaient été saisis pour subvenir à la défense de la ville; les réformés profitèrent de l'édit d'Amboise (mars 1563), qui portait abolition du passé, pour réclamer leurs biens séquestrés. Aussi, pendant cette année et les deux suivantes, il y eut une série de procès engagés au Parlement pour les *fugitifs*, pour obtenir la récréance de leurs biens meubles et immeubles et des récoltes saisies.

Le jour de l'Ascension 1566, il y eut à Grenade une grande sédition; l'évêque de Valence, frère de Monluc, écrivit à la reine mère qu'*il y cuida*

(1) J. Algayrès, déjà cité, acte du 10 novembre 1561.
(2) J. Algayrès, not. déjà cité.
(3) Idem.
(4) *Commentaires de Monluc*, édit. de M. le baron de Ruble, II, 420.

tel ou plus grand massacre qu'à Pamies. Une querelle s'étant élevée ıx catholiques, les deux partis en vinrent aux mains, mais l'arrivée seiller au sénéchal arrêta les assaillants ; on entra dans la maison uant, où furent trouvées six hallebardes et quelques arquebuses ; troisième sédition arrivée à Grenade depuis un an (1).

ieu de ces troubles, les villes et villages achetaient des armes et it leurs enceintes murées. Ainsi firent les habitants de Grenade prise d'armes de 1567 ; le 7 octobre de cette année, par crainte aque de leur ville, les consuls empruntèrent à Bajordan, abbé du nier, trois petits mousquets, deux pétards et une arquebuse sans rendirent ces armes quand les menaces d'attaque eurent pris fin, ds et l'arquebuse le 23 octobre, les mousquets le 5 novembre (2).

rt de Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, avait été con- ar contumace à cause des troubles de Toulouse, auxquels il avait en 1562. Saisi au Reboult par les consuls de Grenade, son procès it en trois jours ; sa tête tomba sous la hache du Parlement, place orges, à Toulouse, le 13 avril 1568. Le prince de Condé se plaignit e qu'on n'eût point respecté le sauf-conduit de son favori ; dix ntalbanais allèrent à Mauvers, et promenèrent le fer et le feu aux de Grenade. Ils dévastèrent et brûlèrent surtout les maisons et ries des officiers du Parlement, et, sur les ruines, ils fichèrent des avec cette inscription : *Vengeance de Rapin* (3).

loiement de forces causa de grandes dépenses aux habitants de ; ils réparèrent en hâte les murailles de leur ville, et, à court d'ar- engagèrent *les images et reliquaires d'argent de l'église paroissiale*, qu'ils affermèrent les biens du seigneur d'Ondes et des religion- tables qui avaient quitté la ville et repris les armes à l'appel du e Condé. Le 30 novembre, Joyeuse, lieutenant pour le roi en Lan- envoyait le capitaine Gaspard Dasalbert pour défendre la ville. d'avril, c'était le capitaine d'Endoffielle, qui commandait à Grenade pagnie de cinq à six cents soldats ; le 5, un de ses sergents de t blessé dans un engagement ; le 7, trois consuls, le syndic, un cinq licenciés et quatorze marchands s'engagent à payer 1,000 livres , car le trésor de la ville est à sec (4). Cependant, le Parlement ssait les services des capitaines en leur assignant les revenus des s hérétiques ; les fermages des terres des Rapins furent accordés luc et le duc d'Alençon à Nicolas de Vieillette, seigneur de Cante-

t. *de Languedoc*, XII, col. 797.
lgayrès, not. déjà cité.
lgayrès, not. déjà cité. Actes des 13 septembre et 14 novembre 1568.
lgayrès, not. déjà cité.

bouzac, prévôt général en Guyenne; les revenus de la maison de Gilbert Du Verger étaient octroyés à Jean Darros, chevalier, seigneur de Lasserre (1).

Au mois de juillet 1570, c'est la compagnie du comte de Nègrepelisse qui loge à Grenade; au mois de novembre, la compagnie du capitaine Gontaut. Ce dernier, avec son lieutenant Nicolas Savinhac, avait essayé en vain, trois mois auparavant, de surprendre le Mas d'Azil, tombé aux mains des hérétiques. Peu de jours après, il y avait une enseigne et les soldats de la compagnie du capitaine Riolas (2).

La même année, les réformés mirent à feu et à sang le monastère de La Capelle et vendirent une partie des biens; les paysans furent tellement effrayés qu'ils n'osaient pas même se rendre à Grenade pour les nécessités les plus pressantes (3).

Le 26 juillet, la compagnie du comte de Nègrepelisse était de nouveau à Grenade.

A la faveur de l'édit du mois d'août, les religionnaires qui avaient quitté la ville rentrèrent et ils réclamèrent de nouveau leurs biens. Cependant, la tranquillité n'était qu'à la surface; les catholiques, peu confiants dans des édits toujours renouvelés, jamais observés, et qui octroyaient aux protestants de nouvelles faveurs, se tenaient dans l'attente; dans les baux de loyer, ils inséraient la clause qu'on ne sous-louera point pour y faire *assemblée de ceux de la prétendue religion* (4).

Nous ignorons comment fut accueillie dans notre ville la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy; les actes notariés ne nous révèlent aucune particularité à ce sujet.

Au mois de mars 1573, un détachement d'archers de la compagnie de Fontenilles tient garnison à Aucamville pour la Ligue, et la compagnie de Lavalette à Grenade (5).

Au mois d'avril 1575, la compagnie du capitaine d'Endofielle tient de nouveau garnison à Grenade; le 1[er] mai, c'est celle du capitaine Puyminet (6).

Le 8 novembre, devant M. de Lasségan, lieutenant de La Valette, les délégués de Launac, accourus à Grenade, jurent de garder leur ville sous l'obéissance du roi et de la dame du lieu, et de faire bonne garde jour et nuit (7).

(1) J. Algarès, notaire de Grenade.
(2) Idem.
(3) Larrondo, *Hist. de la baronnie de Merville.*
(4) J. Algayrès, not.
(5) Arch. com. d'Aucamville, minutes de Dumolinier, notaire.
(6) J. Algayrès, not.
(7) Idem.

Au mois d'avril 1576, François d'Orbezan, seigneur de Lherm, lieutenant de la compagnie d'Endofielle, reçoit à Grenade, sur mandat de M. de Lasségan, 200 livres de solde dont il sera tenu compte à la première montre.

Le 8 juin, les consuls empruntent 500 livres pour contribuer à l'entretien des troupes de La Valette qui sont en garnison à Verdun (1).

Le 11 janvier 1577, sur le soir, l'alarme fut donnée ; on sonna le tocsin, le tambour battit et la trompette sonna le rassemblement ; mais ce n'était qu'une fausse alerte (2).

Tels sont les principaux événements que provoqua l'introduction de la Réforme à Grenade. A la date dernière, les réformés paraissent n'avoir été qu'en très petit nombre dans la petite ville ; l'établissement de la Ligue les empêcha d'y rentrer. Peut-être dirons-nous plus tard les exploits de la Sainte-Union.

Séance du 10 janvier 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. MÉRIMÉE signale les articles publiés par M. Hallays dans le *Journal des Débats* sur différents monuments du Midi, en particulier sur Sainte-Cécile d'Albi et l'église de Lescure, au sujet desquels sont cités des passages d'une chronique publiée dans le *Messager de Toulouse* par le Président de la Société.

La Société procède au renouvellement de la moitié de son bureau ; elle élit M. de Lahondès, président ; M. Cartailhac, secrétaire général ; M. le baron de Rivières, archiviste.

M. le PRÉSIDENT rend compte de la visite que la Société a faite au Lycée.

M. Louis DELOUME montre à la Société deux dessins lavis dont l'un est de Cammas, et dont l'autre porte la signature, mais plus que suspecte, du même ; ces dessins représentent des projets de monuments de fantaisie.

M. le baron DESAZARS DE MONTGAILLARD fournit à ce sujet les renseignements qui suivent :

Biographie de Cammas.

Guillaume Cammas était né en 1688 à Aigne, aujourd'hui simple paroisse de la commune de Cintegabelle. Il appartenait à une famille de pauvres

(1) J. Algayrès, not.
(2) Dumolinier, not. déjà cité.

paysans du Lauraguais, qu'il abandonna dès son jeune âge pour suivre son penchant naturel pour les arts du dessin. Ses débuts dans la vie rappellent, à cent ans de distance, ceux de son compatriote Jean-Paul Laurens, notre contemporain.

Ainsi que ce dernier, Guillaume Cammas aurait pu acquérir une réputation plus étendue, s'il était resté à Paris, où il avait été appelé par le célèbre Hippolyte Rigaud, qui voulait lui laisser sa clientèle comme portraitiste. Mais à la mort de son premier maitre, Antoine Rivalz, en 1735, il préféra rentrer à Toulouse pour lui succéder comme peintre de l'hôtel de ville et y joindre les fonctions d'architecte municipal. On lui doit, notamment, la façade actuelle du Capitole, édifiée de 1750 à 1755, après la bataille de Fontenoy, dont elle rappelle le triomphe dans ses motifs de décoration.

C'était une intelligence des plus ouvertes et il a joué à Toulouse un rôle considérable. Il s'occupait, avec M. de Mondran, Garipuy et plusieurs autres, de tout ce qui pouvait embellir la ville et y faire progresser l'esprit public. En revanche, sa laideur était proverbiale et Marmontel en a abusé pour l'accabler dans ses *Mémoires* de ses traits malins. Il a été également très critiqué par les administrateurs de la province du Languedoc lorsqu'il leur soumit les plans de la façade du Capitole. Mais on peut juger aujourd'hui de l'exagération de ces critiques, car la façade du Capitole n'a pas cessé d'exciter l'admiration de ceux qui l'étudient, en dépit de ses défauts, attribuables bien plus à la parcimonie des Capitouls qu'aux conceptions de Guillaume Cammas.

Cammas fut l'organisateur de l'Ecole des beaux-arts, instituée à la mort d'Antoine Rivalz, et qui fut la pépinière des nombreux artistes qui ont illustré l'école toulousaine à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Il suffit de citer, en particulier, Roques, Gros et Ingres.

Guillaume Cammas est mort à Toulouse le 6 mai 1777, laissant un fils, François, qui marchait sur ses traces et auquel on doit quelques tableaux remarquables, comme celui de saint Bruno, dans l'église de la Dalbade, mais qui se perdit, à la Révolution, par ses opinions politiques exaltées. François Cammas avait succédé en 1778 au chevalier Rivalz, comme peintre de l'hôtel de ville.

M. l'abbé Auriol lit la note suivante :

Un Synode diocésain à Albi au dix-huitième siècle.

C'est dans l'évolution du droit canonique qu'il faut suivre l'histoire intérieure de l'Eglise; c'est dans les recueils des conciles provinciaux et des Synodes diocésains qu'on étudie le mieux la vie des églises particulières.

.e dernier Synode de l'ancien diocèse d'Albi fut célébré en 1762 par de Choiseul. Un laps de soixante-sept ans s'était écoulé depuis le Synode cédent, convoqué par M. de La Berchère.

.éopold-Charles de Choiseul, évêque d'Evreux en 1758, succéda, en 1759, le siège d'Albi, à Dominique de La Rochefoucauld. C'était un évêque grande naissance, sachant la cour et le monde, et aussi les devoirs de état. Un portrait gravé montre le prélat à figure fine, discrètement enrée d'une chevelure poudrée, portant sur son camail de moire la croix l'Ordre, dont le cordon bleu transparaît sous un mince rabat d'étamine. physionomie est réfléchie, l'œil observateur, la lèvre quelque peu pincée ;

Médailles de bronze :

M. le Dr CUGUILLÈRE. — *Les orgues de Toulouse au XVIIIe siècle ;*

M. CURICQUE, étudiant en droit à Toulouse. — *La charte d'Eoux* (1489) ;

M. Charles PEYRONNET, pharmacien à Rabastens (Tarn). — *Documents sur quelques artistes albigeois. — Copie du règlement de la confrérie des pénitents bleus de Rabastens.*

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Médaille d'or :

M. Em. FORESTIÉ neveu. — *Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban.*

Grande médaille de vermeil :

M. Philippe LAUZUN. — *Les châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle.*

Médaille de bronze :

palais archiépiscopal. A la même heure et au même lieu se trouvaient ›mblés les vicaires généraux, les membres de l'officialité et tout le clergé

du diocèse. Quand l'archevêque fut revêtu de ses habits pontificaux, le cortège sortit du palais en procession, au chant du *Veni Creator*, par la place de la Verbie, pour se rendre à la cathédrale, en suivant le parcours ordinaire des processions générales.

Derrière la croix du chapitre, portée par un bénéficier, marchaient les curés du diocèse rangés par district, les curés des villes murées ayant le pas sur les autres, avec le procureur forain et le vicaire forain, tous en surplis et étole rouge. L'ordre indiqué par M. de Choiseul, renouvelant en ceci un article des statuts de M. de la Berchère, nous pouvons savoir quel était, au dix-septième siècle, l'ordre de préséance entre districts.

Derrière les curés des villes murées, les curés des paroisses d'Albi : Saint-Salvy, Sainte-Martianne, Saint-Affric, Saint-Julien, Saint-Etienne, Saint-Loup au Castelviel ;

Les bénéficiers du chapitre et les hebdomadiers de Sainte-Cécile, les chanoines députés du chapitre de Saint-Salvy ; un chanoine et le doyen du chapitre de Gaillac, en surplis et aumusse ;

Les bénéficiers de prébende musicale, suivis de six bénéficiers en chape rouge, précédant la croix archiépiscopale portée par le bénéficier sous-diacre d'office en dalmatique ;

Derrière la croix, les chanoines, personnats et dignités de l'église métropolitaine, tous en chape rouge ; le chantre et le sous-chantre avec leurs bâtons cantoraux ;

Le bénéficier diacre d'office portant le livre des Evangiles ; l'hebdomadier sous-diacre ; l'hebdomadier diacre portant la crosse ; le chanoine sous-diacre ; le chanoine diacre et le prévôt ;

Enfin, l'archevêque d'Albi, assisté de ses deux archidiacres retenant les pans de sa chape.

Derrière l'archevêque marchaient M. de Brunet de Castelpers de Panat, évêque d'Evrie, vicaire général du diocèse, qui remplit les délicates et ingrates fonctions d'auxiliaire, c'est-à-dire de coadjuteur sans succession future sous trois archevêques, M. de Castries, M. de La Rochefoucauld et M. de Choiseul ; — les vicaires généraux ; — le personnel de l'officialité, official, vice-gérant, promoteur et secrétaire. Les quatre archiprêtres de l'Isle, Monestiés, Cordes et Lacapelle fermaient le défilé.

La procession arriva ainsi à la porte de Sainte-Cécile, les six bénéficiers en chape ayant entonné les litanies des Saints propres au diocèse, qui furent chantées en rite double, le clergé répétant chaque verset « en faux bourdon et d'une manière grave. »

Sur le seuil de la cathédrale, le prévôt offrit à l'archevêque l'eau bénite et l'encens, tandis que le cortège tournait dans le collatéral de droite pour faire le tour du chœur, et descendait jusqu'au bas de la nef avant de pénétrer dans le chœur par la porte du jubé.

L'archevêque célébra la messe pontificale, messe votive de *Spũ Sctõ*, dont l'*Introït*, entonné par le chantre et le sous-chantre, fut chanté en contrepoint : les neuf *Kyrie* furent alternativement chantés ou couverts, c'est-à-dire supprimés par l'orgue, preuve que ce détestable usage n'est pas né de nos jours.

Ceux qui ne se consolent pas de la réforme liturgique apprendraient avec quelque plaisir que les quatre chanoines les plus dignes allèrent à l'Aigle, — au lutrin de bronze, — entonner l'*Alleluia*, et cela gravement, accompagnés du maître de cérémonies.

Après l'Evangile, un prédicateur prononça l'oraison synodale : la chaire, tendue de rouge, était placée dans le chœur, à la porte méridionale. L'offrande précéda la communion générale du clergé ; et après l'antienne de la communion, le chœur chanta trois fois et en faux bourdon le verset : *Domine salvum fac regem nostrum.*

Pendant que l'archevêque récitait le dernier évangile, les bedeaux étendaient un drap mortuaire sur la tombe de feu M. d'Elbène (1), et après que le *De Profundis* eut été chanté « en faux bourdon et d'une mesure très grave, » M. de Choiseul fit l'absoute pour tous ses vénérables frères, « archevêques, chanoines, abbés, prieurs, chapitres et curés du diocèse décédés depuis le dernier Synode. »

***

Le Synode s'ouvrit, aussitôt après, dans la grande salle de l'archevêché. M. de Choiseul s'assit à son trône, la croix étant sous le même dais ; M. de Castelpers avait un fauteuil à droite : les vicaires généraux, archiprêtres et dignitaires de l'officialité prirent place à droite et à gauche du trône ; les autres personnages se rangèrent ou s'entassèrent comme ils purent des deux côtés de la salle. A la clef de la voûte était suspendu un dais, abritant le livre des Evangiles qui reposait sur une table, au centre de l'assemblée.

Après l'appel nominal fait par le promoteur, l'archevêque prononça un bref discours, exposant le but de son Synode et annonçant la promulgation de nouveaux statuts. « Comme le langage des anciens statuts commençait à se ressentir du temps où ils furent publiés, nous avons cru devoir les reproduire sous une expression plus convenable à nos jours ; » il importe que les lois soient claires ; « l'on sçait assez que pour peu que celles-ci offrent d'ambiguïté, le sens ne manque jamais d'en être éludé, » surtout « dans ce pays-ci, où les abus s'accréditent insensiblement par le servile respect qu'on y rend à la coutume, comme si un usage contraire à la vérité pouvait, par sa seule durée, devenir autre chose qu'une plus vieille erreur. »

(1) Evêque d'Albi, † 1608, inhumé dans le chœur, près de la chaire épiscopale.

L'archevêque se borne à renouveler d'anciens règlements et les prêtres, il en est sûr, « auront plutôt à se défendre de la complaisance secrète d'y apercevoir moins de nouveaux préceptes à remplir que le tableau fidèle de leur conduite et de leurs mœurs. » On n'est pas plus poli en intimant un ordre. Le promoteur donna lecture des nouveaux statuts.

***

Les Statuts de M. de Choiseul sont un code très complet, minutieux au point de ne laisser nulle place à une divergence d'interprétation. Nous y relèverons quelques points se référant à l'histoire et aux coutumes locales, écartant tout ce qui est strictement de droit canonique et plus encore ce que Saint-Simon appellerait « des détails de diocèse. » Car d'enjoindre aux prêtres de « redresser les enfans sans colère ni humeur, » aux vicaires forains de « n'affecter point des airs de hauteur et de domination, » de défendre aux séculiers de parler mal des religieux, et réciproquement, de prescrire aux ecclésiastiques de ne point dormir au sermon, était, espérons-le, une recommandation superflue; que si cette recommandation eût été oppportune, l'opportunité ne se fût point restreinte au diocèse d'Albi et à l'an 1762.

Les Statuts se divisent en quatre parties : Des ecclésiastiques en général; — des pasteurs; — des choses saintes; — des sacrements. M. de Choiseul est archevêque et seigneur d'Albi; on peut compter que le seigneur est tout disposé à appuyer l'archevêque.

Il ressort du titre des Etudes que dans le diocèse d'Albi l'instruction théologique était séparée de la formation cléricale et la précédait; l'étude de la théologie durait trois ans. Il faut noter l'importance, presque la prépondérance que prenait l'étude de la morale. C'est après ces trois ans qu'on était admis au séminaire diocésain, et le cas était prévu où des élèves du séminaire se trouveraient pourvus d'un canonicat à l'église métropolitaine (1).

M. de Choiseul est jaloux de la considération de son clergé : la négli-

(1) Voici comment étaient organisées les études à Albi. M. de Choiseul nous apprend lui-même que ceux de leurs sujets qui voulaient faire des études plus approfondies allaient à Paris ou à Toulouse.

Le cours de théologie, auquel n'étaient admis que ceux qui avaient fait « leurs Humanités et leur Philosophie, » durait trois ans. L'année scolaire commençait à la Toussaint et finissait le dernier jour de juillet. Tous les mardis, conférence de dogme à l'archevêché. Tous les jeudis, conférence de morale, avec cas de conscience, et sermon sur un point de morale. Le jeudi suivant, au sermon de morale suivait une leçon de catéchisme. Chaque dimanche, après les vêpres, conférence d'Ecriture sainte, explication de vingt-quatre versets du Nouveau Testament, appris durant la semaine. A la fin de l'année, comme on le pense bien, examen présidé par l'archevêque, assisté de ses grands vicaires, du promoteur et des maîtres chargés d'enseigner la théologie.

gence dans l'habillement l'irrite à l'égal de la mondanité. Il veut donc que les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés portent la soutane et la tonsure et, en ville, surtout en sa présence, la ceinture et le manteau long. « Ils éviteront toute frisure mondaine; ils ne prendront la perruque qu'avec la permission de l'archevêque, à condition qu'elle soit modeste, courte, presque sans frisure. »

Les cabarets, festins de noces (1), jeux publics de brelans sont proscrits. Interdiction d'assister aux bals, de danser et de se masquer; interdiction de la chasse qui se fait avec bruit et armes à feu.

L'archevêque rappelle l'ordonnance royale du 7 janvier 1681, « obligeant ceux qui sont pourvus de deux bénéfices incompatibles d'opter dans un temps déterminé. » Il trouve opportun de renouveler l'excommunication encourue par ceux qui « cachent la mort des bénéficiers, qui font des simonies ou confidences, qui antidatent les résignations. »

Il y avait encore des ermites dans le diocèse d'Albi. Ces dévotions ne sont pas du goût de l'archevêque; aussi M. de Choiseul défend-il « à tous hermites de s'établir dans le diocèse sans sa permission par écrit, permission qui ne sera accordée qu'à ceux dont la conduite est édifiante, qui se retireront au lieu que l'archevêque leur marquera et suivront la règle qu'il leur prescrira. »

L'archevêque juge nécessaire de défendre de publier au prône les ventes, baux, louages et autres actes de justice dont la publication, suivant l'édit de 1695, devait être faite à l'issue de la messe de paroisse; comme aussi toutes sortes de criées aux enchères, faites dans les églises, de cierges et de gâteaux.

Les prédicateurs reçoivent des conseils qui seraient opportuns en tous temps. Pour ce qui le concerne, M. de Choiseul leur défend « très expressément de lui faire directement ou indirectement de ces compliments dont l'usage tient plus de la flatterie du monde que de la simplicité de l'Evangile. » Il n'eût pas agréé d'être comparé à Dieu, dans ce sens surtout que Dieu n'eût été que la copie (2).

(1) « Nous défendons, sous peine de suspense, à tous Ecclésiastiques de manger ou boire aux cabarets, si ce n'est en voyage & à une lieue de leur résidence. Nous permettons aux Ecclésiastiques de boire et manger au cabaret lorsqu'ils y seront invités par les Evêques, Gouverneurs, Intendants de Province, & ce dans les Hôtelleries où ils logent et non autrement. »

A propos des festins, M. de Choiseul défend à tous ecclésiastiques « très-expressément, d'y chanter, ainsi que par-tout ailleurs, aucune chanson & plus encore d'y chanter ces chansons passionnées dont le langage forme un odieux contraste avec celui de l'Amour Divin si vivement exprimé dans les Pseaumes qu'ils ont tous les jours à la bouche. »

(Première partie, titre II.)

(2) « ...Les Prédicateurs exhorteront les peuples à rendre à leurs Pasteurs le

L'archevêque ordonne qu'il soit établi un maître d'école pour les garçons et une maîtresse d'école pour les filles dans tous les lieux murés et villages considérables. Défense à qui que ce soit de faire publiquement la fonction de maître ou de maîtresse d'école sans sa permission par écrit, et les curés ne doivent point souffrir qu'une personne exerce cette fonction dans leur paroisse qu'elle n'ait montré cette permission.

L'archevêque pourvoit à ce qu'on n'établisse point d'armoires dans les autels creux (1). Il prohibe les sépultures dans les églises, excepté s'il s'agit des personnes qui ont ce droit par titre ou possession prouvée (2).

Les processions sont l'objet d'une réglementation sévère : certains pèle-

respect et l'obéissance qu'ils leur doivent; ils n'affecteront pas de s'étendre même d'une manière générale sur les défauts des Ecclésiastiques, des Religieux et des Magistrats... Ils dirigeront leurs instructions contre les abus, sans cependant jamais désigner personne en particulier, ni faire aucune correction qui ressente l'animosité ou la vengeance.

» ...Leur défendons aussi d'y mêler aux Vérités de la Foi, les sentiments particuliers des Théologiens : ces opinions sont utiles dans les Ecoles pour exercer l'esprit des Etudiants par la dispute, mais elles pourroient dans la chaire semer la division parmi les Fidèles. »

(Deuxième partie, titre IV.)

(1) Tout serait à lire dans la troisième partie : *Des Eglises et de la décence qui y doit être observée.*

« Nous ordonnons que les cloches soient sonnées avec regle, moderation & Religion. Nous défendons qu'elles soient employées à carrillonner des airs profanes ou pour annoncer les jours anniversaires de Naissance ou de Patron des Particuliers, même des Curés...

» ...Pour maintenir le respect dû aux Eglises, & pour prévenir tout danger d'incendie, Nous défendons de construire à l'avenir aucuns bâtiments qui appuient sur les murs & couvertures des Eglises ou qui y touchent.

» ...On évitera que les chapelles domestiques aient leur entrée du côté des salles où l'on mange & l'on joue, ou des chambres où l'on couche; il n'y aura au-dessus point de chambre à coucher, encore moins de pigeonnier. »

(2) « On ne connaît que trop d'exemples des suites funestes qu'entraînent les sépultures trop précipitées. Pour les prévenir, nous défendons de mettre en terre aucun corps mort qu'il ne se soit écoulé vingt-quatre heures après le décès, & l'on aura soin de laisser le visage découvert, & de ne clouer le cercueil qu'une heure avant l'enterrement...

» Le lieu de la sépulture ordinaire des Fideles est le Cimetiere de la Paroisse sur laquelle ils sont morts. Instruits des inconvénients multipliés & bien prouvés qu'entraînent les sépultures qui se font dans les Eglises, lesquelles sont capables d'en rendre l'air mal sain et pernicieux aux Fideles, qui sont contraires au respect dû au Lieu saint, & qui souvent n'ont été imaginées que par la vanité & la fausse gloire, Nous croyons rendre un service important à l'humanité & à la Religion en défendant expressément d'enterrer dans l'Eglise, si ce n'est ceux qui ont ce droit par titre ou possession bien prouvée; alors les Curés obligeront les Parents à faire jetter de la chaux vive dans la sépulture & à réparer promptement le pavé de l'Eglise à l'endroit où sera le tombeau. »

(Troisième partie, titre II.)

rinages ayant donné lieu à beaucoup d'abus, M. de Choiseul les supprime en interdisant toute procession d'une paroisse à l'autre.

L'archevêque entend que le repos dominical et la loi de l'abstinence soient strictement observés. Les curés représenteront fortement aux magistrats et consuls qu'il est de leur devoir de faire observer les ordonnances des rois concernant les dimanches, et d'empêcher qu'on tienne ce jour-là foire, marché, ni boutique ouverte. Quant à la permission de faire gras les jours d'abstinence, elle est réservée aux vicaires généraux, et les maires et magistrats tiendront la main à ce que cabaretiers, traiteurs et bouchers n'entreprennent point de débiter ou apprêter de la chair pendant le carême, et ils puniront de peines temporelles et pécuniaires les contrevenants.

Les actes de baptême doivent être rédigés en un double registre dûment cotés et paraphés ; l'un sera déposé chaque année au greffe du bailliage, sénéchaussée ou siège présidial du lieu où l'église est située.

Dernier point à noter, qui intéresserait les canonistes : l'archevêque défend à tous curés et vicaires de marier les enfants de famille et ceux qui sont en tutelle ou curatelle, sans le consentement de leurs auteurs (1).



L'archevêque avait annoncé qu'après la lecture des Statuts accomplie, il écouterait les observations. Nous ignorons s'il en fut présenté avant l'*Ite in pace* que prononça l'archidiacre et qui fut la conclusion du Synode.

M. de Choiseul quitta Albi deux ans après pour prendre possession de l'église de Cambrai. Son siège fut donné au cardinal de Bernis qui résida fort peu et qui, tout occupé qu'il était de son ambassade, eut autre chose à faire que de procurer, du moins par lui-même, l'exécution des règlements de son prédécesseur. Les Statuts de M. de Choiseul sont, avec son missel et son rituel, le dernier monument important de la vie diocésaine dans l'église d'Albi. En parcourant ce volume, marqué des armes du prélat, — d'azur à la croix d'or cantonné de vingt billettes de même, cinq en chaque canton, — on revoit pour un instant l'ancienne église d'Albi à la fin de cette période où les deux pouvoirs marchaient, tant bien que mal, de compagnie, — dût celui-ci payer fort cher à l'autre l'appui qu'il en recevait ; — l'on se ressouvient de l'exclamation de Sainte-Beuve : « O ancienne Eglise de France ! que tu étais belle en ce temps-là ! » — Et l'on peut, du moins dans l'espèce, ne pas ajouter sa restriction : « Que de trous à ton manteau ! »

(1) Nous joignons, à titre de documents, les deux pièces suivantes, extraites du volume des Statuts synodaux de M. de Choiseul.

1° *Ordre de la procession.*

Le bedeau.	**Le suisse.**	**Le bedeau.**
	Clerc portant l'eau bénite.	
	Clerc portant l'encensoir.	
	Un enfant acolyte. | Un enfant acolyte.	

✠

LA CROIX.

Messieurs	
Curés du district de Cahuzac.	Curés du district de Villeneuve.
Curés du district de Puicelcy.	Curés du district de Montmiral.
Curés du district de Cordes.	Curés du district de Pennes.
Curés du district de Pampelone.	Curés du district de Moularès.
Curés du district de Valence.	Curés du district d'Alban.
Curés du district de Villefranche.	Curés du district de Réalmont.
Curés du district de Labessière.	Curés du district de Cadalen.
Curés du district de Giroussens.	Curés du district de Rabastens.
Curés du district de l'Isle.	Curés du district de Gaillac.
Curés du district d'Alby.	Curés de la ville d'Alby.
Curés de la ville d'Alby.	

Bénéficiers du Chapitre.	Enfants de chœur.	Enfants de chœur.	Bénéficiers du Chapitre.
Hebdomadiers du Chapitre.	Bénéficiers de prébende musicale.	Bénéficiers de prébende musicale.	Hebdomadiers du Chapitre.
Chanoine député du Chapitre St-Salvy.	Un bénéficier chapier.	Un bénéficier chapier.	Chanoine député du Chapitre de Gaillac.
Doyen député du Chapitre de Gaillac.	Un bénéficier chapier.	Un bénéficier chapier.	Chanoine député du Chapitre St-Salvy.
	Un bénéficier chapier.	Un bénéficier chapier.	
	Clerc acolyte.	Clerc acolyte.	

✠

	LA CROIX ARCHIÉPISCOPALE	
Chanoine de Sainte-Cécile.	portée par le Bénéficier sous-diacre d'office.	Chanoine de Sainte-Cécile.
	Bénéficier diacre d'office portant le livre des Evangiles.	
Chantre.	Hebdomadier sous-diacre.	Sous-chantre.
	Hebdomadier diacre portant la crosse.	
	Chanoine sous-diacre.	
	Chanoine diacre.	
	Le Prévôt.	
Premier archidiacre.	MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE.	Second archidiacre.
	Les trois chapelains de Monseigneur l'Archevêque.	

Monseigneur l'Evêque d'Evrie.

Messieurs	Messieurs	
Vicaires généraux.	Vicaires généraux.	Archiprêtre.
Official.	Vice-régent de l'Officialité.	Archiprêtre.
Promoteur.	Secrétaire.	

les églises principales, annexes, dépendances, ères, prieurés, et des chapelles votives du dio- Alby, divisé par détroits.

DÉTROIT D'ALBY.

D'ALBY ET LES FAUBOURGS.

.E, *église métropolitaine.*
collégiale et paroissiale,
perp.
ane, *cure.*
prieuré et cure, vic. perp.
, *cure, vic. perp.*
e, *cure, vic. perp.* Sainte-
e, *annexe.*
au château vieux, cure,

RELIGIEUX.

s.
rs.

s.

RELIGIEUSES.

e.
iades.
n.
iers.

CHAPELLES.

ts noirs.
la Charité.
de Saint-Amarand, *hors la ville, dans l'étendue de la paroisse de Saint-Julien.*

ÉGLISES DE LA CAMPAGNE.

Lescure, *prieuré et cure perpét.* Archeix, *ann.*

Notre-Dame de Ladrêche, *cure, vic. perp.*

Saint-Martin de Bezelle, *cure.* Saint-Pierre de Magrin, *ann.* Saint-Etienne de Mascle, *ann.*

Sainte-Martiane, *près Lescure, cure, vic. perp.*

Le Puy Saint-George, *cure, vic. perp.*

Saussenac, *ann.* Notre-Dame d'Enesgues, *ann.*

Caussanel, *ann.* Saint-Grégoire, *ann.*

Marssal, *ann.* Crespinet, *ann.*

Farguettes, *chapelle votive.*

Les Avalats, *cure, vic. perp.* Saint-Juery, *ann.* Caturzaguet, *ann.*

Cunac, *cure, vic. perp.*

Cambon, *cure.* Montels, *ann.* (*est du détroit de Villefranche*).

Puygouzon, *cure, vic. perp.*

Fonlabour, *prieuré et cure, vic. perp.* (*dépendant de Malte*).

Carlus, *cure, vic. perp.*

Monsalvy, *cure.* Entremons, *cure.*

DÉTROIT DE GAILLAC.

SAINT-MICHEL, *abbaye et chapitre collégial sécularisé, et cure, vic. perp.*
Saint-Jean de Tartage, *ann.* Ste-Cécile d'Avés, *ann.* St-Laurens, *ann.* St-Martin de Villecourtès, *ann.* (*Ces quatre annexes sont à la campagne*).
Saint-Pierre, *frères Collegiez et paroisse, cure, vic. perp.* Senolhac, *ann.* Saint-Pierre de Vassy, *ann.* Saint-Jérôme de Tescou, *ann.* Candastre, *ann.* Saint-Jean de Celles, *ann.* (*Ces cinq annexes sont à la campagne.*)

MONASTÈRES.

Les Capucins.
LesReligieusesBénédictines,*prieuré*.
Les Religieuses Hospitalières.

CHAPELLES.

Les Pénitents Blancs.
Les Pénitents Bleus.
Saint-Jacques.
Saint-Roch, *près la ville.*

ÉGLISES DE LA CAMPAGNE.

Berens, *cure, vic. perp.*
Saint-Martin de Montans, *cure*
Rivières, *cure.*
Faissac, *cure.*
Tersses, *cure.*
Saletes, *cure.*
Broses, *cure.*
Montels, *cure, vic. perp.* Boi
ann. Granejouls, *ann.*
Gradilles, *cure, vic. perp.*

DÉTROIT DE L'ISLE.

DANS LA VILLE DE L'ISLE.

NOTRE-DAME, *archiprêtré.*

MONASTÈRES.

Les Augustins.
Les Religieuses Chanoinesses de Saint-Augustin.

ÉGLISES DE LA CAMPAGNE.

Avens, *cure.*
Saours, *cure.*
Montagut, *cure.* La Bergnère
Couttens, *cure.*
Convers, *cure.* Saint-Corneille
Saint-Caprais, *cure vic. perp.*
Le Taur, *cure.*
Avignonet, *cure.*
La Perrière, *cure, vic. perp.*

DÉTROIT DE RABASTENS.

DANS LA VILLE DE RABASTENS.

NOTRE-DAME DU BOURG, *prieuré, cure, vic. perp. et chapitre.* Notre-Dame-du-Château, *dépendance.*

MONASTÈRES.

Les Cordeliers.
Les Religieuses de l'Annonc

CHAPELLES.

Notre-Dame-de-l'Hôpital.
Les Pénitents Bleus.
Les Pénitents Blancs.
Saint-Roch, *au fauxbourg.*

-Baptiste, *hors les faux-*

ES DE LA CAMPAGNE.

ns, *cure*. Puechibal, *ann*.
ge de Saint-Gery, *cure*.
e.
in de Mours, *cure*.
re.
re.
re.
est de Lauzesan, *cure, vic*.

Gourgouillac, *cure*. Saint-Salvy de Belmontels, *ann*. La Rescoste, *ann*.
Guidal, *cure, vic. perp*. Teyssode, *ann*.
Messenac, *cure*.
Salvagnac, *prieuré et cure, vic. perp*. Saint-Julien, *ann*. Saint-Martin de la Cesquière, *ann*. Saint-Robert, *prieuré et ann*.
Armissart, *cure*.
Vionan, *cure*.

DÉTROIT DE GIROUSSENS.

Y DE GIROUSSENS, *prieuré*
ic. perp. Saint-Roch, *cha-*
ve, près le cimetière. Saint-
nn. Saint-Anatoly, *ann*.
st, *ann*. Saint-Michel,
ce.
or, *cure*.
re.
re. Sainte-Quitterie, *ann*.
lvy de Fiouzets, *ann*.
re, vic. perp.

La Genebière, *cure*.
Saint-Martin de Grisac, *cure, vic. perp*. Saint-Etienne, *service*.
Saint-Pierre du Puy, *cure, vic. perp*.
Septfages, *cure, vic. perp*.
Saint-Pierre de Bulgo ou Saint-Peirot, *cure*.
Larmey, *cure, vic. perp*.
Jussens, *cure, vic. perp*. Saint-Exuperie, *service*.
Sainte-Foi, *cure*.

DÉTROIT DE CADALEN.

IE DE CADALEN, *cure*.
re.
re.
ure. Maussans, *ann*.
cure, vic. perp. Florentin,

ann. Terssac, *ann*.
Thecou, *cure, vic. perp*. Ennay, *ann*. Saint-Laurens, *ann*. Saint-Pierre de Thecou, *ann*. Saint-Jean du Vigan, *ann*.

DÉTROIT DE LA BESSIÈRE.

NE DE LA BESSIÈRE, *cure*,
. Les Graisses, *ann*.
égulière de Candeil, Ordre
aux, *dans l'étendue de la*
de la Bessière.
ou Notre-Dame de Jon-
dans le Bourg, cure. Saint-

Sigismond, *hors le Bourg*. Saint-Sernin de Gourgois, *ann*. Saint-Maurice de Privats, *ann*. Ste-Cécile de Mauribal, *ann*.
Rouzede, *cure*. Busque, *chapelle votive*.
La Boutarié, *cure, vic. perp*.

Saint-Martin de Coras, *pr. dont l'église est détruite.*

Le Brue, *cure vic. perp.*

Sieurac, *prieuré et cure, vic. perp.*

Vitrac, *ann. de Denat, du détroit de Villefranche.*

Saint-Memy, *cure, vic. perp.* Notre-Dame de Besclaux, *ann.* Saint-Jean de la Rive, *ann. au fauxbourg de Grauilhet.*

DÉTROIT DE RÉALMONT.

DANS LA VILLE DE RÉALMONT.

NOTRE-DAME, *paroisse.*

Les Cordeliers.

ÉGLISES DE LA CAMPAGNE.

Lombers, *cure.* Saint-Sernin de Lombers, *ann.*

Saliès, *cure.*

Ourban, *cure, vic. perp.* Fenols, *ann.* Notre-Dame, *chapelle.*

Pouzols, *cure, vic. perp.* Poulan, *ann.*

Lejos, *cure.*

Saint-Pierre de Benajan, *cure, vic. perp.*

Saint-Lieux, *cure.* La Fenasse, *ann.*

Counils, *cure.* Saint-Benoît, *ann.*

DÉTROIT DE VILLEFRANCHE.

NOTRE-DAME DE VILLEFRANCHE, *cure.* Fabas, *ann.*

Ginestières, *cure.*

Teillet, *cure, vic. perp.* Saint-Salvy de Fourestès, *ann.* Saint-Etienne de Terrabusset, *ann.*

Montels, *ann. de Cambon, qui est au détroit d'Albi.*

Le Travet, *cure.*

Saint-Antonin de Lacalm, *cure, vic. perp. (dépendant de Malte).*

La Capelle-Clapier, *cure, vic. perp.*

Fauch, *cure, vic. perp.* Roussel, *ann.* Roumegoux, *ann.* Notre-Dame de la Brune, *chap. vot.*

Mousieys, *cure.* Teullet, *ann.*

Fregeairolles, *cure, vic. perp.*

Denat, *cure, vic. perp.* La Bastide, *ann.* Vitrac, *ann. qui est au détroit de la Bessière.*

DÉTROIT D'ALBAN.

NOTRE-DAME D'ALBAN, *cure, vic. perp.*

Mieules, *cure.*

Massals, *cure.*

Saint-Paul de Massuguiès, *prieuré et cure, vic. perp.* Saint-Léonard, *ann.*

Saint-Salvy de Carcavès, *cure, vic. perp.*

Saint-Pierre d'Iliergues, *cure.* Montredon, *ann.*

Saint-Jean de Jeaunes, *cure, vic. perp.* Saint-Salvy del Bure, *ann.*

Bonneval, *cure.* Le Fraysse, *ann.* Saint-Jean de Salès, *ann.* Saint-Salvy de Bonneval, *ann.*

Cambon du Temple, *cure, vic. perp. (dépendant de Malte).*

Paulin, *cure.* Notre-Dame d'Ortiguet, *ann.*

Negremont, *cure, vic. perp.* Villeneuve-de-Tarn, *service.* Saint-André d'Alban, *ann.*

Le Truel, *cure.*

La Condomine, *cure, vic. perp.*

DÉTROIT DE VALENCE.

ns de Valence, *cure, vic.*
int-Géraud, *ann.*
ue d'Aigon, *cure.*
ure, vic. perp.
re, vic. perp. Gaycré, *ann.*
ou Notre-Dame de la Ca-
ieuré et cure, vic. perp.
l'Ambialet, *cure, vic. perp.*
ame du Monastère, *service.*
e.
ure. Saint-Julien de Para-
n.

Les Carmes de la Forest, *dans la paroisse de Serenac.*
Frayssines, *cure.*
Cadis, *cure, vic. perp.*
Faussergues, *cure, vic. perp.* (*dépendant de Malte*).
Castelgarric, *cure.*
Ledout, *cure.* Saint-Michel du Dour, *ann.* Saint-Pierre de la Serre, *ann.*
Gaulene, *cure, vic. perp.* Pouzonac, *ann. qui est du détroit de Moularès.*

DÉTROIT DE MOULARÈS.

me de Moularès, *cure, vic.*
re, vic. perp. La Capelle, *ann.*
n. Leydas, *ann.*
e.
ues, *cure, vic. perp.* Saint-
Fournials, *ann.*

Saint-Jean de Marcel, *cure.* Valderiés, *ann.*
Vers, *cure, vic. perp.*
Zunaguet, *cure.*
Sainte-Geme, *cure.*
Tels, *cure.* Saint-Marcel de Tels, *ann.*

DÉTROIT DE PAMPELONNE.

me de Pampelonne, *cure,*
. Prunet, *ann.*
re de Gil, *cure, vic. perp.*
hou, *cure, vic. perp.*
e Ciron, *cure.*
c, *cure.* Mirandol, *ann.*
cure.
nats, *cure.*

Canezac, *cure.* Lagardeviaur, *ann.* Montirat, *ann.* Saint-Michel de Darnis, *ann.*
L'Hermitage *dans la Forest, paroisse de Lagardeviaur.*
Nartoux, *cure.*
Saint-Christophe, *cure, vic. perp.*

DÉTROIT DE MONESTIÈS.

re de Monestiès, *archipré-*
Saint-Hypolite, *ann.*
cure, vic. perp. Sainte-Cé-
e champêtre. Rozières, *ann.*
enoit, *ann.* Blaye, *ann.*

Le Segur, *prieuré et cure, vic. perp.* Saint-Marcel, *ann.* La Parochial, *ann.*
La Bastide de Gabausse, *cure, vic. perp.*

Almayrac, *cure.*

Trebien, *cure.*

Camaillers, *cure.* Sabin, *cure.*

Le Puech, *cure.*

Salles, *cure*, *vic. perp.* Saint-
de Salles, *ann.*

DÉTROIT DE CORDES.

SAINT-MICHEL, *archiprêtré*, *cure.* Cazelles, *ann. à la campagne.*

Notre-Dame de La Vaysse, *ancienne église paroissiale.*

MONASTÈRES.

Les Trinitaires.

Les Capucins.

CHAPELLES.

Les Pénitents-Blancs.

Chapelle du Crucifix, *au bas du faubourg.*

Saint-Jean de Mordagne, *chapelle votive à demi-quart de lieue de la ville.*

Saint-Pierre, *chapelle votive aussi à la campagne.*

ÉGLISES DE LA CAMPAGNE.

Corrompis *ou* Cabanes, *cure.* Sainte-Luce, *ann.*

Saint-Pierre de Mercens, *cu*
perp. Saint-Dalmaze, *ann.*

Virac, *ann.*

La Salvetat, *près Cordes*, *cure.*
Martial, *service.*

Panens, *cure.*

La Guépie, *cure.*

Sommart, *cure.*

Saint-Projet, *cure*, *vic. perp.*

Tonnac, *cure.* Rousseyrolles,

Alayrac, *cure.*

Bleys, *cure*, *vic. perp.* Marnav

Vindrac, *cure.*

Saint-Martin de Salmages, *c*

Campes, *cure.* Saint-Amans,

Bournazel, *cure*, *vic. perp.*

Mouzieys, *cure.*

La Capelle Segalar, *cure*, *vi*
dépendant de Malte.

DÉTROIT DE PENNE.

SAINTE-CATHERINE DE PENNE, *cure.*

Roussergues, *cure*, *vic. perp.*

Saint-Michel de Vaxe, *cure.* Saint-Pantaléon, *ann.*

Saint-Bauzille, *cure.* Alos, *ann.* Notre-Dame de Cabanes, *ann.*

Campagnac, *cure.*

Itzac, *cure.*

Millars, *cure.* Montrouziès
Amans, *ann.*

Saint-Salvy de l'Herm, *cure.*

Vaour, *cure*, *vic. perp. dép. d*

Saint-Paul de Maniac, *cure*, *vi*

DÉTROIT DE PUICELCY.

SAINT-CORNEILLE DE PUICELCY, *prieuré et cure*, *vic. perp.*

Saint-Maurice de Camp, *ann.* Saint-Pierre de Laval, *ann.* Saint-Nazaire de Laroque, *ann.*

Sainte-Catherine de Mourens, *cure et vic. perp.*

La Capelle, *archiprêtré cure.*
Dame d'Austrières, *ann.*
Martial de Prasials, *ann.*
Jean de Montels, *ann.*

Urbens, *cure.*

Senespe, *cure.* La Sautière,

DÉTROIT DE MONTMIRAL.

ME DE MONTMIRAL, *cure, vic.*
int-Etienne de Bruniac,
int-Martin de Lespinas,
int-André de Lhom, *ann.*
Saint-Salvy de Cambirac, *ann.*
Sainte-Cécile de Cayrou, *cure.*
Le Verdier, *cure.*

DÉTROIT DE CAHUZAC.

MAS DE CAHUSAC, *cure, vic.*
1, *prieuré et cure, vic. perp.*
e, *vic. perp.*
cure.
e. Cardonac, *prieuré simple.*
.
Vieux, *cure, vic. perp.*
Andilhac, *cure, vic. perp.*
Lentin, *cure, vic. perp. dépendant de Malte.*
Franceille, *cure.* Saint-André d'Amarens, *ann.*
Loubers, cure.

DÉTROIT DE VILLENEUVE.

VEUR DE VILLENEUVE, *cure.*
ann. Notre-Dame de la
, *chapelle votive.*
de Bonnefons, *cure.* Cas-
nn.
cure, vic. perp. dépendant
.
nne de Brez, *cure, vic. perp.*
, *prieuré et cure, vic. perp.*
ols, *ann.*
Bernac, *cure, vic. perp.*
La Bastide de Montfort, *cure, vic. perp.* Mauriac, *ann.*
Mailhoc, *cure.* Saint-Jean-le-Froid, *service.*
Saint-Dalmaze, *cure, vic. perp.* Saint-Sernin, *ann.*
Taix, *cure.*
Sainte-Croix, *cure, vic. perp.* Quieye, *ann.*

MALAFOSSE fait observer, au sujet des ermites bannis par hoiseul, qu'ils ne durent pas disparaître entièrement, car iocèse de Mende, suffragant de celui d'Albi, il existe encore ites, ou, du moins, il en existait il y a à peine quelques Naguère, en effet, l'ermite de Saint-Privat et son petit frère des quêtes dans le voisinage de Mende pour amasser des is pour leur hivernage. La grotte et l'église de Saint-Privat t la ville de Mende sont l'objet d'un pèlerinage.

E LAHONDÈS et DE RIVIÈRES rappellent, à propos de la comion de M. l'abbé Auriol, les constructions importantes, èrement les quais, que dirigea à Albi Mgr de Choiseul ; il

fut un des promoteurs de ces travaux d'embellissement et de restauration des villes, auxquels prirent part tant d'évêques du dix-huitième siècle.

M. l'abbé Taillefer, membre correspondant, communique la note suivante :

Une émeute aux mines de Cransac (août 1773).

Un soulèvement populaire eut lieu aux mines de Cransac dès le commencement du mois d'août 1773. M. d'Arcambal, qui y avait des intérêts, obtint du maréchal de Richelieu que M. de Brassac, chevalier de saint Louis, ancien capitaine au régiment de Vermandois, de Lauzerte, y serait envoyé pour ramener les émeutiers par la douceur. Une provision de 1,200 francs lui fut accordée à cet effet. Il s'y rendit et eut l' « heur de satisfaire à son mandat, mais non sans avoir risqué plusieurs fois de perdre sa vie par un atroupement qui venait fondre sur lui. »

Voici la lettre que M. de Pellagrue adressait, le 7 août, à M. de Brassac, de la part de M. d'Arcambal, avec la suscription de ce dernier.

« Je suis chargé, de la part de M. d'Arcambal, de vous prier d'aller aux mines de Cransac pour reconnaître le local. M. d'Arcambal a parlé de vous à mon beau-père qui est très enchanté de pouvoir vous employer, et en a aussi parlé à M. le maréchal de Richelieu, et lui a dit qu'il vous plaçait là comme un homme très prudent et en état de mener ces gens par la douceur. Ainsi, mon cher cousin, rendez-vous, dès ma lettre reçue, dans ce pays comme un homme qui voyage par curiosité et en même temps un peu instruit de ce qui se passe, cependant de manière à ne rien découvrir de votre mission. Si vous trouviez les principaux habitants de ce lieu-là, disposez-les à en venir à des accommodements à l'amiable. Vous pourriez vous proposer comme arbitre entre eux et M. d'Arcambal ; et, en ce cas, vous pourriez les engager à venir parler à M. d'Arcambal, lorsqu'il sera arrivé chez lui. L'intention de M. d'Arcambal, de mon beau-père et de M. le maréchal de Richelieu serait de réduire ces gens par la douceur et se dispenser d'y envoyer des troupes. Ils le feront cependant si l'on ne peut pas en venir à bout autrement. Comme ce voyage-là vous coûtera quelques frais, M. d'Arcambal me charge aussi de vous dire qu'il a convenu avec mon beau-père de vous donner 1,200 francs d'appointement qui vous seront payés du jour de votre départ. Signé, le marquis de Pellagrue. »

« Je me joins à mon neveu pour confirmer tout ce qu'il vous annonce. Je connais trop votre sagesse pour avoir besoin de vous rien prescrire. Il vous suffit sûrement de connaître nos intentions pour les bien remplir. Je désire surtout que cette affaire réussisse par l'avantage qui en résultera pour vous. Signé, le marquis d'Arcambal. »

Les frais faits par M. de Brassac dépassèrent les 1,200 francs promis; c'est pourquoi, le 15 mars 1774, il fit enregistrer ces deux lettres par un notaire pour s'en servir en cas de besoin.

(Minutes de Bonniol, not. de Lauzerte, n° 7, 1774-1775, f° 348 v°. Etude de Me Borderies, not. à Lauzerte.

Séance du 17 janvier 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale les découvertes d'objets romains qui ont été faites près de Bivès, canton de Saint-Clar (Gers), dans la propriété de M. Darné et qui n'ont peut-être été signalées nulle part. Il y aurait des inscriptions, et on lui a remis, pour les archives de la Société, le dessin d'une tête à base conique.

M. le baron de Rivières lit une note qu'il a donnée dans la *Gazette du Tarn*, au sujet de l'autel de l'église de Vielmur que le Conseil de fabrique se proposait de vendre, note qui a provoqué une protestation du même Conseil, et sa réponse. Il ressort de ces documents que l'église de Vielmur conservera son bel autel du dix-huitième siècle.

Sur la proposition de M. le Président, la Société émet le vœu que dans les bâtiments contigus du Lycée de Toulouse et de la bibliothèque publique, dans la seconde cour de l'hôtel de Bernuy, la porte dite du lion soit dégagée, et qu'on garde, si c'est possible, un petit logis, relativement bien conservé, orné de fenêtres du seizième siècle, qui était jadis en façade dans la rue des Arcs.

M. l'abbé Esparbès a envoyé la note suivante dont il est donné lecture.

Léproseries et hôpitaux de Toulouse en 1428.

Le 23 juin 1428, « Bernardus de Moreriis [de Moriès] molendinarius, habitator carrerie Convenarum, Tholose, » fit son testament, reçu et retenu par Loys du Boys, notaire.

Peut-être le testateur n'était-il pas très fortuné, néanmoins il ne manqua de faire quelques aumônes. Il donna notamment :

1° A chacune des églises paroissiales de Toulouse, six deniers toulzas.

2° A chacun des ordres de pauvreté (quatuor ordinibus paupertatum virorum Tholose) six deniers toulzas.

3° A trois maisons de lépreux de Toulouse, également six deniers toulzas.

Nous négligeons à dessein les autres legs.

De Moriès institua pour héritiers universels Raymond et Esclarmonde ses enfants, et désigna pour exécuteurs testamentaires « Johannem de Moreriis fusterium carrerie del Pharo et Johannem Squivati fusterium carrerie tholosencorum (*sic*) Tholose. »

Bernard mourut peu après. Le 12 septembre suivant, l'un de ses exécuteurs testamentaires, « Johannes Squivati, pro comodo et utilitate ejusdem Bernardi, » acquitte quelques-uns des legs indiqués dans le testament. Le payement est fait non dans la « boutique » du notaire, mais dans les différentes églises ou maisons de charité auxquelles ces legs étaient destinés. Les six deniers toulzas sont déposés par l'exécuteur testamentaire, en présence du notaire et de deux témoins, dans un tronc que l'on trouve à chaque station : « in quodam socco (*tronc*) posito in ecclesia... »

Voici l'itinéraire suivi par nos personnages : Eglises Saint-Etienne, Saint-Augustin, du Taur, Saint-Sernin, maison des Lépreux de la porte Arnauld-Bernard, églises Saint-François des Frères mineurs, Saint-Dominique des Frères prédicateurs, Saint-Pierre-des-Cuisines, hôpital Saint-Jacques du Pont-Neuf, Saint-Jacques-du-Bourg, église Saint-Nicolas, maison des Lépreux de Saint-Cyprien, églises de la Daurade, de la Dalbade, Notre-Dame du Mont-Carmel, enfin maison des Lépreux de Toulouse.

Que l'on veuille bien nous permettre ici quelques observations et quelques questions.

Eglises paroissiales. — En 1428, il n'y avait dans Toulouse et ses faubourgs que les sept églises paroissiales signalées plus haut, les mêmes qui sont mentionnées dans la bulle de Jean XXII, portant délimitation de l'archevêché de Toulouse (VIII kal. martii, anno secundo, c'est-à-dire 22 février 1318).

En 1430, Jeoffroy de la Racine, dans son testament dont nous parlerons bientôt, signale les églises « Beati Miquaelis porte Castri Narbonensis, et Beati Bartholomaei, » mais sans les qualifier églises paroissiales.

En 1525, Saint-Michel devint annexe de Saint-Etienne, et fut érigé en cure en 1780.

Maisons des religieux mendiants. — Chacun des ordres mendiants ne possédait, en 1428, qu'une maison à Toulouse. Il n'y avait pas lieu de distinguer les Carmes et les Carmes déchaussés, les Frères Mineurs conventuels et les Mineurs de la stricte observance, ces derniers n'ayant été fondés à Toulouse qu'en 1481 par Louis XI. — La situation des sept églises paroissiales et des quatre maisons de religieux mendiants nous est donc parfaitement connue, et l'itinéraire suivi par Jean Squivat et ses compagnons est rationnel. Nous sommes loin d'être aussi bien renseignés sur le nombre et la position des léproseries et des hôpitaux à Toulouse.

Léproseries. — Il y avait sûrement sept léproseries en notre ville, en l'année 1316, sans comprendre dans ce nombre les léproseries situées à Saint-Cyprien. Un testament de cette époque les énumère comme il suit : 1° léproseries de la porte Arnauld-Bernard, 2° de la porte Pouzonville, 3° de la porte Matabiau, 4° de la porte du Château-Narbonnais, 5° de la Daurade (?), 6° de la Magdelaine, 7° de la porte Villeneuve. Quand notre testateur écrit en 1428 « tribus domibus leprosorum, » faut-il traduire « aux trois maisons » ou bien « à trois maisons ? » Dans la première hypothèse, on devrait penser que par suite de l'extinction de quelques établissements créés à Toulouse en faveur des lépreux et par suite de l'attribution de leurs revenus à des maisons similaires, ces sortes de maisons se trouvaient réduites à trois en 1428.

Que si l'on préfère la seconde hypothèse, il y a lieu de croire que l'exécuteur testamentaire de B. de Moriès se rendit aux trois principaux établissements de lépreux, laissant de côté les maisons secondaires.

On trouve d'ailleurs ces trois maisons signalées, sans allusion à d'autres, dans plusieurs documents de la même époque. Enfin au cours de l'année 1696, leurs revenus furent unis à l'hôpital des Incurables de Toulouse.

Il nous est impossible de déterminer au juste la place qu'occupaient ces trois léproseries ; nous n'en connaissons que le quartier.

Hôpitaux. — Les hôpitaux étaient nombreux à Toulouse. Voici ceux que mentionne, dans son testament du 12 septembre 1430, « Gauffredus de la Racine, domicellus, magister portuum et passagiorum in senescalliâ Tholose et Bigorre. »

1° Hospitale S^ti^ Jacobi pontis novi ; 2° S^ti^ Spiritus civitatis Tholose ; 3° S^ti^ Jacobi de Burgo ; 4° B^ae^ Mariae de Podio ; 5° S^ti^ Johannis Tholose. Or, cette liste n'est pas complète : l'hôpital de la Grave et de Sainte-Radegonde existaient certainement alors.

Remarquons ici que Bernard de Moriès n'avait pas fait de legs en faveur des hôpitaux.

Cependant son exécuteur testamentaire versa pour eux deux fois six deniers, faisant œuvre très louable, sans se douter de l'embarras dans lequel il allait nous jeter. Pouvons-nous supposer, en effet, comme nous étions d'abord porté à le faire, que nous sommes en présence d'un itinéraire rigoureux, fidèlement suivi ? Nous ne le croyons pas. Si l'itinéraire précité était topographiquement rigoureux, Jean Squivat, après avoir visité l'église Saint-Pierre-des-Cuisines et avant d'entrer dans celle de Saint-Nicolas de Saint-Cyprien, aurait rencontré coup sur coup l'hôpital « B^ti^ Jacobi pontis novi » et l'hôpital « S^ti^ Jacobi de Burgo, » l'un et l'autre hôpital se trouvant, dans ce cas, sur la rive gauche. Or, d'autres documents déterminent une topographie différente.

D'après les cadastres du quinzième siècle, l'hôpital « Pontis novi » ou « in capite Pontis novi, » est situé dans le faubourg Saint-Cyprien. D'après les mêmes cadastres, un hôpital Saint-Jacques est situé entre l'église Saint-Sernin et le collège de Périgord, au nord d'une petite rue aujourd'hui fermée et qui venait aboutir à la rue Bellegarde. De plus, Catel place l'hôpital du Bourg dans le capitoulat de Saint-Sernin, sans doute à l'endroit marqué par les cadastres... Il n'y a donc pas possibilité de croire que, sur ce point du moins, l'itinéraire se soit effectué dans l'ordre indiqué par le notaire Loys du Boys, et tout se concilie si nous adoptons cette seconde hypothèse.

Telles sont les observations et les questions auxquelles a donné lieu pour nous l'étude d'un texte qui, au premier aspect, pouvait paraître insignifiant. Les archives des notaires aideront sûrement à déterminer avec grande précision bien des notions topographiques dont on ne s'est peut-être pas assez préoccupé au détriment de l'exacte localisation des faits.

Séance du 24 janvier 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. le baron DE RIVIÈRES fournit quelques renseignements sur un blason de la rue Espinasse, signalé par M. Delorme : il est du dixième siècle, en très mauvais état, mais intéressant surtout par les supports des armes, une sirène et un lion.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit une lettre de M. le docteur Bounhiol signalant une nouvelle découverte de mosaïques romaines, à Giroussens (Tarn). M. l'abbé Auriol est prié de s'informer et de faire un rapport à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT lit les lettres par lesquelles MM. le docteur Le Palenc et Edouard Privat posent leur candidature aux places vacantes de membres résidants.

M. GRAILLOT, membre résident, donne communication d'un premier travail sur « les bustes romains » du musée de Toulouse, destiné à l'Album des Monuments du Midi.

M. l'abbé LESTRADE fait passer sous les yeux de la Société une pierre portant une inscription latine, trouvée dans un champ, au lieu dit Lé Pougnó, quartier de Saint-Germier-le-Vieux, entre Muret et Ox. La pierre est cassée à son extrémité inférieure, à droite et à gauche; il ne reste de la dernière ligne de l'inscription

que les parties supérieures des deux jambages d'une lettre, sans doute V. Voici quelle est la teneur de l'inscription :

Θ · ALBINO
SILVANI · F
ET · V · ANNERENI
MARINI · Ǝ · VX
ALBVS · F
V

M. Lécrivain restitue l'inscription de la manière suivante :

Θ *Albino, Silvani f(ilio) et V(aleriae) Annereni, Marini f(iliae) u[xori]* [*A*]*lbus f(ilius)* [*vot*]*u*[*m solvit*]; on a donc la lecture : « Aux défunts, Albinus, fils de Silvanus, et Valeria Anneren, fille de Marinus, son épouse, Albus leur fils a accompli son vœu. » Les mots Albus et Anneren sont nouveaux dans l'onomastique pyrénéenne.

M. Delorme fait la communication suivante :

Monnaies trouvées au ramier du Bazacle, à Toulouse.

M. Juppont, ingénieur des arts et manufactures, vient de faire don au Musée Saint-Raymond de plusieurs monnaies trouvées au ramier du Bazacle, dans l'emplacement occupé jadis par le cimetière des pestiférés.

Ces monnaies ont été remises à M. Delorme par l'entremise de notre collègue M. Massip pour être déterminées.

Dans ce lot, figurent :

Un petit guenar de Charles VI ;

Un denier tournois de Charles VIII ;

Un douzain (aux croissants) de Henri II ;

Un douzain de Henri III ;

Quelques doubles tournois de Louis XIII ;

Un double tournois de Marie, souveraine des Dombes ;

Un denier tournois de Guillaume de Nassau ;

Un double tournois de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange ;

Un liard de Louis XIV et une douzaine de monnaies trop frustes pour être classées.

Parmi ces pièces qui ne présentent pas un grand intérêt, il en est une cependant qui mérite de fixer l'attention de la Société ; M. Delorme la fait passer sous les yeux de ses collègues.

C'est un denier d'argent de *Guillaume Taillefer*, comte de Toulouse (950-1037).

En voici la description :

Droit. Dans le champ, une croix.

Légende : ✠ GVILLELM(*us co*).

R/. Dans le champ, quatre annelets.

Légende : ✠ TO(*lus*)ACIVI.

Ce denier, malheureusement ébréché par un long séjour dans la terre, est très rare. C'est le second qui soit connu.

Le premier exemplaire fut trouvé, au même endroit, dans les terrains de l'ancien cimetière des pestiférés, par M. E. Delorme, en 1875.

A cette date, sa découverte, d'après M. Chalande, jeta un nouveau jour sur la numismatique du Languedoc. Sa similitude avec les deniers d'Eudes (887-898) ne laissait aucun doute sur son attribution à Guillaume III Taillefer.

Notre ancien confrère, à qui M. Delorme céda cette pièce dont il ignorait alors la valeur, ajoutait en la décrivant dans le tome VII de l'*Histoire générale de Languedoc*, que les deniers attribués jusqu'à ce moment à Guillaume Taillefer par Poey d'Avant (pl. LXXX), nos 15, 16 et 17, devaient, après cette découverte et vu les caractères de leur fabrication, être reportés au règne de Guillaume IV.

Séance du 31 janvier 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. l'abbé LESTRADE signale une belle grille du dix-huitième siècle à l'église de Muret.

M. LE PRÉSIDENT communique plusieurs photographies du château de Pibrac qui montrent les changements opérés par son nouveau propriétaire, M. de Pibrac, frère de notre confrère défunt, et lit une lettre de M. de Pibrac, qui expose et explique ces modifications au plan de restauration poursuivi jusqu'à présent.

M. le baron DE RIVIÈRES, membre résident, lit la note suivante :

Documents relatifs à l'église Sainte-Cécile d'Albi.

Il est des monuments qui n'ont pas de chance. Nous n'en voulons pour exemple que notre chère cathédrale d'Albi, qui déjà, en 1823, était en butte aux projets des vandales. Heureusement, ce ne fut qu'un simple projet. Voici ce que nous avons trouvé aux archives du Capitole, dans les papiers

de du Mège. C'est une lettre à lui adressée par Mgr Charles Brault, archevêque d'Albi en 1823.

Le siège archiépiscopal venait d'être rétabli, et le prélat se préoccupait de percer le magnifique jubé de sa cathédrale, pour faciliter aux fidèles la vue des offices et des cérémonies dans le grand chœur.

L'archevêque d'Albi écrivait à du Mège pour lui demander conseil sur ce projet. Ce digne prélat, qui a laissé dans Albi le souvenir de ses grandes manières et de son affabilité, n'était point archéologue, et qui l'était alors en France? On voit, comme traces de son séjour à Albi, où il est mort (1), la décoration peinte de la chapelle du Rosaire dans la nef de Sainte-Cécile, et l'on y remarque des motifs de peintures absolument empruntés aux froides et classiques arabesques de Percier et Fontaine. Les armes du prélat s'y voient aussi; il y a un serpent et des colombes, emblèmes de la prudence et de la simplicité recommandées par le Sauveur à ses disciples (2).

ARCHEVÊCHÉ D'ALBI — Albi, le 22 septembre 1823.

—

Cabinet.

« Monsieur,

» J'ai beaucoup regretté que pendant un séjour que j'ai fait dernièrement à Toulouse vous fussiez absent de cette ville. Mon dessein était de vous entretenir d'un objet relatif à mon église métropolitaine et que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

» Depuis la Révolution, les offices ont été célébrés dans une chapelle dite de Saint-Clair, qui se trouve au bas de l'église. Maintenant que la métropole est rétablie et que le chapitre va être installé, l'office divin devra être fait dans le chœur; mais en même temps, il est à désirer que les fidèles jouissent de la vue des cérémonies, ce qui serait très difficile pour la plupart dans l'état actuel des choses.

» On a pensé à faire plusieurs ouvertures au chœur, et particulièrement à percer le jubé; mais comme on voudrait éviter le plus possible de nuire à la beauté de l'architecture, l'opération dont il s'agit exigerait de grandes précautions et des ouvriers habiles; elle a d'ailleurs besoin d'être dirigée par un artiste distingué.

» J'ai su, par M. le préfet du Tarn et par M. l'architecte du département, que vous aviez visité dans le plus grand détail la cathédrale d'Albi et que

(1) Le 25 février 1833. Né à Poitiers en 1752, il fut sacré évêque de Bayeux en 1802 et promu à l'archevêché d'Albi en 1823.

(2) Saint Matthieu, X, v. 16. Les armes de Mgr Brault se blasonnent : coupé au 1 d'argent à l'agneau pascal de sable, au 2 de pourpre à une guivre d'or en pal accostée de deux colombes volant en bande.

personne n'était plus en état que vous, Monsieur, d'apprécier et de nous indiquer les moyens à prendre pour atteindre le double but que nous avons en vue.

» Je serais enchanté d'avoir à cet égard une conférence avec vous. Je vous aurais donc, Monsieur, une véritable obligation, si vous pouviez prendre la peine de faire le voyage d'Albi. Je désirerais que vos occupations vous permissent de le faire avant la fin de la semaine prochaine, devant à cette époque m'absenter d'ici pour quelque temps.

» Je vous demande pardon de mon importunité. Je serais flatté de trouver l'occasion de faire quelque chose qui vous fût agréable et de vous donner par là des preuves de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» † CHARLES, arch. d'Albi. »

Indépendamment de cette lettre, nous avons trouvé au secrétariat de l'archevêché d'Albi la note suivante : « Le 11 décembre 1823, S. G. Mgr l'ar- » chevêque d'Albi recommande à S. Exc. le ministre de l'Intérieur, les » plans relatifs au jubé de Sainte-Cécile qui doit être percé, et le prie de » vouloir bien allouer des fonds en conséquence (1). »

Mais heureusement, en dépit de cette correspondance, le projet n'eut pas de suite, car il ne resterait probablement pas trace du jubé, qui aurait disparu comme ont disparu au siècle dernier les jubés de Chartres, de Notre-Dame de Paris, et, de nos jours, celui de Limoges, dont il ne reste que des débris, et celui de la cathédrale de Toulouse, entièrement détruit.

M. l'abbé LESTRADE lit la seconde partie de son travail sur les manuscrits de Daignan du Sendat. (Voir ci-dessus, p. 18.)

Le second manuscrit de Daignan du Sendat.

Le manuscrit du chanoine Daignan du Sendat, dont nous devons entretenir ce soir la Société, n'a point la valeur documentaire du recueil, de semblable provenance, qui fut analysé ici-même il y a un mois. C'est une juxtaposition de pièces fugitives, soit latines, soit françaises, en prose et en vers. L'intérêt de ces morceaux de circonstance est restreint. Il y est question de très minces événements arrivés en Gascogne ou de personnages attachés à cette province soit par leur origine, soit par leurs fonctions. Compliments officiels adressés à des archevêques et à des gouverneurs, souhaits de nouvel an et de bonne fête exprimés à M. Daignan du Sendat

(1) Correspondance administrative des archevêques d'Albi, conservée au secrétariat de l'archevêché.

ses amis et par les enfants de chœur de la cathédrale d'Auch, souhaits ienvenue débités au même ecclésiastique en cours de visite dans son idiaconé de Magnoac, tels sont les sujets traités en beaucoup de feuil- de ce recueil. N'oublions pas des odes faibles et des poésies pieuses olument médiocres.

y a cependant la note gaie en cette compilation, notamment une poi- e d'épigrammes dont certaines sont, pensons-nous, connues de par urs, par exemple la *Réflexion d'un paysan* à la vue des paniers dont ublaient les Parisiennes au dix-huitième siècle. *La plainte des curés gruistes* au roi Louis XV ne manque pas de mordant et semble avoir prunté quelques traits au *Lutrin*. Elle dépeint avec un peu d'exagération situation vraiment pénible des curés de campagne au siècle dernier. cclésiastique anonyme qui en est l'auteur en veut surtout aux bénéfi- s, gros décimateurs : prélats, abbés commendataires et chanoines, qui lèvent abondamment et ferme et sont exempts d'impôts. Si cette pièce it d'une plume gasconne, il y a lieu de regretter qu'elle n'offre aucun ail typique, aucun trait de mœurs particulier et local.

e remerciement des jeunes jésuites auxquels D. du Sendat avait un jour rt à la campagne table bien servie et distractions nombreuses se com- e d'un agréable mélange de prose et de vers dans le goût du *Voyage de pelle et Bachaumont*. Mais les réminiscences classiques obsèdent le facile eur et ôtent à son travail tout aperçu original et personnel.

a chronique toulousaine ne peut récolter dans ce champ de pièces gas- nes qu'une bien maigre moisson : *Le récit* d'une partie des fêtes données 1762 à M. de Bastard, nouveau premier président du Parlement de Tou- se ; — un compliment à Dillon, archevêque de Toulouse, récité à ce ifaiteur de notre ville dans le collège des jésuites ; — une chanson inti- e : *Chanson du collège de Cagueloule*, dont la *Revue des Pyrénées* publiera ntôt le texte. C'est une satire dirigée contre les professeurs installés à tel Bernuy à la place des jésuites récemment supprimés (1763-1764).

'our être complets, signalons divers placards imprimés relatifs à la nais- ce du dauphin, à sa guérison, etc., et une assez curieuse *requête* que comédiens français sont censés adresser au roi afin d'arrêter l'en- issement de la scène par des comédiens venus d'Italie.

***

\ la suite de notre compte rendu du premier recueil de Daignan du idat, naguère offert à notre compagnie, M. le Secrétaire général a de- ndé s'il n'y avait pas lieu de réunir les deux manuscrits de l'érudit cha- ne au gros de la collection conservée à Auch. Notre collègue M. Léonce iture a proposé aussitôt, à titre de compensation, d'offrir à la Société

Archéologique deux manuscrits provenant des archives du chapitre métropolitain de Toulouse. Après avoir étudié un de ces manuscrits, il nous paraît que l'échange serait un gain pour l'érudition toulousaine et servirait du même coup l'érudition gasconne. — Nous demandons seulement un délai nous permettant de prendre dans les compilations de Daignan du Sendat, exacte copie des pièces importantes ou simplement curieuses.

La Société décide, conformément à cette proposition, que ces deux volumes, retrouvés dans les papiers du regretté compositeur Aloys Kunc et offerts gracieusement par la famille, seront réunis aux autres manuscrits de Daignan du Sendat, à Auch.

Séance du 7 février 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. Trutat communique une série d'instruments en silex (pointes de flèches, etc.) et des grains de collier en coquilles d'œufs d'autruche qui proviennent de l'extrême sud algérien, des environs du fort d'Assi-Inifel. M. Cartailhac croit qu'il y a parmi ces outils de silex deux formes nouvelles. La Société alloue un jeton d'argent à l'auteur de ces découvertes, un Toulousain, M. Roques, qu'il convient de remercier de n'avoir pas oublié les musées de Toulouse.

M. Regnault présente des silex et des quartzites de sa collection, trouvés par M. Pierre Fieux dans la Tunisie, dans une localité où, paraît-il, on n'avait pas encore signalé d'objets préhistoriques.

Après avoir entendu les rapports faits par M. Pasquier au nom des deux commissions, la Société élit membres résidants MM. le Dr Le Palenc et Edouard Privat.

M. le Président offre à la Société, de la part de M. Vidal, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, une brochure, *l'Emeute des pastoureaux en 1320.*

Il lit un travail que M. Anthyme Saint-Paul, membre honoraire de la Société, destine aux Sociétés savantes et qui a pour titre :

Eglise Saint-Sernin de Toulouse, ses origines.

M. Anthyme Saint-Paul cherche à déterminer les dates de constructio

le cette église. Les caractères architectoniques du chœur n'empêchent en aucune manière de le considérer comme celui qui fut consacré par Urbain II en 1096 ; l'étage supérieur seul peut avoir été rebâti dans la première moitié du douzième siècle. La nef, d'un style roman si pur, n'a pu être exécutée après le douzième siècle ; tout ce qu'on a fait depuis lors, ce sont des ravalements, des placements de chapiteaux, des travaux de remaniement ou d'achèvement dans la façade et la région attenante.

Le chœur de l'église actuelle a dû être commencé vers 1080, plutôt un peu avant qu'un peu après ; il était sans doute complètement terminé lors de la consécration de 1096, et il est probable qu'à cette date Raymond Gayrard avait déjà pris en main la direction des travaux qu'il garda jusqu'à sa mort en 1118, laissant les murs du pourtour de l'église achevés jusqu'aux premières corniches. Si les croisillons n'étaient pas complètement terminés à la mort de Raymond Gayrard, ils le furent tout de suite après ; on entreprit les parties hautes de la nef, travée par travée, et en même temps on refit la partie supérieure de l'abside, ce qui conduisit à 1135 ou 1140 environ. La construction de la nef traîna assez péniblement ; pendant qu'elle se poursuivait, on prolongea l'église, on détruisit une façade déjà commencée pour en élever une autre en avant, et celle-ci, après avoir été avec la travée des deux tours occidentales l'objet de retouches et de remaniements particuliers, finit par rester incomplète.

Il existe une famille d'églises romanes méridionales dont le groupe intime est composé de Sainte-Foy de Conques, de Saint-Sernin de Toulouse et de la célèbre cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle. La première est l'origine du type, les deux autres en sont l'épanouissement ; mais la cathédrale espagnole s'est directement inspirée de la basilique toulousaine et, si l'une et l'autre n'ont pas le même architecte, elles sont du moins les œuvres de deux artistes dont le premier, celui de France, a eu le second pour élève et pour imitateur.

Saint-Sernin de Toulouse marque l'apogée et constitue le monument le plus important de l'école romane toulousaine ou du sud-ouest qui, malgré ses analogies étroites avec l'école auvergnate, n'est pas dans ses origines absolument dépendante de celle-ci et qui, si elle peut à la rigueur être contestée comme école d'architecture, ne saurait être méconnue comme une de nos plus grandes écoles de sculpture monumentale.

M. Desazars demande, à ce sujet, si les mots cités par M. Anthyme Saint-Paul, *præfuit operi*, indiquent positivement que Saint-Raymond fut l'architecte de la basilique de Saint-Sernin. Il avait pu simplement « présider à l'œuvre » à construire.

M. de Lahondès répond qu'il pourrait y avoir difficulté d'inter-

prétation si Saint-Raymond avait été abbé de Saint-Sernin ou avait été chargé de surveiller la construction. Mais c'était un simple chanoine qui fut toujours regardé comme le bienfaiteur de l'abbaye, et on peut donc admettre qu'il avait vraiment dirigé la construction, comme l'a dit M. Anthyme Saint-Paul, au moins comme donateur, sinon comme maître des œuvres proprement dit, car le plan d'ensemble du monument avait été déjà dressé. Et encore M. Anthyme Saint-Paul pense-t-il que le plan primitif fut plus développé par Raymond Gayrard que ne le comportait le premier projet. Il croit pouvoir tirer cette conclusion de la surélévation postérieure de l'abside.

M. l'abbé Lestrade lit la note suivante :

Comment on enterrait les prêtres à Toulouse au XVIe siècle.

D'une note de M. l'abbé Taillefer, lue à la Société archéologique, le 29 janvier 1895, il résulte qu'au dix-huitième siècle (1721) on avait l'habitude, à Toulouse, lorsqu'on célébrait les obsèques des prêtres, de mettre un calice en leurs mains. Il est prouvé désormais, par un acte extrait des minutes du notaire Pierre Boneti, que cette coutume était déjà ancienne à Toulouse au seizième siècle.

Un prébendé de Saint-Etienne, nommé Quintin Bliau, étant mort l'année 1531, les carmes procédèrent à son inhumation. Le cadavre fut paré des ornements sacerdotaux; entre ses doigts on avait placé un calice et une patène d'argent. Le vicaire perpétuel de Saint-Etienne, nommé Thomas Lefranc, vint réclamer aux carmes ce calice, car, disait-il, le corps du défunt avait été levé dans le territoire de sa paroisse. Par malheur, Lefranc avait mal choisi l'endroit pour faire entendre sa protestation. Tandis qu'il parlait, un groupe de religieux en colère fit cercle autour de lui. On lui refusa les ornements et le calice, et on assura que ces objets étaient la propriété du monastère. Puis, mettant Thomas Lefranc au défi, les carmes le provoquèrent à entrer au réfectoire, ne lui cachant guère que c'était pour lui donner le fouet et le punir de ses prétentions.

Il y a, dans ce court récit, trace d'un curieux usage et un trait de mœurs que la rivalité bien connue des deux clergés rend peu surprenant :

« ...Ibidem narravit qualiter de antiquâ, approbatâ et hactenus observatâ consuetudine, ornamenta altaris alicuius sacerdotis, in dicta parrochiali ecclesia Sancti Stephani Tolose decedentis ab humanis, spectant et pertinent ad Rectorem dicte ecclesie Sancti Stephani Tholose, et ad sui noticiam devenisse dominum Quinctinum Bliau presbyterum et prebendatum dict

clesiae S^{ti} Stephani Tholose, de numero duodecim dum viveret, in dictâ rrochiali ecclesia et in domo reverendi in Christo Patris et d^{ni} d^{ni} Episcpi Rivorum ab humanis decessisse et ad dictam ecclesiam B^{ae} Mariae rmelitarum, per Fratres dicti conventûs asportatum fuisse, in suis mabus tenendo unum calicem cum suâ patellâ, argenteum, cum aliis namentis altaris necessariis.

» Quare insequendo consuetudinem hactenus approbatam petiit et requivit dictum calicem cum patellâ, tanquam de bonis dicti d^{ni} Quinctini liau, sibi tradi, alias de omnibus et singulis dampnis, expensis, etc... otestabatur expresse.

» Qui quidem Fratres dicti conventus in multitudine copiosâ ibidem conregati, de unanimi consensu responderunt dictos calicem et patellam praeto quondam d^{no} Quinctino Bliau non spectare, neque pertinere, sed esse e bonis et rebus dicte ecclesie sive conventûs B^{ae} Mariae Carmelitarum et dem acomodasse ob reverentiam Dei, sacerdotii statûs, et prefati reverendi atris d^{ni} Episcopi Rivorum eius magistri, et quod si dictus vicarius aliuid petere vellet, quod accedat ad Reffectorium dicti conventûs, offerendo idem justiciam administrare, illum minando et disciplinam sibi promitendo.

» Prefatus vero dominus Vicarius, non resistendo ab eius requisitione rotestatus fuit prout supra, requirendo sibi de premissis actum retineri ublicum per me notarium. »

(Arch. des Not. de Toulouse. — Reg. de P. Boneti, *ad annum*, fol. 166, 67.)

Séance du 21 février 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. FORESTIÉ, membre correspondant, offre à la Société deux broures : *Notes biographiques sur J.-B. Poncet, député à l'Assemblée naonale et aux Cinq-Cents; — le Cupidon de Praxitèle, au musée de Monuban*. Il présente des plaques de cuivre qui portent les portraits, its au *physionotrace*, de plusieurs députés de l'Assemblée natiole, entre autres Poncet, Chazal. Il annonce qu'il a découvert une rte de livre de raison d'un ministre protestant, rédigé en 1588, et ii comprend notamment l'inventaire d'une riche bibliothèque de us de quatre cents volumes.

M. DELOUME (Antonin) lit une partie d'un travail destiné au Conès des sociétés savantes : *A la tourelle de l'hôtel d'Assézat*.

M. Cartailhac lit la note suivante :

Une nouvelle image du Dieu tricéphale Gaulois.

Un petit propriétaire de la Dordogne, voisin de la Gironde, vient de découvrir dans son champ un bloc de pierre sculpté, dont la photographie m'a été procurée par M. Charles Challiol, vicaire à Grenade-sur-Garonne. Ce bloc figure trois têtes réunies sur un buste unique et regardant, l'une en face, les autres franchement à droite et à gauche. Les têtes sont semblables, couvertes d'une chevelure abondante et d'une barbe aux longues boucles ondulées et distinctes. La physionomie ne manque pas d'un certain caractère de grandeur, et se rapproche exactement d'un type classique de



LE TRICÉPHALE DE LA DORDOGNE.

Zeus (tel que celui du Vatican : Reinach, *Répert. de la statuaire*, t. II, vol. I, p. 24, 3e fig., et celui du musée d'Evreux, *ibidem*, p. 194, fig. 5). La tête du milieu a de légères cavités qui peuvent avoir servi de gaîne à des cornes, et serait dès lors une image de Cérunnos. En outre, elle est ornée d'un beau torques. La pierre est coupée au-dessous des seins, et la cassure, quoique régulière ou à peu près, étant sensiblement plus haute à droite qu'à gauche, allant ainsi de l'aisselle au coude, on peut assurer qu'elle est accidentelle et croire que le corps était entier. Ce corps était vêtu d'une chlamyde dont les deux coins supérieurs étaient réunis sur l'épaule droite, tandis que le pan droit était rejeté en arrière, dégageant l'épaule, le bras et le côté; le pan gauche couvrait le reste du corps en se plissant avec élégance.

Au niveau de l'aisselle apparaît contre le bras une oreille qui fait souvenir des animaux sculptés sur quelques monuments de la même série mythologique, l'autel de Reims, celui d'Ober Seebach, celui de l'hôtel Carnavalet, etc., où ils accompagnent le même personnage.

La technique de cette statue est rude, mais elle est bien supérieure aux

s spécimens du dieu à trois têtes sculptés en pierre que l'on connaît; e rapproche mieux des bronzes et notamment de celui de Clermont-nd, musée de Saint-Germain (Reinach, *loc. cit.*, t. II, p. 25, fig. 3), et lui du musée Saint-Raymond, à Toulouse, qui passe pour être venu uget, arrondissement de Lombez (Gers).

s représentations de dieux gaulois sont très irrégulièrement dissémi-sur le territoire gaulois, ainsi qu'il résulte des observations de lex. Bertrand. Le bassin de la Garonne n'avait encore rien livré de ce , en dehors du petit bronze dont il vient d'être parlé et dont la prove-e n'est pas absolument sûre, d'un autel de pierre, recueilli à Auch I. Emile Taillebois, qui la décrit en 1881 (Soc. Borda), et de quelques *oles* du même ordre religieux, sculptés sur plusieurs autels des Pyré-de la Haute-Garonne.

s monuments les plus voisins du nôtre sont ceux de Saintes, du Puy-ôme et du Gard. Peut-être le buste de la Dordogne correspondait à statue accroupie, à l'attitude bouddhique, et rentrait ainsi plus complè-nt dans la série déjà connue.

Séance du 28 février 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

. le Président montre une sonnette en bronze, qui est le mou-ou la réduction d'une sonnette du douzième siècle trouvée à ns (Voir *Annales archéologiques*, I, p. 262).

. le Président et M. Deloume annoncent que dans les travaux estauration, à l'entrée de la cour de l'hôtel d'Assézat, on a dé-ert, engagés dans un mur près de la toiture, des fragments de eaux très détériorés, mais qu'après examen on a pu reconstituer, 'aidant des profils de créneaux à peu près semblables qui cou-ent les murs de la porte triomphale du château de Pibrac.

. Lapierre communique les renseignements qui lui avaient été andés par M. Bertrand, notaire à Broût-Vernet (Allier), sur les rents Bertrandi :

an de Bertrandi, avocat au Parlement, conseiller au Parlement; second ident, 1533; premier président, 1536, 27 nov.; premier président au ement de Paris, 1550; garde des sceaux; archevêque de Sens, car-l, 1557.

était petit-fils de Jacques Bertrandi, avocat au Parlement, 1480; frère icolas Bertrandi, conseiller au Parlement, président, 1547.

François Bertrand, président aux Enquêtes, 1548.

Jean Bertrand, président, 1570; mort en 1584. Auteur d'un livre intitulé *De vitis Jurisperitorum*, imprimé par son fils vers 1618.

M. Lapierre fournit la note et les extraits suivants à propos d'un manuscrit communiqué à la Société par M. A. Portes, de Toulouse.

Appointements des membres du Parlement en 1681.

« Estat au vray de la recepte et despence faicte par... Mathieu de Comynihan, conseiller du Roy, receveur et payeur alternatif des gages, pentions et autres droicts de Messieurs les présidents, conseillers et autres officiers de la Cour de Parlement de Tholose, et ce pour les trois quartiers de la présante année mille six cens quatre vingts un. »

Le receveur des gages donnait quittance au fermier général des gabelles de Languedoc de la somme de 39,786 liv. 14 s. 11 den. pour le quartier de janvier, février et mars; de mêmes sommes pour les quartiers : de avril, mai et juin ; de juillet, août et septembre. Le quartier d'octobre, novembre et décembre correspondait aux vacations du Parlement.

Voici le montant des principaux traitements :

Premier président, 1,128 liv. 133 sous 21 deniers.

Président, 755 liv. 93 s. 16 den.

Conseiller clerc, 125 liv. 145 s. 15 den.; pour les vacations, 21 liv. 15 s.

Conseiller lai de grand'chambre, 114 liv. 60 s. 10 den.

Conseiller lai de la Tournelle, 144 liv. 60 s.; pour les vacations, 21 liv. 15 s.

Président aux enquêtes, 348 liv. 120 s.

Procureur général de la Chambre de l'édit unie au Parlement, 522 liv. 48 s.

Conseiller de la *R. P. R.*, 117 liv. 21 s. 21 den.

Conseiller lai aux enquêtes, 124 liv. 59 s. 12 den.

Président aux requêtes, 249 liv. 60 s.

Conseiller aux requêtes, 123 liv. 120 s.

Gens du Roy :

Avocat général, 600 liv.; procureur général, 600 liv.; substitut, 50 liv. Greffier, 180 liv. 150 s.

Si, en remontant les siècles, nous consultons l'*état des gages* des officiers du Parlement, peu d'années après l'installation de la Cour sédentaire (Etat de 1448), nous trouvons : 600 liv. au premier président; — 160 liv. aux conseillers clercs; — 240 liv. aux conseillers lais.

Il serait à désirer que ce manuscrit entrât aux archives du Parlement à Toulouse.

M. le baron de Rivières lit la note suivante :

Tombes anciennes à Fumel (Lot et-Garonne).

Au mois de janvier dernier, le journal *La Croix*, de Paris, annonça qu'on avait découvert à Fumel (Lot-et-Garonne) plusieurs tombes anciennes, dans l'emplacement de l'ancienne église, et plusieurs squelettes. Notre curiosité fut piquée, et nous écrivîmes au maire de Fumel pour lui demander quelques détails sur cette trouvaille. Quelques jours après, il nous répondit de la façon suivante. Nous analysons les deux lettres qu'il nous a écrites.

« Nous avons trouvé plutôt une sépulture que des tombeaux proprement dit. Ainsi, on remarque un rectangle bâti en pierre de taille ayant 4m,40 de long sur 2m,25 de large, divisé en cinq fosses par de petits murs de brique. La longueur des fosses est de 2m,25 dans œuvre, et la largeur 0m,70, tant à la tête qu'aux pieds. Ces tombes existaient dans l'enceinte de l'ancienne église paroissiale, aujourd'hui abandonnée, et qui était dédiée à saint Antoine. On les a trouvées sous une dalle, presque à fleur de terre (car l'édifice était entièrement dallé), devant le sanctuaire. Une tradition veut que ce fut le lieu de la sépulture des comtes de Fumel.

» Les tombes étaient remplies de terre et renfermaient plusieurs squelettes.

» On y voyait :

» Des traces de cercueils de bois ;

» Des clous très oxydés qui avaient cloué les cercueils ;

» Dix-neuf pièces de monnaies de cuivre ;

» Un fragment de chapelet à grains de verre ;

» Un objet en plomb indéterminé ;

» Un fragment de poterie.

» L'église abandonnée, où ont été trouvées ces sépultures, a une origine incertaine. Le pouillé du diocèse d'Agen parle d'une confrérie du Saint-Sacrement, dont on a retrouvé quelques livres de comptes de l'année 1647. Il y est dit aussi que l'église avait 20 cannes de long sur 5 de large et 8 de hauteur; elle était voûtée. L'architecture n'avait rien de remarquable ; le portail à plein cintre était de style roman.

» Les squelettes trouvés dans les tombes étaient bien conservés. On en a relevé un absolument entier ; les ossements avaient la couleur du vert-de-gris. »

Nous avons montré les pièces de monnaie à notre confrère, M. Delorme, qui, après examen, a constaté :

1° Huit pièces absolument lisses et frustes ;

2° Un sou de Louis XVI avec l'effigie du roi très reconnaissable;

3° Quatre liards de Louis XIV ;

4° Trois double tournois de Louis XIII ;
5° Double tournois de François de Bourbon, frère du grand Condé ;
6° Un sou de l'époque de la Révolution française ;
7° Double tournois du duché-pairie de Béthune, 1642.

M. E. Cartailhac rappelle que l'on voit dans la cité de Carcassonne, contre les murs de l'église de Saint-Nazaire, trois ou quatre arcades qui sont le seul vestige de l'ancien cloître. Il était désirable de voir des fouilles accomplies en cet endroit; elles peuvent amener la découverte d'importants débris, dans les terres qui recouvrent le sol du cloître sur une épaisseur de 2 ou 3 mètres, peut-être de pierres tombales au niveau du sol primitif. L'*Escolo Audenco*, qui groupe sous sa bannière les félibres de l'Aude, prit l'initiative d'une souscription publique en vue de ces recherches. Une somme de 1,500 francs a été recueillie par son président, M. H. Salières, et offerte, en août dernier, au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Le directeur des beaux-arts a accepté de compléter la somme nécessaire au déblaiement et le premier coup de pioche vient d'être donné.

Les membres de la Société archéologique du Midi qui avaient pris part à la souscription seront heureux de cette bonne nouvelle. Quel que soit le résultat, l'*Escolo Audenco* a donné un bon exemple d'initiative et de zèle. Il faudrait l'en féliciter quand bien même les fouilles n'auraient que cette conséquence de fournir des éléments précis d'information pour la réfection du cloître.

M. Pasquier expose l'état de la question des anciennes archives notariales de la Haute-Garonne. La situation est excellente. Les notaires consentent à maintenir au palais de justice la concentration de leurs minutes antérieures à la Révolution et dont ils gardent la propriété. Ce dépôt central, rattaché aux archives départementales, sera livré aux érudits et aux historiens sous la surveillance d'un archiviste adjoint et d'un garde. Les frais seront à la charge du département. Nul doute que le Conseil général, dans sa prochaine session, ne tienne à honneur d'entrer dans ces vues et de les favoriser de tout son pouvoir.

M. Perroud, recteur de l'Académie, rend compte des préparatifs du congrès des délégués des Sociétés savantes.

Séance du 7 mars 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Secrétaire général signale, d'après un journal de Toulouse, la découverte suivante, sur laquelle il serait utile d'avoir des renseignements.

Des ouvriers terrassiers, occupés à faire des fondations pour édifier un piédestal adossé au mur de l'église paroissiale de l'Isle-Jourdain, destiné à supporter une croix, ont mis à jour une superbe pierre cubant environ 3 mètres cubes et sur laquelle sont gravés quatre personnages d'ancien temps.

On a également découvert des ossements humains.

L'âge de la pierre en Afrique.

M. E. Cartailhac fait passer sous les yeux de ses confrères une série de silex, de quartzites et de grès, taillés plus ou moins finement en forme de disques, de grattoirs ou racloirs, de boules plus ou moins sphériques. Ces objets ont été recueillis par lui, en 1886, dans les sables, à la superficie du sol de l'oasis de Tiout, au pied des rochers sur lesquels sont gravées au trait les représentations d'animaux et d'hommes que M. le Dr Armieux avait étudiées en 1849 et qu'il signalait le premier à l'attention du monde savant dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi* en 1867, t. IX.

M. E. Cartailhac montre aussi une hache de pierre qui provient du Soudan français, des environs immédiats de Bakel. Il la reçut avec d'autres, en 1888, de M. le capitaine d'infanterie de marine Emm. Dord, aujourd'hui à Madagascar. Elle est en minerais de fer, en limonite, pierre fort commune dans ces régions.

Ces pierres ont vivement frappé l'attention des nègres qui les appellent *pierres de foudre* ou *petites haches de Dieu*. On sait que le nom de pierre de foudre est donné aux haches de pierre dans le monde entier et depuis les temps historiques les plus reculés.

Les noirs tiennent ces haches en haute estime ; c'est un grigri qui possède des vertus surnaturelles et surtout préserve des coups de la foudre. Nos paysans ont la même idée. M. le capitaine Dord a transmis à M. Cartailhac la lettre du chef soudanien qui a pu, non sans peine et à chers deniers, lui procurer plusieurs de ces précieux talismans. Cette lettre est

doublement curieuse : elle est bien calligraphiée, passablement rédigée, fort correcte. Elle prouve une fois de plus la thèse de M. de Quatrefages sur la valeur intellectuelle des races prétendues si inférieures. Abdoul Sega, chef du Koussan, nous donne des détails précis sur le rôle des haches de Dieu. Il croit fermement à leur origine céleste, et il défend son opinion à l'aide de plusieurs faits et du témoignage unanime de ses compatriotes. On croirait lire textuellement le passage bien connu dans lequel Pline expose la même thèse.

Abdoul Sega nous apprend en outre que lorsque la pierre de foudre a incendié une case, on accourt du village et des villages voisins pour enlever des charbons ardents avec lesquels chaque famille allumera un feu religieusement conservé, et qui la mettra désormais à l'abri de la foudre. Lorsque ce feu a pris sur un objet ou sur un corps animé, on ne pourra l'éteindre qu'avec du lait frais. — Nous ne nous attendions pas à rencontrer en pays Toucouleur une telle analogie avec notre mythologie orientale et grecque.

La hachette en question figurera désormais au musée d'histoire naturelle de Toulouse avec les silex de Tiout, indiqués plus haut.

Tous les legs de l'âge de la pierre ont une importance exceptionnelle en Afrique, où l'industrie du fer paraît autochtone et de la plus haute antiquité.

M. de Lahondès dit qu'un article publié dans le *Journal des Arts* sur la restauration des monuments historiques lui a valu des approbations d'archéologues bourguignons, parisiens et belges. Ainsi le montrent quelques extraits d'un article de M. André Arnoult dans le *Journal des Arts* du 1er mars 1899. Ils prouvent que les sociétés archéologiques sont unanimes à déplorer les fantaisies des architectes qui transforment nos monuments au lieu de se contenter de les consolider, et obligent à mentir ces murailles vénérables. Les architectes restaurateurs ont dans ce moment une mauvaise presse.

M. le Président donne ensuite lecture de l'article en question :

A propos de monuments historiques.

J'ai lu dans le *Journal des Arts* du 18 février l'article *Le cas de Sainte-Cécile d'Alby*, signé J. de L., et y donne mon adhésion la plus entière, la plus chaleureuse. Je connais depuis longtemps l'admirable édifice, — admirable, d'ailleurs, surtout par les peintures de la voûte qui sont sans supérieures en Europe, — et n'ai jamais goûté le couronnement si lourd que lui a imposé César Daly, non plus que les lanternons dont la volonté de l'architecte avait commencé à surcharger les contreforts. Je sais bien que l'exhaussement de la ligne supérieure de la construction avait pour but de

ıstituer un système compliqué d'écoulement des eaux destiné à préserver toutes infiltrations la précieuse voûte. Mais la masse en a reçu un sin-ier caractère de lourdeur, et il est permis de penser qu'on aurait pu nbiner autrement les choses en leur conservant leur rôle utile.

Quant aux lanternons, il est impossible de les défendre ; la beauté de te grande masse de briques qu'est Sainte-Cécile, réside précisément dans te structure de bloc terminé par une puissante ligne horizontale profilée r le ciel. Hérisser celle-ci de ces clochetons malencontreux était une nplète erreur de goût ; comment César Daly ne s'est-il pas rendu compte cette vérité bien simple que dans les monuments du Midi dominent les nes horizontales et romaines, et dans ceux du Nord les lignes verticales?

Mais si je suis de l'avis de M. J. de L. au sujet de l'erreur commise à nds frais à Sainte-Cécile, j'en suis encore au sujet du rôle que pour-ent remplir utilement les Sociétés archéologiques locales quand il s'agit la restauration des monuments historiques. Oui, ces sociétés « sont com-osées d'hommes indépendants et désintéressés auxquels l'amour pour eurs églises ou leurs hôtels, leurs études constantes et leur familiarité vec les moindres détails de leurs édifices donnent peut-être quelque ompétence. Ils ont fait l'éducation de leurs yeux, depuis leur naissance, vec l'harmonie entre les formes monumentales et leur horizon, entre la ouleur des matériaux et leur ciel, entre les assises des constructions et histoire de leur ville ou de leur contrée. Un étranger, si habile qu'il soit, e saisit pas toujours et tout de suite ces concordances. » J'ai cité les oles mêmes de mon confrère en collaboration au *Journal des Arts*, parce il me paraît impossible de mieux penser et dire.

Et cela m'amène à parler du rôle de la Commission qui conduit de Paris roupeau entier des monuments historiques français. Je ne pense pas ir besoin de protester ici de mon très sincère respect pour les hommes tingués, archéologues et architectes à la fois, qui composent la Commis-n, créée par M. de Montalivet en 1837, non plus que de ma conviction elle rend les plus grands services, qu'elle exerce une autorité aussi ispensable qu'utile ; si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Mais -t-elle pas pris quelque chose de cet exclusivisme bureaucratique et, ons-le franchement, un peu trop autoritaire, caractéristique ordinaire des ninistrations qui gouvernent de loin et en toute-puissance les choses de rovince ? Je le crois. La Commission fait souvent trop bon marché des x de ceux qui, après tout, sont les payeurs; elle décourage certains iteurs en ne tenant aucun compte de leurs désirs. Sans doute, elle a le t devoir de résister à maintes lubies de curés, de sacristains et de pa-iens plus généreux qu'éclairés, mais ne pousse-t-elle pas souvent les es trop loin ? Je le pense, et le pensant, je le dis à cette libre tribune *urnal des Arts*.

J'ajoute que les architectes de la Commission sont trop portés à considérer les églises comme de gigantesques bibelots de pierre et à ne tenir qu'insuffisamment compte des conditions les plus nécessaires du service. Les neuf dixièmes des monuments historiques français sont des églises, c'est-à-dire des édifices d'usage, et il est de la dernière évidence qu'il y a un accord à établir entre les droits de l'art et ceux du service religieux. Je ne voudrais pour rien au monde que ces édifices, qui constituent assurément la plus belle parure architecturale de la France, fussent livrés sans un contrôle sévère au bras séculier des fabriques, mais je souhaiterais que la Commission des Monuments historiques vit autre chose dans ses pupilles de pierre que la simple beauté géométrique. Ce sont des êtres vivants, d'une vie multiple, abondante, et s'il est impossible de leur rendre cette noblesse des vieux souvenirs accumulés, depuis plus d'un siècle abolie, s'il faut les défendre énergiquement contre le mauvais goût et l'abus de ce que par antiphrase, sans doute, on appelle dans le langage du commerce spécial « des ornements d'église, » il faut travailler à les rendre accessibles, d'usage aisé, et ne jamais oublier que toute tutelle est établie pour l'avantage et le plus grand intérêt des mineurs.

Actuellement, dans la lutte entre le clergé et les architectes, la force est incontestablement du côté des seconds ; je voudrais qu'il n'y eût pas lutte du tout, mais accord, et avec de la bonne volonté de part et d'autre, ce serait si facile ! Eh bien, les archéologues et les Sociétés de la province pourraient, le plus utilement du monde, remplir le rôle de modérateurs et d'arbitres, à coup sûr de bons conseillers. Et c'est pourquoi j'adhère pleinement aux paroles si modérées et si sages de M. J. de L.

M. le baron de Rivières entretient la Société des monuments de Rodez, qu'il a visités récemment, en compagnie de M. le chanoine Vialettes, membre correspondant de notre Société :

Visite archéologique à Rodez.

La vieille cathédrale de Rodez conserve toujours son incomparable clocher. Mais à l'intérieur, quelques beaux anciens vitraux qui décoraient les fenêtres de l'abside ont été sottement remplacés par des vitres blanches. A l'extérieur, on a refait quelques meneaux détériorés des fenêtres absidales, et l'on répare, avec soin, en ce moment les soubassements du côté nord de l'église.

Dans une salle basse, au palais épiscopal, gisent, dans un affreux désordre, de précieux débris de sculptures du moyen âge et de la Renaissance, épaves provenant de la cathédrale. Combien de temps ce triste état de choses plusieurs fois signalé, durera-t-il ?

Au Musée, les collections sont, faute de place, dans un complet pêle-mêle. La collection lapidaire installée *dans les caves* du Palais de justice, avec la permission gracieuse du président du tribunal, offre de beaux débris antiques, du moyen âge et de la renaissance. L'on y voit aussi quelques curieuses stèles, véritables statues primitives, peut-être contemporaines des dolmens, découvertes au sud du département, par M. l'abbé Hermet, qui les a décrites et photographiées.

La chapelle du Lycée, ancienne église des Jésuites, offre un type parfait admirablement conservé du style mis en honneur par les Pères de la Compagnie de Jésus. Tout y est digne de remarque : la nef avec ses chapelles et ses tribunes à balustres de bois et leurs voûtes peintes et ornées de gracieuses arabesques, la chaire et son escalier de bois, le superbe rétable du maître-autel, et les jolis tableaux, dans les chapelles, aux cadres finement sculptés et figurant des saints de la Compagnie. A remarquer aussi la façade complète avec sa vieille porte de chêne. Ce bel édifice, qui date de 1640, serait un parfait modèle à imiter pour une église de dimensions moyennes, et bien préférable à tant d'édifices qui n'ont de gothique que le nom.

La ville de Rodez a débaptisé naguère la plupart de ses rues, et les amateurs des souvenirs d'autrefois ne retrouveront plus le nom de la rue des Hebdomadiers, sinistrement connue par le drame de l'assassinat de Fualdès ; elle s'appelle maintenant rue Ségui.

Séance du 14 mars 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société, de la part de M. l'abbé Auriol, un *Te igitur* peint, avec un cadre de la fin du règne de Louis XIV, qui appartient à l'église du Taur de Toulouse; de la part de M. Louis Deloume, une pendule en marqueterie de Boule avec son support; elle est du début du dix-huitième siècle et porte le monogramme de Caffieri. Ce beau meuble appartient à M. Castro de Saint-Martin.

M. le Président parle d'un beau reliquaire de Sarrancolin, d'une grande valeur artistique, qui courrait, paraît-il, actuellement, le risque d'être vendu. La Société charge M. le Président de faire les démarches nécessaires pour que cet objet reste à l'église de Sarrancolin.

M. de Rey-Pailhade signale l'horloge à heure décimale qui fut installée en 1795 au Capitole et qui fonctionna pendant quelques

mois; il demande où elle se trouvait exactement et si on a conse[illegible]
un dessin de la méridienne qui se trouvait sur le mur de l'escal
du donjon du Capitole.

On fait observer que ce dessin se trouverait peut-être parmi
belles lithographies du Voyage en Languedoc du baron Tayl
La Société possède une photographie du mur où s'ouvrait la po
de l'escalier du donjon récemment détruit. Au-dessus de la
porte, dans un encadrement de fenêtre, se voit un cadran d'horl
qui paraît contemporain de la construction, c'est-à-dire du seiziè
siècle.

Le Secrétaire adjoint,
LÉCRIVAIN.

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum



SÉRIE IN-8° N° 24

Séances du 21 mars 1899 au 11 juillet 1899 inclus.

Adresser toute la correspondance au siège de la Société,
Hôtel d'Assézat-Clémence Isaure.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45
—
1899



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum.

Séance du 21 mars 1899.

Présidence de M. DE LAHONDÈS.

M. l'abbé AURIOL lit un travail destiné au Congrès des sociétés savantes et intitulé : *Deux pages de l'histoire des Clarisses du Salin à Toulouse* ; en voici le résumé :

Le vieux couvent des Clarisses du Salin, à Toulouse, devint, il y a cent ans, une fonderie de canons; à la fonderie a succédé l'actuel Institut Catholique.

Les Clarisses s'établirent à Toulouse en 1246, hors des Remparts, tout près de la porte Villeneuve ; elles se transportèrent dans l'intérieur de la ville, *in carreria Tholosanorum*, en 1352, et y construisirent leur monastère et leur petite église, qui subsiste encore. Deux phases de l'existence de ce couvent appartiennent à l'histoire : la réforme de la communauté, entreprise sous le cardinal de La Valette, reprise et menée à bonne fin par l'archevêque Charles de Montchal ; puis la résistance absolue et finalement triomphante que les Clarisses de Toulouse opposèrent à Louis XIV, quand le roi voulut leur enlever le droit d'élire leurs abbesses. Le roi, qui s'apprêtait à étendre le droit de régale à tous les évêchés du royaume, prétendit soumettre au concordat de Léon X les monastères que les dispositions de

ce concordat n'avaient pas atteints. En 1678, Louis XIV nomme abbesse du Salin Mme de Moncassin, cousine germaine de l'archevêque de Toulouse, le trop fameux et funeste Montpezat de Carbon. Les Clarisses refusèrent de reconnaître l'abbesse royale : l'archevêque l'installa lui-même, assisté de gens du guet, qui avaient donné l'assaut au couvent. Les Clarisses en appelèrent au pape Innocent XI, qui adressa à Montpezat de Carbon « un bref de ressentiment, » estimant sa conduite « un monstre. » Le pape écrivit en outre au roi. Tout en évitant ce qui aurait ressemblé à une rétractation, le roi céda et annula le brevet de Mme de Moncassin. Les Clarisses continuèrent désormais de procéder à l'élection de leurs supérieures.

Les religieuses du Salin furent-elles suspectées de Jansénisme? Un fait permettrait de le conjecturer : dans le volumineux dossier de l' « Affaire de Mme de Moncassin, » les moniales conservaient pieusement le texte de la dernière lettre de l'évêque de Pamiers, F. de Caulet, à son métropolitain, le même Montpezat de Carbon. Du moins, on se plaît à rapprocher les religieuses et le prélat qui, dans le même temps, presque dans le même lieu, défendirent leurs droits contre le même monarque, servi par le même archevêque, « Monsieur de Pamiers » et les Clarisses de Toulouse.

M. l'abbé Lestrade fait passer sous les yeux de la Société un lot de gravures et une aquarelle à propos desquelles il donne quelques renseignements :

1. — « Jean de Catellan, seigneur de La Masquère, conseiller au parlement de Toulouse. » Cette inscription règne autour du médaillon qui représente le conseiller en habit officiel. Au bas, les armes des Catellan.

Cette gravure, signée *Thomassin sculptor regius sculpsit*, a été faite l'année même de la mort du personnage (1700), alors *âgé de 82 ans*, comme on l'a marqué à côté des armoiries.

Dans le support, nous lisons ce quatrain :

Tel après son seizième lustre
Le corps par les ans abbatu
Ce magistrat brilloit dans un sénat illustre
Par son profond sçavoir et sa rare vertu.

2. — Guilielmus Maranus, Tolosas | academiae tolos. decanus, |
in qua jus utrumque per annos XXXVIII. docuit. |
Vixit annos LXXII. menses V. dies II.
Obiit anno MDCXXI.III. idus decemb.

Au-dessous de ces indications, un distique :

Ista quis artificem docuit compendia? certè
Angusta ingentem claudit imago virum.

La gravure est signée : *J. C. Philips sculpsit, 1740. — Joannes Broedelet, excudit.*

Au-dessus : *Nihil praeter te Domine | aut nisi propter te.* Belle devise qui exprime les sentiments religieux de ce célèbre professeur.

3. — Ioan[nes] Douiat antecessor paris[iensis,] regior[um] professor, et academ[iae] franc[iae] decan[us.]

Tandis que la gravure de Doujat est signée : *Hubert faciebat*, un admirateur anonyme s'est contenté de placer ses initiales au bas de cette inscription :

Scientiorne juris an Lyrae is siet
Nefas referre ; praedicare fas ei.
Utraque dote prænitere neminem.
C. D. P.

4. — « Etienne Calvel, de Toulouse. » — Autour du médaillon : *Dessiné au physionotrace et gravé par Quenedey, rue Neuve des Petits-Champs, n° 1284, à Paris.*

L'abbé Etienne Calvel, agronome estimé, a composé plusieurs ouvrages techniques, un *Eloge de Guy du Faur de Pibrac*, couronné par l'Académie des Jeux-Floraux (1778), etc., etc. Il est mort à un âge avancé, vers 1830. Notre portrait le représente en habits laïques, tels qu'on les portait sous le premier empire (Cf. *Biogr. univ.*, t. VI, p. 430. — Dans Michaud, les portraits de Calvel, de Doujat et de Maran ne sont point signalés).

5. — Vue prise au bas du Pont-Neuf, à Toulouse. *Ch. Pecherman, del. Saint-Romain, sculp.*

6. — Aquarelle représentant l'église Saint-Nicolas et le quartier voisin de cet édifice vers 1830. — (Mazzoli ?...)

7. — Superbe épreuve gravée du portrait de M. de Verthamon, évêque de Saint-Lizier. — (Acquise par le Musée Saint-Raymond).

Au bas, les armes du prélat.

Autour du médaillon, on lit : *Isaac-Jaques de Verthamon, évêque de Couserans, âgé de 41 ans en 1710.*

A droite et à gauche, les signatures : *F. de Troy, pinx. — P. Drevet, sculp.*

M. le baron DE RIVIÈRES lit les notes suivantes :

Sur un sculpteur et un doreur toulousains au dix-septième siècle.

Les deux actes notariés dont nous donnons ici le texte n'offrent qu'un intérêt limité. Mais ils nous ont conservé les noms de deux artistes de Toulouse qui, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, travaillèrent pour deux confréries de la ville de Lavaur.

Le premier était sculpteur et se nommait Philibert Chailliou. Il fut chargé,

en 1667, par la congrégation des Pénitents bleus de Lavaur, de confectionner un rétable pour leur chapelle.

Le second avait nom Pierre Launet ; il exerçait la profession de doreur, et reçut le mandat, en 1669, par les officiers de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel érigée dans l'église cathédrale de Lavaur, de dorer le rétable et l'autel de cette confrérie.

Le rétable que fabriqua Philibert Chaillion coûta trois cent vingt livres, et la dorure du rétable exécutée par Pierre Launet s'éleva à la somme de six cents livres.

Les actes en question se trouvaient déposés dans les minutes de Pierre-Antoine Daudegau, notaire à Lavaur, minutes aujourd'hui conservées aux archives départementales du Tarn. Ce sont deux noms de plus à ajouter à la liste des artistes qui ont honoré leur profession à Toulouse.

Requisition contenant protestation de depost fait par le scindic de messieurs les Pénitens blus de Lavaur a Philibert Chailiou sculteur.

L'an mil six cens soixante neuf et le troisiesme du mois de juin. après midy, dans la ville de Lavaur et logis *où pend l'enseigne du point du jour*, sénéschaussée de Tolose, régnant très chrestien prince Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, par devant moy, notaire royal dud. Lavaur soubsigné, et presans les tesmoins bas nommés; estant en sa personne Jean Pinhol marchant, habitant de Lavaur, faisant pour et au nom du scindic de la congrégation de messieurs les Pénitens bleus de la ville, dressant ses parolles par la teneur du présent acte a Philibert Chailiou, maistre sculteur, habitant de Tolose, luy a dit et représenté que, bien que par contrat du vingt-huitiesme juin mil six cens soixante sept retenu par feu Me Jacques Daudegau, notaire de cette ville. led. Chailiou se soict obligé d'avoir fait et parachevé le premier février de l'année dernière mil six cens soixante huit, conformément aux articles qu'il en passa avec les sieurs officiers de lad. congrégation insérés dans led. contrat, un rétable pour la chapelle des d. sieurs pénitens, moyennant la somme de trois cens vingt livres, et qu'en tant moins de lad. somme le trésorier de la dite chapelle luy en paye, lors de la passation du contrat ou peu après, la somme de cent livres ; et que par le mesme contrat lesd. sieurs officiers se feussent obligés de luy payer dans quatre mois lors prochains, à la charge d'avoir fait la moitié du travail dud. rétable et de bailler bonnes et suffisantes cautions ; et le restant de lad. somme payable lors que led. Chailiou aura parachevé et possé led. travail, fait en vray maistre, dans lad. chapelle, et quicelluy sera vériffié par lesd. officiers estre fait suivant et conformément au plan et desseins qu'ils en ont baillé aud. Chailiou ez sus d. articles. Sy est-ce que led. Chailiou n'a seulement deigné encore, depuis un si

longtemps, de commencer le travail dud. rétable, mais sur des promesses et suppositions dillayé jusques à présent à satisfaire auxd. conventions que lad. confrérie a esté tousiours en vollonté d'exécuter. C'est pourquoy led. Pinhol, aud. nom, a requis et requiert led. Chailiou de promptement vouloir satisfaire au susd. contrat et articles, et en ce faisant, quoy qu'ils ne soient teneus de luy faire led. second payement de cent livres que lors que la moitié dud. rétable sera fait, par exeubérence de droit, luy offre de tout présentement luy payer la somme de cent livres en luy baillant tout présentement bonnes et suffisantes cautions tant de lad. somme de cent livres que de l'entier travail dud. rétable et entreprise; et pour montrer que lad. congrégation n'est pas en demure luy a exbibé en deniers descouverts devant moy notaire et tesmoins lad. somme de cent livres en trente trois louis argent de trois livres pièce, un quart de louis et un réal valant cinq souls qu'il requiert vouloir recevoir sous les susd. charges et conditions de bailler tout présentement bonnes et suffisantes cautions et de leur avoir fait et posé dans bref dellay led. rétable, comme il est obligé, autrement et à faute de ce faire luy déclare qu'il luy consigne la somme de cent livres ez susd. espesses ez mains de Pierre Jean Daudoy marchand, habitant de cette ville ; lequel Chailiou trouvé en personne a respondu qu'il offre bailler lesd. cautions et de satisfaire à leur d. contrat et articles ; laquelle responce prenant pour reffus, led. Pinhol, en lad. qualité que procède, a réallement comptant remis et consigné, en présence de moy notaire et tesmoins, lad. somme de cent livres ez susd. espèces, ez mains et pouvoir dud. Daudoy, consentant que led. Daudoy deslivre lad. somme aud. Chailiou a sa première réquisition, en luy faisant quitance vallable et exécutant le susd. contrat et articles ; lequel Daudoy, icy présent, ayant receu lad. somme de cent livres ez mesmes espèces s'en est chargé et rendeu deppositaire vollontaire de justice, offrant de la deslivrer aud. Chailiou a sa première réquisition et soubs les susd. conditions, soubs obligation de ses biens que soubmet aux rigueurs de justice. De quoy à la requisition dud. Pinhol, au dit nom, par moy notaire a esté reteneu le présant acte ez présances de Jean Antoine de Luist, sieur de Bonrepaux, et Antoine Devin vieux, maistre chirurgien, habitans de la présant ville soubssignés avec lesd. Pinhol et Daudoy deppositaire, ledit Chailiou n'ayant signé et de moy, advouant la rature de quatre vingt.

Pinhol requérant, Daudoy dépositaire, Bonrepaux merchant, Devin vieux, Daudegau, not.

On ne sait pas si le rétable fut exécuté et terminé ; du moins les minutes du notaire n'en font pas mention.

(Archives départementales du Tarn, E, 555, minutes d'Antoine Daudegau, fol. 225.)

Debte de Pierre Lannet maistre doreur deue par les s^rs officiers de la confrérie du Mont-Carmel.

L'an mil six cens soixante neuf et le vingt troisieme du mois de septembre avant midy dans ma boutique de la ville de Lavaur senechaussée de Tholose regnant très chrestien prince Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre par devant moy notaire royal et temoins bas nommés constituer de leurs personnes les sieurs Germain Daveram résident ez la presente ville et Galtier Cazaulx bourgeois habitant dudit Lavaur officiers de la confrérie de Notre Dame du Mont Carmel érigée dans l'église cathédrale de ladite ville lesquels en ladite qualité faisant tant pour eux que les autres sieurs officiers de ladite confrérie absente avec promesse de ratification cy besoin est solidairement l'un pour l'autre et un en seul d'eux pour le tout sans faire aucune division d'action ny discussion a quoy renoncent de leur bon gré recognoissant devoir à Pierre Launet maistre doreur habitant de la ville de Tholoze cy present stipulant et acceptant à la somme de deux cens quatre vingt huit livres et ce pour reste de la somme de six cens livres a laquelle les parties avaient convenu pour la dorure et autre travail que ledit s^r Lannet sestoit obligé de faire suivant les articles sur ce dresses au retable et autel de ladite confrérie ou il a satisfait promettant ledit s^rs Daveram et Cazaulx comme procedant de payer audit Lannet ladite somme de deux cens quatre vingt huit livres dans un an prochain sans aucune sommation ny interpellation de causes avec l'interet d'icelle a raison de l'ordonnance dez aujourdhuy a peine de tous dommages et interets avec pacte accordé qu'en cas avant le terme escheu lesdits officiers payront la somme ou partie dicelle audit Lannet icelluy s'oblige de la recevoir ou d'en distraire au prorata les interets. Et moienant le susdit entier paiement ledit Lannet declare estre consent et satisfait de sondit travail avec promesse de ne rien plus demander. Et pour ce observer lesdits pactes obligent comme les concerne savoir lesdits s^rs officiers leurs biens et ceux de ladite confrerie et des autres officiers absents. Et ledit Lannet les siens propres presents et et avenir que soubsmettent aux rigueurs de justice et ainsi lont promis et juré en presence de Me Jean la Fauresse licenties es droit de M. Henry Raymond habitants dudit Lavaur soubsignes avec parties et de moy. Daveram Lannet Ramond Cazaulz Lafauresse Daudegau notaire.

(Archives départementales du Tarn, E, 555, minutes ou ode de Pierre Antoine Daudegau notaire royal à Lavaur, folio 425.)

La somme fut payée le 18 novembre 1670. La quittance est inscrite en marge de l'acte ci-dessus.

Note complémentaire.

Pour ce qui est du rétable de la chapelle des Pénitents bleus, on ne sait

ce qu'il est devenu. La chapelle des Pénitents bleus, qui était désaffectée depuis la Révolution, a été achetée par la famille de Voisins-Lavernière en 1889, et comme elle empiétait sur leur jardin, elle a été convertie en serre. La porte, qui était sans caractère, est murée.

A l'église Saint-Alain, ancienne cathédrale, il n'existe plus de chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et pas de rétable. Vers l'année 1850, le supérieur du petit séminaire de Lavaur se fit donner pour sa chapelle un rétable provenant de Saint-Alain, mais sans indication de la partie de l'église où il se trouvait antérieurement (1).

Séance du 28 mars 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président communique une candidature au titre de membre correspondant. Elle sera examinée par une commission composée de MM. Pasquier, baron Desazars, abbé Auriol.

M. Deloume (Louis) présente à la Société une clef ancienne, avec sa serrure, qui est analogue à celle que possède déjà le Musée Saint-Raymond et qui appartient à la Société du Bazacle de Toulouse. Cette Société possède aussi une collection d'archives qui présente de l'intérêt pour l'histoire de Toulouse, mais qui n'a pas été accessible jusqu'ici aux travailleurs.

M. de Rivières signale l'utilité qu'il y aurait à classer comme monuments historiques divers objets anciens et précieux conservés dans la basilique de Saint-Sernin, de Toulouse, dont voici la liste :

Chasuble dite de saint Dominique, XIIIe siècle.
Crosse dite de saint Louis d'Anjou, cuivre doré, XIIIe siècle.
Coffret d'ivoire, XIIIe siècle.
Coffret émaillé, travail de Limoges, XIIIe siècle.
Paix émail peint, XVIe siècle.
Etoffe orientale, XIIe siècle.
Mitre dite de saint Hilaire, XIIIe siècle.
Plaques de gants, cuivre doré, XIIIe siècle.
Six statues d'apôtres en bois, XIIIe au XIVe siècle.

La date de la chasuble est attribuée au XIIIe siècle par Viollet-le-Duc (*Dictionnaire du Mobilier*) et par le P. Martin (*Mélanges d'archéo-*

(1) Notes fournies par M. F. Carles de Carbonnières, de Lavaur.

logie). Le P. Martin la met d'environ 1275 et Viollet-le-Duc de 1250. Pour ce qui est de l'étoffe orientale, Viollet-le-Duc la décrit et la reproduit dans le *Dictionnaire du Mobilier*, et lui donne pour date le XIIe siècle. — Le trésor de Saint-Sernin possédait, il y a quelques années, deux mitres anciennes. Il n'y en a plus qu'une seule aujourd'hui. Qu'est devenue l'autre?

A cette liste il faudrait ajouter l'énumération des principaux reliquaires anciens des cryptes et des statues dites des bienfaiteurs actuellement placées dans une salle haute au-dessus de la sacristie, avec un certain nombre de boiseries sculptées de valeur très inégale et de diverses époques.

M. l'abbé Lestrade offre à la Société une photographie de la gravure représentant l'agronome Etienne Calvel, de Toulouse. (Voir ci-dessus, p. 75.)

M. l'abbé Marsan, membre correspondant, communique le travail suivant :

Institution d'une fête des Rosières à Auch, 1787.

Comme les paroisses de Salancy, près de Noyons et de Saint-Joseph de Boulogne-sur-Mer, celle de Saint-Pierre d'Auch eut sa fête des Rosières. Elle fut instituée en 1787 par Joseph Pardiac, son curé, avec l'approbation de Mgr de Latour du Pin-Montauban. La rente d'une somme de 2,700 livres, placée sur le clergé de France par contrat passé devant Me Maigret, notaire du Châtelet, le 1er décembre 1785, fut affectée à l'achat d'une couronne, d'un livre ou d'un rosaire et à l'établissement d'une dot.

Fondée à la veille de la Révolution, cette institution ne devait pas lui survivre. Nous empruntons à une plaquette assez rare, qui fut éditée en 1788 chez J.-P. Duprat, imprimeur de l'archevêché, les curieux documents qui suivent :

Requête à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque d'Auch.

Supplie très humblement Joseph Pardiac, curé de Saint-Pierre-les-Auch de notre ville et de Sainte Quitterie son annexe : disent que, quoiqu'il soit persuadé que la vertu est fort aimable par elle-même, cependant la raison et l'expérience le convainquent que le grand amour qu'elle mérite et qui règne dans les âmes bien nées, s'y conserve et s'y accroît plus aisément par la louable émulation qu'ont coutume de leur inspirer des distinctions capables de les piquer d'honneur et des récompenses propres à les encourager ; qu'il connaît par l'histoire ancienne et moderne que ces moyens

d'encouragement, ces motifs d'émulation ont été sagement employés, et ont eu un succès à l'égard des sciences et des arts, dont ils ont facilité et accru les grands et utiles progrès parmi les nations policées. Qu'il a donc tout lieu d'espérer que leur emploi pareil aura un pareil succès dans les familles vraiment chrétiennes pour y maintenir et augmenter la fervente pratique des devoirs de la religion et l'honorable pureté des mœurs. Que c'est en vue de parvenir à une fin si désirable pour le bien de l'Eglise et de l'Etat qu'il se propose d'établir un prix de sagesse en faveur des filles les plus vertueuses de la paroisse Saint-Pierre-les-Auch de votre ville et de Sainte-Quitterie son annexe, ainsi que saint Médard l'a fait à Salancy, Monseigneur l'évêque de Boulogne-sur-Mer dans son diocèse et plusieurs autres personnes distinguées; que les salutaires effets qu'on y ressent de ces pieux et charitables établissemens, lui font penser que ses paroissiens enverront avec joie un semblable, et qu'il se porte d'autant plus volontiers à le faire, qu'il est, sinon bien juste du moins bien convenable que, recevant de leur part la douce satisfaction de voir dans le troupeau confié à sa garde et à ses soins la docilité et l'empressement à profiter de sa sollicitude pastorale, il leur donne la consolation de savoir qu'il subsistera après eux un établissement perpétuel bien propre à transmettre de race en race dans leurs familles, leur respect pour la religion, leur amour pour la vertu, leur zèle pour l'accomplissement des devoirs du christianisme. Qu'il destine à cette bonne œuvre une somme de deux mille sept cens livres, placée sur le clergé à quatre pour cent, portant cent huit livres de rente; qu'il est prêt d'en faire la donation en la meilleure forme que donation puisse se faire et qu'il n'attend pour l'effectuer que l'approbation de Votre Grandeur, avec le Règlement qu'il vous plaira, Monseigneur, de faire, tant pour l'élection de la fille la plus vertueuse de ladite paroisse Saint-Pierre-les-Auch et Sainte-Quitterie son annexe, que pour la fixation des cérémonies relatives à son couronnement, et le Suppliant ne cessera d'offrir ses vœux au Ciel pour l'heureuse prolongation de vos jours. Presenté en toute humilité à Votre Grandeur.

Signé : Pardiac, curé de Saint-Pierre.

Approbation de Monseigneur l'Archevêque d'Auch.

Louis-Apollinaire de Latour du Pin-Montauban par la Permission divine et l'Autorité du Saint-Siège Apostolique, Archevêque d'Auch, etc. Vu la Requête ci-dessus, Nous avons agréé et approuvé, agréons et approuvons par ces présentes l'établissement y mentionné; lesdits agrément et approbation ne devant néanmoins avoir lieu qu'après que la Fondation projetée aura été revêtue de toutes les formes légales, voulues en pareil cas, auxquelles fins Nous autorisons très volontiers, et même exhortons le Sup-

pliant à se pourvoir le plus tôt possible : et à l'égard du Règlement y demandé, Nous nous réservons de le faire en la manière que Nous jugerons la plus analogue aux circonstances locales, la plus propre à glorifier le Seigneur et à édifier le public par la décence des cérémonies à observer, et par la sagesse des précautions à prendre, pour que *la Couronne qui sera donnée* solennellement d'année en année et conservée *précieusement de génération en génération*, serve toujours à récompenser le mérite et à encourager la vertu.

A Auch, le premier Décembre 1787.

Signé : † L. Ap., Arch. d'Auch.

Lettre pastorale portant promulgation du Règlement de la Fête des Rosières.

. . . .

Votre respectable Curé, M. T..., nous ayant exposé le désir qu'il avoit de fonder au milieu de vous un établissement capable d'y maintenir les bonnes mœurs et de contribuer à faire fleurir de race en race la sagesse et la vertu parmi les jeunes Personnes du sexe, Nous avons applaudi à un si pieux dessein ; et venant à l'examen des moyens qu'il se proposoit d'employer, Nous avons reconnu qu'il y avoit dans quelques Diocèses des exemples de pareilles institutions ; tout le monde sait que l'origine de celle qui est la plus connue et qui a servi de modèle aux autres, remonte à Saint-Médard, Evêque de Noyon, qui vivoit dans le cinquième siècle de l'Eglise. Une telle autorité peut répondre à bien des objections : de nos jours, un des plus saints et des plus savans Evêques de France, Mgr l'Evêque de Boulogne, n'a pas craint d'autoriser une Fondation semblable à celle que le Curé de Votre Paroisse nous a prié d'approuver. Les Règlemens qui nous ont été proposés sont les mêmes que ceux que Mgr l'Evêque de Boulogne a donnés pour la Paroisse de Saint-Joseph dans la haute ville de Boulogne.

Règlement.

Article premier. — Tous les ans, à commencer par l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-huit, le premier Juin, il se tiendra à l'issue des Vêpres dans l'Eglise de Saint-Pierre, une Assemblée présidée par Nous ou par un de nos Grands Vicaires, ou par le Curé de Saint-Pierre, et composée de Son Vicaire et de seize Notables, savoir : douze de la Paroisse de Saint-Pierre, et quatre de Sainte-Quitterie sa succursale ; lesquels seize Notables choisis, pour la première fois, par le Curé de Saint-Pierre, Fondateur de la Rosière, se remplaceront eux-mêmes ensuite à la pluralité des voix. Cette Assemblée qui aura été précédée de plusieurs autres à des temps différents, si le Fondateur ou ses Successeurs le trouvent à propos,

se tiendra à l'effet d'y procéder par la voix de Scrutin autant qu'il sera possible, ou de vive voix, s'il ne peut autrement, à la nomination de trois Filles, qui seront reconnues pour les plus sages, les plus méritantes par leur bonne Conduite à tous égards, spécialement par la vertu qui fait le plus d'honneur à leur sexe, par la modestie surtout à l'Eglise, par la respectueuse soumission à leurs Parens, et par la diligente application au travail et aux exercices de piété, surtout à la fréquente et fervente Communion, qualités dont lesdits Notables, après s'être prudemment informés, doivent faire discernement, et porter jugement selon les lumières de leur conscience et les règles de l'équité, en consultant non la chair et le sang, non les affections séculières ou mondaines, non les motifs de vanité et d'intérêt, mais la foi, la raison, et le désir sincère de connaître, d'honorer et de récompenser le plus grand mérite et de suite on procèdera par la voie du sort au choix de celle desdites trois qui doit avoir le Prix : ce choix sera confirmé par nous, à moins que nous ne voulions réserver pour nous et en notre absence pour le plus ancien de nos Grands Vicaires, le droit de faire le choix de l'une des trois qui auront été nommées.

Ladite Assemblée sera annoncée au Prône de la Messe paroissiale, le dernier dimanche de Mai.

Art. 2. — Nulle fille ne pourra être comprise dans la nomination, ni être élue Rosière, qu'elle ne soit native de la Paroisse de Saint-Pierre ou Sainte Quitterie, et qu'elle n'ait dix-huit ans accomplis ; pourront cependant être élues, mais seulement à l'âge de vingt ans, les Filles des étrangers, qui se seront établis dans la Paroisse ou Sainte-Quitterie, avant que leurs dites Filles aient atteint l'âge de douze ans, observant que si ces Filles ont fait quelques absences depuis leur établissement dans la Paroisse, ainsi que celles qui y sont nées, il faudra que cette absence ait été courte, et qu'elles soient munies d'un certificat du Curé de la Paroisse où elles auront été durant cette courte absence : à égal mérite, les Filles des pères et mères irréprochables et pauvres, c'est-à-dire ayant besoin du travail de leurs mains pour subsister, auront la préférence pour être choisies.

Art. 3. — Les conditions exposées dans les articles précédents suffiront pour que lesdites Filles soient admises à la nomination, et puissent être élues Rosières dans les élections qui se feront, depuis l'année 1788 jusqu'à l'année 1796 inclusivement ; mais, dans les élections qui se feront après ladite dernière année nulle Fille ne pourra être élue Rosière, qu'elle n'ait fait la première Communion dans la Paroisse, assisté exactement les Dimanches et Fêtes au Cathéchisme de ladite Paroisse, du moins les trois années, qui auront suivi immédiatement sa première Communion ; celles qui seront de Sainte-Quitterie prouveront leur assistance par un certificat du Vicaire.

Art. 4. — Il sera dressé un Procès-Verbal de la nomination desdites trois

Filles, et, de celles sur qui le sort sera tombé, lequel Procès-Verbal sera signé des Electeurs qui sauront écrire ; il sera inséré sur un Registre destiné *ad hoc* et côté par premier et dernier et paraphé sur chaque feuillet par Nous ou par un de nos Vicaires Généraux ; ce Registre sera mis dans le Secrétariat de l'Archevêché, on y mettra aussi la boîte destinée à faire le Scrutin.

Art. 5. — Une expédition dudit Procès-Verbal nous sera portée par le Curé de Saint-Pierre, en notre absence au plus ancien de nos Vicaires Généraux pour confirmer l'élection, ou bien pour être par Nous fait choix d'une desdites Filles pour être Rosière, par acte signé au bas de ladite expédition. S'il y a quelqu'une desdites trois Filles qui veuille embrasser l'Institut des filles de la Charité, ou quelqu'autre semblable, le Curé aura soin d'en informer, comme d'un motif qui pourrait engager à la préférer aux deux autres. La nomination faite, le Curé de Saint-Pierre l'annoncera en chaire le Dimanche suivant, et fixera le couronnement de la Rosière le premier Dimanche de juillet.

Art. 6. — Le Couronnement se fera avec pompe et modestie tout ensemble, la Rosière, accompagnée des Filles qui auront concouru au Prix avec elle, et dans la suite de quelques anciennes Rosières invitées par le Curé, de quelques Notables, et de ses pères et mères, ou autres plus proches parens, se rendra à l'Eglise le matin et l'après-midi, où elle aura une place distinguée ; avant la Messe de Paroisse, la Couronne de roses, garnie d'un ruban bleu à bout flottans, sera placée sur l'Autel ; le Curé ou le Prêtre qu'il aura chargé de cette Cérémonie, fera la bénédiction qui sera suivie d'une pieuse exhortation à la Rosière qui recevra à genoux ladite Couronne, la portera durant la Messe et tous les exercices de Religion de ce jour ; puis il remettra ainsi qu'à celles qui auront concouru, un livre de piété, si elles savent lire, ou bien un Rosaire ou une Croix si elles ne savent pas lire. Pendant les vêpres de ce jour, et pendant le sermon, s'il y en a un, ainsi qu'à la procession que Nous pourrons permettre chaque année, la Rosière aura une place distinguée, sera accompagnée du même cortège et portera la Couronne qui lui aura été donnée.

Art. 7. — Les frais de cette Couronne, Livre ou Rosaire, seront pris sur le produit d'une somme de deux mille sept cents livres, sur le clergé de France, placée par contrat passé pardevant M. Maigret, notaire au Châtelet de Paris, le premier jour de Décembre 1785 ; le reste de la somme servira de dot à la Rosière, soit pour la marier, soit au cas qu'elle ait le dessein très louable de garder la virginité pour la faire entrer en religion, ou embrasser l'excellent Institut des filles de la Charité ou celui des Providentes ou quelqu'autre semblable. Cette somme sera remise par le Curé à celui des Notables que l'Assemblée jugera à propos, pour la garder et la remettre quand la Rosière se mariera ou quelle aura vingt-cinq ans, pour en faire l'usage qu'elle vou-

dra. Ladite somme ne sera remise qu'en écrivant sur le Registre qu'elle l'a reçue.

Art. 8. — Si par le laps du temps le revenu affecté venoit à diminuer, ou qu'on ne trouvât pas de fille à qui on peut donner le prix, on ne le distribuera que tous les deux ans.

Art. 9. — Le présent Règlement sera inscrit sur le Registre mentionné dans l'Art. 4, et sera lû cette année deux fois consécutives au Prône des Dimanches qui suivront sa réception; et les années suivantes une seule fois au Prône le dernier Dimanche de Mai.

Fait à Auch, en notre Palais Archiépiscopal, le vingt-cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

† L. Ap. Archevêque d'Auch. Par Monseigneur : Dupui, secrétaire.

Après la Bénédiction du Chapeau de Roses avait lieu un sermon approprié à la circonstance et dont un spécimen est donné comme modèle dans la brochure.

Séance du 18 avril 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

La Société reçoit de MM. Piette et J. de Laporterie : *Etudes d'ethnographie préhistorique; V, fouilles à Brassempouy en 1897*; de M. de Rouméjoux, membre correspondant à Périgueux, deux brochures : *Onzième excursion archéologique*, 28 et 29 juin 1898; de M. Mâle, membre correspondant : *L'art religieux du treizième siècle en France*, étude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration. Paris, Ernest Leroux, 1898, 534 p. in-8°.

M. le Président rappelle quelle place la Société archéologique a tenue au Congrès des Sociétés savantes, combien de lectures ont été faites par les membres de la Société. Il ajoute que ce sont des membres de la Société qui ont dirigé les promenades archéologiques : M. de Lahondès à Carcassonne, M. Anthyme Saint-Paul à Saint-Bertrand de Comminges, M. de Rivières à Albi. Il félicite M. Antonin Deloume de la distinction méritée qu'il a obtenue; la croix de la légion d'honneur est la récompense de ses longs services au premier rang de notre Université, de ses travaux couronnés d'ailleurs par l'Institut, du zèle, du goût éclairé qu'il a apportés à la restauration de l'hôtel d'Assézat, de la bienveillance avec laquelle il l'a mis immédiatement à la disposition des Sociétés savantes, en réalisant ainsi les intentions de M. Ozenne. Le président remercie

M. Cartailhac du zèle avec lequel il s'est occupé de l'organisation du Congrès et de la préparation des promenades archéologiques; et M. Cruppi, député de la Haute-Garonne, qui a fait triompher au Conseil général du département la cause des archives notariales, en faisant voter une somme de 1,500 francs pour l'organisation et l'entretien de ce précieux dépôt.

MM. le baron DE RIVIÈRES et le Dr LE PALENC fournissent des renseignements sur le beau reliquaire de Sarrancolin, dont M. Anthyme Saint-Paul a envoyé à la Société plusieurs phototypies.

M. CARTAILHAC signale dans une biographie de Etienne Forcadel, professeur de droit civil, publiée par M. Fontes dans la *Revue des Pyrénées*, en 1894, le passage suivant, qui mérite de figurer dans les procès-verbaux de la Société archéologique.

Il paraît, dit Berriat-Saint-Prix, que Forcadel n'avait pas plus de sagacité comme historien que comme jurisconsulte. « *Il n'a pas honte,* » remarque Graverol (*Notice des villes de Languedoc*, 1696, p. 3), « *de dire que Polyphème avait bâti les murailles de Toulouse dix ans avant la guerre de Troie, lui ayant donné le nom de Tolose à cause que sa femme s'appelait ainsi.* »

Nous avons là un bel exemple de la façon dont certains auteurs traitent les textes qu'ils citent.

Forcadel édite au sujet de l'origine de Toulouse une fable presque aussi énorme que celle que lui reprochent Graverol et Berriat-Saint-Prix; mais nous devons à la vérité de montrer qu'elle n'est pas celle qu'on lui impute, et que ni Graverol, ni (ce qui est plus étonnant) Berriat-Saint-Prix ne doivent avoir lu le passage qu'ils invoquent pour avoir le droit de bafouer notre auteur. Celui-ci dit en parlant de Polyphème : « Qu'il était aimé de son père Neptune, lequel, dix ans avant la prise de Troie, avait donné à Toulouse (*Tholosa*) ses murailles et le nom de sa chère épouse; il en donne comme témoin le fort construit, avec quelques édifices à l'abri de la Garonne, qu'on appelle Vieille-Toulouse. » Telle est la thèse un peu risquée de Forcadel; nous nous bornerons à constater qu'elle diffère de celle qu'on lui a attribuée et nous ne chercherons pas à la soutenir, car le procédé par lequel Thoosa se transforme en Tholosa n'est pas des plus scientifiques. Toutefois, ce qu'il dit de Neptune, dont il cherche à faire (était-il evhémériste?) une sorte de chef de pirates plus tard divinisé, peut paraître aujourd'hui moins ridicule que du temps de Graverol. Toujours est-il qu'en dehors de cette fable, plus curieuse que bien conçue, il demeure à peu près certain que Vieille-Toulouse laissait voir encore au seizième siècle des vestiges plus reconnaissables que ceux qu'on montre de nos jours, puisque Forcadel les traite de *castellum*.

M. Fontes ajoute en note :

« Des gens sérieux pensent (ce qui pourrait bien être vrai) que Vieille-Toulouse serait une altération de Vielle-Toulouse. Le mot vielle est appliqué en effet à certaines villes, comme Viella dans le val d'Aran, Vielle-Aure près d'Arreau, etc. L'oppidum dont il subsiste encore quelques vestiges aurait ainsi été toujours distinct (ce qui paraît probable), même du Toulouse ancien ; mais ce n'est là qu'une hypothèse qui mériterait confirmation. »

M. l'abbé Lestrade montre à la Société trois *Te igitur*, de l'église de la Dalbade ; les cadres sont en argent estampé, de l'époque de Louis XV ; le travail en est lourd et peut-être d'origine italienne.

M. le baron Desazars montre un triptyque peint, avec des dorures, représentant sur le panneau central une crucifixion ; cette œuvre est peut-être du quinzième siècle, mais elle a été très fortement retouchée.

M. de Rey-Pailhade présente différents objets qui ont été envoyés à l'exposition organisée à l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes : deux boussoles en argent, une sorte de sextant persan, une montre avec double cadran, des photographies de cadrans solaires, des montres de l'époque de la Révolution, donnant les deux systèmes d'heures, une montre de Berthoud, à temps décimal, mais donnant au dos la concordance, une montre moderne à double cadran, un manuscrit contenant de nombreux dessins de cadrans solaires, etc. Il lit à ce sujet la note suivante :

Montres et cadrans solaires.

M. Hemmel a fait prendre, pour nous, une vue photographique de la méridienne qui se trouve dans une cour du bel Hôtel-de-Ville de Lyon. Cela nous fait regretter amèrement de ne pas avoir de dessin ou de photographie de celle qui était, il y a quelques années encore, sur un mur de l'ancien Capitole.

M. Hemmel nous a également adressé une photographie d'une boussole solaire construite par Baradelle à Paris.

Deux Toulousains, M. le général Bezard et M. Moras, ont bien voulu nous confier deux boussoles en argent, l'une due à Butterfield, le constructeur d'appareils de mathématiques de Lyon XIV, et l'autre de C. Langlois, à Paris, au Niveau.

Une montre ancienne de M. Moras mérite une mention spéciale. Elle renferme deux cadrans l'un dans l'autre, ce qui permettait d'avoir l'heure

de deux pays différents à la fois. Munie d'un mécanisme de sonnerie, elle servait pour les voyages.

Cette montre d'un grand diamètre, 55 millimètres, est en argent. Le couvercle intérieur est plein, mais l'extérieur est à jour et orné de charmants dessins de têtes grotesques, d'animaux et de fleurs.

A l'intérieur on lit le nom de ABRAHAM BARTHOLONY. Cette belle pièce paraît dater de la fin du seizième siècle.

M. l'intendant Pozzo di Borgo nous a prêté, pour l'exposition des appareils décimaux et des cadrans solaires, un dessin de la célèbre pierre gravée trouvée à Mexico en 1790. C'est paraît-il un calendrier aztèque. Le soleil est représenté au milieu par une tête humaine vue de face et tirant la langue.

La ville de Laon possède plusieurs cadrans intéressants, dont nous devons des vues à M. Barbier.

Sur l'un d'eux on lit l'inscription :

avant de regarder
si je suis juste,
regarde si tu l'es toi-même.

M. Beynier, de l'Isle-Jourdain, a eu l'amabilité de nous envoyer la description d'un curieux cadran situé dans cette ville et de plusieurs autres horloges solaires du Gers.

Les cadrans des Hautes-Pyrénées ont été passés en revue par M. Tarissan.

Le Président remercie M. de Rey-Paillade de sa communication et le félicite de son zèle. L'exposition qu'il a provoquée et organisée a été fort remarquée et méritait de l'être.

M. Pasquier, membre résident, offre à la Société deux brochures : *Une charte gasconne de 1304*, par MM. Ducamin et Pasquier ; *La panique à Villemur en 1789*, par M. Pasquier.

Il montre les photographies de quatre chartes de Saint-Sernin et lit à ce sujet la note suivante :

Quatre chartes de Saint-Sernin.

Aux archives départementales de la préfecture, dans le fonds de l'abbaye de Saint-Sernin, il existe plusieurs bulles originales de papes des onzième et douzième siècles, notamment trois d'Urbain II et une de Pascal II. Signalées à l'attention du monde savant par les publications de M. l'abbé Douais, elles ont été l'objet d'études paléographiques de la part d'un pro-

fesseur de Berlin, M. Pfluk-Hartung. Il en a fait prendre des clichés par M. Lassalle, photographe à Toulouse; c'est une épreuve de chacun de ces documents qui est mise sous les yeux de la Société.

Les bulles d'Urbain II sont, l'une de 1090, et deux de 1097. Celle du 20 juillet 1097 présente un intérêt majeur pour l'histoire de Toulouse, et, en particulier, pour celle de Saint-Sernin. Le pape rappelle qu'il a lui-même consacré l'église : *Beati Saturnini ecclesiam nostris manibus consecravimus*. Pour ce motif, il défend à tout archevêque ou évêque de prononcer contre ce saint lieu une sentence d'interdiction ou d'excommunication. La bulle du 22 juillet 1097 est une simple confirmation de privilèges. Dans celle du 28 mars 1090, il n'y a de spécial que la confirmation de la possession du cimetière par les chanoines de l'abbaye.

Quant à la bulle de Pascal II du 28 novembre 1100, elle ne porte que sur la confirmation de biens.

Toutes ces bulles, sauf celle du 22 juillet 1097, ont été éditées par M. l'abbé Douais à la suite du *Cartulaire de Saint-Sernin* (pp. 474-479).

La quatrième pièce est une charte romane de 1158, l'un des plus anciens documents originaux de la langue. Cette pièce est conservée aux archives de la Haute-Garonne dans le fonds de l'Ordre de Malte; elle provient de la commanderie de Parisot en Quercy. Pendant la tenue du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, M. Paul Meyer, directeur de l'Ecole des Chartes, a pris connaissance des chartes romanes des fonds de Malte; il a émis l'avis qu'en faisant un choix parmi ces chartes et parmi celles d'autres collections de la région, on pourrait, au moyen de la photographie, faire un curieux album de paléographie et de philologie méridionale.

M. le Président lit le travail suivant de M. Anthyme Saint-Paul, membre honoraire :

Note sur les écoles toulousaines d'architecture et de sculpture au moyen âge et à la Renaissance, d'après un récent mémoire de M. Roschach.

Tous ceux qui, le matin du 7 avril, au dernier Congrès des Sociétés savantes, dans l'hôtel d'Assézat, assistaient à la séance de la section d'archéologie ont, aussi bien que l'auteur de ces lignes, écouté avec le plus vif intérêt et la plus grande déférence le mémoire de M. Roschach : *Sur quelques thèmes décoratifs de l'art roman*.

M. Roschach est un de ces hommes depuis longtemps éprouvés dont les écrits font autorité en archéologie et en histoire. Aussi est-on surpris et comme stupéfait lorsque, par extraordinaire, on rencontre dans ses doctrines des points contestables ou notoirement inexacts.

Le cas vient de se produire, dans le mémoire ci-dessus désigné, et je ne

pense pas qu'il doive rester inaperçu. Ainsi pensais-je dès le moment de la lecture ; ainsi pensaient plusieurs autres auditeurs dont je connaissais auparavant ou dont j'ai connu depuis le sentiment sur l'art toulousain. M. de Lasteyrie n'eût pas manqué, s'il eût été là, — Saint-Bertrand de Comminges le captivait à cette même heure, — de répondre, car l'avant-veille, à propos d'une étude de M. Robert Roger sur les églises ariégeoises, et contre des opinions émises tout récemment par M. Marignan, il s'était hautement prononcé en faveur de notre chère école romane, proclamant sa puissante individualité et son antériorité, au moins quant à la sculpture, sur les écoles du Nord.

De fait, personne n'a protesté en séance. On a été retenu par des considérations qui toutes se rattachaient de plus ou moins près au respect qu'inspire le nom de M. Roschach et au souci que nous avions d'échapper à tout soupçon de mauvais accueil à l'égard d'une étude consciencieuse, réellement érudite, et dont la première partie méritait à peu près sans réserve les suffrages des archéologues les plus exigeants. Mais la situation éminente que s'est laborieusement et légitimement acquise M. Roschach dans le monde savant et le prestige qui environne ses travaux ne sont-ils pas précisément un danger lorsque, parmi des vérités répandues par un tel maître, se sont glissées quelques erreurs ? Celles-ci n'usurpent-elles pas bientôt droit de cité à côté de celles-là ? N'y a-t-il pas une conscience pour les écrivains, et des scrupules d'ordre personnel et intime peuvent-ils toujours les affranchir de l'obligation où est chacun de nous d'assurer suivant ses aptitudes le triomphe de la vérité, particulièrement lorsque ce triomphe amène une jouissance pour le cœur aussi bien que pour l'esprit ; lorsque par exemple, comme ici, il favorise ce patriotisme local, cet amour du clocher tant décrié dans notre siècle et si éloquemment réhabilité par le discours ministériel prononcé le 8 avril de cette année au Capitole de Toulouse ? Et M. Roschach lui-même voudrait-il d'une immunité qui à certains moments ferait de lui ce qui lui répugne le plus, ce qui serait une négation de sa carrière toute de recherches loyales, l'apôtre victorieux de l'erreur ? Sûrement non.

Après ces précautions oratoires, absolument dues à un de nos confrères le plus justement honorés, je passe à la réfutation de ses théories hostiles à l'art toulousain. Je dis hardiment « réfutation », car je ne crois pas qu'il soit possible d'opposer des faits ou des hypothèses quelconques aux considérations que je vais présenter. Seulement, entendons-nous bien : il s'agit de démontrer, non pas positivement qu'il a existé une école romane toulousaine, ce qu'il sera facile à d'autres de faire, mais que les arguments produits pour nier cette existence ne s'appuient sur rien de réel ou de concluant. J'aurai, en revanche, à m'occuper incidemment des écoles toulousaines postérieures à l'école romane, mises aussi en cause par M. Ros-

chach. J'énonce en tête de chaque article la proposition combattue dans le reste du paragraphe.

Ces propositions seront ramenées à six.

1° *L'originalité des sculptures de Martres, souvent invoquée dans ces derniers temps, ne saurait être établie, et, le fût-elle pleinement, elle n'aurait aucune signification quant à la sculpture romane toulousaine.*

Par le peu que j'en ai vu encore, je crois fermement à l'originalité de ces sculptures célèbres ; je reconnais cependant que, fût-elle admise, il resterait à montrer les attaches et la parenté de l'art martrais gallo-romain, à travers sept, huit ou neuf siècles, avec notre art roman du Sud-Ouest. Une probabilité en faveur de ces attaches pourrait être déduite de la situation, dans le voisinage immédiat de Martres, des carrières de Roquefort, où puisèrent souvent les Toulousains au moyen âge (1) ; seulement, les sculptures de Martres n'étaient-elles pas enfouies depuis longtemps déjà lors du réveil de la sculpture en France ? Martres ne prouverait donc rien ni pour ni contre l'école toulousaine ; et s'il prouvait contre, ce serait contre l'ancienneté de son origine et nullement contre son existence.

2° *Ibères, Gaulois, Romains, Wisigoths, Francs ont habité Toulouse et ont pratiqué les formes d'art qu'ils y avaient produites ou apportées, ou qu'ils avaient empruntées soit à des peuples voisins, tels que ceux d'Espagne, soit à la Phénicie, à la Grèce, à Byzance, à l'Orient ; une individualité locale ne pouvait se faire jour à travers tant de styles, qui suffisaient et au delà à l'inspiration des artistes et la retenaient.*

On pourrait étendre à presque tous les pays et à presque toutes les villes un raisonnement analogue, ce qui entraînerait finalement à nier les écoles. L'excès d'une telle exagération la rend palpable. Nier l'existence d'écoles régionales en France, écoles romanes, gothiques, de la Renaissance, — de quoi se sont bien gardés Arcisse de Caumont, Bourassé, Crosnier, Félix de Verneilh, Viollet-le-Duc, Courajod, MM. de Lasteyrie, Corroyer, tant d'autres archéologues ou architectes, et la Commission des monuments historiques, — c'est à peu près comme si l'on s'obstinait à n'apercevoir aucune différence entre l'art égyptien et l'art assyrien, entre l'art arabe et l'art russe, entre les peintres italiens, français, espagnols et flamands. Pour un œil tant soit peu exercé, une église normande et une église auvergnate, par exemple, ne se ressemblent pas beaucoup plus qu'une maison française et une maison allemande modernes.

Les traditions léguées par des peuples antérieurs et les types introduits par le commerce ou par les invasions ne font pas obstacle à cette variété.

(1) Communication verbale de M. de Lahondès.

Ces traditions et ces types n'ont pas partout les mêmes origines, la même nature; ils ne sont pas combinés partout dans les mêmes proportions; le génie, l'humeur, les croyances de chaque peuple déterminent des interprétations spéciales, et cela suffit amplement pour diversifier l'art non seulement d'une nation à l'autre, mais encore entre provinces limitrophes. « Un art ne pousse pas comme des champignons », selon l'expression aussi vraie que pittoresque de Viollet-le-Duc, expression applicable à tous les temps et à toutes les contrées. Et une compilation bien rassise, opérée tranquillement, patiemment, et pour ainsi dire inconsciemment, sans le parti-pris inquiet d'en faire surgir une nouveauté saisissante, revêt par la force des choses le caractère d'une conception originale ayant la valeur d'une création. Donc, encore ici, rien qui puisse le moins du monde affaiblir le sentiment de ceux qui croient à une ou à plusieurs écoles toulousaines.

3° *La pierre était rare autrefois à Toulouse et aux environs; faute de pierre, les œuvres de sculpture n'y pouvaient être nombreuses; il est indispensable que les productions d'un art soient multipliées pour qu'il se développe et acquière la puissance de se dégager d'une étroite vassalité à l'égard des régions voisines.*

M. Roschach ne me paraît pas impliquer l'architecture dans ce raisonnement; il s'est souvenu sans doute que la prédominance de la brique sur la pierre dans le bassin moyen de la Garonne a été précisément une des causes qui ont déterminé l'éclosion d'un style ogival aussi toulousain que possible. Mais il n'est guère mieux servi par les faits en se contentant de viser la sculpture.

La pierre n'a pas manqué à Toulouse durant l'époque romane; elle y a été assez abondante pour qu'il y ait presque toujours été facile, du moins avant la seconde moitié ou le dernier quart du douzième siècle, de parer à tous les besoins de l'architecture décorative et de se conformer pour elle aux données qui résultaient normalement des traditions et des tendances locales. L'architecture a été, à Toulouse, pendant les onzième et douzième siècles, absolument ce qu'elle aurait dû être si l'on y avait eu la pierre à discrétion. Aucune disposition générale, aucun membre sculpté, aucun profil, rien de ce qui manifeste véritablement un style, n'a été sacrifié ou altéré dans les églises bâties avec quelque ampleur. L'examen de la basilique de Saint-Sernin est très suggestif à ce point de vue. Que trouverait-on de plus dans le chœur s'il était entièrement en pierre? Quand on avance, par les croisillons, vers le bas de la nef, on constate que la pierre lutte avec une infériorité croissante contre la brique; mais celle-ci laisse encore à celle-là tout ce qui dans un édifice ordinaire est susceptible de recevoir un rôle ornemental. C'est par exception que trois fenêtres hautes du côté sud de la nef et sept du côté nord, les plus rapprochées de la façade, n'ont pas d'encadrements en pierre et sont, par suite, d'une extrême simplicité; mais

ici nous touchons presque, si même nous n'y sommes entrés, au règne de Philippe-Auguste, qui marque le commencement de la décadence; le cloître de Saint-Sernin, d'ailleurs, réclamait alors les meilleurs matériaux. Il est bon d'ajouter que cette mesquinerie dans l'emploi de la pierre cesse d'apparaître dans les parties de la travée de façade qui datent de 1180 ou 1185 à 1230 environ, l'exécution du cloître n'absorbant plus sans doute la sollicitude des chanoines de l'insigne basilique.

Une visite, au musée de Toulouse, des morceaux de sculpture échappés à la démolition des cloîtres de Saint-Sernin, de Saint-Etienne et de la Daurade confirmera merveilleusement ce qu'indique déjà avec tant de clarté la reine de nos églises romanes. Chacun de ces cloîtres était au moins aussi splendide que les cloîtres fameux de Saint-Trophime d'Arles, de Saint-Pierre de Moissac, et tous les trois suffiraient à constituer une brillante école de sculpture (1). Là aussi, je le demande, avait-on économisé la pierre, et ne croirait-on pas plutôt que les ouvriers n'avaient eu qu'à se baisser pour la prendre?

M. Roschach voit un indice de pénurie dans la suppression, fréquente selon lui, du tailloir, ce qui épargnait chaque fois une pierre. Où donc a-t-il remarqué cette suppression? Peut-être dans une vingtaine de chapiteaux, — sur plusieurs centaines existant à Toulouse, — qui sont au musée ou dans la première travée de Saint-Sernin, que l'on peut attribuer à une basse époque, et dont les dimensions restreintes ne nécessitaient nullement la dépense de deux blocs distincts, l'un pour la corbeille et l'autre pour le tailloir.

Le tailloir roman ne procède pas du tailloir antique, réduit à presque rien et confondu en une même assise de pierre avec la corbeille, dans les ordres ionique, corinthien et composite, qui seuls eurent de l'influence sur l'art du moyen âge. Il est en réalité un souvenir de l'architrave et un peu de la frise, ce qui explique l'importance qui lui a été donnée comme volume et comme ornementation. Toulouse est justement un des centres artistiques où cette importance du tailloir est la plus frappante; on y trouve la plus belle collection de tailloirs sculptés qu'il y ait en aucun pays. Et, tout bien considéré, il n'est pas de ville en France comparable à Toulouse, malgré les pertes subies, pour la richesse et j'allais dire la profusion de la sculpture romane locale.

Des observations analogues pourraient être émises sur des localités qui, au moyen âge, gravitaient autour de la métropole intellectuelle du Midi, et qui, privées de pierre à l'époque gothique, en avaient largement usé à l'époque romane : telles Moissac, Montauban, Albi et Saint-Lizier.

(1) Peut-être même trois écoles secondaires dans une école principale, car les chapiteaux diffèrent notablement d'un cloître à l'autre.

La pierre, les Toulousains, ne l'ayant pas dans leur sol, savaient la faire venir de quinze, vingt lieues et plus, suivant ce qu'exigeaient les besoins matériels ou les convenances artistiques. Aux onzième et douzième siècles, ne l'oublions pas, et M. Roschach l'a rappelé, c'étaient les moines qui étaient les grands inspirateurs de l'art. Ils en étaient par là même les pourvoyeurs, car ils voulaient efficacement que les programmes religieux fussent en tout remplis, et ces programmes étaient vastes. A ce zèle pour le culte que rien n'arrêtait se joignait la patience monacale, qui n'est pas sans raison passée en proverbe. Tant que les moines furent riches ou fervents, ils ne regardèrent ni à la dépense, ni au labeur, ni au temps pour se procurer les moyens d'élever des églises somptueuses et des bâtiments claustraux dignes des églises. Cela était ainsi partout comme à Toulouse, et cela se reproduit encore parfois de nos jours, par exemple chez les Trappistes. J'ai rencontré naguère en Bretagne trois de ces bons frères qui, avec un petit fardier, allaient prendre le granit dans les Montagnes-Noires, dans une carrière à eux concédée, pour l'amener par petites étapes dans leur couvent de Thymadeuc, près Rohan, soit à une distance de soixante kilomètres; et ce manège durait depuis des années.

Nos vieux moines de l'époque romane, loin de se contenter de la pierre que pouvaient leur fournir les premières collines pyrénéennes, allaient chercher le marbre jusqu'au pied ou au flanc des hautes montagnes. Quand les routes étaient trop mauvaises, les transports s'opéraient par eau. Les rivières étaient plus navigables que de nos jours l'Ariège l'était depuis Pamiers (1). Les péages féodaux n'inquiétaient pas les moines, qui en étaient presque toujours affranchis, de même que souvent les évêques lorsqu'une cathédrale était en construction. La pierre et le marbre ne leur coûtaient généralement aucune redevance; ou les carrières leur appartenaient, ou des concessions temporaires leur étaient gratuitement accordées.

Vers la seconde moitié ou le dernier quart du douzième siècle, le zèle monacal tendit à s'attiédir, et le premier résultat de ces indices de relâchement fut la diminution de l'estime dont jouissaient les religieux, estime qui se traduisait par des donations et des offrandes. D'ailleurs, le manichéisme éclaircissait de plus en plus les rangs des fidèles et répandait la malveillance envers le clergé, en attendant qu'éclatât la désastreuse guerre des Albigeois. On visa dès lors sérieusement à l'économie, les chariots ou les bateaux transportant la pierre se firent rares. Les ordres religieux mendiants et les évêques n'héritèrent pas, dans le Midi, du concours dévoué que les générations précédentes n'avaient pas marchandé aux Bénédictins et aux Augustins. Abstenons-nous cependant de poser une antithèse. Il y

(1) Communication verbale de M. Robert Roger, de Foix.

eut encore assez de pierre et de marbre aux treizième, quatorzième et quinzième siècles pour bâtir de gros piliers à Saint-Etienne et aux Jacobins de Toulouse, pour édifier avec l'ampleur voulue les jolis cloîtres des Jacobins, des Cordeliers, le portail occidental de Saint-Etienne, pour tailler les statues de Rieux et de belles effigies funéraires. Si la sculpture monumentale ne fut pas plus répandue à Toulouse, c'est surtout parce que le style ogival la favorisait beaucoup moins que le style roman : à Narbonne, pays de bonne pierre, la cathédrale, contemporaine en majeure partie de Philippe le Bel, est d'une sécheresse désolante.

La pierre s'est de même trouvée à peu près suffisante lors de la Renaissance toulousaine dont les productions, quant à la richesse de la sculpture et des profils, ne le cèdent guère à celles des autres Renaissances françaises. A l'hôtel Bernuy, à ceux du Vieux-Raisin, d'Assézat, au portail de la Dalbade, la pierre n'est-elle pas partout où les nécessités de la construction la réclament, partout où l'œil la désire? Là encore, si l'on veut nous contester une école locale, il faudra recourir à d'autres arguments qu'à celui tiré de la pauvreté des matériaux.

4° *L'Eglise catholique, ayant décrété l'uniformité du culte, a nécessairement décrété aussi l'uniformité dans l'art.*

Je suis étonné qu'une pareille erreur puisse encore être formulée aujourd'hui, tant elle a peu de partisans, si peu elle résiste aux réflexions les plus sommaires. Je me borne à présenter une seule de ces réflexions, empruntée à des faits bien connus.

Quand l'architecture religieuse a-t-elle eu plus de variété dans la seule France que sous Grégoire VII, Alexandre III et Innocent III, pontifes absolus? Mais c'est précisément cette variété que M. Roschach refuse d'admettre. Il faut cependant, si l'on s'obstine à nous dénier nos écoles romanes ou gothiques, reconnaître qu'il y avait, aux onzième, douzième et treizième siècles, un art allemand, un art italien, un art français, un art anglais, tous également conçus ou acceptés par le catholicisme. Ne remontons pas aussi loin. La plus grande partie de l'Eglise est soumise actuellement au rit romain; a-t-elle pour cela un art uniforme? Léon XIII a-t-il imposé aux évêques du monde le style italien, le style gothique ou tout autre? Un missionnaire n'est-il pas libre de bâtir dans le genre khmer en Indo-Chine, dans le genre japonais en Japon, dans le genre arabe en Afrique? Est-il une architecture qui ait jamais été frappée d'anathème? Ne voyons-nous pas, dans une même ville et sous une même administration diocésaine, bâtir qui en gréco-romain, qui en byzantin, qui en roman, qui en gothique du treizième siècle, qui en gothique du quinzième siècle, qui en Renaissance? Nous avons de tout cela à Paris depuis 1860. Ce n'est donc ni Grégoire VII, ni Urbain II, ni l'évêque Isarn qui, durant la seconde moitié

du onzième siècle, pour obéir à je ne sais quel scrupule de conscience, aurait voulu arrêter l'essor, à Toulouse, d'une école distincte.

5° *La sculpture toulousaine était d'autant plus engagée dans l'hiératisme qu'elle était uniquement réservée aux édifices religieux.*

Encore matériellement inexact. Les édifices religieux, avant le quatorzième ou le quinzième siècle, donnaient le ton aux divers arts ; mais ces mêmes arts étaient adoptés pour les édifices civils, publics ou privés. On en est certain, en ce qui concerne Toulouse et son cercle d'influence, quand on veut se donner la peine de visiter l'hôtel de ville de Saint-Antonin, primitivement hôtel seigneurial, ou, à Toulouse même, les deux salles de la tour de Pierre Mauran, au grand séminaire, et la maison de la rue Croix-Baragnon. Si l'on possédait encore le château Narbonnais, que les comtes de Toulouse durent embellir, je pourrais en dire davantage; mais c'en est assez des exemples qui nous restent, du premier surtout.

6° *Les artistes toulousains, comme ceux de beaucoup d'autres régions, allaient au seizième siècle achever leur formation en Italie, et depuis ils vont à Paris : d'où perte totale d'originalité.*

Il est remarquable qu'aucun des artistes français de la Renaissance n'a rapporté dans son pays le genre italien. Bullant est demeuré parisien, Sambin dijonnais, Bachelier toulousain; leur individualité a été plutôt modifiée qu'atteinte par leur séjour à Rome. De même pour Rivalz et Despax, si réellement ils sont allés à Paris. La situation des artistes contemporains est autre. Ils sont soumis à un enseignement plus étroit, plus académique, plus officiel ; ils vivent en un temps où le provincialisme est déprécié, et ils cherchent à s'en affranchir ; enfin, venus à Paris, ils s'y fixent dès que leur talent est reconnu et qu'ils sont assurés de recevoir des commandes. De Jean-Paul Laurens, de Mercié, de Falguière on ne peut donc conclure à leurs devanciers.

Si le dernier argument de M. Roschach devait faire impression, il faudrait s'astreindre à nier toutes les écoles de peinture des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, écoles flamande, allemande, espagnole, française, parce que presque tous les grands artistes qui les ont constituées avaient passé quelque temps à Rome et s'y étaient perfectionnés.

Ainsi, la croyance en une école toulousaine n'est en rien entamée par le mémoire auquel j'ai essayé de répondre ; elle reste aussi solide que jamais, et autant qu'autrefois, elle doit affecter non pas une seule école, mais plusieurs.

Toulouse a possédé à l'époque romane une école de sculpture et très probablement aussi d'architecture ;

A l'époque gothique, une école d'architecture ;

A la Renaissance, une école d'architecture et probablement aussi de sculpture ; sans parler de son école d'ameublement ;

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, une école de peinture et un peu de sculpture.

Et, malgré la centralisation, il existe encore aujourd'hui, pour qui sait voir et sentir, une esthétique toulousaine.

Telles sont les conclusions que j'offre à mes concitoyens, un peu parce qu'elles pourront leur plaire, avant tout parce qu'elles émanent d'une conviction inébranlable.

Séance du 25 avril 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

La Société a reçu :

De M. Louis Deloume : Un fragment de cloche trouvé dans les fouilles faites sur l'emplacement de l'ancien château d'Auterive, sur lequel doit s'élever la nouvelle église.

De M. Decap, divers mémoires imprimés : *Notes historiques sur La Bastide-Paumès en Comminges. — La coutume de Fontenilles en Comminges. — Le leudaire de Saint-Marcet. — Le diocèse de Rieux avant la Révolution. — L'abbaye de Bonnefont.*

Du Ministère de l'Instruction publique : *Dictionnaires topographiques des Basses-Pyrénées, des Hautes-Alpes et de l'Hérault. — Répertoire archéologique du département du Tarn.*

De M. Pelegry : Une aquarelle du portail de l'église de Saint-Aventin (Haute-Garonne).

De M. Mazas : Une aquarelle du château d'Assier.

Le Président fait ressortir l'intérêt de ces œuvres d'art qui orneront notre salle de réunion. Des remerciements seront adressés à MM. Pelegry et Mazas.

M. le Président lit une lettre posant une candidature au titre de membre correspondant. Cette demande est soumise à l'examen d'une Commission composée de MM. Privat, Pasquier, baron Desazars.

Après avoir entendu le rapport fait par M. l'abbé Auriol au nom de la Commission, la Société élit M. Raymond Pontnau, de Saint-Sulpice de la Pointe (Tarn), membre correspondant.

M. Joulin lit la première partie d'un travail sur *Les ornements architectoniques et les sculptures de Martres-Tolosane.*

M. Louis Deloume donne lecture du travail suivant :

Les poteries anciennes. Conférences de M. Solon.

M. Louis Solon, membre correspondant de notre société, est notre compatriote comme M. Léon Arnoux son beau-père. L'un est né à Montauban, l'autre à Toulouse. — Ils ont conservé tous deux une affection bien tendre pour leur pays natal. Mais à l'époque de l'*entente cordiale*, les Anglais ont su faire leur profit des études approfondies, de la science complète du beau-père dans l'art de la céramique, et du talent artistique du gendre, aujourd'hui universellement apprécié. — L'usine Minton, de Stoke upon Trent, la plus importante peut-être des fabriques privées de céramique qui existe, leur doit une grande part de ses succès, comme ils lui doivent eux-mêmes leur réputation bien établie et leur fortune.

M. Arnoux, chevalier de la Légion d'honneur, a pris sa retraite de Directeur de l'usine Minton, mais M. Solon, dans la force de l'âge, tout en continuant ses productions artistiques, fait des études tout à fait instructives sur les poteries anciennes. La Société littéraire et philosophique du Nord Stafforchive a fait imprimer les conférences de M. Solon, celui-ci en a fait hommage à la Société archéologique du Midi, et il paraît intéressant de résumer ce qui ressort de ces travaux.

M. Solon intitule ses conférences *Pottery Worship*. — Le culte de la poterie, *The fallen idols*, « Les idoles tombées. »

I. *Les Nobles Buccaros*. — En 1896, M. Solon a fait un premier travail sur ce qu'il appelle les nobles Buccaros. Je vous ai lu des extraits de la traduction de cette étude qui vous ont paru intéressants et ont provoqué d'heureuses observations de notre éminent confrère M. Mérimée. Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit de poteries dont la légende a fait des fées, fabriquées dans l'Amérique centrale, avant la découverte de Christophe Colomb et dont on ne trouve plus aucune trace aujourd'hui.

Ces poteries ont eu cependant aux seizième et dix-septième siècles, et même dans la première moitié du dix-huitième, une vogue presque insensée. On leur donnait non seulement la faculté de parfumer délicieusement l'eau qu'elles avaient contenue, mais on leur attribuait toutes sortes de vertus surnaturelles. Les fragments étaient conservés comme des diamants ou des pierres précieuses sertis dans les bijoux d'or et d'argent. Les débris moulus servaient de panacée universelle, et on était arrivé à croire que, par suite d'une absorption prolongée, un nègre pouvait devenir blanc.

Dès les premiers temps de son importation en Europe, la poterie odoriférante d'Amérique trouva de nombreux admirateurs et aussi... des imita-

teurs. — On en fabriqua en Portugal à Montemore, à Olivenza, à Sadoval, et surtout à Lisbonne; plus tard en Espagne, principalement à Talaucra. Mais on en produisait aussi beaucoup dans plusieurs régions de l'Amérique, au Mexique, au Pérou, au Chili où quatre monastères vivaient exclusivement de cette industrie. On y faisait des vases de toute espèce qui ne manquaient par d'art, soit par la variété de leur forme soit par les décorations qu'on y ajoutait. Ces poteries étaient de couleur rouge. Près de Panama, on produisait des Buccaros de terre noire. Le Mexique fournissait les plus odorantes. L'on donnait le nom de Buccaros à toute poterie odoriférante, sans distinction de style ou de manufacture.

Il faut préciser que le parfum était développé, non par la chaleur, mais au contraire par l'immersion dans l'eau froide.

Les écrivains n'ont pas manqué pour célébrer les vertus des Buccaros. Strabo, qui appelait les Portugais une nation de buveurs d'eau, dit qu'une espèce de récipient pour boire communiquait un goût d'ambroisie à leur boisson préférée. En 1634 le docteur Allemand Martin Vogel, de Hambourg, les glorifia en prose et en vers. Lorenzo Magalotti en fait les plus grands éloges dans ses lettres à la marquise Strozzi; en 1695 un Italien, le docteur Lorenzo Bellini, leur a consacré un poème épique sous le nom de *la Buccaréine.*

En Espagne, les vertus des Buccaros étaient si généralement reconnues que la sainte inquisition, dans sa tendre sollicitude pour ses condamnés, avait décrété qu'un certain nombre de cruches, parfumant et rafraîchissant l'eau, seraient affectées (à chers deniers) à l'usage des hérétiques et schismatiques qu'elle allait faire brûler vifs.

Ils acquirent en Espagne et en Italie une telle faveur, qu'elle dégénéra en une passion désordonnée parmi les dames. — De petites tablettes de terre glaise parfumée ou de petits morceaux de vases non cuits furent élevés au rang d'une exquise friandise. — Manger des Buccaros devint une manie à la mode, au point que les confesseurs avaient peine à en réprimer l'abus chez leurs pénitentes.

Le docteur Daniel Geyer en fit, en 1735, un pamphlet, après avoir été appelé à donner ses soins à une dame de la cour qui faillit mourir, pour avoir mangé une tasse et une soucoupe de Buccaros, du poids d'une once et demie.

On a beaucoup trop étendu, d'après M. Solon, le nom de Buccaros à une foule de poteries qui n'avaient aucun rapport avec eux, notamment la poterie à thé rouge non vernie de la Chine, et jusques aux vases étrusques.

En fait, on ne trouve plus aucune trace des Buccaros primitifs, mais on en voit encore dans des musées quelques spécimens des imitations portugaises ou espagnoles.

Comme souvenir des petits vases qui conservaient à une fleur leur pro-

pre parfum, on fait encore des soliflors, connus sous le nom de pots pourris, et comme souvenir des vases rafraichissants, on fait en Espagne des vases poreux qu'on appelle des alcarazas.

II. *Jacobas Kanetjes ou les cruches de la comtesse Jacqueline.* — C'est ici que s'applique bien le titre choisi par M. Solon : le culte de la poterie. — C'est le culte du souvenir que rappellent les canettes de la comtesse Jacqueline et aussi celui des idoles tombées.

De temps immémorial, en Hollande, on a eu l'habitude de célébrer, par des fêtes et des banquets, la mémoire des faits qui intéressent la grande et la petite patrie. Aussi n'est-il pas rare de trouver des sortes de musées appartenant à l'Etat, à des villes, à des corporations, ou à des particuliers contenant des récipients à boire qui ont figuré dans les banquets commémoratifs. Mais à côté de coupes de cristal de roche, de verres romains, de hanaps d'ivoire du moyen âge d'un travail merveilleux, de tasses d'or de style Renaissance incrustées de pierres précieuses ou enrichies de montures émaillées, on est surpris de voir des vases de formes bizarres d'une matière rugueuse et d'un travail primitif. La commune argile dont ils ont été fabriqués a été soumise à un feu ardent qui l'a durcie au point qu'un fort coup les fait résonner comme une cloche. Tout le long de ces cruches, des sillons concentriques ont été tracés par le doigt du potier, la base est ondulée et dentelée. On ne saurait trouver un travail plus grossier et cependant plus recherché par les Hollandais.

Ce sont les Jacobas Kanetjes ou cruches de la comtesse Jacqueline. Si elles sont grossières, elles personnifient un temps où la Hollande luttait pour sa liberté. Ce sont des reliques nationales chères à ceux qui gardent au cœur l'amour du pays, dit M. Solon.

Beaucoup d'ouvrages se sont occupés des canettes de la comtesse Jacqueline. Adrianus Pars en a fait au dix-septième siècle un volume réimprimé à Leyde en 1745. Van Alkremade en parle dans un livre publié à Amsterdam en 1731. Jacob Spex leur a adressé des vers louangeux. En 1755, une brochure anonyme, et, en 1780, une excellente thèse de M. Van Hasselt, leur sont consacrées.

Qu'était donc la comtesse Jacqueline ?

C'était peut-être une intéressante figure, à coup sûr une romanesque personne qui a lutté pour la conservation de ses droits à la couronne de la Hollande.

Elle a certainement habité longtemps le château de Kyllingen, situé entre Harlem et Leyde ; c'est dans les fossés de ce château que l'on trouve les vases grossiers qui sont si précieux pour les fidèles Néerlandais.

C'est là, d'après la légende, que l'héroïne populaire a traîné en prison, après ses luttes, une triste existence jusqu'à sa mort. C'est là que, pour

adoucir les heures de la captivité, la belle prisonnière façonnait de ses mains des récipients de terre qu'elle jetait dans l'eau qui dormait sous les murs de sa prison, espérant que, dans les âges futurs, la découverte de ces témoignages muets porterait à la postérité le souvenir de ses souffrances.

L'histoire modifie sensiblement le dramatique de la situation de la comtesse Jacqueline, tout au moins comme prisonnière.

Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainault, était née en 1400. Comme descendante directe de Willem V, roi de Bavière, elle avait droit à la souveraineté de la Hollande, qui avait été attribuée à celui-ci en 1345. Cette prérogative fut confirmée par son mariage, en 1414, avec le dauphin Jean, qui mourut deux ans après, lui laissant un enfant et la charge de résister aux factions turbulentes qui n'avaient pas désarmé depuis que la Hollande était tombée au pouvoir de la maison de Bavière.

Elle lutta seule jusqu'à son deuxième mariage avec Jehan de Brabant, qui devint lui-même son ennemi et mourut bientôt empoisonné. — Son oncle Jehan de Bavière, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, héritier de Jehan de Bavière, manifestèrent leur prétention à la souveraineté, et Jacqueline n'obtint la jouissance de ses possessions qu'à la suite d'un traité où elle s'engagea à ne jamais se remarier.

Mais ce traité fut bientôt violé et Jacqueline devint la femme de Humphry, duc de Glocester, en 1423. Celui-ci espérait obtenir de sa femme l'abandon de ses droits sur la Hollande pour la placer sous la domination de l'Angleterre. Ce fut elle qui obtint... le divorce.

La comtesse Jacqueline, à vingt-trois ans, avait déjà liquidé trois époux politiques Elle trouva juste d'en prendre un à son goût et épousa un noble hollandais du nom de Frank Von Borsellen, qui ne vécut que pour faire le bonheur de sa femme.

C'est à partir de ce moment que la comtesse Jacqueline se retira de la vie politique et s'exila volontairement, avec son quatrième mari, au château de Kyllingen. Là, ils se firent une cour de fidèles pour mener une joyeuse vie de fêtes et de plaisirs, de chasse, de pêche et de festins. — Des banquets avaient lieu au milieu d'un luxe somptueux. Mais, comme il était d'usage que tout récipient employé à un toast ne pouvait jamais resservir, on utilisait pour ces occasions des vases communs et sans valeur, qui étaient jetés par les fenêtres après les repas. Fallut-il qu'on eût toasté pour en tant retrouver plus tard dans les fossés de Kyllingen.

On trouve dans toute la Hollande des cruches identiques à celles de la comtesse Jacqueline, surtout aux environs de Gonda, où la fabrication paraît avoir été centralisée.

L'histoire a détruit la légende, et les Hollandais instruits d'aujourd'hui considèrent eux-mêmes les canettes de la comtesse Jacqueline comme une idole tombée.

III. *Les lampes perpétuelles.* — Tout le monde sait que les Grecs et les Romains déposaient des lampes funéraires dans les tombeaux. C'était un hommage symbolique et le don de l'adieu fait aux morts. — Les collections de ces poteries ne sont pas rares. L'on sait aussi tous les travaux inutiles du moyen âge pour découvrir la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, l'élixir de vie et autres problèmes semblables, notamment le principe du feu perpétuel.

Ce que l'on connaît moins, c'est la croyance à l'antique Lucerna, accréditée pendant de longues années.

C'était, au dire des alchimistes, des lampes que l'on trouvait encore allumées au moment de leur découverte et qui brûlaient depuis plus de mille ans. Comme elles s'éteignaient et tombaient elles-mêmes en poussière au premier contact, ils en concluaient que les anciens philosophes avaient pénétré les secrets de la création, que ces secrets étaient perdus, mais qu'il valait bien la peine de les rechercher.

Un antiquaire du dix-septième siècle, Fortunio Liceti, écrivit, en 1652, un in-folio de 1200 pages, avec une centaine de reproductions, et l'intitula « *De lucernis antiquorum reconditis.* » A l'appui de ses brumeuses théories, il cite de nombreux exemples. Lorsqu'on ouvrit, en 1345, la tombe de Julliola, la fille bien-aimée de Cicéron, l'homme qui le premier entra dans la chambre mortuaire la vit éclairée par une lampe qui s'éteignit au contact de l'air. En 1500, près de Padoue, deux paysans, creusant la terre, trouvèrent la tombe d'Olybius, et une lampe, émettant une vive lumière, qui s'éteignit lorsqu'ils approchèrent la main.

Le plus fameux exemple des lampes perpétuelles aurait été trouvé dans la tombe de Pallas, fils d'Evander. Celle-là aurait brûlé pendant trois mille ans. Les antiquaires, anxieux, qui présidaient aux fouilles, exultaient déjà à l'idée que l'examen de cette lampe révélerait au moins une partie du secret; mais le précieux objet était passé en tant de mains qu'il s'émietta en poussière.

Saint Augustin semble reconnaître le phénomène de la lampe perpétuelle. Il parle d'une lampe qu'il aurait vu brûler sous le portique du temple de Vénus, et dont la flamme était si vive qu'elle restait insensible aux plus violents orages. Mais celle-là ne brûlait pas sans combustible et depuis des siècles.

Les lampes perpétuelles du moyen âge! Voilà bien aujourd'hui une idole tombée définitivement.

IV. *Les énigmatiques vases murrhins.* — Dans un long travail de 35 pages, M. Solon est arrivé... à justifier l'exactitude de son titre en qualifiant les vases murrhins de l'épithète *énigmatiques*.

On avait trop fait de bruit sur les murrhins pour qu'il ne leur consacrât

pas une conférence. Mais il en résulte que si jamais une idole s'est perdue, c'est bien celle-là. Comme conclusion, on arrive à constater que les vases murrhins ont été *idolâtrés*, mais que l'on ne sait plus ce qu'ils étaient, de quelle substance naturelle ou artificielle ils étaient composés, ni même d'où ils venaient.

Il serait bien long et peut-être peu récréatif de suivre l'auteur dans les détails des controverses qu'avec une patience et une érudition peu communes il a énumérées.

Après avoir commencé avec Pline et Properce, elles ont duré du quinzième au dix-neuvième siècle, et M. Solon nous fait espérer qu'elles ne sont pas encore terminées.

Il est certain que les vases murrhins ont eu, vers la fin de la République et sous l'Empire romain, une vogue qu'aucune œuvre d'art n'a dépassée pour les ardents collectionneurs de cette époque.

Son point de départ s'ouvre avec la marche triomphale de Pompée venant de soumettre une large part de l'Asie à la domination romaine. Au milieu des merveilles rapportées par le vainqueur, aucune n'excita plus la curiosité que des vases auxquels on donna le nom de murrhins. Ce fut un de ces objets qui fut choisi comme ex-voto pour le temple de Jupiter Capitolin.

A partir de ce moment, une visite à la Septa (marché des objets d'art au forum) devint une des occupations à la mode des patriciens. Les riches amateurs disputèrent bientôt les murrhins aux empereurs eux-mêmes. Néron paya un seul vase 300 talents, soit 1,700,000 francs de nos jours. Pétronius, l'*arbiter elegantorum* de l'époque, en apercevant un aussi beau de sa litière d'ivoire l'acheta au même prix, et, sur le point de mourir, le fit broyer sous ses yeux pour que l'empereur n'en devînt pas propriétaire.

M. Solon entre dans des détails intéressants sur les mœurs romaines de ce siècle, raconte plusieurs anecdotes, et entre enfin dans l'histoire des controverses.

Il passe en revue Pline, Juvénal, Properce, qui présentent, le premier les murrhins comme venant d'une production naturelle de la terre, les autres comme confectionnés d'une matière artificielle.

Il est évident que les vases murrhins avaient quelque analogie avec les agathes ou autres produits naturels et faits d'une matière translucide et affectant des nuances variées; mais on n'en connaît aujourd'hui aucun exemple.

La controverse qui aurait pu avoir une solution dans le principe recommença, au seizième siècle, avec la reprise des études sur les antiquités romaines; mais comme la trace des vases murrhins avait déjà disparu, on n'est jamais arrivé à se mettre d'accord sur leur nature.

Alors arrivent dans le travail de M. Solon les théories nombreuses qu'il développe :

Celle de Johannes Palmerius avec l'argile et la myrrhe, à cause du parfum dont les murrhins étaient, dit-il, imprégnés. — Celle de Jérôme Cardan, en 1550, qui, avec Jules César Scaliger, son fils Joseph Salmazius, les fait cuire dans les fournaises Parthianes (en Perse) et provenir de la Chine (théorie reprise en 1810 par Rolloff de Magdebourg, Mariette et Caylus). — Celle de Ghibertus, de Bellonius, qui en ont fait un produit naturel provenant de coquilles ou autres substances se rapprochant de ce qu'on nomme l'écume de mer.

Jean Christ en 1743, le prince Biscarri en 1781, tiraient la substance murrhine du marbre, de l'albâtre ou autre pierre naturelle.

En 1782, l'abbé Leblond, membre de l'Académie française, en désaccord d'ailleurs avec son confrère Larcher, s'efforce de démontrer qu'il était impossible que les murrhins fussent faits d'autre chose que de sardonyx. Brotier penche pour la pierre précieuse.

Van Voltheim, en 1791, reprend la théorie de l'origine orientale avec les données de Pline, et cette théorie est développée à Paris, en 1820, par M. Abel de Rémusat dans son essai sur la substance minérale appelée *yu-stone* par les Chinois.

Enfin, en 1835, Thiersih publie à Munich un mémoire en opposition avec Pline, pour établir avec Properce que les murrhins étaient faits d'une substance artificielle.

Est-il possible de trouver des opinions plus contradictoires et plus acharnées. Ce que nous savons le mieux, c'est que nous ne savons rien... si ce n'est que l'idole est perdue.

M. Solon termine en espérant que la controverse n'est pas finie et que l'on trouvera un jour un spécimen qui permettra de la reprendre et peut-être de la conclure.

V. *Le vieux céladon.* — Il y avait autrefois, au dire des vieux manuscrits arabes et des chroniques du moyen âge, des vases qui avaient la faculté de se décolorer et même de tomber en pièces s'ils étaient mis en contact avec un poison.

Des poteries vertes, frustes et grossières, non rares dans les collections et connues sous le nom de vieux céladons, sont-ils les descendants directs de ces vases merveilleux ? Les recherches faites par les savants orientalistes permettent de le croire. Ce nom leur a été donné en France au dix-septième siècle, mais leur origine est autrement ancienne.

Toujours il y a une légende. Celle des poteries dont nous nous occupons remonte haut. Elle part de la création du monde.

Lorsque le Tout-Puissant eut créé le soleil, la lune, les étoiles et la terre, une partie du limon dont il s'était servi resta sans emploi. Plusieurs milliers d'années après, ce stok fut découvert par des potiers. Ils l'employèrent

à fabriquer des poteries vertes qui, après épuisement de la matière, n'ont plus pu être reproduites. Il est facile de comprendre toutes les vertus qui leur furent attribuées et aussi l'immense source de profit que les fabricants tirèrent de leur ingénieuse idée. Ils en inondèrent le monde connu à cette époque, et la superstition est si tenace, que, de nos jours encore, certains rajahs de l'Inde se font de beaux revenus en vendant l'eau qui a passé dans les vases primitifs (ou non) qu'ils possèdent et qui ornent les antichambres de leur palais, recouverts d'étoffes de soie richement brodées.

Ce sont les Chinois, inventeurs de la porcelaine, qui les premiers firent et répandirent les poteries en question. Les voyageurs anciens trouvaient en Egypte, en Perse, sur la côte est de l'Afrique, dans les îles de l'archipel indien, des vases et des plats portant les marques évidentes d'une origine commune. Le principal caractère de ces pièces, dit M. Solon, se trouve dans la couleur du vernis épais dont elles sont recouvertes. Il est d'ordinaire d'un vert sombre, et plus rarement d'un gris bleuâtre également sombre. De facture solide et lourde, leur contexture semble avoir la dureté et la résistance du fer. Dans toutes les parties non protégées par l'émail ou vernis, l'argile a eu à supporter pendant la cuisson le choc direct des flammes et a tourné à un rouge sombre couleur de feu. C'est ce qui arrive invariablement aux pieds sur lesquels la pièce repose. On reconnaît à ces signes les caractères des pièces anciennes authentiques. La forme des plats est quelquefois cannelée à l'extérieur, et la face interne porte toujours le tracé rudimentaire de figures géométriques, de fleurs de conventions ou d'animaux fabuleux.

Les premiers spécimens arrivèrent en Europe il y a plusieurs siècles. Ils furent fort appréciés par nos ancêtres, et des échantillons des premières importations se trouvent encore dans les musées au milieu d'imitations de toutes les dates.

Mais Java, Sumatra, Célèbes, Cérame et surtout Bornéo ont conservé les vieux types en leur attachant la valeur superstitieuse des premiers temps. Le rajah malais fait les plus grands sacrifices pour se procurer un vrai *gudgi blanka* (c'est le nom de cette vaisselle) après avoir pris toutes sortes de précautions pour s'assurer de son *pedi* grec. Une série de légendes curieuses, courantes à Bornéo au sujet du *gudgi blanka*, a été réunie par M. W. d. H. Perclan.

Aucune céramique n'a autant voyagé que le céladon, qui a pénétré dans le monde entier. M. Solon s'occupe de suivre sa trace.

Il le fait partir, au septième siècle, de King-To-Chin avec les fabricants Koo-Ch'ou et Yaoyii, imitateurs de Jade, franchit jusqu'au treizième siècle à Lung-Ch'iian avec les frères Chanys, en trouve quarante pièces en Egypte en 1711, qui furent données par Nour-Eddin à Saladin, d'après un manuscrit arabe traduit par l'abbé Renaudon. Pierre Belon, en 1550, en rencontre

une grande quantité dans les bazars du Caire, où il n'est pas rare de nos jours d'en trouver des débris dans les dépôts et décombres. Le souverain Mohammet-Chaadun-Dim Ghori (1185-1206) en introduit dans l'Inde, où on les appelle vaisselle Ghori. En Perse, elle est très recherchée par les schahs à cause de sa vertu de se décolorer au contact du poison.

Il est admis que les Portugais importèrent les premiers la porcelaine verte en Europe au quinzième siècle. C'est à l'India Company qu'on lui doit le nom de gombrow ware sous lequel elle est connue en Angleterre, à cause du port où cette compagnie allait la prendre.

En France, l'importation nouvelle fut accueillie avec la plus grande faveur. La cour la prit sous son patronage et, pour lui donner le reflet de la littérature en vogue, lui appliqua le nom de céladon, emprunté à l'*Astrée* d'Honoré Durfé, qui faisait fureur en 1647.

Jusqu'à ces dernières années on n'avait pas songé à contester l'origine chinoise des céladons. Mais on trouvait tant d'exemplaires de la céramique verte en Egypte, dans l'Afrique et autres pays mahométans, qu'on songea à lui donner une origine musulmane, et on pensa que le centre de fabrication pourrait être dans quelque pays arabe.

C'est ce que soutint, en 1884, le professeur Karabaceck de Vienne, dans un mémoire publié dans le *Recueil de la Société orientale d'Autriche*. Il la fait provenir de Martabon en Pégu, province du royaume de Siam.

Avec le docteur Hirth, savant sinologiste de Shangaï, M. Solon combat cette théorie nouvelle. Du septième au treizième siècle, les marchands arabes apportèrent librement la porcelaine de la Chine dans les pays musulmans, ce qui explique pourquoi on y trouve les produits primitifs chinois. Mais avec la chute de leur suprématie sur les mers, au treizième siècle, les communications commerciales furent interrompues.

A cette époque, des potiers musulmans fabriquèrent des imitations de porcelaine verte dont l'aspect ressemble à la porcelaine chinoise.

La simple étude des pièces elles-mêmes prouve la confusion dans laquelle est tombé M. Karabaceck, d'après eux.

Les pièces anciennes chinoises sont lourdes, étant faites de kaolin, et les pièces musulmanes sont d'argile tendre et poreux.

Ce sont deux productions qui se ressemblent, mais qui ne doivent pas se confondre.

VI. *La poterie fossile.* — M. Solon, cette fois, nous transporte en Silésie.

Là, dans certaines régions, les paysans de jadis racontaient que chaque année, à des époques déterminées (vers la Pentecôte surtout), les pots de terre sortaient naturellement du sol absolument comme les champignons. Ces vases étaient merveilleux pour les travaux de la ménagère. Leur extraction était délicate à cause de l'humidité dont ils étaient imprégnés. Il

fallait les laisser un ou deux jours à l'air avant de les débarrasser du sable dont ils étaient entourés. Mais une fois secs, ils devenaient très solides. Les paysans en faisaient l'œuvre des kobols, sorte d'esprits follets à taille de nains, vivant sous terre, d'humeur capricieuse mais bienveillante.

Les savants de village, — il y en avait partout, — pasteur, médecin ou maître d'école, affirmaient la production spontanée du sol du Hanovre à Thuringe et jusqu'en Bohême; mais ils en faisaient des fossiles. Ceux-là s'appuyaient sur des autorités.

Le vieux chroniqueur Cayfried cite le verset 15 du psaume 134. Le savant Mathesius, dans son *Sarepta :* Beug Postil, publié en 1571, dit que ces poteries sont de la nature du corail. Balbinus en fait, dans son *Histoire de Bohême*, des caprices de la nature et les appelle ollec fossiles. Ils réfutent la théorie de Wolkmans qui, sous prétexte que ces vases contiennent des fragments d'os brisés, imagine un conte bizarre. D'après lui, les moines des anciens monastères du moyen âge, oubliant leur règle interdisant la viande, brûlaient et cachaient dans des pots de terre les os des animaux qu'ils avaient mangés en fraude. — Ils n'admettent pas que ces vases fussent des urnes cinéraires, sous prétexte qu'ils sortent directement du sol et ne sont pas dans des tombeaux.

On s'est demandé si les vases silésiens avaient été fabriqués pour des urnes cinéraires ou pour les besoins domestiques. Certains ont penché vers cette opinion, à raison des formes différentes des divers spécimens. On a discuté sur la question de savoir si, à défaut de kobols, ils n'étaient pas la production des troglodytes de la période paléolithique. Toutes sortes d'hypothèses ont été soutenues.

L'archéologie moderne donne, sans trop l'affirmer, une origine plus rationnelle aux vases que l'on trouve dans le sol de la Silésie.

Pour la plupart, ils ont la forme des poteries primitives. Ils ont généralement le type de l'urne largement évasée par le haut et se rétrécissant par degrés jusqu'à la base. Le pied distinct du vase indique le signe d'une période plus avancée. Les ornements grossiers qui se montrent à l'extérieur n'ont rien d'étonnant. On les trouve partout obtenus par les mêmes procédés : sculptures de lignes raides ou courbées par l'impression de lanières ou de paille tressée.

Longtemps avant l'invasion romaine, le sol de la Germanie était occupé par des peuplades ou tribus semi-barbares aux mœurs à la fois errantes et sédentaires et pacifiques. Sans s'éloigner des mêmes régions, ils transportaient leurs villages d'un point à un autre. Chaque fois, ils déposaient dans des vases de terre les restes de la crémation des corps. Ils les plaçaient dans des endroits déterminés en faisant de petites divisions au moyen de rangées de pierres grossières.

C'est en partant de cette donnée que déjà, en 1688, Trewern de Nurem-

berg affirmait que les poteries silésiennes ne pouvaient provenir que d'anciens cimetières. C'est l'opinion généralement admise aujourd'hui. La remarque que l'on ne trouve jamais d'armes à côté des poteries indiquerait qu'elles ont appartenu à des tribus peu belliqueuses.

Malgré toutes les hypothèses soulevées, les discussions ouvertes, les recherches qui se continuent encore et les deux mille ouvrages qui, d'après M. Van Labrador, se sont occupés des vases de Silésie, on n'est pas assuré absolument de connaître leur véritable origine.

Telles sont les idoles tombées dont M. Solon s'est occupé dans ses conférences. Il est vrai qu'elles étaient d'argile et les pots cassés ne manquent pas. Bien d'autres idoles tomberont.

Le tour du veau d'or viendra-t-il jamais!

Séance du 2 mai 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

La Société nomme rapporteurs spéciaux pour les travaux envoyés au concours de l'année : MM. l'abbé Couture, Lapierre, Brissaud, Baron de Rivières, Privat, abbé Lestrade, abbé Auriol, baron Desazars de Montgaillard.

La Société délibère de s'associer, comme les autres Sociétés savantes de Toulouse, à la manifestation préparée par l'Académie des Jeux-Floraux en l'honneur de M. Antonin Deloume. Elle donne, à cet effet, tous pouvoirs à son bureau.

Les restaurations de la Cité et de l'église Saint-Nazaire de Carcassonne par Viollet-le-Duc.

M. le Président lit un mémoire adressé sous ce titre à la Société par M. Bouffet, ingénieur à Carcassonne, dont les excursionnistes du Congrès ne peuvent oublier l'aimable empressement avec lequel il les accueillit à leur arrivée, pour ne les quitter qu'au départ, en leur facilitant par ses explications la visite rapide des monuments de la ville.

M. Bouffet, appréciant les restaurations de la cité par Viollet-le-Duc, dit qu'elles constituent l'œuvre la plus irréprochable du grand architecte. Il résume d'abord l'histoire de la ville haute et classe ses constructions dans cinq périodes : la période romaine, puis celle que Viollet-Leduc appelle wisigothique, la période féodale et la période royale, qui se subdivise en

leux sections avec les constructions de saint Louis et celles de Philippe le Iardi.

De l'époque romaine, il ne resterait guère que quelques assises de pierre le taille de très grand appareil, à la base des courtines, surtout à la tour lu Plo et à l'extrémité opposée, à la poterne du château vers le nord.

L'époque wisigothique est caractérisée par les assises en petit appareil ıvec chaînage de briques; l'époque féodale, par les constructions du châeau; celle de saint Louis, par l'enceinte extérieure; celle de Philippe le Iardi, par l'enceinte intérieure, avec ses assises de pierres à bossages.

Viollet-le-Duc était guidé par l'état des bâtiments dont les couronnements euls et les toitures avaient disparu. Il n'a guère pu commettre d'erreurs. .a couverture des tours en ardoise était indiquée par le mur pignon de la our du Trésor, par un bas-relief sculpté auprès de la porte Narbonnaise t par la quantité de débris d'ardoises que l'on a retrouvés. Mais si les ;randes tours de l'enceinte intérieure ont été ainsi justement couvertes en rdoises, les tours wisigothes, les tours et les bâtiments du château durent emeurer fidèles à la tuile romaine en usage dans la contrée, tandis que les ;randes tours ont été construites par des ouvriers du nord de la France. .'ardoise, d'ailleurs, n'a commencé à être en usage qu'au onzième siècle.

Rien n'est plus opposé au sentiment du moyen âge qu'une uniformité éterminée et voulue. La variété de toitures, selon les temps, aurait donné lus d'accent et de vérité, comme aussi plus de pittoresque. Les succeseurs de Viollet-Leduc n'auraient pas dû surtout exagérer ses plans en aussant outre mesure le bâtiment du château qui touche à la tour Pinte, t qui aujourd'hui, s'élevant presque à son niveau, lui enlève son caractère t sa signification de tour de guette. Une toiture beaucoup plus basse et n tuiles s'imposait.

On ne peut douter, d'ailleurs, que les tours de l'enceinte intérieure ne fusent couvertes, puisque leur dernier étage est un plancher.

Viollet-le-Duc, transformant même son projet primitif que l'on peut voir ans les *Archives des monuments historiques*, n'a couvert par un dallage en ierres de taille sur voûte, sans toiture, qu'une seule tour, la tour Saint-Iazaire, qui était la plus dégradée. Il a justifié ce changement par l'opporunité de dresser sur cette tour, située sur un des points les plus facileıent attaquables de l'enceinte, une machine de guerre, pierrier ou ıangonneau, pour repousser l'assaillant.

M. Bouffet termine en émettant le vœu, d'abord que les restaurations onsistent, d'une manière générale, simplement à panser les plaies et d'une ıain légère; puis que les tours de l'enceinte extérieure ne soient pas couertes par une toiture d'ardoises, qui serait un contresens; que les belles alles de la porte Narbonnaise soient mises en ordre, délivrées de leur asıect d'abandon, mises à l'abri des intempéries et disposées en salles de

Musée local et de conférences ; enfin, que la Société des arts et des sciences soit admise à exprimer sa pensée devant les architectes sur les restaurations à poursuivre.

Ce dernier vœu concorde avec celui que la Société a émis dans une de ses dernières séances et qui lui a valu l'adhésion de plusieurs archéologues de France et de l'étranger.

La Société remercie M. Bouffet de sa communication et en approuve les conclusions. Quelques membres posent seulement de nouveau la question de savoir si les murailles et les tours, appelées wisigothes par Viollet-le-Duc, ne sont pas de construction romaine, datant du commencement du quatrième siècle. Elles sont semblables à l'enceinte romaine de Toulouse et toutes les villes de l'empire furent entourées de fortifications à cette époque. M. Bouffet pense que l'oppidum romain, construit avec le soin et la largeur d'exécution que dénotent la poterne et la base de la tour du Plo, n'a pu être détruit que par les Vandales, et que les Wisigoths, établis au cinquième siècle à Carcassonne, devenue leur capitale et leur plus forte place, ont tenu à y dresser un témoignage de leur puissance. Mais il est probable que toute l'enceinte romaine n'était pas construite avec des matériaux aussi magnifiques que la poterne et la tour du Plo, car il en resterait plus de traces.

La Société estime ensuite que si Viollet-le-Duc a admirablement restauré l'antique cathédrale Saint-Nazaire, surtout dans sa moitié ogivale, il est impardonnable d'avoir relevé en grand appareil la façade romane, où le petit appareil se montre si nettement dans les assises anciennes.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, a envoyé le travail suivant, dont il est donné lecture :

Le procès d'Antoinette Gautié et de Pierre Delprat, ou la torture en 1556.

Toute jeunette et un peu légère, Antoinette Gautié, épouse de Pierre Deville, marinier d'Albias, avait reçu de son seigneur et maître un bon soufflet pour certaines fréquentations suspectes. Pierre Delprat dit *Lo Poeta*, son beau-frère, de Villemade, lui suggéra l'idée de se venger.

Sous prétexte d'un voyage lucratif à Bordeaux, Pierre Delprat entraîna son beau-frère. Après qu'ils eurent bu copieusement à l'hôtellerie du port Saint-Hippolyte à Villemade, il chercha querelle au marinier sur la berge du Tarn, lui porta sur la tête un coup de bâton ferré et le précipita dans

la rivière. C'était le jeudi de Pâques 1554. Le 7 septembre, le cadavre, revêtu d'une *chemise de toille à hault collet, unes chausses marines et un collet de cuyr* (1) (toison de mouton mise en guise de collet), fut trouvé à la chaussée du moulin des Barthes, et la demoiselle du lieu donna ordre de l'ensevelir.

Sur ces entrefaites, les deux complices avaient quitté le pays, fuyant le châtiment, *pœna pede claudo*, qui devait venir plus tard. Pour mieux dépister la justice, Pierre Delprat était allé servir le roi six mois en Piémont, dans la compagnie de Terride.

Antoinette, saisie par la justice au mois d'août, à Moissac, fut remise à son juge naturel. Elle nia jusqu'à la torture exclusivement; mais quand dans la chambre de la *carneria*, au château de Nègrepelisse, le chevalet poussé jusqu'au premier bouton eut fait craquer les os de sa poitrine mise à nu, la pauvrette avoua tout, comme dans la plus sincère des confessions, et fut condamnée. En vain elle appela à Toulouse; la sentence du premier juge fut confirmée et, sur la place d'Albias, elle fut décapitée pour ses crimes, — je dis crimes, car le premier en avait amené d'autres que l'on devine.

Les aveux d'Antoinette Gautié amenèrent l'arrestation de Pierre Delprat. Notre soudard fut enfermé à Montauban, au château *consular;* il y fut jugé par le juge de Nègrepelisse, territoire ayant été concédé à ce dernier par les consuls qui servirent d'assesseurs. Malgré ses dénégations et *vu qu'il est le plus mauvais garniment qui soit en ce pays*, il fut condamné à mort, sauf à être gêhenné *propter complicem* (11 mars 1555).

Comme il appela de ce jugement, nous le retrouvons à Toulouse le 7 mai 1556, devant le tribunal du juge ordinaire, juge créé de Nègrepelisse, où ses dénégations furent aussi complètes que devant. C'est alors qu'il fut gêhenné, après avoir été mis à nu, les mains attachées; mais là encore la douleur ne lui arracha aucun aveu.

Interrogé en effet s'il a tué Pierre Deville, il répond *à basse voix : Jamays, Monsieur;* s'il est l'auteur du complot, et quel fut le complice; s'il a recommandé à l'hôtesse de Saint-Hippolyte de dire qu'elle ne les avait point vus, il répond toujours *de mesme bayssant la teste : Monsieur, jamays;* s'il a donné la mort à son beau-frère : *jamay no lo toquery, noble Monsieur;* s'il a vécu criminellement avec Antoinette Gautié : *me poyrotz bola a petitz talhos coma qui picque carn de buou que no dire aultre cause;* et comme le juge lui objectait les suprêmes aveux de sa complice, il répondit : *Par subornation de Mme de Nègrepelisse, elle ho a dict.*

Le premier bouton était complet, le juge ordonna de descendre le pa-

(1) Au moment du crime, Deville portait en plus l'épée, insigne donné aux anciens soldats; quant à Pierre Delprat, il portait la cape, le bonnet et l'épée.

tient ; on le fit asseoir et on lui donna un moment de repos avant de lui appliquer le second bouton. Mais la seconde partie du supplice fut aussi inutile que la première. Les diverses interrogations n'amenèrent d'autre réponse que ces paroles : *Jamays, Monsieur, no ho fery*, prononcées à voix basse, il est vrai, mais avec une fermeté digne d'une meilleure cause.

Il fut remis à la *geyne* deux jours après sans plus de succès ; le patient redescendit du chevalet sans avoir rien avoué. Assis sur un escabeau et adjuré de nouveau de dire la vérité, il répondit d'une voix affaiblie par la souffrance, qu'il l'avait dite.

Il ne restait au juge qu'à appliquer l'horrible tourment de l'eau ; le prévenu fut étendu sur un banc, le visage en haut et, à la demande préalable si Pierre Deville s'était défendu, il répondit tout bas : *Nou lou bery pas*, et, à l'ordre du juge d'administrer le tourment de l'eau : *Monsieur, n'aurez pas pieta de vostre frayre crestia ?*

Maintenant nous copions textuellement ; les âmes sensibles sont priées de tourner le feuillet.

« Luy ayant esté mis un drapeau sur le visaige, et tenant la bouche ou-
» verte en luy mectant et faisant boire eaue, exorté de dire la verité et s'il
» a entretenue la d. Gaultiere, sa belle-sœur, ny en a eu ung enfant, et
» conspira avecques elle tuer le d. Deville, qui estoit consent avecques
» eulx et ou feust faict le murtre, aux d. interrogatoires et plusieurs aul-
» tres qui luy en ont esté faictz, demorant en grand constraincte de l'aleyne
» et respirant en grand difficulté n'a rien respondu, mais ayant demuré
» longue..... en boyvant de l'eaue, a esté discontinué le tourmant pour luy
» laisser reprendre haleyne ; et exorté de dire la verité et avec quel arnois
» il fist le d. murtre et en quel lieu, n'a rien respondu.

» Interrogé si souparent à Saint-Ypolyte, dit en voulant pleurer une
» courte haleine et tout bavan : *Jamay, ha ha*, par réitérées foys.

» Interrogé où souppa il le dit lendit après Pasques dict : *A ma maison,*
» *Monsieur.*

» Interrogé combien de foys il a abusé de sa belle-sœur dict : *Auctant*
» *comme vous, Monsieur.*

» Lors luy a esté remise l'eaue et remonstré dire la verité, et s'il a tué
» le d. Devyle son beau frère, en quel lieu, avec quel harnoys, s'il s'est
» deffendeu et de quoy vint le differend, n'a rien respondu durant que l'eau
» degoutoit, et ayant donné une petite *picta*, et que le d. Ribes executeur
» auroit refferé que l'aleyne luy diminuoit a esté commandé desister du d.
» tourmant.

« Et après que le d. Delprat a eu reprins aleyne, interrogé où souppa il,
» le d. lendit, a dict en hastant l'aleyne et voulant pleurer : *Al mon hostal,*
» *Monsieur.*

« Luy a esté rebaillé l'eaue et exorté de dire la verité, s'il estoit seul à

» faire le d. murtre, où feust faicte l'entreprinse et qui y estoit consent, ny
» scait qui sont les aultres qui malversoient avec la d. Gaultiere, n'a rien
» respondu ; à cause de quoy et qu'il ne povoit plus respirer, estant fort
» enflé de l'eaue qu'il avoit beue l'a rendeue par la gorge, a esté desisté du
» d. tourmant, et commandé au d. executeur le deslier et faire assoer, ce
» quy a esté faict.

» Et estant assis, interrogé que feust la cause pour laquelle fut conspiré
» le d. murtre, a dict en rendant eaue par la bouche et surprins d'aleyne :
» *Jamay, Monsieur.*

« A cause de quoy luy a esté remonstré qu'il falloit que pensast à dire la
» verité, et commandé entre les mains du verguier, et ne permettre le laisser
» manger jusques à une heure après midy, la question luy sera continuée. »

Dans l'intervalle, la crainte de nouveaux tourments fit son œuvre et, à l'ouverture de l'audience, le coupable confessa tous ses crimes, rejetant ses multiples dénis sur les conseils d'un notaire de Cahors, prisonnier avec lui, et demandant qu'on eût pitié de sa jeunesse, le 9 mai 1556.

Convaincu de meurtre, d'inceste et d'adultère, il fut livré à *l'exequteur de la haulte justice, attaché à ung posteau, trayné sur une clie la hard au coul, tenaillé de tenailles de fer ardantes, en faisant le tour acoustumé du lieu de Nègrepelisse, et au devant le chasteau le poing coppé, après la teste et les quatre membres.* Son corps mis en morceaux fut *affigé aux lieux plus emynans* de la juridiction ; ses biens furent confisqués en faveur du seigneur Louis de Carmaing, baron de Launac, sauf le tiers qui fut réservé pour sa femme et ses enfants, et 25 livres qui furent employées à faire prier pour *l'âme du murdry* (1).

Séance du 9 mai 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la Commission par M. Privat, la Société élit membre correspondant M. Jean Decap, directeur de l'école primaire de Muret (Haute-Garonne).

M. le baron Desazars montre des photographies d'Avignonet.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante envoyée par M. de Rouméjoux, membre corréspondant à Périgueux :

Une statue de femme assise avec la rouelle sur l'épaule.

Permettez-moi de vous adresser les notes suivantes pour les mettre sous

(1) Liasse provenant des Arch. du château de Launac, que j'ai déposée aux Archives de Tarn-et-Garonne.

les yeux des membres de la Société archéologique. Vous voudrez bien, si vous les en jugez dignes, les communiquer à M. Barrière-Flavy, que cela pourra intéresser, car elles rentrent en plein dans l'étude approfondie qu'il fait de la période barbare. Il pourra, si cela lui convient, reproduire ce dessin. Cette statue (en calcaire blanc, nous a écrit M. Clément Duvernoy, est très facile à travailler ; tous les ornements architecturaux de Mandeure sont en cette pierre) — a été trouvée à Mandeure (Doubs) ; elle est actuellement au Musée de Montbéliard ; — elle mesure 52 centimètres 1/2 de haut et 0m,25 à la base du siège sur lequel elle est assise. Ce siège ou fauteuil est à dossier élevé, plein, les accoudoirs semblent rembourrés de coussins, un tabouret au carreau plat et carré reçoit les pieds chaussés du personnage. L'ensemble de cet objet est lourd, presque grossier, d'exécution médiocre. La figure a été brisée, elle devait être large et aplatie ; les cheveux longs, tombant sur les épaules, sont relevés avec assez d'élégance sur le front et laissent les oreilles découvertes ; le cou est nu jusqu'à sa naissance, le corsage de la robe de dessous moule les seins ; une tunique, ou jupe de dessus, part de la ceinture et s'arrête à mi-jambes ; les plis, au lieu de tomber verticalement, sont au contraire serrés horizontalement autour du bassin et des cuisses ; une ceinture, qui doit serrer la tunique de dessous, laisse passer deux bouts très larges terminés par des franges, comme une étole. Les bras sont nus avec des bracelets aux poignets ; la nudité des bras est une des caractéristiques du costume des femmes barbares ; la main droite est brisée, la gauche tient une petite coupe. — Une partie du costume, la robe de dessus probablement, est maintenue par derrière et sur les épaules par une double fibule reliée par une chaîne longue passant derrière le cou ; une des fibules retenant le vêtement sur l'épaule gauche, la seconde, plus forte, sur l'épaule droite, en forme de T ; de la pointe de cette agrafe, part une torsade retenant une rouelle cruciforme. Si nous ne nous trompons, nous trouvons là une explication de l'emploi de ces plaques discoïdales ou rouelles, et du nombre considérable de ces objets qui remplissent les Musées de Bourgogne et de Suisse. Nous en avons dessiné deux au Musée Valeria à Sion, un autre provient d'Avissano, dans les Abruzzes ; il y en a au Musée de Besançon, et M. Barrière-Flavy en a représenté deux à la planche XXVIII de son ouvrage sur les sépultures barbares : elles sont nombreuses dans les cités lacustres, — c'est une mode qui a duré des siècles.

C'est évidemment une divinité barbare que représente cette statue avec le costume d'une femme, que, pour plus de clarté, nous appellerons Germaine, et les ornements en usage chez ces peuples venus de l'Europe orientale ; elle n'est pas antérieure au christianisme, car nous savons par les historiens et Tacite, en particulier, que les peuples germains n'avaient pas le culte des images ; il faut donc le rapporter à un moment où ils se sont

mêlés aux Romains, et leur ont pris, non leurs dieux mêmes, mais ont adapté à leurs divinités topiques des attributs étrangers, tels que la coupe et peut-être le siège à dossier, copiés sur des monuments qu'ils connaissaient depuis peu.

Les Burgondes, et nous ne pouvons attribuer cette statue à un autre peuple, se convertirent au christianisme (arianisme) peu après leur établissement dans la Suisse occidentale, le Jura et les bords du Rhône, vers le milieu du cinquième siècle. — Mais déjà ils avaient été en contact avec la civilisation romaine et avaient pu matérialiser leurs croyances par l'image en s'éloignant de leurs forêts sacrées. Ces raisons, que nous croyons bonnes, nous ont fait rejeter l'idée d'une grande ancienneté, c'est-à-dire romaine. Cette idée est contraire à ce que nous disent les historiens, qui ont négligé de nous apprendre si les envahisseurs modifièrent leur culte entre leur arrivée et leur conversion. Cette œuvre massive, évidemment locale, pourrait le faire supposer.

M. Delorme fait passer sous les yeux de ses collègues une monnaie d'argent de la valeur de deux réaux frappée au nom du roi Louis Ier (seul roi d'Espagne de ce nom), et qui vient d'entrer dans son médaillier.

Monnaie d'argent de Louis Ier (d'Espagne).

Cette pièce est d'une grande rareté, Louis Ier n'ayant régné que quelques mois (du 23 janvier au 6 avril 1724 d'après quelques auteurs, jusqu'au 31 août d'après certains autres).

Au droit, un écusson couronné, accosté des lettres $\frac{R}{M} = \frac{II}{A}$ entre quatre rosaces.

En légende : LUDOVICUS · I · D · G ·

℟. Armes de Castille et de Léon.

En légende : HISPANIARUM · REX · 1724.

Louis Ier, fils aîné de Philippe V et de Marguerite-Louise-Gabrielle de Savoie, était né à Madrid le 25 août 1707.

Marié à 15 ans, le 21 janvier 1722, avec Mlle de Montpensier, qui n'en avait que douze, il fut, par suite de l'abdication volontaire de son père, appelé au trône d'Espagne en janvier 1724 ; mais il l'occupa à peine, une petite vérole l'ayant enlevé quelques mois après sans qu'il ait eu le temps de signaler son règne éphémère par aucun acte digne d'être retenu.

Philippe V reprit alors la couronne, qu'il garda jusqu'en 1746.

M. Delorme présente à la Société **deux statuettes égyptiennes en pâte émaillée,** d'une jolie conservation : l'une, de 0m,17 de hau-

teur, est d'une teinte vert pâle ; la seconde a 0m,09, elle est d'un beau bleu et provient de la succession du général Caffarelli du Falga :

La figurine vert pâle appartenait à un certain *Harmhabi* (*Apudis*), né de la dame *Takhaou*, d'ailleurs inconnu ; elle est d'époque saïte (XXVIe dynastie) et provient du Delta.

La figurine bleue qui est d'un bel émail, est en revanche d'un modelé lourd et un peu confus ; son propriétaire était surintendant du harem royal *Ankhhorou*. Il devait vivre vers la XXIe ou la XXIIe dynastie, à Thèbes.

Ce sont, l'un et l'autre, des *Répondants* ou des *Remplaçants*, qui répondaient à l'appel du nom du mort et qui le remplaçaient lorsqu'on lui réclamait les corvées qu'Osiris avait le droit d'exiger de lui. On gravait sur eux le texte du chapitre VI du *Livre des morts* quand l'espace le permettait.

La figurine bleue porte cette formule ; elle est ainsi conçue :

« O ces Répondants [remplaçants] si l'on appelle, si l'on enrôle le surintendant Horankhou pour qu'il fasse tous les travaux qu'il y a à faire dans l'autre monde, lui qui y a combattu l'ennemi, comme un homme qui doit la corvée, pour ensemencer les champs, pour remplir les canaux, pour transporter les grains de l'est à l'ouest, « c'est moi, me voici ! », exclamez-vous, et puisses-tu être appelé à toute heure au cours de chaque jour ! »

Ces renseignements et la traduction des hiéroglyphes qui recouvrent la seconde de ces figurines sont dus à l'obligeance de M. Maspero (de l'Institut), professeur au collège de France, à qui M. Delorme avait communiqué ces objets.

Séance du 23 mai 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Dr Le Palenc expose les résultats d'une petite excursion qu'il a faite à Rieux, en compagnie de M. Cartailhac, notre collègue, et de M. Lassalle, photographe de nos Sociétés. Ils n'ont pas trouvé une trace digne d'attention des sculptures originaires de Martres-Tolosane qu'ils recherchaient, mais ils ont constaté qu'à la mairie une vieille armoire abandonnée était remplie de documents anciens, parmi lesquels ils ont remarqué des comptes consulaires, des récits de visites épiscopales, des lettres de convocation aux Etats, signées de noms illustres. Ces documents constituent un fonds assez important qui a été immédiatement réuni aux archives municipales.

On remarque dans la correspondance imprimée un article de M. Salomon Reinach, publié dans la *Revue archéologique* (mars-avril 1899) et faisant la critique des rares bustes de Vitellius, actuellement connus.

« Il n'y a pas, dans toute l'iconographie antique, de problème plus irritant que celui des bustes de Vitellius. » Il régna seulement neuf mois. On ne tarda pas à briser ses images. Or, il y a au moins quarante statues ou bustes de Vitellius dans les musées de l'Europe. De plus, ces soi-disant portraits se ressemblent; mais ce type n'a qu'une ressemblance très superficielle avec le type des monnaies connues de cet empereur. Enfin, pour au moins trente de ces œuvres, le style et l'exécution trahissent des mains modernes; le buste du Louvre est du nombre. Visconti les condamnait toutes. M. Reinach, dans un premier examen, en 1892, trouva la sentence excessive; il admet l'antiquité de quelques bustes, mais il ne sait pas s'ils représentent Vitellius. Il croirait plutôt que c'est l'image d'un philosophe ou d'un homme de lettres, et il allègue aujourd'hui, en faveur de son sentiment, un monument que possède le musée Saint-Raymond à Toulouse. C'est un petit buste de terre cuite, haut de $0^{m},10$, qui a été découvert, dit-on, dans un tombeau à Narbonne. M. Reinach l'a examiné, n'a rien découvert qui en condamnât l'authenticité. Si donc il est antique, comme il représente très probablement le même personnage que les prétendus Vitellius, il serait désormais avéré qu'il ne peut s'agir de cet empereur. Car quelle apparence y a-t-il qu'on eût placé dans un tombeau le buste d'un prince *damnatæ memoriæ?* S'il est faux, la question reste entière.

Trois villes du Tarn : Gaillac, L'Isle d'Albi, Rabastens.

M. le Président dit quelques mots de la promenade archéologique faite par la Société le 16 mai dans le Tarn, à Gaillac, Rabastens et l'Isle d'Albi. Il l'a racontée en ces termes dans le *Messager de Toulouse*, 22 mai :

Bien que la Société archéologique ait conduit les excursionnistes du Congrès à Carcassonne, à Albi et à Saint-Bertrand de Comminges, elle n'a pas voulu perdre le plaisir de sa promenade annuelle. Elle a donc transformé en un petit voyage sa séance hebdomadaire, et mardi, vers huit heures, plusieurs d'entre nous, — je crois même que nous étions treize, mais il ne nous est rien arrivé que d'heureux, — descendaient à la gare de Gail-

lac, où nous attendaient M. le baron de Rivières, qui avait préparé la journée à souhait ; M. Rossignol, l'historien définitif de la contrée ; M. Cabié, le modeste érudit pénétrant et sûr ; puis nos collègues de la Société du Tarn ; M. Portal, archiviste ; M. Jolibois, directeur de la *Revue*, et M. l'architecte départemental.

Nous saluons le bronze du général d'Hautpoul, tué à Eylau, après avoir traversé trois fois l'armée prussienne. L'empereur avait décrété, en apprenant sa mort héroïque, qu'une statue équestre lui serait érigée avec les canons pris dans la bataille.

Le noble guerrier est fièrement debout, sans son cheval, mais l'œuvre de Jaley est fort belle. Une seconde place s'égaye des eaux jaillissantes de la fontaine du Coq, une troisième s'illustre et s'attendrit du nom d'Eugénie de Guérin. La haute et sévère façade de l'église Saint-Pierre se décore d'un portail qui rappelle absolument celui des Cordeliers de Toulouse, aujourd'hui disparu malgré des projets arrêtés et le vote même d'une somme de deux mille francs pour sa reconstitution devant le réfectoire des Jacobins. Celle de Saint-Michel a dû se contenter d'un portail roman, roman de 1840 ! en terre cuite, dû à l'imagination de Dumège. L'ancien portail, au nord, est aujourd'hui bouché.

L'église de l'ancienne abbaye, à laquelle la ville doit sa vie et sa prospérité, commencée avant la guerre albigeoise, ne fut terminée qu'à la fin du treizième siècle, et elle a subi plusieurs reprises, surtout après les guerres religieuses du seizième. Elle a couru plus récemment un plus grave danger de restauration que la Commission des monuments historiques, plus heureuse ici qu'ailleurs, est parvenue à arrêter, et elle a conservé un beau déambulatoire avec sa couronne de cinq chapelles, ainsi qu'une élégante chapelle au nord, construite vers 1380, par l'abbé Roger de Latour. Elle serait un délicieux modèle pour un château.

Mais c'est de la rive opposée de la rivière, roulant ses eaux paisibles entre ses hautes berges, qu'il faut admirer l'ensemble pittoresque de la vieille église abbatiale, l'unique tour qui reste de son enceinte et le panorama de la ville qu'elle abritait. M. Edouard Privat, photographe de l'expédition, braque son objectif.

A l'extrémité d'un de ces ponts suspendus, nombreux sur le Tarn, partout très encaissé, s'ouvre pour nous une porte de parc embaumé des effluves du printemps et égayé par les oiseaux jaseurs. Nous y venions examiner, dans la villa italienne de la famille d'Yversen, une cheminée en bois, qui fut sculptée en 1584, pour rappeler le souvenir du voyage à Constantinople de Jean d'Yversen, chargé d'affaires du roi à Raguse. On le voit traversant les flots, présenté au sultan, dînant à sa table, entrant à Sainte-Sophie. Sur le linteau se livrent des combats animés, et toutes ces figurines ont l'accent de la vie, du spectacle vu.

Cette curieuse sculpture a été gravée dans le bel ouvrage de M. Bonnafé, *Le meuble au seizième siècle*, ainsi que la couchette qu'on voit à côté, portée sur des sirènes et des masques grotesques, ainsi encore qu'une table contemporaine dans l'hôtel d'Yversen de la ville. La boiserie Louis XIII de la porte de cet hôtel est gravée aussi dans la *Revue archéologique* de C. Daly.

Auprès de l'hôtel se dresse la tour Palmata, la seule qui reste des cinq anciennes portes de la ville. C'est une construction de briques du treizième siècle, éclairée par des fenêtres analogues à celles de notre maison de la rue Croix-Baragnon, voûtée au sommet par de robustes nervures qui portent à leur clef le coq héraldique. Sur les murs apparaissent vaguement, comme surgissant des lointains du passé, des peintures du même temps, chevaliers coiffés du heaume cylindrique, vêtus de mailles, avec l'écu au bras chargé de la croix de Toulouse, courant sur des chevaux caparaçonnés en guerre. Ce sont les principaux seigneurs du pays, et on les aperçoit encore au-dessous, malgré les mutilations, luttant dans un tournoi. Gaillac possède ainsi les plus anciennes peintures civiles conservées en France.

Non loin de l'église Saint-Pierre s'élancent les échauguettes et les mâchicoulis du pittoresque logis que Pierre de Brens, seigneur de Gaillac pour un quart, fit construire à la fin du quinzième siècle. Beau motif encore pour les dessinateurs et les photographes.

Le parc d'Huteau, maintenant ouvert au public, offre des perspectives plus riantes et la maison de plaisance que le parlementaire Foucaud d'Alzon éleva sur la berge dans les premières années du règne de Louis XIV, présente un aspect de grand style dans la simplicité de ses lignes. Des degrés accostés de robustes balustres conduisent dans des allées ombreuses se mirant dans des pièces d'eau ; à l'extrémité, un cèdre gigantesque est célèbre dans la contrée. Notre collègue, M. de Champreux, qui s'est promené du cap Nord à Ténériffe, nous dit qu'il n'en a jamais vu de pareil en Europe, mais il a dormi sous les ramures prolongées de ceux du Liban.

Au déjeuner, qu'animaient les vins rouges et blancs des crus célèbres de Gaillac, assistait M. Rest, propriétaire de la maison où naquit dom Vaissete. La Société archéologique, désireuse de laisser un souvenir de son passage et d'honorer la mémoire d'un ancêtre, lui a offert une plaque de marbre blanc, préparée par les soins de M. Cartailhac, le grand semeur d'idées généreuses, sur laquelle on lit en lettres d'or :

DOM VAISSETE
PRINCIPAL AUTEUR DE LA CÉLÈBRE
HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC
EST NÉ ICI EN 1685

Hommage de la Société archéologique du Midi, 1899.

Dom Vaissete n'a pas seulement, en effet, inauguré l'histoire provinciale: il a, l'un des premiers, avec ses frères en saint Benoît, Montfaucon surtout, cet autre méridional, ramené l'attention sur le moyen âge si dédaigné; il est le père des archéologues, des romanciers, des poètes et des artistes qui ont décrit ou chanté depuis ces siècles si foisonnants de vie aussi bien que des historiens, des érudits et des fouilleurs d'archives.

Après le déjeuner, nous trouvons le temps de grimper à l'atelier de M. Escot, l'un des pastellistes les plus distingués de notre temps. Il nous montre les copies saisissantes des portraits de Latour, du musée de Saint-Quentin, entre autres un abbé prodigieux lisant un vieux bouquin, des figures de Mme de Pompadour et de Mme d'Epinay, un petit duc de Bourgogne malade, appuyant sur le dos d'un fauteuil sa tête pâle et alanguie; puis plusieurs portraits originaux d'une construction solide et, à la fois, d'une pâte attendrie.

Nous revoyons aussi au passage, dans les rues étroites de la vieille ville, de vastes maisons dont les façades ne manquent pas de caractère, mais dont les fenêtres sont tristement closes comme les yeux d'un mort. Les petites villes où la vie était autrefois si animée, si cordiale, se voient abandonnées de plus en plus.

De même à Lisle, où des voitures nous conduisent en une heure et où nous accueillent d'aimables hôtes. La grande place, entourée de couverts, de la bastide aux rues alignées en damier, fondée après la guerre albigeoise par le dernier comte de Toulouse, ne montre guère aussi que des fenêtres silencieuses, abritant dans une ombre éternelle les appartements déserts qui virent jadis de joyeuses fêtes. L'église est décorée, comme d'une aigrette, par son clocher de briques toulousain ; c'est aussi une vaste nef méridionale, caractérisée toutefois, comme celles de Gaillac et de Rabastens, par les deux hautes colonnes jumelles qui supportent les arcs doubleaux. La lumière y devient si rare, par suite de l'amour-propre paroissial inconsidéré et hors de propos de poser des vitraux sur des fenêtres étroites qui ne les comportent pas, qu'on a grand'peine à admirer comme ils le méritent les superbes chandeliers de l'autel, en cuivre jadis argenté, provenant de l'ancienne chapelle des Augustins, et un groupe en bois de la Vierge portant sur ses genoux le corps, affaissé par la mort, de son divin fils. C'est une œuvre de haute valeur qui ne rappelle aucun travail de la région.

Nous comprenons volontiers un château dans nos excursions. Celui de Saint-Géry nous tentait depuis longtemps, et les voitures nous amènent, à travers une allée de grands arbres, dans les vastes cours qui le précèdent. Mme O'Byrne nous reçoit avec une grâce exquise, entourée de sa charmante famille, et nous nous plaisons aussitôt à parler avec elle de notre cher collègue dom Du Bourg, qui abrite désormais son savoir sous la robe que porta dom Vaissete. Puis elle nous conduit dans ses salons qu'illustrent

d'éclatantes tapisseries dans le style pompeux du grand siècle. Elles sont rehaussées par des bordures du plus haut goût. Elles représentent l'histoire de Zénobie, reine de Palmyre. Le roi d'Espagne, Philippe V, les commanda à ses fabriques de Flandre pour les donner à son médecin qui les vendit à la châtelaine de Saint-Géry. La vaste galerie du premier étage est décorée aussi par les suites de cette belle série, et les chambres qui s'ouvrent sur elle ont conservé, comme les salons du rez-de-chaussée, le mobilier du dernier siècle, particulièrement celle qu'habita Richelieu en 1627. Les salles basses des tours carrées, voûtées d'arête, peuvent remonter au haut moyen âge, mais l'ensemble de très grand air des constructions actuelles a été repris au siècle dernier.

La chapelle de style Louis XVI, qui complète cette belle demeure, fut bénite par l'évêque de Bernis, coadjuteur de son oncle le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, ambassadeur à Rome.

Et la terrasse monumentale dominant la rivière laisserait un souvenir plus enchanteur encore s'il n'était dépassé par celui de la gracieuse hospitalité que nous avons reçue.

Il ne me reste que quelques lignes pour parler de Rabastens, ville encore peuplée de beaux hôtels aristocratiques, où la vie de société, bien qu'amoindrie comme ailleurs, n'est cependant pas éteinte.

Les amples voussures romanes du portail de l'église Notre-Dame du Bourg reposent sur des chapiteaux historiés, où nous remarquons, au milieu des scènes habituelles, la tentation de Notre-Seigneur fort rarement représentée. Satan présente les pierres qu'il demande de transformer en pain. L'église commencée, de même que celle de Lisle, à la fin de la période romane, n'a été terminée qu'au commencement du quatorzième siècle, ainsi que le témoigne l'inscription posée en 1318 par le célèbre général des Dominicains, Bérenger de Landorre, à la clef de l'arc s'ouvrant sur le sanctuaire, plus large que la nef. L'église est devenue l'une des plus curieuses de France depuis que l'on y a remis au jour et peut-être un peu trop restauré des peintures de la même époque couvrant les voûtes et les murs. Plusieurs scènes surtout présentent un vif intérêt par les costumes, les attitudes et les mœurs reproduites. Mais il est fâcheux qu'un si grand nombre de peintures modernes se soient mêlées aux anciennes, dont on les distingue difficilement.

A l'église Saint-Pierre, moderne et peu digne d'une visite, la pierre tombale de Pierre de Cun, venue des Cordeliers, nous arrête par les deux mots encore énigmatiques de son inscription. Mais c'est le bonheur des archéologues d'avoir devant eux des sigles à déchiffrer et un rébus à deviner.

Nous entrons à la chapelle des Puységur, qui a remplacé l'ancienne église Saint-Michel du cimetière abandonné. Nous jetons un regard sur les huit étages de l'hôtel de la Castagne, s'élevant des flots jusqu'au niveau

des plus hautes maisons étagées sur la berge dans une pittoresque escalade; nous enfilons le pont inquiétant suspendu dans les airs, que font grincer sans cesse de si lourds fardeaux, et nous montons dans le train, heureux d'une journée qui a resserré encore nos liens de bonne confraternité, ainsi que notre union avec nos bons collègues tarnais; heureux surtout de nous être convaincus une fois de plus qu'il suffit de parcourir la moindre région de notre France pour y retrouver des richesses d'art ignorées, des souvenirs attachants et des raisons de l'aimer davantage.

M. E. Privat fait hommage à la Société des photographies prises par lui pendant l'excursion dont il vient d'être parlé : l'église Saint-Michel de Gaillac, le logis de Pierre de Brens, la cheminée d'Yversen, le clocher de Lisle, la cour du château de Saint-Géry, etc. Il y joint la photographie d'un bas-relief représentant saint Georges à cheval à l'intérieur de l'église San-Saturnino de Pampelune, et un autre pris sur la façade, au-dessus de la porte, montrant le martyre du saint évêque de Toulouse qui évangélisa aussi, selon la tradition, les provinces du nord de l'Espagne. Malgré l'usure de la pierre, on



BAS-RELIEF SUR LA FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAN-SATURNINO A PAMPELUNE.

le voit traîné sur les degrés du Capitole par un taureau robuste, au son des trompettes, tandis que les chefs paraissent commander son supplice. En arrière, sous des arcatures ogivales, un servant attache les bras du saint par des cordes qu'il tordait peut-être avec un bâton. Sous une arcature plus grande, l'idole se renverse comme pour écraser un adorateur qui l'invoquait encore.

M. J. de Lahondès, qui a étudié jadis ce monument, ajoute qu'on

lit sur une plaque de bronze fixée à côté d'un puits, près de l'église :

Aqui esto al polo — con esta agua — Segun tradicion — bautiso San Saturnino — los primeros cristianos — en esta ciudad.

Séance du 30 mai 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

La Société, conformément aux conclusions de la commission des prix, accorde les récompenses suivantes aux travaux envoyés au concours, en prélevant sur les fonds réservés pour le prix de Clausade la somme de 350 francs :

PRIX DE CLAUSADE (*Non décerné*).

Médaille d'encouragement en argent :

M. l'abbé Henri Aragon, curé de Saint-Julia (Haute-Garonne), pour son manuscrit *Abrégé de l'histoire de Toulouse.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

Médaille d'argent avec éloge :

M. Decap, instituteur à Muret. — *Les chartes de coutumes de la Haute-Garonne, du XIIIe au XVIe siècle.*

Médailles d'argent :

M. l'abbé Morère, à Toulouse. — *La ville de Revel, ses origines, ses privilèges, ses coutumes ;*

M. l'abbé Aries. — *Histoire du bourg Saint-Bernard* (Manuscrit préparé pour une seconde édition de cet ouvrage amplement revu et augmenté) ;

M. Théophile Azemar, avocat à Toulouse. — *Dourgnes, ses seigneurs et ses consuls ;*

M. R. Rumeau, instituteur à Toulouse. — *Notes sur l'abbaye de Grandselve* (d'après le Cartulaire appartenant à la Société).

Médailles de bronze :

M. le Dr Cuguillère. — *Les orgues de Toulouse au XVIIIe siècle ;*

M. Curicque, étudiant en droit à Toulouse. — *La charte d'Eoux* (1489) ;

M. Charles Peyronnet, pharmacien à Rabastens (Tarn). — *Documents sur quelques artistes albigeois. — Copie du règlement de la confrérie des pénitents bleus de Rabastens.*

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Médaille d'or :

M. Em. Forestié neveu. — *Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban.*

Grande médaille de vermeil :

M. Philippe Lauzun. — *Les châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle.*

Médaille de bronze :

M. Louis Lafont de Sentenac. — *Les débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix.*

La Société nomme comme rapporteur général du concours M. Edouard Privat. Elle décide que le rapport général sera lu et les prix distribués dans une séance solennelle, au mois de décembre 1899.

M. le Président lit la lettre suivante de M. de Rouméjoux, relative à la statue de Mandeure, dont il a été parlé à la séance précédente.

Il me vient un doute douloureux pour ma science sur l'attribution (douteuse et je le dis) que j'ai faite sur la statue de Mandeure et sa date. Sa facture semble plus moderne que l'époque à laquelle on peut la faire remonter; en effet, ne serait-ce pas une divinité topique des Helvétiens? L'Helvétie fut conquise par Jules César, et dès ce moment son histoire se confond avec celle de Rome, et on sait que volontiers elle adoptait, plus par politique que par croyance, les divinités des peuples soumis. Ce pourrait être notre cas; je sais qu'il y avait la déesse Aventica à Avenches, mais je n'en connais pas de représentation.

Peu importe du reste, pour ce que je recherche, la date ou l'identification de cette statue; l'intéressant est de trouver là le costume d'une femme germaine avec l'emploi de ces fibules discoïdales et de ces agrafes retenant les vêtements, recueillies si abondamment en Suisse et en Bourgogne, et dont évidemment l'usage est ancien et persista longtemps. De votre côté faites des recherches, ou bien M. Barrière-Flavy. Je n'ai pas ici de bibliothèque suffisante pour assurer une théorie.

Séance du 6 juin 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

La Société a reçu un certain nombre d'ouvrages imprimés, en outre des périodiques et bulletins de Sociétés :

De M. Barrière-Flavy : *Un Cimetière de l'époque des invasions barbares dans le Jura bernois. — Pouillé du diocèse de Rieux.*

De M. Bladé : *Les Grands Fiefs de la Gascogne.*

De M. Braquehaye : *Les Peintres de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux et des Entrées royales* depuis 1525 (Bordeaux, Feret).

De M. Privat : la photographie d'un puits de la rue du Musée, à Toulouse.

De M. l'abbé Lestrade : la photographie de l'ancien orgue de la Dalbade.

De M. Bessery : *La Communauté de Cambounès et Lavalette avant 1789, sa charte* (extrait de la *Revue du Tarn*, 1897-1898).

De M. de Lahondès : *Croix du pays de Cabardès* (extrait du *Bulletin monumental*, 1898).

De M. Victor Triger : *L'Hôtel-de-Ville du Mans*, 1471-1898. — *Le Mans à travers les âges. — Au congrès des Sociétés savantes, avril 1899, Toulouse, Carcassonne, Albi, Montauban. — Esquisse du mouvement scientifique, historique et artistique dans la Sarthe au XIX*^e^ *siècle. — Une Forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise, Fresnay-le-Vicomte, de 1417 à 1450.*

De MM. Pasquier et Fontes la brochure : *Bibliothèque de Foix, catalogue des manuscrits, bibliothèque de Pamiers, description d'un manuscrit* (extrait du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques de France*).

M. le Président annonce une candidature au titre de membre correspondant. Elle est soumise à l'examen d'une commission composée de MM. Pasquier, Privat, abbé Lestrade.

La Société prie M. Ed. Privat de prendre des photographies de la cour et des arcades de l'hôtel de Pins (rue des Chapeliers, à Toulouse), qui doit prochainement être démoli en partie, et émet le vœu que ces arcades puissent trouver place dans les nouvelles constructions que la ville se propose de faire à l'hôtel Saint-Jean.

M. Perroud annonce à la Société que les meneaux d'une petite construction ancienne, qu'on a démolie au lycée de garçons, doivent être encastrés dans les bâtiments de la Bibliothèque municipale, donnant sur le square qu'on est en train d'établir à cet endroit. Ces morceaux de sculpture seront ainsi sauvés. L'administration universitaire ne pouvait songer à conserver et à restaurer la totalité de l'ancien logis, qui tombait en ruine.

M. le baron DE RIVIÈRES communique deux médailles romaines trouvées à Rivières, près de Gaillac, il y a quelques semaines, dans sa propriété qui a déjà fourni les restes d'un hypocauste (voir à ce sujet *Séances du Congrès archéologique de France*, 1863, p. 353).

1° Un moyen bronze d'Agrippa, gendre d'Auguste (18 à 12 ans avant J.-C.).

Tête d'Agrippa à gauche.

Légende : M(*arcus*) AGRIPPA. L(*ucii*) F(*ilius*) COS III.

(Contremarque sur la joue portant les lettres P. R.).

Revers : Neptune debout, à gauche, tenant un dauphin et un trident entre S. C. (*senatus consulto*).

2° Un grand bronze de Faustine, jeune impératrice, femme de Marc-Aurèle, qui régna de 161 à 180 après J.-C.

Légende : FAVSTINA AVGVSTA.

Revers : Junon debout, à gauche, portant un enfant, et à ses pieds deux autres enfants entre S. C. (*senatus consulto*).

Légende : (IV)NONI LVCINAE.

M. DOUBLET, membre correspondant, a envoyé la notice suivante, dont il est donné lecture :

Une lettre inédite de Massillon.

Après avoir étudié aux Archives départementales des Alpes-Maritimes les documents relatifs à Godeau, évêque de Vence (1), j'ai entrepris, avec la bienveillante autorisation de M. Henri Moris, le savant archiviste de ce dépôt, d'examiner ceux qui concernent un autre évêque de Vence, J.-B. de Surian. Celui-ci appartint, au dix-huitième siècle, comme Godeau au dix-

(1) On me permettra de rappeler que j'ai étudié ici même la dévotion d'une clef, dite miraculeuse, que Godeau avait réglementée (*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, n° 20, 1897); ailleurs, la jeunesse de Godeau (*Nouv. Revue* du 15 avril 1898), sa mort et ses funérailles (*Ibid.*, 1er avril 1899), ses mandements pour le diocèse de Vence (*Annal. du Midi*, tome X, 1898), ses visites pastorales (*Ibid.*, tome XI, 1899); une monographie de la cathédrale de Vence (*Annal. de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome XVI, 1899) et une note sur le trésor d'orfèvrerie de Saint-Paul, près de Vence (*Bull. arch. du Comité des trav. histor.*, 1898), se rattachent aussi à ces études. Nous n'avons jusqu'ici rien entrepris sur Godeau considéré comme évêque de Grasse, mais d'autres travaux sur son épiscopat de Vence et ce qui s'y rapporte sont sous presse.

septième siècle, à l'Académie française, mais a gardé moins de notoriété que le *nain* de la belle Julie, le *mourant* d'Angélique Paulet, et le *soupirant* de la sœur de Rotrou. En dépouillant les manuscrits inédits que Surian a laissés (1), je viens de trouver une lettre qui lui avait été adressée durant les premiers temps de son épiscopat. Il a dû y attacher un prix spécial et la garder avec soin. Le personnage qui la lui avait écrite est assez illustre pour qu'elle mérite, croyons-nous, d'être communiquée et reproduite.

« Je suis ravi, mon cher Seigneur, que votre situation ne soit pas si » désagréable qu'on vous l'avoit d'abord annoncé, il y a tousjours dans un » Eveché bien des ressources domestiques dont les Almanachs qui calculent » les revenus ne font pas mention. Vostre place d'ailleurs ne vous engage » pas à de grandes dépences, je crois que trente mille livres de rente vous » embarrasseroient à Vence. On m'avoit assuré que vous aviez eu une Abaie » à la derniere promotion et j'estois sur le point de vous en faire mon com- » pliment, mais c'estoit une meprise dont j'ay esté faché et on vous avoit » confondu avec Mr l'Eveque de Grasse qui vient d'en avoir une.

» Je connois trop vostre gout pour les sermons et je suis persuadé que » *l'offre du caresme de Toulouze* ne vous y rembarquera pas. Vous avez un » peuple à instruire, et il ne convient gueres d'aller donner à des estran- » gers ce qu'on doit aux siens.

» L'Eglise de Paris est plus agitée que jamais. Mr le nouvel archeveque » m'ecrit que plusieurs curez de cette ville lui ont ecrit le 28 du mois der- » nier une lettre accompagnée d'un memoire où toutes les mesures non » seulement du respect mais de bienséance mesme sont si peu gardées » qu'on est résolu d'en faire un exemple et que j'en entendrai parler. Le » fanatisme est à un point que les voies mesme de douceur et de menage- » ment le rendent plus insolent.

» Je ne scais si dans cinq ans je ne changerai d'avis pour les assemblées » du clergé, mais en voila trois depuis que je suis Eveque où c'estoit mon » tour et ou je me suis tousjours excusé. Le bureau des Augustins qui » nous tint dix huit mois à Paris m'a gueri de la fantaisie des assemblées. » Il est bon de voir une fois ce qui s'y passe, et je vous conseille d'en » essaier quand vostre tour viendra. Je vous embrasse de tout mon cœur, » mon cher Seigneur, et vous souhaite un épiscopat saint et heureux.

» † J. B. Eveque de Clermont.

» Ce 18 janv. »

Je ne connais pas l'écriture de Massillon et n'en ai jamais vu un fac-

(1) Brouillons de lettres ou de sermons, notes prises au cours de ses lectures, réflexions et maximes.

similé. Mais les initiales, dont cette lettre est signée, conviennent à ses prénoms; nul autre évêque de Clermont n'a eu de prénoms commençant par les lettres J. B., et chacun sait que Massillon a occupé ce siège du 7 novembre 1717 au 28 septembre 1742. La lettre est entièrement autographe.

Elle n'est point datée avec précision : le millésime manque. On peut le rétablir avec probabilité, je dirais volontiers avec certitude. Elle est postérieure à la nomination de Surian, qui fut désigné par Louis XV en janvier 1728 pour le siège de Vence, préconisé au Carême de cette même année par Benoît XIII, et sacré à Paris, en juin, dans l'église de l'Oratoire, par l'archevêque de Besançon, H.-F. de Grimaldi, qu'assistaient les évêques de Saint-Malo, V.-F. Desmarets, et de Saint-Brieuc, L.-F. Vivet de Montclus (1). Elle est même postérieure à l'époque où le nouvel évêque s'était installé dans la petite ville provençale. Or, les documents de l'évêché et du chapitre apprennent qu'il arriva à Vence le 24 octobre 1728 et qu'il y fit son entrée solennelle le 31.

La date du 18 janvier pourrait être rapportée à 1729. Mais deux raisons s'y opposent. D'une part, il est parlé d'une abbaye, donnée, « à la dernière promotion, » non à Surian, mais « par méprise » à son confrère de Grasse. Surian venait de recevoir un évêché : s'il avait obtenu immédiatement une abbaye, c'était aller bien vite, même pour un « prédicateur du roi, » titre que rappellent les premiers documents qui le concernent. En outre, son collègue de Grasse, Mgr d'Antelmi, ancien prévôt de la cathédrale de Fréjus, ancien vicaire général de Fleury (2), avait été nommé, grâce à la protection de celui-ci, évêque en mars 1726, deux ans avant Surian, et sacré en janvier 1727, un an avant lui (3). On ne s'étonnera pas que Fleury, devenu cardinal (4), ait songé à son ancien collaborateur de Fréjus et lui ait fait donner une abbaye. Ce fut celle de Lérins. « Mgr d'Antelmi, » écrit le plus récent historien de Grasse (5), « fut l'avant-dernier des abbés commendataires de Lérins. Il succéda dans cette abbaye à Philippe de Vendôme, grand prieur de France, lieutenant général des armées (6), et y eut lui-

(1) Arch. dép. des Alpes-Maritimes, fonds de l'évêché de Vence, G. 3, reg. du secrétariat.

(2) Fleury, évêque de Fréjus depuis 1698, était devenu précepteur de Louis XV, on ne l'ignore pas, en 1715, et avait alors résigné son évêché : il devint premier ministre en 1726.

(3) « Sacré le 12 janvier 1727 par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, » écrit Tisserand (*Nice et Alpes-Maritimes*, Nice, Delbecchi et Visconti, 1862, tome II, p. 214). Il y a ici une erreur, puisque Vintimille, nous allons le dire, ne devint archevêque de Paris qu'en mai 1729.

(4) Benoît XIII fait le premier ministre cardinal-prêtre le 11 septembre 1726.

(5) Sénéquier, *Grasse*. Grasse, Joubert, 1893, p. 98 et 100.

(6) Ph. de Vendôme était mort en 1727. S'il a été une illustration de l'ordre de Malte, il est surtout connu pour la brillante société qu'il avait formée à

même pour successeur Mgr Sextius de Jarente, évêque de Digne en 1747. Dans des documents officiels, ses revenus sont portés à 22,000 livres... Ses rapports avec la célèbre abbaye de Lérins furent difficiles. Ce n'est que onze ans après sa nomination d'abbé qu'il se décida à faire une visite au monastère, et les précautions dont il s'entoura prouvent qu'il craignait plus que des protestations. Quatre religieux seulement lui furent présentés. Trois étaient enfermés dans leurs chambres, et un soldat les y gardait. » On voit que Surian ne put déplorer que légèrement « la méprise » qui avait valu à son collègue de Grasse, bien appuyé par le cardinal de Fleury, l'ancien monastère de saint Honorat. Le passé de cette abbaye était sans doute glorieux, et les revenus considérables ; mais l'esprit des moines ne valait plus le renom du monastère. Je suppose même que Fleury n'hésita pas lors de « la promotion, » et que « la méprise, » dont d'Antelmi bénéficiait, n'exista que dans l'esprit de Massillon, désireux d'être agréable à Surian.

L'autre raison de ne pas choisir 1729, est que la lettre parle des troubles de l'Eglise de Paris et du « nouvel archevêque. » Il ne peut s'agir que de Mgr de Vintimille du Luc, ancien évêque de Marseille, qui, archevêque d'Aix depuis le 1er février 1708, fut appelé à l'archevêché de Paris le 12 mai 1729 (1). Il ne peut être question de son successeur : Vintimille mourut le 13 mars 1746, Surian seulement le 3 août 1754, Massillon dès le 28 septembre 1742, et sa lettre est certainement des premiers temps où Surian vivait à Vence. Les désordres religieux dont il s'agit sont faciles à deviner : le jansénisme recommençait à faire parler de lui, le diacre Pâris était mort en 1727, et, comme le dit Voltaire, « quelques personnes du parti, qui allèrent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions (2). » A la veille de la nomination de Surian, un évêque de Provence venait d'être suspendu de sa juridiction pour jansénisme ; l'un des premiers actes épiscopaux du nouvel évêque de Vence fut d'adhérer, par un mandement daté du 19 novembre 1728, aux décisions du concile d'Embrun (3) ; il est vrai que, d'autre part, il avait été félicité par Soanen au moment de sa nomination, et qu'il désapprouva la mesure qui reléguait le malheureux évêque,

Paris, dans son palais du Temple, pour l'amitié qu'il témoigna à ses compagnons de plaisirs, notamment à La Fare et à Chaulieu, et pour la protection qu'il accorda (ainsi que son frère aîné, Louis-Joseph, duc de Vendôme, l'un des brillants généraux de Louis XIV) à La Fontaine. Le grand prieur survécut de quinze ans à son aîné.

(1) Mas-Latrie, *Trésor de chronologie*. Le cardinal de Noailles était mort le 4.

(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.

(3) Vence était suffragant d'Embrun. Le mandement est conservé aux Arch. dép. des Alpes-Maritimes, *Ev. de Vence*, G. 1.

alors octogénaire, dans une abbaye située au cœur de l'Auvergne (1).

On notera ce que Massillon dit du « fanatisme, » des moyens « de douceur et de ménagement, » du manque « de respect et de bienséance. » D'Alembert, dans l'éloge académique qu'il a consacré à l'évêque de Clermont, dit qu'il n'eut point « ce fanatisme qui ne prouve que l'aveuglement du zèle, qui en rend même la sincérité très douteuse ; » il ajoute que « l'esprit de conciliation était prouvé par sa conduite » et que « sa manière de penser sur le scandale de toutes les querelles théologiques est bien connue. »

Si nous pouvons dater de 1730 la lettre de Massillon, faut-il la reculer jusqu'en 1731 ? je ne le crois pas. Surian aurait été depuis plus de deux ans à Vence, et Massillon aurait eu plus d'une occasion de lui parler des avantages ou des inconvénients de cet évêché. D'autre part, Vintimille du Luc eût été depuis plus de vingt mois à Paris, et l'évêque de Clermont n'aurait guère pu l'appeler « le nouvel archevêque. »

La lettre présente un intérêt particulier, si l'on se souvient que Massillon et Surian étaient tous deux Provençaux, l'un né à Hyères en 1663, l'autre à Saint-Chamas en 1670; qu'une faible différence d'âge les séparait; qu'ils avaient tous deux appartenu à l'Oratoire, avant de devenir évêques, et prêché à la cour, devant Louis XV enfant. Le *Petit Carême* de Massillon est de 1718, alors que l'orateur venait d'être appelé par le Régent à la mitre de Clermont; celui du P. Surian est de 1719 (2). Rien d'étonnant que Massillon dise à son jeune confrère, par une allusion délicate, que l'évêque de Vence avait « du goût pour les sermons. » Tous ceux qui ont écrit sur Mgr de Surian (3) ont fait ressortir ses qualités oratoires ; on ne s'en souvient guère en général, surtout au prix de celles de Massillon ; ce dernier même semble à quelques bons juges sacrifié par notre époque avec un peu d'injustice (4). Je rappelle ici que Surian fut reçu à l'Académie française, en mars 1733 (5), à la place du duc de Coislin, évêque de Metz, et remplacé par d'Alembert ; félicité, lors de sa réception, par Danchet, qui au dernier moment dut se substituer à d'Aguesseau empêché, et loué, lors de son remplacement, par Gresset, ainsi que par son successeur, qui écrivit ensuite un bel éloge de Massillon.

(1) Dom Théophile Béringier, O. S. B., *Surian*. Marseille, impr. marseillaise, 1895, p. 31 : c'est l'ouvrage le plus récent sur cet évêque de Vence.

(2) Réimprimé dans l'ouvrage de dom Béringier.

(3) Notamment dom Théophile Béringier, et, avant lui, Tisserand (*Vence*, Paris, Belin, 1860, *Nice et Alpes-Maritimes*, *l. c.*), ainsi que Rosne, *Surian*.

(4) Notamment Dejob, dans l'*Hist. de la langue et de la littérat. franç.*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville. Paris, Arm. Colin, tome V, 1898, p. 375 et suiv.

(5) Massillon y avait été reçu en 1719, par l'abbé Fleury, à la place de l'abbé de Louvois, Camille Le Tellier.

On remarquera ce que ce dernier dit des assemblées générales du clergé, dans sa lettre à Surian. D'Alembert écrit justement qu'il est surpris « que le clergé de France, qui possédait un orateur si éminent, ne l'ait pas nommé une seule fois pour prêcher dans ses assemblées. Massillon ne le désira jamais, et laissa à des talents médiocres et ambitieux cette petite gloire dont il n'avait pas besoin. Il fut même choisi rarement pour être membre de l'assemblée, et consentait sans peine, disait-il, que les prélats moins attachés que lui à la résidence eussent recours à cet honnête moyen de s'en dispenser. » La manière dont il parle à Surian « de la fantaisie des assemblées, » des excuses qu'il a fait valoir trois fois quand c'était son tour d'aller à Paris, de l'avantage qu'il y a toutefois (pour un évêque nouvellement installé, sans doute) « de voir une fois ce qui s'y passe, » justifie ce que d'Alembert a dit. Massillon se demande si « dans cinq ans » il changera d'avis. Ce détail est intéressant, surtout si l'on veut bien admettre que cette lettre est de 1730. En 1735, Surian se rendit, du vivant de l'évêque de Clermont, son ami, à l'assemblée générale du clergé, y prononça un sermon sur la religion (1), et y fut, semble-t-il, très remarqué (2), d'autant qu'il appartenait alors à l'Académie.

J'insisterai aussi sur ce que Massillon dit des dépenses qu'un évêque de Vence avait à faire, et des « 30,000 livres de rente » qui auraient été un embarras dans ce petit siège provençal. Les revenus de l'évêché de Vence montaient tout au plus à 8,000 livres (3); quelques années après la mort de Surian, le chapitre écrit, dans un rapport au roi, que la cathédrale est « la plus pauvre du royaume (4). » Massillon n'était pas riche : le Régent, qui l'avait fait nommer évêque de Clermont, avait dû payer ses bulles. Surian ne l'était pas davantage, bien qu'il ne soit pas démontré qu'il eût débuté dans la vie par le métier de décrotteur à Marseille (5), et que les Jansénistes aient lourdement insisté, dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques*, sur la bassesse d'extraction de sa famille (6).

La mention du Carême que l'on avait offert à celui-ci, déjà évêque de Vence, de prêcher dans je ne sais quelle église de Toulouse, mérite d'être

(1) Le brouillon en est conservé aux archives de la cure de Vence.

(2) Tisserand écrit — d'après quelles sources, je ne sais — que Mgr de Vintimille du Luc déclara que Surian avait parlé avec force et solidité; que la compagnie, présidée par Fleury, lui donna, « chose inouïe, » des remerciements; que ceux-ci ne pouvaient égaler « les éloges que méritait un si beau discours. » Au registre du secrétariat de l'ancien évêché de Vence, je note que Surian est parti pour Paris le 18 avril 1735 et en est revenu le 17 octobre.

(3) Dom Béringier, p. 34.

(4) Doublet, *Monogr. de la cathédr. de Vence*, dans les *Annal. de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, tome XVI, 1899, p. 205.

(5) Tisserand, *Vence*, p. 238.

(6) Dom Béringier, p. 9.

spécialement relevée. J'ignore si, fidèle aux conseils de Massillon, il a refusé d'aller se faire entendre là-bas. Aucun des documents que j'ai sous les yeux ne dit qu'il y soit allé. Massillon avait qualité pour lui donner de tels conseils. « Il s'est enfermé dans son diocèse, » écrit un des derniers critiques qui aient parlé de l'évêque de Clermont. « Il s'est tu volontairement et a passé les vingt-deux dernières années de sa vie dans l'obscur accomplissement de fonctions épiscopales... jusqu'au jour où il mourut, suivant le mot célèbre de d'Alembert, comme un évêque doit mourir, sans argent et sans dettes (1). » Quant à Surian, en février 1732, il alla à Paris, sur l'ordre de Louis XV, et y prononça à Notre-Dame l'oraison funèbre du premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, aïeul maternel du roi de France (2). En mars 1733, il y retourna pour être reçu à l'Académie (3), et, en 1735, pour assister à l'une de ces assemblées générales du clergé dont Massillon lui parle avec un peu d'ironie. « Massillon, une fois parti pour Clermont, » écrit d'Alembert, « n'en revint plus que pour des causes indispensables, et par conséquent très rares; il donna tous ses soins au peuple que la Providence lui avait confié... il préférait aux bruyants éloges des courtisans l'attention simple et recueillie d'un auditoire moins brillant et plus docile. »

Surian obtint peu après l'abbaye que Massillon lui souhaitait : ce fut celle de Saint-Vincent du Luc (4). Il n'attendit pas trop la « promotion » dont parle la lettre. Au registre du secrétariat de l'ancien évêché de Vence, je note, sous la date du 28 avril 1734 : « Mgr est parti pour son abbaye, » et, sous celle du 12 septembre, qu'il revint ce jour-là. Si nous en croyons son plus récent biographe, « il lui fallut, malgré son horreur des procès, plaider contre les Barnabites, auxquels Louis XIII avait donné cette abbaye de Bénédictins : ils ne voulaient plus payer à l'évêque-abbé les redevances féodales de ce bénéfice... Il accepta aussi le prieuré de Goussainville, dont les revenus, joints à ceux de l'abbaye, lui permirent de soutenir son rang. Il le fit surtout pour augmenter ses charités (5). » Si cette abbaye était bien, comme je le lis, dans le diocèse d'Oléron, il est possible que Surian soit passé en mai 1734 à Toulouse et que, faute d'y avoir prêché le Carême qu'on semble lui avoir demandé pour 1730, il y ait au moins prononcé un sermon (6).

(1) Dejob, *l. c.*, p. 384.

(2) La cure de Vence possède le manuscrit de cette oraison funèbre (dom Béringier, p. 239).

(3) De même elle possède celui de son discours de réception, avec de nombreuses variantes.

(4) « Au diocèse d'Oléron, » écrit dom Béringier, p. 53.

(5) Dom Béringier, p. 53.

(6) Je ne connais pas la publication de Cohendy, *Corresp. et mandem. de*

Séance du 13 juin 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. de Rey-Pailhade communique une montre ancienne, de la fin du dix-septième siècle.

M. Privat signale un manuscrit de Pampelune, concernant saint Saturnin : *Actas de Sancto Saturnino*; c'est une compilation de textes connus (vies du saint évêque, offices, vers, musique, miracles, prières), rédigée au quinzième siècle, par un Français, Michel Desmarets, originaire de Coutance en Normandie. M. Privat se propose de faire sur ce manuscrit une communication détaillée.

La Société invite son Président à adresser une lettre de félicitations à Mgr Mathieu, membre résidant, nommé cardinal de curie.

M. le baron de Rivières communique les notes suivantes :

I

Deux inscriptions campanaires de l'Ariège et du Gers.

L'une date de l'année 1646. Elle provient de l'église de La Bastide-Bousignac (Ariège), aux environs de Mirepoix. Cette cloche fendue est destinée à la refonte. Nous l'avons relevée chez M. Vinel, fondeur à Toulouse. L'inscription est en trois lignes et en majuscules romaines de 0m,02 de hauteur.

1re ligne : VOVIT ME POPVLVS IHESV MARIAE ET IOSEPH BEATVS HOMO QVIA VIDIT ME ET VIGILAT (main indicatrice).

2e ligne : AD FORES MEAS QVOTIDIE (1) XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO NOS.

3e ligne : DEFENDAT S ANDREA ORA PRO NOBIS 1646.

Entre les mots, plusieurs petits fleurons. La troisième ligne, qui ne remplit pas le tour de la cloche, est complétée par une zone de rinceaux. Sur les saussures, deux médaillons carrés surmontés de dais Renaissance. L'un

Massillon. Clermont, 1883. Le dernier travail fait sur Massillon, et d'après des documents nouveaux, est celui de M. l'abbé G. Régis-Crégut dans les *Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 2e série, fascicule X, 1897.

(1) Beatus, etc., est dans le livre des Proverbes, VIII, 34.

porte une Vierge mère. et l'autre un Christ de pitié. Un troisième médaillon, qui est sans dais, montre un personnage debout vêtu d'une robe. La croix, formée de rinceaux, est sur un calvaire à quatre degrés, le quatrième orné de trois fleurs de lis en fasce.

Diamètre inférieur : 0m,87.

Hauteur : 0m,85.

L'autre cloche provient de Samatan (Gers). Elle a été trouvée, il y a une dizaine d'années, en creusant les fondations de l'église de Samatan, que l'on reconstruisait alors.

Sur le cerveau, on lit cette courte légende : STE STEPHANE ORA PRO NOBIS 1712, en maj. rom.

La cloche n'est pas fendue, elle donne la note MI, mais le son est aigre. Au-dessous de l'inscription est une zone de rinceaux. La croix, qui est sur les saussures, est formée des mêmes ornements.

Diamètre inférieur : 0m,44.

Hauteur des lettres : 0m,02.

Cette cloche est en dépôt chez M. Bécane, rue Saint-Hilaire, marchand de vins, à Toulouse.

II

Une inscription obituaire.

GVILLELMVS : VITALIS : DE : MO(N)-
TE : CAVILIO : P(RE)SBIT(ER) : FECIT : FIE
RI : ISTVD : MONVMENTV(M) : AD : O
PVS : SVI : ET : SVI : GENERIS : I(N) : AN
NO : D(OMI)NI : M̃ : C̃C : X̃C : Ṽ : DIC : PAT(ER) : N(OSTE)R :

Cette inscription, gravée en très belle gothique ronde et admirablement conservée, est inscrite sur une plaque de marbre blanc. Elle a été trouvée il y a quelques années dans les fouilles faites à Samatan (Gers) pour la reconstruction de l'église paroissiale. Cette plaque a en longueur 0m,44; en hauteur, 0m,24 (Elle est en dépôt chez un marchand de vin, rue Saint-Hilaire, à Toulouse). Les mots sont séparés par deux points superposés, et les cinq lignes de l'inscription limitées par un trait horizontal de même longueur que la ligne.

La correspondance comprend une note de M. le Dr Rességuet, de Toulouse, dont il est donné lecture par M. Ed. Privat.

Llibre del Rosari de nostra señora del Roser.

Compost par le M. R. P. M. F. Jaume, baron del orde de Predicadors. —

Approuvé en 1717 par Manuel Caralps de l'ordre des Prêcheurs. — Theologien de concile et examinateur sinodal de l'évêché d'Urgel. — Imprimé 1753 à Gérone.

Ce livre contient une légende d'un style si pittoresque que je crois bien faire d'en donner la traduction littérale du catalan; d'après cette légende, confirmée d'ailleurs par des traditions locales et l'existence d'une croix de pierre comme monument, saint Dominique aurait prêché le Rosaire à Toulouse à l'époque de l'hérésie des Albigeois, après s'être préparé à cette mission dans une retraite en la forêt de Bouconne, où la sainte Vierge lui était apparue, avec cent cinquante donzelles, pour lui remettre la dévotion nouvelle du Rosaire.

Traduction littérale du texte Catalan.

Depuis la manifestation de la miséricorde de Dieu envers les pécheurs de la manière qu'il a été dit dans le chapitre précédent, après être allé le P. S. Dominique par Espagne et Italie avec beaucoup de miracles que fit Dieu pour sa prédication du Rosaire, avec lequel il avait réformé lesdits royaumes; et se trouvant la noble cité de Toulouse du royaume de France, et les voyant comme des bêtes féroces défendant et suivre l'hérésie des Albigeois qui niait la Virginité à Marie très Sainte Notre-Dame, et la réelle existence du précieux Corps de Christ dans l'Hostie consacrée; grande infortune des Toulousains et des hérétiques albigeois qui tenait en un profond chagrin le père S[t] Dominique, inspiré celui-ci par le Seigneur et mû par la Vierge Marie il vint à Toulouse pour les arracher à leurs abominables erreurs avec sa sainte prédication et à convertir ces brutes à la raison, et voyant ce saint qu'il ne pouvait pénétrer ni attendrir ces cœurs plus durs qu'un marbre, il résolut de se retirer dans quelque grotte d'une forêt voisine pour implorer de là par son oraison, les jeûnes, et les pénitences, la protection de Marie très sainte pour que sa piété et clémence inspirât sa prédication et la rendit efficace.

Trois jours il employa dans cette grotte avec des disciplines répétées de pointes et d'épines qui lacéraient son innocent et virginal Corps, pleurant leurs fautes et leur entraînement des Toulousains, de manière qu'à ce moment épuisé de forces il tomba à terre.

Mais Marie très sainte entendait ses prières et mue dans ses entrailles de miséricorde, pour le consoler lui apparut d'un visage fort gracieux et lui donnant une accolade et son haleine elle le remit en vie.

Apparurent avec la Très Sainte Reine des Cieux et de la terre, trois vierges ses compagnes, très élégantes de formes et de visage, à chacune desquelles faisaient suite cinquante autres donzelles très belles et de très noble lignage; pamé et ébloui entendit le père S[t] Dominique, la Vierge

qui lui dit : Dominique, mon fils et mon époux, puisque t'inspirant de Jésus et de Moi, tu as combattu vaillamment contre mes ennemis et de la Sainte Foi, j'ai voulu me manifester Marie que tu invoques et me voilà venue pour te donner tout secours et aide que tu me demandes, et le soulevant, ces trois vierges élégantissimes, comme à demi-mort qu'il était, le mirent dans les bras de Marie Très Sainte, laquelle l'appliquant à ses tétons sacrés (*sacrados pits*) le récréa et le fortifia de son lait très pur qu'elle lui donna à goûter.

Ainsi ravivé, renforcé, lui dit avec beaucoup de grâce à St Dominique la Vierge Très Sainte : Tu as connu, mon amantissime fils Dominique, quelles armes prit la Trinité très sainte pour réparer tout le monde perdu? Répondit le Saint : O Déesse de l'Univers, certainement vous le connaissez plus clairement que moi. Par vous vint le salut et la grâce au monde, par vous comme médiatrice le monde a été réparé, votre fils la rédimé; et lui faisant cette Reine Sanctissime un sourire lui expliqua comment par la salutation angélique la Très Sainte Trinité que figuraient ces trois excellentissimes vierges elle avait disposé l'ordre du Rosaire en cent cinquante Ave Marias, par les cent cinquante Donzelles qui les accompagnaient et suivaient, divisant le Rosaire en trois parties, mystère de Joie pour l'Incarnation, de Douleur pour la Passion et mort de Jésus, et de Gloire pour la Résurrection de Christ, et excellences de Marie Très Sainte; lui explicant tout cela mieux que nous ne sommes habiles pour l'écrire, continua la Souveraine Vierge en donnant au béni Saint un Rosaire, et lui dit : Mon fils très cher, Dominique, je t'ai réconforté et sois vaillant; vas à Toulouse, prêche-leur mon Rosaire comme je te l'ai révélé et ainsi tu éteindras les hérésies et renouvelleras le monde. Vas, prêche! C'est pour ce ministère que t'a élu mon Fils.

Obéit promptement Dominique au mandat de la Vierge Marie et avec ce céleste don du Santissime Rosaire de quinze dizaines, il s'achemina vers la cité de Toulouse. Quand il fut près d'arriver, furent saisis de terreur les chefs des hérétiques; ajoutez qu'en même temps toutes les cloches de la cité se mirent à sonner sans qu'on vit des mains d'homme, et comme si les Anges les mettaient en œuvre et s'arrêtant toutes dès l'entrée de St Dominique à la porte de la cité ne s'arrêtèrent point celles de l'église principale vers la quelle s'achemine St Dominique pour annoncer à ce peuple la volonté de Dieu et de Marie très Sainte.

Il monte en chaire, il explique l'ordre qu'il tenait de Marie très Sainte pour qu'ils embrassassent la dévotion du Sanctissime Rosaire s'ils voulaient mériter la miséricorde de Dieu. Mais comme se maintenaient perfides et obstinés les cœurs de ces hérétiques, arma le ciel une terrible tempête de tonnerres d'éclairs de tremblements de terre mêlés d'horribles odeurs des démons qui pleuraient avec rage leur malheur de se voir liés par les anges

par vertu du Saint Rosaire que S[t] Dominique prêchait à cette occasion.

Au milieu de ce trouble de cette confusion, la voix de S[t] Dominique, ce qui n'est pas explicable, se maintint si claire et si vive qu'elle arrivait aux oreilles de tous les hérétiques. Mais étant encore eux obstinés, et voulant leur ouvrir S[t] Dominique les portes du cœur, il les assura qu'ils verraient cent cinquante anges mandés pour en finir avec eux tous et lancer au profond des enfers s'ils n'obéissaient à sa voix et n'embrassaient la dévotion du Rosaire que par ordre de Marie très Sainte il leur prêchait.

En même temps on vit une statue de pierre de la S[te] Vierge qui etait en l'église tenant le bras et la main appliqué au sein, au parler de S[t] Dominique l'invoquant sur la vérité de sa prédication, ils virent de leurs yeux qu'elle levait le bras et la main vers le ciel comme disant ou semblant dire : si vous ne faites ce que je vous mande par Dominique vous êtes tous ici même perdus. Ainsi leur expliqua S[t] Dominique cette élévation du bras et de la main vers le ciel ajoutant que l'expression de ses yeux marquait aussi la colère contre eux de la mère de Misericorde, et les exhorta à se rendre et encliner leurs cœurs à sa volonté en acceptant la dévotion de son Rosaire et qu'ainsi elle leur serait benigne et propice.

Ce cas si singulier achève de mollir les cœurs du plus grand nombre de ces obstinés hérétiques qui se prosternent par terre, leurs yeux foudirent abondance de larmes pleurant leurs erreurs, se donnant de fort coups sur la poitrine, le sanglot leur arrêtait la langue pour lui demander cette miséricorde que de cœurs bien repentis ils imploraient et pour meilleure expression de leur vraie douleur, ils s'administraient eux-mêmes beaucoup de forts soufflets.

Voyant cette conversion parfaite de son auditoire, le père S[t] Dominique posté en chaire s'agenouille se tournant vers l'image de la Vierge Marie et avec beaucoup de dévotion il s'écria : O puissante Vierge Sanctissime, Déesse des Cieux et de la Terre soyez propice à ces pénitents. Entendez leurs humbles clameurs. Voyez leur douleur et leur honte, ils promettent désormais l'abandon de leurs fautes espérant votre miséricorde. Laissez Señora, vos colères, cessez vos menaces, remettez votre bras irrité dans l'attitude de votre clémence.

Entendit la Vierge Sanctissime la brève oraison de son fils Dominique et remit son bras et sa main sur son sein ; cesserent en même temps les vents le tonnerre les éclairs les tremblements de terre et aussitôt les Toulousains reprenant la paix et l'allégresse promirent d'embrasser le Rosaire... Le lendemain de ce jour à la fois horrible et heureux comparurent les Toulousains vêtus de blanc dans cette même église cathédrale avec des cierges et des encensoirs aux mains, et le père S[t] Dominique leur fit un sermon les exhortant à la continuation de la dévotion du Rosaire dont il leur exposait toutes les vertus.

M. Privat a joint à cette notice l'extrait qui suit d'une lettre adressée sur ce sujet par M. l'abbé Duffaut, curé de Montgiscard, à M. le Dr de Santi.

Le *Llibre del Rosari*, d'après votre analyse, ne semble avoir de valeur que pour une étude sur le progrès de la légende du Rosaire et sur l'influence des milieux où elle s'est produite. Il existe cent autres *Manuels* du même genre. Le *Llibre* se distingue en faisant instituer et prêcher le Rosaire d'abord en Espagne, — l'origine espagnole de l'auteur est évidente, — et en agrémentant la légende du baiser de la Vierge et de l'allaitement, de l'apparition et du symbolisme des cent cinquante vierges. Le reste est à peu près exactement ce que le dominicain Coppestein publiait en 1619 sous le titre d'*Alanus redivivus*, en prétendant donner une œuvre d'Alain de La Roche, mort en 1475. — Etait-ce bien une œuvre d'Alain? — En tous cas, Coppestein déclare lui-même qu'il a fait des retouches et des corrections. L'œuvre de Coppestein est non seulement sans aucune valeur historique, mais elle est encore parfois ridicule. C'est néanmoins à cette source qu'ont puisé tous les *Manuels du Rosaire* parus en diverses langues au dix-septième, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle. Ainsi s'est répandu dans tous les pays, à propos des origines du Rosaire, une légende qui est en pleine contradiction avec l'histoire, et aussi — je le répète — ridicule.

Cette légende peut cependant être admise comme un témoin de la tradition dominicaine, celle-ci n'ayant consisté que dans le souvenir de l'institution du Rosaire par saint Dominique, à la suite d'une apparition de la Vierge, qui aurait eu lieu dans une forêt voisine de Toulouse. Mais en réalité, aucun de ces faits que je regarde néanmoins comme la partie essentielle et recevable de la tradition, n'est historiquement certain. *A fortiori*, tout le reste est apocryphe et inventé successivement : *crescit eundo.*

A propos de ces Manuels du Rosaire, M. l'abbé Lestrade signale *Le Triple Rosaire*, *Le Rosier Mystique* et *Les Quinze Secrets de la vie spirituelle* publiés à Toulouse, chez Bosc, en 1676 (3e édition), par le dominicain Bernard du Rosaire. Au point de vue toulousain, il importe d'observer que dans le *Triple Rosaire* l'auteur raconte les miracles qui auraient précédé et accompagné la prédication du Rosaire en l'église Saint-Etienne, à Toulouse, par saint Dominique (1214). Une naïve gravure de Beaujean représentant le fait a dû en répandre beaucoup la croyance en notre ville au dix-septième siècle (1).

(1) Cette gravure se trouve dans l'ouvrage du P. Bernard.

Le Rosier Mystique est dédié à Elisabeth-Angélique Foucquet, *supérieure du monastère de la Visitation de Tolose.* Il renferme de précieuses particularités biographiques sur divers membres de l'illustre famille Foucquet et le récit d'un prodige opéré en 1659, chez les Visitandines de Toulouse, en faveur d'une image du Rosaire. A la page 129 de l'*Opusculum de Rosario* (Toulouse, 1693), et au folio 12 du *Monumenta conventus tolosani*, etc., Percin reproduit et complète les miraculeuses narrations déjà consignées dans le *Triple Rosaire* et le *Rosier Mystique*. Au dix-huitième siècle, l'auteur anonyme de *La Dévotion du Saint Rosaire* (1) ne cite en sa préface aucun fait local.

M. de Rey-Pailhade signale, dans *Le Cosmos* du 10 juin 1899, un article intéressant de M. Paul Combes, sur les *coqs* de montres anciennes. Le coq est la pièce spéciale, plus ou moins finement ciselée, qui sert à fixer et à protéger le balancier. M. Paul Combes a fait une étude spéciale de la décoration des coqs pour classer historiquement, comme on le lui avait demandé, la magnifique collection des six mille coqs de montres du musée du Mont Saint-Michel.

Pendant longtemps, les montres ayant été des bijoux rares et précieux, les constructeurs décoraient avec luxe non seulement le boîtier mais aussi toutes les parties apparentes du mécanisme intérieur. Le coq qui pouvait s'ajourer a donné lieu à des motifs artistiques variés et très élégants, monogrammes, initiales, emblèmes, etc. Ces pièces ayant été toutes travaillées à la main, on n'en trouve presque jamais deux pareilles.

L'auteur a reproduit par la photogravure les types les plus remarquables de ces curieuses pièces, afin de pouvoir les faire servir comme éléments d'appréciation pour la détermination de l'âge et de l'origine des coqs détachés des montres.

Vers la fin du règne de Louis XIV, on consolide le centre du coq en y ajoutant une petite pièce appelée *coqueret*, qui résistait mieux au frottement du pivot.

En appliquant les principes de M. Paul Combes à la montre ancienne de M. Moras, présentée à la Société dans une séance précé-

(1) Imprimé à Toulouse, chez J.-P. Robert, rue Sainte-Ursule. In-32 de 212 ff., suivi du petit opuscule qui a pour titre : *Le Rosaire perpétuel de la Bien-heureuse Vierge mère de Dieu*, 72 ff.

dente, M. de Rey-Pailhade estime que cette belle pièce ne remonte pas au delà de la fin du dix-septième siècle.

M. l'abbé Auriol donne lecture du mémoire suivant :

La Chartreuse de Castres au seizième siècle, d'après un document inédit.

Nous avons précédemment raconté (1), d'après Dom Amable Chatard, comment, le 5 octobre 1567, les huguenots prirent et saccagèrent la Chartreuse de Saïx, près Castres. Le manuscrit de Dom Chatard, *Historia fundationis, progressionis et eversionis Carthusiae Castrensis*, contient un plan, soigneusement exécuté, de cette Chartreuse. La publication de ce plan est de quelque intérêt pour l'histoire régionale; en outre, on verra dans ce plan un bel échantillon de l'architecture monastique aux quatorzième et quinzième siècles.

Il est en effet remarquable qu'au moment où s'altéraient les traditions qui avaient inspiré les plans si grands et si simples des constructions de Cluny et de Cîteaux, alors que les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, établis dans l'intérieur des villes, subordonnaient les plans de leurs monastères aux exigences de l'alignement, les Chartreux, grâce à l'immobilité de leur règle, aient conservé intacte leur architecture. Leur isolement les empêcha d'influer sur l'art de leur siècle; mais cet isolement a sauvé leur architecture, comme il a sauvé leur chant et leur liturgie.

⁂

Le plus simple moyen d'étudier le plan de la Chartreuse de Castres est de suivre, numéro par numéro, l'explication de dom Chatard : *Explicatio ichnographiae per numeros eius*. A chaque numéro répond une dissertation, car le moine de Toulouse, délié, pour l'instant, de la loi du silence, prodigue son érudition historique et anecdotique à quiconque désire visiter, sous sa direction, la Chartreuse de Belvezer. D'ailleurs, Dom Chatard, dans ses discours prolixes, n'est nullement ennuyeux, et on lui sait presque gré de ces citations scripturaires ou classiques, quand on trouve, dans son récit, une véritable histoire du monument par le monument.

La Chartreuse de Castres, ou plutôt de Notre-Dame de Belvezer, « Cartusia Sanctae Mariae de Bellovisu, » était située à moins d'une lieue et demie de Castres, dans le consulat de Saïx, sur l'escarpement qui commande l'Agoût.

1. Devant la porte d'entrée, une croix de pierre avec l'image sculptée du Crucifix. La colonne servant de tige à la croix reposait sur un piédestal carré auquel on accédait par deux degrés.

2. La première porte du monastère, dans le tympan de laquelle, trois

(1) *Bulletin*, 1898, p. 132.

statues avec leurs dais ; au milieu, la Vierge mère; à droite, saint Jean-Baptiste ; à gauche, saint Bruno. A la clef de la voûte qui abritait la porte, l'écu sculpté du fondateur, Raymond Saysse, bourgeois de Castres.

Devant la porte, un vestibule faisant saillie à l'extérieur, fortifié et couvert, destiné à la défense, servant de porche en temps de paix.

Au delà de la porte, à l'intérieur, un autre vestibule donnant accès à un escalier qui menait à l'étage supérieur dont le mur était percé de meurtrières, *fenestrellis tormentariis*. Cet étage était occupé par des gardes et un guetteur. Ainsi parle Dom Chatard : c'était, en somme, une entrée fortifiée ; belle occasion pour le moine de dire que cette maison, qui était pour ses amis *pulchra et suavis sicut Ierusalem*, devenait au besoin, pour ses ennemis, *terribilis ut castrorum acies ordinata*. Il faut noter que Dom Chatard s'apprête à raconter, un peu plus loin, la destruction de la Chartreuse par les huguenots; il n'est donc pas, dans l'espèce, heureux en citations.

3. L'enceinte du monastère, puissant mur de pierres de taille, muni de quatre tours : la première, à l'angle du côté de l'occident, carrée; la deuxième, à l'extrémité entre l'orient et le nord, avec un escalier, aux murs très épais, commandant tout le monastère, au sommet de laquelle une salle de guet à découvert, *sub aperto sole ;* la troisième, trapue, épaisse, pleine d'engins de guerre et coiffée d'une charpente aiguë, couverte de tuiles, peut-être d'ardoises noires ; la quatrième, dominant le fleuve et le chemin public de Saïx. Le mur qui reliait cette tour à la première suivait les sinuosités du fleuve. Le rivage, fort escarpé et tout hérissé de futaies et de buissons, était lui-même un rempart naturel.

Il n'y avait eu jadis qu'un simple mur de clôture : cet appareil guerrier déployé autour d'un asile de paix semble à Dom Chatard plus qu'une anomalie, plus qu'un contre-sens, ce n'est pas moins que l'alliance de la lumière et des ténèbres, du Christ et de Bélial. C'est que, ajoute-t-il, la Furie enragée a tiré de l'Enfer, pour les conduire dans ce pays, les monstres et reptiles incendiaires de la félonie hérétique : *Rabida de Inferis Erynnis in hanc regionem hereticae pravitatis dypsas et flammigeras angues duxit*. Dès les premiers troubles de la Religion, le chapitre général avait prescrit de fortifier le couvent « non pour attaquer, mais pour repousser l'ennemi, » et c'est alors que le prieur, dom Raymond de Caulet, avait fortifié l'enceinte et la porte du couvent.

4. La grande cour, aboutissant à l'église et aux rétrocelles ; dans la cour, un puits couvert.

5. Cellule occupée par le portier durant le jour.

6. Ateliers des ouvriers employés pour peu de temps.

7. Atelier du maréchal ferrant.

8. 9. 10. 11. Ecuries des chevaux de selle et de trait; des juments; des bœufs.

12. Cour du fumier. — 13. Fénil. — 14. Poulailler.

15. *Latrinae communes.*

16. Atelier du menuisier.

17. Salle où l'on enfermait la viande destinée aux serviteurs du couvent.

18. Cellule de dom Procureur, appelée *correria*, avec son jardin potager et fruitier.

19. Cour commune des hôtes que l'on admettait à la table.

20. Grand cellier avec ses dépendances, à savoir :

21. Le pressoir plein de tonneaux, avec un escalier accédant aux granges disposées à l'étage supérieur.

22. Le grenier du blé, qui était conservé dans des fosses circulaires cimentées, où le grain était à l'abri des charançons, « *a cossi et mydae corrosione.* » C'est dans le passage situé à l'angle que le moine Jean Turcy fut rencontré par les huguenots dans l'assaut du 5 octobre 1567, et c'est de là que, blessé à mort, il fut traîné pour être noyé dans le puits voisin.

23. Magasin de la farine.

24. Boulangerie avec deux fours sous une unique cheminée.

25. Hôtellerie. Tout près, c'est-à-dire s'ouvrant sur le n° 4, un élégant portail de pierre blanche finement sculpté, dans le tympan duquel deux anges supportaient l'écu de R. Saysse, devenu l'écu de la Chartreuse. Dans l'affaire de 1567, ce portail avait été épargné; en 1625, sur l'ordre d'un consul de Castres que dom Chatard n'aime point, *Natalis Roseii, consulis perditissimi, rebellium haereticorum antesignani*, ledit portail fut démoli, et les pierres en furent transportées à Castres, ainsi que les autels de l'église, pour servir d'encadrement à la porte neuve, ou plutôt à l'*antemurale* hors de la porte neuve.

Ces multiples constructions étaient réunies en un seul corps de bâtiment.

26. Champ d'orge pour les chevaux.

27. Maison de Lavaur : *Domus Vauri*. C'était un logis, en dehors de la clôture, ainsi nommé, de ce qu'il servit de retraite à Jean Boucher ou Du Bouchet, cet au moins étrange évêque de Lavaur qui trouva moyen de rendre ses dernières années édifiantes par une pénitence plus que motivée. Dom Chatard nous dit avec simplicité que, l'évêque disparu de ce monde, on mit dans sa chambre les quartiers de cochon salé destiné aux serviteurs domestiques. Cette petite maison fut au couvent une occasion de ruine : c'est en effet par la maison de Lavaur que les huguenots pénétrèrent dans le couvent, dans l'extrême matin du 5 octobre 1567.

28. Atelier du cordonnier.

29. Eglise, *Ecclīa*, *opus altum et electum*. C'était une construction de pierres soigneusement appareillées, à l'extérieur et à l'intérieur; dom Chatard, qui en avait vu les ruines, estimait cette église la plus belle qu'on eût vue à dix lieues à la ronde : *totis hisce regionibus nec similem sibi visa est,*

nec habere sequentem. Superlatif qui ne nous apprend rien du tout, car les Dominicains de Castres en disaient tout autant de leur belle église Saint-Vincent, ruinée, elle aussi, par les huguenots.

L'église des Chartreux était voûtée d'arêtes, elle se terminait par un chevet polygonal; elle était flanquée de contreforts carrés; sur l'un de ces contreforts, une mince construction contenait la cloche de l'horloge. Il y avait un double chœur : le chœur des moines, le chœur des frères; à l'extrémité de ce dernier, deux autels, dédiés l'un à saint Bruno, l'autre à saint Michel. — L'autel majeur, dédié à Notre-Dame, au fond du chœur des moines, était orné d'un rétable doré qui représentait les histoires de la Passion : une galerie à deux étages régnait le long des murs de l'abside (*duplici circum illud xysto*). — A l'extrémité du sanctuaire, peut-être sur l'autel, un tabernacle de métal doré contenant le saint sacrement et les reliques des saints.

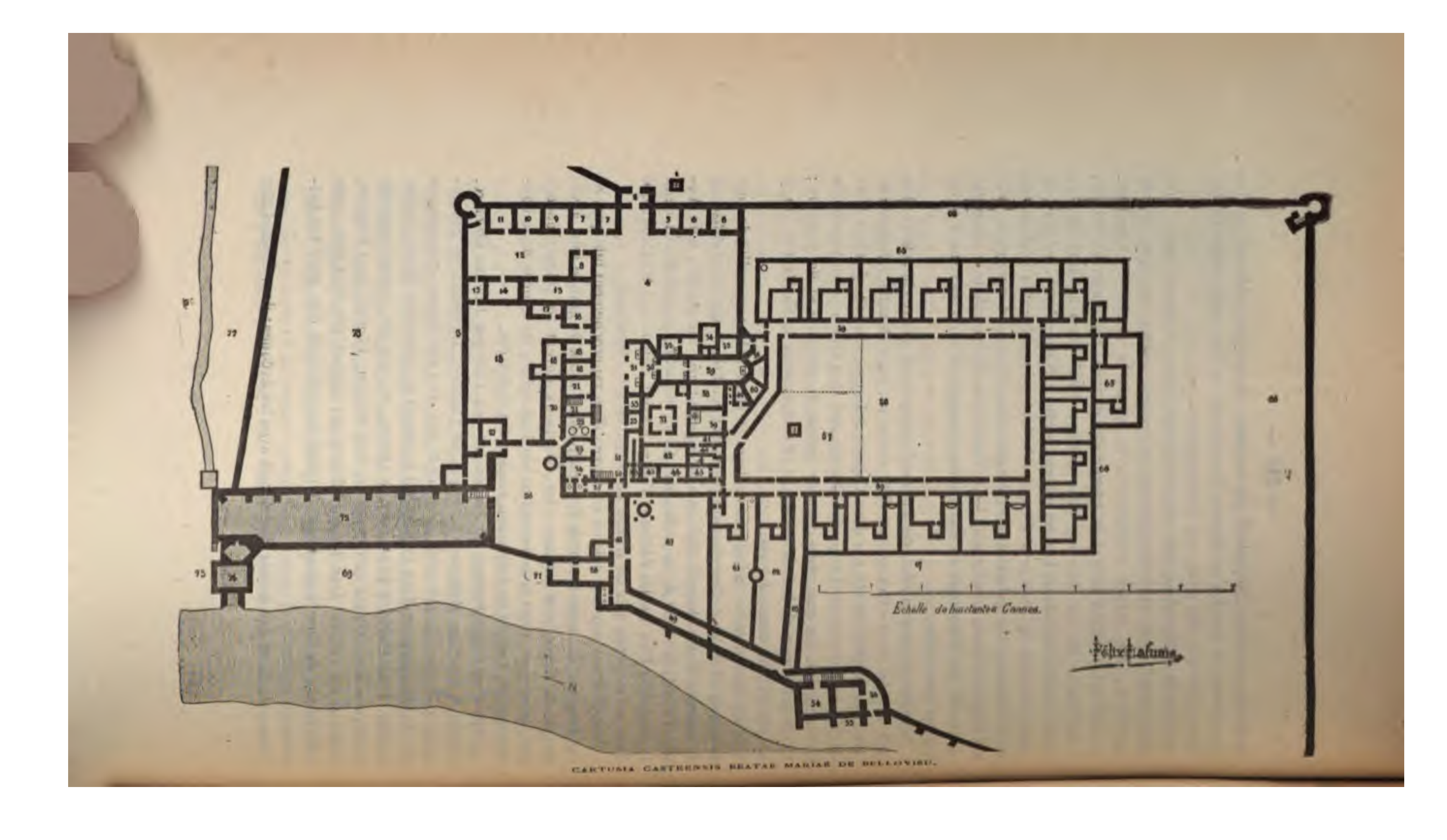
Entre les contreforts du côté du nord s'ouvraient quatre chapelles : chapelle de saint Jean l'Evangéliste (32), élevée par Jean Boucher; chapelle de sainte Cécile (33), élevée par dona Catherina Loysa; chapelle de saint Martin (34), construite par l'argentier Gonion, qui était enterré sous les degrés du sanctuaire. La quatrième chapelle servait de sacristie et de vestiaire; l'étage supérieur abritait le trésor et le cartulaire de la Chartreuse : on y accédait par un escalier à vis.

Devant la porte de l'église, un oratoire élevé pour la commodité de dom Procureur et de dom Courrier, qui pouvaient célébrer avant que l'église ne fût ouverte. Cette chapelle était due au legs fait par un novice, dom Antoine Castel, la veille de sa profession. Cette chapelle, qui contenait deux autels dédiés l'un à saint Jérôme, l'autre à saint Sébastien, était couverte d'une voûte portée par un réseau de nervures très compliqué.

Dom Chatard reprend haleine au moyen d'un rapprochement biblique. Si l'achèvement du second temple fut aux juifs un motif de grande joie, à raison de la durée des travaux, les Chartreux durent se réjouir encore plus, parce que, dans la construction de leur église, les années de la construction du temple de Jérusalem avaient été dépassées.

L'église de la Chartreuse fut commencée en 1368 par Etienne Couderc, premier prieur de Belvezer. L'évêque de Castres, Raymond de Sainte-Gemme, en posa la première pierre et fit don de 1,000 florins; les évêques Elie de Donzenac et Jean II Engeard imitèrent la générosité de leur prédécesseur. Jean Engeard fit achever le chevet; et sans les encouragements théoriques et pratiques qu'il prodigua aux moines, l'église, sauf l'abside, n'eût pas été voûtée. Jean Engeard donna aux moines 200 écus d'or, puis 1,000 francs de forte monnaie, sans parler des 100 écus d'or pour les boiseries du chœur.

Des prêtres et des fidèles rivalisèrent avec les évêques; dom Chatard cite



CARTUSIA CASTRENSIS BEATAE MARIAE DE BELLOVISU.

Iconographia Cartusiae Castrensis Beatae Mariae de Bellovisu.

1. Crucis signum pro foribus in propatulo.
2. Porta monasterii inter duo vestibula.
3. Atrium maius cum puteo.
4. Ambitus et quadro lapide quadroturritus.
5. Domus ianitoris cum duplici ostio.
6. Officinae duae artificum.
7. Operatorium fabri ferrarii cum stabulo.
8. Stabulum equorum ad sellam.
9. Stabulum equorum currilium.
10. Stabulum equorum pro equabus.
11. Stabulum boum.
12. Cors stercoraria. — 13. Fenile. — 14. Gallinarium.
15. Latrinae communes.
16. Officina fabri lignarii.
17. Camera carnium a famulis vescendarum.
18. Cella Procuratoris cum horto suo.
19. Aula communis hospitum mensa excipiendoru.
20. Cella vinaria maior cum filiabus suis.
21. Torcular plenum doliorum et gradus ad cellam vinariam intus unus. — 21. Foris alter pro ascentione ad horrea superiora et cubicula.
22. Locus fovearum ad servandum triticum.
23. Farinae penu. — 24. Panificina cum duobus furnis et puteo iuxta.
25. Cubiculum inferius cum gradu ad superiora pro hospitibus ad cubandum. — 26. Panificinae atrium lignarium et campus ad bordeum pro equis.
27. Domus Vauri cum atrio et hortulo suo ad meridiem. — 28. Officina sartoris et latrinae communes iuxta.
29. Ecclesia elati et luculenti operis.
30. Additamentum Ecclīae cum duplici altari officialibus.
31. Porticus et sedilia ante fores Ecclesiae.
32. Aedicula sancti Iohannis. — 33. Cappella sanctae Ceciliae.
34. Cap. sancti Martini. — 35. Sacristia et vestiarium cum gradu ad superiora templi.
36. Locus rasurae cum atriolo suo iuxta sacrarium.
37. Claustrum minus cum quatuor xystis suis. — 38. Capitulum.
39. Cella sacristae ima et summa cum horto et puteo. — 40. Carcer.
41. Via ad maius claustrum. — 42. Refectorium. — 43. Culina.
44. Mansio culinarii diurna. — 45. Cella coadiutoris cum hortulo.
46. Latrina communis monachorum. — 47. Hortus in usum culinae cum puteo suo.
48. Xystus opertus euntibus ad sartoriam et latrinas.
49. Via ad operatorium lixivae. — 50. Triclinium servorum.
51. Dispensa cum ostio ad claustrum et gradu abdito ad cuveas vini.
52. Cella dispensatoris diurna.
53. Diversorium villicorum et id genus infimorum hominum.
54. Officina lavatoria cum ichtytrophio et atrio suo.
55. Fons perennis in usum monachorum et lavatoriae.
56. Gradus ad fontem. — 57. Coemeterium in claustro.
58. Claustri maioris campus. — 59. Claustri deambulachra operta quatuor.
60. Aedicula retro Ecclesiam. — 61. Cella prioris cum egressu ad claustrum et ad maiorem domum.
62. Cella vicarii iuxta priorem cum puteo duobus hortis comuni.
63. Via monachorum ad fontem et lavandi operatorium.
64. Septem cellae monachorum a parte Aquilonis.
65. Cella extra ordinem quam infirmariam vocant.
66. Cellae quatuor a parte Orientis, vel si mavis Altani.
67. Cellae item quatuor a parte Meridiei.
68. Campus retrocellas positus vitibus arboribusque consitus.
69. Ripa fluminis secta et praerupta. — 70. Fluvius Acutus, vulgo Agutus.
71. Fons perennis et limpidus.
72. Vivarium ad colligendas aquas fontis et Carcanni.
73. Collectio et illapsus aquarum ad molendinum.
74. Molendinum.
75. Agger frangens illisos fluctus.
76. Carcannus rivulus influens in vivarium.
77. Via ad molendinum.
78. Campus et pomarium cum duplici ostio.

avec reconnaissance André Bacon, bourgeois de Castres; Guillaume Conils, prêtre, qui donna tous ses biens à l'église : Pierre Antoine, marchand de Saint-Pons, qui légua 1,000 francs d'or : Jean Blanc (1402); Gervais Moinenoir, neveu de l'évêque Eugeard, qui fit faire la flèche-en charpente, *cyprum id est altum tintinnabuli pinnaculum velut oculo supercilium impositum*, remarque dom Chatard : — Pierre Donadieu de Saïx (1412); Pierre Mazelier et sa femme Agnès, qui donnèrent quarante moutons d'or en 1431; enfin, un Guillaume Hugo, chanoine de Lavaur.

L'église fut terminée en 1453. Les trois chapelles furent ajoutées en 1454, 1457, 1458; le porche antérieur date de 1554.

Dom Chatard conjecture, d'après le ménologe du couvent, que l'église aurait été consacrée un 9 septembre, il ne sait en quelle année, par Jean Belin, évêque de Lavaur. S'il en était ainsi, la consécration de l'église eût précédé de beaucoup son achèvement.

36. Salle de la rasure.

37. Petit cloître, entouré de quatre galeries, où se trouvait l'*exedra colloquii*, et sur lequel s'ouvrait (42) le réfectoire où les Chartreux prennent leurs repas en commun une fois la semaine : — la cellule de dom Sacristain (39) : — la salle capitulaire (38), achevée des deniers d'Etienne de Nogaret, Toulousain, docteur ès droits, et consulteur juridique du couvent. Les arcades du cloître étaient portées par des colonnes jumelles.

40. La prison, où étaient en outre deux salles pour la provision de charbon et les outils du jardinage.

41. Galerie conduisant au grand cloître.

43. Cuisine.

44. Chambre habitée par le cuisinier durant le jour.

45. Cellule de dom Coadjuteur avec son jardin.

46. Latrines communes des moines.

47. Jardin dépendant de la cuisine avec un puits.

48. Galerie couverte.

49. Chemin de la buanderie.

50. Réfectoire des domestiques.

53. Réfectoire *diversorium*, de ceux que dom Chatard nomme *villicorum et id genus infirmorum hominum*. Sous la plume du bon moine, cette expression a sa grâce, et l'on pense, malgré soi, à la « canaille chrétienne » de M. de Noyon.

51. Dépense, s'ouvrant sur le cloître et communiquant avec les grandes cuves de vin.

52. Cellule habitée par le *dispensator* durant le jour.

54. Buanderie, avec un bassin et une fontaine.

55. Fontaine, *fons perennis in usum monachorum et lavatoriae*.

56. Escalier descendant à la fontaine.

57 à 67. Grand cloître, au chevet de l'église.

57. Cimetière divisé en deux parties, l'une où se trouvait une croix, pour les moines, l'autre pour les serviteurs. — 58. Préau du cloître.

59. Les quatre galeries du cloître, sur lesquelles s'ouvraient dix-huit cellules « *totidem domicilia servorum Dei ut passerum solitariorum in tecto,* » ajoute D. Chatard pour enjoliver son récit. Mais il omet de dire si le cloître était voûté, et si les arcades reposaient sur des colonnes. La construction de ce cloître fut commencée en 1370 : elle fut entreprise par un Castrais, Jean Botes, qui conduisit l'œuvre jusqu'à la deuxième cellule du côté du nord, reprise et menée à fin par P. Borias, prêtre. Il faut regretter que le plan des cellules soit trop sommairement fait : chaque cellule avait-elle son promenoir couvert, possédait-elle un étage? — 61. Cellule de dom Prieur, qui communiquait avec le cloître et avec l'extérieur : cette cellule avait été bâtie par Pierre Barbut, prêtre de Castres. — 62. Cellule de dom Vicaire, élevé par Bernard Delmur, prêtre, recteur de l'église de Montcouyoul en 1370.

Dix autres cellules avaient été construites par divers bienfaiteurs ; à partir du côté N. par Mathieu Béranger, prêtre de Castres ; Jean Botas, dame Marguerite, veuve de Georges Benoit, de Castres ; Pierre Noël, official de Lavaur ; Jean Boucher ; Guillaume Hugo, chanoine de Lavaur et recteur de Sorèze ; — du côté oriental : par Raymond Taberne, prêtre de Castres ; Guillaume Etienne, prêtre de Castres ; François Bouffard, noble Castrais. — Qui eût prévu qu'un descendant de ce Bouffard aurait donné, en 1567, l'assaut au couvent? — Du côté sud : par Guillaume Conils et Pierre Colomb. Les six dernières cellules furent élevées aux frais du couvent.

68. Champ, derrière les cellules, planté de vignes et d'arbres fruitiers.

69. Rivage du fleuve.

70. L'Agout, *fluvius Acutus, vulgo Agutus.*

71. Fontaine, *fons perennis et limpidus.*

72. Vivier.

73. Déversoir des eaux.

74. Moulin.

75. *Agger frangens illisos fluctus.*

76. Le Carcan, *Carcannus,* petit ruisseau qui se jetait dans le vivier.

77. Chemin du moulin.

78. Champ planté d'arbres fruitiers.

*
* *

Telle était, au moment des événements de 1567, la belle et puissante Chartreuse de Castres. C'était, on le voit, une vraie cité monastique où tout

était parfaitement et judicieusement aménagé. Le grand cloître, qui était le cœur de la construction, était complètement isolé; du côté du couchant se trouvaient l'église, le petit cloître, les salles communes. C'était une autre région, comme une région intermédiaire entre le grand cloître et les vastes communs qui se déployaient en formant l'angle de l'édifice au nord, à l'ouest, et rejoignaient au midi le vivier et la clôture. Enfin, le bâtiment était environné de champs, fermés du robuste mur d'enceinte.

Tandis que dom Chatard écrivait ces lignes dans sa cellule de Toulouse, alignant son beau latin comme on eût fait un jardin français, la Chartreuse de Belvezer, détruite quelque quatre-vingts ans auparavant, se relevait de ses ruines et, le 6 octobre 1647, Dom Antoine Tixier, qui fut prieur de Toulouse, célébra la première messe dans la nouvelle église. C'était le temps du style solennel et de la symétrie.

L'enceinte fut agrandie du côté du couchant, afin que l'entrée du monastère se trouvât précisément au milieu et, pour qu'il parût que c'était une noble entrée, on éleva une porte gigantesque, sous laquelle un petit bateau fut passé avec sa mâture. Le chœur de l'église fut porté vers le sud. Qu'importait l'orientation? La symétrie commandait que la porte de l'église fit face à l'entrée du couvent.

Dom Chatard conte avec émotion la cérémonie du 6 octobre 1647, et il conclut par ce souhait où entre une part de pressentiments : « Plaise à Dieu que nous ne tombions plus en de telles calamités, et que Dieu ne nous fasse pas éprouver à nouveau l'humiliation de son trône de gloire; que si nous péchons, qu'il nous reprenne avec plus de mansuétude; que nous ne soyons pas privés du sacrifice éternel et du feu perpétuel, et que nous ne devenions plus un objet de profanation et de raillerie aux mécréants et aux blasphémateurs. *Oremus ne talibus amplius malis incidamus neque faciat ultra nobis Deus semel expertam contumeliam solii gloriae suae et si quandoque ei peccaverimus mitius corripiamur, quam ut iugi sacrificio et igne perenni eius privemur et barbaris ac blasphemis in profanoae et ludibrium tradamur.* »

En 1790, l'ordre monastique était supprimé; les moines de Belvezer, au nombre de trente en ce temps-là, se dispersèrent. La Chartreuse, jusqu'en 1799, servit de prison; cent cinquante prêtres, parmi lesquels dix-huit chartreux, y furent détenus; puis elle fut achetée, comme bien national, par un sieur Séverac, qui s'empressa, redoutant, paraît-il, le retour des anciens propriétaires, de démolir le monastère et d'en vendre les matériaux. Quand ils étaient retournés à Belvezer, un peu avant 1647, les Chartreux avaient fait transporter de Castres les pierres de leur église, que les huguenots avaient employé à la restauration des remparts. Pour la deuxième fois, ces pierres faisaient le voyage de Castres, mais c'était pour n'en pas revenir.

Quelques épaves furent recueillies. Les tableaux de la Chartreuse décorent présentement le chœur et la nef inachevée de la mesquine cathédrale de Castres ; les dorsaux des stalles de Belvezer, isolés de leurs stalles, lambrissent les chapelles ; quelques stalles ont servi à former, dans la même église, le banc du conseil de fabrique, et le banc, toujours vide, du conseil municipal. A Saint-Jacques de Villegoudou, on montre deux pièces provenant de la Chartreuse : une grille en fer forgé et un curieux reliquaire d'argent étampé.

Tout fut détruit à Belvezer ; l'enceinte, percée de meurtrières et épaulée de quatre tours, est seule demeurée ; le vivier, qui se rattache à l'enceinte, existe aussi et, sur l'angle sud-est du même mur de clôture, s'applique à l'intérieur une grotte artificielle en rocaille, dans le goût du grand siècle, édifiée à cette époque-là, et où l'on a placé, de nos jours, une Madone de Lourdes. Comme au temps de Dom Chatard, la rive de l'Agout est toujours sinueuse, escarpée, hérissée d'arbres et de buissons, et le vaste horizon noblement fermé par la montagne noire. Mais où sont ces bergers que, dans son imagination virgilienne, le moine de Toulouse nous représente charmant leurs loisirs en modulant des variations sur leurs chalumeaux, pour ne rien dire des rossignols qui rivalisaient d'harmonie avec ces bergers arcadiens? La poésie s'en est allée ; il n'est pas jusqu'au *Carcannus*, ce petit ruisseau, dont, pour un peu, dom Chatard eût chanté les naïades, qui ne soit tari. De la Chartreuse elle-même il n'est rien resté, pas même une pierre ; l'*etiam periere ruinae* dont nous avons tant abusé au temps des vers latins s'appliquerait de tout point ; seulement, les fondements subsistent sous terre, presque à fleur de terre ; aussi quand les blés, mûrissant, poussent leurs racines plus profondes, on peut, aux vides que l'on discerne entre les épis, reconnaître et, l'imagination aidant, reconstituer, dans ce champ désert, le plan de l'ancienne Chartreuse. On n'est plus au temps des légendes, et c'est dommage, car ici le thème d'une légende se fût trouvé tout indiqué.

Séance du 20 juin 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président lit une lettre posant une candidature au titre de membre correspondant. Elle est soumise à l'examen d'une commission composée de MM. Candelon, Joulin, Privat.

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la Commission par M. Privat, la Société élit membre correspondant M. Bessery, de Lavaur.

M. de Lahondès rend compte, en ces termes, du beau livre de M. Male :

L'art religieux du treizième siècle en France :

L'art parle une langue universelle. Tous la comprennent et s'émeuvent à ses accents. Mais c'est seulement l'art simple et large des grandes époques qui s'impose ainsi et non celui qui s'amenuise, s'alambique et se particularise aux jours de décadence pour ne s'adresser qu'aux raffinés.

Le treizième siècle fut l'un de ces moments superbes où l'âme des artistes fut étroitement unie à l'âme des foules. Non seulement elle réalisa une conception de la beauté absolue avec un caractère expressif et intime que le monde n'avait pas encore vu apparaître, mais elle s'entretint familièrement avec le peuple et lui prodigua dans des images compréhensibles les grandes leçons de l'histoire, de la morale et de la foi. Le moyen âge, dit très bien M. Male, comprit l'art comme un enseignement et, s'il a choisi le treizième siècle pour l'exposer à nos yeux devenus inhabiles à le discerner, ce n'est pas que cet art n'ait commencé sa mission qu'à cette époque, mais parce qu'elle fut celle où il s'épanouit aux fronts des cathédrales dans toute son étendue comme dans toute sa magnificence.

L'art alors entra en communion étroite avec la nature, la vie et la foi populaire. Il s'adressait à la famille chrétienne toute entière, et on ne concevait pas à cette époque vraiment démocratique un art qui n'eût été créé que pour le peuple et un autre pour les délicats. Il était clair et familier même et n'avait nul besoin, pour être compris, de tomber dans la grossièreté ou l'attraction vulgaire. Il n'était point factice, comme le devint plus tard l'art académique. Il représentait les scènes qui vivaient dans toutes les mémoires depuis l'enfance, les personnages de l'histoire sacrée que tous regardaient comme des ancêtres, les travaux de la vie journalière. Mais il les montrait sous des formes nobles et graves, parfois ingénues que saisissaient les esprits les plus simples aussi bien que les plus cultivés.

C'est pourquoi il put enseigner et non pas seulement plaire.

M. Male expose de façon magistrale l'ensemble de cet enseignement dans un livre qui comptera parmi les plus substantiels et les plus sûrs qui aient été écrits dans ce siècle sur l'art chrétien. D'autres, nombreux déjà, avaient traité du symbolisme dans l'architecture et les arts qui en dépendent. Ils contenaient certes d'excellentes indications ; mais les uns étaient incomplets ou sans méthode, les autres s'égaraient dans des fantaisies d'imagination qui les entraînaient bien au delà de l'esprit logique du moyen âge, toujours guidé par la doctrine. Pour ne point courir ces risques périlleux, notre collègue a lu d'abord tous les liturgistes et tous les pères, les hagiographes et les commentateurs, et la somme de ces livres rarement ouverts

qu'il a étudiés et annotés est faite assurément pour exciter un premier sentiment de respect. Mais afin de ne pas se perdre dans cette immense multitude d'informations, il a choisi un conducteur assuré dont l'autorité fût incontestable, le docteur qui a résumé la science universelle, donné son expression la plus complète à la conception de l'univers élaborée par les siècles antérieurs, le dominicain Vincent de Beauvais qui fut l'esprit le plus vaste du moyen âge si saint Thomas d'Aquin en fut le plus puissant.

C'est vers le milieu de notre premier grand siècle, — car nous en avons eu plusieurs, — que le savant encyclopédiste, comme nous dirions aujourd'hui, fit paraître le grand miroir de toutes les connaissances de son temps, le *speculum majus*, qui étonne encore par son ampleur et son étendue. Il est divisé en quatre parties : les miroirs de la nature, de la science, de la morale et de l'histoire; il donne ainsi le tableau complet du génie du moyen âge. Il suffit pour nous faire reconnaître, sculptées aux porches des cathédrales ou resplendissantes dans l'éclat des vitraux, toutes les figures que créa ce génie avec une magnificence, une fertilité, une sincérité surtout qui ne furent peut-être égalées jamais, et dont on ne peut trouver l'analogue qu'en remontant jusqu'aux jours radieux où le Parthénon de Périclès s'entoura des chefs-d'œuvre qui ne lasseront pas l'admiration humaine.

Nos vieux maîtres, dit M. Male, furent les plus naïvement passionnés qu'il y eût jamais pour les beautés de la nature. Leurs cathédrales sont pleines de vie et de mouvement; elles accueillirent la création toute entière et laissèrent entrer même des êtres imaginaires où un caractère de réalité s'unit encore au fantastique. L'œuvre des sept jours rayonne sur les façades. Mais le moyen âge voyait l'âme à travers l'univers apparent, qui pour lui n'était qu'un symbole, de même que le monde matériel n'était qu'une perpétuelle figure du monde moral. Ainsi les quatre animaux sculptés si souvent dans les tympans autour du Christ représentent les évangélistes, les attributs du Christ lui-même et aussi les vertus nécessaires pour être sauvés. D'autres animaux fréquemment reproduits rappellent encore divers mystères, surtout de la vie du Christ. En relief sur les supports des statues, ils ont avec elles des rapports d'harmonie ou parfois au contraire de contraste si précis, que l'on peut rétablir avec certitude les statues disparues, si le support est demeuré intact. On en peut trouver un exemple sur les piliers de la chapelle absidale de Saint-Etienne. Toutefois, il ne faut pas croire que toutes les sculptures d'animaux ou de plantes soient symboliques. Le nombre des animaux qui ont un sens figuratif se borne aux quatre nommés pour la première fois dans l'Apocalypse, puis au pélican, au phénix et à la licorne. Un grand nombre d'autres, de même que la plupart des végétaux qui s'épanouissent sur les chapiteaux ou qui s'enlacent sur les cordons des voussures, sont nés sous le ciseau par la fantaisie de l'artiste inventif et libre. Ce n'est

que plus tard que l'imagination trop fertile des mystiques a voulu donner un sens au moindre ornement, et leurs rêveries, si contraires à l'esprit rationnel du moyen âge, finissent par tomber dans le vertige, égarent, troublent et faussent le sens d'un monument, comme on peut le pressentir par toutes celles qu'a rassemblées M. Huysman dans son dernier livre : *La Cathédrale*.

L'humanité déchue se relève par la science, c'est-à-dire par le travail, travail de la pensée et travail des bras amenant la sueur au front des fils d'Adam. Les travaux des Mois, ces Géorgiques de la vieille France, dit M. Male, pleines de bonhomie et de grandeur, sont représentés souvent sur les montants des portes, comme à la porte de la Vierge de Notre-Dame de Paris, où le moissonneur du mois de juillet aiguisant sa faux est d'une superbe allure dans sa mâle vérité. Puis les figurations multipliées des sept arts libéraux, du trivium et du quadrivium s'inspirent sans relâche du traité des sept arts que l'Africain Martianus Capella publia dès le cinquième siècle et que suivirent tous les docteurs jusqu'à la renaissance ; car si l'auteur a pris Vincent de Beauvais pour guide, il recourt sans cesse aussi à tous les symbolistes et à tous les commentateurs dont les traités nous sont restés. Il décrit ici les arts libéraux d'après Martianus Capella et Boëce, de même qu'au chapitre précédent, il avait clairement expliqué, le premier, un vitrail célèbre de Lyon par le traité d'Honorius d'Autun, et de même l'énigmatique portail de Vézelay représentant, suivant lui, Jésus-Christ envoyant son Saint-Esprit par les apôtres à tous les peuples de l'univers, par les traités de géographie ou les récits de voyages parfois singulièrement fabuleux qui furent accueillis par le moyen âge avec une complaisante faveur.

Du miroir moral proviennent les vertus et les vices que M. Male nous montre d'après les manuscrits, les vitraux et surtout les bas-reliefs des portails. Ici encore le combat des Vices et des Vertus de Prudence et les arbres symboliques d'Hugues de Saint-Victor avaient précédé Vincent de Beauvais. Mais les artistes du treizième siècle représentèrent généralement les Vertus, comme on le voit à Notre-Dame de Paris, à Amiens et à Chartres, par des femmes couronnées, assises, tenant à la main un écusson avec un attribut qui les fait reconnaître, et les Vices opposés par de petites scènes qui mettent ce vice en action ; ainsi un mari et sa femme se prennent aux cheveux, tandis que les pots et la quenouille volent de tous côtés, en face de la Concorde, assise sur un siège sans dossier, avec une branche d'olivier sur son écu. Ces figures recueillies, d'une signification claire, et ces traits de la vie journalière frappaient mieux les yeux de la foule que les froides allégories de la Renaissance et des âges classiques.

On conçoit aisément que le miroir historique a dû fournir le plus grand nombre de sujets aux imagiers des façades et aux peintres des verrières. L'Ancien Testament, le Nouveau et la Vie des saints furent une mine

népuisable, mais toutefois ce sont les mêmes personnages et les mêmes scènes qui se reproduisent le plus souvent. Les sujets touchants et populaires, comme l'histoire de Joseph, qui avait attendri les âmes enfantines, apparaissent dans plusieurs monuments, mais le moyen âge se plut à représenter l'Ancien Testament comme la figure du Nouveau. Dès les premiers siècles chrétiens, les Pères de l'Eglise établirent ces rapprochements symboliques; Charlemagne fit peindre dans la chapelle de son palais d'Ingelheim douze scènes de l'Ancien Testament en concordance avec douze du Nouveau, et les siècles suivants renouvelèrent sans cesse ces tableaux synoptiques; Isaac portant le bois du sacrifice avec Jésus chargé de sa croix, le meurtre d'Abel et la mort de Jésus-Christ, car c'est surtout le drame de la Passion qui attire les ressemblances figuratives offertes par l'Ancien Testament.

Puis ce sont les scènes de la vie de la Vierge, comme au portail de Laon, avec les figures que les prophètes avaient données de sa virginité féconde et de sa puissance. Enfin les artistes érigèrent sur les façades monumentales les rois de Juda à la fois ancêtres et figures du Messie, les patriarches qui avaient préparé sa venue, les prophètes qui l'avaient annoncée. C'était montrer Jésus-Christ vivant déjà dans l'ancienne loi, et la chaîne qui unissait le premier Adam au second.

C'est dans le chapitre des représentations inspirées par l'Evangile que se signale le mieux la sagacité des interprétations de M. Male et sa connaissance approfondie des textes. Le portail d'Amiens, dit-il d'abord, où tout est ramené au Christ, est comme un *Discours de l'histoire universelle* anticipé. Toutefois, les représentations de la vie du Christ sont presque uniquement celles de son enfance et de sa passion, et de quatre scènes de sa vie publique : le Baptême, les Noces de Cana, la Tentation et la Transfiguration. La raison en est que l'Eglise avait voulu que ces figures fussent l'explication et l'image des principales fêtes de son année liturgique, de la naissance de Jésus à sa mort et à sa résurrection. Puis, fidèle encore à son désir d'instruire et de manifester la doctrine, elle demandait aux artistes d'indiquer les mystères ou les symboles plutôt que de montrer des tableaux pittoresques et touchants. Ainsi, de même que ceux du siècle précédent et même des premières années du treizième représentaient le Christ sur la croix en roi triomphateur de la mort, de même dans la scène de la crucifixion, la Vierge n'est pas encore la mère attendrie et désolée des âges suivants, mais la figure de l'Eglise, saint Jean celle de la synagogue; la nativité s'accomplit dans une église plutôt que dans une étable, et l'enfant divin repose sur un autel et non sur une crèche. Les paraboles elles-mêmes, qui offrent un sens si simple, si touchant, d'ailleurs, et qui sembleraient devoir se suffire par le récit seul, se complètent par un développement symbolique, comme on le voit par la description d'un vitrail de Sens sur

lequel est peinte la parabole du bon Samaritain avec des traits correspondants de la Bible et de l'Evangile.

Les évangiles apocryphes, qui ne furent pas tous rejetés par l'Eglise, inspirèrent aussi les imagiers, et c'est seulement dans ces écrits où s'épanouit l'avide et pieuse curiosité des premiers chrétiens qu'ils découvrirent le sujet de plusieurs de leurs créations; ainsi, la conception immaculée de la Vierge par la rencontre devant la Porte d'or de sainte Anne et de saint Joachim, sa naissance, ses années enfantines, sa mort et sa résurrection qui est représentée sur la porte qui a reçu son nom à Notre-Dame, et une partie même de la vie du Christ. Sans les apocryphes, dit M. Male, la moitié au moins des œuvres d'art du moyen âge deviendrait pour nous lettre close.

Le chapitre consacré aux saints et à la légende dorée est peut-être celui où l'auteur montre le mieux combien il a pénétré dans l'âme du moyen âge et dans l'intimité aussi bien que dans la compréhension artistique de son œuvre. La vie des saints constitue la grande épopée chrétienne; les idées et les sentiments qu'ils ont répandus et développés dans le monde, les institutions qu'ils ont créées et que nous voyons encore ne tiennent-elles pas une plus grande place, dans l'histoire du monde, que les dates de bataille ou les successions de souverains? Les saints, d'ailleurs, n'étaient pas seulement les héros de la chrétienté; ils étaient les protecteurs des familles, des corporations, des cités; leurs fêtes et leurs pèlerinages ne donnaient pas simplement des jours de joies populaires; ils attiraient le commerce et devenaient une source de richesse. Les images des saints peuplaient les églises et les animaient. Les apôtres, les patrons, les saints préférés par le moyen âge sont reconnaissables par leurs caractéristiques, par les traits, connus de tous à cette époque, de leur vie miraculeuse. La légende dorée de Jacques de Voragine, qui résume les lectionnaires des diverses églises et développe le miroir historique de Vincent de Beauvais, explique la statuaire et la peinture de vitraux qui les représentent. Plusieurs ouvrages modernes, et particulièrement les caractéristiques des saints du père Cahier, sont indispensables aujourd'hui pour discerner le sens de ces œuvres d'art attachantes qui révèle les croyances consolantes des vieux temps.

L'histoire profane n'entre dans les scènes figurées des cathédrales que lorsqu'elle peut s'y présenter comme un complément de l'histoire sacrée, ou comme une leçon de morale. Le treizième siècle était déjà familier avec les lettres antiques. Mais Aristote et Virgile ne sont montrés que dans une situation ridicule, qui fait sentir l'abîme où peut faire tomber la passion, l'un avec Campaspe sur le dos, l'autre suspendu dans un panier. Les sibylles, ou plutôt la sibylle Erythrée, presque seule, n'apparaît que pour appuyer les prophètes. Parmi les souverains, seuls sont admis Clovis, le premier baptisé, Charlemagne, le vainqueur des idolâtres, et son fidèle Roland,

tous les deux nimbés comme des saints, et saint Louis, le saint plutôt que le roi. M. Male relève à ce propos les erreurs de Montfaucon, qui avait cru voir les rois et les reines de France aux portails de Saint-Germain des Prés et de Chartres, et met en garde contre les interprétations qui prétendraient retrouver dans les cathédrales du treizième siècle des traits de l'histoire contemporaine. Ceux qui sont encore inexpliqués ne sont probablement que des épisodes des vies de saints.

Les représentations du jugement dernier, le drame terrible qui clôt la vie terrestre de l'humanité terminent aussi le volume. Elles s'inspirent d'abord de l'Apocalypse, et l'auteur voit en effet une scène du jugement suprême dans le Christ siégeant au-dessus des vingt-quatre vieillards, comme à Moissac par exemple, tandis que plusieurs interprètes croyaient n'y voir que le Christ trônant dans sa gloire. Vers la fin du douzième siècle, c'est l'Evangile de saint Matthieu qui paraît s'imposer aux artistes, avec le Christ justicier, entouré des instruments de sa Passion, la Vierge suppliante encore, l'entrée des élus dans le Paradis, et les réprouvés entraînés par les démons dans la gueule du Léviathan. M. Male décrit et montre les sculptures les plus remarquables de Conques à Bourges, car son beau volume est accompagné d'une centaine de dessins ou de photogravures, en les éclairant toujours par des textes nombreux.

Dans sa conclusion, il signale le caractère spécial de chacune de nos grandes cathédrales. Il s'attache à montrer, contrairement aux assertions de Victor Hugo et de Viollet-Leduc, moins pardonnable parce qu'il écrivait à une époque où l'on connaissait mieux l'art du moyen âge qu'à celle où parut *Notre-Dame de Paris*, combien les sculpteurs et les peintres, loin d'être des railleurs et moins encore des révoltés, demeurèrent fidèles aux enseignements des docteurs et ne produisirent leurs œuvres que selon les règles tracées, qui ne cessèrent de servir de guides dans tous les ateliers. M. Male s'est fixé dans le treizième siècle, mais il aurait pu confirmer cette docilité d'interprétation de la pensée chrétienne par l'exemple des dernières œuvres elles-mêmes du moyen âge. Dans les années de son déclin, à l'aurore de la Renaissance, au commencement du seizième siècle, des artistes ne développaient-ils pas encore tout près de nous, sur les voûtes de la cathédrale d'Albi, toute l'histoire épique de l'église? Suivant la tradition constante, ils dressaient les statues des prophètes sur le pourtour extérieur du chœur, et les apôtres avec la Vierge dans le sanctuaire, autour de l'autel; quelques années auparavant, ils avaient peint aussi la scène du jugement dernier sur le revers de la façade occidentale, à l'opposite de la place où elle se sculptait d'habitude, selon toutes les formules indiquées par les Pères de l'église, avec les morts ressuscités, par exemple, figurés nus ou à peine voilés de leur linceul, car l'homme doit sortir de la terre comme Dieu l'en a tiré au commencement du monde.

Le livre n'est pas une iconographie complète du moyen âge; il y faudrait plusieurs volumes, mais il donne la clef de toutes les représentations figurées, outre qu'il décrit les plus importantes d'entre elles. Il sera, pour tous les archéologues qui étudient cette incomparable époque, un livre de chevet. Il apprendra beaucoup à ceux qui pensent la connaître le mieux, et sa forme élégante, qu'anime la flamme discrète d'une admiration émue, le fera lire avec attrait par d'autres que des érudits.

Nous sommes particulièrement heureux de voir un membre de l'Université, qui demeure notre collègue, malgré l'éloignement, et il n'est pas le seul, s'échapper d'Athènes et de Rome pour étudier l'art français et lui rendre un magnifique hommage; cet art, où respire l'âme intime de notre race, qui l'imposa au monde, tout vibrant de nos élans vers le plus pur idéal, comme de nos sentiments les plus profonds, cet art qui fit de la cathédrale la conscience d'une cité et de tout un peuple.

« Il faut, » dit l'auteur en finissant, « comparer l'art du moyen âge à l'art des siècles suivants pour en sentir toute la grandeur. D'un côté, un art national, né de la pensée et de la volonté communes; de l'autre, un art d'importation qui n'a aucune racine profonde. Comment le peuple s'intéresserait-il à Jupiter, à Mars ou à Hercule, aux héros de la Grèce et de Rome, aux douze Césars qui désormais prennent la place des douze apôtres? Il cherche, ce peuple naïf, saint Jacques avec son bourdon, il veut voir sainte Anne, les clefs pendues au côté comme une bonne ménagère, apprenant à lire à la petite Marie, et on lui montre Mercure avec son caducée, Cérès et Proserpine. D'ailleurs, ces œuvres raffinées ne sont pas faites pour lui; elles sont destinées à orner le cabinet d'un riche financier ou la terrasse d'un château royal...

» Au treizième siècle, riches et pauvres ont les mêmes joies artistiques. Il n'y a pas d'un côté le peuple, de l'autre une classe de prétendus connaisseurs. L'Eglise est la maison de tous, l'art traduit la pensée de tous. C'est pourquoi si notre art du seizième ou du dix-septième siècle nous apprend peu de chose de la pensée profonde de la France de ce temps-là, notre art du treizième siècle, au contraire, exprime pleinement une civilisation, un âge de l'histoire. La cathédrale peut tenir lieu de tous les livres. »

Séance du 27 juin 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président lit une lettre de M. le maire de Cierp, relative à la découverte d'objets anciens et en particulier de mosaïques, mises à découvert à la suite de l'inondation de 1878.

M. Pasquier rend compte du voyage fait par la Société ariégeoise

à Saint-Girons et dans le Castillonnais, des lectures qui furent faites à cette occasion, et il signale l'importance de la bibliothèque léguée à la ville de Saint-Girons par l'abbé Duclos.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, communique le travail suivant :

Pratiques religieuses autour de Verdun à la fin du quatorzième siècle.

Notre pays, bien que ruiné par la guerre de Cent ans, vit cependant fleurir les pratiques et les institutions religieuses et charitables. C'est ce que démontrent les pages suivantes pour la fin du quatorzième siècle. Le cardinal Pierre Blau était curé de Grenade en 1396 (1) ; possesseur de plusieurs bénéfices, il ne résidait évidemment pas. Selon la coutume de l'époque, il laissait à un vicaire gagé le soin du service paroissial ; celui-ci, à son tour, louait deux prêtres auxiliaires qui avaient charge de chanter les messes de prime et de tierce. Au premier son de la cloche, ces derniers devaient se rendre à l'église pour administrer les sacrements, pour confesser, baptiser, porter le Viatique et l'Extrême-Onction, et enfin pour porter la croix et l'eau bénite aux excommuniés, ce qui était loin de constituer une sinécure au moyen âge : *ibit confessatum seu faciet filiolum, seu portabit Corpus Xpi seu ibit peroliatum..., portare crucem et aquam excommunicatis.* Outre leurs gages, qui s'élevaient à 3 ou 4 livres par an, ils percevaient encore un droit sur les confessions ; il faut se garder à ce sujet de crier à la simonie, car, outre un denier pour la communion aux quatre ou cinq grandes fêtes, les pénitents donnaient aussi, de droit, un denier à leur *père de confession.* Le clerc, véritable homme d'Église, car il avait au moins la tonsure, était chargé de sonner les cloches et de chanter l'épître ; il devait encore lever les baptisés des fonts sacrés, je veux dire de la grande cuve baptismale en plomb, ornée de rinceaux et de lions héraldiques, qui vient d'être vendue à un collectionneur parisien. Une cuve de ce genre, fleurdelisée, moins riche, se voit encore en l'église de Verdun, une autre en l'église de Beaumont : le mode de baptême par immersion n'était donc pas supprimé à la fin du quatorzième siècle, exactement 1397. Le clerc touchait une partie, ou même la moitié des droits de confession et des *aventures* ou casuel, autant des legs ou *layssas* faits par les mourants : *legata et medietatem confessionum clerico* ; il était nourri par le recteur : *debet facere alimenta durante collegio.* Comme tout bon écolier, il avait droit à quinze jours de vacances dans son travail fort assidu ; il remplissait ainsi son escarcelle, après quoi il allait continuer ses études à l'Université.

(1) Ce cardinal mourut à Avignon le 28 mai 1407, laissant une bibliothèque de droit considérable et de belle argenterie. (*Annales du Midi*, févr., avril 1895.)

Voici l'ordre des funérailles : De nombreux prêtres, convoqués par la famille, ont chanté les *Exaudis* dans la chambre mortuaire, ou même devant la maison; le corps est porté à l'église et la messe commence. Quand vient l'offertoire, vers le chancel s'avancent les parents et les amis; chacun d'eux dépose dans des corbeilles un petit pain, du vin et un cierge. Il n'était pas rare que la famille ne renouvelât cette offrande chaque jour pendant un an (1). Ces dons n'étaient déjà plus depuis longtemps la matière du sacrifice, et ils ne servaient pas davantage à la nourriture du curé ou des vicaires qui en affermaient le revenu; ils valurent au cardinal 4 gros et demi en 1399; son prédécesseur, Guillaume de Ortolano, quatre ans auparavant, avait traité avec un fermier, à raison d'un gros d'argent par vingt et un pains *sive uffertis*.

Suivant une coutume qui se retrouve partout, les mourants marquaient dans leur testament le cimetière où ils voulaient reposer; à Verdun, c'était celui de Saint-Michel qui avait fait oublier celui de Saint-Sulpice; à Grenade, celui de Saint-Bernard, ou bien *in claustra beate Marie*, ce qui désigne l'espace actuellement vide au midi de l'église, qui était alors le cloître des moines de Grandselve; on l'appelle encore *la claustra*. C'étaient souvent les amis du défunt qui se chargeaient de creuser la fosse; d'autres fois, c'étaient les membres de la confrérie, un sabotier voulut être porté à sa dernière demeure par des membres de sa corporation, auxquels il assurait le dîner. A Castelnau-d'Estrétefonds, les quatre porteurs recevaient 5 sols toulousains, et le carillonneur la meilleure robe du défunt.

Au sortir du cimetière, les prêtres recevaient quelques deniers et allaient s'asseoir à la table de la famille. Le recteur avait droit à Grenade à 12 deniers toulousains, le vicaire à 6, le clerc à 3; mais ce tarif, ou plutôt ce minimum était souvent dépassé par la générosité des paroissiens qui allaient jusqu'à le décupler; de plus, les robes et draps funéraires d'or, *raupis, pannis aureis mortuorum*, restaient la propriété du clergé. Et cela se pratiquait de même à Aucamville, à Verdun, à Castelnau, enfin à Launac, où l'on offrait, avec le cierge de l'offertoire, un denier.

Ce n'était pas seulement le clergé qui avait part au repas funéraire; des testateurs voulaient qu'il fût donné à manger à tous ceux qui se présenteraient à la porte : *omnibus gentibus ibi venturis*; et alors un ou plusieurs quartières de fèves assaisonnées d'un ou plusieurs porcs entiers en faisaient les frais. C'était ainsi sur toute la rive gauche de la Garonne, de Grenade à Castelsarrasin. Quelquefois ces repas, servis pour l'amour de Dieu, devenaient presque une ripaille; ce fut le cas pour Jean Boet, riche marchand de Grenade, qui, outre son ouvroir de draps, possédait de nombreux troupeaux et était le créancier des hauts et petits barons du pays. Tout allant et

(1) *Teneantur uffrire per unum annum, ut moris est.*

venant eut le droit de boire et manger; en conséquence, on immola, non pas le veau gras, mais la plus belle vache et deux porcs; le pain et le vin étaient à discrétion (1). Une quarantaine de prêtres, sept moines de Grandselve, un carme et un dominicain qui avaient accompagné le défunt à sa dernière demeure, après avoir reçu chacun 5 sols tournois (2) et le droit de *basilique* (3), s'assirent au festin, sans compter les parents, les amis et les autres. Mais les autres furent si nombreux que vache et porcs ne purent suffire, il fallut ajouter encore deux moutons; ce qui n'empêcha pas, le même jour, une distribution de pain et de vin aux pauvres (4). C'était le 6 octobre 1398.

Les populations avaient le goût du culte extérieur, elles aimaient les lampes, les processions, les cierges allumés devant les madones, les saints patrons des confréries. Quatorze lampes brûlaient dans l'église monumentale de l'abbaye de Grandselve; à Verdun, la corporation des brassiers, à Grenade, celle des marchands, allumaient des lampes ou des cierges devant les statues de leurs patrons, *lampadi brasseriorum*, *torticio merceriorum*. Devant la statue de Notre-Dame brûle nuit et jour un cierge, *candele beate Marie Granate*. C'est par quintaux que les mourants lèguent la cire à l'autel du *Corpus Xpi* ou au Crucifix, *lampadibus que ardent ante Crucifixum*. Ailleurs brûlait le cierge de *terra mayre* pour la conservation des biens de la terre, avec celui de l'élévation, et, dans toutes les paroisses, le cierge du Viatique, *torticio qui portatur ad visitandum infirmos*. On voit d'ici la longue théorie des fidèles qui s'avançaient à travers les rues des villes et villages, cierges au vent. Les corps d'état formaient autant de confréries; ainsi à Verdun, les brassiers, les clercs, *confratrie beate Marie clericorum;* à Grenade, les maçons avaient pour patron saint Savin; les tisserands fêtaient saint Eutrope et saint Antoine; à Aucamville, les laboureurs se rangeaient sous la bannière de saint Blaise. Un festin annuel réunissait les

(1) *Item voluit quod die ejus sepulture fiat cezium et detur ad prandendum omnibus gentibus ibi comedere et bibere volentibus, amore Dei, in quo expendatur melior baca grossa ipsius testatoris et duos porcos et totum panem et vinum ibi necessarium.*

(2) Nous croyons rester au-dessous de la vérité en évaluant le sol tournoi à 0 fr. 80 de notre monnaie. Il est facile avec cela de calculer les frais funéraires. Quant au pouvoir de l'argent, nous l'estimons six fois plus grand qu'aujourd'hui; d'où l'on voit que le clergé seul toucha environ près de 1,200 francs de notre monnaie.

(3) *Quod in die ejus cepulture fiat bazalica omnibus qui in dicta bazalica interserint, videlicet cuilibet de IIII*[or] *bran...*

(4) *Expendidit in dicto prandio unam bacam, duos porcos et duos mutones et totum panem et vinum ibi necessarium. Testis Petrus de Pinu, macellarius* (J. de Campodei, not.). Les distributions aux pauvres se renouvelaient encore à la neuvaine et à l'anniversaire.

confrères au sortir de la messe patronale; en 1402, les tisserands de Grenade recevaient dans ce but, d'un confrère mourant, une pugnère de froment et un pipot de vin. On trouvait encore dans cette ville les confréries de la Sainte-Vierge, du Saint-Esprit, de Saint-Jacques; à Beaumont, également celles du Saint-Esprit et de Saint-Jacques...

Les largesses des mourants n'étaient pas restreintes à la confrérie aimée, à la chapelle de dévotion (1) ou à l'église paroissiale; elles s'adressaient encore à toutes les églises voisines dans un rayon considérable, sans compter encore les cathédrales de Montauban, de Lombez, de Saint-Bertrand de Comminges, la Daurade, Saint-Etienne, Notre-Dame-de-Pitié à Toulouse (2)... Voici la nomenclature des hôpitaux qui recevaient des legs: Saint-Jacques de Grenade, Saint-Jacques de Verdun, Saint-Jean du Mas-Grenier, Saint-Etienne de Launac, Saint-Esprit de Beaumont, et ceux d'Aucamville et de Gimont. Il faut y joindre les quatre hôpitaux généraux qui hébergeaient les pélerins, et celui de *Parguis Musquis* et celui de *Bellomarchesio*, et encore celui de *Nostre Domine de Rupe Amatoris* ou Rocamadour. Les nombreux *roumius* ou pèlerins qui, la gourde et le bâton à la main, étaient allés au Puy, à Montserrat, à Montmajour, ne manquaient pas de faire quelque legs à chacun de ces vénérés sanctuaires.

Mêlés à la vie populaire, les ordres mendiants obtenaient pitances et largesses de la bourgeoisie et du peuple. C'étaient, outre les religieux des divers monastères de Toulouse, les Frères Prêcheurs de Mauvezin, les Frères Mineurs de l'Isle-Jourdain, les Carmes de Castelsarrasin... Même l'ermite de la forêt de Puységur n'était pas oublié (3), pas plus que Marguerite, l'hospitalière du Mas-Grenier (4), pas plus que les lépreux de Grenade (5), du Burgaud, de Verdun, de Cordes-Tolosanes (6).

La société, pleine de sève chrétienne, était très pitoyable aux malheureux. Presque tous les testateurs léguaient aux pauvres plusieurs émines de froment converti en pain et plusieurs barriques de vin, et ces dons devaient être renouvelés quelquefois pendant plusieurs années. Si le moyen âge fut l'époque des famines affreuses et des épidémies meurtrières, jamais à aucune époque la charité ne soulagea tant de détresses. Qui pourra nous dire le chiffre de legs aux pauvres veuves? qui comptera les dots des rosières ou *piucelas a maridar?* Dans un intervalle de dix ans, de 1390 à 1400,

(1) *Operi et fabrice beate Marie de Boivilla*, près du château de Mauvers.

(2) *Operi et fabrice ecclesie Lumbariensis decem solidos tol., ... beate Marie Deaurate Tholose, ... capelle beate Marie Pietatis Tholose.*

(3) *Balivo heremitate de nemore Podii securi, amore Dei, medium florenum.*

(4) *Margarite, hospitalarie hospitalis sancti Johannis de Mansso, V denarios tholosanos.*

(5) *Domni leprosorum Granate*, et encore *Xpistianie Granate.*

(6) *Xpistianie de Cordua.*

nous ne croyons pas qu'un seul riche soit mort à Grenade sans doter de jeunes filles. Des largesses d'un seul marchand, Jean Boet, c'est quatre ou cinq filles par an qui, pendant dix ans, reçurent une dot et un époux, à partir de 1399. Il avait gagné gros, ledit marchand, à la vente des draps, en baillant à cheptel, en faisant la banque; malgré les lourdes charges dont les biens restaient grevés en faveur de la veuve, ses fils n'hésitèrent pas à remplir les intentions paternelles. Ceux qui trouveraient mes assertions exagérées, peuvent voir dans les minutes de Jean de Campodei (1), à la suite du testament, les divers reçus écrits par le notaire lui-même, au jour de la délivrance des legs, devant témoins et fournisseurs.

Procurer l'instruction était alors regardé comme une œuvre de charité; les testateurs croyaient gagner le ciel en léguant aux écoles, c'est pourquoi un homme donnait à son filleul plusieurs pièces de terre, à condition qu'il se ferait prêtre scolaire, *casu quod sit presbyter scolaris*. Ainsi l'Eglise et les bonnes âmes déchargeaient d'autant les budgets communaux.

Séance du 4 juillet 1899.

Présidence de M. de Lahondès.

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la Commission spéciale par M. Édouard Privat, la Société élit membre correspondant M. Victor Triger, du Mans.

La Société entend une communication de M. l'abbé Auriol sur

Une initiale de l'Antiphonaire de Philippe de Lévis.

Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix, de 1497 à 1537, acheva de construire sa cathédrale et la dota d'ornements et de livres de chœur magnifiquement enluminés. Un antiphonaire, entre autres livres, était justement célèbre. Il se composait de neuf énormes volumes du plus beau parchemin (2). Ainsi que le fameux tableau de Van Eyck dont les fragments épars font la richesse de plusieurs musées, les enluminures de cet antiphonaire ont été détachées à la Révolution et dispersées : cinq d'entre elles, après avoir connu, dit-on, l'humiliation de servir de bons points chez un instituteur de village, ont été recueillies par la Société archéologique et honorablement placées au musée Saint-Raymond; il en subsiste d'autres au château de Léran; le hasard nous a permis d'en retrouver une, qui a appartenu à feu le Dr Chamayou. Nous en offrons la photographie à la Société.

(1) Arch. de la Cour d'appel, à Toulouse. Reg. de Jean de Campodei, not. de Grenade. Presque tous les éléments de ce travail nous ont été fournis par les minutes de ce notaire.

(2) Voir *Mém. Soc. arch.*, t. II, p. 271.

C'est une grande initiale, un G, d'un dessin parfaitement gothique, sur un fond d'or très brillant, appliqué en feuilles; l'enroulement du G forme le cadre du sujet, peint sur un fond d'or presque mat et tout pointillé de rouge. C'est l'Immaculée-Conception, c'est à-dire l'image de la Vierge entourée, sertie des symboles scripturaires que la tradition et l'Eglise appliquent à la Mère de Dieu. Ce sujet, ainsi traité, était encore nouveau au seizième siècle; les bois des livres d'heures de ce temps l'ont reproduit à l'envi; il a passé, mais en devenant sec, ennuyeux et lourd, dans l'imagerie des dix-septième et dix-huitième siècles.

La composition qui ornait l'antiphonaire de Mirepoix est pleine d'intérêt. Au centre, la Vierge, les mains jointes, les cheveux flottants; ses pieds reposent sur un croissant. Tout en haut, à mi-corps, dans des nuages roses gauchement dessinés, Dieu le Père déploie un large phylactère avec l'inscription : TOTA · PVLCRA · ES · AMICA · MEA · ET · MACVLA · NON · EST · IN · TE. L'inscription est en caractères romains. Puis viennent les symboles : un soleil, large cercle rougeâtre où s'épanouit une face humaine d'où émanent des rayons, avec l'inscription suivante sur une banderole : ELECTA · VT · SOL; la lune, un disque d'argent où l'on discerne, émergeant d'un croissant, un profil féminin : PVLCRA · VT · LVNA; une tour de pierres brunes, avec meurtrières, mâchicoulis et merlons : TVRIS · DAVID · CVM · PROPVGNACVLO; une porte de ville, accostée de deux demi-tourelles : PORTA CELI; une étoile rouge à six rais : STELLA · MARIS; une tige fleurie : VIRGA · IE(*sse*) FLORVI(*t*); un rosier chargé de fleurs : PLANTACIO ROSE; un petit miroir circulaire, un de ces élégants miroirs à main du seizième siècle : SPECVLVM · SINE · MACVLA; un arbre à l'écorce rugueuse et au feuillage touffu : (*quasi*) CEDRVS · (*exal*)TATA ; un autre arbre qui ressemble aussi peu à un olivier que le premier à un cèdre, c'est pourtant : OLIVA SPECIOSA; une fontaine d'architecture gothique, à bassin hexagonal : FONS · ORTORVM; un puits : PVTEVS · AQVA(*rum*) · VIVENTVM; un lys dont la tige a poussé au milieu des ronces : LILIVM · INTER · SPINAS; enfin, aux pieds de la Vierge, d'un côté, la cité de Dieu, figurée par une perspective de remparts crénelés et épaulés de tours : CIVITAS · DEI, de l'autre, un jardinet fermé d'une clôture et divisé en plates-bandes par des allées à angles droits : ORTVS CONCLVSVS.

L'initiale est toute chargée de larges feuilles d'acanthe épanouies; dans sa partie supérieure, elle se pare de fines arabesques d'or, dont le dessin rappelle les jolis rinceaux de beaucoup de pilastres de ce temps-là.

En examinant cette miniature, on a la sensation d'une œuvre d'un artiste de la Renaissance, qui n'est pas encore dégagé des réminiscences de l'époque précédente. Les jours sont encore indiqués par des hachures d'or; les architectures semées dans ce champ d'or pointillé de rouge, ressemblent

de tous points aux Jérusalems et Bethléems des livres de Simon Vostre, et la jolie fontaine, *fons ortorum*, est presque pareille à la fontaine de Bethsabée, dans un bois de Thielman Keruer. Même recherche qu'au quinzième siècle dans le rendu des détails, par exemple le reflet du miroir, la barbe et les cheveux de Dieu le Père; même recherche du réel, du réalisme, dans les visages, affectation qui va à traduire trop exclusivement le laid. Les soldats costumés à l'antique, d'une enluminure de Saint-Raymond, sont superbes d'énergie; la Cène réunit autour d'un Christ sauvage douze hommes du peuple à mine rébarbative, — Saint Jean n'attire pas plus que Judas : — quelle utilité, quel profit y avait-il à représenter dans l'enluminure dont nous parlons une Vierge bouffie, trapue, à taille épaisse?

Cependant le moyen âge est passé. Un féru d'iconographie chercherait en vain un nimbe sur le front de la Vierge, et le nimbe crucifère sur la tête de Dieu le Père : les draperies ont rejeté bien loin les plis cassés et et métalliques de l'âge précédent; les banderoles des inscriptions forment des enroulements harmonieux.

La large initiale gothique rouge et verte, parée de feuillages classiques, est traitée en clair obscur. Nous avons noté, parmi les manuscrits de Saint-Marc de Florence, plusieurs initiales gothiques ornées dans le même style. N'en est-il pas allé, un moment, dans l'art du miniaturiste comme dans l'art de l'architecte? En voulant faire du nouveau, n'appliquait-on pas sur le corps, sur l'ossature encore gothique, un vêtement de l'antiquité?

M. le Trésorier présente ses comptes à la Société.

La Société avait récemment chargé M. le Président d'écrire à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées pour le prier de faire respecter et de sauver d'une destruction totale les restes du château de Génos, vallée de Louron. M. le Président lit la lettre suivante de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées, qui donne satisfaction au vœu de la Société.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Maire de Génos a pris, le 20 juin courant, un arrêté portant défense « à tout propriétaire ou habitant » d'exécuter des travaux pouvant occasionner la démolition des murs du » château de Génos. »

J'ai autorisé la mise à exécution immédiate de cet arrêté.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Des remerciements seront adressés à M. le Préfet.

M. JOULIN termine la lecture d'un mémoire sur les sculptures antiques trouvées à Martres-Tolosanes en 1826, 1840, 1890 et 1897-1898 (1). Voici le résumé de ce travail :

La décoration sculpturale de la grande villa de Chiragan, à Martres-Tolosanes.

Les débris de la décoration sculpturale de Chiragan comprennent tous les genres cultivés pendant la période fastueuse de l'empire romain, aux premier et deuxième siècles : ornements architectoniques; grands ensembles décoratifs pour des surfaces murales ou des entrecolonnements; statues, statuettes, bas-reliefs, petits groupes, à sujets mythologiques et religieux, philosophiques, politiques, de genre et d'animaux ; enfin un nombre considérable de bustes portraits. Nous avons étudié successivement les différentes parties de cette décoration au point de vue des sujets et du style, des rapprochements avec des œuvres connues, et de la matière employée; nous en avons déduit des indications sur l'époque et les lieux où les sculptures ont été faites.

Sculptures architectoniques. — La décoration des grands pilastres et frises se rapporte à trois types : 1° des pilastres de 1 mètre et 0m,60 de largeur sont ornés de rinceaux de larges feuilles d'acanthe, avec fleurons et vrilles, à grand relief, sur lesquels sont posés des oiseaux, des insectes, etc. Les compositions rappellent des décorations classiques de la meilleure époque; mais l'exécution, et notamment le travail des surfaces, laissent à désirer. Sur une frise, le lierre remplace l'acanthe. — 2° Les rinceaux de feuilles d'acanthe de deux pilastres, de 0m,65 de largeur, nous reportent, par leur relief discret, à la frise encadrant la porte du temple d'Auguste à Ancyre, qui date du commencement du premier siècle; toutefois, la composition dont certains détails rappellent des frises picturales de Pompéi, est beaucoup moins heureuse. — 3° Sur deux autres pilastres, de 0m,60 et 0m,40 de largeur, on voit un exemple de ces larges feuilles d'acanthe, aplaties et imbriquées tout le long du fût, qui sortent d'une touffe placée à la partie inférieure. — Ces sculptures représentent huit portiques ou encadrements de portes, de hauteurs variant de 14 mètres à 5 mètres. Elles sont toutes en marbre des Pyrénées, des carrières d'Arguenos ou de Saint-Béat ; elles ont donc été faites sur place. Si l'on ne savait pas que les marbres des Pyrénées, surtout en gros échantillons, n'ont été exploités qu'au milieu du deuxième siècle, ces ornements pourraient être rapportés au premier. Une petite tête aux prunelles excavées, qui sort d'une touffe d'acanthe servant de fleuron à un chapiteau de pilastre, confirme l'indication donnée

(1) Lu dans les séances des 25 avril, 4 et 11 juillet.

par la nature du marbre ; toutes ces décorations ont été faites au milieu du deuxième siècle, lors des deuxième remaniement et agrandissement de la villa primitive.

Parmi les débris des décorations de petits intérieurs, nous signalerons des pilastres et des colonnettes cannelées, et deux frises ornées de dessins géométriques, comme certaines compositions architecturales des peintures murales de Pompéi. On a également recueilli les fragments d'un grand vase en marbre, orné de feuilles d'acanthe.

Ensembles décoratifs. — Trois ensembles décoratifs, presque tous en marbre de Saint-Béat, et par conséquent faits sur place, sont des rappels d'œuvres sculpturales ou picturales connues. — *Les grands médaillons de Dieux,* destinés à être placés à une certaine hauteur, sont, à l'exception de la tête de Mars, qui paraît un portrait, une composition banale comme celle des douze dieux de la table de Stabies, ou des fresques-médaillons, représentant les dieux des jours de la semaine, dans un intérieur de Pompéi. — Les *Sept travaux d'Hercule* retrouvés, grandeur 2/3 nature, se rapprochent, comme composition, des fresques du péribole d'un temple de Pompéi ; comme exécution, les exagérations des attitudes et des saillies musculaires et osseuses montrent ce qu'étaient devenues les traditions lointaines des écoles asiatiques entre les mains de praticiens habiles, mais ignorant l'anatomie et travaillant sans modèle. Il en est de même de quelques fragments d'une deuxième série des travaux d'Hercule à plus grande échelle. — Vingt-six masques bachiques et scéniques en marbre d'Italie, qui servaient d'appliques dans des intérieurs, sont, pour la plupart, de bon style.

La présence d'Esculape et de Mithra parmi les grands dieux du Panthéon gréco-romain, l'évidement des yeux de tous les personnages et certains détails de vêtements et d'armures, rapportent toutes ces sculptures à la deuxième moitié du deuxième siècle.

Statues, têtes, torses, bas-reliefs, groupes. — Ces soixante-quinze pièces, qui représentent les sujets les plus variés, sont presque toutes du meilleur style, et, pour la plupart, des œuvres du deuxième siècle, qui, sans l'évidement des prunelles, pourraient être facilement rapportées au premier. De nombreux menus débris, qui ne répondent pas aux fragments importants retrouvés, augmenteraient le chiffre des pièces de plus de moitié. Presque toutes les sculptures sont en marbre grec ou d'Italie ; elles ont donc été apportées de Rome ou d'un grand centre artistique de l'empire. En général, ce sont des copies, des réductions, des imitations, des rappels d'œuvres connues, quelques-unes célèbres, du grand art, de l'art hellénistique et de l'art romain. Les sujets se classent de la manière suivante : le Pan-

théon gréco-romain a une trentaine de pièces, grandeur nature, demi-nature et figurines, parmi lesquelles une copie du buste de la Vénus de Cnide, une Fortune, et des réductions de la Minerve de Velletri et de l'Hercule attribué à Lysippe. — Le mythe de Bacchus compte une douzaine de sujets. — Les divinités égyptiennes comprennent : une Isis polychrome, de mauvais style romain, faite sur place, en marbre des Pyrénées ; un Jupiter-Sérapis hellénistique, copie du deuxième siècle, et un Harpocrate grec. — Les cultes de Mithra et d'Adonis, quatre ou cinq pièces. — Esculape et Hygie, quatre pièces. Un charmant petit bas-relief représente l'enlèvement de Proserpine ; un autre, celui de Ganymède ; il y a de nombreux fragments de petits groupes. — Trois reliefs avec figures de philosophes et orateur, Socrate et Démosthène ; — un barbare supplicié, sujet politique ou social ; des provinces vaincues aux pieds de Rome ou d'un empereur ; — enfin des fragments de six petits groupes d'animaux.

La triade égyptienne, peut-être des statues ou des bustes de dieux et les reliefs des Philosophes, ornaient un sacellum ; les autres figures décoraient les grandes salles, le péristylium, les atrium, les appartements intimes et les jardins.

Bustes-portraits. — Soixante-quatorze bustes-portraits d'hommes, de femmes et d'enfants, la plupart en marbre grec ou d'Italie, sont venus de Rome ou d'un grand centre artistique. Faits du vivant des personnages, ces portraits reflètent les variations du goût et les différences d'exécution pendant une période de près de trois siècles. Ils représentent des empereurs, des membres des maisons divines, et des inconnus. Treize bustes d'empereurs ou de Césars, quelques-uns doubles ou quadruples, mais de types différents pour un même empereur : Auguste, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Annius Vérus (?), Commode, Septime-Sévère, Gordien III, Pupien, Volusien (?), Gallien et Salonine (?). Un certain nombre de ces portraits reproduisent ou rappellent des bustes connus des grandes collections ; les autres appartiennent à des types qui n'ont pas encore été rencontrés. Les portraits d'inconnus, quelques-uns remarquables, ont été classés chronologiquement, surtout d'après le mode de représentation des yeux, de la chevelure et de la barbe, et, pour les femmes, d'après la coiffure. C'est ainsi que l'on a établi quatre séries qui comptent : d'Auguste à Trajan, 6 bustes ; les Antonins, 34 bustes ; les Sévères, 11 bustes ; la période de l'anarchie militaire, 8 bustes. Des fragments de 15 têtes et bustes sont des trois dernières séries.

En terminant, nous dirons que la décoration sculpturale de Chiragan dépasse, par son importance et la variété des genres et des sujets, tout ce qui a été trouvé jusqu'ici dans le même lieu, en dehors de Rome. Des

pilastres sculptés, qui ornaient la façade d'un vaste bâtiment de la villa Urbana, ont des dimensions qui les rapprochent de ceux des plus grands temples élevés sous les Antonins. Si les statues, statuettes, figurines et groupes rappellent, par les sujets et les dimensions, l'ornementation bien moins variée des intérieurs les plus riches de Pompéi, les monuments publics ont seuls donné des ensembles décoratifs comparables aux médaillons et aux travaux d'Hercule, et l'on n'a pas encore rencontré, même dans les grandes villas des environs de Rome, une collection de portraits se rapportant à une période aussi longue. Chiragan présente la plus importante réunion que l'on connaisse des monuments figurés, qui manifestent les idées religieuses de la haute société romaine aux époques de syncrétisme des Antonins et des Sévères.

Séance du 11 juillet 1899.

Présidence de M. Delorme.

M. Pasquier rend compte de la vérification des comptes de M. le Trésorier, auquel la Commission propose de voter des remerciements. — Adopté avec empressement.

On procède à la nomination des membres de la *Commission d'impression et de librairie.* Sont nommés : MM. Brissaud, Auriol, Lestrade.

Pour la *Commission économique* : MM. Pasquier, Delorme, Saint-Raymond.

La *Commission de permanence* comprend : MM. Candelon, Joulin, Auriol, Delorme, Privat, Cartailhac.

M. l'abbé Auriol présente en ces termes un précieux objet d'orfèvrerie religieuse, heureusement conservé par une de nos églises :

L'ostensoir de Saint-Nicolas, à Toulouse.

On conserve dans la sacristie de Saint-Nicolas un ostensoir que nous estimons, à raison de sa structure et de ses ornements, appartenir au milieu du dix-septième siècle. Il est en argent doré. Le pied est circulaire, les rinceaux de la bordure sont ajourés ; le nœud, fort accentué, est chargé de têtes d'anges et de guirlandes de fruits. La lunule, qui repose sur un bouquet épanoui de feuilles d'acanthe, est grande, en sorte qu'on y peut déposer une hostie sans en rogner les bords, elle est sertie d'un cercle où figurent des nuages et des têtes d'anges, et d'où émanent des rayons, distincts les uns des autres, alternativement rigides et ondés. On conserve un ostensoir de ce genre à Saint-Just de Narbonne; l'ostensoir du séminaire Saint-

Sulpice, à Paris, qui est authentiquement du temps de M. Olier, est analogue à la pièce que nous décrivons.

L'ostensoir de Saint-Nicolas est, dans son ensemble et dans ses détails, d'une élégance charmante; de plus, l'orfèvre a obtenu la beauté par la structure logique de l'œuvre, qui accuse nettement le but auquel elle est destinée : une base large, un nœud puissant, une lunule qui montre à plein l'hostie exposée. Cent ans après, on imagina d'enchevêtrer les rayons de gros nuages de métal, qui dissimulaient l'hostie elle-même, et le tout émanait d'une gerbe d'épis qui meurtrissaient les doigts du célébrant. Du moins, ces œuvres avaient-elles le mérite d'une exécution consciencieuse et d'une matière authentique. Où en est-on aujourd'hui? Il n'en coûterait pas cependant plus de copier de bons modèles, tels que l'ostensoir de Saint-Nicolas, que de propager la race hybride et bâtarde des ostensoirs néo-gothiques qui pullulent en tous lieux.

M. Joulin achève la lecture d'un chapitre de son compte rendu général des fouilles de Martres-Tolosane, et il reçoit les remerciements et les félicitations de ses collègues.

Le Secrétaire adjoint,
LÉCRIVAIN.

TABLE ANALYTIQUE [1]

NOTA. — Les noms en caractères gras désignent les membres de la Société résidants, honoraires, libres ou correspondants.

L'italique désigne des titres d'ouvrage.

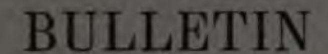
(1) La table a été dressée par M. Lécrivain.

LECTURES ET NOTES

GRAVURES ET PLANS

TABLE

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE



FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 25



Séances du 28 novembre 1899 au 6 mars 1900.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1900

SOMMAIRE DE CE BULLETIN

N. B. — La fin de ce dernier mémoire se trouvera en tête de la prochaine livraison. Dès la pagination du *Bulletin* suivra pendant deux ans au moins, de façon à constituer des v moins morcelés que précédemment. Ainsi, la recherche des articles et la consultation des seront plus rapides et plus aisées.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

Fondée à Toulouse en 1831, la *Société archéologique du midi de la France* a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de correspondants, qui ont le droit d'assister à toutes les séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis soir, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au troisième mardi de juillet.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Izaure (palais des Académies).

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi. Le prêt des livres est autorisé, mais nul ne peut emporter un ouvrage sans avoir inscrit le titre et signé sur un registre spécial.

La Société a publié : 1° quinze volumes de *Mémoires* in-4° ; le seizième est en cours de publication ; 2° le compte rendu de ses séances depuis 1869 : *Bulletin* de format in-4° ou première série, de 1869 à 1887 ; de format in-8° ou deuxième série, de 1887 à ce jour.

Dans la deuxième série du *Bulletin*, chaque année académique forme deux fascicules et la pagination recommence, mais à partir du fascicule 25, de 1899, deux années forment un seul volume avec titre et tables générales analytiques.

La Société décerne tous les ans des prix de 200 et 300 francs et des médailles d'encouragement en vermeil, argent et bronze, soit à des travaux manuscrits et inédits, soit à des ouvrages imprimés, soit aux personnes qui lui signalent ou lui adressent des objets anciens.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets avant le 1er avril au Président de la Société, hôtel d'Assézat, Toulouse.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

DEUXIÈME SÉRIE N°s 25 à 28

28 novembre 1899 au 16 juillet 1901

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1901

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE



TABLEAU DES MEMBRES



QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (JANVIER 1900)

BUREAU

MM.

Président : J. DE LAHONDÈS.
Directeur : MÉRIMÉE, ✻, I. ✿.
Secrétaire général : E. CARTAILHAC, ✻, I. ✿.
Secrétaire adjoint : Abbé LESTRADE.
Archiviste : Baron de RIVIÈRES.
Trésorier : Louis DELOUME, ✻, I. ✿.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

	Date de leur nomination.
E. TRUTAT, ✻, I. ✿, directeur du musée d'histoire naturelle, place du Palais, 10	17 février 1867
E. CARTAILHAC, ✻, I. ✿, rue de la Chaîne, 5	26 février 1867
Le comte V. D'ADHÉMAR, rue Perchepinte, 4	26 février 1867
L. DE MALAFOSSE, rue Vélane, 3	18 février 1868

MM.	Date de leur nomination.
L. GÈZE, Jardin-Royal, 7	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS, rue de la Dalbade, 25	27 février 1877
MÉRIMÉE, ✠, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 54	20 mai 1879
L'abbé L. COUTURE, doyen de la Faculté libre des lettres, rue de la Fonderie, 31	23 décembre 1879
Le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, rue Merlane, 5	15 juin 1880
G. VIREBENT, rue de la République, 25	10 janvier 1882
E. DELORME, I. ❦, archiviste de la Chambre de commerce, rue de l'Echarpe, 12	7 mars 1882
Le baron DE RIVIÈRES, rue Espinasse, 6	8 avril 1884
SAINT-RAYMOND, professeur à l'Institut catholique, rue Merlane, 5	4 mai 1886
BRISSAUD, I. ❦, professeur à la Faculté de droit, rue Matabiau, 26	29 juin 1886
L. DELOUME, ✱, rue Saint-Georges, 2	8 mars 1887
Le Dr CANDELON, rue Temponières, 10	19 avril 1887
ROMESTIN, ❦, architecte, inspecteur des travaux des monuments historiques, rue de Rémusat, 38	3 janvier 1888
Le baron DE BOUGLON, rue Mage, 13	16 avril 1889
MASSIP, ❦, bibliothécaire de la Ville, directeur des archives municipales, rue de la Pomme, 30	11 juin 1889
ROCHER, architecte, rue Lakanal, 14	11 juin 1889
C. BARRIÈRE-FLAVY, I. ❦	15 mars 1890
DE REY-PAILHADE, rue Saint-Jacques, 18	25 mars 1890
F. RÉGNAULT, I. ❦, rue de la Trinité, 19	22 avril 1890
A. DUBOUL, ✱, rue d'Astorg, 3	24 février 1891
LÉCRIVAIN, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37	24 mars 1891
JEANROY, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue Neuve-Montplaisir, 4	20 décembre 1893
PERROUD, O. ✱, recteur de l'Académie de Toulouse, rue Saint-Jacques, 20	24 avril 1894
DURRBACH, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue du Japon, 40	25 juin 1895
P. DE CASTERAN, rue Sainte-Anne, 20	25 juin 1895
PASQUIER, I. ❦, archiviste de la Haute-Garonne, rue Saint-Antoine-du-T, 6	3 décembre 1895
JOULIN, O. ✱, ingénieur en chef, directeur de la poudrerie de Toulouse	22 décembre 1896
GRAILLOT, ❦, professeur agrégé de l'Université, rue de la Dalbade, 17	22 décembre 1896
A. DELOUME, ✱, I. ❦, professeur à la Faculté de droit, place Lafayette, 4	21 décembre 1897

MM. | Date de leur nomination.

L'abbé AURIOL, vicaire à l'église du Taur, rue de l'Université, 9	25 janvier 1898
L'abbé LESTRADE, vicaire à l'église de la Dalbade, rue Saint-Remésy, 18	25 janvier 1898
G. DEPEYRE, rue du Taur, 65	24 mai 1898
Dr LE PALENC, ✪, rue de la Pomme, 9	7 février 1899
Edouard PRIVAT, archiviste paléographe, rue des Tourneurs, 45	7 février 1899
P. BATIFFOL, ✪, prélat de S. S., recteur de l'Institut catholique, rue de la Fonderie, 31	6 mars 1900
P. MARIA, agrégé à la Faculté de droit, place de la Bourse, 19	6 mars 1900

MEMBRES HONORAIRES

MM.

G. HAGEMANS, vice-président de la Société d'archéologie, à Bruxelles	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, I. ✪, à Poitiers	19 décembre 1868
J. CAPELLINI, O. ✻, sénateur du Royaume, professeur à l'Université de Bologne	9 janvier 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, rue des Chartreux, 6, à Paris	2 juillet 1889
Le comte F. DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse	2 juillet 1889
G. PERROT, O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole normale, à Paris	3 mars 1891
Le comte R. DE LASTEYRIE, ✻, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10, Paris	3 mars 1891
ROSCHACH, ✻, I. ✪, corresp^t de l'Institut, à Toulouse	16 février 1892
Mgr DOUAIS, évêque de Beauvais	25 janvier 1898

MEMBRES LIBRES

(ANCIENS MEMBRES RÉSIDANTS FIXÉS A TOULOUSE).

MM.

L. BUNEL, rue du Vieux-Raisin, 3, Toulouse	Décembre 1854-juin 1891
E. LAPIERRE, I. ✪, rue des Fleurs, 18, à Toulouse	Janvier 1873-juin 1891
E. PESSEMESSE	Avril 1871-juin 1896
D'HUGUES, ✻, ✪, professeur honoraire de l'Université, rue Montaudran, 56, à Toulouse	Avril 1879-

MEMBRES CORRESPONDANTS

(L'astérisque (*) désigne les anciens membres résidants.)

MM.

	Date de leur nomination.
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn)...	30 mai 1860
H. SCHUERMANS, premier président de la Cour d'appel, à Liège (Belgique)...	7 juillet 1868
Edmond CABIÉ, à Roquesérrière (Haute-Garonne)...	15 mars 1872
Le comte de MARSY, directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne...	7 janvier 1873
P. CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier...	7 décembre 1875
* J.-F. BLADÉ, correspondant de l'Institut, à Agen...	23 mai 1877
A. COUGET, ancien magistrat, à Saint Gaudens...	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude)...	28 mai 1878
Vicomte DE GROUCHY, 29, avenue Montaigne, à Paris...	18 février 1879
BARBIER (abbé), chanoine, à Pamiers...	23 décembre 1879
LUCHAIRE, professeur à l'Université de Paris...	29 juin 1880
PARFOURU, archiviste d'Ille-et-Vilaine, à Rennes...	28 juin 1881
BERTHOMIEU, officier de marine en retraite, membre de la Commission archéologique, à Narbonne...	7 mars 1882
DUMAS DE RAULY, archiviste honoraire, à Montauban...	28 mars 1882
F. POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban...	19 juin 1883
G. DE MONBRISON, château de Saint-Roch, par Auvillar (Tarn-et-Garonne)...	19 juin 1883
GRAULE (abbé), chanoine, à Albi (Tarn)...	11 mars 1884
W. TUCKERT, à Boston (Massachussets)...	25 mars 1884
HOFFMANN, à Washington (Etats-Unis)...	13 janvier 1885
BERNARD, peintre, à Bagnères-de-Luchon...	13 janvier 1885
Edouard FORESTIÉ, à Montauban...	27 janvier 1885
CAU-DURBAN (abbé), curé à Castelnau-Durban (Ariège)...	24 février 1885
ESPÉRANDIEU, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent...	26 mai 1885
H. PÉRAGALLO, chef d'escadron au 18e d'artillerie, à Toulouse...	21 juillet 1885
* L. DE NEUVILLE, à Livarot (Calvados)...	15 février 1887
* DE CRAZANNES, intendant général en retraite, rue Pierre Charron, 24, à Paris...	15 février 1887
* DELORT, chef de bataillon du génie, à Grenoble...	15 février 1887
* GRINDA, architecte, boulevard de Strasbourg, 24, à Toulon...	15 février 1887

MM.	Date de leur nomination.
Léon GERMAIN DE MAIDY, secrétaire perpétuel de la Soc. d'arch. lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.. .	19 avril 1887
Cte DE BERTIER-PINSAGUEL, château de Pinsaguel (Haute-Garonne).	19 avril 1887
Gilbert GOUDIE, trésorier de la Société des antiquaires d'Ecosse, à Edimbourg.	6 mars 1888
Louis FÉDIÉ, président de la Société des Arts et Sciences, à Carcassonne.	13 mars 1888
* A. THOMAS, professeur en Sorbonne, rue Léopold Robert, 10, à Paris.	5 février 1889
ROUILLARD, peintre, rue de Verneuil, 53, à Paris.	23 juillet 1889
NOGUIER, archiv. de la Société archéol. de Béziers. .	23 juillet 1889
DE MÉLY, château du Mesnil, par Fervacques (Calvados).	10 décembre 1889
E. TRAVERS, trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen.	17 juin 1890
Baron DE BAYE, au château de Baye (Marne), avenue de la Grande-Armée, à Paris..	8 juillet 1890
Henri de MONTÉGUT, château des Ombrais (Charente).	13 février 1891
Abel FERRÉ, à Martres-Tolosanes (Haute-Garonne). .	26 avril 1891
VIALETTE (abbé), archiviste du diocèse de Rodez.. .	juin 1891
PONS, architecte diocésain de Rodez..	juin 1891
LEMPEREUR, archiviste de l'Aveyron, à Rodez. . .	juin 1891
A. DE HOYM DE MARIEN, capitaine au 34e d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes)..	décembre 1891
BAURIER, château de Mascaron, par Muret.	décembre 1891
* Dom Antoine DU BOURG, prieur de Sainte-Marie, rue de la Source, 5, à Paris.	janvier 1892
Baron Alfred DE LÖE, secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Bruxelles. .	mars 1892
Jules MOMMÉJA, conservateur du musée d'Agen (Lot-et-Garonne)..	mars 1892
Paul DE FONTENILLES, château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne)..	mai 1892
J. BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault..	juin 1892
GALABERT, curé à Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne)..	3 janvier 1893
SALABERT, chanoine honoraire, à Albi.	24 janvier 1893
ARAGON (abbé), curé de Saint-Simon, près Toulouse (Haute-Garonne).	23 mai 1893
DUBARAT (abbé), aumônier du Lycée de Pau. . . .	4 juillet 1893
* MALE, professeur au lycée Lakanal, à Paris.	20 décembre 1893
MARSAN (abbé), curé de Saint-Lary (Htes-Pyrénées)..	20 mars 1894
ESQUIROL, à Portet (Haute-Garonne).	5 mars 1895
TAILLEFER (abbé), curé à Cazillac (Tarn-et-Garonne).	23 avril 1895
Vicomte BÉGOUEN, château des Espas, par St-Girons.	25 juin 1895

MM.

Date de leur nomination.

DOUBLET, professeur de rhétorique au lycée de Nice. 2 juillet 1895
DELBREL (abbé), à Villefranche de Périgord (Dordogne). 16 juillet 1895
PORTAL, archiviste du Tarn, à Albi. . . . . 10 décembre 1895
MAURETTE (abbé), curé de Toutens (Haute-Garonne). 21 janvier 1896
R. P. Marie-Bernard FLORAN, curé de Conques (Aveyron). 21 janvier 1896
ARNOUX, directeur de l'usine de céramique Minton, à Stoke (Angleterre). . . . . 4 février 1896
*Charles DE SAINT-MARTIN, à Verdun (Tarn-et-Gar.). 19 avril 1896
Marquis DE CHAMPREUX, à Montgeard (Haute-Gar.). 5 mai 1896
Mgr DE CARSALADE DU PONT, évêque de Perpignan. 12 mai 1896
A. LAVERGNE, à Castillon-de-Batz, par Vic-Fezensac (Gers). . . . . 6 juillet 1896
THIERNY, archiviste du Gers, à Auch . . . . 6 juillet 1896
BRANET, à Auch . . . . 6 juillet 1896
CALCAT, à Auch. . . . . 6 juillet 1896
BAR-FERREE, à New-York. . . . . 8 décembre 1896
NICOLAÏ, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, rue d'Albret, 17. . . . . 2 février 1897
FRANCESCO MESTRE Y NOË, à Tortose (Espagne). 9 mars 1897
VIDAL, chef de bureau à la Préfecture du Tarn, à Albi. 23 mars 1897
A. SOUCAILLE, correspondant du Minre de l'Instion publique, avenue de la République, à Béziers (Hérault). 18 mai 1897
TREY-SIGNALÈS, à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne). . . . . 25 mai 1897
A. DE ROUMEJOUX, président de la Société archéologique du Périgord, château de Rossignol, par Bordas (Dordogne). . . . . 22 juin 1897
Comte DE VILLÈLE, château de Mourville, par Caraman (Haute-Garonne). . . . . 29 juin 1897
Abbé COURET, curé de Saleich (Haute-Garonne). . . 6 juillet 1897
Marquis DE SAINT-GENIEZ, capitaine au 3e régiment d'artillerie, à Castres. . . . . 21 décembre 1897
Pierre AUBRY, archiviste paléographe, avenue de Villiers, 15, à Paris. . . . . 1er mars 1898
Pelegrin CASADES Y GRAMATXES, Dr de l'Assoc. archéol. de Barcelone, calle de la Canuda, 4. . . . . 12 juillet 1898
Raymond PONTNAU, à St-Sulpice-de-la-Pointe (Tarn). 25 avril 1899
Jean DECAP, instituteur, à Muret (Haute-Garonne). . 6 juin 1899
Théodose BESSERY, à Lavaur (Tarn). . . . . 27 juin 1899
Robert TRIGER, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe). 4 juillet 1899
*S. E. Mgr MATHIEU, cardinal de Curie, à Rome. . . Décembre 1896
Robert ROGER, prof. de dessin au lycée de Foix (Ariège) 30 janvier 1900
Abbé Louis BLASY, curé à Montoulieu, près Foix (Ariège) 13 février 1900
Urbain CABROL, à Rodez (Aveyron). . . . . 27 mars 1900

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES ON FAIT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS

France, Algérie et Tunisie.

AGEN. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire.*
ALBI. — *Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.*
ALENÇON. — *Société historique et archéologique de l'Orne.*
AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie.*
AMIENS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
ANGERS. — *Société nationale d'agriculture, sciences et arts.*
ANGOULÊME. — *Société archéologique de la Charente.*
ANNECY. — *Société florimontane.*
ARRAS. — *Commission des monuments historiques.*
AUCH. — *Société historique de la Gascogne.*
AUTUN. — *Société éduenne des lettres, sciences et arts.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVESNES. — *Société archéologique du Nord.*
AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Société Ramond.*
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*
BEAUNE. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.*
BEAUVAIS. — *Société acad. d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.*
BELFORT. — *Société belfortaine d'émulation.*
BESANÇON. — *Société d'émulation du Doubs.*
BESANÇON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
BÉZIERS. — *Société archéologique.*
BLOIS. — *Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher.*
BÔNE. — *Académie d'Hippone.*
BORDEAUX. — *Société archéologique.*
BOURGES. — *Société historique, littéraire et scientifique du Cher.*
BOURGES. — *Société des antiquaires du Centre.*
BREST. — *Société académique.*
BRIVE. — *Société historique et archéologique de la Corrèze.*
CAEN. — *Société des antiquaires de Normandie.*
CAEN. — *Société française d'archéologie.*
CAHORS. — *Société des études littéraires et scientifiques du Lot.*
CARCASSONNE. — *Société des arts et sciences de l'Aude.*
CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*

CHALONS-SUR-MARNE. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.*

CHAMBÉRY. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*

CHAMBÉRY. — *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*

CHATEAUDUN. — *Société dunoise.*

CHARTRES. — *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique.*

CHERBOURG. — *Société académique.*

COMPIÈGNE. — *Société historique.*

CONSTANTINE. — *Société archéologique.*

DAX. — *Société de Borda.*

DIGNE. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

DIJON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DIJON. — *Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*

DOUAI. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*

DRAGUIGNAN. — *Académie du Var.*

EPINAL. — *Société d'émulation des Vosges.*

EVREUX. — *Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure.*

FOIX. — *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.*

GAP. — *Société d'études historiques des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE. — *Académie Delphinale.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

HAVRE (LE). — *Société nationale havraise d'études diverses.*

LILLE. — *Commission historique du Nord.*

LILLE. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*

LIMOGES. — *Société archéologique et historique du Limousin.*

LAON. — *Société académique.*

LYON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*

LYON. — *Société littéraire, historique et archéologique.*

MACON. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

MANS (LE). — *Société historique et archéologique du Maine.*

MARSEILLE. — *Société de statistique.*

MENDE. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère.*

MONTAUBAN. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

MONTAUBAN. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.*

MONTBÉLIARD. — *Société d'émulation.*

MONTPELLIER. — *Société archéologique.*

MONTPELLIER. — *Académie des sciences et lettres.*

MOULINS. — *Société d'émulation du Bourbonnais.*

NANCY. — *Société d'archéologie lorraine.*

NANTES. — *Société archéologique.*
NARBONNE. — *Commission archéologique.*
NEVERS. — *Société nivernaise des lettres, sciences et arts.*
NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
NIMES. — *Académie.*
NIORT. — *Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.*
ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*
PARIS. — *Société française de numismatique et d'archéologie.*
PARIS. — *Société nationale des antiquaires de France.*
PARIS. — *Société philotechnique.*
PARIS. — *Comité des travaux historiques et archéologiques*, au Ministère.
PARIS. — *Société de l'histoire de France.*
PARIS. — *Société d'anthropologie.*
PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*
PÉRIGUEUX. — *Société historique et archéologique du Périgord.*
PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*
POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
PUY (LE). — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Loire.*
RAMBOUILLET. — *Société archéologique de Seine-et-Oise.*
REIMS. — *Académie nationale.*
RENNES. — *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
ROCHECHOUART. — *Société des amis des sciences et arts.*
ROCHELLE (LA). — *Académie.*
RODEZ. — *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*
ROMANS. — *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la Drôme.*
SAINT-BRIEUC. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord.*
SAINT-GAUDENS. — *Société des études du Comminges.*
SAINT-LÔ. — *Société d'agriculture, d'histoire et d'archéologie de la Manche.*
SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN. — *Société académique des sciences, arts et belles-lettres.*
SAINTES. — *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*
SAINTES. — *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.*
SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*
SENS. — *Société archéologique.*
SOISSONS. — *Société archéologique, scientifique et historique de l'Aisne.*
TOULON. — *Académie du Var.*
TOULOUSE. — *Académie des jeux Floraux.*
TOULOUSE. — *Académie des inscriptions et belles-lettres.*
TOULOUSE. — *Académie de législation.*
TOULOUSE. — *Société de médecine, chirurgie et pharmacie.*

TOULOUSE. — *Société d'agriculture de la Haute-Garonne.*
TOULOUSE. — *Société de géographie.*
TOULOUSE. — *Société d'histoire naturelle.*
TOURS. — *Société archéologique de la Touraine.*
VALENCE. — *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
VANNES. — *Société polymatique du Morbihan.*
VENDÔME. — *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*
VESOUL. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

Alsace-Lorraine, Allemagne, Luxembourg, Autriche-Hongrie.

METZ. — *Académie.*
STRASBOURG. — *Société des monuments historiques d'Alsace.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
HEIDELBERG. — *Neue Heidelberger Iahrbücher.*
IÉNA. — *Verein für Thüringische Geschichte und Altertumskunde.*
AGRAM. — *Bulletino di Societa archeologica croata.*
SPALATO. — *Bulletino di archeologia e storia dalmata.*

Etats-Unis d'Amérique.

DAVENPORT. — *Academy of natural science, Iowa.*
WASHINGTON. — *Smithsonian Institution.*
WASHINGTON. — *Bureau of ethnology.*
— *Geological and geograph. Survey.*
WASHINGTON. — *Anthropological Institution.*

Angleterre.

LONDRES. — *Royal archæological Institute of Great Britain.*
LONDRES. — *Royal institution of Great Britain.*
EDIMBOURG. — *Société des antiquaires d'Ecosse.*

Belgique.

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
BRUXELLES. — *Société d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Académie royale de Belgique.*
BRUXELLES. — *Commission royale d'art et d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Société royale de numismatique belge.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique.*
LIÈGE. — *Société libre d'émulation.*
LIÈGE. — *Institut archéologique liégeois.*

MAESTRICHT. — *Société historique et archéologique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TOURNAY. — *Société historique et archéologique.*

Danemark et Suède.

COPENHAGUE. — *Société royale des antiquaires du Nora*
STOCKOLM. — *Académie d'histoire et d'archéologie.*

Egypte.

LE CAIRE. — *Institut Egyptien.*

Espagne, Portugal, Italie.

BARCELONE. — *Association artistica arqueologica.*
MADRID. — *Real academia de la historia.*
PALMA (de Mayorque). — *Societad arqueologica Luliana.*
LISBONNE. — *Academia real das sciencias e bellas lettras.*
LISBONNE. — *Real associacao dos architectos e archeologos.*
MODÈNE. — *Académie royale des lettres et arts.*
CAMERINO. — *Bulletino di numismatica e sfragistica.*
ROME. — *Academia dei Lincei.*
ROME. — *Commissione archeologica comunale.*
NAPLES. — *Academia di archeologia, lettere e belle arti.*
TURIN. — *Societa di archeologia e belle arti.*

Russie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Commission Impériale archéologique de Russie.*
MOSCOU. — *Société Impériale archéologique.*

Suisse.

GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
NEUCHATEL. — *Société de géographie.*
ZURICH. — *Société des antiquaires.*

LISTE DES REVUES QUE REÇOIT LA SOCIÉTÉ

Revue des Pyrénées et de la France méridionale. — Toulouse.
Annales du Midi. — Toulouse.
Revue de Gascogne. — Auch.
Revue du département du Tarn. — Albi.
Albia Christiana. — Albi.
Revue de l'Agenais. — Agen.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie. — Valence.
Revue de l'Art chrétien. — Lille et Paris.
Revue archéologique. — Paris.
Bulletin monumental. — Paris.
Romania. — Paris.
Journal des savants. — Paris.
Bulletin archéologique (Ministère). — Paris.
Bulletin historique et philologique (Ministère). — Paris.
Bulletin du comité des beaux-arts (Ministère). — Paris.
Revue des religions (Musée Guimet). — Paris.
Revue belge de numismatique. — Bruxelles.
The Academy. — Londres.
The archæological Journal. — Londres.
Notizie degli scavi di antichita. — Rome.
Revista de Menorca. — Mahon.
Revue du Roussillon. — Perpignan.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Le *Bulletin* est régulièrement envoyé à un certain nombre de Bibliothèques publiques, de Bibliothèques universitaires et de dépôts d'archives départementales.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900

Séance de rentrée du 28 novembre 1899.

Présidence de M. J. Mérimée, *Directeur.*

La corespondance imprimée comprend cent-deux envois divers parmi lesquels, en outre d'une série de revues et de périodiques offerts par les Académies et Sociétés avec lesquelles il est fait régulièrement échange de publications et dont la liste est publiée ci-dessus, on remarque :

1° *Lezat, sa coutume, son consulat*, par Ch. Le Palenc et P. Dognon. Toulouse, 1899, 128 p. in-8°, pl. (Don de M. Le Palenc, membre résidant).

2° *Notice sur Villemur (Haute-Garonne)*, par Amédée Sevène. Villemur, 1898, 200 p. in-8°. (Don de l'auteur.)

3° *Les fêtes musicales d'Avignon et l'œuvre de Saint-Gervais; — Le rôle du chant liturgique et sa place dans la civilisation générale du moyen âge; — L'idée religieuse dans la poésie lyrique et la musique française du moyen âge; — L'inspiration religieuse dans la poésie musicale en France*, brochures par M. P. Aubry, et offertes par l'auteur, membre correspondant.

4° *Histoire de la confrérie des pénitents blancs de la paroisse de Saint-Pierre de Rabastens*, par M. l'abbé J.-P. Querel. Albi, s. d. (Don de l'auteur.)

5° *Poésies biterroises du P. Jean Martin* (1674-1752), publiées par Fréd. Donnadieu. Béziers, 1899. — *La vie et les œuvres de Ph. Tamizey de Larroque*, par le même. Ces deux ouvrages offerts par la famille de M. Donnadieu, qui communique en même temps la nouvelle du décès de cet érudit avec lequel la Société avait entretenu de cordiales relations.

6° *Catalogue des relevés, dessins et aquarelles des archives de la Commission des monuments historiques*, par A. Perrault-Dabot, archiviste. Paris, Impr. nation., 436 p. in-8°, 1899. (Cet ouvrage, qui n'est pas



FIG. I. — SUJET D'UNE MINIATURE DE L'ANTIPHONAIRE DE MIREPOIX, ARIÈGE, égarée dans une collection particulière. 1/2 gr.

dans le commerce, est offert par M. Emile Cartailhac, qui l'avait reçu comme membre de la Commission des monuments mégalithiques.)

M. l'abbé Auriol offre une épreuve photographique du cliché qu'il a fait prendre de la *miniature de l'antiphonaire de Mirepoix*, dont il a entretenu la Société dans la séance du 4 juillet 1899. La figure ci-contre reproduit sommairement cette curieuse peinture. A remarquer sur les jambages de la lettre G, à la partie médiane et symétriquement, deux inscriptions indéchiffrées. Peut-être donnent-elles les noms de l'artiste anonyme qui a peint ces miniatures et que la tradition ne connaît que sous cette appellation : *Le cordelier manchot.*

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. Bacquié-Fonade, directeur de la revue *la Terro d'Oc*, au sujet d'une grosse borne à la croix de Languedoc, récemment enlevée d'auprès de l'église de Blagnac où elle avait été portée à une époque indéterminée, et transformée en moellons pour l'édification d'une fontaine.

2° Une lettre de M. l'abbé Bernes, curé de l'Isle-Jourdain, qui donne quelques renseignements sur la découverte d'une pierre sculptée, couvercle en forme de Λ d'un tombeau chrétien d'une époque reculée sur lequel on voit, à un bout, le Christ en croix, sur une face la représentation de la Cène, sur l'autre le bon pasteur portant l'agneau sur ses épaules. Ce petit monument, par malheur incomplet, a été rencontré dans une maçonnerie à l'angle des murs de la sacristie et du clocher de l'église paroissiale.

3° Une lettre de M. le Directeur de l'enseignement supérieur qui, en réponse à une demande que la Société avait eu l'honneur d'adresser, fait savoir que le Ministère de l'Instruction publique, à l'avenir, n'accordera aucun don de livres aux Sociétés savantes, tous les ouvrages acquis par le Ministère étant réservés aux bibliothèques publiques.

Le Secrétaire général, à propos de cette lettre, fait remarquer l'attitude du Ministère à l'égard des Sociétés de province que ces dons de livres récompensaient et encourageaient en même temps qu'ils aidaient, plus qu'on ne le croit en haut lieu, les études et les travaux. Ce n'est pas cette exclusion que l'on pouvait attendre au lendemain du Congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse.

4° Une lettre d'un Comité qui organise à Paris l'exposition de l'*histoire de la charité*, et demande en communication des documents sur les œuvres fondées par nos pères.

5° Une lettre de M. Authenac, instituteur à Thebe, par Mauléon

Barousse (Hautes-Pyrénées), annonçant la *trouvaille d'une centaine de pièces d'argent* cachées dans l'intérieur d'une sonnette de brebis. M. Delorme a bien voulu examiner un certain nombre de pièces communiquées : ce sont des monnaies sans importance de Centulle III de Béarn, Jacques II d'Aragon, Pierre IV d'Aragon, Robert d'Anjou, Richard II d'Angleterre, Henri IV d'Angleterre, Charles VI de France.

6° Un avis de la préfecture de la Haute-Garonne, informant la Société que le Conseil général maintient l'allocation annuelle de 100 francs.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, exprime les regrets de la compagnie qui a perdu, pendant ces vacances, M. Louis Lartet, membre libre, ancien membre résidant, professeur à la Faculté des sciences. M. Emile Cartailhac est chargé d'écrire l'éloge de notre distingué confrère.



Fig. 2. — Chapiteau d'une fenêtre de la rue Peyrolière, 18 (aujourd'hui dans la collection de la Société archéologique).

M. Louis Deloume informe la Société de la démolition de l'immeuble occupé depuis bien des années par l'hôtel d'Espagne, rue Peyrolière et rue Clémence-Isaure, et dans lequel existe encore une fenêtre romane signalée et publiée dans les ouvrages de MM. de Lahondès et de Malafosse (fig. 2).

Ces vestiges, un chapiteau et une colonne, méritent d'être acquis par la Société, qui donne mandat à cet effet à M. le Trésorier.

A propos de la correspondance imprimée, le Secrétaire général a principalement remarqué les travaux de M. Jullian dans la Société des antiquaires de France, et de M. V. Mortet dans le *Bulletin monumental*, sur les *Piles* du sud-ouest et de l'ouest dont il a été si souvent parlé. Ces auteurs ont enfin dissipé le mystère qui entourait ces monuments de l'époque romaine. Ils semblent avoir démontré, pièces en main et chacun de son côté, que ce sont des édifices de bornage, ayant un caractère sacré. Les textes à l'appui de cette opinion sont tout au long dans les écrits des arpenteurs romains, *Gromatici*, *Agrimensores* ou *Mensores*, *Artifices*, éd. Lachmann et Rudorff, 1848-1852.

Séance du 5 décembre 1899.

Présidence de M. Delorme.

La correspondance imprimée comprend une série de périodiques.

A propos d'un article de M. de Mensignac *sur le dieu tricéphale gaulois de Condat* (Dordogne), dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, M. Emile Cartailhac présente quelques observations. Cette sculpture est celle dont il avait montré il y a un an une petite photographie, reproduite avec une courte note dans le *Bulletin* n° 23, procès-verbal de la séance du 21 février.

L'archéologue bordelais exprime d'une façon voilée le regret de cette publication « incomplète » et la critique. M. Cartailhac dit qu'il ignorait, lorsqu'il la fit, que l'objet en question fût convoité par le Musée de Bordeaux ou lui fût destiné. En le signalant à la Société archéologique du midi de la France au moment même où il faisait faire une offre d'achat au profit de nos collections toulousaines, il a fait simplement son devoir de sociétaire et de membre de la Commission du musée. La publication ait aussi complète que possible, étant donné qu'il ne disposait que d'une photographie qui lui avait été envoyée sans indications et sans réserves. Il se réjouit de voir ce fragment si précieux acquis par le Musée de Bordeaux.

M. le baron de Rivières, empêché de se rendre à la séance, porte à la connaissance de la Société qu'au mois de septembre dernier, au

cours d'un défoncement à la vapeur, on a trouvé à Rivières, commune de ce nom, dans un champ limitrophe de celui où fut découverte en 1846 une mosaïque romaine, des débris romains : fragments de tuiles à rebord, tuiles creuses en argile blanche et argile rouge, et des fragments de vases en terre samienne provenant sans nul doute des ateliers de Montans.

M. le baron DE RIVIÈRES, entre autres communications, transmet un feuilleton du *Journal des Débats* du 10 octobre, consacré à l'abbaye de Moissac et dont l'auteur est l'éminent archéologue du Louvre, M. André Michel. Le passage suivant est à retenir :

A propos de nos sculptures romanes du midi de Toulouse.

Une œuvre comme le tympan de Moissac ne s'improvise pas; elle suppose de longues préparations, beaucoup de tentatives et de tâtonnements antérieurs. Avant de faire passer, de la mince plaque d'ivoire ou du feuillet de parchemin et même des parois des sarcophages ou des pièces d'orfèvrerie sur la façade et dans la pierre des églises nouvelles, les images transfigurées du fils de l'homme, des apôtres et des saints, des travaux des champs, des arts libéraux, des vertus et des vices, les sculpteurs durent refaire leur éducation oubliée, et l'on peut, en cherchant bien, retrouver dans les débris des époques antérieures les traces des efforts qu'ils accomplirent, des moyens qu'ils essayèrent, et des modèles qu'ils allèrent consulter tantôt avec une gaucherie touchante, tantôt avec une ingéniosité féconde, avant d'oser aborder des programmes aussi redoutables. Une petite église du Roussillon, celle de Saint-Genis-des-Fontaines, conserve un linteau, — publié par de Caumont et plus récemment et plus exactement par M. Brutails (1). — qui peut être considéré comme un des essais les plus anciens de la sculpture romane monumentale. Une inscription nous apprend qu'il fut exécuté la vingt-quatrième année du règne de Robert.

Les apôtres des piliers du cloître de Moissac et surtout l'effigie de l'abbé Durand, — procédant d'une inspiration ou plus exactement de modèles différents, — marquent une autre étape sur la voie du progrès, — et dans le tympan, où l'on peut dire que la grande plastique monumentale est arrivée à son âge héroïque et se montre en pleine conscience de son rôle, sinon encore en pleine possession de toute sa science et de tous ses moyens, une langue nouvelle est créée. Si l'on y sent çà et là, au cœur même de la terre méridionale, comme les restes d'idiomes et de désinences orientales et ger-

(1) *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1893, pl. XXII, p. 336.

maniques, l'influence de certains ivoires du temps des Othons, c'est qu'en effet la latinité déchue et l'art gallo-romain n'avait pas gardé le secret de la vie. C'est aux sources orientales et « barbares » qu'allaient instinctivement s'alimenter et se retremper les grands créateurs de l'art qui, au cours du douzième siècle, prenait, en Languedoc comme en Bourgogue, un prodigieux essor.

Que n'a-t-on pas écrit et imaginé sur le « symbolisme » des monstres entrecroisés aux trumeaux de Moissac et de Souillac! Et certes, à qui ne voulait reconnaître dans la formation de l'art français d'autre action que que celle de Rome, un tel motif devait être singulièrement imprévu et ne trouvait son explication que dans des complications et subtilités d'intentions, auxquelles les bons sculpteurs furent bien étrangers. Que ne s'avisait-on de l'existence sur des coffrets d'ivoire sculptés aux neuvième et dixième siècles pour les Kalifes de Cordoue de motifs tout semblables, venus d'Orient par Byzance et que les artisans se transmettaient dans le répertoire de la grammaire ornementale où chacun puisait selon son goût, ses intérêts, ses besoins et ses moyens!

Mais avoir transposé dans la pierre et le marbre, avoir exalté en des formes héroïques, incorporé à l'architecture mêlé à la substance vivante et à l'organisme des mouvements ces éléments empruntés à des traditions et à des races diverses, ce fut le rôle et la gloire des artistes romans, précurseurs, frères aînés des «gothiques» auxquels ils ouvraient la voie. Dans aucune autre province de France plus que dans celle-ci, on ne sent la force inventive, le besoin expansif d'expression et de vie, la puissance de la sève montante. Quelle admirable civilisation, quelle réserve de chef-d'œuvre tout près de s'épanouir sous le ciel éclatant de Toulouse, les hommes du Nord n'étouffèrent-ils pas au treizième siècle, quand ils se ruèrent sur les hérétiques albigeois! C'est un des crimes de l'orthodoxie... A ne considérer que les éléments qui avaient concouru à la formation de cette civilisation languedocienne, tout imprégnée encore de souvenirs wisigothiques profondément pénétrée d'influences septentrionales et orientales, il semble que l'entente eût été si facile entre le Nord et le Midi. C'est en Auvergne, c'est en Provence même que l'art gallo-romain s'était montré le plus résistant, et l'on peut ajouter, — si l'on parle de la statuaire monumentale, — le plus stérile; mais ici, dans cette école toulousaine, quelle liberté, quelle sève et, dans la verve de l'expression, quels raffinements d'élégance! L'art du Nord en fit d'ailleurs son profit. Il avait puisé aux mêmes sources; mais il avait été devancé par les maîtres languedociens, et c'est leur influence qu'on retrouvera dans quelques-unes des œuvres de l'école gothique naissante, s'éveillant à la conscience de ses magnifiques destinées.

Michelet a comparé « notre Gaule » à ce vase de la mythologie galloise où bout et déborde incessamment la vie: « elle recevait par torrents la barba-

rie du Nord pour la verser aux nations du Midi ». A mesure qu'on étudie de plus près l'art roman, on admire davantage la vérité divinatrice de cette pensée. Il importe à la santé morale et à la force créatrice du génie français qu'il ne renie jamais ses ancêtres « barbares ».

Le Secrétaire général annonce que la fenêtre romane de l'hôtel d'Espagne est maintenant acquise à la Société, grâce aux négociations conduites par M. Louis Deloume.

M. l'abbé Galabert a envoyé une note relative à un arrangement survenu en 1307 entre le prince de Saint-Gilles et les habitants du Burgaud, au sujet de certains droits de dépaissance.

M. Emile Cartailhac présente une statuette de marbre blanc, figurant le buste de Jupiter Serapis (planche ci-jointe), découverte par les ouvriers de M. Georges Ancely, déracinant un arbre dans sa propriété de Saint-Michel-du-Touch. M. Georges Ancely a bien voulu offrir ce petit marbre au musée Saint-Raymond, auquel il a déjà donné quantité de menus objets découverts dans son terrain; parmi ceux-ci on remarque des anneaux de bronze, franchement gaulois, associés à des perles d'ambre volumineuses. Ces vestiges rappellent le mobilier funéraire des cromlechs de Garin au-dessus de Luchon. Mais ils étaient à Saint-Michel dans un terrain fort remué et mêlés à des tessons nombreux de poterie romaine et autres objets évidemment plus récents qu'eux.

M. Joulin fait à ce propos la communication suivante :

Les ruines gallo-romaines situées dans la banlieue de Toulouse, à la Flambelle et à Saint Michel-du-Touch.

A l'occasion de la trouvaille d'un petit buste en marbre de Jupiter-Sérapis, faite récemment dans la propriété de M. Ancely, à Saint-Michel-du-Touch, sur le promontoire accidenté compris entre la Garonne et la petite rivière, M. Joulin présente un plan indiquant les emplacements d'un certain nombre de substructions gallo-romaines, murs et aires de bâtiments, disséminées sur plusieurs hectares de cette propriété, que la culture a fait rencontrer dans ces derniers temps. Ces découvertes viennent compléter les indications déjà données par la grande ruine voisine de l'amphithéâtre de la Flambelle et par les substructions reconnues antérieurement dans le triangle de 60 hectares, compris entre la Garonne, la route de Toulouse à Blagnac, de la Flambelle à l'embouchure du Touch, et une ligne allant de la Flambelle au fleuve (fig. 3).



BUSTE DE JUPITER SÉRAPIS

Marbre $\frac{2}{3}$ *G. N.*

Saint-Michel du Touch, près Toulouse.

BARBIERE, Toulouse. Cliché de Cl. LASSALLE.

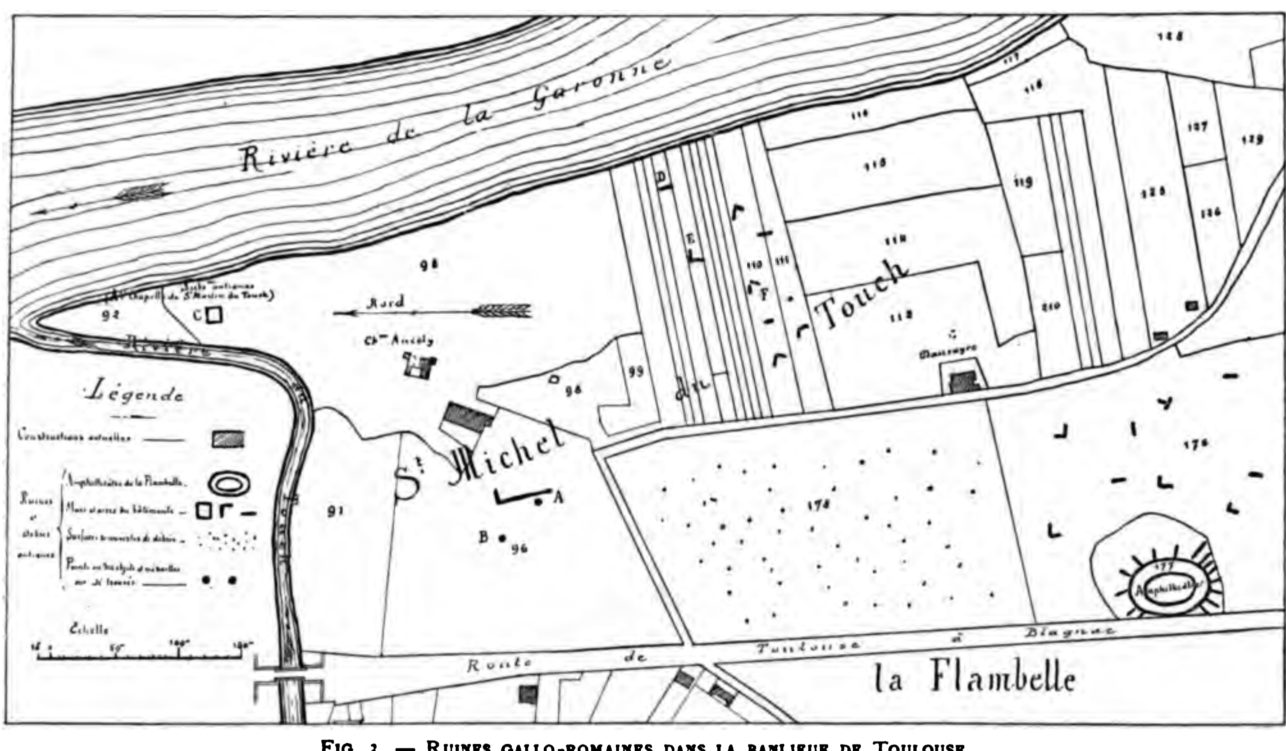


Fig. 3. — Ruines gallo-romaines dans la banlieue de Toulouse

(Quartier de la Flambelle et de Saint-Michel du Touch).

1° Dans une remarquable étude sur l'amphithéâtre de la Flambelle, publiée en 1879 (1), M. de Sevin a signalé, dans les champs voisins, de nombreuses substructions, que la culture profonde faisait disparaître tous les jours (parcelle 176 du plan).

2° Des débris d'objets usuels gaulois et gallo-romains, poteries, parures, etc., ont été trouvés en 1894, par MM. Cartailhac et Régnault, dans les terres provenant d'une tranchée profonde, faite sur la terrasse supérieure de la propriété de M. Ancely (point A du plan). Nous avons reconnu d'autre part, que les énormes substructions de la chapelle rasée de Saint-Michel-du-Touch, qui forment un carré de 15 mètres de côté, situé au point culminant du même domaine (point C du plan), sont nettement gallo romaines, probablement les fondations d'un sacellum ou d'un petit poste militaire. Les substructions, mises récemment au jour sur les deux terrasses de la même propriété (points D, E et F), montrent donc qu'il y avait en cet endroit un ensemble d'habitations important.

3° On voit beaucoup de débris de briques à la surface du sol de la grande vigne qui s'étend entre la Flambelle et le château Ancely (parcelle 178 du plan).

4° Les médailles recueillies, soit à la Flambelle, soit chez M. Ancely, indiquent que ces lieux ont été occupés du premier au quatrième siècle.

5° Nous rappelons enfin qu'au siècle dernier, l'abbé Audibert a retiré du dallage de l'église de Saint-Michel-du-Touch, une inscription antique sur quatre lignes, qui provenait vraisemblablement du piédestal d'une statue. On signale aussi un sarcophage de marbre, trouvé dans le même quartier.

Tous ces faits corroborent l'opinion d'Audibert (2), partagée par M. de Sevin, à savoir que les substructions de la Flambelle et son amphithéâtre étaient les restes de l'un des quatre quartiers suburbains, qui, d'après les vers d'Ausone (3), s'étendaient autour de Toulouse, au quatrième siècle.

Une exploration méthodique des jardins et des vignes de la propriété Ancely serait très difficile ; les travaux de la culture pourront seuls augmenter nos connaissances sur une partie importante de l'agglomération Toulousaine à l'époque gallo-romaine.

(1) *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XI, p. 343.
(2) Audibert, *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 1764.
(3) Quæmodo quadruplices ex se quum effuderit urbes,
Non ulla exhaustae sentit dispendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.
(Ausone, *Villes illustres*, XII, Toulouse.)

Séance du 12 décembre 1899.

Présidence de M. J. de Lahondès.

On remarque dans la correspondance imprimée, en outre des périodiques ordinaires :

1° *La vicomté de Soule*, par M. J.-F. Bladé, brochure offerte par l'auteur, membre correspondant à Agen.

2° *Les cloches et les fondeurs de cloches*, — *Bibliographie campanaire*, — *La vieille cloche de l'église de Châteauneuf (Vendée)*, — *La cloche de l'ancienne prison de La Fère*, — *La campanomanie*, — *Cloches diverses de l'arrondissement de Melle*, brochures par M. Joseph Berthelé, membre correspondant à Montpellier. (Don de l'auteur.)

3° Leçons professées à l'école du Louvre : *Origines de l'art roman et gothique*, par Louis Courajod. Paris, 1899, vol. Ier. (Acquisition.)

4° *Gandalon*, *Castrum vandalorum*, commune de Castelsarrasin, par Mezamat-de-Lisle. (Brochure offerte par l'auteur.)

5° *Le couvent des Frères Prêcheurs de Montauban*, par M. le baron de Rivières. (Brochure offerte par par l'auteur.)

M. le Président, après avoir exprimé son regret d'être resté éloigné de la Société pendant les premières séances de l'année, se félicite de voir deux de nos collègues, M. le chanoine Douais, membre honoraire, et M. l'abbé de Carsalade du Pont, membre correspondant, élevés à la dignité épiscopale pour les sièges de Beauvais et de Perpignan. Il leur adressera les compliments de la Société.

D'autre part, S. E. Mgr Matthieu, ancien archevêque de Toulouse, désormais cardinal de curie, en résidence à Rome, ne peut plus être maintenu sur la liste des membres résidants et passe au rang des correspondants.

Dolmen de Villeneuve-les-Chanoines (Aude).

M. de Lahondès offre deux dessins du dolmen de Villeneuve-les-Chanoines, canton de Peyriac-Minervois (Aude).

Ce dolmen se dresse au pied de la Montagne Noire, sur un monticule d'où l'on domine la mer de vignes qui s'étend sur la plaine du Minervois, avec les Corbières et la chaîne des Pyrénées dans le fond.

La dalle supérieure, longue de 2m,40, était récemment encore de forme presque circulaire, d'après une description et un dessin donnés dans les *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. II, p. 243. Elle est, comme les autres pierres de ce petit monument, en marbre de structure schisteuse. Des infiltrations d'eau de pluie s'étaient produites et elles ont formé en dessous une couche stalagmitique. Une fissure, presque au milieu, a occasionné une fracture par la gelée dans un des derniers hivers, et une moitié de la dalle s'est inclinée.

La carrière d'où elle a été retirée s'ouvre à quelques mètres. Elle est exploitée de nouveau, bien que le marbre soit très inférieur à celui des carrières voisines de Caunes.

Ce dolmen a été fouillé, il y a quelques années, par MM. Cartailhac et Gantier. Nos collègues n'y trouvèrent que quelques ossements du chef qui y avait été enseveli. Mais il est possible que des bergers, toujours hantés par l'espoir d'un trésor à découvrir, aient creusé avant eux. Ils se réfugient parfois sous la table, quand ils sont saisis par la pluie, dans cette région déserte.

Ils l'appellent encore le palet de Roland. Sa forme arrondie lui donne en effet l'apparence du jouet de ce nom que le puissant neveu de Charlemagne aurait lancé un jour, pour se divertir, de Narbonne sur le monticule de la Valdous.

C'est peut-être la trace la plus orientale dans la région sous-pyrénéenne qu'ait laissée le légendaire héros de notre première épopée.

Mais à deux lieues environ à l'ouest, auprès des tours de Cabaret, on montre sur le roc, au-dessus des Ilhes, l'empreinte des pieds de son cheval, qui d'un bond a franchi la gorge, un jour qu'il était poursuivi par les Sarrasins.

Inscription du quatorzième siècle à Mas-Cabardès (Aude).

M. de Lahondès offre ensuite le fac-similé d'une inscription en beaux caractères, de 1315 (fig. 4), placée maintenant sur un pilier de l'église du Mas-Cabardès, qui fut reprise et agrandie dans le seizième siècle. La date de 1557 se lit sur un cartouche porté par deux anges, sur le mur du chœur, côté de l'Evangile.

Hic jacet Dominus Ramondus Baronis sacerdos in introitu ecclesie qui obiit anno Domini M CCC XI. III nonas Augusti cujus anima requiescat in pace. Homo qui me aspicis quod es fui quod sum eris. dic Pater noster pro anima mea. Et dominus Ramundus Grassi prior Masi Cabardesii et dominus acquisivit merum imperium et solvit eidem castri

qui predictus Dominus Ramundus Grassi presentem epitafium fieri jussit et mandavit anno Domini M.CCC.XV, tertio k.....

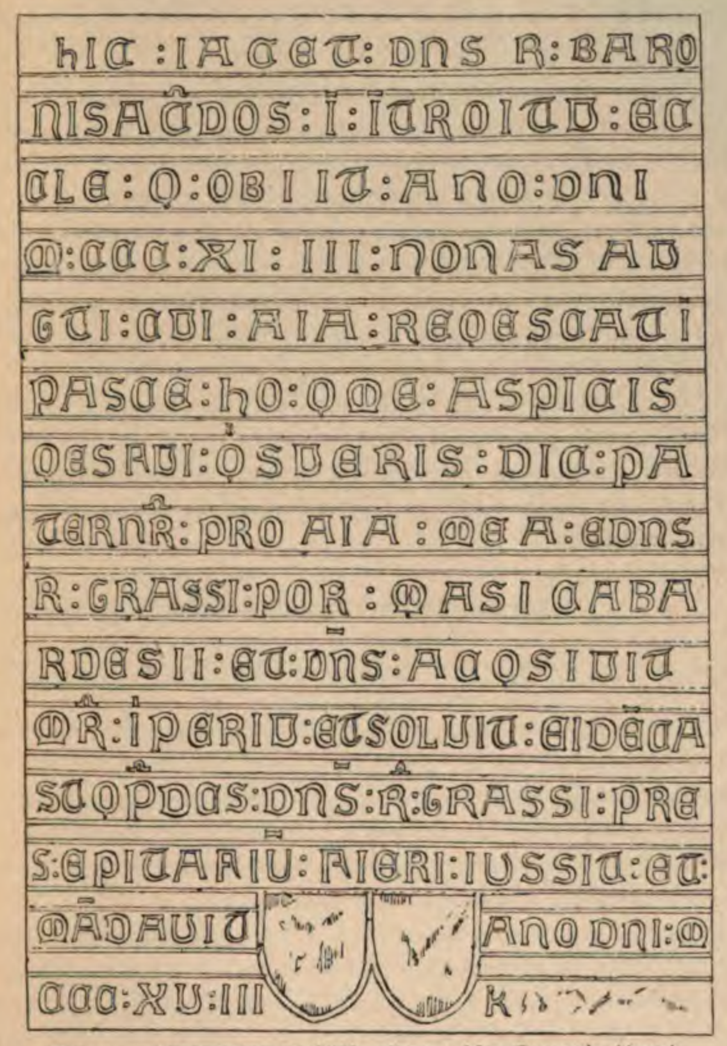


Fig. 4. — Inscription du XIVe siècle a Mas-Cabardès (Aude).

La mention du mois ne peut plus se distinguer dans l'angle de la dalle fendillée par l'humidité. Deux écussons, destinés sans doute à porter les armes ou les monogrammes du prêtre Baron et du prieur, ne paraissent pas avoir jamais été gravés.

Raimond Grassi, prieur du Mas-Cabardès, prieuré du chapitre de Car-

cassonne, fut l'un des assesseurs adjoints aux juges qui condamnèrent Bernard Délicieux, en 1319.

L'inscription a été transcrite par M. Mahul (Cartulaire II, p. 61), mais avec deux ou trois lacunes.

M. Emile Cartailhac présente à la Société des empreintes de fer à hostie que M. le curé de la Couvertoirade a bien voulu lui faire remettre dans l'intérêt de l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, qui doit publier une notice illustrée sur cette localité du Larsac aveyronnais. La Couvertoirade est une commanderie de l'Ordre de Malte encore protégée par son enceinte de hauts remparts et de tours dans un des coins les plus déserts et les plus pittoresques du plateau. La Commission des monuments historiques a reculé devant le classement des fortifications. Maintenant la civilisation y pénètre, une certaine activité règne dans la population, les maisons se transforment, les murailles fournissent des matériaux de construction, les tours sont abaissées, les ruines disparaissent, la mare au centre du village a été comblée par ordre du Comité d'hygiène du département.

Séance du 19 décembre 1899.

Présidence de M. Mériмée, *Directeur.*

M. Emile Cartailhac présente quelques photographies de Saint-Just de Narbonne, exécutées par M. Clovis Lassalle pour illustrer le Mémoire que M. Louis Narbonne, président de la Commission archéologique, a bien voulu donner à l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*. Il montre en outre une belle gravure burinée en 1781 par P.-P. Choffard, d'après un dessin de Car Monnet, peintre du roi, et qui donne, au-dessous d'un motif religieux occupant le haut de la page, une vue de la métropole de Narbonne et de quelques parties de la ville. Cette gravure, extraite du missel de Narbonne et qui lui a été signalée par un amateur de cette ville, M. Vié, sera reproduite dans l'*Album*.

M. le baron Desazars de Montgailhard, membre résidant, lit une étude sur les

Origines de Toulouse.

I. — Il commence par exposer les renseignements fournis par les histo-

riens de l'Antiquité, qui se divisent en deux groupes bien distincts sur le point en question : 1° Justin, abrégeant Trogue Pompée, qui reproduisait Timogène, lequel se basait surtout sur des traditions populaires ; 2° Strabon, reproduisant Posidonius, lequel était venu à Toulouse au commencement du premier siècle avant J.-C. pour y recueillir les éléments de sa continuation de l'Histoire de Polybe.

Justin, parlant des Volkes Tectosages, dit qu'ils pillèrent le temple de Delphes (vers l'an 280 avant J.-C.), et qu'ayant perdu leur brenn, ils s'étaient débandés, les uns se fixant au confluent du Danube et de la Save, tandis que les autres, reprenant le chemin qui les avait conduits en Grèce, étaient retournés non sans peine à Toulouse, « leur ancienne patrie, » où ils furent atteints d'une maladie contagieuse dont ils ne purent se débarrasser qu'après avoir apaisé leurs Dieux en jetant « dans le lac de Toulouse, » conformément aux conseils de leurs aruspices, l'or et l'argent qu'ils avaient recueillis dans leurs expéditions guerrières et leurs pillages sacrilèges. Cet or et cet argent furent confisqués, en l'an 106 avant J.-C., par le consul Cépion pour le compte de la République romaine. Ils formaient un trésor considérable, car ils s'élevaient, dit toujours Justin, à 110,000 livres romaines pesant d'or, et à 5 millions de livres pesant d'argent, ce qui ferait, d'après le calcul d'un célèbre mathématicien du dix-huitième siècle, 63,360,000 livres d'or, et 206,250,000 livres d'argent, soit un total de 269,610,000 livres.

La version de Justin a été confirmée par Cicéron dans son plaidoyer *Pro Fonteio*, où il reproche aux accusateurs de son client d'être les descendants de ces Gaulois qui avaient pillé le temple de Delphes, et Cicéron parlait en un temps relativement rapproché de l'événement, et, sans doute, en s'appuyant sur une tradition parfaitement accréditée de son temps.

Mais cette version a été repoussée par Strabon, reproduisant le récit de Posidonius. Il commence par dire que le pays des Volkes Tectosages était inculte sur bien des points, et, en outre, très dépeuplé. Par suite, il s'étonne qu'ils aient pu faire les invasions si considérables dont ont parlé certains historiens; mais cette dépopulation s'explique précisément par les grands exodes dont parle Justin, et par le petit nombre de ceux qui étaient restés dans leurs foyers, à la suite des guerres et des maladies qui les avaient décimés, en outre que beaucoup s'étaient fixés sur les bords du Danube. D'autre part, Strabon confirme qu'il existait à Toulouse des « lacs sacrés » contenant de grandes quantités d'or et d'argent, qu'il estime à 75 talents (soit 85 millions de francs au moins, même en ne supputant sa valeur que d'après le talent d'argent). Seulement, il doute qu'ils aient pu provenir du pillage du temple de Delphes, car ce temple avait été déjà pillé par les Phocidiens, lors de la « guerre sacrée. » Il croit plutôt, avec Posidonius, que ces trésors venaient des mines d'or et d'argent de la région avoisinante, les habitants étant à la fois très superstitieux et très modestes

dans leur manière de vivre, et ayant coutume de jeter beaucoup d'or et d'argent dans les lacs ou étangs sacrés qui entouraient le principal temple de la ville.

M. le baron Desazars examine et discute ces divers témoignages, et il établit que cette énorme quantité d'or et d'argent ne pouvait venir des régions avoisinant Toulouse, car il n'y a jamais eu des mines d'or et d'argent assez considérables pour pouvoir en retirer, et, à plus forte raison, économiser les nombreux millions dont parlent Justin et même Strabon ; qu'à la rigueur Strabon peut avoir fait allusion aux mines d'or et d'argent qui se trouvent en Espagne, mais qu'il aurait fallu en transporter les produits à Toulouse ; enfin qu'il fallait, dans tous les cas, que Toulouse fût un sanctuaire déjà bien réputé et bien ancien pour avoir pu ainsi centraliser tant de richesses dans son principal temple, malgré la dépopulation du pays et la pauvreté de ses habitants, et alors que, d'ordinaire, on n'a trouvé dans les fontaines et les rivières de la région que des menues monnaies de petite valeur. Et la version de Strabon établirait l'importance et l'ancienneté de Toulouse mieux encore que celle de Justin, qui ne se rapporte qu'à l'an 280 avant J.-C.

II. — Quoique les Romains aient toujours réservé leurs faveurs pour Narbonne, leur colonie par excellence, Toulouse a toujours eu une importance considérable. Ainsi que l'ont fait remarquer tous les géographes depuis Posidonius et Strabon jusqu'à Elisée Reclus, c'était une de ces villes nécessaires qui appartiennent essentiellement à l'organisme géographique d'une contrée. Elle a donc existé dès qu'un peuple de mœurs sédentaires est venu se fixer dans les parages où elle se trouve actuellement ou aux environs.

Or, si l'on se borne aux temps préromains, on constate, dans le bassin pyrénéen de la vieille Gaule, la trace de trois peuples distincts qui sont venus s'y établir successivement : d'abord les Ibères, puis les Ligures, ensuite les Celtes, qui entrèrent comme un coin entre les Ligures qu'ils rejetèrent le long du golfe du Lion et en Italie, et les Ibères qu'ils repoussèrent sur la rive gauche de la Garonne et en Espagne. Enfin, vers le quatrième siècle avant J.-C., arrivèrent les Volkes Tectosages qui s'établirent des Cévennes à la Garonne.

Si les Ibères furent le premier peuple de mœurs sédentaires qui s'établit dans nos parages, c'est à eux qu'il faudrait faire remonter la fondation de Toulouse. Et, en effet, le nom de Toulouse se retrouve également en Espagne, et plus particulièrement en terre ibérienne, comme *Tolosa* dans la province de Guipuscoa, et *Tolosa* dans la province de Jaen. Mais ces noms-là ne paraissent pas d'origine ibérienne, car ces villes sont appelées tout autrement par les indigènes de race basque ou ibérienne. Ainsi, Tolosa de la province de Guipuscoa est nommée *Iturisa* par les Guipus-

coans, ce qui, en langue basque, signifie « abondant en sources, » et Tolosa de la province de Jaen est désignée sous le nom de *Muradal*.

D'autre part, le nom de Tolosa ne rappelle en rien la langue basque ou ibérienne ni dans la forme ni dans le fond. On peut, au contraire, lui trouver des étymologies dans la langue celtique. M. le baron Desazars indique ces diverses étymologies et les discute. Somme toute, il semble que le nom de *Tolosates* pourrait venir de *Dol-sœtas* ou « habitants de la vallée. » Et il est à remarquer que les villes espagnoles de Tolosa sont également dans la plaine, comme la *Navas* de Tolosa. Cette étymologie est confirmée implicitement par Justin et par Strabon, puisqu'ils parlent tous deux du lac ou des lacs sacrés qui entouraient le principal temple de la ville, et qui ne pouvaient, par suite, se trouver que dans la vallée, et plus particulièrement sur les bords de la Garonne. On ne saurait, notamment, retrouver de pareils lacs ni naturels, ni factices, sur les hauteurs de Pech-David, où s'élève Vieille-Toulouse.

Cependant, il ne paraît pas douteux que Vieille-Toulouse a précédé Toulouse actuelle. Mais elle ne constituait qu'un *oppidum*, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par toutes les descriptions d'*oppida* que nous a laissées César. En général, les *oppida* n'étaient point habités par une population sédentaire. C'étaient des espèces de forteresses que les Gaulois avaient l'habitude d'établir sur des points élevés, à frais communs ou par corvées, afin de servir de refuge à la population environnante qui cultivait les terres où ils avaient des maisons d'habitation, comme nos paysans actuels. On y tenait également des marchés et des foires à certaines époques de l'année, et les marchés de Vieille-Toulouse étaient particulièrement importants, si l'on en juge par les nombreuses monnaies qui y ont été trouvées et qui proviennent de tous les pays et de toutes les colonies de la Gaule et de l'Espagne. Cela n'a pas empêché un certain groupement de population permanente, car on y a retrouvé, notamment, des vestiges d'établissements de *figlini* ou potiers de terre, de nombreux objets se rapportant à la construction, aux usages domestiques, à l'ornementation des femmes et à l'amusement des enfants. On y a enfin découvert, en 1879, une inscription latine remontant à l'an 47 avant Jésus-Christ et témoignant d'une véritable organisation municipale, sans doute peu commune à cette époque, même dans la province Narbonnaise, car elle est la plus ancienne qui ait été retrouvée dans les Gaules.

Les monnaies découvertes à Vieille-Toulouse sont presque toutes antérieures au premier siècle de notre ère. C'est qu'à partir des Empereurs, les *oppida* avaient cessé d'avoir leur raison d'être. Grâce à la « paix romaine, » ils étaient devenus inutiles, et ils furent peu à peu abandonnés. Aux hauteurs fortifiées, et par suite difficiles d'accès, aux *oppida* aux murailles étroites et gênantes pour leur extension devaient naturellement être pré-

férées les villes de plaine pouvant s'agrandir indéfiniment et permettant toutes les communications par terre et par eau. Il dut, par suite s'élever ou s'agrandir une nouvelle ville près de la Garonne, et c'est, en effet, sur l'emplacement de Toulouse actuelle qu'on a retrouvé toutes les monnaies postérieures à Auguste, ainsi que des vestiges de monuments ou de statues remontant seulement à l'ère impériale.

Voilà donc deux villes d'époques bien caractérisées : 1° l'une sur les hauteurs de Pech-David, appartenant à l'ère celtique, par conséquent antérieure à l'ère chrétienne, mais dont l'importance, sinon l'existence, ne dépassent pas l'époque des premiers empereurs; 2° l'autre, sur la rive droite de la Garonne, appartenant à l'époque gallo-romaine et dont les vestiges retrouvés ne remontent pas au delà d'Auguste.

Mais tout indique qu'il y avait une première ville ibérienne plus ancienne que la ville celtique. Ce sont d'abord les géographes qui posent en principe qu'il a dû y avoir nécessairement une ville dans les parages où se trouve actuellement Toulouse, dès qu'un peuple de mœurs sédentaires, comme les Ibères, est venu s'y établir. D'autre part, Justin nous montre les Volkes-Tectosages retournant à Toulouse au troisième siècle avant Jésus-Christ et déposant l'or et l'argent provenant du butin de leurs longues expéditions en Europe dans le lac entourant le principal temple de leur métropole (ce qui est une coutume d'origine ibérienne). Strabon confirme l'existence de lacs sacrés d'après Posidonius, qui les avait vus, tout en donnant une autre origine aux trésors qui s'y trouvaient. Ces trésors avaient une véritable valeur, car en l'an 106 avant Jésus-Christ, le consul Cépion les confisquait au profit de la République romaine. Ils prouvent qu'il existait, dès cette époque, une ville importante au point de vue tout à la fois politique et religieux, et son existence est concomitante avec celle de l'Oppidum de Vieille-Toulouse; mais elle était différente de l'Oppidum, puisque les lacs indiquent qu'elle se trouvait dans la vallée, tandis que l'Oppidum était sur la hauteur.

Il y a donc eu, suivant les époques, trois villes de Toulouse :

1° L'une dans la vallée, probablement d'origine ibérienne, où se trouvaient les lacs sacrés pillés par Cépion et vus par Posidonius avant l'ère chrétienne ;

2° Une autre ville sur les hauteurs de Pech-David, constituant un *oppidum* celtique, et ayant cessé d'avoir une importance dès les premiers empereurs ;

3° Une troisième ville enfin, sur les bords de la Garonne, qui s'est développée seulement à partir des premiers empereurs, qui est devenue la ville « quintuple » dont a parlé Ausone au quatrième siècle de notre ère et qui ne paraît pas autre que Toulouse actuelle.

Il resterait à savoir si cette troisième ville gallo-romaine de Toulouse doit

être identifiée avec la première ville ibérienne, car toutes deux étaient établies dans la vallée, sinon au bord de la Garonne. Or, on n'y a retrouvé aucuns vestiges d'habitations ni ibériennes, ni celtiques, tandis qu'on a découvert, tout récemment encore, des vestiges d'habitations tout à la fois celtiques et gallo-romains sur la rive gauche de la Garonne et sur les hauteurs de Purpan, dans le domaine de M. Ancely, sur le coteau escarpé au bas duquel le Touch se joint à la Garonne.

Malgré ces dernières découvertes, il n'est pas probable que la ville ibérienne de Toulouse se trouvât sur la rive gauche de la Garonne, et, en particulier, sur le terrain marécageux où se trouve actuellement l'hôpital de la Grave, tout naturellement disposé pour les lacs sacrés dont parlent Strabon et Justin. Il semble qu'ils auraient plutôt existé à l'endroit où se trouvait le port de Vidou, là où furent découvertes au commencement du dix-septième siècle, par suite de la rupture de la chaussée du Bazacle, les soubassements d'un temple gallo-romain, auquel paraît avoir succédé l'église de la Daurade, la plus ancienne église de Toulouse. D'autre part, le capitoulat de la Daurade a toujours joui d'une espèce de préséance entre tous les capitoulats de la ville, en outre qu'il a été l'amorce de tous les ponts qui se sont succédé pour relier l'Aquitaine à la Narbonnaise sous les Romains, et la Gascogne au Languedoc au moyen âge : ce qui semble indiquer l'assiette primitive de la ville actuelle.

III. — L'annexion de Toulouse à la province narbonnaise ne paraît pas devoir remonter au début de la conquête romaine. Il semble, au contraire, que l'occupation romaine se soit d'abord arrêtée aux Cévennes, et que les Romains se soient alors contentés d'une simple garnison (*præsidium* ou φρουρία, comme dit Dion Cassius). Cette garnison devait se trouver dans ou près l'oppidum de Vieille-Toulouse, dont le *tumulus* est resté encore visible.

Après le massacre de la garnison romaine, en 107 avant Jésus-Christ, par les Toulousains et la vengeance tirée en 106 par le consul Cépion, le *præsidium* dut être jugé insuffisant et fut remplacé par un *castellum*. Ce castellum constitua une véritable forteresse, à l'abri de toute surprise et capable de résister à toutes les attaques. Il dut devenir plus tard le « Château Narbonnais, » auquel aboutit la voie romaine de Narbonne à Toulouse.

Y avait-il, dès cette époque, une ville de la plaine près du Château Narbonnais ou, plus loin, au quai actuel de la Daurade? Cela est probable. Il semble, en effet, que les Romains aient dû prendre comme *castellum* un point stratégique intermédiaire entre l'oppidum de Vieille-Toulouse et l'*emporium* de la plaine, du côté du port de la Daurade. Le castellum romain, devenu le Château Narbonnais, se serait fait ainsi le centre ou le pivot des deux villes, celle du coteau et celle de la plaine, en attendant que la ville de la plaine supplantât complètement celle du coteau.

Toutefois, ce sont là de simples hypothèses, qui semblent même contredites par certaines constatations matérielles. Ainsi, les plus vieilles monnaies qui aient été retrouvées sur l'emplacement du Château Narbonnais ou dans ses environs, et, d'une façon générale, dans la ville actuelle de Toulouse, c'est-à-dire la ville de la plaine, datent presque exclusivement du premier siècle de notre ère, à la différence des monnaies qui ont été découvertes à Vieille-Toulouse et qui datent, pour la plus grande partie, de l'ère antérieure aux empereurs. Il semble qu'il dût en être autrement si l'établissement du Château Narbonnais pouvait être attribué à Cépion ou à son temps, car il serait antérieur aux empereurs d'une centaine d'années environ et l'on aurait dû, par suite, y retrouver des monnaies de cette époque. D'autre part, nous voyons Vieille-Toulouse jouir encore en l'an 47 avant J.-C. d'une organisation municipale très rare en ce moment dans la Gaule, ainsi qu'en témoigne l'inscription retrouvée en 1879 et datée du Consulat de Publius Vatinius et Quintus Fufius, ce qui prouve qu'elle avait gardé son importance même après Cépion. Enfin, il semble que les Romains aient toujours conservé des garnisons sur les hauteurs de Vieille-Toulouse, car c'était un poste d'observation exceptionnel pour la surveillance de tout le pays environnant, les vallées de la Garonne et de l'Ariège, ainsi que celle de l'Hers qui conduisait à Narbonne, avec des postes auxiliaires, comme celui qu'indique encore aujourd'hui le nom du village d'Auzil (*auxilium*).

En terminant, M. le baron Desazars livre ces diverses conjectures à l'examen des archéologues et des historiens avec le désir qu'ils puissent les élucider tout à fait, sans trop oser l'espérer.

M. Emile Cartailhac, en réponse à un passage de la communication précédente, fait les observations suivantes :

L'or de Toulouse et du sud-ouest de la Gaule.

La Gaule fut pour les Romains une grande source d'or, absolument comme le Mexique et le Pérou pour les hommes de la Renaissance, et comme la Californie ou le Transvaal de notre temps pour nous-mêmes. Les textes de Strabon, de Pline, de Tacite, de Diodore de Sicile ne laissent aucun doute à cet égard ; mais nous pouvons en outre faire état, pour la région toulousaine, des découvertes d'objets d'or assez importants, à Fenouillet, à Lasgraïsses et ailleurs, et mieux encore des renseignements précis de l'histoire des exploitations minières dans les derniers siècles : le baron de Dietrich, dans sa *Description des gîtes de minerai... des Pyrénées*, 1786, nous informe que les orpailleurs de l'Ariège et de la Garonne ont amassé par campagne jusqu'à 200 marcs d'or à 22 de fin, qu'ils vendaient à la monnaie de Toulouse, ce qui fait, au prix du marc d'or officiel-

lement établi en 1703, plus de 100,000 livres. Mais il est certain qu'à cette époque l'orpaillage était en décadence. Il avait été bien plus général et prospère avant le quinzième siècle. La découverte du Nouveau Monde l'avait fait abandonner ou ralentir; la reprise qui se manifesta au dix-septième et au dix-huitième siècle fut légère, et pourtant nous voyons quelle récolte on pouvait obtenir. Il faut noter en outre que la monnaie de Toulouse n'en recevait qu'une part. La législation montre qu'il y avait de nombreux fraudeurs.

On peut donc admettre que les environs de Toulouse ont pu produire les sommes considérables citées par les auteurs romains.

Chez nous, comme dans la plupart des régions aurifères, on trouvait l'or dans les alluvions. Il paraît bien y avoir eu des exploitations en montagne, mais c'est en général la nature elle-même qui s'est chargée de démolir les roches aurifères et d'en descendre les débris dans la plaine, de faire même un premier triage grâce à la densité plus grande du métal. Les orpailleurs s'attaquaient aux dépôts en terre ferme à portée des rivières, dont les eaux étaient nécessaires aux lavages, bien plutôt qu'à ceux du lit même des eaux courantes. Par exemple, ils exploitaient surtout dans la vallée de l'Ariège les terrains de Rieux-Benagues, où l'on a rencontré des pépites « de la grosseur d'une noisette, » d'après le dire des vieillards que j'ai fait interroger il y a quelques années. Plus bas, aux environs de Venerque, ils opéraient sur la rive gauche parce que l'Ariège corrode là ses bords et met à nu les alluvions anciennes. De même sur divers points de la vallée de la Garonne.

Nous avons des alluvions anciennes intactes, et nous pouvons bien voir là quelle était au juste la richesse en or des couches jadis exploitées. Cette richesse, qui permettait aux derniers orpailleurs de ramasser en moyenne 1 fr. 50 par jour, n'est plus en rapport avec l'augmentation générale de la main-d'œuvre. Voilà tout le secret de la décadence de notre « placer. »

Nous n'avons pas à examiner si le remplacement des ustensiles très primitifs des orpailleurs de la première moitié du siècle, par l'outillage moderne perfectionné, ne donnerait pas des résultats aussi rémunérateurs que ceux de certaines mines exotiques considérées comme bonnes, nous voulions seulement mettre hors de doute la sincérité des traditions sur la *Gallia aurifera*.

Séance du 26 décembre 1899.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° La correspondance des directeurs de l'Académie de France

Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée par MM. de Montaiglon et Guiffrey, t. IX. (Don du Ministère, direction des beaux-arts.)

2° Le tome XIV des œuvres de Mgr Barbier de Montault, Rome, VI, hagiographie. Poitiers, 1899.

3° Le Castrum de Caumont, par MM. Pasquier et Cau-Durban. Extrait du *Bulletin archéologique* (Don des auteurs). M. Pasquier offre aussi sa brochure sur les Archives notariales de Toulouse, gestion par le service des Archives départementales, depuis avril 1899.

4° Les derniers arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du bas Rhône, par M. de Saint-Venant. Ext. du *Bulletin archéologique*. (Don de l'auteur.)

5° M. Emile Cartailhac offre un numéro du journal *la Nature*, donnant le compte rendu par illustrations photographiques du voyage de l'Océan à la Méditerranée par les Pyrénées, qu'il a dirigé durant les vacances dernières et qui a été suivi par une cinquantaine de personnes.

6° M. Lécrivain présente, au nom de Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, un ouvrage intitulé : *Tractatus Originis de libris SS. Scripturarum*, et il en fait ressortir l'intérêt et la valeur en ces termes :

« Mgr Batiffol a eu la bonne fortune de découvrir dans deux manuscrits, l'un d'Orléans, l'autre de Saint-Omer, vingt homélies d'Origène sur les Ecritures saintes. On savait par différents auteurs, Isidore de Séville, Evagrius et surtout Hilaire de Poitiers, qu'Origène avait écrit ces traités, mais ils avaient disparu ; c'est une traduction latine de cet ouvrage que Mgr Batiffol a retrouvée et publiée avec sa haute compétence. Il démontre dans sa préface que ces homélies sont bien d'Origène, qu'elles ont été traduites au quatrième siècle par Victor, évêque de Pettau. Le manuscrit d'Orléans, qui provient de Fleury-sur-Loire, est du onzième siècle ; celui de Saint-Omer, qui provient de l'abbaye de Saint-Bertin, est du douzième siècle. Cette intéressante découverte est un titre scientifique de plus à l'actif de Mgr Batiffol, et fait honneur à l'érudition française. »

7° Lecture est donnée d'une lettre de Mgr Douais, évêque élu de Beauvais, exprimant à la Société les sentiments les plus affectueux à l'occasion de la lettre de félicitation qui lui a été écrite.

Mgr de Carsalade a également adressé ses remerciements.

M. Pasquier donne lecture de la note suivante, au nom de M. l'abbé Auriol, membre résidant, empêché d'assister à la séance.

Note sur un fer à hosties du quinzième siècle.

Nous présentons à la Société l'empreinte d'un fer à hosties conservé dans l'église de la Couvertoirade dans le Rouergue (1). Cette empreinte contient quatre modèles d'hosties ; ce sont plutôt quatre hosties, deux grandes hosties réservées aux prêtres, deux petites hosties, destinées aux fidèles.

Sur la première hostie est figurée la scène du crucifiement. Les pieds du Christ sont cloués l'un sur l'autre ; la tête, ornée du nimbe crucifère, est légèrement inclinée à droite. Au-dessus de la croix et au niveau du titre I.N.R.I., le soleil, figuré par une étoile à cinq rais, et la lune en croissant. L'ordre des deux astres est interverti ; la lune est à droite, le soleil à gauche.

Au pied de la croix, la Vierge, couverte d'un manteau qui voile son front, drape son corps et descend jusqu'aux pieds ; à gauche, saint Jean, le visage imberbe et encadré d'une abondante chevelure, appuyant sa tête sur la main droite : c'est l'attitude de la douleur, ainsi que l'exprimèrent invariablement au moyen âge les traditions d'atelier. Le manteau de saint Jean est fixé sur l'épaule gauche, laissant le bras droit pleinement dégagé. Autour de cette scène, court, en exergue, l'inscription, en caractères minuscules gothiques : **Jhesus nazarenus rex iudeorum.** Les vides compris entre les mots sont ornés de rinceaux du règne végétal ; peut-être y doit-on reconnaître des épis de blé. Au sommet, marquant la séparation entre le commencement et la fin de l'inscription, une croix, accostée de deux fleurs de lys.

Sur la deuxième hostie est représenté le Christ debout dans son tombeau et entouré des instruments de la Passion. C'est le Christ souffrant, couronné d'épines, les mains liées, dans l'attitude de l'*Ecce homo*. Derrière le Christ, la croix à laquelle est accrochée une échelle ; à droite, la lance et le roseau portant l'éponge ; à gauche, la colonne et les fouets de la flagellation. Sur la pierre redressée du sépulcre s'est perché le coq du reniement de saint Pierre. Autour de la scène, en exergue, l'inscription : **SUrexit ∗ dn̄s ∗ de ∗ cepulcro ∗ qui ∗ pnobis** (*pro nobis*) **∗ pepe̅dit ī ligno.** Entre les mots, une étoile à cinq rais. Au sommet, une croix accostée de deux étoiles.

Sur la première des petites hosties, un *Agnus Dei* nimbé, au chef contourné, chargé d'une croix de résurrection, encadré d'un cercle d'étoiles à cinq rais.

(1) Voir ci-dessus, p. 26.

Sur la seconde, une tête du Christ, une sainte Face, dans un nimbe circulaire formé par l'hostie elle-même, les trois rayons qui émanent de la tête du Christ se terminent en fleurs de lys; autour de cette sainte Face, un cercle de dix-huit étoiles.

Pour être complet, nous signalons l'écu, chargé d'une croix et des deux initiales PV, qui occupe le centre du fer, ainsi que l'indéchiffrable figure de l'extrémité inférieure. Est-ce un sigle, ou quelque bête héraldique, lion ou chien stylisé? Transcrivons enfin les deux inscriptions parallèles, gravées l'une en haut, l'autre en bas du fer : AD : FRVCTVS : EORVM : COGNOCETIS : EOS, et : DV̄ : TĒPVS : HABEMVS : OPEREMVR : BONVM. Les fabricants d'hosties de ce temps-là connaissaient l'Écriture et



FIG. 5. — EMPREINTE D'UN FER A HOSTIES DE L'ÉGLISE DE LA COUVERTOIRADE SUR LE LARZAC AVEYRONNAIS.

choisissaient, pour se les appliquer, les textes qui leur convenaient. Leurs successeurs d'aujourd'hui seraient bien empêchés d'en faire autant.

Il n'est point malaisé d'assigner sinon une date, du moins une époque précise à ce fer à hosties.

Le choix des scènes et la technique de l'exécution indiquent ou le quinzième siècle, ou cette période du seizième dans laquelle l'art religieux vécut des traditions de l'âge précédent. Dans le crucifiement, nous retrouvons le type de la Vierge douloureuse, *Mater dolorosa*, du quinzième siècle : l'apôtre qui lui fait pendant est de tous points pareil aux saint Jean un peu courts de taille, aux joues pleines, au visage imberbe et à la blonde chevelure touffue que le quinzième siècle a traduits en peinture et en sculpture. La scène du Christ debout dans le tombeau est plus caractéristique

encore. On sait que la dévotion aux mystères de la Passion s'était spécialisée, sinon accrue, au quinzième siècle; la représentation du Christ *vir dolorum* est non moins commune que les *Pietà* et mises au tombeau. Dans un livre d'heures de Thielman Kerver, se trouve (précédant une série d'oraisons se référant à la Passion, et à la récitation desquelles, assure le texte, saint Grégoire, pape, avait attaché quatorze mille ans d'indulgences : *Beatus Gregorius papa concessit quattuordecim millia annorum indulgentiarum*), se trouve, disons-nous, un Christ presque nu, le côté, les mains et les pieds transpercés, soutenant la croix et la lance; tout autour, les instruments de la Passion ou les symboles des circonstances de cette même Passion, par exemple, un profil de soldat qui fait mine de conspuer, une main esquissant un soufflet, la tête de Judas, une bourse pendue à son cou. Une oraison à Dieu le Fils, *oratio ad Filium*, dans le même livre d'heures, est ornée d'un bois représentant le Christ assis sur la margelle de son sépulcre et soutenu par un ange. Enfin, cette image du Christ émergeant du sépulcre est très fréquente sur les *predelle* des maîtres italiens du quinzième siècle; un seul exemple, *le Couronnement* de Fra Angelico, au Louvre.

L'agneau au chef contourné est classique, dans les ustensiles liturgiques, dès le treizième siècle, aussi ne nous occuperons-nous pas davantage de la première des petites hosties. Mais la deuxième nous ramène en plein quinzième siècle. Ce visage complètement isolé du Christ n'est autre qu'une sainte Face, image de la sainte Face imprimée sur le voile de sainte Véronique que l'on vénérait, dès longtemps, à Saint-Pierre de Rome. Cette relique était, au quatorzième siècle, l'objet d'un pèlerinage, Dante l'atteste (*Paradis*, chant XXXI); au quinzième siècle, la dévotion à la sainte Face se répandit : elle inspira maints tableaux aux peintres allemands, maintes peintures aux miniaturistes, et aux auteurs de séquences, des compositions où le rythme et l'exactitude dogmatique allaient de compagnie. Il est donc tout naturel que nous rencontrions une sainte Face sur un fer à hosties au quinzième siècle.

Nous devrions ajouter, à l'appui de notre opinion, que les draperies des personnages, de la Vierge surtout, sont analogues aux vêtements aux plis cassés qui apparaissent dans le bois du seizième siècle, et les fleurs de lis semées çà et là sont pareilles aux jolis fleurs de lis des sceaux et des médailles de la même époque.

On peut s'assurer, une fois de plus, de la prodigieuse unité qui a présidé à l'évolution de l'art au moyen âge : un simple fer à hosties nous initie, au même titre que de grandes compositions sculpturales, aux traditions, aux croyances, aux dévotions particulières du quinzième siècle.

D'autre part, en présence de ces quelques figures isolées, ou noblement groupées, aussi nettement dessinées, aussi jolies que les scènes gravées sur les sceaux du même siècle, comment n'admirer pas combien l'art du

moyen âge fut vraiment universel, ne dédaignant rien ni personne, lisible à tous, et s'affirmant en tout? Nous présenterons prochainement un autre fer à hosties du dix-septième siècle, intéressant en lui-même, et qu'il sera intéressant de rapprocher de celui-ci.

Aujourd'hui, nos églises se peuplent de produits soi-disant gothiques, chaires et autels de pacotille, tabernacles coiffés de clochetons, lustres et chandeliers où fleurissent pinacles et contreforts : on s'est bien gardé, en ce qui concerne les fers à hosties, de recourir aux modèles authentiques que l'on ignore parfaitement. L'image du Christ de 1830 règne à peu près sans conteste. Il faut le dire encore, dans le mobilier d'église, le médiocre, le laid ont acquis droit de cité. Un jour cependant, les fabricants d'hostie ont voulu innover : ils innovèrent si bien qu'ils s'attirèrent, à juste titre, les rigueurs de la Congrégation des rites. La sacrée Congrégation coupa court, par un décret, à des tendances dangereuses pour le dogme : hélas! que n'est-elle aussi puissante à secouer la routine et endiguer le mauvais goût.

Séance du 2 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce que M. Ernest Roschach, membre honoraire de la Société, vient d'être élu correspondant de l'Institut. Il rappelle les services rendus par notre éminent confrère depuis près de quarante ans et qui justifient cette haute et rare distinction. Il transmettra à M. Roschach les compliments de la Société.

M. Perroud signale à la Société l'intérêt des « Recherches sur l'histoire de l'enseignement secondaire dans l'Académie de Toulouse, » que M. Ch. Guignebert, professeur agrégé, vient de publier dans le *Bulletin de l'enseignement secondaire* (édité par la librairie Ed. Privat).

Il ajoute que M. Bailhé, professeur à l'Ecole primaire supérieure, fait un cours d'histoire de Toulouse très bien étudié et documenté qui, rédigé et publié, formera un excellent livre classique comblant ainsi une lacune sérieuse.

Portrait de G. de Daillon du Lude.

M. le baron de Rivières offre à la Société la photographie d'un

évêque d'Albi, Gaspard de Daillon du Lude, d'après un tableau qui se voit au milieu du grand salon du palais épiscopal d'Albi (1).

En haut, dans un cadre ovale supporté par six génies, est peint en buste le prélat revêtu d'un camail violet, ayant sur la poitrine la croix de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Cette peinture n'est pas antérieure à 1662, car l'évêque d'Albi ne fut promu dans cet Ordre que le 25 mars de cette année-là (2). Il fut le dernier évêque d'Albi, et, après lui, le siège épiscopal fut érigé en archevêché par le pape Innocent XI.

Gaspard de Daillon du Lude avait fait également décorer de peintures le plafond de cette salle de son palais. Ces peintures, où l'on voit ses armoiries qui avaient été cachées maladroitement sous un enduit de plâtre, ont revu le jour et ont été restaurées, il y a une cinquantaine d'années, sous l'épiscopat de Mgr de Jerphanion.

Mais le principal intérêt de ce tableau consiste en une vue d'Albi vers 1662 figurée dans le bas de la toile. On y voit les diverses tours et clochers des églises de cette ville, et notamment la cathédrale avec son unique clocheton, qui renfermait comme aujourd'hui le timbre de l'horloge. Au centre, au premier plan, est l'hôtel du Petit-Lude, avec ses jardins à broderies de buis et son vaste enclos entouré de murs. Gaspard de Daillon du Lude, prélat magnifique et grand seigneur avait fait construire cette belle résidence d'été, et la légua à ses successeurs dans son testament du 7 octobre 1675 (3). Puis, au second plan, l'église des Cordeliers, dont il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige, et, après la cathédrale, la tour de l'église de Fargues démolie, l'église Saint-Salvy, les clochers de Sainte-Martiane, de Saint-Affric, de Saint-Julien, de la chapelle des Jésuites, des Carmes, des Dominicains, etc.

En voyant cette peinture, on revit par la pensée à cette époque dont deux cent quarante ans nous séparent, et, depuis ce temps-là, l'aspect des lieux est méconnaissable. L'hôtel du Petit-Lude a été à peu près entièrement démoli, sauf une portion du pavillon central transformé en chapelle, et l'enclos renferme les vastes bâtisses de l'asile d'aliénés du Bon-Sauveur. Les remparts de la ville ont été rasés, ainsi que plusieurs églises. Mais la cathédrale demeure toujours, et sa masse indestructible brave les efforts du temps et des vandales.

Cet évêque occupa le siège d'Albi de 1636 à 1676. Il mourut le 25 juillet de cette année-là.

(1) Cette photographie est maintenant encadrée et placée dans la salle de réunion de la Société, à l'hôtel d'Assezat.

(2) Il reçut le cordon bleu à Pézénas, le 25 mars 1662 (voir *Catalogue des chevaliers du Saint-Esprit*, dans le P. Anselme, t. IX, p. 183).

(3) Nous avons publié ce testament dans la *Revue du Tarn*, t. XII, p. 28 à 34.

Séance du 9 janvier 1900.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° *Correspondance de Claude Simon, lieutenant... aux armées du Nord, des Ardennes et de Sambre-et-Meuse*, 1792-1793, extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*. Grenoble, 1899. (Offert par M. Delorme, membre résidant, auteur de la publication.)

2° *La croix processionnelle de Castillon*, — *La reconstruction de l'église collégiale du Camp de Pamiers au milieu du dix-septième siècle*, — *Note sur l'église de Rabat et ses rétables*, — *Note sur un sarcophage roman découvert à Saint-Jean-de-Verges*, — *Notice sur l'église d'Unjat*, brochures par M. Pierre Roger, professeur au Lycée de Foix. (Don de l'auteur.)

3° M. Pasquier, au nom de M. Gadrat, éditeur à Foix, offre le *Petit Almanac patoues de l'Ariejo per l'annado 1900*, dixième année. C'est une publication populaire, mais intéressante pour les érudits, qui en loueront la composition. Les contes écrits par M. l'abbé Cau-Durban, plus ou moins empruntés aux traditions des Ariégeois, sont particulièrement curieux.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce une nouvelle subvention pour solder les fouilles opérées à Martres-Tolosanes. Le mandat est de 1,350 francs ; cette somme sera transmise à M. Joulin, qui a bien voulu faire l'avance des fonds.

M. Ernest ROSCHACH écrit pour remercier la Société de ses félicitations.

La Société procède au renouvellement partiel de son Bureau, suivant les prescriptions du règlement. Sont élus : Directeur, M. MÉRIMÉE ; Secrétaire adjoint, M. l'abbé LESTRADE ; Trésorier, M. Louis DELOUME.

M. LE PRÉSIDENT exprime les remerciements de la Société à M. Lécrivain, secrétaire sortant, qui a bien voulu remplir ces fonctions depuis six ans avec un zèle et une assiduité qui ne se sont jamais ralentis.

M. LE TRÉSORIER dépose son rapport financier et en donne lecture. Il sera soumis à l'examen réglementaire de la Commission économique.

Séance publique du 14 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Général commandant le 17e Corps d'armée, ne pouvant assister à la séance, s'est fait représenter par un de ses officiers d'Etat-Major, M. le capitaine Sausey.

M. le Premier Président, M. le Procureur général et M. le Préfet ont exprimé par lettre le regret de ne pouvoir se rendre à notre invitation.

MM. Clos et Roschach, correspondants de l'Institut, sont dans l'assistance, et un nombreux public remplit la grande salle de l'hôtel.

Lecture est faite des allocutions et rapport dans l'ordre suivant :

Allocution de M. J. de LAHONDÈS, président.

Messieurs,

Depuis bien des années, la Société archéologique du midi de la France n'avait pas tenu de séance publique. Si elle se consacre à l'étude silencieuse et calme d'un passé disparu, ses recherches attirent cependant davantage l'attention des curieux qui se plaisent de plus en plus à contempler les monuments de l'art ancien, de la cathédrale au moindre meuble et à entendre parler d'eux. Il n'est guère personne aujourd'hui qui ne discoure au besoin du cintre ou de l'ogive, et bien peu sont à l'abri d'une passion ou d'une prétention pour le bibelot. Tout brave curé, fier de son église, s'empresse d'assurer qu'elle est du treizième, dès qu'il y aperçoit la moindre courbe ogivale, et la bonne dame qui découvre un escabeau dans son grenier affirme aussitôt qu'il est du temps de Henri II, parce que tout le monde sait maintenant que ce sont les deux époques exquises. Les conférences-promenades organisées par la Société ont attiré en effet un nombreux cortège. Mais elle errait d'un quartier à l'autre de la ville sans domicile fixe, logée par la bienveillante hospitalité de la municipalité toulousaine, tantôt à l'ombre du clocher inspirateur de Saint-Sernin, puis dans la belle salle de la *loggia* capitoline, pleine de lumière et de gais horizons, qui demeurera toujours dans son souvenir reconnaissant et charmé, je dirais même

dans ses regrets, si elle ne possédait maintenant, grâce à M. Ozenne et au généreux ordonnateur de ses volontés, une demeure définitive où elle est vraiment chez elle, dans le palais superbe qu'il faut rapprocher de celui de nos rois pour retrouver son modèle dans l'art français.

Aussi s'est-elle empressée, puisqu'elle peut offrir aujourd'hui des sièges et un salon, de convier ceux que séduisent à Toulouse les vénérables restes que nous ont laissés les âges pour leur présenter le résumé de ses travaux et les inviter à applaudir ses lauréats.

Au surplus, depuis ce quart de siècle, l'importance des études archéologiques n'a cessé de grandir. Elles prennent dans l'histoire la place que lui donne, par-dessus les récits de batailles ou de révolutions, la peinture des mœurs qui forment la vie propre d'une époque ou d'une nation et lui impriment sa physionomie personnelle.

Elles sont devenues aussi de plus en plus un intérêt national, puisqu'elles ont définitivement restitué à la France non seulement le plus haut rang dans la beauté des œuvres architecturales, mais la priorité de leur initiative et de l'inspiration qu'elles ont répandue sur l'Europe. Déjà la riche variété des écoles romanes, greffée sur les formes antiques, vivifiée par les souffles venus de l'Orient, transfigurée surtout par le christianisme, atteste la puissance du génie de la race dans la construction et l'ornementation. Notre Saint-Sernin est imité, au point d'être absolument reproduit, par l'église célèbre de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Mais c'est surtout la magnifique efflorescence du treizième siècle qui puise en France ses racines. Les étrangers eux-mêmes reconnaissent aujourd'hui, ce que M. de Verneilh avait prouvé depuis longtemps déjà, que les édifices gothiques des bords du Rhin avaient imité des églises françaises le plan et les dispositions suivant lesquels ils furent bâtis, et que les voûtes à nervures avaient couvert les nefs françaises avant de passer la Manche pour abriter celles de l'Angleterre. « Les cathédrales étrangères, » c'est un Anglais qui parle (1), « empruntent beaucoup plus à la France qu'elles ne lui inspirent. L'architecture gothique atteint son plus haut point de perfection dans l'Ile-de-France qui, au treizième siè-

(1) M. Barr Ferree, *Les cathédrales françaises* (en cours de publication). New-York.

cle, était un centre architectural, une école d'art, un conservatoire des méthodes de construction qui ont à peine été égalées dans l'histoire de la civilisation. » Et en effet, la cathédrale de Cologne, construite seulement en 1248, est une imitation de celles d'Amiens et de Bourges, et un annaliste allemand de cette époque constate l'importation française de l'art ogival en l'appelant *opus francigenum*. Noyon et Laon ont inspiré Lausanne et Bamberg. En Angleterre, les évêques réunis à Westminster au treizième siècle choisissent un maître d'œuvres français pour la reconstruction de la vaste église qu'avaient élevée d'abord et terminée, en 1065, des architectes français appelés de même par Edouard le Confesseur. C'est un Blésois qui construit la cathédrale de Lincoln; c'est Guillaume de Sens, dont le plan est préféré entre un grand nombre, en 1175, pour construire celle de Cantorbéry. Vilard de Honnecourt est attiré jusqu'en Hongrie pour y bâtir une grande église, sans doute celle de Kaschau. Le primat de la Suède fait venir de Paris à Upsal, en 1287, plusieurs maçons que dirigea Pierre Bonneuil pour élever la cathédrale dont la ressemblance avec notre Saint-Sernin, au moins pour le plan, frappa le roi de Suède dans sa récente visite à Toulouse. En Espagne, les cathédrales de Pampelune, de Léon sont purement françaises, et les archevêques de Tolède et de Burgos qui érigèrent, au commencement du treizième siècle, leurs superbes églises rappelant celles de Bourges et de Rouen, étaient d'anciens étudiants de l'Université de Paris. En Italie même les rares églises gothiques furent élevées surtout par les moines cisterciens venus de France.

De récentes études, dues particulièrement à nos collègues et surtout à M. de Fontenilles, ont repris contre M. de Verneilh lui-même la thèse qu'il avait soutenue dans un livre célèbre et d'ailleurs fort remarquable sur l'imitation de Saint-Marc de Venise par nos églises à coupoles de l'Aquitaine. Elles ont prouvé que nos maîtres d'œuvres avaient construit des voûtes en coupole à Cahors, à Beaulieu et ailleurs avant que Saint-Marc vînt inspirer Saint-Front de Périgueux où se trouvèrent des constructeurs déjà familiarisés avec ce genre de voûtes, élevées d'ailleurs à Saint-Front même d'après une structure différente de celle de l'église italienne.

Il est donc purement français dans ses origines comme dans ses plus magnifiques développements, notre grand art du treizième siècle, si élevé et si pur, si populaire en même temps puisqu'il s'adres-

sait à l'âme des foules, qu'il en était compris dans toutes ses manifestations et qu'il excitait ses enthousiasmes ardents au point que la construction d'une cathédrale devenait pour tous l'œuvre d'une fierté et d'une passion personnelles. C'est surtout, en effet, la période qui s'étend depuis Philippe-Auguste jusqu'après saint Louis qui a été proposée à l'admiration des hommes, avec des titres comparables à ceux des plus belles époques, antérieures ou suivantes, lorsque les constructions grandioses, élégantes et solides ont atteint leur plus haut degré de splendeur et la statuaire son épanouissement le plus superbe. Et certes le dressage de Notre-Dame de Reims a demandé plus de hardiesse, plus d'ingéniosités et de calculs que celui du Parthénon. Je parle de Reims, puisqu'elle est la plus complète de nos cathédrales ; car entre elle et celles de Paris, de Chartres ou d'Amiens, il serait difficile d'établir une supériorité sans appel.

Les créations des deux siècles suivants conservèrent leur grandeur et leur beauté, mais les raffinements de science et de combinaisons des constructeurs en firent toutefois des œuvres de décadence, où le métier remplace l'inspiration, où l'ornementation cache l'édifice et l'écrase. Et c'était justement, au moins avant Lassus et Viollet-le-Duc, l'architecture du quinzième siècle, maigre, maniérée, aiguë, parfois irrationnelle et toujours coûteuse que l'on imitait en Angleterre.

Une autre supériorité de la cathédrale française s'affirme par sa situation au centre d'une ville active et remuante, les maisons populaires entourant ses portes, la place du marché et de la foule s'ouvrant au-devant de son portail de façade, tandis que celles de Salisbury, de Glocester ou de Canterbury, s'éloignent dans leur parc herbeux des mouvements de la vie civile, silencieuses et désintéressées spectatrices des agitations des hommes.

Après les derniers raffinements, compliqués et excessifs du quinzième siècle, l'art s'apprête à revêtir d'autres formes ; mais d'abord des ornementations nouvelles se greffent sur des monuments qui conservent les lignes du moyen âge, dans leur ensemble comme dans leurs développements logiques et raisonnés. L'art français de la Renaissance sut, tout en s'appropriant des éléments étrangers, créer une architecture aussi nationale que l'art ogival, absolument géniale, procédant du tempérament primesautier de nos artistes, en

harmonie avec les mœurs contemporaines, dissemblable d'ailleurs de celle de nos voisins.

Et c'est surtout devant les œuvres de cette époque, débordantes de jeune sève, pleines de vigueur et de grâce, que des noms en *o* ou en *i* ont dû céder la place, après les découvertes dans les livres de comptes et d'archives, aux noms modestes, mais purement français, de Viard, de Trinqueau, d'Hector Sohier, de Gilles le Breton, de Pierre Chambiges, s'ajoutant à ceux de Lescot, de Jean Bullant et de Philibert Delorme. Ici même, dans le palais où nous sommes, Nicolas Bachelier a fait fuir définitivement le légendaire Primatice.

Ces derniers mots m'arrêtent et m'amènent à vous demander la liberté d'une parenthèse. Si en effet, nous avons craint de vous présenter une énumération fastidieuse, en vous exposant le détail de nos travaux depuis ce quart de siècle, nous ne pouvons ici garder le silence et ne pas signaler les fondamentales études de notre si regretté collègue, Joseph de Malafosse, sur les origines et le développement de la Renaissance toulousaine. Elles ne furent pas seulement la fleur de ce charmant esprit qui semblait s'harmoniser avec ce moment séducteur entre tous de l'art français, par la finesse pénétrante et la pureté de son goût, mais elles ont acquis une valeur d'autorité, et nul ne pourra désormais parler de nos monuments du seizième siècle sans suivre l'histoire générale qu'il en a tracée. Par une merveilleuse coïncidence, ses recherches, qu'il n'eut pas le temps de compléter, ont été confirmées, ses prévisions ont été justifiées par les découvertes dans les registres des notaires de plusieurs de nos collègues, et particulièrement de M. l'abbé Douais, que la Société est fière de saluer publiquement aujourd'hui sous son nouveau titre épiscopal, en lui souhaitant, au milieu de ses graves devoirs, la consolation et le repos des charmes de l'art, dans son diocèse, l'un des plus riches de France en monuments du moyen âge, un de ceux, justement d'où jaillit, dès la fin du douzième siècle, le grand essor d'architecture nationale que nous nous efforçons de mettre en honneur.

Une fois sur cette pente, je m'abandonnerais bien volontiers au plaisir de célébrer devant vous les travaux si variés, si solides, si remplis de révélations attrayantes de nos laborieux collègues. Mais je n'y céderai qu'une fois, après avoir aussi adressé notre hommage

à deux autres de nos collègues, d'abord à l'un de nos membres correspondants, dont l'esprit est aussi aimable et séducteur que l'érudition est sûre, élevé par les récentes nominations épiscopales sur le siège de Perpignan, Mgr de Carsalade du Pont. La Société prétendait simplement être un modeste jardin académique à côté de celui de dame Clémence, elle ne s'attendait pas à devenir une pépinière de prélats. Ces jours derniers enfin, l'Institut de France accordait à notre éminent membre honoraire, M. Roschach, la distinction la plus haute, le titre de correspondant. Elle était due certes à son érudition impeccable, à la sûreté de son goût et à ses travaux dignes des Bénédictins dont il a d'ailleurs brillamment terminé l'œuvre.

Vous me reprocheriez tous de ne pas signaler avec orgueil pour notre Société, la venue au jour après tant de siècles d'oubli et de mystère et la description définitive de la villa de Martres, la plus superbe des Gaules, par notre collègue M. Joulin. Etendant dans des proportions considérables les travaux de ses prédécesseurs, nos collègues aussi, car, depuis le premier jour jusqu'au dernier, les fouilles de Martres furent l'œuvre de la Société archéologique, les complétant et les réformant même sur les points principaux, M. Joulin a enfin arraché leur secret à ces ruines enfouies qui manifestent la puissance de la domination romaine dans la contrée, et dont les marbres superbes eurent certainement leur part d'influence sur le caractère romain que l'art des premiers temps du moyen âge conserva plus qu'ailleurs dans la région toulousaine.

Elle fut des plus ardentes aussi à s'éprendre de nouveau au seizième siècle des œuvres de l'antiquité, mais, et ce retour me ramène à ce que je constatais tout à l'heure, auparavant et comme de toutes parts en France, elle avait vu s'épanouir dans les hôtels de la ville capitale et dans les châteaux voisins, la vraie Renaissance qui fut le développement de l'art du moyen âge dont on la voit graduellement sortir, une rénovation de l'art gothique épuisé bien plus qu'une protestation contre lui. Comme pour tous les renouveaux de l'art à toutes les époques ce fut l'observation de la nature qui attira, pour les charmer, les yeux lassés de l'impersonnel et du convenu. Elle précéda de plus d'un siècle l'imitation des œuvres antiques qui vint donner à l'art nouveau une puissance et une vigueur exceptionnelles, mais ne caractérisant qu'une période de ce vaste mouve-

ment rénovateur qui remonte plus haut et qui ne vint pas exclusivement de l'Italie.

Avant elle il avait puisé en France même ses sources jaillissantes et fécondes. Et à vrai dire, l'histoire de l'art français est celle d'une Renaissance ou plutôt d'une évolution continuelle, qui ne s'est jamais reposé et n'a connu nul temps d'arrêt. Si l'on suit, par exemple, l'incomparable galerie que pourrait former la série de nos statues, ces œuvres de l'art français par excellence, on voit bientôt succéder aux figures graves, sereines et pleines d'ampleur du treizième siècle, d'autres, qui s'animent déjà dès les premières années du siècle suivant, comme à Saint-Nazaire de Carcassonne, d'un mouvement qui les rapproche de la vie. Il s'accentue avec nos statues de la chapelle de Rieux, qui les suivent après vingt ans à peine. Les traits expressifs s'exagèrent presque, l'exécution caressée et généreuse s'amplifie. Les preux et les preuses de Pierrefonds développent encore ce caractère et nous arrivons ainsi aux marbres des Flandres et de la Bourgogne de si magistrale allure, vrais poèmes d'ardente tendresse et de mélancolie, d'angoisse austère et douloureuse.

L'imitation de l'antiquité éleva cet art plein de vie jusqu'à l'idéalisation du réel, mais elle n'aurait pu le créer seule, parce qu'un art vivace ne peut surgir d'une imitation pure ni d'un modèle éternellement reproduit.

Nous nous sommes ainsi décidés enfin à reconnaître l'originalité et la puissance de notre art national, mais nous avons dû lutter contre nous-même, car, ainsi que le constatait déjà Philibert Delorme, « le naturel de tout Français est de priser beaucoup plus les artisans et les artifices des nations étranges que ceux de sa patrie, bien qu'ils soient très ingénieux et excellents. »

Une des conséquences de ce sentiment filial qui s'est manifestée hautement dans ces dernières années, c'est un plus grand respect pour les œuvres du moyen âge et une révolte contre les restaurations à outrance de Viollet-Leduc et de son école. Nos monuments n'ont plus à redouter les destructions violentes et les mépris des âges précédents, mais quelques-uns ont souffert davantage des reconstitutions absolues de leurs architectes. Leurs vénérables murailles ont été condamnées par eux à mentir. Saint-Front de Périgueux est devenu une église absolument neuve, où il est impossible désor-

mais d'étudier et de reconnaître même la construction primitive. Notre Saint-Sernin a perdu son caractère extérieur de grave et puissante simplicité; notre voisine Sainte-Cécile d'Albi fut si étrangement défigurée par la germination inattendue de chandelles gigantesques et de trente mètres de nouvelles assises de briques, que l'opinion universelle soulevée oblige aujourd'hui à les démolir, sans que l'on puisse, hélas! réparer toutes les fautes commises. Saint-Etienne court de graves périls que nous ne réussirons peut-être pas à conjurer. Nos architectes sont certainement très habiles et très savants, mais justement ces qualités les trahissent et les entraînent, et l'imagination, sans laquelle on n'est pas un artiste complet, devient un danger quand il s'agit, non plus de créer, mais de se réduire à n'être que l'humble serviteur du monument à conserver. Conserver serait, en effet, leur seul devoir; consolider, ne rien ajouter que d'absolument indiscutable, ne rien détruire. Mais plus ils ont de talent, plus ils sont célèbres, plus ils sont jaloux de laisser une trace de leur passage et une marque de leur personnalité.

Ne rien détruire, ai-je dit, et voici qu'ils ont plus détruit pour vieillir que l'on n'avait détruit dans les deux derniers siècles pour rajeunir. Avec la vaine obsession de ramener une église ou un château à l'aspect de leur première origine, on a fait disparaître les ornementations diverses qui avaient donné comme une vie organique au monument et qui gardaient un témoignage digne du respect des générations successives. Le temps ensuite s'était chargé de répandre l'harmonie entre ces créations des divers âges. Malgré la sûreté, l'étendue et la perspicacité vraiment divinatoire de son savoir, Viollet-Leduc pouvait-il être absolument sûr de nous rendre les chapelles absidales de Saint-Sernin telles qu'on les voyait vers 1110? Et alors pourquoi avoir enlevé les boiseries sculptées qui les revêtaient, où s'agitaient des figures curieuses en costumes ecclésiastiques et civils du temps de Louis XIII, dans les scènes pittoresques et tumultueuse de la vie des apôtres et des martyrs? La noble abside, jadis si peuplée, nous parut avoir été ravagée par un passage de barbares lorsque se découvrirent ses murs nus dépouillés de ces vivantes images et des statues étranges d'un si original caractère qui se dressaient devant les colonnes.

Parfois, nous le savons, certains enlèvements s'imposent. Et si je ne vous avais pas déjà retenus trop longtemps, il me serait facile de

montrer à Toulouse même, parmi les rétables par exemple, ceux qui doivent demeurer intacts et ceux qu'on pourrait supprimer. Mais il importe de conserver la physionomie générale que les siècles en se continuant ont imprimée à une église et les traits caractéristiques gravés sur ses vénérées murailles par la piété comme par l'art personnel de chaque génération.

Souhaitons aussi que le goût des belles œuvres pénètre comme aux beaux temps du moyen âge dans l'âme des foules et que les fabricants d'images pieuses cessent de le pervertir. Qu'au lieu de se mettre en frais d'imagination maladive pour créer des figures fades de saints mignards et de vierges douceâtres, sans caractère et sans personnalité, ils s'inspirent des statues tendres sans doute, mais énergiques aussi et austères parfois, pleines de grâce, mais de puissance, qu'ils trouveraient encore dans plusieurs de nos cathédrales, même méridionales. Etait-ce donc une mignardise que la vie des saints?

L'archéologie a donc contribué pour sa part à révéler à elle-même l'âme française dans la fleur la plus brillante qu'elle ait produit, celle de son art monumental. Elle l'exhorte à demeurer fidèle à elle-même dans cette branche de son activité, à ses traditions profondément nationales de hardiesse, mais de logique, de progrès incessants ne supportant pas le repos, mais de raison forte et de goût sûr, de renouvellement des formes dans la sincérité d'une inspiration qui, seule parmi tous les peuples, a su créer trois architectures caractéristiques et personnelles, qui paraît peut-être épuisée parce qu'elle traverse en toutes choses un moment de crise et de malaise, mais qui saura bien en trouver une quatrième pour satisfaire des besoins nouveaux, qui peut-être l'ébauche déjà, au moins dans les gigantesques constructions en fer qu'elle livre aux exigences sans limites des fiévreuses industries.

Un peuple, non seulement pour être heureux, mais pour vivre, doit continuer à développer ses facultés naturelles selon son génie particulier. Souhaitons à la France de demeurer française par la stabilité de ses traditions de clarté et de droiture, par la générosité de ses œuvres sociales et chrétiennes, par l'originalité de ses arts créateurs.

Allocution de M. Émile CARTAILHAC, secrétaire général
Quelques souvenirs de la Société archéologique du Midi

MESSIEURS,

Victor Hugo venait de publier *Notre-Dame de Paris*. Il avait révélé aux Français la merveille de leur art national. La grandeur du passé redevenait sensible à tous les esprits éclairés. Une génération nouvelle avait conscience des égarements de tout un peuple, et les hommes éminents et si nombreux qui étaient alors la gloire de notre pays, philosophes et historiens, artistes et poètes, se sentaient invinciblement attirés vers une œuvre de réparation.

Le comte de Montalembert s'était fait l'interprète de leurs sentiments, et ses pages éloquentes sur le vandalisme nous émeuvent encore de douleur et d'indignation.

Il avait surtout visé Toulouse; le désastre, en effet, y était immense. On aurait pu croire au retour d'une invasion des pires barbares. Toulouse romaine, dont les contemporains font soupçonner la splendeur, dut être ainsi ravagée par les Vandales et les Normands. Vous savez ce qu'étaient devenus les monastères des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, l'abbaye de Saint-Sernin, l'église primitive de Saint-Pierre, les cloîtres de Saint-Etienne et de la Daurade, et la chapelle de Rieux qui était notre Sainte-Chapelle. Vous savez le crime inexpiable du 10 août 1793, le feu de joie solennel qui détruisit la majorité des peintures des Annales municipales et partie du texte lui-même au son des hymnes patriotiques et des fumées de l'encens.

Les hommes de la Révolution, qui sacrifiaient ainsi de grands témoignages du génie de nos pères, trouvaient, hélas, l'opinion favorable. Tel était le fruit de l'éducation publique donnée depuis Louis XIV. Les trois ordres, sauf quelques honorables exceptions, avaient dès longtemps perdu le respect de la mémoire du passé. Le goût lui-même était perverti. Qu'il me suffise de rappeler, en ce qui touche à notre ville, la démolition de la Daurade par les Bénédictins, et le mépris pour l'aspect « gothique » des autres églises, affiché par un de nos principaux notables, fort distingué d'ailleurs, M. de Mondran.

Il est juste de reconnaître que si les ordres de la Convention avaient été reçus en province par des hommes intelligents et sérieux, sa pensée eût été mieux comprise, le mal bien moins considérable. Mais elle a toute la responsabilité de ses serviteurs. Elle n'est pas seule coupable : la Terreur était terminée, l'ordre impérial régnait à tous les degrés, lorsque son œuvre néfaste fut parachevée. C'est peut-être alors que les plus grands ravages furent accomplis sous les yeux des préfets complaisants. La Restauration elle-même se soucia fort peu du culte des souvenirs ; elle laissa ce soin au gouvernement de juillet, à M. Guizot et à ses collaborateurs de Paris et des départements (1).

A Toulouse, le 2 juin 1831, dans un salon de l'hôtel Castellane, quelques amis du maître de la maison étaient réunis, et avec lui jetaient les bases de la Société archéologique du Midi de la France. Elle se mettait aussitôt à l'œuvre et elle trouvait un terrain déjà préparé, soit dans une certaine mesure par une sœur aînée, l'Académie des sciences et inscriptions qui venait de reprendre ses publications interrompues depuis la tourmente de 93, soit par le Bureau des arts, mais surtout par un homme qui seul fit plus qu'une compagnie, Alexandre Dumège. Cet antiquaire eut ses torts, ses côtés ridicules et peu estimables, mais depuis 1802 il luttait en faveur de nos vénérables trésors artistiques. Il a sauvé le cloître des Augustins, les sculptures de ceux de la Daurade et de Saint-Etienne ; pour cela seul, et ce n'est certes pas tout, car il a lutté aussi pour la conservation du cloître de Moissac et du jubé de Sainte-Cécile d'Albi ; il mérite notre reconnaissance publique et complète.

Il s'était mis en mouvement dans tout le Midi, s'attribuant peut-être d'abord plus d'autorité qu'il n'en avait ; mais il obtint assez vite un mandat officiel et une grande influence. En 1826, les fouilles de Martres avaient mis le sceau à sa réputation.

La Société n'eut qu'à partager les vues et les efforts du plus zélé secrétaire général. Les adhésions arrivèrent en foule, et nous avons dans nos archives quantité de lettres flatteuses signées de noms illustres.

(1) La première circulaire ministérielle concernant les monuments historiques est du 16 novembre 1832. C'est seulement en 1837 que fut nommée une Commission spéciale.

Aucune autre société archéologique n'existait au sud de Paris. C'est même après elle que fut fondée, par M. de Caumont, la Société française d'archéologie. Les autorités, dans les départements du Midi, favorisaient la mission et les actes de Toulouse. C'est ainsi que notre musée, déjà fort renommé, pouvait enlever à Narbonne et à Montpellier des bas-reliefs et des statues qu'on allait anéantir, à Auch des tombeaux chrétiens réduits aux plus vils usages, et ailleurs des centaines d'épaves également en danger.

Le Conseil général, non moins que la municipalité, s'intéressait à nos collections, et le 12 juillet 1833, le Préfet, mandataire à la fois du Conseil et du Gouvernement, arrêtait qu'il ne serait fait aucun achat d'objets d'art sans avoir pris l'avis motivé de la Société archéologique.

En réponse, la Société dressa un premier état des objets que l'on pourrait acquérir pour augmenter les collections, liste singulièrement intéressante parce qu'elle vise beaucoup de monuments qui nous échappèrent faute sans doute d'un crédit assez élevé ; en général, ils n'ont pris le chemin d'aucune collection connue, ils gisaient parmi les ruines, et les ruines elles-mêmes n'ont pas été épargnées.

Le 2 octobre 1835, le maire de Toulouse offrait à la Société la libre disposition de plusieurs salles pour ses séances et ses archives dans les locaux même du Musée « ayant, écrivait-il, la satisfaction bien vive et bien sincère de faire quelque chose en sa faveur, faible récompense des soins qu'elle se donne pour l'enrichissement du Musée. »

La Société devait jouir trente-cinq ans de cette bonne fortune, au grand profit des intérêts qui lui étaient confiés. Un décret du Président de la République, en date du 10 novembre 1850, le reconnaissait hautement en la déclarant d'utilité publique.

A la fin de l'Empire, l'ouverture d'une grande rue dite longitudinale ayant été décidée, une partie des bâtiments annexes du petit cloître fut emportée, et la Société se vit obligée de chercher un refuge *provisoire*. On nous casa d'abord dans une maison particulière, non loin de nos antiquités, auprès desquelles il était entendu que nous allions sous peu reprendre notre service.

Cette rue longitudinale devait nous être doublement fatale : sur l'emplacement de l'énorme bâtiment du Musée neuf, et au même alignement sur la rue, était l'ancien réfectoire du couvent, salle

célèbre dans l'histoire de Toulouse, que de grands souvenirs devaient protéger, et que la Commission municipale d'alors détruisit sans motif et sans vouloir nous entendre. Cette salle, dont il nous reste le dessin, était autrement belle et méridionale que le hall vulgaire qui a reçu nos antiquités romaines, et dont la construction fut si onéreuse.

La rue d'Alsace prolongée aurait emporté aussi l'une de nos perles architecturales, l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin. La Municipalité naguère a préféré modifier les plans. Elle s'est ainsi honorée, et elle donne un bel exemple. Les Sociétés archéologiques savent parfaitement que les villes ont des devoirs à remplir pour le progrès du commerce, du bien-être et de l'hygiène. Elles ne se sont jamais opposées aux mesures qu'exigent de grands intérêts, mais ce qu'elles ont le droit de souhaiter, c'est que d'autres intérêts, réels aussi, ne soient pas sacrifiés sans une étude attentive et sans chercher à voir si une conciliation, souvent avantageuse à tous, n'est pas possible. Notre Conseil municipal actuel a prouvé que c'était parfois bien facile. De grand cœur nous le remercions.

La rue d'Alsace, la singulière *restauration* du Musée, eurent des conséquences cruelles. Les Toulousains, qui se souviennent d'avant la guerre, ont présent à la mémoire le tableau merveilleux qu'offrait alors le cloître des Augustins. Dans ses galeries, nos richesses étaient accumulées avec goût et groupées avec méthode, tandis qu'une vive lumière arrivait sur elles au travers des ogives trilobées et des guirlandes de vigne vierge et de glycine. Il y avait alors des numéros et des étiquettes partout. Le catalogue de M. Roschach servait de guide au passant et à l'érudit, de modèle aux autres musées français.

Que de changements depuis cette époque! Nous avons vu, au milieu de remaniements incessants, nos pierres sculptées plusieurs fois bousculées comme de simples moellons. La signature *lapidaire* qui donnait si fièrement au bas du saint Thomas et du saint André le nom du grand sculpteur de notre période romane est perdue; les mosaïques romaines apportées avec tant de soins de Giroussens ont disparu; détruits encore ces précieux termes de comparaison, ces moulages que le Conseil général et le Conseil municipal avaient fait exécuter à grands frais dans le Midi, à Moissac, à Saint-Bertrand, à Narbonne, etc., suivant le principe qui fait aujourd'hui

le succès du Musée national du Trocadéro. Au milieu du désordre qui règne *provisoirement* dans ce musée devenu simple magasin, nous ne pouvons connaître toute l'étendue de nos pertes. L'inventaire même sera difficile.

Les constructions ayant marché avec une lenteur majestueuse, la Société fut un jour reléguée au loin, dans un modeste immeuble de la place Saint-Sernin d'où elle dut déloger, non sans peine, quelques familles de cousins d'anciens pompiers de la ville. Elle y porta ses meubles, sa bibliothèque, un imposant bas-relief célèbre dit de TETRICUS, vrai ou faux selon les années et les critiques, et aussi une grande cheminée en plâtre style Louis-Philippe, qui avait embelli son salon du Musée et qu'elle espérait bien y replacer sous peu. A l'ombre du clocher de la basilique, la Société vécut laborieuse comme auparavant. Les abeilles peuvent être changées de ruche sans cesser de donner leur miel. Pendant ces années furent inaugurés nos concours périodiques sous la présidence de deux hommes que vous serez heureux de m'entendre nommer : M. l'abbé Carrière et M. Gustave de Clausade. Nous eûmes aussi l'honneur de recevoir, en 1874, le Congrès archéologique qui fut très brillant.

Dix ans après, nouveau déménagement. Cette fois, la Société est accueillie au Capitole même : on lui crée un vaste salon s'ouvrant sur la loggia. Ce n'était évidemment qu'une installation très momentanée. La cheminée restait emballée. Mais notre compagnie s'y était faite, et elle connut quand même des moments fort agréables : par exemple lorsque l'Union artistique, à ses côtés, ouvrait ses expositions annuelles et donnait ses concerts. On voisinait aussi avec la Municipalité et l'on était souvent d'accord. Il en résulta un beau jour une naissance inespérée.

Un arrêté du maire, M. Camille Ournac, un artiste lui aussi, constituait en 1891 le Musée du collège Saint-Raymond et nous demandait de collaborer à son installation et de veiller sur ses progrès. Toulouse est maintenant ravie d'avoir son Cluny. Nos ouvriers d'art en apprennent le chemin et la Commission leur présente de son mieux les documents dont l'étude est nécessaire pour maintenir les traditions de nos ateliers et les mérites de l'art local. Je n'insiste pas sur l'importance des collections qui sont appréciées et étudiées par tous les savants, et qui sont dues, en partie, au zèle de notre compagnie.

Le temps passait et les grands artistes qui contribuaient aux embellissements de la salle des Illustres refoulaient vers nous les plâtriers et les ébénistes. Il fallut renoncer aux charmes du grand balcon municipal, où l'on était si bien les soirs d'été, et déguerpir. Cette fois, il n'y avait plus à l'horizon de logis municipal disponible, et nous n'avions pas de quoi payer notre terme sous un toit moins généreux. Il fut donc vraiment providentiel, le testament de M. Ozenne, qui nous mettait au nombre des académies que l'hôtel d'Assézat devait abriter. Le provisoire prenait fin dans des conditions excellentes pour nos goûts, nos intérêts, notre mandat. Il n'y avait plus qu'à témoigner notre gratitude au confrère affectionné qui, pour la renommée de son ami défunt, a peut-être dépassé ses intentions et mieux servi les sociétés savantes qu'elles n'auraient osé l'espérer (1).

Nous voici donc installés et libres pour le travail accoutumé. J'oubliais de dire que notre cheminée reste en caisse ; elle ne pouvait être relevée que dans la grandissime tour fortifiée, si menaçante pour les contribuables, et dont la rue de Metz a supprimé la place. En revanche, nous avons ici un foyer parfait où vous voulez bien vous asseoir, MM. nos correspondants et amis ; nous sommes heureux de reprendre avec vous le cours de nos séances solennelles, et d'avoir pu causer des souvenirs du passé avec ceux qui les comprennent si bien.

Certes, je n'ai pas tout dit. Il faudrait rappeler encore le soin jaloux avec lequel la Société veilla sur les monuments eux-mêmes encore debout dans la cité. Ce qu'elle a pu faire permet de comprendre le malheur qu'elle n'ait pas été davantage écoutée.

Je n'insisterai pas sur ces édifices dont la Ville votait, bon gré mal gré, la *conservation par transport :* les architectes démolissaient avec précaution, les pierres étaient soigneusement numérotées et emmagasinées ici ou là en attendant la reconstruction votée. C'est un fait particulier à Toulouse que ces matériaux, pourtant énormes, s'évanouissaient alors à l'insu de tous. L'arc de triomphe du pont

(1) M. Antonin Deloume, légataire universel, en effet a cru pouvoir, en sa qualité d'administrateur, entreprendre de ses deniers avancés la restauration du monument légué à la Ville, mais dont celle-ci n'a pu encore prendre possession.

et son cavalier colossal, le jubé de Saint-Etienne, l'escalier du donjon, la façade de l'horloge, le portail des Cordeliers ont été successivement escamotés. Le fer lui même est ici léger comme la plume au vent et la très belle rampe de l'escalier d'honneur de la salle des Illustres a disparu comme par enchantement. C'est à croire qu'il y a autour de nous des fées qui font collection.

On sait de reste que notre Société n'a jamais pensé que son bonheur dût se borner à tenir des réunions hebdomadaires, à avoir des causeries charmantes dans une belle salle bien ornée de bustes, de tableaux et de fauteuils. Elle a mis son point d'honneur à rester en contact avec le grand public et à travailler pour lui et avec lui. Rappelez-vous le succès de nos conférences à travers Toulouse, même dans les rues. Hélas! un deuil cruel les interrompit; mais nous devons au souvenir de Joseph de Malafosse de reprendre l'œuvre à laquelle il s'était associé avec tant de bonne grâce et de savoir. Nous relèverons, ce printemps, le drapeau tombé de sa main défaillante et nous serrerons les rangs de l'avant-garde, sûrs d'être suivis et soutenus.

Parlerai-je de nos excursions aux abords de Toulouse et au loin dans les domaines de nos sœurs de Foix et de Carcassonne, d'Auch et d'Albi, de Montauban surtout où nous avons de si bons exemples et tant d'amis. Quel gracieux accueil nous est partout réservé, dans les églises et les hôtels-de-ville, dans les musées, dans les manoirs où nous trouvons de si gracieuses châtelaines; quelles fructueuses récoltes de photographies, de dessins, d'observations et de notes !

Longtemps les volumineux *Mémoires* in-4° avaient suffi à la divulgation de nos travaux. Je vous ai engagés, il y a un quart de siècle, à publier le compte rendu de vos séances. Vous travaillez ainsi au grand jour et pas une de vos communications n'est perdue. Le *Bulletin*, largement distribué, souvent reproduit par la grande presse, a atteint son plus haut degré de prospérité sous la savante direction d'un secrétaire général maintenant élevé à l'un des plus beaux sièges de l'épiscopat français. Mgr Douais, pendant son long séjour au milieu de nous, a rendu d'inoubliables services. Je citerai seulement l'ensemble de ses découvertes concernant l'histoire de l'art toulousain, la date, les auteurs et les prix de nos hôtels Renaissance. Le retentissement de ses lectures n'a pas peu contribué à faire sentir à MM. les notaires le bienfait que l'histoire de France atten-

dait d'eux, et nous avons applaudi à la mesure intelligente qui, le Conseil général aidant, a ouvert aux savants le dépôt des vieux titres notariés.

Je n'ai garde d'oublier l'œuvre que l'éditeur dévoué de l'*Histoire de Languedoc*, M. Privat, a entreprise avec votre secrétaire actuel. L'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi* est rédigé par vous. De splendides illustrations accompagnent des notices magistrales et l'ouvrage nous fait vraiment honneur.

Si nos ressources étaient moins restreintes, Messieurs, nous produirions bien davantage. Mais nous ne risquons pas d'être accusés d'avoir dérobé l'or de Toulouse. La Municipalité, jadis fort généreuse, est toujours gracieuse et complaisante, mais sans frais. Nous n'avons pas davantage la part longtemps habituelle du produit des sables aurifères du département. La préfecture, simplement pour mémoire sans doute, nous alloue tous les ans une pépite de 100 francs. Quant à l'or gaulois que le Ministère dispense généreusement à Lutèce et à ses amis, il est fort peu connu des descendants des Ibères et des Volkes-Tectosages.

La République connaît Toulouse. Elle sait qu'on y estime à l'égal de la fortune l'art de bien dire de belles et bonnes choses. Elle a jugé que nous préférerions au pain quotidien lui-même des discours enchanteurs de MM. Héron de Villefosse, Gaston Paris, Paul Meyer, de Lasteyrie, Babelon, Hamy et autres princes de l'érudition française. C'est ainsi que nous avons eu, l'an dernier, l'avantage d'inaugurer le premier Congrès provincial des Sociétés savantes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la misère est le lot des Académies de province. En 1840, un homme pour lequel j'ai une estime et une affection toute particulière, un des créateurs de l'archéologie préhistorique, Boucher de Perthes, s'exprimait en ces termes dans un discours présidentiel à la Société d'émulation d'Abbeville : « Ce qui s'oppose aux études des Académies de province et à la publication de leurs Mémoires, c'est leur pauvreté. En général, elles ne peuvent subvenir à leurs dépenses que par une cotisation qui devient une véritable charge pour les membres ayant une fortune médiocre ou de faibles appointements comme la plupart des professeurs et officiers de l'Université. »

Et Boucher de Perthes ajoutait : « La pauvreté offre surtout un contraste pénible quand les Sociétés sont affiliées à des Académies

étrangères. En échange de tous les dons que nous recevons d'elles, nous n'avons pu offrir que notre reconnaissance. »

La situation depuis soixante ans a plutôt empiré, au moins pour les Académies proprement dites ou Sociétés fermées comme la nôtre. Nous avons vu tarir les trois sources auxquelles s'alimentait notre budget, et cela en dépit des services rendus, du labeur ininterrompu. La Ville, le Département, l'Etat semblent s'être entendus pour diminuer la force utile de ces institutions.

Ah! sans doute, il serait mieux de n'avoir à compter que sur l'initiative généreuse des particuliers. Malheureusement, les Mécènes sont rares dans notre Midi. Quatre fois la Société a été couchée sur le testament de nos amis, MM. le Dr Ourgaud, Bonnel, de Clauzade et Ozenne. Voilà, jusqu'ici, nos seuls et vénérés bienfaiteurs.

Une lettre que nous venons de recevoir de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur nous déclare que les Sociétés savantes sont exclues désormais de la distribution des livres acquis par les souscriptions ministérielles. Ils sont tous réservés aux bibliothèques publiques municipales proprement dites et universitaires.

Il peut sembler qu'une telle mesure, justifiable en principe, pourrait être l'objet d'exceptions en faveur des Sociétés qui ont un réel souci de leurs archives et les entretiennent en ordre, libéralement ouvertes aux travailleurs qui le désirent.

Or, nous avons vu profiter largement de notre riche et confortable bibliothèque, Julien Sacaze et Albert Lebègue pour leurs grandes épigraphies, M. Barrière-Flavy pour son Inventaire général des sépultures des barbares en Occident, M. Dognon pour ses Institutions méridionales, M. de Lahondès pour son Histoire de Pamiers et sa Monographie de Saint-Etienne, M. Clémen pour son rapport officiel allemand sur les monuments historiques français, M. Emile Male pour son Histoire de l'art religieux au treizième siècle; cet auteur et son collègue M. Graillot, pour leurs cours d'archéologie à notre Faculté des lettres, ont trouvé chez nous des séries de premier ordre uniques dans notre ville. Messieurs, il serait facile de multiplier ces indications en citant tous vos travaux; elles nous autorisent à garder l'espoir que la décision ministérielle peut être revisée.

Je ne voudrais pas exagérer l'abandon des pouvoirs publics. Ils ont accueilli en effet, sans hésiter, nos vœux en faveur des fouilles

de Martres, qu'ils ont largement subventionnées (1). Cependant, un effort supplémentaire de la Ville et du Département aurait permis de publier à Toulouse le résultat des belles recherches auxquelles notre confrère M. Joulin, achevant l'œuvre de ses devanciers, a brillamment attaché son nom. Paris aura cet avantage. L'Institut enlève à nos Mémoires cette riche moisson. Ainsi l'on voit quelquefois une famille pauvre livrer avec résignation un de ses enfants à des parents plus fortunés.

Un grand fait s'est produit récemment dans le fonctionnement officiel des Sociétés savantes. Elles sont rattachées à la Direction de l'enseignement supérieur à l'heure même où les Universités se constituent avec un entrain magnifique et une puissance réelle. Il y a bien un courant qui s'est manifesté parfois, même dans la *Revue internationale de l'enseignement*, engageant les Universités à prendre sur toute la ligne le gouvernement intellectuel, et « à réduire l'influence néfaste des amateurs et le chauvinisme de province » (1890, p. 614). Mais un autre sentiment domine, nous en sommes assurés, dans les conseils du Ministre de l'Instruction publique. A Toulouse règne l'accord le plus intime entre les universitaires et les amateurs; la composition du bureau de la Société archéologique en est le témoignage formel.

Le Recteur de l'Académie, dans un beau discours, très archéologique d'ailleurs, qu'il prononçait, en 1896, à la distribution des prix de notre Ecole des beaux-arts, précisait en ces termes le rêve qui lui apparaissait dans les brumes radieuses de l'avenir : « C'était une sorte de libre fédération de toutes les forces qui concourent ici à l'éducation des esprits. Quelque part, au centre, sur une aile, n'importe où pourvu que ce soit une place au bon combat, votre jeune Université; tout autour, vos grandes écoles municipales, vos Académies, vos Sociétés savantes dispersées ou groupées à leur gré, suivant leurs affinités toujours régies par leurs lois propres, toujours maîtresses de leurs destinées, mais en contact incessant les unes avec les autres, et doublant par là leur énergie créatrice. Superbe élan où chaque troupe n'obéit qu'à son chef, ne suit que son drapeau, mais où tous ces drapeaux flottent et montent ensemble vers un même sommet lumineux. »

(1) Quatorze mille francs pour les dernières fouilles,

Ainsi s'exprimait une voix autorisée entre toutes. A ce chaleureux appel à l'union et à l'effort, la Société archéologique a déjà répondu. Sa bonne volonté n'est pas douteuse; mais pour suivre avec utilité les troupes principales vers le sommet qui nous attire, le dévouement ne suffit pas. Pourquoi l'Université, qui nous encourage, ne nous donnerait-elle pas aussi le secours de ses ailes, je veux dire de son riche et grandissant budget. Ne serait-ce pas là un premier acte juste et clair de décentralisation?

En attendant, les Académies continueront à travailler, et dans cet antique palais d'Assézat, rajeuni par la volonté de Dame Clémence-Isaure, elles puiseront une ardeur plus vive et des forces mieux ordonnées.

Rapport général sur le concours de l'année 1899,
par M. Edouard PRIVAT, membre résidant.

Messieurs,

Pour la première fois depuis vingt ans, la Société archéologique du Midi de la France convie à la réunion annuelle le Toulouse lettré et artiste; c'est le dernier venu qu'elle a chargé, malgré sa jeunesse, des fonctions de rapporteur général. A ce titre, comme à bien d'autres, je sollicite votre indulgence, moi qui ai mission d'être sévère pour les autres; mais j'apporte à notre Compagnie tout mon zèle et tout l'amour que j'ai pour notre province dont vous étudiez, Messieurs, avec tant de compétence, l'histoire, les institutions et les arts.

Remarquons, une fois de plus, l'utilité de ces concours qui aident au développement de l'histoire locale, en favorisant la production de nombreux travaux.

La Société archéologique du Midi de la France avait rarement constaté autant d'empressement à répondre à son appel qu'en 1899. Notre prédécesseur, M. l'abbé Lestrade, déclarait déjà en 1898 « que le zèle des travailleurs s'était réveillé. » Six mémoires avaient alors été présentés à la Société; que dirait-il aujourd'hui en présence des douze travaux dont nous allons rendre compte?

M. l'abbé Aragon (1), connu par de très estimables monographies

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Couture.

locales, est le seul qui ait traité le sujet proposé pour le prix de Clausade. Il nous a donné un *Abrégé de l'Histoire de Toulouse* destiné surtout à la jeunesse et au public d'une culture ordinaire.

Rien n'est si difficile qu'une œuvre de vulgarisation historique de ce genre. Il y faudrait une science impeccable, mais qui ne s'étale jamais, et l'art le plus rare, celui qui se cache. Sans réaliser ce chef-d'œuvre, M. Aragon a su joindre à la netteté du récit la correction et la clarté du style. On peut regretter qu'il ait découpé un peu irrégulièrement à travers ses pages un travail de Dupuy-Dugrez, qui méritait plutôt d'être publié à part avec notes. On peut trouver aussi que sa narration aurait dû prendre un peu plus d'ampleur, au moins dans les faits dramatiques de notre histoire. Un reproche plus grave : tout un chapitre est à refondre, celui de la période mérovingienne; la postérité de Caribert ayant été absolument expulsée de l'histoire avec la fabuleuse charte d'Alaon, qui en est le seul garant.

D'autres inexactitudes sont à corriger çà et là, mais de moindre importance et n'exigeant, d'ordinaire, qu'un trait de plume. En somme, moyennant quelques retouches, ce travail répondra pleinement aux intentions de l'auteur que la Société s'est fait un devoir d'encourager en lui décernant une médaille d'argent.

Une nomenclature des chartes de coutumes de la Haute-Garonne, du XIII[e] au XVI[e] siècle, nous a été présentée par M. Decap (1), membre de la Société des études du Comminges.

De patientes recherches lui en ont fait découvrir jusqu'à cent cinquante-quatre dont cent dix-huit sont inédites ou introuvables.

Il est probable qu'il en reste encore à trouver; sur cinq cent dix-sept communes qu'il y a dans la Haute-Garonne, la proportion de celles qui avaient des chartes de coutumes devait être beaucoup plus élevée; mais il est fort difficile de rencontrer ces documents ou même de les voir mentionnés.

Le hasard, des travaux spéciaux, les fouilles dans les archives particulières permettront de compléter peu à peu la liste dressée par M. Decap. Il faut lui rendre cette justice, qu'il a compulsé avec le plus grand soin nos archives afin de présenter une nomenclature

(1) Rapporteur particulier : M. Brissaud.

aussi complète que possible. Sur chaque charte, il donne les renseignements essentiels : date de concession, auteurs de la concession, indication des chartes analogues, originaux ou copies que nous possédons, éditions et travaux divers à leur sujet, etc. Cette nomenclature n'est donc pas une sèche énumération des anciennes coutumes de notre département. Elle se compose d'une série de notices brèves, mais très riches d'indications sur les cent cinquante-quatre coutumes de la Haute-Garonne dont M. Decap a constaté l'existence.

Le travail que cette œuvre a coûté à son auteur est considérable et présente, en outre, une grande utilité. C'est le type des travaux que la Société archéologique a pour mission d'encourager; aussi n'hésite-t-elle pas à attribuer à M. Decap une médaille d'argent avec éloges.

M. l'abbé Morère (1) étudie : *Les origines, les privilèges et les coutumes de la ville de Revel.*

Une note indique que, quoique déjà signalé au dernier Congrès des Sociétés savantes, ce mémoire ne lui a pas été soumis : il est donc inédit.

Dans tous les cas, la Charte ne l'est point, car elle a déjà été rapportée par Saussure dans son *Recueil des Ordonnances.*

Le texte donné n'est qu'une « reconnaissance » faite par Louis XI en 1462, c'est-à-dire à son avènement au trône, comme cela se faisait à chaque avènement royal. Il est conservé dans les archives de la mairie de Revel.

L'étude de ce texte a permis à l'auteur de préciser la date de la fondation de Revel, qui est conforme à celle donnée par Dom Vaissete dans l'*Histoire générale de Languedoc.*

Il est ainsi amené à réfuter l'opinion de Catel dans ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, suivie par M. Curie-Seimbres, dans son ouvrage sur *Les bastides du Sud-Ouest* paru en 1880. Mais l'auteur ne précise peut-être pas suffisamment; dans les travaux d'érudition, les sources doivent être indiquées de la façon la plus nette et la plus complète pour pouvoir s'y référer exactement.

M. l'abbé Morère relève d'abord le texte de la Charte tel qu'il est

(1) Rapporteur particulier : M. le baron Desazars de Montgailhard.

actuellement conservé à la mairie de Revel, puis l'étudie en groupant sous des titres généraux les divers textes se rapportant au même objet. Il l'a fait avec clarté et précision, se bornant à une transcription exacte des divers articles de la Charte.

C'est ainsi qu'il rapporte successivement :

1° L'établissement de la bastide sur le sol de la forêt de Vaure ;

2° Le régime des personnes ;

3° Le régime des terres ;

4° L'organisation municipale ;

5° L'organisation judiciaire des consuls, qui est assez développée.

La Charte donne encore des indications assez curieuses sur les affaires criminelles et les affaires de mœurs.

Le mémoire se termine par un exposé complet de la Charte sur la police en matière de marchés et de foires, d'hygiène, de propreté des rues, etc.

La plupart des explications fournies par l'auteur du mémoire pour éclairer son sujet sont judicieuses et exactes. Il en est une pourtant que nous devons relever. Ainsi, page 9 de son travail, il assimile les *oublies* ou *oblies* dont parle la Charte (LXXXIV) aux *censives*. C'est là une erreur ; chacun de ces termes a une signification différente. On entendait par *oblie* toute rente en argent par opposition au mot *censive*, qui signifiait toute rente en nature, telle que grains, volailles, etc. On peut s'en convaincre par ce qu'en dit Soulatges dans ses *Coutumes de Toulouse*, IVe partie, page 78.

C'est toutefois un travail intéressant auquel la Société archéologique accorde une médaille d'argent.

M. l'abbé Aries (1) avait déjà publié une *Histoire du bourg Saint-Bernard* en 1896. Il a remanié son premier travail, et l'a présenté cette année au concours de la Société archéologique : nous l'en félicitons bien sincèrement.

De beaucoup supérieure à la première rédaction, la nouvelle *Histoire du bourg Saint-Bernard* a cependant des défauts ; nous ne saurions assez reprocher à M. Aries sa partialité en matière de critique historique ; l'historien doit se contenter de noter les faits et d'en dégager la vérité sans esprit de parti. En outre, nous voudrions

(1) Rapporteur particulier : M. Privat.

chez M. Aries plus de précision dans les références, plus d'ordre dans l'exposition, moins de digressions, plus de clarté par endroits, plus de correction dans le style.

Mais ce ne sont là que de faibles reproches vis-à-vis du travail considérable entrepris par M. Aries. Les questions d'archéologie sont fort bien exposées et fort nettement discutées; les détails abondent et fournissent d'utiles documents aux amateurs d'histoire locale. Ce n'est d'ailleurs pas sans un véritable effort qu'un curé isolé de tout commerce scientifique et loin de nos archives et de nos bibliothèques entreprend une deuxième édition de son ouvrage.

Le travail exigé par l'étude de M. Aries offre un exemple méritoire, car s'il était suivi généralement dans tous les villages, que de textes pourraient ainsi être conservés, et combien rendrait-on service ainsi à l'histoire générale! M. Aries a suivi l'exemple de beaucoup de ses confrères, tels que MM. Morère, Larrondo et Aragon.

La Société archéologique est heureuse de lui décerner une médaille d'argent.

Dourgne, ses seigneurs, ses consuls (1) : Tel est le titre d'un volumineux travail qui ne comprend pas moins de 600 pages in-4° d'une écriture fort serrée : l'histoire, par le menu, d'une seigneurie et d'une commune, depuis le dixième siècle jusqu'au dernier tiers du dix-septième. L'auteur, M. Azémar, avocat, se propose de conduire son œuvre jusqu'aux préliminaires des états généraux de 1789.

Nous nous demandons lequel vaut mieux du livre d'une lecture facile, clairement et logiquement divisé, dans lequel les événements locaux, détaillés avec précision et méthode, s'éclairent de l'histoire générale, — textes à l'appui, d'ailleurs, mais en leur place aux pièces justificatives, — ou du livre forcément volumineux, rédigé chronologiquement, où les faits se suivent par ordre de date, dans lequel le lecteur n'a d'autre ressource, pour reprendre haleine, que de lire le document intercalé dans mille et un détails consciencieusement contrôlés; lequel vaut mieux, en un mot, du livre qu'on lit, ou du livre que l'on consulte en se guidant, bien entendu, d'une table alphabétique? C'est à cette seconde catégorie qu'appartient

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Auriol.

plutôt la présente monographie, et nous en faisons, en ce seul mot, tout à la fois la critique et l'éloge.

Après un long avant-propos dans lequel il insiste avec abondance sur des étymologies qu'un rigoriste contesterait, l'auteur nous introduit dans l'histoire féodale de Dourgne à partir de 960, et nous suivons cette histoire dans ses évolutions presque année par année jusqu'au traité de Paris et à la réunion du Languedoc à la Couronne.

L'histoire de Dourgne bastide, Dourgne rebâti en 1301, est fort intéressante : les chartes et statuts eussent pu être analysés, et des documents fort instructifs d'ailleurs, concernant certaines familles de notaires du pays de Dourgne au temps de Henri IV, auraient dû faire la matière de notes ou renvois.

La partie la mieux traitée et absolument inédite est l'histoire de Dourgne au dix-septième siècle; l'auteur a transcrit les cahiers consulaires, et le chapitre des écoles est spécialement curieux.

Ces critiques ne sont pas pour diminuer le profond mérite du labeur de plusieurs années, dans lequel se sont accumulés tant de documents puisés aux sources. De cet ensemble de matériaux, il serait très facile de tirer une parfaite monographie; aussi la Société estime-t-elle que M. Azémar a droit à une vraie récompense; elle lui accorde une médaille d'argent.

M. Rumeau (1) a envoyé au concours un fort appoint à la future monographie de *L'Abbaye de Grandselve.* Il a eu l'excellente idée de prendre copie de l'inventaire de Grandselve, il en a extrait les renseignements historiques relatifs à la vie propre de l'abbaye, surtout à ses relations avec le pays circonvoisin, à son commerce, etc.

Comme on le voit, M. Rumeau n'a pas prétendu écrire une monographie proprement dite, ni examiner en détail une des phases du développement de la vie monastique à Grandselve, mais composer, pourrait-on dire, la préface de l'inventaire et mettre en relief les principales données qu'il renferme. Le tome VII des *Mémoires de la Société archéologique du Midi* renferme une monographie de Grandselve par M. Jouglar. Il serait aisé d'ajouter beaucoup de renseigne-

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Lestrade.

ments à ce premier travail, aujourd'hui que les archives des notaires nous sont ouvertes.

Mais à cette source si riche de documents il faudra ajouter les propres recherches de M. Rumeau. Il aidera notablement l'auteur de la future monographie *complète* d'une abbaye jadis si puissante en nos contrées.

La Société archéologique, reconnaissant le mérite de ce travail, a décerné à son auteur une médaille d'argent.

M. le docteur Cuguillères (1) envoie au concours le texte du procès-verbal de Cammas et Micot relatif aux *Orgues de Toulouse durant la période révolutionnaire.*

La municipalité de Toulouse leur avait confié le mandat de se transporter dans les églises paroissiales et conventuelles, d'examiner la valeur des instruments, le caractère des boiseries, etc.; sur leur rapport, on devait décider quelles orgues seraient conservées, quelles seraient sacrifiées.

Le procès-verbal des commissaires est du plus haut intérêt. La description qu'ils font des orgues de Toulouse (dont la plus grande partie est détruite) indique le nom de l'auteur, parfois les remaniements successifs, le nombre de jeux, le cachet artistique des boiseries, etc. Il y a tout lieu d'espérer que M. Cuguillères publiera ce document en indiquant au bas des pages quels sont ceux des instruments détruits qui ont traversé la Révolution, en quel lieu ils se trouvent, etc., et quels sont ceux qui ont complètement disparu.

M. Cuguillères a cru devoir insérer, entre les diverses descriptions données par les commissaires, des notes et des renseignements techniques sur les différents jeux employés dans les orgues. Cette partie de son travail coupe assez malheureusement le rapport des commissaires. Il faudrait d'ailleurs du temps et des recherches plus minutieuses et plus sûres pour donner à ce sujet des notions suffisantes auxquelles seuls des spécialistes s'intéresseraient.

La Société archéologique exhorte plutôt M. Cuguillères à publier le texte du procès-verbal tel quel, sauf à ajouter des notes sur la destinée des œuvres et à donner des phototypies de certains instru-

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Lestrade.

ments. En attendant, elle accorde à l'auteur des orgues de Toulouse au dix-huitième siècle une médaille de bronze.

En outre, à la connaissance du rapporteur, telle grande revue d'érudition musicale de Paris aimerait vraisemblablement à publier dans ses pages ce que M. Cuguillères voudra bien envoyer de son mémoire.

La Charte d'Eoux (1489) (1), par M. Curicque, étudiant en droit. — Sous ce titre, l'auteur présente, en quelques pages, un aperçu historique de la petite commune d'Eoux, canton d'Aurignac (Haute-Garonne). Il raconte comment une charte de coutumes fut accordée à cette localité, en 1480, et il soutient que cette charte, fort semblable à celle qu'obtint une localité voisine, Benque, en l'année 1470, n'est, comme celle-ci, que la réédition et la confirmation d'usages plus anciens.

Il donne ensuite une analyse sommaire avec notes, article par article, des dispositions de cette coutume; pour mieux les comprendre, il s'est aidé des coutumes voisines, et il en rapproche les articles. En terminant, il explique quelques particularités relatives à la Coutume de Benque.

Cette analyse n'est qu'un travail préparatoire permettant de donner un aperçu synthétique des règles de la Coutume. L'auteur les range sous quatre rubriques : 1° liberté politique; 2° liberté civile; 3° police et administration ; 4° délits et amendes.

Il donne ensuite le texte latin de la charte d'Eoux d'après la copie datée de 1624 qu'en possèdent les Archives départementales de la Haute-Garonne (E. 891). En regard, il a eu le soin de placer une traduction française d'après la copie et les éditions qu'on a données de la Coutume de Benque, qui est semblable à celle d'Eoux, mais dont nous n'avons que le texte français. Le texte qu'il donne de la coutume d'Eoux peut donc être regardé comme l'original de la Coutume de Benque.

Le tout se termine par un Index des mots employés dans la Coutume d'Eoux.

C'est un travail consciencieux dont la Société archéologique félicite M. Curicque, en lui décernant une médaille de bronze.

(1) Rapporteur particulier : M. Brissaud.

M. Peyronnet (1), pharmacien à Rabastens, a présenté deux mémoires à notre concours.

Le premier a pour titre : *Documents sur quelques artistes du pays albigeois.*

C'est une intéressante nomenclature de noms d'artistes et d'œuvres d'art exécutées en grande partie à Rabastens ou aux environs. Mais ce travail est confus, sans table et sans conclusion. En outre, l'auteur semble hasarder un peu trop ses appréciations ; il donne souvent comme vrais certains faits qui mériteraient d'être prouvés, et devrait se rendre compte si les données sur lesquelles il base ses assertions sont exactes.

L'autre mémoire de M. Peyronnet a pour titre : *La Confrérie des Pénitents bleus instituée à Rabastens*, texte inédit (1er mars 1598).

L'auteur s'est borné sans doute à copier le texte sans notes, sans commentaires et sans indications de provenance. Ainsi nous ignorons si l'original de ces statuts existe dans un registre conservé à Rabastens ou bien s'il se trouve dans les minutes d'un notaire.

Pour ces divers motifs, la Société croit ne devoir attribuer à ces deux travaux qu'une médaille de bronze.

Il nous reste à parler de trois ouvrages déja publiés.

C'est d'abord l'*Histoire des débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix* (2), par M. Lafont de Sentenac, trésorier et lauréat de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.

Après nous avoir fait assister aux débuts de l'imprimerie à Pamiers, l'auteur passe en revue tous les imprimeurs du pays de Foix. Sur chacun d'eux, une courte notice, généralement suivie du fac-similé de la signature ; pour quelques-uns, une liste des ouvrages imprimés. Vient ensuite une chronologie fort complète des imprimeurs de l'Ariège (ancien comté de Foix).

M. Lafont de Sentenac termine son travail en nous donnant quelques pièces justificatives fort intéressantes, mais où nous préférerions ne pas voir figurer la pièce n° 3 (apprentissage de Michel Rivière, chez Baour, imprimeur à Pamiers), déjà publiée dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. III, p. 93.

(1) Rapporteur particulier : M. le baron de Rivières.
(2) Rapporteur particulier : M. E. Lapierre.

Malgré cette légère critique, nous sommes heureux de dire que M. Lafont de Sentenac a offert à notre Concours un travail solide, simplement écrit, toujours exact dans les renseignements, et qui sera consulté avec fruit.

La Société décerne à l'auteur des *Débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix* une médaille de bronze.

Les Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle (1) de M. Ph. Lauzun constituent à la fois une œuvre historique et une étude d'archéologie militaire médiévale. Les six monographies très fouillées dont il se compose et qui ont paru d'abord dans la *Revue de Gascogne*, se réfèrent au même sujet : il s'agit de postes fortifiés formant une ligne de défense entre la Guyenne anglaise et l'Armagnac indépendant vers la fin du treizième siècle. Le système architectural est le même et nous révèle un mode régional et un moment particulier de l'art. Les excellentes phototypies exécutées sur les clichés de M. Lauzun achèvent d'éclairer le lecteur édifié par les consciencieuses descriptions de l'écrivain, et par l'introduction magistrale de M. G. Tholin (le meilleur élève de Jules Quicherat) placée en tête du volume, après un hommage de Ph. Lauzun au regretté Benouville, qui parcourut avec lui, il y a quinze ans, tout le département du Gers pour y dessiner les monuments de tout ordre.

La partie historique n'est ni moins étudiée ni moins attachante que l'archéologie. Les familles qui ont eu dans leur domaine seigneurial un château historique retrouveront ici leurs plus anciens souvenirs puisés souvent aux sources les plus inédites.

Signalons seulement une des plus vieilles maisons de Gascogne, les Pardailhan, et une famille nouvelle, les Maniban, qui ont joué à Toulouse un rôle bien plus important qu'en leurs châteaux gascons du Busca.

La Société a réservé à ce bon travail sa grande médaille de vermeil.

Nous avons tenu à terminer ce rapport en parlant de la belle étude de M. Forestié neveu, membre de l'Académie et de la Société

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Couture.

archéologique de Tarn-et-Garonne, sur l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban* (1).

M. Edouard Forestié, notre confrère, fils de l'auteur, n'a voulu laisser à personne le soin de présenter l'ouvrage de son père, âgé aujourd'hui de 84 ans et qui a commencé vers 1840 son travail de prédilection ; c'est en termes émus qu'il rend cet hommage de piété filiale. De tous les ouvrages présentés à notre société pendant ces dernières années, aucun ne renferme à un plus haut degré une érudition sûre, une critique saine, qualités si désirables dans les questions historiques.

Grâce à de patientes et laborieuses recherches, M. Forestié nous fait assister avec la plus rigoureuse précision à l'évolution de l'imprimerie et de la librairie à Montauban. Sur chaque imprimeur, sur chaque libraire, l'auteur nous donne des renseignements biographiques, relevés avec une exactitude scrupuleuse et présentés dans un ordre parfait. Pour chacun, il indique le plus souvent l'origine de son outillage ou de l'achat à Montauban. A la suite de chaque biographie est placée la bibliographie des ouvrages imprimés. 946 articles sont catalogués et décrits de 1518 à 1874. L'auteur a cru préférable, par suite des relations d'affaires des libraires avec les imprimeurs, d'insérer les notices biographiques de ceux qui furent éditeurs, à leur date, en suivant l'ordre chronologique.

Nous ne saurions l'en blâmer, car nous suivons ainsi parfaitement l'industrie du livre à Montauban.

L'ouvrage est accompagné de reproductions de gravures sur bois, lettres ornées, fleurons, marques d'imprimeurs. Le tout est fort bien classé. Pour parfaire cet ouvrage, il a fallu quarante ans d'un travail incessant, et l'ardeur du chercheur ne s'est pas un instant ralentie.

Notre Société se trouve honorée d'avoir eu à examiner semblable travail. Elle l'a jugé digne d'une des plus hautes récompenses et lui a décerné exceptionnellement une médaille d'or.

Cette brève analyse des travaux présentés à la Société archéologique du Midi de la France permet de se rendre compte de la valeur du concours de 1899.

(1) Rapporteur particulier : M. Lapierre.

Sans doute, notre compagnie a pour devoir de contribuer au progrès de l'érudition dans nos provinces méridionales; elle accueillera toujours les travailleurs et encouragera leurs efforts. Cependant, elle verrait avec plaisir des travaux moins étendus, moins touffus, rédigés avec une méthode plus sûre, une critique plus précise, et d'où se dégagerait plus clairement la vérité.

Le but de notre Société n'est pas seulement de favoriser l'étude des questions historiques et de hâter la solution de ces intéressants problèmes que suggère l'histoire de notre passé; l'archéologie a surtout sa place dans notre compagnie et nous nous faisons un devoir de le rappeler aux érudits méridionaux. Dans notre France, les artistes du Moyen Age n'ont point délaissé notre région, et en particulier Toulouse; nous vivons dans une contrée spécialement riche en monuments; ils ont tous un caractère original qu'il importe à nous plus qu'à d'autres de mettre en relief. Nous ne nous faisons point illusion sur la difficulté des problèmes archéologiques et sur les objections qu'ils soulèvent; mais par cela même, ces questions deviennent plus intéressantes et mériteraient de prendre dans nos concours la place qu'elles devraient occuper par suite du nom même de notre Société.

Le concours de cette année apporte dans l'ensemble une sérieuse contribution à l'érudition locale; quelques-uns des travaux présentés sont à tous points de vue excellents, et notre compagnie remercie leurs auteurs de l'honneur qu'ils lui ont fait en les lui soumettant. Quelques mémoires plus succincts demanderaient à être complétés; d'autres, par contre, à être allégés de quelque fausse érudition.

Toutefois, notre compagnie est heureuse d'adresser ses plus vifs remerciements aux auteurs qui ont bien voulu solliciter ses suffrages. Elle les félicite tous pour la pierre grosse ou petite qu'ils ont apportée au grand édifice de la reconstitution du passé.

Il y a un mois à peine, Messieurs, j'étais encore loin de vous, à Paris. Ce n'est peut-être pas la distance qui sépare, mais le milieu. Un assez long séjour m'avait retenu dans la capitale et je commençais à sentir en moi l'étrangeté d'une vie à laquelle je n'étais plus accoutumé, à souffrir là-bas d'une quasi-solitude et de l'éloignement, quand notre secrétaire général me rappela le concours de 1899 à la Société archéologique du Midi de la France.

Je relus vos travaux. Alors peu à peu la vie coutumière se réveilla en moi; je ne me sentis plus aussi isolé dans la capitale; l'image de nos églises, de nos hôtels de brique, se profilant sur le fond bleu, venait hanter mon imagination, comme je cheminais au milieu des monuments de pierre grise, s'estompant dans le ciel terne; quelque chose, de jour en jour plus vivant, d'heure en heure plus saisissable et plus attachant s'éveillait dans ma pensée; je croyais revivre notre bonne existence toulousaine; des noms connus et estimés, des études sur des questions qui nous sont chères ramenaient mon esprit vers vous, Messieurs, avant que je fusse en réalité de retour.

A ce sentiment se joignait un autre. On vit à Paris, vous le savez, comme dans un perpétuel congrès de savants; on respire dans un perpétuel échange d'idées avec ceux qui vivent des choses de l'esprit et souvent, trop souvent, la province semble en comparaison pauvre et déshéritée. Eh bien! non. A la lecture de vos travaux, notre province ne me parut ni déshéritée, ni pauvre; au contraire, et ce me fut une légitime fierté de penser que dans notre ville de Toulouse grandit tous les jours une élite de chercheurs et d'érudits qui fouillent et éclairent notre histoire locale, l'histoire de notre petite patrie, et que, dans notre sphère plus étroite, des hommes ont aussi bien mérité notre reconnaissance que les savants qui traitent de la grande histoire ont droit à la gratitude de la grande patrie.

Gloriæ majorum! « A la gloire des ancêtres! »

Telle est la devise de notre société. Telle a été la devise de ceux que nous sommes heureux de récompenser aujourd'hui.

Puisse-t-elle inspirer à nombreux travailleurs de solliciter nos suffrages pour nos prochains concours!

La séance est terminée par la distribution des prix et médailles, conformément à la liste publiée dans le procès-verbal de la séance du 30 mai 1899 et par une série de projections photographiques. Des clichés remarquables de MM. René Ancely, Arabet et Privat montrent des vues de Tolède, Cordoue, Séville, Grenade, Burgos et Pampelune.

Séance du 16 janvier 1900.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

La correspondance a fourni entre autres ouvrages :

1° Un certain nombre d'exemplaires de l'*Almanac patouès dé l'Arièjo*, dont l'éloge a été fait dans une séance précédente et que l'éditeur M. Gadrat, de Foix, offre aux membres de la Société archéologique.

2° *Les statuts et les coutumes de la commanderie de Saint-André de Gaillac*, par M. Aug. Vidal, extrait de la *Revue des langues romanes*. (Don de l'auteur, membre correspondant à Albi.)

3° Le *Compte rendu de la 23e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, tenue à Paris en 1899. (Don de M. le Directeur des beaux-arts.)

4° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique invitant la Société à prendre part à l'Exposition universelle.

M. l'abbé Lestrade, élu secrétaire adjoint, faisant en cette qualité partie des commissions, est remplacé par M. Lécrivain au Comité d'impression et de librairie.

Un problème de géographie historique.

M. BLADÉ, membre correspondant, qui assiste à la séance, appelle très sommairement l'attention de la Compagnie sur la nécessité de reprendre l'examen d'un important problème historique, le problème de l'annexion du duché de Gascogne à celui de Guienne. Là-dessus, les auteurs français ne sont pas d'accord. Besly et ses devanciers sont contredits par Oïhenart et Marca, qui présentent, sur la seule foi du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Soude, Berlenguer, ou Bérenger, comme le dernier duc de Gascogne. Mais le grand historien de la Navarre, le P. José Moret, écarte par omission Bérenger, et attribue le duché de Gascogne, depuis 1028 ou 1032 jusqu'en 1035, à Sanche III dit le Grand, roi de Navarre, et ensuite à son successeur Navarrais, jusqu'à une date à préciser.

M. l'abbé AURIOL présente *un manuscrit du quatorzième siècle* sur vélin et enluminé, relatant les XV joies de la Sainte Vierge. L'examen de ce volume est confié à M. Jeanroy.

M. Louis Deloume lit la note suivante :

Le couteau dit de Montmorency, au musée Saint-Raymond.

On sait que le dernier rejeton de la célèbre branche aînée des Montmorency, le duc Henri II, maréchal de France, s'étant uni à Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, souleva le Languedoc, dont il était gouverneur, contre le cardinal de Richelieu ; qu'il fut vaincu par le maréchal Schomberg à Castelnaudary, blessé, fait prisonnier, jugé par le parlement de Toulouse, et exécuté le 30 octobre 1632 dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

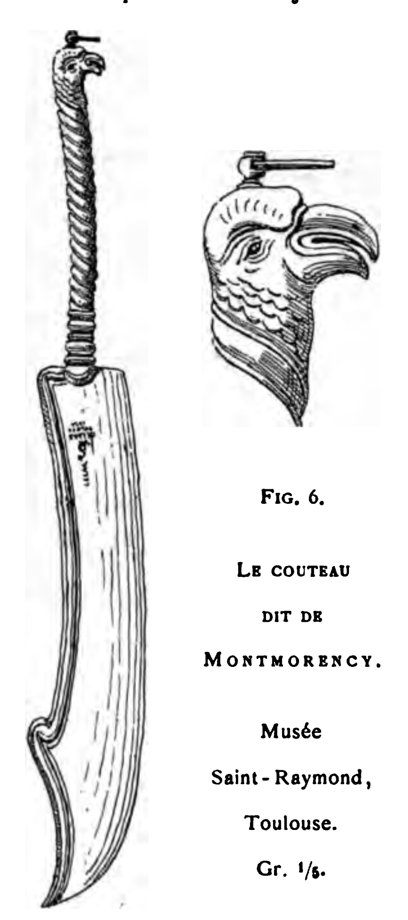


Fig. 6. Le couteau dit de Montmorency. Musée Saint-Raymond, Toulouse. Gr. 1/5.

Depuis de longues années, les étrangers qui visitaient Toulouse demandaient aux concierges du Capitole, qui s'en faisaient un revenu, de voir le couteau qui avait décollé Montmorency.

Le couteau qu'on leur présentait est aujourd'hui déposé au musée Saint-Raymond, comme souvenir toulousain.

Il est en acier ciselé et trempé.

Le manche et la lame sont d'une seule pièce. Son poids est de 3 kilog. 600 grammes. La longueur totale, y compris l'anneau qui est à l'extrémité du manche, est de 0m,88.

Le manche a 0m,30. C'est une tige de forme ovaloïde avec une partie plate sur le dos, d'un diamètre de 0m,04 dans le sens le plus large. Il est orné de stries ciselées en spirales se joignant en pointes sur le devant et terminé par une tête d'oiseau de proie. Au sommet de cette tête est ajouté un anneau de 0m,03 de diamètre.

La lame est longue de 0m,55 sur 0m,10 à la partie la plus large formant pointe en crochet sur le dos. Elle a la forme d'un cimeterre. Le tranchant est affilé ; le dos arrondi est accompagné de deux cannelures parallèles, jusqu'au crochet et d'une cannelure du crochet à la pointe.

Au bas de la lame est gravé un dauphin surmonté d'une couronne royale. Au-dessus et au-dessous du dauphin se trouve deux fois le nom de *Celar*, l'un perpendiculaire, l'autre horizontal, écrit *Celard*. Sous ce dernier est le mot *Tolosa*.

Empiétant sur Tolosa, on voit le chiffre 622 d'une toute autre gravure que Celard et Tolosa, et en caractères tout à fait modernes, comme Celar perpendiculaire.

C'est sans doute ce chiffre 622, dont on a pu faire 1622, qui a donné naissance, intentionnellement ou non, à la légende que ce coutelas aurait servi à l'exécution du duc de Montmorency.

Des discussions se sont déjà soulevées à propos de ce couteau. Augustin Thierry ayant dit que c'était une arme symbolique à porter au-devant des magistrats municipaux dans les cérémonies, M. Urbain Vitry, dans une communication à l'Académie des sciences (1), soutint que le tranchant était trop affilé pour n'être qu'une arme de parade.

Il appartenait à notre éminent confrère M. Roschach de dissiper tous les doutes à cet égard.

De Chastenet de Puységur, lieutenant général des armées du Roi, raconte dans ses Mémoires que Montmorency fut décapité au moyen d'un instrument en usage à cette époque et qui avait quelque analogie avec la guillotine de nos jours. Ce n'est donc pas notre couteau (2).

Par une coïncidence curieuse, je viens de trouver, dans le journal *Le Gaulois* du 12 janvier 1900, un article signé « Tout Paris, » sur les différents genres de supplice.

L'auteur dit que : « Contrairement à la croyance générale, la guillotine » n'est point une invention du docteur Guillotin, ni même du docteur Louis,

(1) Le coutelas de Montmorency. — Note relative à un passage des Lettres sur l'histoire de France, par M. Aug. Thierry, par M. U. Vitry, p. 211-226 des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 4e série, t. IV, 1854.

(2) Voici le passage des *Mémoires* de Chastenet de Puységur (Paris, 1747, 2 vol., t. Ier, p. 137), écrit de 1617 à 1652 :

« Il (Montmorency) se fit jeter une corde sur les bras et s'en alla à son échafaud sur lequel il entra par une fenêtre qu'on avait ouverte qui conduisait » au dit échafaud, dressé dans la cour de la maison de Ville, sur lequel était » un bloc ou on lui fit mettre la tête.

» En ce pays là, on se sert d'une *doloire* qui est entre deux morceaux de » bois et quand on a la tête posée sur le bloc, on lache la corde et cela descend et sépare la tête du corps.

» Comme il eut mis la tête sur le bloc, la blessure qu'il avait reçue au col » lui fesant mal, il remua et dit : « Je ne me remue pas par appréhension, mais » ma blessure me fait mal. » Le P. Arnoul était près de lui qui ne l'abandonna » pas ; on lacha la corde de la doloire, la tête fut séparée du corps, l'une tomba » d'un côté, l'autre de l'autre. »

» mais simplement une modernisation de l'antique « manaya » qui fut, au
» dix-septième siècle, l'instrument de supplice usité en France et en Alle-
» magne. Comme notre moderne guillotine, elle se composait de deux mon-
» tants auxquels était assujetti un couperet qui, en tombant, faisait voler
» la tête du patient.

» C'est avec cet instrument, » ajoute l'auteur de l'article, « que fut exé-
» cuté le *connétable* de Montmorency, dans la petite cour du Capitole de
» Toulouse, ce qui n'empêche pas d'ailleurs les gardiens du *Musée* de mon-
» trer aux visiteurs une *hache* qui est censé avoir servi au supplice. »

A part les trois mots, *connétable*, *Musée* et *hache*, tout cela est exact.

Mais on trouve dans le journal de Barthès (1), rapporté dans l'*Histoire de Languedoc*, que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers, condamnés par le Parlement à la peine de mort, furent, en février 1762, décapités avec *un couteau neuf* par le bourreau de la ville, qui se tira habilement de sa besogne.

Or, M. Roschach a découvert, dans les archives de Toulouse, le compte du coutelier Celar, pour la fabrication et l'entretien pendant deux ans d'un couteau devant servir aux exécutions capitales, que les capitouls qualifient gracieusement de « damas à décoller. »

Ce compte porte une date concordant avec l'exécution des gentilshommes verriers, 19 janvier 1760. Il est quittancé par le coutelier Celard le 21 du même mois.

Il est donc évident que le couteau du musée Saint-Raymond n'a pas servi à la décapitation de Montmorency, malgré la légende et les pourboires des concierges du Capitole, mais qu'il a été utilisé tout au moins en 1762 pour les frères Grenier.

Qui a mis le chiffre 622 sur la lame? à quelle époque précise cela a-t-il été fait? Dans quel but? Rien ne l'indique.

Dans tous les cas, le couteau est historique et a sa place au milieu des souvenirs toulousains.

Les administrateurs du musée Saint-Raymond ont bien fait de le présenter comme couteau dit de Montmorency, pour rappeler la légende tout en la détruisant.

Extrait des livres des pièces justificatives des comptes de la Ville.

Imprévues, art. 76, 100.

Il est mandé à Monsieur de Comynihan, avocat écuyer, ancien capitoul et Trésorier de la ville, que des fonds de l'article 76 de l'état des dépenses

(1) *Heures perdues* de Pierre Barthès, manuscrit en huit volumes. Bibliothèque de la ville, 5e volume, p. 66, 67, 68, 69.

ordinaires de la ville, arrêté par nos seigneurs les commissaires du Roy et des états le 17 avril 1741, il paye au sieur François Celar, marchand Coutelier, la somme de cent livres à lui ordonnée pour un Damas à décoler qu'il a fourni à la Ville, duquel il reste chargé pendant deux ans pour l'entretenir en bon état et le représenter ou remettre à la première réquisition qui lui en sera faite, — dont le modèle en bois demeure à cet effet déposé au greffe du contrôle (Cassaban, capitoul), — laquelle dite somme sera allouée dans la dépense de son compte en rapportant le présent document signé, contrôlé et quittancé.

Fait au Consistoire, le 19e de l'an 1760.

David. De Beaudrigue, capitoul. Cassaban, capitoul.
Chauliac, capitoul.

Pour acquit, le 21 janvier 1760.
Celard.

Du mandement de Messieurs les capitouls, controllé le présent pour la somme de cent livres.

Virebent.

M. J. de Lahondès, en présentant un petit volume du seizième siècle renfermant les œuvres latines et poétiques de Jean Voulté, qui lui a été confié par M. Edouard Forestié, notre vénérable confrère de Montauban, ajoute les remarques suivantes :

Le poète rémois Jean Voulté à Toulouse.

Une ère brillante s'ouvrit à Toulouse avec le seizième siècle. Les marques de l'aisance et de la richesse même, dont jouissaient les habitants, apparaissent encore dans les beaux hôtels de la Renaissance qui manifestent aussi le goût artistique de la race.

Le commerce, qui avait pris une grande extension dans les derniers siècles du Moyen-Age, grâce à la situation de la ville entre les deux mers, entre l'Italie ou l'Espagne, et les provinces du nord ou l'Angleterre même, s'était accru avec les immenses découvertes qui venaient d'ouvrir de nouveaux mondes. De nombreux changeurs se livraient à de fructueux trafics dans la rue des *Cambis*, au centre du quartier du négoce, la rue des Changes, qui a ainsi conservé son nom francisé. En 1549, Henri II institua la Bourse des marchands.

Mais la richesse toute seule ne suffit pas à donner l'essor à l'art créateur. Sur l'élégante porte d'un de nos premiers et plus charmants hôtels, celui de

l'avocat Béringuier-Maynier, à la rue du Vieux-Raisin, on lit une inscription bien digne de caractériser Toulouse à ce moment : *Vivitur ingenio, cetera mortis erunt.*

Et, en effet, une effervescence intellectuelle enflammait aussi les âmes. Le Parlement, qui prenait peu à peu un ascendant dominateur sur toutes les institutions de la ville, suscitait des légistes de marque. L'Ecole de droit attirait des milliers d'étudiants de tous pays par ses professeurs de grand renom. Le culte passionné de l'antiquité ouvrait des horizons nouveaux. Les assemblées, les cours publics de l'Université étaient souvent tumultueux. De vraies luttes, dégénérant parfois en émeutes, surgissaient entre les fervents des anciennes écoles et les novateurs enthousiastes.

M. Forestié m'a confié un petit volume fort rare, curieux témoignage de ce temps agité.

L'auteur, Jean Voulté, né à Reims, avait été attiré, comme tant d'autres, par la renommée littéraire et savante de Toulouse. Il s'était lancé ardemment dans le mouvement nouveau qui revivifiait toutes les sources du savoir. Les novateurs étaient bientôt devenus ses amis. Avec Jean de Boysson et Coras, professeurs de droit comme lui, il se plaisait à l'étude sincère des textes des vieux légistes romains qui faisait abandonner les prolixes commentaires d'Accurse et de Barthole. Avec Philander et Trassabot, il s'enthousiasmait pour le renouvellement de l'art. Avec Etienne Dolet, Jean de Pins, évêque de Rieux, le premier président Jacques de Minut, avec Brunel, Mathieu Pac, du Faur, il s'enivrait avec délices des chefs-d'œuvre de l'antiquité et adoptait pleinement leurs pensées et leur langage.

Ce sont, en effet, des vers latins qui composent son livre ; quatre séries d'épigrammes, épigrammes vraiment, pour la plupart, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Elles accablent de railleries et d'invectives les défenseurs attardés de la scholastique, souvent avec violence, parfois même avec une grossièreté qu'il serait difficile de présenter en français. Elles ne craignent pas d'attaquer la vie intime, et un infortuné professeur, Maurin, plus tard vice-recteur de l'Université, qui avait eu l'imprudence d'épouser une jeune femme dans ses vieux jours, est poursuivi par des sarcasmes cruels.

On revit avec Voulté dans la fureur qui animait les chefs des deux écoles philosophiques et littéraires, fureur aussi enragée que celle de nos luttes politiques. Aujourd'hui, dans une certaine presse, dire à un homme qu'il est un misérable, méritant les derniers supplices, c'est lui signifier simplement qu'il n'entend pas de la même façon les conditions de gouvernement parlementaire ou la valeur de tel ou tel ministère ; alors, c'était lui reprocher, tout uniquement, de ne pas suffisamment admirer l'ampleur et la sonorité de la période cicéronnienne, ou de préférer la rigueur et la sûreté du vieux syllogisme aux envolées idéalistes de Platon.

On imagine quelle transformation périlleuse ces divisions intellectuelles devaient subir dans l'esprit ardent d'une tumultueuse jeunesse. « Danser et jouer de l'espée à deux mains, telle était l'usance des écoliers de la dicte Université », dit Rabelais en parlant de Toulouse. Un autre élément de discorde donnait encore plus d'acuité à ces luttes. Les étudiants, venus des diverses provinces de France et même des pays étrangers, s'étaient divisés en quatre nations : Les Espagnols, les plus nombreux ; les Allemands auxquels se joignirent les Anglais qui apportaient leur humeur querelleuse et arrogante ; les Français de la Loire, et les Aquitains ou les Gascons. Ces groupes se cotisaient entre eux et formaient dans la ville une cité hostile, distincte et factieuse, en lutte, d'ailleurs, les uns avec les autres. Les instincts de désordre s'éveillaient promptement au milieu des discussions d'école ; ils effrayaient les honnêtes bourgeois, l'esprit municipal, le sentiment religieux, car l'hérésie commençait à se glisser au milieu des hardiesses philosophiques.

Le jour de leur fête patronale, les étudiants chargeaient l'un des leurs de prononcer un discours latin dans lequel surgissaient d'elles-mêmes des libertés audacieuses. Après une première interdiction, les Français choisirent Etienne Dolet qui lança de violentes invectives contre Toulouse. L'Aquitain Pinache voulut répliquer, Dolet l'écrasa. La guerre de paroles ne s'arrêta plus. Dolet emprisonné une première fois fut délivré par le premier président Minut, sur la prière de Jean de Pins, mais fut condamné bientôt, en août 1533, à quitter la ville.

Voulté était doué d'un cœur généreux. Il suivit son ami à Lyon et c'est à Lyon qu'il publia en 1537, chez le libraire Jean Barbous, son volume de vers (288 p., petit in-8°).

Ce sont des distiques dans la forme chère à Ovide, élégants et faciles, inspirés le plus souvent par les luttes d'école qui divisaient le monde de l'Université. Quelques-uns sont animés d'une âcre colère ; d'autres sont quelque peu subtils et se hasardent même dans le jeu de mots. Je n'en citerai qu'un qui peut se traduire en français. Exhalant sa fureur contre Toulouse ingrate et barbare, le poète s'adresse à dame Clémence dont la légende venait de se former ou de se développer du moins dans ce milieu lettré : O Clémence, dit-il, quelle inclémence t'a saisie !

Il s'attendrit cependant en chantant la maison paternelle assise sur les bords de l'Aisne, et plusieurs vers passionnés adressés à sa Clinia rappellent l'inspiration de Catulle.

Ces vers sont divisés en quatre livres, dédiés à Jean de Boysson ou Boyssoné, à l'évêque Jean de Pins, à Gérard Roussel, évêque d'Oloron. Je ne sais à qui est dédié le premier livre, car les dix-sept premières pages manquent dans l'exemplaire de M. Forestié, et la Bibliothèque de Toulouse ne possède pas le volume.

Il se termine par une série de pièces diverses dédiées à Jean Dillier, chancelier de l'Université.

Voulté publia encore les *Hendécasyllabes*, et c'est dans ce recueil que se trouve la singulière épitaphe païenne du pieux évêque Jean de Pins qui méritait mieux. Je l'ai déjà citée. Elle comparait à l'Olympe la maison que l'évêque avait fait construire à Toulouse et dont une partie au moins va disparaître avec l'élargissement de la rue des Chapeliers.

La plupart des dictionnaires biographiques ne parlent pas de Voulté. Celui de Lalanne dit qu'il fut assassiné, à Toulouse, le 30 décembre 1542. Mais je n'ai pu découvrir aucune confirmation de cette tragique aventure.

Lecture est donnée d'une note envoyée par M. l'abbé Galabert, membre correspondant :

Livre de raison d'Antoine d'Antiquamareta, seigneur de Villeneuve-lès-Lavaur (1522-1525).

Il y avait à Villeneuve-lès-Lavaur, en 1489, un petit bachelier ès lois, du nom d'Antoine d'Antiquamareta, qui possédait une partie de la seigneurie du lieu; il possédait divers fiefs dans le voisinage; le 27 avril il lauzait la vente d'une pièce de terre à *Velhanis*; le 7 décembre il faisait échange de prés avec Antoine de Loubens, coseigneur de Villeneuve (1).

Le livre de raison, que nous allons analyser, écrit de 1522 à 1525, appartenait à Antoine d'Antiquamareta, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Loubens (2), petit-fils probablement de notre bachelier; nous disons probablement, car parmi les divers membres de la famille qui, à chaque génération, reçurent le prénom d'Antoine, il n'est pas impossible de faire erreur.

Le dit seigneur a des fiefs à Veilles, à Magrin. Il renferme son blé dans des silos qui contiennent environ 30 setiers chacun; ces silos sont creusés dans les chais, à côté des archères; quelquefois le blé y chauffe ou est charançonné.

Les consuls de Villeneuve lui payent 2 sous 6 deniers tournois d'albergue; mais ils sont en retard pour le payement, ce dont le seigneur ne semble pas se fâcher.

(1) Arch. de M. Fr. de Carrière, au château de Larra, *H. Cuq-Toulza et Villeneuve*, f° 181 v°.

(2) *Idem*. Le livre de raison n'a pas reçu de cote. La seigneurie de Villeneuve passa, au dix-septième siècle, dans la famille parlementaire des Le Mazuyer, puis aux marquis de Thézan de Poujol, enfin aux Tournier de Vaillac; c'est ce qui explique la présence de ces archives au château de Larra, résidence de ces derniers.

Une des cultures importantes du pays est celle du pastel qui, en 1522, vaut 15 sous le cent; on le fait moudre pour en retirer la graine : *item a estat a molre lo pastel am so bestial.*

Les rentes seigneuriales consistent en blé, avoine, poules, poulets, vin; en 1522, le setier de blé vaut 45 deniers tournois. *Lo XIIII de jenier, jorn de festas d'armas*, le seigneur vend du foin à 7 deniers le quintal, d'autres fois 5 sous et même 5 sous 5 deniers. En 1523, l'orge vaut 20 deniers le setier. La pipe de vin vaut 5 livres (f° 24).

Pour la dépense de la maison, on achète, en 1523, jusqu'au mois d'août, 16 sous 4 deniers tournois de viande de mouton, à raison de 18 deniers la livre; 15 sous de viande de bœuf à 1 sou 2 den. la livre; 6 sous de porc. Mais la semaine de Pâques la dépense fut très considérable : *de Pasquas à Pasquetas XIIII lhioras de carn de buou et una lhiora de moto* valent 19 sous 4 deniers.

Le prix de la journée à tailler les treilles au jardin est de 1 sou; un sou également la journée de faucher; 20 deniers la journée de charpentier.

Parmi les plants de vigne, on nomme le *mausac* et le *piquapol.*

Le seigneur donne une de ses terres à cultiver *a miegas.* Il se réserve en plus 3 setiers d'avoine, une barrique de vin à porter à sa maison de Toulouse, 6 paires de poules, 6 paires de poulets; *item pareilh d'aucatz; item* (les métayers) *devon noyrir totjorn VI capos; item tendran una treja a miegas et devon penre dos porcz* sur 4; mais le maître doit les aider de 10 sous tournois. Les colons doivent de plus un écu d'or à la Saint-Luc; *item fenegaran los prats et portaran los fes a la borda de la mayso*, mais le maître leur donnera une émine de blé (les deux faisant le setier) *et I semalo de vy*, et de plus des noix pour faire de l'huile.

Voici un autre contrat du 2 mars 1522. Le seigneur baille à ferme, pour six ans, sa métairie de la Pomarède, à Villeneuve. *Peyre Sayssinel, son gassalhia... laborara et cultivara ben et degudamen las d. terras..., mettra et fornira la mytat de las semensas, et se partira la garba a miegas, et la brostilha* (le menu bois) *sera del d. Sayssinel.* Tous les ans, le fermier devra planter *albas, pipols... al ribals; item pagara totas talhas, layssara las palhas e fes... la mytat de las terras en rastols la darrieyra annada. Item donara cascun an a Totz sanctz quatre capos et dos galinas bonas et grassas; item cascun an un jornal de carreta ho d'arayre et ung jornal de home a las vinhas et cinq souls t.* Il donnera de plus un setier d'avoine. Il mettra des engrais, prendra les fumiers du château, et il entretiendra la maison d'habitation, sauf au seigneur à fournir le bois et la brique (f° 25).

Le revenu d'une autre métairie consiste en cent œufs, plusieurs douzaines de gelines, de chapons, de truies, porcs, du maïs, des fèves, gesses, pois, avoines.

Le seigneur est pitoyable au pauvre monde : il y a dans son livre toute sorte de prêts de blé, de petit argent, de petits services. Bien que, comme son père, Antoine d'Antiquamareta aille à la cour, il ne se désintéresse nullement de ses vassaux; il consent des baux à cheptel, il donne de la terre pour semer du pastel à une femme qui a été la nourrice d'un de ses enfants. A un de ses serviteurs, qu'il a loué au prix de 12 florins par an, il fait donner *ung gipo de mon fraire et ung aubergie que no luy conti res*. A ses ouvriers il donne toujours une bouteille de *reynevi*, mais il en promet davantage une fois à un ouvrier parce qu'il *deu tria calque plant;* une autre fois, il promet *una botelhia de vy megie bon reyrevi*. Le charpentier de la maison n'a pas d'avances, la dame lui prête 4 deniers *per crompa oli*. D'autres prêteurs vendent le cochon et s'empressent de rendre l'écu d'or que la dame a prêté.

D'autre part, les tenanciers se montrent honnêtes en affaires ; l'un d'eux accuse 30 journées de charrois, le seigneur s'en remet à lui ; un autre devait faire 300 provignages et il vient déclarer qu'il s'en faut de dix. Un troisième vient trouver le seigneur le jour de *Rams* (dimanche des Rameaux), pour lui dire qu'il était excommunié, *que era escumengiat;* le seigneur lui fait prêter 10 sous à Lavaur, afin qu'il puisse obtenir la levée de la censure et communier le jour de Pâques (f° 29 v°). On lui doit diverses petites sommes dont il fait don à l'église du lieu, et il constate, dans son livre, qu'elles ont été payées. Comme il fait bâtir un moulin à vent, des gens gênés lui proposent la vente de trois gros chênes ; il les achète à condition de les prendre dans deux ou trois ans seulement, quand il en aura besoin (f° 39).

La mola et sostie (de ce moulin) *me a costat a Tholosa, sus lo gravie, XVIII* ∇ (*scutz*) *petitz ; item de port IIII* ∇ *XX s. am la despensa ; item de la far acotra al Pompayre emay lo d. sostie IIII V.*

Mestre Bernat de Lavit, balestie, était le forgeron du seigneur ; il tenait de lui les instruments de la forge. Le seigneur note : *me deu ferra mos rosis a X d. per fer de rosi et me dona la l. de fer obrat, tant relhiadas, cavilhas et autres obracgies en obracge grossier, X d. per l. de fer obrat ; et si jeu luy baily fer, lo me deu far obra a V d. t. per l. ; et sy jeu voly far fa a autre faure autres hobracges, sera mon plaser.*

Nous trouvons dans le livre plusieurs contrats ou comptes de nourrissage : Le 21 septembre 1523 il est fait compte final avec *Armand Boyso et Johanella sa molher, que a estat la d. Johanna per noyrissa ung an et VIII meses. Luy donavan VI floris per an et abilhamens. D'aqui a pres les abilhamens del premier an et d'aultra part los IIII cestiers dabant ditz ; a XLIIII d. lo cestier son V l. V sos los tres cesties, et a pres XI sos d'aultra part III d. Resta XXV d. que luy son deguds ; d'aquy ia V meg*[*ieras?*] *blat. Em quitis, exseptat la rauba que ma fama luy deu*

baila lo drap per la fa, sans margos et fayso. Plus luy dony ung cestie de blat (f° 81 v°).

Voici maintenant un contrat : *La noyrisa Donos s'es logada per ung an; luy doni VI floris, una rauba, una camisa, ung davantal, una perna de tella borgiesa, I^as causas, dos parels de sabatos. Y es venguda l'an V^CXXII, lendema de la Macdalena, mes no contan sino que lo darrie jorn d'avost que l'enfant nasquet.*

Ladite nourrice toucha d'abord 28 deniers, puis 5 sous; *item presec sa mayre XV s.; mes jeu le luy bailava per amor que me geriria los enfans, mes no me fec res et agueguen mai de mal que havans; et son estadas contentas que los d. XV s. se conten de la seudada, mes jeu luy en doni V s. et los X s. qual conta.*

Enfin, la nourrice toucha 2 florins et quitta le 18 août 1524, ayant demeuré deux ans.

Frances Cisos, dit Laurac, tailleur du village, habille toute la famille seigneuriale. En déduction d'un tiers d'émine de blé et de divers prêts, il présente le compte suivant :

Lo rolle de Laurac. Conte. Aber faytz los abilhamens que se enseguien despeys nostre conte fait :

Premieyrament una guonella que a fayta à ma fama de una rauba viella de drap, II d.

Item una autra guonella per l'Anna, II d.

Item per la Jaquelina I^a autra guonella, II d.

Item ung gipo de fustanhi per mi et I^as causas, IIII d.

Item per lo priu ung gipo et unas causas, IIII d.

Item per my adobada la rauba del camelot, IIII s.

Item per Frances I^as causas, I gipo de fustanhii et I^a rauba de drap vielh et autant per Michieu, que costan tuot, X s.

Item a Nanglesia I^a rauba, II d.

Item ung sayo a Pierres et I^as causas, VII d.

Item per ma fama I^as causas, VI d.

Item dos parels adobadas al priu, I s.

Item per my ung parelh, VI d.

Item a Frances adobadas I^as causas, VI d.

Item al d. Frances ung sayo de drap gris, II d.

Item a Frances et Michieu a chascun I^a rauba de meza osteda.

Item al priu una rauba de drap corta, II d.

Item adobada la rauba de l'enfu..mera, XX d.

Item una rauba aussi de negre et ung sayo petit, V s.

Item una capa a la capella (chapelle seigneuriale), *d'escarlata, luy doni,* IIII d.

Item a ma fama una guonella d'escarlata, luy doni, III d.

Item a Anthoni una rauba et a lana aussi de gran..., IV d.
Item una rauba d'osteda a ma fama, lo VI[e] *de may V*[e]*XXIII*, V d.
Item una rauba a la noyrisa Donos, II d.
Item una rauba a madona, de noer, III d.
Item per my lo gipo de sati blanc, III d.
Item a la Jaquellina una rauba de miega osteda, II d.
Item al porquier I[a] *rauba*, II d.

Le total s'élevait à la somme de 87 sols 6 deniers; or, comme le tailleur avait déjà touché 57 d. pour trois émines de blé, il ne lui resta dû que 30 sous 8 d. (f[os] 17). L'on voit par là que le seigneur habillait jusques à son porcher.

Le livre de raison renferme d'autres comptes analogues, dont la facture paraît faite de la main du tailleur lui-même; au compte du serrurier, il est ajouté qu'il était signé.

Voici maintenant le compte du savetier Amiel Ricart, de Viviers, *del obracgie que s'en siec per my a ma maiso :*

Premieyrament al bastart uns sabatos sobresollats, IX d.
Item dos parels de sobresolas per ma fama, IIII s. et mieg.
Item al bastart unas sobresollas, II s. et mieg.
Item dos parels de sobresolas a las sirventas, IIII s. et mieg.
Item a Laurac uns sabatos, X d.
Item a Michieu uns sabatos sobresollatz, V s.
Item al pagie del priu uns sabatos sobresollatz, VIII d.
Item a Michieu uns sabatos sobresollatz, V s. et mieg.
Item a ma fama unas sobresollas per sos sabatots. II s. III d.
Item per las pantofles de madona unas sobresollas, II s. III d.
Item a Michieu unas sobresollas, II s.
Item a ma fama unas sobresollas per sos sabatos, II s. III d.
Item a portal uns sabatos sobresollatz a Franses, VIII d.
Item unas sobresollas a mos sabatos nautz, II s. et mieg.

Le 20 avril 1523, Antoine d'Antiquamareta engage comme serviteur Pierre de Rivols : *luy doni per ung an complit et revout XII lh. et ung refut de mos bonetz.*

Quand le seigneur alla à la montre à Toulouse, le dit serviteur n'avait point de *gipo*; il lui en donna un des siens valant 15 à 20 sous ; à Toulouse, il lui paya encore *ungs sabatos* 8 deniers; il lui donna encore 10 sous le 3 avril 1525, quand le serviteur alla à Toulouse *per se crompa tella per fa camisas.*

Quand le Seigneur alla à la Cour, il prit avec lui son serviteur Antoine Fontas, et l'habilla : *item quant jeu anegui en Cort, fey ung colet am manchias de quer marochi tanat que costeguen dos parels XV d.; item uns sabatos VII sols V d.*

Le seigneur avait fait venir au château un clerc du nom de *Jullia Thoeti*, pour faire certaines écritures ; il le garda un mois et lui donna 31 deniers.

Séance du 23 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° *Notice sur Villemur*, chef-lieu de canton (Haute-Garonne), par M. Amédée Sevène. Villemur, imp. Brusson jeune, 1898, 200 pages in-8°. (Don de l'auteur.)

La séance est remplie par le rapport du comité économique, qui approuve les comptes de M. le trésorier et propose de lui voter des remerciements, et par le rapport du comité d'impression au sujet de la publication du tome XVI des *Mémoires*.

Séance du 30 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres publications :

1° *Missions dans la paroisse Saint-Volusien de Foix, 1520-1826 ; — Confrérie des brassiers et vignerons fondée dans la cité de Pamiers ; — L'archiprêtre de Saint-Vincent d'Ax au XVIIe siècle ; — Confrérie de Notre-Dame des agonisants à Saint-Vincent de Niaux, 1712*, etc. — Brochures par M. l'abbé Louis Blasy, curé de Montoulieu (Ariège). (Don de l'auteur.)

M. le Président dit que dans la séance publique tenue il y a peu de jours, M. Edouard Forestié était proclamé lauréat de notre médaille d'or, distinction méritée par sa belle *Histoire de l'imprimerie à Montauban*. Ce vénérable vieillard vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans. La Société exprime à son fils, notre collègue, sa vive sympathie.

Un autre deuil nous a frappé. M. Auguste Allmer est mort après avoir consacré une vie laborieuse et féconde aux progrès de l'épigraphie gallo-romaine. Par une coïncidence singulière, il assistait, dans son unique passage à Toulouse, à la séance dans laquelle M. de Sevin présenta l'inscription romaine découverte à Vieille-Toulouse, une des plus anciennes de la Gaule. Allmer fut un des collabora-

teurs de la réimpression de la grande *Histoire de Languedoc*, et ses travaux, non moins que sa *Revue épigraphique* fondée en 1878, lui garantissent le souvenir reconnaissant de tous les savants. M. Espérandieu, notre confrère, continuera la publication de la *Revue*.

Au nom de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Pierre Roger, professeur au Lycée de Foix, M. Pasquier fait un rapport favorable et la Société l'élit, au scrutin secret, membre correspondant.

La Société déclare la vacance de deux places de membre résidant.

M. Pierre Bessery, membre correspondant, a envoyé la note suivante :

Un trésor de monnaies féodales à Lavaur.

Dans la journée du 25 janvier 1900, des ouvriers, occupés à creuser une tranchée dans l'avenue du Jardin de l'Evêché, à Lavaur, ont mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur et à la distance de 2 mètres du mur du tribunal, dans un terrain qui n'était pas un terrain de transport, une petite cruche en terre gris noirâtre, de 12 à 15 centimètres de hauteur, du type bien connu au moyen âge des cruchons à bec trilobé, munis d'une anse dont la naissance est en dessous du bec. Cette cruche, fendue d'un coup de pioche, laissa échapper plusieurs paquets de monnaies plus ou moins accolées les unes aux autres par le vert-de-gris. Les quelques personnes présentes s'étant empressées de piller ce petit trésor, les pièces qui le constituaient furent bientôt dispersées en de nombreuses mains. Mais comme la trouvaille avait été faite dans un terrain communal, la municipalité se mit en devoir, le lendemain, de faire rechercher ceux qui s'en étaient indûment emparés, et elle put de la sorte rassembler une bonne partie des pièces sorties de la cruche, laquelle, de son côté, a été reconstituée en entier.

C'est à la mairie que nous avons pu examiner de plus près la découverte, que nous estimons au moins à un millier de pièces, toutes en argent. Un premier examen et le décapage d'un certain nombre de ces dernières nous a fait reconnaître l'existence de quatre types de monnaies :

1° Des deniers et des oboles, en argent, de Raymond VI et Raymond VII, comtes de Toulouse. Leur type est connu et se trouve décrit soit dans Poey d'Avant, soit dans l'*Histoire de Languedoc*, tome VII de l'édition Privat. Cette monnaie toulousaine entre environ pour moitié dans la composition du trésor.

2° Un quart (peut être plus) est formé par des monnaies des évêques de Maguelonne, à la croix composée d'une fasce et de deux mitres, cantonnée

d'un point au premier. Ce sont des deniers d'argent du même type que les deniers de billon décrits par Poey d'Avant. Nous en trouvons de trois variétés, car certains, au revers, ont un point au milieu des quatre annelets, tandis que d'autres ne l'ont pas et, de plus, leurs dimensions sont de deux sortes.

3° Des deniers en argent de saint Martin de Tours : SCS MARTINVS. Châtel. ℟ + TVRONVS CIVI. Croix dans le champ.

4° Des deniers en argent de Philippe-Auguste : SCS MARTINUS. Châtel. ℟ PHILIPPVS RE. Croix dans le champ.

L'ensemble de ces deux derniers types forme le dernier quart du trésor. Les deniers de Philippe-Auguste sont naturellement moins détériorés par l'usage que les autres tournois, puisqu'ils sont plus récents. Enfin, ceux des évêques de Maguelonne ou de Raymond de Toulouse portent généralement assez peu de traces d'usure.

Il paraîtra peut-être bien singulier que ce dépôt ne se soit pas trouvé enfoui plus profondément ; mais il convient de remarquer qu'à l'origine il devait se trouver à une profondeur d'au moins 1m,50, car lorsqu'on voulut construire le tribunal actuel, il y a une quarantaine d'années, on fut obligé d'enlever à cet endroit environ un mètre de terre pour prendre un niveau convenable.

Notre trésor remonte à la première moitié du treizième siècle et fut, à n'en pas douter, enfoui entre 1211 et 1250. Nous ne croyons pas nécessaire de développer les raisons sur lesquelles se base notre conviction. Nous ne la motiverions qu'autant que la Société archéologique croirait devoir demander une étude plus approfondie des variétés des types monétaires mentionnés plus haut. Les numismates ont seuls qualité pour juger de l'utilité d'un pareil travail.

Séance du 6 février 1900.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

On remarque dans la correspondance imprimée l'*Histoire du bourg Saint-Bernard*, par M. l'abbé Aries. Toulouse, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

M. le baron DE RIVIÈRES, empêché de se rendre à la séance, a envoyé l'estampage encadré d'une petite plaque de marbre, avec *inscription du XIIIe siècle*, provenant de Samatan (Gers), et dont il a été question au *Bulletin* de l'an dernier (p. 134).

M. le vicomte BEGOUEN rend compte de la fondation dans le Couserans d'une section de la Société ariégeoise des lettres, sciences et

arts. Elle siégera à Saint-Girons et est déjà nombreuse. Ses travaux ont été inaugurés par une séance générale de la Société ariégeoise tenue à Saint-Girons avec un réel succès.

La Société archéologique du Midi exprime à cette section ses compliments et ses vœux confraternels.

M. l'abbé Lestrade rend compte en ces termes d'un travail publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Institut) :

La bataille de Muret, par M. Dieulafoy.

Le XXXVIe volume des Mémoires de l'Académie nationale des Inscriptions et Belles-Lettres vient de publier, sous la signature autorisée de M. Marcel Dieulafoy, un nouvel exposé de la fameuse bataille de Muret. Le but de l'historien est de saisir les circonstances, de nature diverse, qui, le 12 septembre 1213, ont mis la victoire du côté des Croisés et fait infliger aux troupes de Pierre II d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, une incroyable défaite.

Arrivé à Muret, Simon de Montfort a-t-il conçu avec la sagacité, pleine de prévoyance, d'un tacticien consommé, un plan de bataille? A-t-il su improviser tout un enchaînement de combinaisons de génie grâce auxquelles il a tiré un parti décisif de sa petite poignée d'hommes d'armes et de sa position stratégique? Ou bien n'est-il qu'un capitaine très avisé sans doute, tantôt prudent, tantôt hardi, mais dans le cas présent singulièrement heureux?

D'autres, avant M. Dieulafoy, ont essayé de répondre à ces points d'interrogation et de résoudre ce curieux problème de tactique.

Pour quelques-uns, Montfort a déployé à Muret une habileté si grande, que seule la mise en œuvre des traditions stratégiques de l'Orient, importées en Occident à la suite du contact des chrétiens avec les musulmans, est capable d'en rendre raison. Sans nier absolument l'influence de la tactique orientale, M. Dieulafoy se refuse à lui reconnaître et une si profonde survivance et une si merveilleuse efficacité.

Pour M. Henri Delpech, auteur consciencieux d'une Etude parue à Montpellier en 1878 sur *la bataille de Muret* (1), Montfort est un homme de guerre de première force : le résultat de l'engagement de Muret ne s'explique que par son coup d'œil de génie. Afin de prouver sa thèse,

(1) *La Bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au treizième siècle* (Montpellier, 1878), par H. Delpech. — Voyez encore : *Un dernier mot sur la bataille de Muret*, par le même auteur, et *Vestiges du champ de bataille de Muret*, par M. Alph. Couget (*Revue de Gascogne*, 1882).

M. Delpech ajoute aux difficultés déjà trop évidentes que les Croisés eurent à vaincre. Ignorant deux données topographiques importantes, du territoire muretain, il multiplie inutilement et embrouille les combinaisons tactiques. Il conclut enfin avec surabondance dans le sens indiqué plus haut.

Avec autant de patience que M. Delpech, mais avec plus de pénétration, M. Dieulafoy a recherché lui aussi, tout près et sous sa main, les éléments d'une solution simple. Dans cette vue, après avoir classé les textes d'origine française, toulousaine et aragonaise, relatifs au fait d'armes de Muret, il les a étudiés en tenant compte des préoccupations propres aux divers groupes d'auteurs et en a dégagé comme le tissu d'un récit suivi. Du rapprochement des détails multiples répandus en plusieurs chants ou chroniques résulte une narration plus complète, précise et vraie. En lisant cette juxtaposition raisonnée de fragments, dont l'un explique l'autre, on bénéficie simultanément des observations spéciales de chacun des historiens de la Croisade.

A ce premier travail, M. Dieulafoy a joint l'examen des dispositions morales des troupes mises en présence à Muret. Et ici ses remarques prennent une importance capitale. Les prédécesseurs de notre historien dans l'étude de la bataille de Muret n'avaient pas manqué de les signaler également et de les mettre en valeur. L'effectif du roi d'Aragon et des comtes comprenait de 30 à 40,000 fantassins ; quant à la cavalerie, M. Dieulafoy incline à la croire supérieure à 3,000 hommes (1). Au contraire, les troupes de Montfort ne s'élevaient pas au-dessus de 700 hommes d'infanterie et de 900 hommes à cheval, y compris les sergents. On le voit, même en réduisant l'écart entre les deux effectifs au *minimum*, il reste vraiment considérable. Mais diverses circonstances produisirent en faveur des Croisés une certaine compensation de leur infériorité numérique. Entre eux nulle division. Leur commune animosité contre Pierre II les servit à merveille. Persuadés qu'ils volaient au martyre, — car ils défendaient une cause sacrée, la cause même de Dieu, et n'osaient pourtant escompter la victoire ! — l'ardeur de leur conviction religieuse fut attisée par les exhortations enflammées de Garcias de Horto, évêque de Comminges, et de Foulques, évêque de Toulouse (2). Une parcelle de la vraie croix présentée aux adorations de l'armée quelques instants avant la rencontre, la promesse du ciel que donnèrent solennellement les évêques aux martyrs de tout à

(1) Voy. *La Bataille de Muret*, f. 18-19 (tirage à part, chez Klincksieck, rue de Lille, Paris).

(2) « Si la garnison de Muret était médiocre, les chevaliers venus à son secours constituaient une élite. Leur esprit était excellent, leur moral parfait et leur union solide. Ils souhaitaient le martyre plus que la victoire. » *Ibid.*, f. 19.

l'heure : cet ensemble de circonstances transforma les Croisés en une troupe héroïque décidée à mourir, puisqu'il n'y avait pas moyen de vaincre. « Ils se préparèrent saintement au combat (1). »

Les coalisés, — cette épithète est ironique appliquée à des chefs qui se tenaient en suspicion réciproque, — les coalisés, disons-nous, s'y préparèrent tout autrement. Il est à présumer que comparant leur nombre à celui des Croisés, dont ils avaient vu le maigre défilé sur le pont de Garonne (2), ils conçurent l'assurance de les anéantir sans trop d'efforts. La victoire leur parut certaine. Ceci indique peut-être pourquoi, après avoir laissé Montfort s'enfermer tranquillement dans la place, ils n'entreprirent pas, au matin, de le bloquer. Les Croisés, peu ravitaillés (3), n'auraient point soutenu un long siège : la famine les eût fait périr. Et dans l'hypothèse d'une sortie, il leur eût été impossible d'échapper au réseau d'hommes d'armes dont les alliés eussent enlacé Muret. Cette confiance présomptueuse des coalisés nous paraît être une des explications les plus obvies de l'incurie des chefs, des manœuvres mal concertées du roi d'Aragon et du désastre qui en fut la conséquence.

Mais il y a plus. Entre Pierre II et le comte de Toulouse existaient l'envie, des défiances politiques. Raymond VI redoutait justement en Pierre d'Aragon un futur usurpateur des provinces méridionales. Pierre, jaloux des milices toulousaines, veillait à ne point leur ménager une occasion de succès. Enfin, l'aveugle roi d'Aragon avait passé la nuit qui précéda la rencontre en des débauches qui lui permettaient à peine de se soutenir peu avant le moment de l'action... On ne saurait méconnaître ces différents éléments d'infériorité de l'armée des coalisés, moralement amoindrie, privée presque d'orientation et comme abandonnée aux hasards d'une fausse sécurité en cette périlleuse conjoncture.

L'analyse de l'état moral des troupes réunies à Muret en 1213, indispensable pour arriver à une solution sérieuse des difficultés qu'offre l'intelligence de l'issue du combat, n'a point suffi à M. Marcel Dieulafoy. A vrai dire, c'est surtout la découverte et l'application de quelques données topographiques qui caractérisent et soutiennent la thèse de notre récent historien. Elles lui ont permis d'imaginer une stratégie simplifiée, naturelle, infiniment probable, qui renverse net la théorie complexe, impraticable, de M. Delpech, relativement à la tactique de Montfort près de Muret.

A l'aide des *trouvailles* dont il est redevable aux anciens cadastres muretains, M. Dieulafoy parvient à déterminer l'étendue primitive du Mercadar de Muret où il fut permis à Montfort de faire évoluer ses troupes, à

(1) V. *op. cit.*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 21.
(3) *Ibid.*, p. 19.

certifier l'existence d'un pont à l'est de la citadelle par où se fit le dégagement des croisés que comprimaient la Garonne, la Louge et les campements ennemis, à signaler enfin une porte de la petite ville ignorée de M. Delpech.

Nous reconnaissons qu'avec ces révélations topiques tout s'explique bien mieux ; il était impossible d'y voir grand'chose sans ces essentielles informations. A supprimer donc les mouvements et les circuits aussi étendus que compliqués, imaginés pour le besoin de la cause. Celui qui suivra M. Dieulafoy dans les minutieux détails de sa démonstration, carte des opérations sous les yeux, et comparera son système avec celui de M. Delpech, aura bien vite opté. Il sera singulièrement satisfait ; nous ne disons pas qu'il le sera absolument et sans les moindres réserves. Ces réserves, qui paraissent s'imposer, nous les réduisons aux suivantes :

On a beau mettre toutes les circonstances favorables du côté de Montfort, afin d'arriver à expliquer l'écrasement ou la déroute de 43,000 hommes par 1,600 hommes (1), le fait demeure encore extraordinaire et même mystérieux. — Il n'est pas moins surprenant de voir des personnages comme les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix tout à coup transformés en fuyards. Que la mort précipitée de Pierre d'Aragon ait jeté la panique parmi le gros des milices, à la bonne heure ! mais qu'elle se soit aussi emparée de tous les chefs ! L'événement est historique, mais on ne se l'explique pas aisément.

Enfin, à prendre l'agencement des corps, le plan et la succession des attaques, l'ensemble avisé des manœuvres des croisés tels que les présente avec preuves à l'appui M. Dieulafoy, il est difficile de n'accorder à Simon de Montfort que les qualités d'un « général décidé et audacieux ou prudent, » secondé à Muret par une bonne fortune véritablement obstinée à le mener à la victoire. Et ici nous emprunterions volontiers à M. Delpech (mais pour des motifs autres que les siens et sans rien retenir de la complexité de sa tactique), cette partie de sa thèse qui fait de Montfort, à Muret, un homme de guerre supérieur. M. Dieulafoy ne remarque point que le chef des croisés a pu être utilement renseigné sur la question topographique par la garnison muretaine. Nous fournissons sans peine cet argument contre nous, convaincu qu'il n'infirme pas notablement notre assertion. Ou l'issue de la rencontre de Muret tient du miracle, — comme la croyance s'en répandit généralement en 1213, — où elle résulte d'un merveilleux concours de circonstances aidant un général qui, en face du plus imminent péril, eut un coup d'œil de génie.

Avant de quitter l'étude si remarquable, — et sans doute définitive, — de M. Dieulafoy, rectifions deux détails de minime importance.

Notre historien parle parfois de l'abbaye de Saint-Germier, et cet établis-

(1) Nous prenons les chiffres fournis par M. Dieulafoy (p. 18-19).

sement monastique dont il exagère les proportions, il le place à Muret, *intra muros*.

Il n'exista jamais d'*abbaye* de Saint-Germier à Muret, mais il y eut un simple *prieuré* régulier, érigé à quelques lieues de la ville, près d'Ox, à l'endroit appelé encore *Saint-Germier le Vieux*. Les religieux de Lézat auxquels il appartenait possédaient à Muret une simple maison prieurale appelée vulgairement le *priourat*.

M. Dieulafoy suppose continuellement la non-existence distincte de l'église paroissiale Saint-Jacques de Muret et englobe la partie ancienne de cet édifice dans les dépendances de la prétendue abbaye. La carte topographique qui accompagne son texte est, à ce point de vue, aussi erronée que le récit lui-même. Nos réserves sont bien secondaires et ne touchent point, quant au fond, la thèse de M. Dieulafoy.

Nous adoptons absolument les conclusions du savant historien, à une nuance près : le caractère mystérieux et incomplètement expliqué du célèbre fait d'armes de 1213.

Séance du 13 février 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance imprimée une *Notice sur l'abbaye de Quarante* (Hérault), par M. Vabres.

2° Deux volumes des publications de la Société pour l'histoire de France, — le *Journal de Jean Barillon*, publié par M. Pierre de Vaissière, t. II, 1515-1521, et un nouveau volume de la *Chronique de J. Froissard*, publiée par Gaston Raynaud, t. XI, 1382-1385.

A la suite d'un rapport par M. Pasquier, au nom de la Commission spéciale, la Société élit au scrutin secret M. l'abbé Blasy, curé de Montoulieu (Ariège), membre correspondant.

M. Emile Cartailhac lit l'*Eloge de M. Louis Lartet*, ancien membre résidant, décédé membre libre de la Société. Cet éloge sera publié, selon l'usage, dans les *Mémoires*.

Sur la proposition de M. le baron de Rivières, la Société décide de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire du distingué archéologue Jules de Verneilh-Puyrazeau. Elle vote à cet effet une somme de 10 francs.

M. l'abbé Aragon, membre correspondant, et qui assiste à la séance, informe la Société de la découverte faite récemment à Saint-

Simon, près Toulouse, des *restes d'un aqueduc romain* conduisant autrefois les eaux du coteau jusqu'en cette ville.

M. de Lahondès remet sur le bureau le livre de M. Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, et l'analyse en ces termes :

L'auteur est un remueur d'idées, un initiateur prodiguant les aperçus originaux, audacieux, parfois excessifs. Ses notes et ses programmes des cours du Louvre, publiés par ses amis après sa mort prématurée, conservent la vivacité, la fraîcheur et la verve de sa parole, gardent l'accent de la vie. Ils doivent être lus et médités par tous ceux qui étudient l'art médiéval.

Courajod estime que les historiens de notre art monumental ont donné trop d'importance à la tradition romaine, et que c'est en Orient que l'art chrétien naquit : « Depuis le christianisme, le monde s'orientait vers la Judée. »

Oui, mais l'art de l'Orient lui-même s'inspirait de celui de Rome, et les formes analogues surgirent sous cette influence en Syrie et en Occident sans qu'il se soit produit une filiation d'une de ces contrées à l'autre.

Le novateur hardi insiste fortement sur les souvenirs des ornementations barbares qui se sont perpétuées dans les sculptures romanes ; cercles concentriques, spires, rouelles, les volutes, entrelacs, rubans perlés, figures d'une fougue sauvage qui n'ont rien d'antique. Ces formes étrangères au goût des anciens se montraient sur les bijoux et les boucles de ceinturons où les sculpteurs venaient les prendre. Nous avons souvent appelé nous-même l'attention de la Société sur quelques-uns de nos chapiteaux où ces imitations apparaissent ; celui qu'elle vient d'acheter à l'hôtel d'Espagne ne montre assurément rien d'antique, mais il ne conviendrait pas cependant de leur attribuer trop d'importance. Les ornementations se transmettent par habitude, par routine, par attachement même, si l'on veut, à des goûts caractéristiques de race, plus facilement que des méthodes de construction, obligées de se conformer au climat, aux matériaux, aux nécessités nouvelles.

Mais c'est très justement que Courajod fait observer que la plus grande part de la civilisation du moyen âge vient du christianisme et, après lui, des barbares ; le droit, la poésie épique, les mœurs privées, le respect de la femme, etc. L'habitation est distribuée selon leur esprit. La grand'salle des châteaux et des maisons même, où les fidèles s'assemblent autour du chef, où la famille se réunit, est d'origine germaine.

Est-il aussi vrai que l'architecture gothique procède des constructions en bois des hommes du nord ? Si les superpositions d'arcades, les hautes voûtes, les contreforts et les arcs-boutants offrent quelque ressemblance avec les échafaudages de charpente, ce n'est pas un motif suffisant pour

affirmer une imitation et surtout une dérivation directe ; d'autant que cette vague analogie pittoresque apparait justement à l'époque de décadence et nullement à l'origine.

Ces aperçus nouveaux seront plus difficilement acceptés dans nos provinces méridionales qui ont reçu une empreinte romaine toujours si fortement marquée, particulièrement à l'époque romane, dominante encore au treizième siècle, et prenant un nouvel ascendant à la Renaissance. Mais il n'en faut pas moins constater avec l'auteur du livre que le roman, père du gothique, a puisé ses éléments de construction et d'ornementation à des sources multiples.

Notre langue est demeurée purement latine, mais notre race a été formée par des races diverses. De même, l'art de l'Orient, les mœurs et les goûts des envahisseurs du Nord, le sentiment chrétien ont profondément modifié l'influence directe et fondamentale que nous avions reçue de Rome.

Le christianisme surtout a renouvelé l'art comme la morale.

Un autre livre tout récent, l'*Archéologie du moyen âge*, par M. Brutails, combat quelques-unes des idées de Courajod. Il sera examiné prochainement.

M. l'abbé ARAGON (1), membre correspondant, donne lecture de la note suivante :

Recherches sur l'histoire de Toulouse, par M. B. DUPUY DES GRAIS :

Dupuy des Grais, fondateur de la première école de peinture à Toulouse, avocat, artiste, littérateur, historien, fut une des gloires de Toulouse au dix-huitième siècle. Son buste est au nombre des illustres, au Capitole.

Un heureux hasard a fait tomber un de ses manuscrits entre nos mains. Il fut trouvé au milieu des livres d'une vieille bibliothèque qu'un brocanteur avait achetée aux environs de Caraman, et se compose d'une préface de six pages et de six chapitres intitulés Remarques. Ces six chapitres sont contenus dans 424 pages in-4°.

Les chapitres portent les titres suivants :

1° Remarques sur les anciens Gaulois, Volses-Tectosages ;
2° — les Romains ;
3° — les rois Goths ;
4° — les Comtes ;
5° — les rois de France ;
6° — le Parlement.

(1) M. l'abbé Aragon a suivi l'orthographe du manuscrit qu'il analyse ; mais les imprimés portent « Dupuy Dugrez. »

Dans la première remarque, l'auteur établit que la capitale des Volses-Tectosages était Toulouse. (Il donne l'étymologie de cette ville, *Tolos*, faîte, lieu élevé, ville principale.) Il raconte fort au long les diverses excursions des Gaulois et des Tectosages en Europe et en Asie, l'avènement des Romains dans les Gaules. Il termine ce chapitre à la défaite des Cimbres par Marius. On ne remarque rien de saillant dans ce premier chapitre; toutes les histoires anciennes rapportent les faits que signale l'auteur.

Dans la deuxième remarque, l'auteur commence à décrire les mœurs politiques des Gaulois lors de la conquête romaine, et les mutations qui survinrent chez ces peuples par le fait de ce changement. Il passe en revue les actes de César, Auguste, Tibère et leurs successeurs, dans la Gaule méridionale. Il s'arrête particulièrement à Marcus Antonius Beccus, une illustration toulousaine. Il fait remonter à ce prince la construction du château de Peyralade. Il constate que sous Dèce, l'an 250, Saturnin vint à Toulouse et y subit le martyre. Il émet, à ce sujet, une opinion fort singulière : Il avait, dit-il, à Toulouse comme dans toutes les bonnes villes, une chaire d'orateur pour prononcer des panégyriques dans des occasions solennelles. Saturnin vint de Rome pour la solliciter et l'obtint; mais les païens de Toulouse s'étant aperçus que l'orateur était chrétien, le mirent à mort.

Dans ce même chapitre, il fait la description des arènes de Lardenne et les attribue aux Romains. Il donne sur ces arènes des détails intéressants. Il parle encore des aqueducs pratiqués par les Romains le long du plateau de Lardenne et de Saint-Simon pour conduire l'eau à Saint-Cyprien. Il signale aussi des vestiges de constructions romaines qui existaient à son époque dans la ville de Toulouse.

Dans la troisième remarque, l'auteur développe fort au long ce que tous les historiens nous racontent de l'occupation de Toulouse par les Goths. Il passe successivement en revue les faits et gestes des différents rois, et admet même qu'après leur défaite par Clovis, Toulouse resta en leur possession et fut gouvernée par des ducs nommés par les Visigoths d'Espagne.

La quatrième remarque raconte d'une manière intéressante les événements survenus sous le gouvernement des comtes de Toulouse. Ces événements se trouvent rapportés dans tous les historiens.

La cinquième remarque raconte les faits qui se sont passés à Toulouse depuis le roi Philippe le Hardi jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Ce chapitre expose d'une manière minutieuse les diverses fondations qui furent faites en la ville pendant cette période. (On ne trouvera point ailleurs, je crois, une nomenclature plus complète des monuments, couvents, hôpitaux, collèges, sociétés, institutions fondées à Toulouse du onzième au dix-huitième siècle.)

La sixième et dernière remarque est intitulée : Le Parlement. Elle com-

mence au règne de Charles VII et se termine à l'avènement de Henri IV. L'auteur fait remonter l'origine du Parlement à Charles VII. Il passe en revue chacun des présidents du Parlement depuis sa fondation et relate les faits qui se sont passés, particulièrement à Toulouse, sous la présidence de chacun d'eux. Il raconte avec beaucoup de détails les querelles religieuses et politiques du seizième au dix-huitième siècle.

Ces chapitres sont suivis d'un supplément de 106 pages contenant des notes intéressantes et minutieuses.

Dupuy des Grais nous indique lui-même, dans sa préface, quel fut son but en composant ses « *recherches.* » Il les avait faites « pour sa satisfaction et son instruction. Tout au plus, pour communiquer à ma famille une connaissance nécessaire de ce qui s'est passé dans un pays où nous vivons depuis plusieurs siècles. »

« J'ai donné le nom de Recherches à cet ouvrage, parce que je me suis appliqué de rechercher la vérité dans ce qui a été écrit pour quelques auteurs qui ont mêlé plusieurs fables à leur histoire de Toulouse. »

Allant au-devant d'une objection qui lui sera faite à propos de ses deux premiers chapitres où il parle peu de Toulouse, il répond : « Qu'il est impossible de ne pas dire quelque chose de l'histoire générale lorsqu'on traite une histoire particulière. »

Il émet, au chapitre troisième, son opinion sur l'occupation du royaume de Toulouse par Clovis, et il se sépare nettement de la plupart des historiens : « Je suis tout opposé, » dit-il, « aux historiens français, et à M. Catel même, qui veulent que Clovis ait fait la conquête de Toulouse. Mais j'ai dit assez au long les raisons que j'avais pour croire que cette ville n'a été sous la domination des rois de France que sous les rois de la seconde race, et que ce fut Pépin à qui Toulouse prêta le serment d'obéissance et de fidélité pour la première fois, et que jusques alors elle fut sous la domination des rois goths d'Espagne. »

Au sujet de son chapitre sur les comtes, l'auteur écrit : « J'ai trouvé le travail de M. Catel très recherché, et je l'ai à peu près suivi en tout, si ce n'est que je crois que Guilhaume Ier était le même que Guilhaume au Cornet, qui était en même temps comte de Toulouse et vicomte de Narbonne. »

« Je me suis arrêté plus particulièrement aux deux derniers comtes, à cause des grands événements qui arrivèrent pendant leur gouvernement. Si j'ai ajouté quelque chose à ce que Catel a dit, c'est après le manuscrit de la guerre des Albigeois en langue toulousaine de ce temps, ouvrage qui me paraît un chef-d'œuvre dans le genre historique. Je me suis servi en quelque endroit de Mathieu Paris, historien anglais, qui, bien loin d'être partial, parle avec une égale liberté des plus grandes affaires de son siècle. »

« J'explique, sous les rois de France, de quelle manière le roi Philippe le Hardi confirma les coutumes de Toulouse qui sont la source de liberté que les habitants avaient de bailler leurs terres allodiales à fief. Sous Charles VI, j'explique la restriction que le Dauphin fit de cette liberté, sans que j'ai eu la pensée de critiquer aucun auteur, mais j'ai eu la pensée de m'éclaircir de la vérité pour moi-même. Enfin, sur le Parlement (VIe chapitre), je n ai pas suivi M. Lafaille ; j'ai suivi le sentiment de Laroche-Flavin. qui ne fait remonter l'origine du Parlement que sous Charles VII. »

« Au reste, comme je me suis servi de plusieurs auteurs, j'ai toujours consulté les contemporains ou ceux qui ne sont pas suspects de la vérité de laquelle j'ai voulu m'assurer autant qu'il m'a été possible. »

Les quelques lignes que nous venons de citer nous indiquent bien dans quel esprit Dupuy des Grais a écrit son livre ; esprit minutieux, critique, avide de vérité, impartial, personnel, malheureusement errant parfois sur des questions importantes et dont la critique contemporaine a fait justice.

Les recherches sur l'histoire de Toulouse remontent aux siècles les plus reculés et se terminent au règne de Henri IV.

Les notes qui sont à la fin du volume ne contiennent pas moins de cent pages ; elles nous font bien connaître l'auteur du manuscrit, son esprit et son caractère indépendants et avec quel scrupule il indique les sources où il a puisé les principaux faits qu'il a racontés, mais laissons-le nous dire lui-même pourquoi il a ajouté ces notes :

« Après que j'eus achevé de mettre au net mes recherches sur l'histoire de Toulouse, estant fatigué de mon ouvrage, je me résolus de les oublier pour longtemps. Mais trois ou quatre ans après, l'envie me reprit de les relire. Je retranchai en quelques endroits, j'ajoutai en quelques autres, je corrigeai enfin quelques erreurs, et quoique j'ai évité les longs discours pour faire ma narration courte, précise et en manière d'abrégé, j'ai pourtant tâché de n'oublier rien dans mon dessin. Suivant cela on me peut dire que je n'ai travaillé que pour des gens de mon humeur qui n'aiment point les grands volumes d'histoire et qui voudraient, s'il était possible, que chaque période ne fut qu'un mot pour être plutôt instruits. »

Il y aurait beaucoup à glaner dans ces notes qui forment une mosaïque de petits papiers collés et juxtaposés. Contentons-nous de quelques emprunts.

Parlant du récit de Mezeray sur Caribert et ses enfants qui auraient gouverné Toulouse, il dit : Mezeray veut que tout le monde « ouvre la bouche pour avaler cette couleuvre. »

Il émet son opinion sur l'origine du château narbonnais. Il veut qu'il remonte tout au plus à Guilhaume, cinquième comte de Poitou et de Toulouse. Il ne trouve pas traces de son existence, quoi qu'on en dise, ni sous les Romains, ni sous les Goths, ni même sous les premiers comtes.

A l'aide d'un manuscrit qu'il possède, il donne des détails sur la prise

de Toulouse par les Protestants, entre autres celui-ci « que les religionnaires se servaient de poudre qui ne fesait aucun éclat. »

Il évoque quelquefois des souvenirs personnels, nous en citerons deux :

Il veut prouver que Cujas avait un père qui n'était pas artisan et entièrement pauvre : « J'ai ouï dire dans ma jeunesse à un vieux praticien qui le tenait, depuis ses jeunes ans, d'un autre vieillard qui remontait au temps de Cujas et qui avait connu sa famille. Il lui racontait que le père de ce grand jurisconsulte l'ayant jugé propre aux lettres, le fit élever avec toute sorte de soins. Il lui fournit tous les livres nécessaires, le salaire de ses maîtres et de quoi prendre ses grades. Ce qui me persuade que Cujas ne manquait pas des biens de fortune. »

« Ce bon homme me disait encore que Cujas, étant docteur à l'âge de 20 ans, fut choisi pour faire un discours de morale à l'enterrement d'un ami de son père, suivant la coutume de ce temps-là. Il avait droit même à un droit de 20 sols pour cette action. Cet enterrement se fit à l'église Saint-Etienne. Pendant qu'il parlait, M. de Fabry, juge ordinaire de Toulouse, s'arrêta pour écouter ce jeune homme qui avait la voix douce et agréable. Quand il eut achevé, il vint l'embrasser et lui témoigna la satisfaction qu'il avait eue de l'entendre ; il le pria de venir le voir et lui ouvrit sa bibliothèque composée de livres et manuscrits rares et curieux. Cujas profita de cette occasion et vint, pendant plusieurs années, étudier dans le cabinet du juge qui l'aimait comme son fils. »

Citons encore une note intitulée : ***Mémoire sur les bénédictins qui ont entrepris l'histoire du Languedoc.***

« Le père Marclan et un autre me vinrent voir après m'avoir fait proposer si je leur voulais laisser voir mes recherches sur l'histoire de Toulouse. Le premier jour, un jeune religieux avec un autre vinrent, le jeune lut un peu ; il me parut savoir quelque chose. Le lendemain, quatrième juin, il revint à 7 heures du matin avec le père Marclan qui était fort sourd. Il lut et parcourut mon manuscrit pendant quatre heures avec beaucoup d'avidité. Je m'entretins cependant avec le jeune, je connus qu'ils cherchaient des matériaux et qu'ils n'avaient encore rien fait quoiqu'il y eut six ans qu'ils y travaillaient. Le jeune me parla de quelque acte qu'ils avaient trouvé en leur monastère de la Grâce, je lui dis que je n'avais pas entièrement foi à tels actes s'ils n'étaient soutenus d'autres circonstances. Le père Marclan me fit beaucoup de civilités. »

Dupuy des Grais termine ses notes en publiant le saisimentum de 1271. Il donne le nom de 227 seigneurs, gentilshommes, écuyers, damoiseaux des diverses contrées du comté qui prêtèrent serment au roi. Avant de citer ces noms, il dit : « Je me suis proposé de faire revivre la dignité de certains noms qui sont tombés dans le commun des hommes par la décadence ordinaire des familles. Celles qui ont conservé le nom et les biens y

trouveront les preuves de leur ancienneté et de leur noblesse. Ceux qui n'ont conservé que le nom seront encouragés à se rétablir dans leur ancien éclat par les voies de l'honneur et du mérite et à fuir toutes les bassesses qui sont indignes de leur origine. »

Si nous avions à formuler un vœu, ce serait que ce manuscrit fut acheté au brocanteur qui nous l'a confié, pour être conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Séance du 20 février 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

On remarque dans la correspondance une brochure de M. Ch. Portal, archiviste du département à Albi : *Bibliographie des Annuaires du Tarn de l'an XI à 1900.* Un grand nombre d'articles dus à la plume des principaux érudits tarnais ont paru dans ces annuaires devenus malheureusement introuvables. L'inventaire de notre confrère permettra de les connaître et d'y recourir au besoin.

Une nouvelle publication nous arrive ; c'est la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* avec laquelle nous avons été heureux d'organiser l'échange. Le directeur est le nouvel archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Palustre.

Lecture est donnée d'une lettre de Mgr Douais, invitant la Société à assister à la cérémonie de son sacre qui doit avoir lieu le 24 février, dans la cathédrale de Montpellier.

M. de Roumejoux, président de la Société historique et archéologique du Périgord, accuse réception de notre adhésion à l'hommage rendu au marquis de Verneilh.

M. le marquis de Fontenilhes, admis à assister à la séance, offre à la Société la photographie de deux pierres tombales gravées, conservées au musée de Toulouse, représentant l'une Bernard de La Roche (de Rupe), l'autre Longrua de Arrocha, huitième abbesse connue de l'abbaye de Goujon, diocèse de Toulouse. La reproduction lithographique de ces deux monuments figurait déjà dans une étude de M. Fons sur Goujon, au tome VI des *Mémoires de la Société archéologique du Midi.* Mais M. de Fontenilhes fait observer que le dessinateur n'a point représenté exactement un roc d'échiquier gravé à l'angle gauche supérieur de la dalle de Longrua. Cette donnée, le nom même de l'abbesse de Arrocha, ainsi que divers autres

documents recueillis par M. de Fontenilhes permettent de penser que Longrua était parente de Bernard de La Roche, enseveli à Goujon, qui a aussi dans les armoiries de son tombeau le roc d'échiquier.

M. l'abbé Lestrade fait la communication suivante :

Comment se fit l'élection de Sermet, en qualité d'évêque métropolitain du Sud ?...

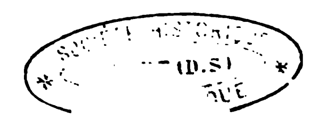
Une particularité vraiment singulière de l'élection du P. Sermet au siège métropolitain du Sud a échappé, semble-t-il, jusqu'ici aux historiens de la Révolution à Toulouse. Elle mérite cependant d'être signalée et retenue.

Les électeurs du département de la Haute-Garonne s'assemblèrent, on le sait, à Saint-Etienne, le 27 février 1791, à huit heures du matin, « à l'effect de procéder à l'élection de M l'évêque métropolitain du Sud, ce siège vacant, dit le procès-verbal, par le refus de M. Fontanges d'obéir aux lois de l'Etat. » Après l'audition de la messe paroissiale, célébrée dans la nef, ils durent entrer dans le chœur « où le ci-devant chapitre avoit accoustumé de faire ses offices. »

Le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, fut élu le 1er mars, à la séance de quatre heures. Sur 494 électeurs votants, il recueillit 253 suffrages. Le président lui écrivit ce résultat, et vingt-six jours après, l'assemblée écoutait la lecture d'une lettre de refus « dans laquelle M. le cardinal de Loménie expose les raisons qui l'engagent à ne pas accepter le siège de la métropole du Sud. Le 28 mars, à neuf heures, eut lieu l'élection de son remplaçant. Voici le détail du scrutin et les curieuses opérations qui suivirent la vérification des bulletins de vote. Citons le texte même du procès-verbal :

« Sur le nombre de 589 billets dont le scrutin était composé, le P. Sermet, *prédicateur du Roi*, avait obtenu 211 suffrages ; le P. Sermet *l'aîné*, 39 ; Hyacinthe Sermet, 1 ; le P. Sermet, sans autre désignation, 49 ; le P. Sermet, 2, et Sermet, *fonctionnaire public*, 1. » La moitié des suffrages atteignait le chiffre de 294. Le P. Sermet, prédicateur du roi, en ayant obtenu 211, et pouvant bénéficier des suffrages attribués vaguement au P. Sermet, soit 52, il s'ensuivait qu'il réunissait 263 voix et n'était point élu.

Que fit-on ? Sans se déconcerter, on réunit sur son nom les voix données à son frère aîné et à Sermet, fonctionnaire public, soit 40 voix, ce qui élevait à 303 les suffrages dont allait ainsi bénéficier le candidat. Le scrutin devint tout à coup public, de secret qu'il était, et devait rester. « Plusieurs électeurs ont déclaré, » raconte le procès-verbal, « que lorsqu'ils avaient donné leurs suffrages en faveur du P. Sermet, sans autre désignation ou



avec telle autre ci-dessus énoncée, ils avaient entendu voter en faveur du P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi. » En conséquence, il fut entendu, séance tenante et sans autre scrutin : « que tous les suffrages donnés sous le nom du P. Sermet, avec ou sans autre désignation, devoient être attribués au P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi, et le nombre de 303 voix ci-dessus exprimé formant au delà de la pluralité absolue des suffrages, M. le président a annoncé que le P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi, était élu évêque de la métropole du Sud (1). »

Voilà bien, nous paraît-il, des procédés un peu bizarres, et une élection dont la rigoureuse légalité aurait pu être contestée! Sermet était intrus selon l'Eglise; était-il absolument légitime au sens de la loi?...

M. le baron DE RIVIÈRES lit quelques extraits du

Voyage littéraire de deux bénédictins en France, 1708-1709. Toulouse et sa région.

Le voyage littéraire des deux bénédictins, dom Edmond Martène et dom Ursin Durand, fut entrepris, en 1708 et 1709, pour corriger l'ancienne édition du *Gallia Christiana*. Ils en furent chargés à la suite du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenue en 1708 à Marmoutier.

Nous en extrayons une description de la ville de Toulouse et de quelques lieux voisins. Le tout est peu connu ; c'est ce qui nous a engagé à faire cette communication sur un ouvrage devenu rare et contenant de très curieux détails sur les abbayes et les cathédrales de l'ancienne France et leurs trésors de reliques, d'orfèvrerie et de manuscrits (2).

Toulouse n'est pas seulement une des plus grandes villes de France; c'est encore une des plus belles. L'église cathédrale cederoit à peine en beauté et en magnificence a aucune autre si elle étoit achevée. Le chœur est un des plus admirables que j'aye vu; l'ancienne nef qui subsiste encore aujourdhui n'y repond pas, mais elle a ses beautez que rien n'est capable d'efacer. On y voit la propre chaire où S[t] Bernard et S[t] Dominique ont prêché, qu'on a conservée jusqu'a present et qui merite d'etre preferee avec raison a une plus somptueuse. La lapidation de S[t] Etienne, qui est au grand

(1) Archives de la Haute-Garonne, série V, liasse I. (Procès-verbaux d'élection).

(2) 2[e] partie, p. 46 à 49.

autel, peut passer pour un chef d'œuvre. Le chef d'argent de ce saint qui est derriere est d'un travail immense très riche et d'une grandeur prodigieuse. On estime beaucoup une pierre précieuse qui est a l'instrument de la paix. On nous fit voir dans la sacristie le baton pastoral que le Prévôt porte lorsqu'il officie solennellement et les chasubles que le diacre et le sous diacre portent en careme a la messe. Elles sont tres anciennes ; mais on les a un peu gatées en les échangrant (*sic*).

L'église de la Daurade, possédée par les religieux de notre congrégation, est la plus ancienne qui soit dans Toulouse, et on peut dire une des plus magnifiques pour son temps. On prétend qu'originairement c'étoit un temple d'idoles, mais je n'y ai rien remarqué qui puisse le persuader. Le sanctuaire surtout est admirable incrusté depuis le bas jusqu'a la voute d'un ouvrage à la Mosaique. C'est l'unique que j'aye vu en cette matière. Il y a quelques années qu'un homme de piété et riche en même temps s'offrit d'y faire un autel somptueux ; mais parce que dans son dessein il faloit detruire cet ancien monument, nos pères le remercièrent, et les Pères Carmes profiterent de sa bonne volonté. L'église de la Daurade dans Toulouse est un lieu si vénérable qu'encore bien que ce soit une paroisse on n'y enterre pourtant personne non plus qu'à S[t] Sernin. Les comtes de Toulouse n'ont pas eté exempts de cette loy et l'on voit encore aujourd'hui leur tombeau dans le cimetiere de cette eglise où ils sont un peu trop negligez.

Saint Saturnin qu'on nomme par corruption dans le païs S[t] Sernin est une ancienne abbaye de notre ordre qui fut donnée aux chanoines reguliers dans l'onzieme siecle et qui aujourdhui est secularisée. Charles le Chauve y logeoit dans le temps qu'il assiegeoit Toulouse, car nous trouvons une de ses chartes données *in monasterio S[i] Saturnini in obsidione Tolosae.* L'église est d'une ancienne structure, mais très belle. Elle a double collatereaux, et est fort recommandable pour le grand nombre de reliques qu'elle conserve. Car outre les reliques de S[t] Saturnin on pretend y avoir sept corps d'apôtres, scavoir des deux saints Jacques, de S[t] Philippe, de S[t] Barthelemy, de S[t] Simon, de S[t] Jude et de S[t] Barnabe ; ceux de S[t] Gilles, de S[t] Gilbert, de S[t] Edmond, roy d'Angleterre et plusieurs autres. On voit hors de l'église quelques tombeaux des comtes de Toulouse et devant le portail la figure de S[t] Saturnin qui donne le bapteme a une femme plongee dans les fonts baptismaux sur la tête de laquelle il versa de l'eau avec ces mots qui sont rapportez dans Catel :

Jure novae legis sanatur filia regis
Dum baptisatur (*mox mordax lepra fugatur*).

C'est à Toulouse que S[t] Dominique jeta les fondemens de son ordre l'an 1216 comme il paroit par l'acte de la fondation. Ainsi le couvent qu'il y batit est le plus ancien et l'un des plus beaux de tout l'ordre des Frères Prêcheurs. L'église est irrégulière, car elle a des piliers au milieu, mais

cette irregularité a des beautez qui ne se peuvent payer. Le tombeau de St Thomas d'Aquin en fait le plus bel ornement. Il est disposé de telle sorte que quatre pretres y peuvent dire la messe devant les reliques du saint qui y sont conservées dans une grande châsse de vermeil doré dont le travail surpasse la matière. Le cloitre, le refectoire, les dortoirs sont d'une grandeur prodigieuse. Le vaisseau de la bibliothèque est très vaste et tout rempli de livres qui sont sur des pulpitres. On y voit quelques manuscrits, la plupart sont des auteurs de l'ordre et entre autres de Bernard Guidonis, *Geraldus* de Fracheto de primis patribus ordinis Praedicatorum, Stephanus de Sailhanaco, hist. ordinis Praedicatorum.

L'église des Cordeliers ne cède guere à celle des Jacobins, car elle est tres grande, large, elevee et sans piliers. On y voit a cote droit de l'autel le tombeau du fameux Etienne Duranti, président au Parlement de Toulouse qui fut massacré l'an 1589 dans une émotion populaire (1).

Son petit-fils est de l'autre côté; et au milieu du chœur on voit un tombeau élevé d'un comte de Toulouse. On estime particulierement trois tableaux : de la Vierge, de St Pierre et de St Paul, peints sur le bois, qui servent d'ornement dans une chapelle, et une figure de St Jérome qui est devant le chœur. Il y a dans cette église quelques endroits qui rendent les corps morts incorruptibles. Lorsqu'on y enterre des corps nouveaux on porte les anciens au clocher pour y dissiper le mauvais air, et de là on les transporte dans le charnier où ils sechent entierement. On nous montra dans la sacristie le calice d'or de St Louis, évêque de Toulouse, sa chasuble, sa tunique et sa dalmatique dont les orfrois sont de perles. Tout le cloitre est orné de plusieurs tableaux, entre lesquels on admire le triomphe de St François.

La maison de ville est un des beaux édifices qui soit dans Toulouse. On y voit, dans les salles, plusieurs peintures ou sont représentez les *capitoux* (sic) : dans celle des hommes illustres les bustes de tous ceux qui se sont rendus recommandables dans Toulouse, parmi lesquels on n'a pas oublié le Père Maignan Minime. C'est dans la cour de la maison de ville que fut décapité le maréchal de Montmorency : et il fallut le faire passer sur une fenêtre sur l'échafaut. On voit encore de son sang contre la muraille. Son corps fut transporté à Moulins, mais son cœur fut mis dans la maison professe des Jésuites, à Toulouse, où il a un tombeau magnifique.

Nous restames plus de quinze jours à Toulouse, et nous y célébrames la fête de l'Assomption.

Comminges. — Nous partimes le jour de St Jean pour nous rendre à Comminges, petite ville épiscopale, située sur une montagne et très mal

(1) On lit dans les Mémoires de Catel : « On y voit son effigie en bosse, au-dessous de laquelle est cette inscription, Joannes, etc. »

batie : on croit même qu'elle était batie au bas de la montagne et qu'elle s'étendait fort loin du temps des Romains (1). . . . .

Quoique la ville qui se nomme communément St-Bertrand soit peu de chose, l'église cathédrale est néanmoins fort belle bien que petite : le tombeau de Hugues de Chatillon est magnifique. Derrière l'autel on conserve les reliques de St Bertrand auquel on a beaucoup de dévotion : le saint sacrement dans une chapelle particulière comme l'on fait dans presque toutes les églises de ces cantons-là.

Le lendemain nous partimes d'assez bon matin pour aller à St-Gaudens où il y a une collegiale fort ancienne et ou les Jésuites ont un séminaire du diocèse. Nous y vimes monsieur l'abbé de Nizors, qui nous conseilla d'aller à Bonnefont (2), ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1136, par Flandrine de Montpezat et ses fils, a la prière de Roger, évêque de Comminges, qui crut procurer un grand bien a son diocese en y établissant des religieux qui par leur regularité et leur pieté en devoient etre l'exemple et le soutien par leurs prieres. Cette abbaye a été autrefois fort illustre et mère de plusieurs autres monastères. Elle l'est encore a present, tous les lieux reguliers s'y étant parfaitement conservés : les comtes de Comminges l'avoient en grande veneration et la choisirent pour le lieu de leur sepulture. On dit qu'il y a cinq d'enterrez. On voit devant le grand autel le mausolée du comte Bernard. . . . .

Nous y restames deux jours et nous en partimes pour aller à Nizors, qui est une fille de Bonnefont, dont les restes nous font croire que la fille valoit bien la mère, et que ce n'est pas sans raison qu'on l'appelait *Benedictio Dei*. Aujourd'huy elle est toute ruinée, mais l'église est encore toute entiere et fort belle. . . . .

Comme nons étions partis tard de Bonnefont nous n'arrivames qu'a la nuit à Nizors (3), ou nous fumes bien reçu par le prieur, homme d'esprit et de merite. Nous y travaillames le jour suivant et le lendemain nous partimes pour aller à Fabas, abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, située dans une profonde vallée, au bout d'un bois, et eloignée de toute sorte de ville, dont l'église ne fut consacrée qu'en 1231, quoique le monastère fut fondé longtemps auparavant. L'abbesse et les religieuses nous reçurent avec

(1) L'évêque de Comminges, en 1708, était Jean-François de Brezay de Denonville (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1112, *Eccl. Convenensis*).

(2) L'abbé de Bonnefont, en 1708, avait nom Bernard de Poudenx (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1117, *Eccl. Convenensis*).

(3) Nizors ou Benedictio Dei. L'abbé d'alors se nommait Alexis Prat de Fontaine (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1119, *Eccl. Convenensis*).

beaucoup de plaisir et nous communiquerent tout ce que nous souhaitions de voir. Nous trouvames dans leur chapitre le tombeau de l'abbesse Rubea (1), fille d'un comte de Comminges, ce qui leur donna bien de la joye. Elles firent ce qu'elles purent pour retenir longtemps chez elles, et nous à notre ordinaire nous fismes ce que nous pumes pour en sortir au plutôt; il survint même une pluye qui ne nous empecha pas de partir pour aller à Feuillent. . . . .

Feuillent étoit une abbaye presque ruinée où 4 ou 5 religieux dont la vie n'étoit pas tout à fait irréprochable avoient peine de vivre, lorsque la divine providence leur donna pour abbé Jean de la Barriere; mais ce grand serviteur de Dieu l'ayant reformée luy donna un si grand lustre qu'il y assembla plus de deux cens religieux (2) qui devinrent l'exemple de tout le royaume, rebâtirent le monastère avec une beauté qui fait plaisir à voir et s'étant séparez de l'ordre de Citeaux, formèrent une congrégation en France et en Italie dont l'abbé de Feuillent est général. . . . .

Nous travaillâmes toute la journée à Feuillent et vers le temps de vepres nous allâmes à Rieux qui n'en est éloigné que de deux bonnes lieues. Nous fûmes dès le soir même saluer Monseigneur l'évêque (3) qui nous invita le lendemain à dîner et nous fit ouvrir les archives du chapitre. Son palais épiscopal est assez beau, l'entrée surtout est magnifique : on y voit au dessus de la porte le nom et les armes de tous les évêques de Rieux que monsieur Bertier, dernier évêque, y a fait mettre et qui a fondé pour eux tous les ans un anniversaire. . . . .

Nous vîmes dans la sacristie une fort belle mitre que le même évêque avoit achete d'un anglois et dont il fit présent à son église ordonnant qu'on s'en serviroit dans les grande fêtes. C'est aussi à ce prélat qu'on est redevable de la cérémonie d'aller chanter à Rieux les grandes fêtes l'évangile au Jubé et de fléchir le genouïl lorsqu'il passe dans le chœur ou qu'on le baise, ce qui se pratique même par le célebrant. Mais puisque nous sommes sur les cérémonies, il ne sera pas inutile d'observer icy que l'on conserve à Rieux le St Sacrement à l'autel de la paroisse, et que jamais on ne l'expose au grand autel de la cathédrale.

De Rieux nous fûmes à Lézat, ancienne abbaye de notre ordre, où les religieux de la commune observance nous reçurent avec le plus grand accueil du monde et nous retinrent chez eux le plus qu'ils purent. Ils nous firent voir un ancien cartulaire très beau qui nous donna beaucoup de

(1) Rubea, nom inconnu.

(2) L'abbé de Feuillant, en 1708, était Jean Granier de Saint-Ignace (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 220, *Eccl. Rivensis*).

(3) L'évêque de Rieux, en 1708, se nommait Pierre de Charrite de Ruthie (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 197, *Eccl. Rivensis*).

lumières non seulement pour Lézat, mais encore pour plusieurs autres églises. Ce fut dans ce cartulaire que nous apprîmes qu'il y a plus de 800 ans que l'on croit à Lézat être en possession du corps de S[t] Antoine abbé pere de tant de solitaires d'Egypte. On y montre encore ses reliques auxquelles il y a beaucoup de dévotion dans le pays, il s'y fait même plusieurs miracles, et autrefois le parlement de Toulouse faisait jurer sur ces reliques pour connoitre la verité. La tradition est que ce fut deux religieux de la maison qui étant allés en Orient enlevèrent le corps de S[t] Antoine et l'apportèrent à Lézat (1). Cependant on prétend l'avoir au diocèse de Vienne dans une abbaye qui porte son nom et qui est chef d'ordre. La ville d'Arles croit aussi l'avoir. On y montre une très belle châsse dans laquelle on prétend que sont ses reliques dont les magistrats ont la clef. . . . .

On montre encore à Lézat le chef de S[t] Vincent martyr; celui de S[t] Aubin, et dans la paroisse du lieu une sainte épine où il y a une inscription écrite du temps de S[t] Louis. Nous vîmes aussi dans une chapelle un grand crucifix ancien et habillé. . . . .

Nos affaires expédiées à Lézat, nous partîmes pour l'abbaye de Calers (2), de l'ordre de Citeaux. Elle fut entièrement détruite par les huguenots; mais elle a été rebâtie avec tant d'habileté dans la nef de l'église que l'on y a ménagé tous les lieux réguliers.

L'abbaye de Boulbonne (3), située autrefois proche de la ville de Mazères, a eu le même sort; mais on l'a rebâtie dans un lieu bien plus agréable au confluent des rivières de l'Ariège et de l'Ers, avec tant de magnificence, qu'elle peut passer pour une des plus belles abbayes de l'ordre de Citeaux. Nous visitâmes ces deux abbayes et ensuite celle d'Eaulne (4) et celle de l'Oraison Dieu (5) transférée à Muret, et, de là, nous gagnâmes Lombez, ville épiscopale de l'érection de Jean XXII.

D'Alet, nous prîmes la route de Mirepoix, petite ville épiscopale de peu d'importance. La cathédrale n'a rien de remarquable que le tombeau et les reliques de saint Gaudric, berger, l'argenterie et les tapisseries que Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix et abbé de La Grasse y a donné. Nous

(1) L'abbé de Lézat, en 1708, était Louis-Félix de Crussol d'Uzès (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 216, *Eccl. Rivensis*).

(2) Calers. Le nom de l'abbé, en 1708, n'est mentionné ni dans le *Gallia Christiana*, ni dans la *Notice sur l'abbaye de Calers*, par C. Barrière-Flavy.

(3) L'abbé de Boulbonne, en 1708, se nommait F. de Villemur de Pailhiès (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 288, *Eccl. Mirapicensis*).

(4) L'abbé d'alors était François de Barthélemy de Grammont (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 140, *Eccl. Tolosana*).

(5) Oraison-Dieu transférée à Muret. L'abbesse se nommait, en 1708, Elisabeth de Gaulėjac (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 140, *Eccl. Tolosana*).

vîmes aussi dans les archives des livres de chœur fait par un cordelier manchot où il y a de très belles mignatures (*sic*).

Pamiers n'est éloigné de Mirepoix que de trois lieues. La ville est un peu plus belle. L'église cathédrale, bâtie par M. de Caulet et ornée par M. de Verthamont, est très somptueuse Le palais épiscopal est magnifique ; il y a des peintures admirables et des tapisseries très riches.

Dans le diocèse de Pamiers est l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, située dans le confluent de l'Ariège, dont le sable est mêlé de poudre d'or et de l'Argentine. C'étoit originairement une maison de l'ordre de Saint-Benoît, qui dépendoit de l'abbaye de Saint-Thibéri. Sur la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, elle fut donnée aux chanoines réguliers, qui la possèdent encore aujourd'hui.

Cette abbaye avoit été comme les autres exposée à la fureur des calvinistes, qui étoient fort puissants à Foix ; mais la réforme de sainte Geneviève a réparé tous les désordres que l'hérésie et le relâche des anciens religieux y avaient causé. . . . .

Nous y passâmes la feste de la Nativité de la Vierge, et nous fûmes ce jour-là dire la messe au Montgausi, où il y a une chapelle de Notre-Dame qui dépend de l'abbaye. Il y a ce jour-là un grand concours de peuple qui vient non seulement de la ville, mais aussi de tous les environs ; et ce qui est de plus admirable, c'est que beaucoup de pèlerins montent à genoux la montagne et ballient (*sic*) les chemins de leurs habits.

M. l'abbé Auriol lit la note suivante :

De quelques dévotions privées au XVe siècle.

Il est établi que l'art religieux du moyen âge fut un art populaire, un art entendu et goûté du peuple, et non pas seulement d'une classe fermée d'amateurs ou d'érudits. Cet art, qui ne s'isolait point du peuple, ne s'isolait point non plus de la liturgie, qui est la langue officielle de l'Eglise ; et le peuple, parce qu'il comprenait l'art religieux, comprenait pareillement la liturgie : l'art religieux traduisait les dévotions populaires, et les dévotions populaires, la dévotion privée, se réglaient sur la liturgie, lui transmettant ou recevant d'elle ses inspirations.

A la conclusion d'un livre d'heures de Thielmann Kerver, naguère présenté à la Société, j'ai noté, à la suite des offices canoniques, toute une série de dévotions privées. Ce livre de Thielmann Kerver est de 1501 ; de par les manuels d'histoire, le moyen âge est clos depuis cinquante ans ; en fait, le concile de Trente n'a pas accompli son œuvre, et en parcourant les feuillets de parchemins, imprimés en caractères gothiques et encadrés de bois où le sacré et le burlesque se mêlent le plus joliment du monde, nous pé-

nétrons dans l'intimité, voire l'intimité d'âme d'un de nos dévôts aïeux du quinzième siècle.

Nous nous bornons à mentionner « plusieurs devotes louanges, petitions, oraisons, et requestes qui a toutes personnes ayant entendement sont necessaires a dire a Nostre Seigneur Jesus Christ » et qui sont toutes tirées de l'Ecriture; par exemple : Premierement tu diras au matin quant tu te leveras de ton lit : *In matutinis meditabor in te.* Quant tu ystras hors de ta maison : *Vias tuas dne demonstra michi et semitas tuas edoce me.* — Quant tu prendras de l'eau benoiste. — Quant tu seras devant le Crucifix. — A lelevation du corps Nostre Seigneur. — Quand on prend la paix. — Contre la tempeste. — Pour impetrer la grâce des péchés. — Contre la tentation de la chair. — Contre les mauvaises pensées. — Pour quelque tribulacion. — Pour l'amy vivant en tribulacion. — Pour nos bienfaicteurs. — Pour les amys qui sont en necessité. — Pour le tien amy qui est mort.

Je mentionne un office privé, en l'honneur de la sainte Croix : *Hore sancte Crucis.* Les liturgistes ont dû réagir contre cette erreur pieusement imaginée, par certains dans un but d'édification, et qui se faufilait dans quantité de manuels, laquelle erreur était de dire que chacune des heures canoniques avait été instituée par l'Eglise pour honorer un des mystères de la vie du Christ. Rien n'est moins exact, historiquement parlant. Mais que la tendance se produisit après coup, rien de plus naturel. Les *hore sancte Crucis,* dont je retrouve le texte, absolument identique, dans un manuscrit du commencement du quinzième siècle, sont réglées comme les heures canoniques, et chaque heure se réduit à une hymne très courte, suivie d'un verset et d'une oraison. — Les matines se réfèrent au mystère du Jardin des Olives : *Deus homo captus est hora matutina.* — Prime : Jesus conduit chez Pilate : *Hora prima ductus est Iesus ad Pilatum.* — Tierce : Couronnement d'épines et portement de la Croix : *Crucifige clamitant hora tertiarum.* — Sexte : Le Crucifiement. — None : La Mort du Christ. — Vespres : Deposition de la Croix : *De Cruce deponitur hora vespertina, fortitudo latuit in mente divina.* — Complies : La Mise au tombeau : *Hora completorii datur sepultura.* Il importe de se souvenir que le quinzième siècle, en art et en dévotion, honora très spécialement les mystères douloureux : une longue oraison qui honore le Christ dans chacune des étapes de sa Passion est précédée de la représentation du Sauveur tenant la croix et la lance. Autre oraison, irrépréhensible d'orthodoxie, à la Sainte Face du Sauveur, précédée d'une représentation du type traditionnel de sainte Véronique déployant son voile. Puis la séquence du *Stabat Mater,* à la suite d'une image de la *Pietà.*

Le quinzième siècle a multiplié les figures de la Sainte Trinité ; le livre de Thielmann Kerver en possède une : c'est un vieillard à triple visage, soutenant un triangle où les noms des trois personnes sont combinées de

telle sorte qu'on lit simultanément : *Pater est Deus — Pater non est filius — Filius est Deus*, et ainsi de suite ; suit une oraison à chacune des personnes, chaque oraison étant la paraphrase d'un des textes : *Pater de celus Deus — Fili redemptor mundi Deus — Sptus scte Deus.*

Suivent les oraisons des saints. Je note : saint Michel en guerrier armé de plates, se protégeant d'un bouclier très étroit à la base ; — saint Jean-Baptiste tenant l'*Agnus Dei ;* — saint Jean l'Evangéliste avec un calice d'où émane un reptile ; — les saints Pierre et Paul ; — saint Jacques avec le chapeau à enseigne et le bourdon ; — saint Etienne ; — saint Laurent avec son gril ; — saint Christophe ployant sous l'Enfant Jésus. On sait que saint Christophe préservait de la mort subite ; son image était peinte fréquemment à l'entrée des églises, à Saint-Sernin entre autres, et quiconque avait contemplé ladite image était sûr de n'être point frappé de mort subite dans la journée : *Christophorum videas*, *postea lutus eas.* — Saint Sébastien, lié à un arbre, et transpercé de flèches ; l'oraison qui fait suite est contre la peste : *ut mereamur pestem epydimie illesi pertransire ;* saint Sébastien, avec saint Roch, depuis le treizième siècle, était invoqué contre ce fléau. — Saint Nicolas, qui tient une belle crosse à architectures, et dont la bénédiction, esquissée par sa main droite, ressuscite incontinent les trois enfants dans le saloir. — Saint Claude. — Saint Antoine, marqué du T sur l'épaule gauche, et précédé de son très utile compagnon.

Puis les saintes : sainte Anne ; — sainte Catherine, qui a le plus élégant garde-corps que dame du XV ait porté, — Sainte Magdeleine ; — sainte Barbe avec sa tour ; — sainte Apollonie, qui, dans une tenaille, montre une dent qu'on lui arracha pour la martyriser, et l'oraison qui s'adresse à Dieu par l'intercession de sainte Apollonie et de saint Laurent et de tous les saints, très longue, très suppliante, est pour prévenir ou chasser le mal aux dents : *Omnipotens sempiterne Deus... dolorem a dentibus meis expellas, sanum et incolumen meipsum efficias.*

Chacun des saints est prié dans la forme liturgique, à savoir l'antienne, le verset et l'oraison. La plupart de ces antiennes sont rythmées et rimées, comme le sont encore bon nombre des antiennes de la liturgie dominicaine ; il y a aussi de jolies séquences ; on écoutera peut-être celle des saintes Maries :

DE SORORIBUS BEATE VIRGINIS MARIE.

O nobile ternarium
Sanctarum sororum trium
Quibus nomen est Maria,

Vestrum sacrum collegium
Imploro ad presidium
In omni angustia.

Que erit Christo gratior :
Aut que sibi acceptior :
Quam vestra sit oratio.

Nulla sibi coiunctior :
Nulla sibi proximior :
Quam sibi vestra cognatio.

Tu virgo filii mater es :
Inde sibi quod imperes :
Nature donat ratio

Vos vero due cetere
Estis eius matertere.
O quam ingens acceptio !

Ecce dulce consortium
Dando michi subsidium
Vestrarum precum dulcium
Percipiam auxilium.

O flores florum
Germana lucerna sororum
Sursum vestrorum
Conferte preces famulorum.

En comparant ce livre d'heures à beaucoup d'autres, manuscrits ou imprimés que nous a laissés la même période, on pourrait aboutir à cette conclusion : dans les dévotions privées, empreintes de tout le charme du moyen âge, le peuple s'inspirait de la liturgie, sinon dans le choix, toujours dans son mode de prier ; d'autre part, l'art et l'iconographie répondent de tout point à ces dévotions : ce sont les saints les plus priés qui sont les plus communément représentés. Nous venons de feuilleter un livre d'heures du commencement du seizième siècle : à quelque temps de là, dix ans plus tard, la merveilleuse cathédrale d'Albi se parait de peintures ; eh bien, à peu près tous les saints que nous venons de voir, bienveillants et vieillots, défiler dans les bois de Thielman Kerver, resplendiront, idéalisés et rajeunis, à la voûte de Sainte-Cécile. Thielmann Kerver, éditant son livre, ne se préoccupait point des dévotions locales ; on s'explique qu'à Albi, sainte Cécile, saint Valérien, saint Tiburce occupent une place d'honneur ; et le saint Louis de Toulouse, avec sa mitre blanche, son habit gris et sa chape bleue semée de fleurs de lys, a été sûrement choisi par la dévotion des peintres, et serait un argument pour établir l'origine italienne de cette fresque.

Vienne le renouveau du grand siècle, l'art s'isolera de l'Eglise : la liturgie sera savante ; et aux dévotions si poétiquement et liturgiquement traduites

succéderont les eucologes, méthodes d'oraisons et examens particuliers, alignés comme un jardin français ; ne disons rien des statuettes polychromes qui ont bien leur pendant dans certaine littérature qui se débite en gros et en détail, se chante ou se récite. On conviendra que les dévotions de nos pères, outre qu'elles étaient liturgiques, avaient leur charme, sans parler de l'avantage d'être imprimés par Thielmann Kerver.

Séance du 6 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

1° Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Martin, directeur du nouveau *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, et demandant l'échange qui est accordé avec empressement.

2° M. Edouard Privat transmet à la Société un exemplaire des *Positions des thèses par les élèves de l'Ecole des Chartes* de la promotion de 1900.

3° M. l'abbé Taillefer envoie un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Ma paroisse, histoire de la petite communauté de Lauture et Cazillac*, 1899.

4° Le Secrétaire général signale en outre, dans la correspondance imprimée, une *Etude de la vie et des études du peintre Jacques Gamelin*, par M. Julien Iché, et parue dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1er sem. 1900, p. 126-144. Il y relève un trait biographique : Gamelin appartenait à la compagnie des Pénitents-Noirs de Toulouse ; en 1778, il y remplissait, avec l'abbé Darzein, les fonctions de maître de cérémonies. Le 30 août de la même année, il accomplit avec ses confrères un pèlerinage à N.-D. de Garaison « pour l'heureuse couche de Marie-Antoinette..., reine de France..., et pour la conservation du Roi et de la famille royale. »

La Société avait télégraphié à Mgr Douais le jour de son sacre, auquel assistaient d'ailleurs plusieurs membres de notre compagnie. Lecture est donnée, par M. le Président, d'une lettre de remerciement de notre éminent confrère.

Au nom de la Commission spéciale, composée de MM. le baron Desazars de Montgaillard, Gèze et Lécrivain, ce dernier lit un rapport favorable à la candidature de Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique au titre de membre résidant.

La Société ayant procédé au scrutin secret, Mgr Batiffol est élu.

Au nom de la Commission spéciale composée de MM. Joulin, Gèze et Brissaud, ce dernier lit un rapport favorable à la candidature de M. Pierre Maria, agrégé à la Faculté de droit, au titre de membre résidant.

La Société ayant procédé au scrutin secret, M. P. Maria est élu.

M. Mérimée fait passer sous les yeux de ses confrères une monnaie d'or de l'empereur Auguste.

M. L. Deloume, au nom de M. Lanes, intendant général, offre onze épreuves photographiques qui prendront place dans notre album. (Remerciements.)

On remarque, dans cette série, la vue des bas-reliefs d'albatre de l'église de Chatellus-Malvaleix (Creuse), sculpture identique, à tous égards, à une collection de plaques d'albatre figurant les scènes de la passion que possède notre Musée Saint-Raymond. On n'est nullement fixé sur l'origine de ces œuvres d'art dont il existe un bon nombre de spécimens dispersés en France et à l'étranger.

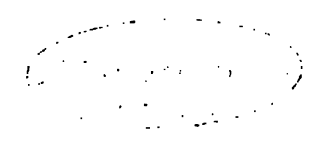
M. J. de Lahondès lit une étude sur les *Châteaux de Cabardès*, accompagnée de nombreux dessins et que le Bulletin publiera ultérieurement.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, a envoyé la note suivante :

Inventaire de la maison curiale de La Crousille, en 1459.

A une époque où les dignitaires de l'Eglise, possédant plusieurs bénéfices, ne pouvaient évidemment remplir le devoir de la résidence, ils affermaient à des prêtres non bénéficiés, ou même à des laïques, les revenus de leurs églises et, dans ce dernier cas, les fermiers se chargeaient de rémunérer les prêtres desservants. Ceux ci prenaient le nom de vicaires, obtenaient de l'évêque les pouvoirs nécessaires (*potestatem de regendo*) et venaient habiter dans la maison curiale. Ils ne contractaient guère d'engagement que pour un an, étant toujours prêts à abandonner leur poste pour un autre plus lucratif. A cause du peu de stabilité des engagements et aussi de la médiocre fortune de ces vicaires, le titulaire du bénéfice devait tenir maison montée dans l'habitation curiale.

C'est pourquoi le 8 juin 1459, au lieu de La Crousille, chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse de Lavaur, fut dressé l'inventaire ci-après, quand l'archiprêtre Bernard *Romey* (en français Roumieu), qui était *conducherius in sancta ecclesia civitatis Narbonensis* (Du Cange, édit. princeps, ne mentionne pas ce terme), afferma à Jean de Vincis (Jean des Vignes), prê-



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 26

Séances du 13 mars 1900 au 10 juillet 1900.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1900

Avis pour la reliure : La pagination des deux prochains bulletins suivra celle de celui-ci. Un volume comprendra donc deux années de procès-verbaux (1899-1902), et les tables méthodiques le termineront.

SOMMAIRE DE CE *BULLETIN*

---

tre, pour 72 écus d'or, les revenus de son bénéfice, à charge d'y faire le service curial et aussi de parer aux frais épiscopaux de visite et autres. Les témoins furent noble Jean de Villeneuve, coseigneur de La Crousille, qui se porta caution pour le desservant; Jean Gary, bénéficier de l'église de Narbonne; Jean Marty, prêtre de Roquevidal et Pierre Albert, prêtre de La Crousille.

La maison curiale se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces : le chai, renfermant la vaisselle vinaire nécessaire pour recevoir les raisins des dîmes ; une petite dépense ou réduit ; une chambre basse qui avait pour tout mobilier un lit avec ses couches, couette, traversin décorés de bandes ou liteaux et deux coffres où étaient renfermés treize draps de lit, dont plusieurs en toile de Bourgogne, des nappes de fine toile ou de toile grossière, etc. La grande salle, qui servait à la fois de cuisine, de salle à manger et de salle de réception, n'avait guère que les objets les plus indispensables au ménage : crémaillère et accessoires, poêles, écuelles, plats d'étain et brocs de même métal.

Le premier et unique étage ne formait qu'une chambre où étaient une couette et un traversin en toile décorée de liteaux, comme ceux de la chambre basse.

Quant à l'objet en toile, dit *botana .. senex.., listrata...*, qui était dans la grande salle, nous ignorons son nom et sa destination que Du Cange, édition princeps, ne fait point connaître.

Et ibidem fuit factum inventarium seu repertorium bonorum dicte capellanie. Et primo fuerunt invente in penore dicte capellanie quatuor tine rotunde bone et sufficientes, colantes viginti unam pipam, cum torculari vel circa.	Voici l'inventaire du mobilier de ladite maison curiale : Et d'abord il a été trouvé dans la cave quatre cuves rondes en bon état, pouvant cuver environ vingt et une pipes, et un pressoir à vendange ;
Item fuit inventum in dicto penore unum torcular cum suo cubato.	plus un autre pressoir avec son récipient ;
Item decem pipe vacue tales quales.	plus dix pipes vides à demi-usage ;
Item due barrique tales quales.	plus deux barriques à demi-usage ;
Item ducente tegule cave in eodem penore.	plus deux cents tuiles ;
Item centum et decem plancones, longitudinis trium palmorum vel circa, pro plancando solerium.	plus cent dix planches, longues de trois empans environ, pour planchéier l'auvent.
Item in quadam camera bassa dicte capellanie una colca modici	Dans une chambre basse de ladite maison il a été trouvé une couche

valoris, munita una culsitra et uno cosselberio plume, novis, barratis quatuor vetis lividi coloris, qualibet veta de sex vetis parvis, ponderan. Dicta culsitra et cosselberium cum pluma unum quintale seu circa; munitaque etiam uno lodice modici valoris barrato de albo et burello.

de peu de valeur, garnie de sa couette et de son traversin de plume, le tout neuf; ces toiles étant ornées de quatre bandes noires, chacune desquelles en renfermait six autres petites; la couette et le traversin renfermaient environ un quintal de plume; le tout couvert d'une couverture de laine de peu de valeur, à bandes blanches et burelles.

Item in dicta camera fuit inventa una capsa fustis nucis, longitudinis octo palmorum seu circa, cum suis sarralhia et clave.

Dans la même chambre a été trouvé un coffre en bois de noyer, long de huit empans environ, avec clef et serrure;

Item una alia capsa fustis nucis, talis qualis, sine sarralhia et clave.

plus un autre coffre en bois de noyer, en médiocre état, sans clef ni serrure;

Item quatuor lintheamina nova, duarum telarum, tele prime vocate de Borgonha, longitudinis undecim palmorum vel circa.

plus quatre draps de lit de deux largeurs, en toile fine dite de Bourgogne, longs de onze empans environ;

Item plus alia quatuor lintheamina antiqua, modici valoris.

plus quatre autres draps vieux de peu de valeur;

Item plus alia quinque lintheamina, duarum telarum, longitudinis duodecim palmorum vel circa, tele lini presentis patrie.

plus cinq autres draps de lit, de deux largeurs, longs d'environ douze empans, en toile de lin de pays;

Item plus quedam mape canapis, operis Francie, longitudinis quatuordecim palmorum seu circa, munita una longiera ejusdem sortis et operis Francie.

plus une nappe de chanvre, œuvre de France, longue d'environ quatorze empans, munie de sa longère de la même qualité et de la même œuvre;

Item quedam alie mape, listrate tribus listris, lividi coloris in quolibet capite, tele lini de stopis presentis patrie, longitudinis octo palmorum seu circa.

plus une autre nappe ornée de trois liteaux de couleur noire à chaque bout, en toile grossière de lin de pays, longue environ de huit empans;

Item alia mapa de stopis lini presentis patrie, longitudinis decem palmorum seu circa.

plus une autre nappe grossière en toile de lin de pays, longue de dix empans environ;

Item unam longieram novam canapis, operis Francie, orditam fili

plus une longère neuve, en toile de chanvre, œuvre de France, ourdie

primi et textam de stopis, longitudinis XII palmorum seu circa.

Item plus una botana senex, longitudinis duarum cannarum vel circa, listrata diversis listris lividi coloris.

Item plus alia botana senex, longitudinis septem palmorum vel circa, modo simili listrata.

Item due coxine senes sine pluma, listrate diversis listris lividi coloris.

Item alia coxina senex, sine listris et sine pluma.

Item fuit inventum in aula dicte capellanie, una mensa fustis nucis, modici valoris, longitudinis quatuordecim palmorum vel circa, munita suis scandellis et duobus scamnis grossi operis.

Item quoddam fumipendium bonum et sufficiens.

Item quedam ferrie bone et sufficientes.

Item due sartagines modici valoris.

Item duo plati stanni.

Item quinque scutelle stanni late.

Item sex grasaleti stanni lati.

Item una justa stanni quadrata, tersenaria.

Item unum justetum stanni rotundum, aygasserium.

Item fuit reperta in dicta aula certa quantitas calsis usque ad quatuordecim sarcinas vel circa.

Item in quadam camera sive expensa dicte capellanie fuit inventa una capsa nucis, longitudinis sex palmorum vel circa, modici valoris et sine copertorio.

de fil de première qualité, tissée de fil grossier, longue d'environ douze empans;

plus une. . . . . usée, longue de deux cannes environ, ornée de plusieurs liteaux de couleur noire;

plus une autre. . . . . usée, longue de sept empans environ, ornée également de liteaux;

plus deux oreillers vieux, sans plume, ornés de plusieurs liteaux noirs;

plus un autre oreiller vieux, sans plume et sans liteaux.

Il a été encore trouvé dans la grande salle de ladite maison une table en bois de noyer, de peu de valeur, longue de quatorze empans environ, munie de ses pieds et de deux bancs grossiers;

plus une crémaillère en bon état;

plus une suspension de pot en fer en bon état;

plus deux poêles de peu de valeur;

plus deux plats d'étain;

plus cinq écuelles larges, en étain;

plus six grésales larges, en étain;

plus un broc en étain, carré, ...;

plus un petit broc en étain, rond, pour tenir l'eau.

De plus, il fut trouvé dans la même salle une certaine quantité de chaux, environ quatorze charges.

Dans la chambre de la dépense il fut trouvé un coffre en bois de noyer, long de six empans environ, de peu de valeur et sans couvercle;

Item unum payroletum cupri pro auriendo aquam.

Item in quadam camera alta dicte capellanie fuit inventa una culsitra plume nova, cum suo cosselherio plume novo, operis prime culsitre predicte, et listratis prout prima culsitra, ponderantes tres quartayrones quintalis cum pluma (1).

plus un seau en cuivre.

Dans une chambre haute de ladite maison, il fut trouvé une couette de plume, neuve, avec son traversin de plume neuf, de la même toile que la couette désignée plus haut, l'un et l'autre ornés de liteaux comme elle, pesant avec la plume trois quarts de quintal.

Séance du 13 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Après le dépouillement de la correspondance par le Secrétaire général, M. le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux confrères, Mgr Batiffol et M. Maria :

« Nous voyons, » dit-il, « venir au milieu de nous les représentants et les maîtres du plus haut enseignement qui soit donné à Toulouse.

» Avec le titre de recteur de la Faculté libre dont vous avez, Monseigneur, si largement élargi les horizons depuis votre arrivée dans notre ville, vous nous apportez le fruit de savantes études sur l'antiquité chrétienne, sur les monuments et les textes, le double et continuel objet de nos travaux. Vous les examinez avec la sûreté d'une science rigoureuse, avec la liberté aussi qui donne une autorité absolue à vos précisions. Vos connaissances spéciales nous seront particulièrement utiles, puisque dans le passé dont nous nous efforçons de ressaisir les traces, ce sont le plus souvent les œuvres chrétiennes qui se présentent à nos yeux. Sur ces sujets délicats, puisque parfois c'est l'âme même qu'ils émouvent, la méthode doit être plus difficile pour elle-même, ne se satisfaire qu'avec l'évidence, et ce sont justement les conditions de travail, quand on les remplit comme vous, qui constituent l'archéologue parfait.

» Vous trouverez ici quelques-uns de vos éminents collègues dans

(1) Arch. du château de Larra (Haute-Garonne), minutes de Carle, not. de Cuq, 1459.

le professorat de l'Institut catholique ; vous y serez donc en famille, mais vous vous apercevrez bientôt que tous ici nous formons une famille aussi, dans laquelle la cordialité a noué des liens plus chers encore que ceux de l'analogie des goûts. Si chacun apporte sa part, les uns d'érudition, les autres de curiosité artistique, d'efforts aussi pour mettre de plus en plus en relief les gloires souveraines de l'art français, tous se plaisent à y goûter les joies pures de l'esprit, les plus belles de toutes, parce que l'art est l'expression la plus haute de l'imagination humaine dans l'union des esprits, si douce dans nos temps agités.

» Vous, Monsieur, vous nous venez avec l'amour pour nos vieux monuments, le goût d'un esprit délicat qui se délasse volontiers des profondes études juridiques avec le charme des arts. C'est la jurisprudence et aussi l'histoire romaine qui sont l'objet spécial de vos travaux ; vous avez même fait des découvertes dans cet inépuisable fonds d'où sont issues un si grand nombre de nos institutions françaises. Vous êtes Romain, et vous êtes un découvreur. Oh ! comme nous nous entendrons vite! Découvrir, c'est notre ambition, notre joie quand nous pouvons réussir; et Romains, nous le sommes tous à Toulouse, par nos monuments qui n'ont jamais cessé de tenir à ceux de Rome, par notre langue, par notre esprit, par toutes nos traditions, par nos goûts artistiques et littéraires.

» Soyez donc aussi le bienvenu parmi nous, où vous avez été précédé de même par plusieurs de vos savants collègues de notre Faculté de droit, qui aujourd'hui, plus peut-être qu'à aucune autre époque, continue si hautement la vieille gloire de l'Université toulousaine. »

M. de Lahondès présente un volume récemment publié :

L'archéologie du moyen âge, par M. Brutails.

C'est une méthode d'études archéologiques plutôt qu'un exposé de faits ou de descriptions. Elle met en garde contre toutes les chances d'erreurs que présentent l'examen des monuments et la fixation de leurs dates ou de leurs caractères d'origine. L'un de nos derniers mardis, je parlais du livre de Courajod, plein de vues neuves, d'aperçus sur des horizons vastes peu signalés jusqu'ici. On se laisse gagner par leur attrait, mais pas sans quelque inquiétude d'être entraîné trop loin. Avec M. Brutails, on se sent au

contraire en sécurité. Sa prudence est extrême. Il redoute d'avancer d'un pas sans certitudes et d'adopter des conclusions trop hâtives.

Les architectes du moyen âge, dit-il, construisaient avec les traditions de leurs prédécesseurs; ils procédaient par tâtonnements et par essais plutôt que par des principes positifs comme aujourd'hui. Ils étaient soumis à des nécessités de matériaux que la facilité des transports a presque supprimées de nos jours. Les climats divers les obligeaient à des variétés de constructions qui doivent amener à l'examen de toutes les églises d'une région, des églises rurales particulièrement trop négligées jusqu'ici.

De sages précautions sont à prendre aussi pour les questions d'origine. L'homme du moyen âge, fermé à la vie extérieure, prenait ses modèles près de lui et n'était pas apte comme nous à interpréter tous les styles. Les provinces, plus morcelées, vivaient en elles-mêmes. Le commerce, les pèlerinages ont exercé plus d'influences que les invasions de peuples généralement plus destructives que créatrices. Il ne faut pas toujours prendre pour des marques d'antiquité l'incapacité des tailleurs d'images qui, dans les provinces reculées surtout, continuaient à exécuter des sculptures grossières. Les dessins géométriques naissent partout instinctivement et par leur facilité même.

L'art gaulois n'est pas assez caractérisé pour qu'on puisse reconnaître dans l'art du moyen âge ses motifs, ses formes et ses procédés. Les ressemblances des constructions en charpente avec celle des grandes églises gothiques n'apparaissent qu'avec les monuments de la dernière époque, et on ne peut vraiment voir, comme le voulait Courajod, l'art ogival naître de la construction en bois. Les premières constructions gothiques sont, au contraire, très lourdes. La construction en bois se retrouve plutôt dans les forteresses féodales, les donjons élevés, les échauguettes, les bretèches, les mâchicoulis issus manifestement des hourds, les fenêtres carrées. En fait, d'ailleurs, lorsque les Visigoths ont construit, ils ont copié les monuments romains qu'ils voyaient dans la contrée conquise.

L'influence orientale a été aussi fort exagérée. L'art roman s'inspire de l'art romain, l'art de la Syrie de même; le point de départ commun a amené des résultats analogues, et de là viennent les ressemblances dont on a tant abusé. Il convient encore d'éviter une cause d'erreur. La perfection des imitations romaines dans les églises de Provence a conduit M. Révoil à les trop vieillir ; mais c'est au contraire quand les sculpteurs sont devenus plus habiles qu'ils ont imité mieux.

Les influences byzantines doivent aussi être fort réduites. L'ornementation des sarcophages s'inspire surtout des mosaïques romaines. Toutefois, les ivoires byzantins, les étoffes d'Orient de transport facile ont importé des ornementations spéciales, les rideaux relevés par des tringles par exemple, l'attitude et les draperies des statues. Quant aux constructions, elles

sont partout imitées de celles de Rome, des thermes, des galeries des cirques. Les *cubicula* des catacombes ont fait naître les absides, même celles que l'on veut rattacher à l'Orient, comme les absides en trèfle de Saint-Laurent de Grenoble.

En résumé, l'archéologue doit s'en tenir aux faits et se garer des dangers de la spéculation. Il ne doit fixer les dates qu'avec une circonspection extrême et des comparaisons infinies. Pour le classement si périlleux des écoles romanes, il devra concilier la méthode de Caumont qui se basait sur l'ornementation avec celle de Quicherat, appuyée sur le mode de voûtement. Les architectes et les archéologues doivent enfin s'emprunter leurs méthodes et s'entendre au lieu de se combattre.

Les conclusions de M. Brutails seront facilement acceptées dans notre région où nous sommes tout Romains. Elles plaisent aussi par leur simplicité; elles dégagent du fatras d'origines compliquées, et forcées par esprit de système. On se plaît à croire que la vérité est simple. Peut-être cependant que M. Brutails, dans son légitime désir de réagir contre d'aventureuses théories, est devenu à son tour trop exclusif. Les peuples du Nord, Visigoths ou autres, sont bien arrivés avec un art, ne serait-ce que celui de leurs bijoux, dont l'ornementation se retrouve avec évidence sur quelques chapiteaux romans. Sa fidélité envers Rome l'amène à dire que les voûtes en quart de cercle des bas côtés de nos églises romanes n'ont d'autre but que de supporter la toiture, de même que quelques voûtes romaines analogues supportaient des gradins. Il est difficile de ne pas voir en elles un contrefort continu et l'origine des arcs-boutants. Le rôle principal des bas-côtés et des galeries est en effet de contrebuter la voûte centrale. On a fait le toit pour la voûte et non la voûte pour le toit.

Quant à l'origine si discutée de l'art gothique, M. Brutails dit qu'elle est encore à trouver, et il ne croit pas qu'il soit un simple développement de l'art roman. Peut-être cependant qu'ici encore la simplicité conduisait à la vérité.

Pour donner plus de solidité à la voûte, les maîtres d'œuvre romans commencent par la bomber, puis la munissent de nervures. Ils s'aperçoivent bientôt que la forme ogivale offre plus de résistance encore, et d'ailleurs la plus grande hauteur de la voûte oblige à donner cette forme aux arcs doubleaux et aux formerets, afin de poser les clefs au même niveau.

Ce livre, fruit d'observations nombreuses, précises et savamment raisonnées, sera sans cesse consulté avec fruit par tous ceux que passionnent nos études.

Un texte catalan.

M. Palustre, archiviste des Pyrénées-Orientales, a eu l'attention de nous envoyer la copie suivante, en catalan, d'*un marché passé*

en 1531 entre les *obrers* de Corneilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) et Guillaume Jaubert, fondeur de cloches, originaire de Saint-Gaudens.

Sobre la factura de una campana, laqual se ha de fer en la sglesia de loch de Cornella de la Ribera del bisbat d'Elna, entre lo senyer En Jauml Pons Ramon dedit loch de Cornella, obrer de ladita sglesia de Cornella, de una part, e mestre Guillem Jaubert, campaner, natural de la vila de Sanct Gaudens..... diocese de Comenge del regne de Fransa, de la part altre, son stats fets los pactes seguents :

Et primo, es concordat entre dites parts que lodit Guillem Jaubert promet e se obligue de fer obrar et buydar una campana nova bona e sufficient e concordant ab los altres campanes que son en dit loch de Cornella. de bon e fi metall, laqual sera del pes que pesa un(a) altre campana que vuy es rompuda en lo campanar de dita sglesia dedit loch, laqual campana rompuda dit mestre Guillem Jaubert rebra a pes deldit obrer, entes empero que si ladita campana per dit mestre Guillem de nou fahedora e buydadora pesava major quantitat o nombre fins a nombre de deu lliures tant solament e no mes avant que dit obrer en nom de dita obra li paguara lo que mes pesara dita campana fins a dit nombre de deu lliures al preu que vuy se val ordinariament lo metall, laqual campana de la forma e manera dalt dita feta obrada e buydada lodit mestre Guillem donara e lliurara bona sencera e acabada a obs e servesi de dita sglesia de assi a vuyt dies primer vinent, e per ço se obligara largament a coneguda del notari devallscrit, en donara ydoneas fermansas.

Item, es concordat entre dites parts que, per lo preu factura e obra de dita nova campana per lodit mestre Guillem com dit es fahedora, dit senyer En Jaume Perramon en nom de dita obra donara e paguara aldit mestre Guillem, per tostemps y quant dit mestre Guillem li haura restituida e donada o lliurada dita campana nova bona e sencera y de la forma dalt dit, *set ducats de or* o la valor de aquells en comptans sens alguna dilacio ni tarda sots obligacio dels bens y drets de dita obra.

Lasquals coses y pactes dites parts y cadahuna d'elles tindran y servaran e tenir y servar prometen inviolablement, sots la pena de vint e sinch ducats de or donadora e aplicadora las nou parts a la part obedient e servant losdits pactes e conditions, e la restant desena part a la cort ahont seria denunciada, e per ço ne obligara com de present obliga la una part a l'altre, ço es lodit Jaume Perramon los bens e drets de dita obra, e lodit Guillem Jaubert tots sos bens mobles et inmobles presents y sdevenidors e per pacte la persona a la preso ab largues renunciations e obligations, e per major seguretat de dites coses nomina dit Guillem Jaubert en ferman-

sas y principals paguadors Guillem Lombart, peyroler, e Joan Girau, fuster, los dos habitants de la vila de Perpinya, losquals se obligaran largament ab las mateixas obligations de bens y personas e ab larguas renunciations a conegada del notari devallscrit.

Die XVIII° mensis novembris anno millesimo D°XXXI°.

Que dicte partes desuper nominate firmarunt dicta capitula et promiserunt ea attendere sub dicta pena XXV ducatorum auri. . . . . . .

Testes. . . . . .

Fuit ponderata dicta campana rupta per Johannem Baho, tenderium et ponderatorem regium, et fuit reperta in pondere duorum quintalium et quinque librarum.

(Arch. des Pyr.-Or., G. 774).

M. le Secrétaire général informe la Société que, sur l'initiative de M. l'abbé Redon, prêtre custode des reliques de Saint-Sernin, il va être placé dans cette basilique une vitrine supplémentaire pour étaler mieux divers objets, et notamment une chasuble avec dessins d'animaux de style oriental. A cette occasion, la Société archéologique du Midi est priée de donner quelques notes précises pour étiqueter les objets. Le mieux est d'en dresser un inventaire descriptif. La Société charge de ce travail une commission composée de MM. de Lahondès, de Rivières, Pasquier, Batiffol, Auriol et Saint-Raymond.

M. Emile Cartailhac lit une curieuse lettre qu'il a trouvée dans les papiers d'un de ses ascendants, avocat au Parlement de Toulouse, et donnant une idée de la consternation qui régna dans cette ville à la suite de la « réformation » du Parlement et la création de cinq grands bailliages (1788).

M. J. de Lahondès, président, dépose le mémoire lu dans la séance du 6 mars :

Les châteaux de Cabaret (Aude).

Sur une arête rocheuse qui surgit en pentes aiguës et verticales après le confluent du torrent du Grésillou et de la rivière de l'Orbiel, se dressent encore les fières murailles et les donjons des quatre châteaux de Cabaret. Ils défendent, dans sa partie la plus resserrée, la gorge étroite, arrosée par cette rivière limpide qui reçoit toutes les eaux des pentes culminantes de la montagne Noire pour les jeter dans l'Aude à Trèbes.

Ces châteaux eurent toujours ainsi un rôle important à remplir dans les guerres locales, et il ne cessa guère qu'à la fin du dix-septième siècle. Ils donnent un exemple curieux et assez rare d'un groupement de petites forteresses, unies entre elles sous la domination de divers seigneurs associés pour la défense. Toutefois, un châtelain qui résidait au château le plus important, le premier au nord, portant seul le nom de Cabaret, garda la prééminence sur les trois autres.

Ils dominent la crête sur une longueur de trois cents mètres, et aujourd'hui qu'ils sont absolument abandonnés et que la roche, dans sa partie supérieure, n'offre pas même le moindre pâturage, il est vraiment difficile et parfois périlleux de les atteindre et de grimper ou de dévaler de l'un à l'autre. Le plus méridional est aussi à une altitude un peu inférieure.

Ces châteaux ont pris leur nom de la contrée qu'ils gardaient, le pays de Cabardès. Ce nom de Cabardès, qu'il porte encore, répond exactement au terme *Cabardensis*, employé dans les plus anciennes chartes du moyen âge. Celui de Cabaret, formé dans la langue populaire par la chute du *d* médian, apparaît dès le onzième siècle (1).

Une charte de Charles le Chauve, en faveur d'Oliba, comte de Cerdagne, porte qu'il lui donna, le 20 juillet 870, avec plusieurs autres territoires, *in pago Carchasensi... de Helesau usque in Cabardense et de Prado usque ad flumine Fiscovo quantum ibi nostrum in dominicatum habebant* (2). Le pays de Cabardès s'étend en effet à l'est de la vallée de l'Alzau, depuis la commune de Pradelles, au pied du plus haut sommet de la montagne Noire, jusqu'au cours du Fresquel.

Par cette charte, Charles le Chauve investissait Oliba du comté de Carcassonne et du pays de Razès, pour les posséder en toute propriété, ainsi que ses autres biens; *libero in omnibus potiatur arbitrio quemadmodum ex reliquis suæ proprietatis rebus agendum deliberaverit.*

Une mention plus ancienne apparaîtrait, dès 585, s'il fallait rattacher aux châteaux de Cabaret la prise des châteaux, *Castra caput arietis*, par Reccarède, fils de Léovigilde, roi des Wisigoths. Mais les Wisigoths, qui étaient à cette époque maîtres de Carcassonne, devaient posséder évidemment la vallée de l'Orbiel, qui en est une dépendance naturelle très proche et la clef vers la montagne Noire. De plus, Grégoire de Tours ajoute qu'après avoir pris *Caput arietis*, Reccarède ravagea la plus grande partie du pays Toulousain, *ex pago Tolosano.*

(1) Voir *Vie de Peyre Vidal, en la montanha de Cabaret, Vie de R. de Miraval, Un cavayer ric et poderos du Cabaret.* Chabaneau, *Hist. de Lang.*, X, p. 273, 274.

(2) *Habebant* répond aux prédécesseurs de Charles le Chauve. *Hist. de Lang.*, I, p. 361.

Il est donc très vraisemblable, ainsi que le pensent plusieurs historiens, Catel, Lafaille, Hauteserre, Fauriel (1), que *Caput arietis* doit s'appliquer à Castelnaudary, qui touchait en effet au pays Toulousain et dont l'étymologie se retrouve dans le mot *caput*, traduit communément par château ou castel en languedocien et par l'abréviation *ari* d'*arietis*. D'ailleurs, *Cabardensis* ne peut venir de *Caput arietis*.

Dom Vaissète (2) s'appuyait, pour prétendre que le récit de Grégoire concernait la forteresse de Cabaret, sur le pluriel *castra*, employé par l'historien de la Gaule franque, disant qu'on voit deux châteaux sur le rocher de Cabaret, tandis qu'il n'y en a jamais eu qu'un à Castelnaudary. Mais on y a trouvé récemment les débris d'un ancien château séparé de l'autre par un étroit vallon. Ces deux châteaux ainsi placés répondraient ainsi à l'aspect d'une tête de bélier qui a désigné plus d'une fois deux tours dressées sur deux éminences voisines.

Après l'inféodation de Charles le Chauve, les châteaux de Cabaret demeurèrent dans le domaine des comtes de Carcassonne. Ils sont nommés dans un acte sans date, mais qui ne peut avoir été conclu qu'en 1083 ou 1084, par lequel Roger III, fils de Rangarde, qui possédait une partie du comté, promet à son oncle Roger II, comte de Foix et de Carcassonne, de ne pas lui enlever la ville de Carcassonne ni ses dépendances, parmi lesquelles figurent *ipsos Castellos qui sunt in pic que vocant Cabarez* (3).

Les comtes de Carcassonne établirent des châtelains aux châteaux de Cabaret. Les deux forteresses pouvaient communiquer facilement par des signaux. Aujourd'hui encore, malgré que les tours de Cabaret aient été fort démantelées, on les aperçoit très nettement de la cité.

En 1086, Bertrand de Cabaret signe comme témoin à l'acte de vente d'une femme nommée Usberga, consentie par Pierre Peta à Pierre Vilhem, chanoine de Saint-Nazaire (4).

En 1124, Raymond de Cabarez donne caution pour la paix conclue avec Bernard Aton, vicomte de Carcassonne (5).

En 1137, Pierre de Rustique, Pierre, fils d'Adalaïs, Raymond de Lauran et Roger, son frère, rendent hommage à Roger, vicomte de Béziers, pour le château de Cabarez, appelé Certuoz, et pour les forteresses qui se trouvent au même lieu (6).

(1) Catel, *Mém. sur le Languedoc*, 345. Lafaille, *Annales*, I, *add.*, p. 6. Hauteserre, *Not. in Greg. Tur.* Fauriel, *Hist. de la Gaule Méridionale*, II, 319. Gaston Jourdanne, *Revue des Pyrénées*, V, p. 576.

(2) *Hist. de Languedoc*, II, p. 162.

(3) *Ibid.*, III, p. 343; V, col. 525.

(4) Mahul, *Cartulaire*, III, p. 29; V.

(5) *Id.*, *ibid.*, et *Hist. de Lang.*, V.

(6) *Id.*, *ibid.*, V, col. 1017.

En 1144, Roger et Miro frères, fils d'Enos, rendent hommage au même comte pour le château de Cabarez (1).

L'année suivante, l'hommage est rendu par les trois frères Pierre-Raymond, Alfred et Raymond, fils d'Adalaïs, pour le château de Cabarez, appelé Surdespine (2).

En 1153, une transaction par arbitrage survint entre Raymond Trencavel et Roger de Cabarez, son frère Miron et Pierre Roger de Cabarez, et son frère Bernard. Pons, évêque de Carcassonne, Bernard de Canet et d'autres, sujets du vicomte ou amis des châtelains, réglèrent les différends qui s'étaient élevés entre eux. Le vicomte leur donna l'autorisation de tenir un marché tous les dimanches, leur promit 1,500 sous melgoriens, en deux termes, dans le cours de l'année, et leur permit de bâtir un château au *castlar* de Surdespine, que le vicomte Roger leur avait donné, sous réserve de serment de fidélité juré au vicomte et à ses successeurs, et réserve de ses droits (3).

Les dangers qui menacèrent bientôt la province unirent étroitement seigneurs et vassaux. Les châtelains de Cabaret, forts de leurs imprenables forteresses, exercèrent une action importante pendant la croisade. Pierre Roger, seigneur de Cabaret, vint se joindre au vicomte Raymond Roger dans la cité de Carcassonne, dès que les croisés s'en approchèrent. La sûreté des tours de Cabaret était si bien reconnue que la légende assura qu'après la prise de la cité, le 15 août 1209, les habitants s'enfuirent par un souterrain qui les conduisit jusqu'à elles, à trois lieues de distance (4).

Simon de Montfort, nommé seigneur des pays que les croisés venaient de conquérir, prit possession de divers châteaux que lui soumirent leurs seigneurs terrifiés, ainsi que de la ville de Castres. La vallée de l'Orbiel conduit dans le pays castrais, et le chef de la croisade, sur le conseil du duc de Bourgogne, alla camper à une demi-lieue des châteaux de Cabaret, tenta l'assaut le lendemain, mais fut repoussé avec tant de vigueur qu'il jugea l'entreprise impraticable et décampa. Le duc de Bourgogne quitta l'armée trois jours après (5).

Vers la fin de novembre, Bouchart de Marly, que Simon de Montfort avait établi à Saissac avec soixante hommes, espéra être plus heureux. Suivi de Gausbert d'Essigny et de quelques autres chevaliers, il se hasarda dans ses courses jusqu'aux châteaux de Cabaret; mais Pierre Roger, qui s'était placé en embuscade avec quatre-vingts hommes, le surprit, tailla en

(1) *Hist. de Lang.*, V, col. 1061.
(2) *Ibid.*, V, col. 1066.
(3) *Ibid.*, V, col. 1138.
(4) *Ibid.*, VI, p. 301.
(5) *Ibid.*, p. 302.

pièces sa petite troupe, le fit lui-même prisonnier et le mit aux fers dans le château. Gausbert fut tué et un seul homme réussit à s'échapper.

Simon de Montfort, exaspéré, pensa mourir de douleur, dit l'anonyme, et exerça une cruelle vengeance. Quelques semaines après, il s'empara, au bout de trois jours de siège, du château de Bram, fit crever les yeux et couper le nez à une centaine de prisonniers, leur donna pour les conduire l'un d'entre eux, à qui il n'avait laissé qu'un seul œil, et les envoya dans cet état au châtelain de Cabaret (1).

C'est une de ces atrocités qui ont jeté sur la guerre des Albigeois, ainsi que le dit le père Lacordaire, une couleur qu'il n'est au pouvoir d'aucun historien d'effacer (2).

Peu après, Pierre Roger se joignit aux seigneurs de Termes et de Montréal et à quelques autres chevaliers pour supplier le roi d'Aragon, qui était à Montréal, de prendre leur défense. Mais le roi demandait la remise entre ses mains du château de Cabaret et de tous leurs châteaux. Les seigneurs ne consentirent pas à cet abandon et le roi d'Aragon se retira, après avoir obtenu, toutefois, une trêve jusqu'à Pâques pour le comte de Foix.

Le château de Minerve fut pris, le 22 juillet 1210, après sept semaines de siège, parce que les habitants n'ayant plus de vivres, et surtout plus d'eau, furent obligés de se rendre.

Simon de Montfort résolut aussitôt de s'emparer du château de Termes, la forteresse la plus redoutable de la contrée. Il fit préparer les machines d'attaque, prit les devants et laissa à Verles d'Encontre, qui commandait à Carcassonne, le soin de les faire partir. Pierre Roger de Cabaret, averti par ses espions, s'approcha pendant la nuit, avec trois cents hommes, des engins disposés sur les bords de l'Aude, et s'efforça de les rompre à coups de hache. La garnison de la Cité, accourue au bruit, obligea Pierre Roger à s'éloigner, mais il se remit en embuscade dans un défilé où le convoi devait passer. Il l'attaqua en effet et le ramena jusque sous les murs de la Cité. La lutte fut très acharnée, jusqu'au moment où le gouverneur de Carcassonne ayant envoyé de nouvelles troupes, obligea Pierre Roger à se retirer. Il avait combattu avec une grande valeur, avait été souvent sur le point d'être fait prisonnier et n'avait échappé que par une ruse, en criant : « Montfort. » Les machines, fort endommagées, ne purent repartir qu'après quatre ou cinq jours de réparations.

Le château de Termes fut pris à son tour aux approches de l'hiver; mais, de même que Carcassonne et Minerve, les assiégés n'avaient été réduits que par le manque d'eau. Une pluie torrentielle, qui survint au

(1) P. de Vauxcernay. ch. XXXIV.
(2) Lacordaire. *Vie de saint Dominique*, chap. V.

moment où ils s'étaient décidés à capituler, renouvela leur esprit de résistance ; mais l'eau recueillie dans les citernes amena la dyssenterie, les assiégeants parvinrent à ouvrir une brèche, les habitants s'enfuirent pendant la longue nuit du 23 novembre et gagnèrent la Catalogne. Raymond de Termes fut mis aux fers dans une des tours de Carcassonne.

Seul des plus redoutables forteresses du Carcassès, le château de Cabaret résistait encore :

Non a pus fort castel en ho als ports d'Espanha
Fors Cabaret et Terme ques al cap de Serdanha (1).

Simon de Montfort se résolut à l'attaquer, dans les derniers jours de mars 1211, après avoir reçu un nouveau renfort de croisés. Le seigneur, Pierre Roger, fut pris de découragement. Il voyait que les châteaux les plus forts n'avaient pu résister, que les principaux seigneurs du pays s'étaient soumis au chef de la croisade, et que des chevaliers même de Cabaret, Pierre Miron et son frère Pierre de Saint-Michel, les deux qui avaient capturé Bouchart de Marly, avaient quitté le château et s'étaient rendus. Il s'apercevait aussi de l'épouvante de sa garnison, et il comprit que la seule aide à laquelle il pourrait avoir recours, serait celle de son prisonnier. Il descendit dans le cachot ou gisait, chargé de fers depuis dix-huit mois, Bouchart de Marly : « — Vous êtes un franc preux, » lui dit-il, « et ne ferez jamais chose qui ne soit à faire. Je ne sais si en vous délivrant, je trouverai gratitude et merci, mais je l'essaierai. » — « Je n'ai jamais fait trahison ni tenté de le faire, » répondit Bouchart. — « Eh ! bien donc, » reprit Roger, « vous n'êtes plus prisonnier et je vous livre mon château et moi-même. » Il appela aussitôt un forgeron, pour enlever les fers de Bouchart, fit raser sa barbe et préparer un bain parfumé, le revêtit d'une belle robe et lui donna un palefroi bai, qui n'avait pas encore été monté. Bouchart, ajoute le poète de la croisade, fut plus joyeux qu'il ne l'avait été depuis le jour où il naquit de mère (2).

Bouchart se rendit aussitôt au camp, accompagné de trois damoiseaux à cheval. Montfort et les barons, ravis d'être délivrés d'une de leurs plus grandes inquiétudes, se plurent à voir un miracle dans cette soumission d'une si forte place et une protection spéciale de la Vierge, qui avait fait pour eux plus grande prouesse que nul baron n'aurait osé entreprendre (3). Toute la nuit et jusqu'au matin l'host fut en fête.

(1) *Chanson de la croisade*, vers 1074, 75. Le poète parle du château de Minerve.
(2) *Chanson de la Croisade*, vers 1445-1462.
(3) *Ibid.*, vers 1499.

Dès le lendemain, la plus grande partie de l'host revint à Carcassonne, mais d'abord la bannière du comte de Montfort fut plantée sur la grande tour de Cabaret, et ses hommes occupèrent le château. Et ce fut en effet grand miracle, ajoute le poète, car si tous les hommes qui furent jamais en ce monde l'avaient attaqué, les assiégés n'auraient pas tenu d'eux plus de compte que d'une pomme pelée (1).

Simon de Montfort, tenant la parole qu'avait donnée Bouchart, dédommagea Pierre Roger, en lui assignant d'autres domaines dans le Minervois et le Cabardès.

Ainsi aucune des quatre principales forteresses du pays ne fut prise directement par les armes. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, la défense était supérieure à l'attaque.

Mais le comte de Toulouse gardait toujours le cœur des habitants du pays ; sa position demeurait formidable, et l'issue de la guerre le montra puisqu'elle le laissa mourir victorieux de ses ennemis, transmettant, à son fils qui en jouit jusqu'à sa mort, le patrimoine de ses ancêtres. Dès le mois d'août, plusieurs seigneurs, plusieurs villes et même quelques abbés lui prêtèrent secours. Les habitants de Cabaret lui offrirent de le rendre maître du château. Raymond envoya pendant la nuit, de Castelnaudary qu'il assiégeait, un détachement pour en prendre possession. Mais cette troupe s'égara dans les ténèbres, au milieu des défilés difficiles de la montagne et fut contrainte de rentrer au camp (2).

La victoire de Simon de Montfort à Castelnaudary, où Jordain de Cabaret avait combattu avec le comte de Foix (3), n'arrêta pas la reprise de la contrée par le comte de Toulouse.

Mais, après plus de dix ans de luttes, si le jeune Raymond VII résistait encore et put même conserver, par le traité de Meaux, Toulouse, l'Agenais, le Rouergue, une partie du Quercy et de l'Albigeois, il eut la douleur de voir la marche triomphale de Louis VIII dans ses anciens états d'en deça du Rhône, après la prise d'Avignon. Les villes et les seigneurs se soumettaient dès l'approche du roi. Jordain de Cabaret et les autres seigneurs de cette forteresse, Pierre Rogier, son frère, et Pierre de Laurac, se mirent aussi en chemin pour aller offrir leur soumission au roi, dans le château de Carcassonne. Mais Jordain fut pris par Izarn Jourdain, son parent, persistant dans sa résistance au roi, et livré au comte de Toulouse qui le jeta dans une prison où il mourut au bout de deux ans (4).

L'espoir de recouvrer leur indépendance revivait sans cesse dans le cœur

(1) *Chanson de la croisade*, vers 1510-1516.
(2) *Hist de Lang.*, III, p. 370.
(3) *Chanson de la croisade*, vers 8980.
(4) *Hist. de Lang.*, p. 613, VII, col. 385.

des méridionaux. Humbert de Beaujeu, le premier gouverneur de la province, fut obligé, l'année suivante, de se mettre en campagne, et dans l'été de 1227, il s'empara du château de Labécède en Lauraguais et assiégea ensuite le château de Cabaret, qui avait repris sa résistance (1).

Il demeurait le foyer de celle de la contrée. Les seigneurs faidits des environs s'y réunissaient (2). Le culte albigeois s'y maintenait aussi, et Martine, diaconesse ou revêtue, y exerçait le ministère vers 1230 encore (3). Lorsqu'en 1240, Raymond Trencavel tenta de ressaisir la cité de Carcassonne et ses domaines, le seigneur de Cabaret, qui l'avait suivi au delà des monts, revint avec lui, ainsi que plusieurs autres seigneurs du pays, et reprit son château avec l'aide des populations voisines soulevées dont les espérances renaissaient.

Mais l'indépendance méridionale était frappée à jamais, et les seigneurs du pays carcassonnais furent dépouillés de leurs biens, donnés à des étrangers après la défaite de Trencavel. Le sénéchal Guilhaume des Ormes confisqua le château aux seigneurs de Cabaret (4).

Ces confiscations ne s'opérèrent pas sans de violentes injustices. Saint Louis et Alphonse de Poitiers donnèrent mission à des clercs pour recevoir les plaintes des habitants et leur donner satisfaction. Les différentes enquêtes, de 1247 à 1262, apprennent que Jordain de Cabaret fut accusé d'avoir persisté dans sa révolte contre le roi et aussi d'avoir épousé deux femmes vivantes, l'une, Orbrie, dont il eut deux fils; l'autre, Mabilie, fille d'Arnaud d'Aragon, dont il eut Bernarde, mariée à Bernard de Pierre Pertuse, et que l'Eglise l'obligea à reprendre Orbrie; que son frère Rogier tenait encore le château de Cabaret quand Amaury de Montfort quitta la contrée, que Pierre Rogier de Cabaret mourut en Roussillon où il s'était réfugié (5), enfin que tous les seigneurs de Cabaret étaient excommuniés au moment du départ d'Amaury de Montfort.

Dans les assises tenues en mai 1262, les enquêteurs du roi donnèrent à Jordain de Cabaret, en compensation des biens qui lui avaient été enlevés, le quart de la suzeraineté sur Laure et l'entière possession des châteaux de Villarlong, Villarzel, Villegly, Sallèles, Alassac, Trassanel et Prevercinca (6).

La vie féodale des châteaux de Cabaret était close. Le roi en donna la

(1) *Hist. de Lang.*, III, p. 625.

(2) *Ibid.*, VII, col. 334.

(3) *Ibid.*, éd. Dumège, VI, Additions, col. 31.

(4) *Ibid.*, VII, col. 221.

(5) *Ibid.*, VII, col. 339, 383, 389.

(6) *Ibid.*, VII, col. 326, 329. Alassac, aujourd'hui Lassac, Prevercinca, aujourd'hui La Bastide Esparbairenque; noms de lieux analogues tirés de la basse latinité, La Valdurenque, La Virenque, La Gardonnenque, La Cézarenque.

garde à des chevaliers dont les gages furent fixés, en 1260, à cinq sous par jour pour celui du château principal de Cabaret, à trois sous pour celui de la tour neuve, à sept sous six deniers pour celui de Surdespine, à trois sous pour celui de Quertrinheux. Un chapelain était attaché au château de Cabaret, aux gages de douze deniers par jour, et de même un charpentier pour les engins, aux gages égaux.

Le prince noir traversa la vallée en la ravageant, lorsqu'après avoir été obligé de lever le siège de Narbonne, il gagna par cette voie la vallée du Tarn pour rentrer à Bordeaux. Il ne s'attarda pas à attaquer les redoutables châteaux, et défila prudemment sous leurs murailles (1).

Pendant les guerres religieuses du seizième siècle, les châteaux redevinrent l'enjeu des deux partis, d'autant qu'ils se dressaient à mi-chemin entre Carcassonne, demeurée très catholique, et Mazamet et Castres, acquises aux huguenots et rebelles au roi, comme on disait encore sous Louis XIII. Ils résistèrent avec vigueur à Montmorency, mais furent pris par Joyeuse, ainsi que le Mas-Cabardès, le 8 mai 1591 (2).

Le roi avait aussi institué, vers l'an 1300, une viguerie au château de Cabaret, qui fut réunie plus tard à celle de Carcassonne.

Les quatre châteaux conservèrent leurs châtelains jusqu'à la Révolution. Encore, en 1768, le mémoire militaire de Mareschal sur le Languedoc constate leur importance pour la défense de la vallée, « grand chemin entre Castres, Mazamet et Carcassonne, ville autant catholique que les environs des autres le sont peu. » Toutefois, à cette époque, les châteaux étaient à peu près abandonnés, et il n'y avait plus, à chacun d'eux, qu'un concierge qui prenait encore fièrement le nom de châtelain (3).

Les habitants des villages voisins, chargés de la garde des châteaux et de leur entretien, étaient exempts de tout autre service de guerre et de tous subsides, tailles et impositions. Ces privilèges furent confirmés par les rois de France et jusque par Louis XVI, en 1786. Mais ils ne se maintenaient plus que par le respect d'anciens usages locaux dont on ne prenait pas le soin de rechercher la valeur réelle. D'ailleurs il n'y avait plus, au dix-huitième siècle, que sept villages chargés de la garde illusoire de ces forteresses inutiles et exempts de charges, ceux de Salsigne, Villanière, Limousis, Les Ilhes, Fournes, La Caunette et Lastours. Ils composaient la châtellenie de Cabardès et comprenaient, vers la fin de l'ancien régime, 400 feux. Leurs consuls se réunissaient, le 30 mai, dans la chapelle de Sainte-Catherine du château de Quertinheux, le moins élevé et le

(1) *Hist. de Lang.*, IX, p. 651.
(2) *Ibid.*, XI, p. 813.
(3) Mémoire manuscrit de Mareschal, cité par Mahul, *Cartulaire*, III, p. 45.

plus proche du village de La-Rivière-de-Cabardès, aujourd'hui Lastours (1).

II

La force de résistance des châteaux de Cabaret se basait surtout sur leur situation, au sommet d'un promontoire rocheux aux escarpements abrupts, absolument inabordables à l'est et très difficiles à l'ouest et au sud. Vers l'est, en effet, la roche schisteuse hérissée de pointes aiguës tombe à pic sur la rivière de l'Orbiel; au nord, de même sur un ravin que la nature semblait avoir formé comme un fossé de défense. Vers l'ouest, la pente est encore très rude; c'est de ce côté, toutefois, qu'étaient établis les chemins d'accès, absolument disparus aujourd'hui et impossibles à reconnaître. Au bas de la gorge étroite coule un ruisseau qui descend de Villanière, auquel se joint celui du Grésillou qui, primitivement, se précipitait dans l'Orbiel, en amont du promontoire. C'est le long de ce ruisseau que serpentait, jusqu'au milieu de ce siècle, le chemin muletier qui conduisait de Carcassonne et de la plaine au Mas-Cabardès et aux villages voisins. La route actuelle suit maintenant le cours de l'Orbiel, et elle a été sapée dans la roche même dans plusieurs endroits, particulièrement au-dessous des châteaux. Une voiture n'est arrivée pour la première fois au Mas que dans l'été de 1847.

L'étroitesse de l'arête n'avait pas permis d'asseoir une forteresse importante comme celles de Terme et de Minerve. Les coseigneurs de la vallée

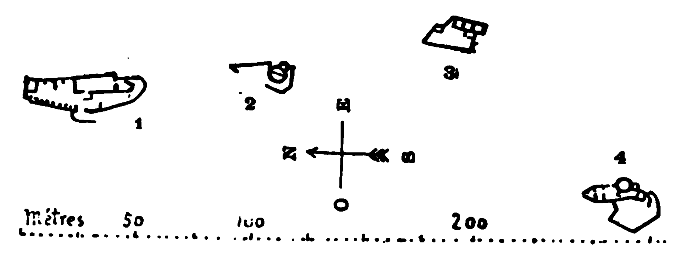


FIG. 7. — PLAN DES CHATEAUX DE CABARET.
1. Cabaret. 2. Tour Regine. 3. Fleur Espine. 4. Quertinheux.

tirèrent parti de cette disposition du terrain en élevant quatre petits châteaux isolés, sur une longueur d'environ trois cents mètres, qui avaient ainsi l'avantage de diviser les forces de l'assaillant. Ils pouvaient d'ailleurs se prêter facilement secours l'un à l'autre en cas d'attaque. Des défenses d'approche, fragments de murs en appareil et bases de tours écroulées,

(1) Mahul, *Cartulaire*, III, p. 38 et suiv. Roschach, *Hist. de Lang.*, XIII, p. 1081.



Fig. 8. — Les chateaux de Cabaret,
vus de l'Ouest.

Cabaret. Tour Regine. Fleur Espine. Quertinheux.

apparaissent encore sur les pentes occidentales. Des groupes de châteaux ou de réduits séparés, analogues à celui de Cabaret, se dressaient quelquefois même auprès des villes ; ainsi ceux de Loches en Touraine et de Chauvigny en Poitou.

Ainsi juchés sur leur roc inaccessible, les châtelains de Cabaret demeuraient maîtres des communications entre le haut et le bas de la vallée. Ils pouvaient défier les attaques, étant à l'abri des machines de guerre qui ne pouvaient grimper jusqu'à eux, ni lancer leurs projectiles des hauteurs voisines assez distantes. La place manquait même pour les travaux de sape et de mine, car l'escarpement abrupt se profile dès la base des murailles. Elles dominaient toujours l'assaillant de quelque côté qu'il se présentât, et constituaient, malgré leur dimension minime, une place forte importante qui protégeait de tout péril d'invasion le haut pays de Cabardès. En fait, nous voyons qu'ils n'ont été jamais attaqués ni pris surtout, et qu'ils demeurèrent la résistance suprême après la défaite du pays. On n'aperçoit pas encore sans étonnement et une sorte d'effroi le redressement formidable des rochers et des tours.

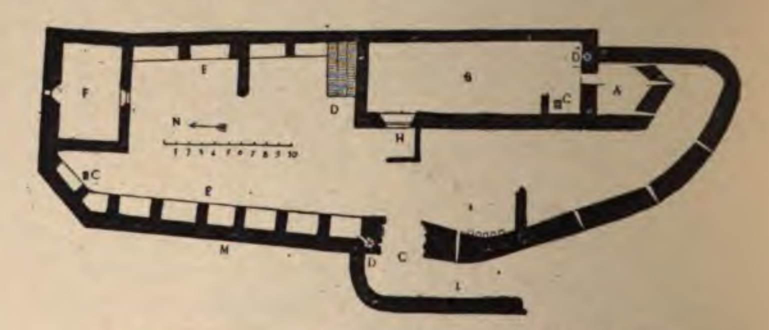


FIG. 9. — PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CHATEAU DE CABARET.

A Donjon.
B Logis.
C Citernes.
D Escaliers.
EE Arcs des machicoulis supportant le chemin de ronde.
F Tour du Nord.
G Porte avec herse, machicoulis et ventaux de chêne.
H Porte avec machicoulis et meurtrière.
I Corbeaux sous le chemin de ronde.
M Mur d'enceinte avec meurtrière.
L Couloir obligeant l'assaillant à défiler de profil.

Le château du nord était le principal, le château de Cabaret proprement dit. Il se compose d'un donjon, A, pentagonal, présentant sa pointe vers le sud, le côté par où il pouvait être abordable, protégé d'ailleurs vers ce point par une forte muraille qui se contournait vers l'ouest et reprenait la direction vers le nord. A l'est, la rapidité de l'escarpement rendait toute chemise inutile. Le donjon était accosté par des logis, surtout par la grande salle B, l'âme de la forteresse, le lieu de réunion des hommes d'armes,

« dernier souvenir des mœurs du chef germain et de ses compagnons » Viollet-Leduc, *Dict.*, I, p. 104).



FIG. 10. — DONJON DU CHATEAU DE CABARET.

A l'extrémité nord, un logis, F, est probablement la base d'une tour carrée, d'un autre donjon. Les donjons, dans les châteaux des provinces



FIG. 11. — CHATEAU DE CABARET (partie du Nord).

méridionales, n'ont pas l'importance de ceux des châteaux du nord de la France, et ne sont pas isolés, comme eux, de l'ensemble de la forteresse.

Ce sont simplement des tours plus élevées d'où on pouvait surveiller toutes les approches et qui opposaient aux attaques une résistance suprême.

Les deux donjons étaient réunis et protégés par une enceinte de murailles crénelées munies de meurtrières, avec chemin de ronde supporté d'abord par des corbeaux, comme on le voit en I, plus tard par des arcatures ogivales qui permirent de l'élargir. On accédait à ce chemin de ronde par les degrés chevauchés D et par un escalier dissimulé dans la maçonnerie de la porte en D'. Il est possible que la partie du château où l'on voit les arcatures ogivales soit postérieure, car on constate à l'est l'absence de liaison entre les deux parties.

La porte en G s'ouvrait à l'ouest. La rainure de la herse est encore visible, ainsi que le battement de la porte avec la première voussure du linteau. Un machicoulis s'ouvrait évidemment entre la herse et la porte de chêne.

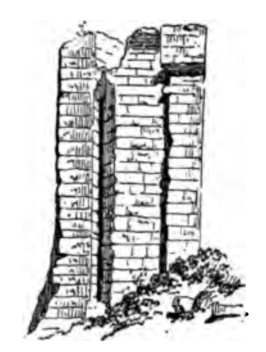


FIG. 12. — MONTANT DE LA PORTE G.



FIG. 13. — MACHICOULIS AU-DESSUS DE LA PORTE H.

L'entrée était défendue encore par un mur, L, qui obligeait l'assaillant à se présenter de flanc et ne lui permettait d'arriver presque qu'un par un.

Un poste, H, et un machicoulis en saillie opposaient un nouvel obstacle à l'entrée de la grande salle, B.

L'escalier du donjon, dissimulé aussi dans un angle, détruit aujourd'hui, ne partait qu'à trois mètres au-dessus du sol. On ne pouvait d'ailleurs accéder au donjon que par une coursière en charpente conduisant à une porte élevée de même, qu'on enlevait facilement dès la première alerte.

Les châteaux, grands ou petits, n'avaient qu'une seule porte. Mais des poternes dissimulées s'ouvraient pour le service ou la fuite. On reconnait la trace d'une poterne à l'extrémité nord. Un tel précipice dévale au-dessous d'elle, qu'elle ne pouvait être atteinte par l'assaillant le plus hardi et n'était utilisée que par les défenseurs familiers avec les rares passages entre les anfractuosités de la roche. Peut-être les escaladaient-ils quelquefois en temps de sécheresse pour aller prendre de l'eau dans la rivière.

N'être pas privé d'eau était en effet la préoccupation suprême de la garnison. Les pluies sont rares, en effet, dans l'été de ces régions, et les trois autres fortes places de la contrée, Carcassonne, Minerve et Termes, ne furent prises que par la soif, qui obligea les défenseurs à se rendre ou à fuir. Aussi deux citernes cimentées avec soin sont creusées dans la roche en C, C'. L'ouverture carrée sur laquelle on puisait l'eau est encore nettement conservée.

Cette construction ne date que du douzième siècle. Il serait difficile de fixer l'époque avec plus de précision, à cause de l'absence de sculptures ou même de moulures caractéristiques, et de l'état de délabrement des murailles. D'ailleurs, elles ont subi plusieurs remaniements. Elles sont construites en pierres schisteuses prises sur le rocher même; les pierres des angles, seules en calcaire, sont taillées avec soin ; les assises du donjon sont d'ailleurs mieux appareillées. Elles rappellent celles du château de Carcassonne bâties par les comtes aux onzième et douzième siècles; mieux encore, par leur plan et leurs dispositions comme par leur aspect, celles du château de Montségur, reconstruit à la veille de la croisade, comme si la comtesse Ermengarde avait prévu qu'il serait le dernier asile de l'indépendance méridionale et de la croyance albigeoise (1).

L'état de ruine du château ne permet que de se rendre très imparfaitement compte des logis intérieurs et de reconnaître, par exemple, la place de la chapelle. Toutefois, l'imagination populaire y retrouve son souvenir, grâce aux arcatures ogivales postérieures qui supportent le chemin de ronde. Partout où le peuple aperçoit une voûte et des ogives, il croit voir une église.

L'église de Salsigne conserve un calice en vermeil du quinzième siècle, mais remanié, qui fut trouvé en 1564 au château de Cabaret. Au dernier siècle, la chapelle descendit au château de Quertinheux, pour plus de facilité d'accès (2).

La tour Régine est appelée aussi la tour Neuve. Il est possible qu'elle n'ait été construite qu'après la croisade, lorsqu'on jugea que la distance entre le château de Cabaret et celui de Surdespine était trop grande et par suite pas exempte de danger, la portée des armes de jet s'étant augmentée. Sa forme ronde diffère d'ailleurs des deux donjons voisins qui sont carrés ou pentagones. Elle est traitée avec plus d'art de construction et ses meurtrières sont plus soignées. Sa voûte à nervures, au troisième étage, ne peut guère dater que de la moitié du treizième siècle. Ce fut toutefois la

(1) *Congrès archéologique de France dans l'Ariège en 1884*, p. 353. Tirage à part.
(2) Viguerie, cité par Mahul, II, p. 47.

première abandonnée. Dès le commencement du dix-septième siècle, elle avait perdu sa toiture, et l'on n'y accédait même qu'avec peine (1).

Il ne reste aujourd'hui de ce second château, ou poste plutôt, que la tour flanquée au sud-est de son escalier qui plonge sur l'abime, ne laissant aussi commencer ses marches qu'au niveau du premier étage, et quelques mètres de murailles découronnées qui la protégeaient. Celle du sud, munie de meurtrières, la presse à un mètre à peine de distance.

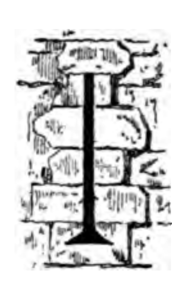


Fig. 14. — Meurtrière de la tour Regine.

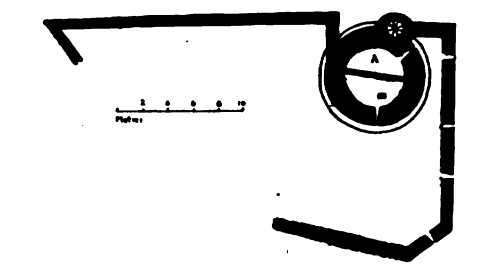


Fig. 15. — Plan de la tour Regine.

Des latrines sont en saillie dans l'angle entre la tour et son escalier. Elles pouvaient aussi être utilisées comme mâchicoulis. En outre, une double rangée de trous pour les hourds, semblables à ceux de la cité de Carcassonne, se montre au sommet de la tour. Elle n'avait d'autre ouverture que les meurtrières à tous les étages, saul deux petites fenêtres au sommet et la porte qui ne s'ouvrait qu'à 3 mètres au-dessus du sol ; la tour est renflée à sa base, en fruit comme disent les architectes, de même que la tourelle de l'escalier. Au-dessus du renflement, elle offre 22 mètres de circonférence.

Elle est divisée en trois étages, les deux premiers couverts par un plancher. Le troisième est abrité par une voûte à nervures, à six pans. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties par un mur. Dans l'une d'elles s'ouvre une citerne alimentée par un conduit en briques rondes descendant du toit et abrité dans la muraille.

Le château de Surdespine, qu'on appela au dix-septième siècle Fleur-Espine, avait été construit après la transaction de 1153 (2). Rien ne dément cette date dans les murailles qui demeurent et dominent fièrement l'ensemble des défenses, car elles se dressent sur la pointe la plus élevée de la crête. Le donjon A, muni de sa citerne, et auquel on n'accédait que par

(1) Légende du plan du commencement du dix-septième siècle. Mahul, III, p. 40.

(2) Voir plus haut.

une porte ouverte seulement au premier étage, est accosté par deux salles aujourd'hui fort démantelées. Leur étage supérieur est éclairé par des fenêtres cintrées. On y accédait par des portes, ouvertes sur des pentes raides ou des escaliers contrariés, qui obligeaient l'assaillant à se présenter de flanc. Un poste d'ailleurs précédait la porte de la salle la plus



Fig. 16. — PLAN DU CHATEAU DE FLEUR ESPINE.

accessible, et, à l'ouest, des murailles crénelées, entourant une vaste cour en suivant les pentes de la roche, défendaient les premières approches. A l'angle sud-ouest de cette enceinte, en carré irrégulier, on aperçoit les arrachements d'une tour ronde qui protégeait l'entrée ouverte au midi. A l'est, l'escarpement abrupt de la roche constituait une défense suffisante.

Les murailles des deux logis accostant le donjon ne sont pas liées avec lui. Il est probable que le vicomte de Béziers donna aux coseigneurs la permission de construire un château à Surdespine, lorsqu'ils venaient d'élever la tour *Castlar*, comme l'appelle l'acte de 1153.

Le château de Quertinheux, perché sur un rocher isolé, qui se dresse au sud-ouest de Surdespine, dont il est séparé par un ravin fort escarpé, fut reconstruit très probablement après la croisade. C'est, très probablement aussi, le château de Certuoz, mentionné dans le serment de fidélité des quatre coseigneurs à Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, en 1137. Mais la forme ronde de la tour du donjon, la complication raffinée des dispositions de la défense défiant toute surprise, la courbe ogivale des arcatures soutenant le chemin de ronde, les nervures de la voûte supérieure de la tour indiquent une époque postérieure et tout au moins la seconde moitié du treizième siècle. D'ailleurs, le château de Quertinheux garda longtemps le nom de château Neuf, Castelnau (1).

Le donjon A, de forme ronde, est flanqué de son escalier, qui ne

(1) Mémoire manuscrit de Mareschal, cité par Mahul, III, p. 45.

part que du premier étage. Le conduit de la citerne C est protégé par un angle saillant entre la courbe de la tour et celle de l'escalier. Trois enceintes successives encloses de murailles, F, F' et H, arrêtaient l'accès vers le donjon, dans lequel on ne pouvait pénétrer aussi que par des pentes contrariées obligeant toujours à présenter le flanc. L'entrée dans la seconde enceinte F' était placée dans un angle rentrant sous le coup d'une meurtrière. Enfin, la première enceinte n'était accessible, sauf deux poternes, utilisables seulement par la garnison et pouvant être facilement fermées,

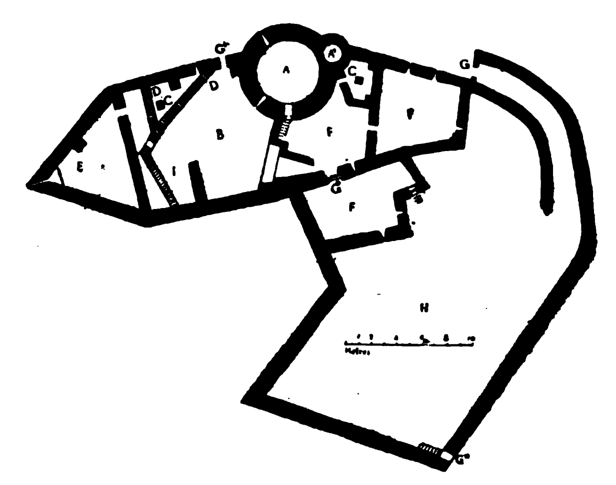


FIG. 17. — PLAN DU CHATEAU DE QUERTINHEUX.

A Tour-donjon.
A' Tourelle d'escalier ne s'ouvrant qu'au premier étage.
B Logis.
CC Citernes.
DD Arcs de machicoulis supportant le chemin de ronde.
E Porte avec bec saillant.
FF Portes protégeant l'entrée et la porte G'.
G' Entrée au haut d'un sentier abrupt.
G'' Poternes.
H Préau.

que par un couloir étroit contourné qui s'ouvrait à l'est, au-dessus d'un sentier rapide battu par les meurtrières d'un poste F. Les logis étaient disposés vers le nord ; ils étaient munis d'une seconde citerne C et défendus par un bec saillant, qui défiait toute attaque de ce côté. Il prévenait celle qui aurait pu venir des autres châteaux pris par l'ennemi.

L'importance et le développement de ces trois enceintes indique encore une construction du treizième siècle lorsqu'on eut reconnu la nécessité d'augmenter la résistance des ouvrages extérieurs et, par suite, d'élargir et de renforcer ceux des châteaux des deux siècles précédents.

La construction en moëllons schisteux est plus soignée que celle des

autres châteaux. Le donjon est divisé en trois étages munis de meurtrières. Le plus élevé seul est couvert par une voûte à nervures dont les retombées portent sur des culots. Pendant les guerres religieuses du seizième et du dix-septième siècle, les voûtes supérieures des tours supportèrent des canons (1).



Fig. 18. — Nervure de voute au donjon de Quertinheux.

Des dispositions postérieures modifièrent plus tard les anciennes constructions. Il n'est guère possible de reconnaître aujourd'hui la place de la chapelle Sainte-Catherine où se réunissaient les consuls des communautés de Cabardès, le 30 mai. C'est au-dessous du château de Quertinheux que s'ouvre l'entrée de la grotte où aboutissait, suivant la croyance populaire, le souterrain partant de la Cité de Carcassonne.

Lorsqu'en 1836 on sapa le rocher cotoyant la rivière au lieu de la Fonde, à une demi-lieue en aval, on mit à jour trois cavernes dans lesquelles on trouva quarante-trois squelettes couchés en cercle, les pieds en dedans, sans aucune pièce d'armure, aucun signe qui put servir à les déterminer. M. Cros-Mayrevielle suppose que ce sont ceux d'Albigeois retirés de sépultures plus apparentes et déposés avec respect dans ces cachettes, au moment de la promulgation des Statuts de Raymond VII, en avril 1233, ordonnant la confiscation de toute maison où serait trouvé un hérétique, et même le corps d'un hérétique enseveli (2). Mais il est probable que ces squelettes remontent à une époque très antérieure. Quant à la grotte légendaire, elle a pu servir de dépôt pour des provisions, de cachette même, et a peut être aussi été habitée aux temps préhistoriques. M. Sicard y a trouvé des ossements d'ours et un bouton de bronze. Elle se continue assez profondément, mais vers le nord, dans une direction opposée à Carcassonne, et aboutit à une galerie resserrée qui n'a pas été dépassée (3).

Les quatre postes militaires de Cabaret pouvaient ainsi, malgré leurs dimensions restreintes, grâce à leur situation inexpugnable et aux ingénieuses dispositions de leurs murailles prévenant toutes les sortes d'attaques, défier une armée qui aurait dû être nombreuse pour les bloquer, être munie pour les attaquer d'un attirail de siège considérable, et prendre un temps fort long pour s'emparer d'eux.

(1) Mémoires manuscrits de Mareschal, cités par Mahul, *Cartulaire*, III, p. 45.
(2) *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, III, p. 129.
(3) Sicard, *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, II, 108.

Séance du 20 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président adresse en ces termes la parole à Mgr Douais, membre honoraire de la Société, nouvel évêque de Beauvais :

Monseigneur, La Société archéologique s'est sentie honorée lorsqu'elle a appris l'élévation de son Secrétaire général à la haute dignité de l'épiscopat. Elle ne peut oublier que c'est au milieu d'elle, de ses studieuses séances et de ses publications que le nom de l'abbé Douais a pris possession de la renommée. Ce sont vos travaux sur l'histoire des diverses institutions chrétiennes de notre province méridionale qui ont attiré sur vous l'attention, la faveur et finalement le choix de l'autorité ecclésiastique autant que votre haut enseignement à la Faculté catholique.

Il vous éloigne de nous; mais en s'inclinant devant l'évêque, vos anciens collègues n'oublieront pas celui d'entre eux qui donnait tant de vie à leurs réunions, n'en laissait passer guère sans leur apporter le fruit de ses incessantes recherches et sans éclairer toutes les discussions de ses observations précises et conductrices. Ils oublieront moins encore le confrère cordial et d'esprit aimable qui nous donne ce soir une marque touchante et précieuse de son attachement à la Société et ils le suivront de cœur dans son diocèse de l'Ile-de-France.

C'est un des plus riches en souvenirs archéologiques, en monuments de haute valeur et aussi en hommes de goût qui les étudient. C'est sur son sol fécond qu'a surgi l'essor superbe de l'art monumental français. En vérité, c'était une prédestination et, si je ne parlais à un évêque, je dirais comme un fils de Mahomet : « C'était écrit. »

Nous savons, Monseigneur, que vous êtes attendu à Beauvais avec une impatiente sympathie qui s'accroîtra lorsqu'on vous connaîtra pleinement. Soyez assuré que vous y serez suivi de nos regrets, de notre affection comme de notre respect.

Mgr Douais remercie. En s'éloignant du pays toulousain et du midi languedocien, il se voit obligé de renoncer pour toujours à

poursuivre les études qu'il y avait commencées. Il offre à la Société archéologique, pour être utilisées par ceux de ses membres qui le voudront, toutes ses notes et copies. Plusieurs textes pourront tels quels trouver place dans le *Bulletin*. Ce sont de nombreux actes relevés dans les archives des notaires de Toulouse et relatifs à la famille d'Assézat; d'autres du même fonds sur divers sujets; les coutumes de Montoulieu en Comminges, de Muret, d'après les originaux des archives de Muret, de Villaudric, etc.

La Société accueille avec gratitude ce don libéral qui témoigne hautement de la sympathie et de l'estime que Mgr Douais a pour elle.

Le Secrétaire général présente la correspondance et signale spécialement, dans la *Revue des Pyrénées*, 1re livraison de l'année, une lettre de M. Perroud, recteur de l'Académie et notre confrère, au sujet d'un projet de réimpression de la *Biographie toulousaine*. Il importe de publier dès à présent toutes les notes qui pourraient faciliter plus tard cette nouvelle édition.

La Société a reçu, entre autres ouvrages, le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, qui renferme un travail intéressant pour l'histoire de l'Université de Toulouse. Ce mémoire est renvoyé à l'examen de M. l'abbé J. Lestrade.

M. Louis Deloume ajoute aux collections de la Société un diplôme de bachelier *in utroque*, daté de 1775, Université de Paris.

Mgr Douais lit une étude sur l'abbaye de Quarante et son église. Il s'agit d'une des plus belles églises du diocèse de Montpellier. Ce travail, illustré de nombreux dessins, sera publié au tome XVI des *Mémoires*.

M. Joulin signale à la Société la découverte faite récemment à Narbonne, dans une propriété voisine de la gare et longeant la voie Domitienne qui se dirigeait vers Coursan, d'un grand sarcophage en marbre blanc. La face ornée comprend un grand médaillon représentant le bon Pasteur entouré de ses brebis et portant sur ses épaules un agneau au-dessus duquel plane un aigle; de chaque côté de ce motif central, les panneaux sont ornés de godrons ayant la forme de strigiles. Le sarcophage a été déposé au musée de l'église de la Mourguier.

M. Emile Cartailhac dit que le musée Saint-Raymond a reçu la visite de M. Dechelette, conservateur du musée de Roanne, connu par ses travaux sur Bibracte, et qui s'est fait une spécialité de

l'étude de la céramique romaine. Il a trouvé fort remarquable la collection de notre confrère M. Elie Rossignol, et a promis, en attendant la publication générale qu'il prépare, de résumer ses observations dans une lettre adressée à la Société.

Séance du 27 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend une lettre de Mgr Douais, rendu dans son diocèse et remerciant encore la Société du témoignage de ses sentiments pour lui; — une lettre annonçant la mort de M. Eugène Dufourcet, président de la Société scientifique de Borda, décédé à Dax le 11 mars dernier; — une note manuscrite de M. l'abbé Galabert, membre correspondant, sur la seigneurie de Saint-Amans.

M. Graillot offre à ses confrères un exemplaire de son travail paru dans les *Mémoires de la Société éduenne* et intitulé : *Bronzes gallo-romains du Mont.*

Après avoir entendu le rapport fait par M. Pasquier au nom de la Commission spéciale, la Société nomme au scrutin secret M. Ulysse Cabrol, à Rodez, membre correspondant.

M. l'abbé Lestrade, secrétaire adjoint, donne lecture de la note suivante :

Jean Bertaud, professeur de droit à l'Université de Toulouse (XVIe siècle).

Dans la séance du 13 mars dernier, M. le Secrétaire général a signalé un *Ex libris* de Jean Bertaud, récemment publié par la *Société historique et archéologique du Périgord.* Il nous a paru intéressant pour l'Histoire de l'Université de Toulouse, à laquelle appartint ce personnage, de recueillir les données biographiques que fournit sur son compte M. Dujarric-Descombes dans sa note intitulée : *Le premier Ex libris périgourdin* (1) (1529).

(1) Voyez *Bulletin de la Soc. hist. du Périgord*, 1900, Ier fascicule. — Nous

Mais tout d'abord se pose une question préliminaire. Faut-il identifier Jean Bertaud professeur de droit à Toulouse en la première moitié du XVIe siècle, avec Jean Beraud, également professeur de droit, à la même époque, en notre ancienne Université ?... La liste du personnel universitaire due à M. Antonin Deloume (1) porte, sous la date 1530, un Jean Beraud seigneur de Gragnague, professeur de droit. Grâce aux références que donne notre collègue, nous avons facilement retrouvé aux archives de la Haute-Garonne (E. 466) le parchemin original d'un acte notarié, rédigé en 1530, dans lequel il est en effet deux fois question d'une *egregii viri domini Johannis Beraldi Jurium professoris, dominique de Grajnhagua, Tolose habitatoris.* C'est celui-là même que Lafaille cite en ses *Annales* parmi les capitouls de 1525. Il l'appelle Jean Beraldus, Beral ou Bérail et le qualifie *docteur, seigneur de Guitalens et de Gragnague.* Il s'agit donc évidemment de deux personnages bien distincts : Berald ou Beraud et Berteaud, de deux professeurs de droit presque homonymes. C'est du second que nous devons nous occuper.

Son *ex libris* (2) nous apprend ses nom et prénom, le lieu de sa naissance ainsi que sa devise, séparée de ces renseignements par un distique :

Johannes Bertaudus Petragoricensis
Turris Albe alunnus : ducatus
Engolismensis : huiusce ope
ris possessor.
Ad lectorem distichon :
Bacchica gymnate persolvam munera vitis
Ad me si redeat perditus iste liber.
Bon Vouloir.

Jean Bertaud fils de Jacques Bertaud, était né à Latourblanche le 18 juillet 1502. Devenu licencié en droit, il obtint l'office de sénéchal en sa ville natale, chef-lieu de châtellenie.

De son mariage avec Anne du Bois sont issus deux enfants : Catherine et Pierre. Il posséda la maison noble des Helies de Bourdeille et les terres de Pouzols et de la Bonnetie.

On doit à Jean Bertaud, professeur de littérature à Paris et de droit à Toulouse « un des premiers ouvrages de défense religieuse contre les luthériens : *Encomium de cultu trium mariarum* » dédié à Jeanne d'Orléans, sœur

ne faisons qu'analyser ici, sauf notre note préliminaire, la savante notice de M. Dujarric-Descombes.

(1) Voyez *Revue des Pyrénées*, 1890, p. 606 et 1891, p. 124.

(2) Découvert par M. Calliac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, cet *ex libris* était collé sur le revers de la reliure d'un ouvrage du prélat italien Nicolas Perotti : « Cornucopiae, seu latinae linguae commentarii (1529). »

de François Ier. C'est dans cet ouvrage que Bertaud a consigné le prénom de son père et la date de sa naissance. Josse Bade, éditeur de l'*Encomium* le recommande en relevant la science de l'auteur : ***divinarum humanarumque rerum peritissimi, juris utriusque professoris eximii.*** Les exemplaires publiés par Bade, aujourd'hui fort rares, sont toujours recherchés pour les gravures sur bois qu'ils contiennent. L'un deux, sur vélin, est conservé à la bibliothèque Mazarine. Quant à la devise ***Bon Vouloir*** elle figure, ainsi que les armes des Bertaud (1), en tête de l'*Encomium*. Le savant sénéchal de Latourblanche mourut à Périgueux le 8 septembre 1572.

Deux colonnes, épaves du cloître des Carmes, à Toulouse.

M. de Lahondès présente le dessin de deux colonnettes géminées, avec leur chapiteau et leur base uniques, qui viennent d'être reconstituées dans le grand vestibule de l'Institut catholique par les soins de M. le Recteur, notre collègue (fig. 19).

Elles proviennent de l'ancien cloître des Carmes, et ont été données à l'Institut par M. de Sahuqué, qui les conservait dans sa propriété de Rangueil.

La sculpture montre le caractère de la fin du treizième siècle ; larges feuilles embrassant la corbeille du chapiteau, seconde crosse commençant à bourgeonner au-dessous, mais tailloir déjà amaigri, base qui a perdu les moulures attiques, avec les angles abattus par un biseau pour suivre la courbure inférieure.

Le blason entre les deux corbeilles est celui des Prohenques, famille puissante à Toulouse pendant le moyen âge par le commerce, et, plus tard, par les charges jusqu'au dix-septième siècle. On retrouve leurs trois arbres alignés dans les encadrements de thèses de cette dernière époque ; l'une d'elle se voit au musée Saint-Raymond. Plusieurs Prohenques furent capitouls ; d'autres entrèrent dans le Parlement. Ils habitaient la rue Peyras, peu éloignée du couvent.

Au revers on voit, dans un écu, la lettre m, initiale sans doute du tailleur de pierre avec les emblèmes de son métier, une brette et une équerre, en pointe une tête à larges boucles de cheveux.

Sur un autre chapiteau, déposé à côté, on voit les trois fasces chargées de mouchetures d'hermine de la grande famille de Roaix, bienfaitrice du couvent et sa voisine, puisque sa maison s'élevait à l'angle de la place qui a conservé son nom et de la rue de la Trinité.

(1) De... à trois étoiles à six rais posées deux et une, surmontées de quatre autres étoiles également à six rais rangées en chef.

D'autres chapiteaux du cloître des Carmes sont conservés au château de Fourquevaux et au château de Canté près de Saverdun.

Le musée des Augustins en possède aussi quelques-uns; les plus petits proviennent de la galerie supérieure du cloître.

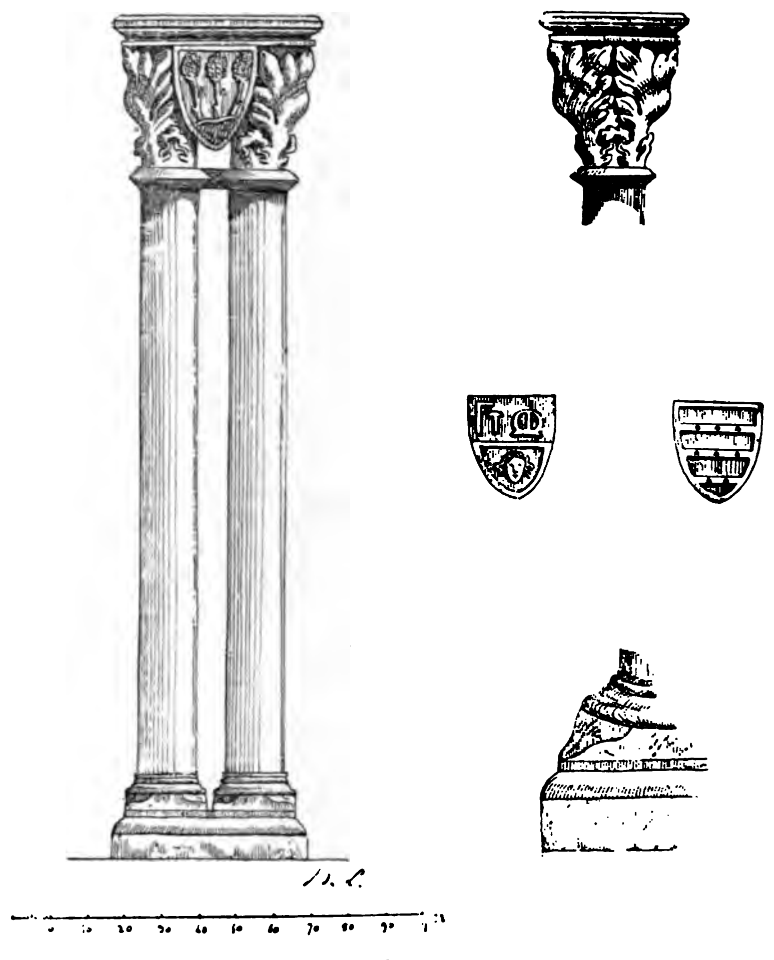


FIG. 19. — EPAVES DU CLOÎTRE DES CARMES DE TOULOUSE aujourd'hui à l'Institut catholique de cette ville.

Les Carmes, d'abord établis hors les murs, à la chapelle Notre-Dame du Férétra, où ils se trouvaient très exposés aux inondations et, d'ailleurs, trop éloignés de la ville, vinrent occuper, en 1242, dans le quartier des Juifs, le vaste quadrilatère remplacé aujourd'hui par la place qui a conservé

leur nom. L'église, aussi large que longue, fut bientôt construite, ainsi que les bâtiments conventuels, et elle fut consacrée en 1270. Elle s'élevait à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue des Carmes, opposé à l'entrée de la rue des Filatiers. Le cloître, à deux étages de galeries, s'étendait au midi de l'église, entre elle et la rue du Crucifix. Eglise, cloître et couvent ont été démolis en 1808.

Séance du 3 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Félix Regnault, membre résidant, offre à la Société deux panneaux de photographies des bustes et sculptures diverses de Martres-Tolosane, exécutées par lui, il y a quelques années, à la demande de son confrère et ami M. Lebègue, pendant les fouilles.

M. le Président félicite M. Dürrbach, membre résidant, d'avoir été prié par M. Homolle de se joindre à lui afin de poursuivre les fouilles à Délos et de publier les inscriptions si nombreuses de ce sanctuaire antique ou débuta M. Lebègue.

M. Lécrivain analyse le tome XIII du *Corpus*.

M. Antoine Deloume donne lecture d'un chapitre d'un ouvrage en préparation, intitulé : *Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, maîtres et escoliers de l'an 1228 à 1900.*

Montres et pendules anciennes avec division décimale.

M. de Rey-Pailhade présente une série de photographies de montres et de pendules anciennes graduées suivant la division décimale du temps. Ces photographies figureront dans sa vitrine à l'Exposition universelle dans la classe de l'horlogerie, où il réunira tous les documents se rapportant à l'achèvement du système métrique décimal.

La pendule du Musée Carnavalet est une véritable œuvre d'art par l'élégance de sa forme et par le fini de l'ornementation Louis XVI. Ce magnifique instrument a deux cadrans superposés, de manière à pouvoir lire sans confusion le temps décimal et les heures ordinaires. On y remarque aussi les mois du calendrier républicain et la division de chaque mois en trois décades.

La pendule d'Antide Janvier a également deux cadrans superposés. Le supérieur donne de nombreux renseignements géographiques, indiquant ainsi la préoccupation de l'humanité de connaître les rapports de temps

qui existent entre chaque pays. M. de Rey-Pailhade rappelle que le cadran solaire de Beaupuy, décrit ici même, présentait une semblable particularité, d'indiquer au même moment les heures de plusieurs villes.

Le cadran inférieur est intéressant par sa division portant le calendrier copte, qui a servi de modèle au calendrier républicain. On ne voit pas de montre à deux faces. Les appareils, étant délicats à construire, furent fabriqués en très petit nombre. Son ami, M. J.-R. Olivier, qui est un savant collectionneur, lui en a cependant signalé une existant actuellement à Nuremberg. Le mouvement ne vaut presque rien, mais elle est intéressante par le principe de deux cadrans synchrones, indiquant, celui de devant les heures ordinaires, et celui de derrière la division décimale du jour.

La plupart des montres anciennes qui furent, au moment de la Révolution, adaptées au mode décimal, ne présentaient qu'un cadran. La lecture était difficile.

M. de Rey-Pailhade en montre un exemplaire appartenant à M. Raffy.

Un livre inconnu, que M. J.-R. Olivier vient de signaler, prouve qu'avant la Révolution beaucoup d'esprits cultivés s'occupaient de cette grave question de l'application du système décimal à toutes les grandeurs

Il s'agit d'un volume in-12 de 252 pages, publié en 1785, et intitulé : *Découverte d'étalons justes, naturels, invariables et universels pour la réduction à une parfaite uniformité de tons et mesures, y compris la mesure des tems*, par Collignon, avocat au Parlement de Paris. Il propose des mesures décimales pour tout, en prenant, pour étalon naturel de la mesure de longueur, une circonférence entière de la terre. L'unité pratique devenait un billionième de cette circonférence valant $0^m,04$. — Le cercle et le jour étaient divisés de la même manière pour avoir une concordance parfaite.

Pour arriver à posséder des mesures logiques, rationnelles et conformes à la numérotation employée, l'esprit humain a dû faire des efforts continus pendant de longs siècles.

Celui qui posa la première pierre de cet édifice est le Chinois, dont nous ne connaissons pas le nom, qui inventa le zéro, c'est-à-dire quelque chose pour représenter l'absence de toutes choses. Ce chiffre zéro ne fit son apparition en Occident que vers le onzième siècle. Puis le Flamand Stevens inventa l'écriture des fractions décimales, qui n'ont été réellement employées couramment qu'après la création du système métrique par les savants de la fin du dix-huitième siècle.

Séance du 11 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Antonin Deloume termine la lecture de son chapitre sur le siècle de la Renaissance à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

MM. de Lahondès et Romestin font savoir que la Municipalité a envoyé au musée Saint-Raymond la très belle rampe d'escalier en fer forgé, œuvre signée d'Ortet, qui était à l'hôtel de Pins, rue des Chapeliers, dont la prolongation de la rue Alsace-Lorraine entraîne la démolition partielle.

Séance du 23 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général analyse la correspondance imprimée et insiste spécialement sur l'article que M. l'abbé Duchesne, de l'Institut, et directeur de l'Ecole française de Rome, a publié dans les *Annales du Midi* sous ce titre :

Saint Jacques en Galice.

La question de saint Jacques en Galice, en tant qu'elle intéresse l'histoire, comprend l'étude de deux traditions relatives : l'une au voyage de l'apôtre en Espagne avant son martyre, qui eut lieu à Jérusalem en 44 ; l'autre à son tombeau, que l'on vénère à Santiago de Compostelle depuis le neuvième siècle. La première de ces deux traditions ne s'est manifestée que tardivement dans les documents écrits ; encore cette apparition tardive est-elle entourée de circonstances peu propres à l'accréditer. De tout ce que l'on raconte sur la prédication de saint Jacques en Espagne, la translation de ses restes et la découverte de son tombeau, un seul fait subsiste, celui du culte galicien. Il remonte jusqu'au premier tiers du neuvième siècle et s'adresse à un tombeau des temps romains, que l'on crut alors être celui de saint Jacques. Pourquoi le crut-on ? Nous n'en savons rien.

Telles sont les conclusions de l'éminent hagiographe.

Lecture est donnée de la liste des travaux envoyés au concours de

l'année. MM. Pasquier, Lécrivain, Desazars, abbé Couture, Dr Le Palenc, Delorme, Mgr Batiffol, baron de Rivières et Cartailhac sont chargés de leur examen.

M. Pasquier rend compte d'une récente publication que Mgr Douais offre à notre bibliothèque et qu'il a rédigée d'après un registre de procédure inquisitoriale des archives du Vatican : *La Procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe siècle* (Toulouse, E. Privat).

M. J. de Lahondès offre un tirage à part de sa notice : *Une statue de saint Louis à Saint-Vincent de Carcassonne*, extraite du *Bulletin Archéologique*.

M. Delorme lit une note sur deux monnaies trouvées entre Lasserre et l'Isle-Jourdain (Gers), non loin de la Save et communiquées par M. l'abbé Lestrade.

1° Monnaie consulaire de la République de Rome.

Denier d'argent de la famille patricienne : ANTONIA.

Au droit : SC· Tête de Jupiter.

Au revers : Victoire dans un quadrige au galop, à droite.

Exergue : ANTO (en monogramme) BALB · PR. (*Antonius Balbus prætor*).

Cette pièce appartient à la catégorie des monnaies que les Romains appelaient *Serrati*. C'étaient les deniers de la République, dont le bord était dentelé.

Tacite dit que les Germains s'en servaient de préférence à d'autres, probablement parce qu'ils pensaient que cette monnaie devait toujours être de bon aloi, les dentelures permettant de vérifier la qualité du métal.

Cette méfiance des Germains à l'égard des monnaies romaines d'argent s'explique aisément par le grand nombre de deniers fourrés, dont les faussaires inondaient la République.

2° La seconde pièce est un *Grand Bronze* de l'Empereur Philippe père, qui régna de 244 à 249 de Jésus Christ.

Au droit : tête laurée de l'Empereur à droite.

En légende : IMP(*erator*) M(*arcus*) (IVL(*ius*) PHILIPPVS AVG(*ustus*).

Au revers : Antilope à gauche.

Légende : (*ludi*) SAECVLARES AVGG. S · C ·

Cette pièce a été frappée en l'année 248 de l'ère chrétienne (l'an 1000 de Rome).

Les deux G qui terminent la légende (AUGG) indiquent qu'à ce moment-là, deux empereurs régnaient simultanément; en effet, à la fin de l'année 247, Philippe avait associé son fils à l'Empire.

C'est sous le règne de ces deux souverains que furent données de gran-

des fêtes en l'honneur du millième anniversaire de la fondation de Rome.

La légende du revers s'applique aux Jeux séculaires d'Auguste, qui furent célébrés pour la dernière fois à Rome, en l'an 248; les animaux que l'on voit sur les nombreuses médailles ou monnaies frappées à cette date (lions, éléphants, cerfs ou antilopes) rappelent les combats du cirque et les chasses donnés à cette occasion.

M. le Président fait savoir que le musée Saint-Raymond vient de recevoir le crucifix du treizième siècle, trouvé il y a quelques années à Toulouse sur l'emplacement de l'église Saint-Romain et qui avait été présenté à la Société par M. Romestin.

M. le baron de Bouglon donne lecture de la note suivante :

Un coffre-fort en fer forgé du début du XVIIe siècle.

En pensant aux coffres-forts, à la masse énorme, des banques modernes, il m'a semblé intéressant d'attirer l'attention de la société archéologique sur un coffre tout en fer, du début du XVII[e] siècle comme fabrication, moins imposant sans doute que ses congénères du siècle présent, mais dont la façon a permis au maître serrurier de l'époque de déployer un certain goût et de montrer dans les moyens de fermeture à la fois de l'ingéniosité et de l'adresse.

Il s'agit d'un coffre rectangulaire en fer, bardé de même, que possède M. Gaston du Bourg, lequel en a hérité comme étant dans sa famille depuis fort longtemps. Long de 117 centimètres, large et haut de 55 centimètres, il a été forgé en vue d'opposer une résistance énergique aux efforts du malandrin assez osé pour s'attaquer à une pièce de ce calibre. L'extérieur est sans ornement, à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux coups de burin et de pointeau, frappés sur les bardes qui retiennent au coffre, ceinturé par elles, des clous à collerette ornée : une grosse barre à cadenas venait encore ajouter à son poids et à son air rébarbatif. Mais l'intérêt gît dans la fermeture intérieure, dont les onze pènes évoluent sous la pression de la clef agissant au centre du mécanisme. Le travail de forge des pièces, la manière d'étaler en feuille d'ortie les amortissements des gâches, les rondelles de cuivre rouge ornant les étoquiaux de chaque ressort, tout autant que les enroulements en vrille des bouts intérieurs des pènes semblent donner à ce travail une origine étrangère. Ce qui pourrait confirmer cette hypothèse est la fausse serrure à bosse posée sur la face antérieure et formant saillie sur le nu du coffre; elle ressemble singulièrement par sa forme aux serrures en cuivre du même genre, qui décorent les cabinets espagnols connus sous le nom d'*arba morisca*. Les relations d'affaire, même les guer-

res, engagées avec la nation *tra los Montes* rendent fort possible l'émigration en France d'un ouvrage de serrurerie d'Espagne. Quoiqu'il en soit de son origine, l'objet valait la peine d'être signalé aujourd'hui surtout que l'augmentation si grande de la main-d'œuvre rend à peu près impossible la confection de ces objets, d'un usage jadis relativement courant, et qui, par leur rareté, acquièrent presque l'importance d'une œuvre d'art.

M. Ed. Privat, membre résidant, annonce que les fouilles au cloître de Saint-Nazaire, dans la cité de Carcassonne, ont mis au jour des bases romanes.

M. Louis Deloume entretient la Société de la découverte, dans les caves de l'hospice de la Grave, d'un modèle de la charpente du dôme de cet établissement, œuvre d'un charpentier de Toulouse nommé Pascal, et daté de 1835. Cet intéressant objet a été placé au musée Saint-Raymond, dans la salle des souvenirs toulousains.

Séance du 1er mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance imprimée, entre autres ouvrages, comprend : *Le couvent des frères Prêcheurs d'Albi*, brochure offerte par M. le baron de Rivières. — *L'Hérault aux temps préhistoriques*, par M. P. Cazalis de Fondouce. Montpellier, 1900, vol. in-8°, don de l'auteur, membre correspondant. M. Emile Cartailhac insiste sur l'intérêt de cet ouvrage. L'Hérault est le premier département du Midi qui puisse présenter l'inventaire méthodique de ses antiquités primitives.

La Société a décidé de faire une série de conférences publiques. Jeudi dernier, M. Saint-Raymond, au musée des Augustins, a parlé des artistes de notre ville, antérieurs au dix-neuvième siècle. Ce remarquable résumé de l'histoire de l'art toulousain a été écouté et applaudi par un nombreux public. Les prochaines conférences seront faites par M. J. de Lahondès à Saint-Sernin, M. Emile Cartailhac au musée Saint-Raymond, M. Graillot dans la galerie gallo-romaine du musée des Augustins, et M. l'abbé Auriol à Saint-Pierre et Saint-Pierre-des-Cuisines.

M. Emile Cartailhac offre une photographie enluminée avec soin

de la grande lettre initiale d'un des antiphonaires de Mirepoix, miniature retrouvée par notre confrère, M. l'abbé Auriol, chez Mme veuve Chamayou et décrite par lui dans la séance du 4 juillet 1899, figurée ci-dessus, page 14.

M. le baron DE RIVIÈRES a bien voulu faire une traduction d'un article publié dans le numéro de décembre 1899, de *The archaeological journal*, sur les restaurations qui ne sont que des destructions de nos anciens édifices, et en donne lecture.

M. GRAILLOT a représenté la Société archéologique au deuxième congrès d'archéologie chrétienne, tenu à Rome du 16 au 26 avril. Ce congrès était présidé par un Français, M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut et directeur actuel de notre école d'archéologie et d'histoire, établie au palais Farnèse. C'est naturellement Rome qui a fourni la principale matière des dissertations et notices lues aux séances. Et il faut reconnaître que depuis quelque temps, malgré la mort de l'illustre de Rossi, l'archéologie chrétienne a repris à Rome un nouvel essor. Ce sont d'abord les nouvelles fouilles des catacombes qui s'étendent tout autour de Rome; elles ont amené, dans le cimetière des saints Pierre et Marcellin, la découverte de la crypte des deux saints, et, dans celui de Domitille, la découverte de toute une région inconnue. De plus, une société s'est formée dans la ville sainte pour la restauration des basiliques des premiers siècles, altérées et enlaidies par les prétendus embellissements des dix-septième et dix-huitième siècles. L'église de S. Marie in Cosmedin, située au pied de l'Aventin, dans l'ancien quartier byzantin de Rome, a été ainsi rendue à son état primitif avec ses colonnes provenant de temples antiques, que masquaient depuis quelques siècles des pilastres en plâtre et en stuc. Pareil travail s'opère dans la primitive église de Sainte-Saba, où l'on a mis à jour de très importantes fresques. A Sainte-Cécile-du-Transtévère, on retrouve, sous le pavé de l'église, les restes précieux de la maison qu'habita la sainte au commencement du troisième siècle. Les remarquables fouilles du Forum romain, qui modifient sur tant de points les données de l'archéologie et qui ont amené le déblaiement de la basilique Emilienne, d'autels et de stèles archaïques, du temple de Jules César, etc., ont également profité à l'archéologie chrétienne. En démolissant, en effet, l'église de S. Maria Libératrice, située entre le Palatin et le Forum, on a découvert l'église de S. Maria Nova, construite par

Paul Ier au huitième siècle, et à quelques mètres au-dessous du niveau actuel apparaît le haut de l'abside, dont les fresques intactes sont d'une admirable fraîcheur.

M. Emile Cartailhac présente à la Société un incunable qu'elle possède et que Mlle Pellechet, dont l'autorité en ces matières est bien connue, attribue à l'un de nos premiers imprimeurs toulousains, Parix. Ce volume a une grande valeur.

Séance du 8 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président annonce, en ces termes, une douloureuse nouvelle :

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le malheur de perdre l'un de nos collègues. M. Bladé n'habitait plus Toulouse depuis de longues années, mais quand il traversait notre ville le mardi, il ne manquait pas de venir assister à notre séance. Dès qu'il arrivait, il la remplissait. Quelle que fût la communication à l'ordre du jour, il l'éclairait aussitôt, la complétait, parfois la contredisait par des aperçus approfondis et étendus. Vous savez avec quelle verve il les exposait, sous quelles formes incisives, piquantes même il les présentait.

M. Bladé ne se contentait pas, en effet, de l'érudition de surface ; il approfondissait tout ce qu'il touchait. Il creusait jusqu'aux dernières limites des connaissances possibles, et ne se satisfaisait que lorsqu'il avait épuisé tous les documents et les archives les plus ignorées. Aussi, a-t-il ouvert des jours nouveaux sur l'histoire ancienne de l'Aquitaine et de la Gascogne, sur les Basques, sur les premiers évêques de la province. Sa publication du folklore gascon perpétuera sa célébrité. Il a été contredit parfois à son tour; qui ne l'est pas en archéologie ? Mais il ne supportait pas aisément la contradiction, et répliquait vigoureusement.

Sa figure originale et prenante ne sera pas oubliée ; elle a trop marqué son passage parmi l'érudition contemporaine, surtout par ses vivacités de paroles pittoresques, sa mimique expressive et la nouveauté de ses aperçus. Ici du moins, il n'avait que des amis, et nous sentirons le vide de sa présence, si rare qu'elle fût devenue.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance un lot d'ouvrages importan's et de bulletins, envoyés par la Société archéolo-

gique d'Eure-et-Loir, avec laquelle nous sommes entrés en relations.

Il insiste ensuite sur l'intérêt du volume *Der Orient und Europa*, grand in-8° illustré avec profusion, Stockolm, par Oscar Montelius, un des maîtres de l'archéologie préhistorique en Europe, qui a bien bien voulu l'offrir à notre Société.

M. J. de Lahondès lit une notice sur

Trois maisons à Toulouse.

Ces trois maisons sont très simples. Je les ai prises précisément pour montrer que le charme d'une construction ne résulte pas d'une ingénieuse combinaison de lignes multipliées ni de la profusion des ornements, mais de l'appropriation, dirigée avec goût, à son usage. Une maison destinée à être habitée doit remplir des conditions de solidité d'abord, puis de convenance et de facilité pour la vie journalière, et satisfaire enfin l'instinct qui nous porte à nous plaire à l'expression de l'ordre et de l'élégance, c'est-à-dire au charme de l'art.

Si une maison répond convenablement à son but, si les nécessités sont sincèrement disposées et accusées même, il suffira de peu de recherche pour la rendre agréable aux yeux, parce que l'esprit se plaira à retrouver, d'instinct ou de raisonnement, le fond de vérité sous les apparences qui séduiront le regard. La simplicité des moyens répond à la sincérité d'expression. La forme, en effet, doit être commandée par la destination de la demeure et par les qualités de la matière.

De même, d'ailleurs, qu'avec un petit nombre de notes un musicien peut varier à l'infini ses mélodies et ses harmonies, de même l'architecte peut, avec des éléments simples, disposer de façons très diverses ses thèmes décoratifs.

C'est parce que nos anciens architectes français surent utiliser les matériaux les plus usuels, le bois, la pierre et la brique, en laissant toujours apparaître leur rôle dans la construction, qu'ils surent surtout accorder l'ornementation avec les nécessités de la structure et de l'usage, ou plutôt ne la faire dépendre que d'elles, qu'ils donnèrent à d'humbles demeures une grâce robuste et sobre, et qu'ils arrivèrent jusqu'au style dans de modestes et petites façades.

Une forme a du style, en effet, quand elle revêt distinctement le caractère du sentiment ou de l'idée qu'elle doit nous révéler. Le style n'est que le secret d'unir la réalité de la forme à l'idéalisation du réel.

Mais le style dans la construction, dans la demeure surtout, est encore l'interprétation particulière à chaque époque des éléments de décoration que l'homme tire des assemblages des lignes ou des matériaux de la con-

trée. Aussi ne peut-il être créé de toutes pièces et au hasard, car il a dans chaque société, dans chaque période du temps qui s'écoule et dans chaque province des racines profondes.

Les nécessités et les convenances ne sont pas les mêmes pour les châtelains et surtout pour les citadins de tous les siècles. Chacune d'elles doivent se traduire par des expressions diverses, et autant admirons-nous les constructions civiles du moyen âge, autant devons-nous trouver ridicules et hors de propos les imitations directes qui en apparaissent parfois aujourd'hui. Il faut s'inspirer du principe qui les éleva, mais se garder de copier servilement leurs formes. « Toute œuvre, » dit l'éminent artiste Guillaume, « qui porte en elle la piqûre archéologique est une œuvre morte et qui disparaîtra. »

Ce mot ne peut-il s'appliquer même aux églises romanes ou gothiques que nous voyons surgir dans nos campagnes et nos villes? Elles sont correctes, savantes, irréprochables mais géométriques, froides, sans accent. Elles sont admirables, mais elles ne vivent pas. Ce n'est pas seulement le charme du souvenir qui leur manque, l'harmonie puissante des témoignages divers que la piété des ancêtres a accumulées à travers les siècles, mais il est étrange qu'avec les mêmes proportions, les moulures semblables, les chapiteaux copiés sans une faute sur ceux des plus beaux monuments de l'art roman ou ogival, elles ne puissent arriver à nous plaire, surtout à nous émouvoir, et qu'elles gardent un aspect factice, sans justesse expressive, pédantesque et sec, mort, comme dit Guillaume.

Combien ces calques seraient-ils plus déplacés encore dans l'habitation humaine, puisque enfin le sentiment catholique et les nécessités du culte sont demeurés les mêmes, tandis que nos habitudes familiales se sont si complètement transformées.

Chaque époque doit avoir son style et l'a même nécessairement parce qu'elle traduit inévitablement ses aspirations et ses besoins dans ce qu'elle crée.

C'est parce que plusieurs maisons encore, à Toulouse, nous montrent, à travers tant de démolitions, la physionomie de divers âges, que nous nous plaisons tant à les examiner quand nos courses journalières nous amènent devant elles.

La plus ancienne, la seule même qui nous reste du moyen âge est celle de la rue Croix-Baragnon. Elle présente au rez-de-chaussée deux larges boutiques abritées sous des arcades ogivales, dont la courbe est très apparente malgré les devantures de menuiserie qui les dissimulent maintenant et les fenêtres de l'entresol qui les brisent; au premier étage, un alignement de cinq fenêtres géminées, encadrées dans un arc en tiers-point au milieu duquel s'ouvre un œil-de-bœuf. Les boutiques servaient au maître de la maison pour débiter les articles de son commerce, et l'on sait que,

même les plus belles maisons de Toulouse, l'hôtel de Bernuy et l'hôtel d'Assézat par exemple, ont été bâties par des marchands. Si toutefois le propriétaire n'était pas marchand lui-même, il louait ses boutiques, et souvent même les locataires ne logeaient pas dans la maison. On accédait aux boutiques directement de la rue et aussi parfois par le couloir d'entrée. Le fenestrage de l'étage éclairait la salle, qui était l'âme de tout château et de toute maison du moyen âge, la grande pièce où couchaient les chefs de

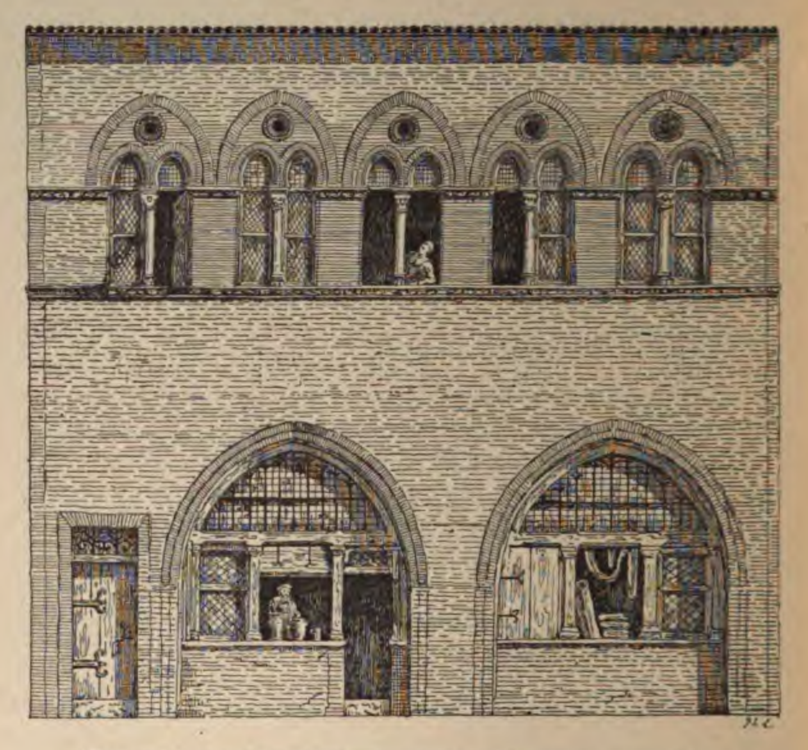


FIG. 20. — LA PLUS ANCIENNE MAISON DE TOULOUSE, XIVe SIÈCLE
Rue Croix-Baragnon.

famille et souvent la famille entière, où l'on prenait les repas, où l'on recevait les parents et les amis.

On accédait à l'étage, après avoir longé un couloir latéral, par un escalier à vis, remplacé aujourd'hui par un escalier moderne mais tournant encore, et il conduisait aussi à des appartements disposés à l'arrière de la salle, prenant la lumière dans une petite cour. Cette partie postérieure de la maison a été remaniée au dix-septième siècle. C'est dans l'aile du fond de la cour, toujours ménagée dans les maisons un peu importantes du

moyen âge que se plaçaient la cuisine et les services. De même que les monastères qui logeaient leur cuisine dans un bâtiment séparé et largement aéré, les maisons privées du moyen âge, de cet âge grossier, comme on sait, aimaient aussi à éloigner de l'habitation les odeurs et le bruit de la préparation des repas. On communiquait d'une partie de la maison à l'autre par un passage couvert, et aux étages par une galerie en saillie, comme nous en verrons un exemple tout à l'heure conservé dans une maison du dix-septième siècle.

L'ornementation fort élégante est puisée toute entière, comme on le voit, dans les nécessités d'aération et d'éclairage et dans l'appareil des matériaux. Elle se montre pleinemement, depuis que l'on a délivré cette façade du badigeon qui la déshonorait. Les simples dispositions de la brique autour des ouvertures produisent, sans moulures ni taille, un effet pittoresque. La façade d'ailleurs n'est pas sans quelque recherche. Deux bandeaux en pierre sculptée courent au-dessous des fenêtres et à la hauteur des chapiteaux. Ils sont couverts d'animaux fantastiques ou réels et de blasons sans figures héraldiques qui ne sont qu'un motif ornemental. Les chapiteaux qui conservent les formes générales romanes et les bases qui sont, au contraire, très caractéristiques du quatorzième siècle, montrent l'union si fréquente, dans nos provinces méridionales, de l'art des deux époques.

Il est plus que probable que la maison, assez vaste et très soignée, appartenant évidemment à un constructeur fortuné, avait un second étage, et sans doute un troisième en galetas protégé par un toit en saillie. On ne voit d'ailleurs aucune trace de corniche ni de terminaison d'aucune sorte au-dessous du toit actuel. L'espace en hauteur a toujours été précieux dans les villes, et on ne manquait pas de l'utiliser.

Peut-être un entresol où l'on déposait les marchandises était-il ménagé au-dessus des boutiques, comme à la maison de Cordes, dite du Grand-Veneur.

La maison date du quatorzième siècle. Elle rappelle de très près celles de Saint-Antonin en pierre ou de Caussade en briques, que nous pouvons voir non loin de nous, et que Viollet-Leduc d'ailleurs a publiées (1).

Les archives municipales ne conservent pas de cadastre de cette époque. Nous ne pouvons donc connaître le nom du propriétaire, encore moins celui du maître des œuvres à qui nous la devons. C'est seulement une analogie fortuite de nom qui a pu la faire attribuer à la famille de Varagnes. On pourrait penser plutôt à celle des Baragnon, marchands enrichis dans le commerce, dont le premier auteur connu, Pons Baragnon, fonda, en 1191, un hôpital pour les ladres dans la paroisse de la Daurade et planta la croix,

(1) *Dict. d'arch.*, VI, p. 229, 235.

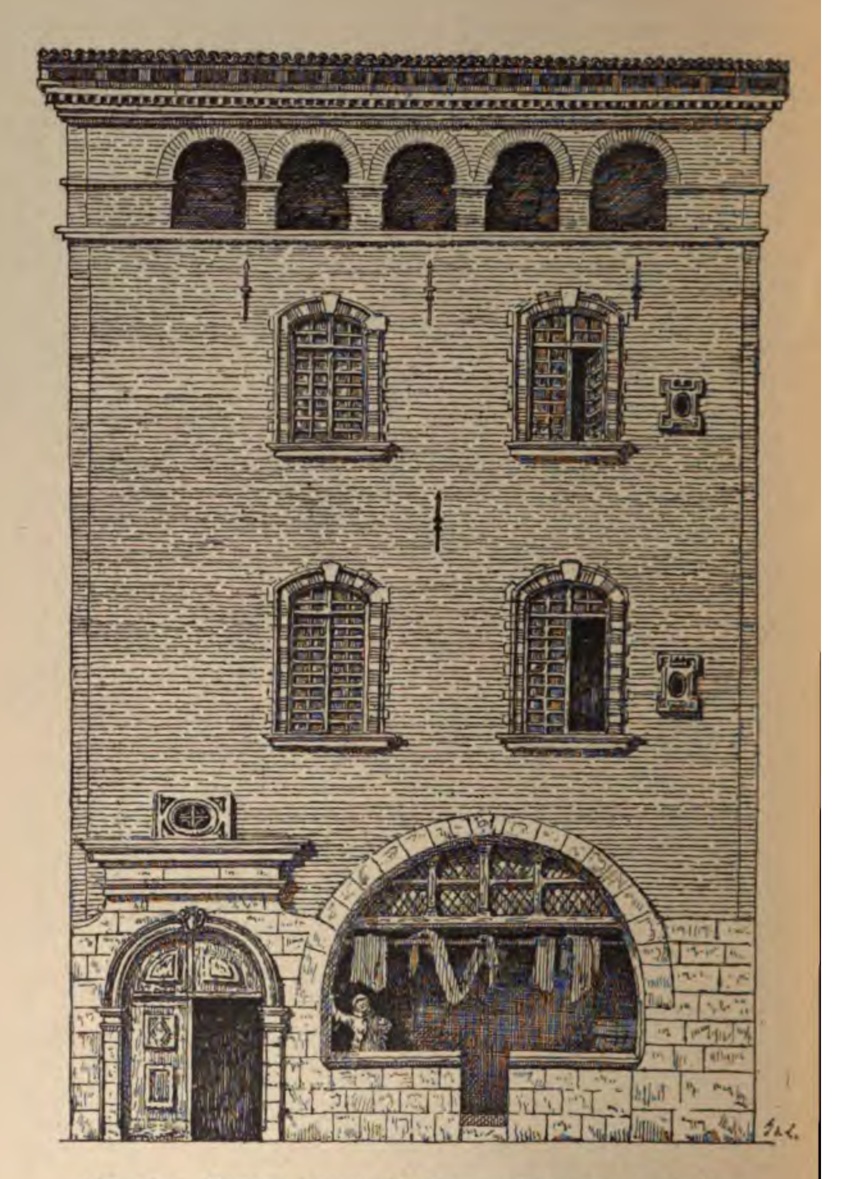


FIG. 21. — MAISON DE LA RUE PHARAON, A TOULOUSE, XVIIe SIÈCLE.

renouvelée plusieurs fois, et entre autres en 1378 (1), qui a laissé son nom à la rue. Mais au moyen âge et jusqu'au dix-huitième siècle, la rue Croix-Baragnon était celle qui fut appelée aussi rue des Augustins, et que nous appelons rue des Arts. La rue Croix-Baragnon actuelle était la rue des Fargues, ce qui semble indiquer qu'elle avait été habitée par des forgerons, et la croix à laquelle elle doit son nom était plantée à l'angle des deux rues, vis-à-vis l'antique rue Tolosane.

D'après le livre terrier du capitoulat de la Pierre, de 1550, le plus ancien qui nous soit resté, la maison appartenait alors à Pierre Benoist, seigneur de Pechbonnieu, qui possédait aussi la maison à côté au levant, joignant celle de Jehan Bonnefoy, conseiller au Sénéchal, dans laquelle on voit encore une tourelle d'escalier de la Renaissance, avec fenêtres sculptées et cartouche à ses armes.

La maison appartint ensuite au trésorier de France Daldéguier, et ses héritiers la vendirent, en 1738, à messire Blanc, conseiller au Parlement.

Celle qui la joignait au couchant appartenait, en 1550, à Jacques du Bord, et les Frères tailleurs de la ville de Toulouse s'y logèrent en mai 1740. Les Frères cordonniers habitaient, à la place Mage, une maison devenue plus tard l'hôtel de Cassan. Ces deux congrégations avaient été fondées, ou plutôt réorganisées, vers le milieu du dix-septième siècle, par Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Etienne. Les Frères vivaient en commun du produit de leur travail et portaient un costume particulier dans les cérémonies.

Après deux autres maisons venait celle de noble François de Goyrans, qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, y tenait un jeu de paume, et Jehan Vidal, son voisin, était marchand paulmier.

La seconde maison, qui date du dix-septième siècle, est encore plus modeste. Elle dresse sur la rue Pharaon, au numéro 47, sa porte cintrée en pierre de taille, ainsi que l'arcade de sa boutique, dissimulée aujourd'hui sous une devanture en bois; au-dessus un mur de briques percé aux deux étages de deux fenêtres hautes, et à côté d'elles d'un jour ovale dans un cadre de pierre, couronné par cinq ouvertures cintrées, dans un alignement qui termina d'une façon très pittoresque plusieurs maisons toulousaines aux deux derniers siècles, enfin par une corniche.

On ne peut guère imaginer une disposition plus simple. Et cependant cette façade a vraiment un caractère. Elle donne par sa régularité calme, par la juste proportion de ses jours rares avec les pleins, une impression d'ordre, de sérénité, de durée aussi. On devine une paisible vie familiale, intime et discrète, derrière cette muraille qui a dû abriter les affections

(1) Catel, *Hist. de Lang.*, p. 190.

fortes et douces de plusieurs générations. Tandis que les maisons actuelles, alignant dans des rues symétriques leurs façades monotones sans personnalité, criblées de fenêtres multipliées comme les alvéoles d'une ruche, vastes caravansérails où il n'y a de place pour rien, tumultueux et resserrés, n'offrant que des pièces banales, les mêmes partout, dissimulant sous un luxe mensonger l'absence des aises de la vie, ne laissent aucun souvenir à ceux qui les traversent pendant quelques mois à peine, dans le continuel tourbillon qui bouleverse sans cesse aujourd'hui toutes les existences.

Ce n'est pas de l'abondance et du luxe des ornements que résulte la beauté d'une ordonnance. Ces surcharges, le plus souvent au contraire, en dissimulent l'absence, et la petite façade de la rue Pharaon montre vrai-

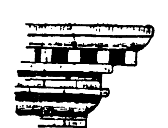


FIG. 22. — CORNICHE DE LA MAISON.



FIG. 23. — PETITES FENÊTRES.



FIG. 24. — VOUSSOIR CENTRAL DE LA PORTE.

ment plus de style que telle maison prétentieuse et boursouflée où les cintres et les anses de panier, les frontons coupés, les lourds mascarons et les statues inutiles se heurtent et s'entremêlent dans une sarabande désordonnée qui choque le goût et excite plus de colère que d'admiration.

La disposition générale de cette maison est encore celle du moyen âge. Le corridor d'entrée conduit dans une petite cour, munie d'un puits, au delà de laquelle monte un autre corps de logis. Il abrite la cage d'escalier, plus large qu'à l'époque précédente, et trois arcades cintrées superposées s'ouvrent sur un passage avec robustes balustres de bois, qui unit les deux parties de la maison. L'effet de cette ordonnance commandée par les nécessités seules est très artistique.

D'après le cadastre du capitoulat de la Dalbade, la maison appartenait, à l'époque probable où elle a été construite, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle, à Jean Saint-Raymond, orfèvre. Elle avait comme aujourd'hui 5 cannes, 5 pans de façade, c'est-à-dire 9m,80c et payait d'allivrement 1 livre, 16 sous, 6 deniers. Le fils de Jean Saint-Raymond la vendit, le 22 février 1703, à Jean Casquet, faisant la recette générale des fermiers du roi à Toulouse, plus tard capitoul, qui la fit affranchir d'allivrement suivant

l'édit du roi. Seize ans après, elle fut achetée par Jean Gaye, avocat au parlement et ancien capitoul. Ce serait une grande illusion de s'imaginer que les maison des grandes villes s'immobilisaient pendant des siècles, sous l'ancien régime, dans les mêmes familles. Elles changeaient de possesseurs presque aussi fréquemment qu'aujourd'hui.

Enfin, une troisième maison, plus ornée mais très sobrement encore,

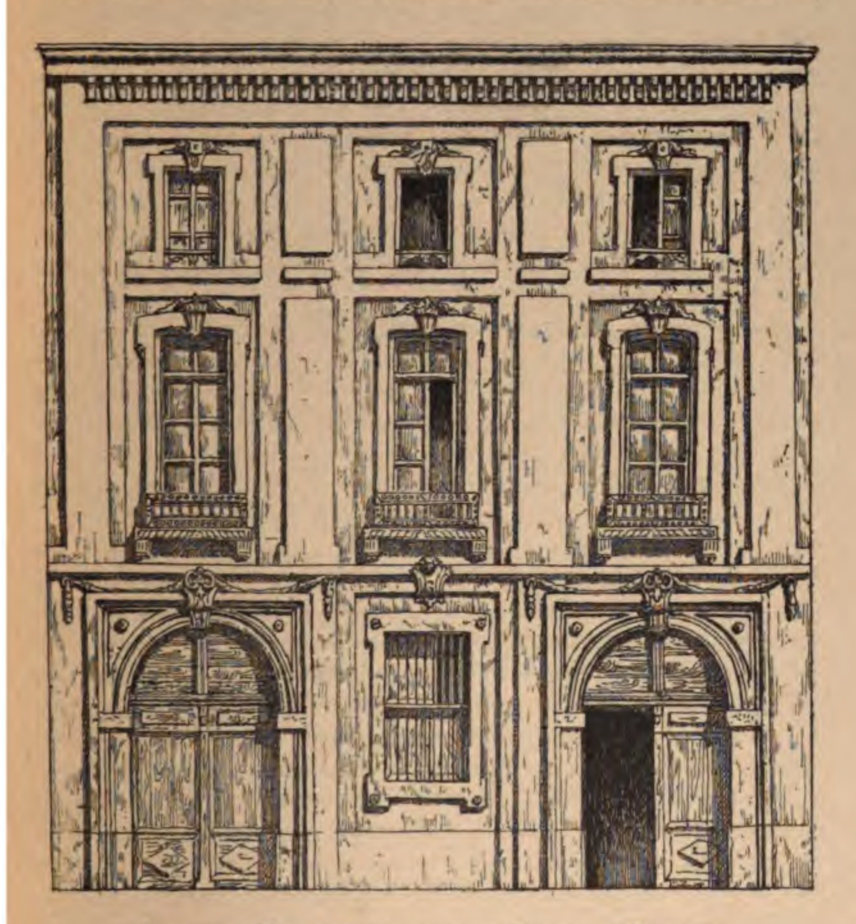


Fig. 25. — Maison de la rue de la Dalbade, a Toulouse style Louis XVI.

porte l'empreinte très marquée de l'époque Louis XVI. Elle présente, comme plusieurs autres de la rue de la Dalbade, au numéro 18, un aspect très aristocratique par ses deux larges portes cochères, par les hautes fenêtres du premier étage, par son ensemble d'élégance et de correction. On ne saurait

combiner des proportions plus justes et plus harmonieuses, ni exprimer, dans un un si petit espace, un sentiment plus exquis des convenances architecturales. L'ornementation proprement dite ne consiste guère que dans l'encadrement des ouvertures par la pierre de taille, le motif sculpté du voussoir central et la corniche. Les murs sont en briques mais elles n'ont jamais, je crois, été apparentes. On avait abandonné, à cette époque, l'alliance pourtant si réjouissante pour nos yeux méridionaux de la pierre et de la brique. Les balcons en fer forgé sont d'un style très pur.

La maison appartenait, au dix-huitième siècle, à Amable de Catelan, conseiller au Parlement, qui possédait aussi l'hôtel célèbre qui est aujourd'hui l'hôtel de Felzins. Cette charmante création de notre renaissance n'a appartenu qu'à trois familles, celle du fondateur Guillaume Molinier, celle des Catelan et celle des Felzins qui l'a achetée à la fin du siècle dernier.

Les deux maisons des Catelan étaient séparées par celle de Jacques Jay, procureur au Parlement. La rue de la Dalbade, alors rue du Temple, était peuplée de parlementaires.

Aussi y voit-on plusieurs beaux hôtels, et particulièrement de l'époque Louis XVI. Ce n'est pas d'ailleurs seulement dans ce quartier que cette période prospère multiplia les belles demeures. Nous retrouvons leurs façades d'aspect aimable et souriant dans toute l'étendue de la ville, à la rue Saint-Etienne où s'élève la plus belle, à la rue Perchepinte, sur les quais et jusque dans le riche quartier Saint-Cyprien. Il est manifeste qu'à la veille des catastrophes, ce moment heureux et fécond où il fallait avoir vécu, dira plus tard l'un des démolisseurs, pour avoir connu la joie de vivre, se croyait sûr de l'avenir et le voyait brillant. Ce contraste entre la prospérité avec l'éclat de l'art et les prompts désastres ne s'était-il pas d'ailleurs présenté d'autres fois, particulièrement dans nos provinces, lorsqu'au seizième siècle, la merveilleuse éclosion des hôtels et des châteaux qui paraissaient s'ouvrir à toutes les félicités précéda de si peu les guerres de la réforme, lorsque trois siècles auparavant, l'essor superbe de la sculpture toulousaine s'arrêta devant l'invasion des guerriers du nord?

Il semble que toutes les bonnes fées aient entouré le berceau de la France pour la combler de leurs dons, mais qu'une méchante fée oubliée soit arrivée après elle pour les stériliser. Mais nous avons vu aussi, bientôt après les épreuves, combien le mauvais vouloir de la fée malicieuse était impuissant, et rien n'est plus frappant, plus particulier aussi à la France, que son énergie de continuelle résurrection, et non pas seulement dans les arts.

M. Delorme fait la communication suivante :

Sur un tiers de sou mérovingien, découvert aux environs de Perpignan.

« Lorsque la domination des Francs, des Bourguignons, des Ostrogoths et Wisigoths fut établie en Gaule au commencement du sixième siècle, les monnayeurs continuèrent à frapper de la monnaie en or aux types et aux noms impériaux, pendant une cinquantaine d'années (1). Au revers, on conserva d'abord la représentation de la Victoire de face, inaugurée sous Théodose II (401-450), puis on adopta la Victoire de profil qui avait commencé à paraître sous Justinien Ier (518-527). Pendant ce temps, la Gaule fut inondée de sous et de tiers de sous, de fabrique plus ou moins barbare, portant des légendes incohérentes. »

Ainsi débute un article, consacré par Anatole de Barthélemy à la numismatique de l'époque mérovingienne, dans le *Bulletin des Instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques* (2).

C'est à la première catégorie des pièces signalées par M. de Barthélemy qu'appartient un tiers de sou, frappé en Gaule sous la domination franque et qu'un cultivateur vient de découvrir dans la terre aux environs de Perpignan.

Cette pièce, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, fait aujourd'hui partie de ma collection. Elle est en or de bon aloi et pèse 1gr40.




Fig. 26. — Tiers de sou en or mérovingien.
(L'original est plus petit d'environ un tiers.)

En voici la description : Buste diadémé, à droite.

La légende, inintelligible, ne peut être qu'une déformation du nom impérial, cette pièce ayant été copiée par un artiste malhabile, comme la plupart des monnayeurs de cette époque, sur un triens de l'empereur Justinien.

Au ℞, une Victoire ailée, de face, tenant de la main droite une couronne, de l'autre une croix.

(1) On a aujourd'hui la preuve que cette frappe a duré beaucoup plus longtemps.

(2) Première partie, page 25, 1891.

La légende, impossible à déchiffrer, mais dont on distingue néanmoins plusieurs lettres, est une copie très imparfaite de l'inscription VICTORIA AVGVSTORVM qui accompagna d'abord le type de la Victoire, puis la croix posée sur des degrés au revers des monnaies du bas-empire jusqu'au huitième siècle.

Il est possible, probable même, que l'incohérence des légendes ait été intentionnelle, car les monnayeurs de cette époque s'appliquaient à intervertir l'ordre des lettres qui ne présentaient plus dès lors aucun sens, pour s'éloigner du pur type romain et commencer ainsi à donner aux nouvelles monnaies un caractère personnel d'où tout sentiment artistique était exclu, vu leur inexpérience dans l'art de la gravure.

Dans le champ, sous le bras gauche de la Victoire, se trouve une étoile.

Ce signe était quelquefois remplacé par un nom de lieu, ce qui permettait alors de déterminer la provenance d'une façon exacte.

M. Maurice Prou, à qui le monnayage de la première race a livré déjà bien des secrets, pense que cette pièce est sortie d'un atelier de la région bourguignonne et qu'elle a été frappée à la fin du sixième siècle.

Son opinion se base sur les particularités que présentent ses deux faces.

Les tiers de sou de cette provenance et de cette époque sont caractérisés, comme l'est le nôtre, par les cheveux hérissés du personnage représenté, par les traits horizontaux et parallèles du buste et enfin par la boule du diadème qui est détachée.

Ces mêmes détails se retrouvent, en effet, sur des tiers de sou d'origine sûrement bourguignonne que M. Prou a étudiés dans un travail intitulé : *Deux tiers de sou du roi Gontran* (1), publié, en 1889, dans la *Revue numismatique.*

Dans la planche qui accompagne cette étude sont figurés quelques triens qui ont, avec celui de Perpignan, de nombreux points de ressemblance.

C'est dire que notre pièce n'est point inconnue, mais elle appartient à la période curieuse de l'histoire de la Gaule où le monnayage mérovingien cherchait, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à se séparer du monnayage romain. Rien de ce qui touche à la numismatique étrange de cette époque ne saurait être négligé.

Tous les spécimens retrouvés doivent être recueillis et soigneusement étudiés ; c'est pourquoi j'ai tenu à vous soumettre le triens découvert en Roussillon, estimant utile, vu la rareté relative de ces pièces, de l'ajouter à la liste de celles que l'on connaît déjà et dont l'ensemble, à défaut de documents écrits, éclaire bien des points obscurs sur les origines de l'histoire monétaire de la France.

(1) Roi de Bourgogne de 561 à 592.

M. J. de Lahondès annonce sa prochaine notice sur l'étude des objets d'art contenus dans les cryptes de Saint-Sernin. Cette notice sera ultérieurement publiée, lorsque tous les membres de la commission spéciale auront terminé leurs parties.

Séance du 15 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président propose à la Société, qui accepte, de déléguer au prochain Congrès des sociétés savantes et des beaux-arts, à Paris, MM. Mâle, Anthyme Saint-Paul et Pasquier.

Il fait connaître le désir de M. de Lordat, que la Société lui vienne en aide pour faire classer les ruines de son château de Lordat (Ariège), parmi les monuments historiques, afin de les protéger contre les gens du pays, qui font écrouler les murs et volent les pierres. Le Président a adressé une lettre à ce sujet à M. le préfet de l'Ariège, mais la Société pense que M. de Lordat n'a qu'à faire dresser des procès-verbaux et que, mieux que l'État, il est en mesure de défendre son bien.

M. Pasquier, au nom de M. Doublet, membre correspondant à Nice, donne lecture d'une notice sur

Le jeu de la Méduse en Provence.

Dans les documents de l'officialité de l'ancien évêché de Vence (1) se trouve une affaire qui est assez piquante et qui mentionne « le jeu de la Méduse, » un des amusements populaires de la Provence au dix-septième siècle..

Honoré Geoffroy, prieur de Saint-Laurent (2), fut dénoncé par Jean-Jacque Léon, d'Antibes, par-devant Mgr de Crillon, évêque de Vence (3), en

(1) *Arch. dép. des Alpes Marit.*, Ev. de Vence, G. 13.

(2) Saint-Laurent-du-Var, sur la rive gauche du Var, aujourd'hui l'avant-dernière station de la ligne P.-L.-M. avant Nice, et l'une des communes du canton de Cagnes, possédait un hôpital important à cause du passage des pèlerins de Rome et du voisinage de la frontière. La rive droite du Var appartenait alors, on le sait, au duché de Savoie.

(3) François des Bertons de Crillon, issu de la même famille que « le brave des braves, » avait été vicaire général de Saint-Paul-Trois-Châteaux et prevôt de Cavaillon. Nommé évêque de Vence en mai 1697, sacré à la fin de décembre

octobre 1700. Dans la « requeste de querelle », Léon dit que, s'étant marié en 1699, à Saint-Laurent, avec Marie Millot, originaire de ce village, « ses nopces n'ont pas été heureuses pour la mauvaise humeur de ladite épouse qui donna d'abort dans le libertinage, flattée par les mauvais conseils dudit messire Geoffroy, son directeur. » Elle chercha à se séparer de son mari. « Quelle condessandence que le remonstrant aye eu pour ses faiblesses, elle c'est portée à ceste extremitté honteuse de le quitter pour estre séparée et loin de luy, s'estant jettée dans la maison et auprès de Gabrielle Millot, sa sœur, ayant enlevé audit remonstrant tout ce qu'elle a peu de ses effaitz les plus considérables. » Le pauvre mari a employé les gens les plus influents pour la faire revenir « de son égarement; dans le temps que luy tendoit le bras, » elle n'a monstré « qu'opiniâtreté et mauvaise inclination. » Il s'est adressé aux officiers de Saint-Laurent. Sa femme, « séduite par les persuasions des personnes qui travaillent à destruire l'ouvrage du Seigneur, » a demandé la séparation de corps et de biens, et invoqué « de prétendus sévices et mauvais traitemens imaginaires. » Puis elle a abandonné ces poursuites, et le mari espérait qu'elle « ouvriroit les yeux à la raison et reprendroit la place que Dieu luy a assignée à son cousté. » Vain espoir; elle continue à vivre « dans la dissolution des mœurs, » et la faute en est à Geoffroy. Depuis que Marie vit chez Gabrielle, le prieur est dans cette maison jour et nuit, ne dit la messe que si elles sont arrivées à l'église, dîne avec elles, passe la soirée « à leur compagnie sur la porte, » ne va se coucher qu'à minuit. Elles vont chez lui; ne peut-il pas « les arrester à manger avec luy par crainte qu'il a des hommes, » il leur envoie « pourtion de son repas et de son carafon garny de glasse; » est-il malade, elles ne sortent de chez lui qu'à dix heures du soir; vont-elles à Grasse pour consulter leur avocat et hâter la séparation « malheureuse, » il les accompagne; le mari envoie-t-il une pièce du procès à sa femme, c'est le prieur qui fait la réponse. « Après l'Ave Marie sonnée, » ils restent dans l'église, « la grande porte estant fermée, » et ne sortent que par celle du côté du cimetière « par laquelle on se jette à couvert dans la maison claustrale. »

Enfin Geoffroy « s'est enrollé dans un royaume qui avoit été fait de l'ordre de Méduse et qu'on faisoit consister en de repas qu'on prenoit au cabaret et dont on faisoit payer les frais à celuy qui ne bevoit pas les rasades comme on le luy présentoit; il a porté luy mesme l'ordre attaché avec un ruban rouge à sa soutane, et ce royaume a duré plus de quinze ou vingt jours; il a fait escrire et dicté à un de la compagnie, qui est establi greffier, les estatus et ordonnances que les confrères de la Méduse devoient

dans l'église des Jésuites d'Avignon, il avait été reçu dans sa ville épiscopale en octobre 1698. Il devint archevêque de Vienne en décembre 1714 et mourut en octobre 1720.

observer soubs les peines y portées, dont l'institution (1) estoit : *Estatus et ordonnances de la Sacrée Congrégation de Méduse*, et les a signés du nom de F. Prudent. Sans qu'on détaille les discours infâmes dont on s'entretenoit pendant le repas, il portoit l'enseigne de la débauche sur son cœur où il ne devoit placer que la croix de Jésus-Christ et le sceau de son Evangile. » En conséquence, Léon a recours à Mgr de Crillon.

Celui-ci autorise une enquête le 31 octobre. Les 2, 3 et 4 novembre, des témoins sont ajournés par un huissier audiencier pour le Roi en la judicature royale d'Antibes, qui est allé à Saint-Laurent. Les 3, 4, 6 et 8, « les charges et informations » sont prises dans le palais épiscopal de Vence, par l'évêque lui-même. — Denis André, chirurgien, est allié du plaignant par sa femme au 3e ou 4e degré ; il a eu une querelle avec le prieur au sujet d'un tonneau de vin muscat et d'un de vin blanc ; Marie n'est point, dit-il, considérée à Saint-Laurent comme une femme de mauvaise vie ; le prieur n'a jamais rien fait ni dit de malhonnête en compagnie de Marie et de Gabrielle ; son assiduité choque ; au carnaval on avait organisé une Confrérie de la Méduse dont firent partie le prieur, le secondaire (2), le receveur au bureau, le capitaine qui commandait le détachement destiné à garder le passage du Var, etc... ; il y avait environ douze confrères qui attachaient « à la veste, sous la casaque, un petit ruban rouge de manière qu'il sortoit ; » ils s'assemblaient au cabaret, et, « lorsqu'on vouloit boire, on disoit *Lampons*, et tous ceux de la confrérie devoient rester dans la situation qu'ils se trouvoient pour lors, qui manquoit payoit deux sols. » — Louis Garbier, « travailleur de terre, » a vu Marie et Gabrielle ainsi qu'une troisième femme sortir de chez le prieur « au clair de la lune ; » les confrères, ornés d'un ruban rouge, buvaient au cabaret « sans rasade, ayant imposé une peine, dont il ne se souvient pas, contre celuy quy ne vouloit pas boire. » — Antoine Gaudin, jardinier, Auselle, travailleur de terre, Dominique Foussat (même profession : il a entendu le prieur demander à Gabrielle de lui envoyer des figues), n'apprennent rien de neuf. — Gaspard Rissy, praticien, allié des deux Millot au 3e ou 4e degré a entendu dire à Marie que Léon « luy avoit donné d'un baston à la vue de M. Carens, » et au prieur, « qu'il y avait des gens qui dressoient leurs oreilles comme des bourriques pour escouter, mais que malgré eux il demeureroit sur le même banc que les deux femmes, qu'il ne vouloit pas estudier autant que l'an dernier. » — Jeanne Jourdane, hôtesse, ne dit rien de neuf. — Catherine Garente, une jeune fille de 15 ans, dit que chez les Millot il y a toujours beaucoup de personnes, que les unes filent, d'autres cousent. — Je passe diverses dépositions. Imbert Huet, garde au bureau des fermes du roi, dit

(1) Le pauvre mari veut dire : Intitulé.
(2) Nous dirions aujourd'hui le desservant, le succursaliste.

du bien des deux femmes, « dont il n'a jamais ouy dire qu'elles ayent eu des galanteries ni des intrigues ; » le mari a souffleté sa femme dans la rue, le jour de l'Ascension, et lui a donné des coups de bâton ; le prieur s'assied sur le banc de pierre, à la rue où l'on joue à la pomme et où l'on prend le frais, près de la maison des Millot, et dans un endroit où l'on voit parfois une quarantaine de personnes, « comme femmes et filles qui chantent et dansent et se divertissent ; » la confrérie de la Méduse a existé lors du Carnaval ; chacun y avait un sobriquet ; le déposant s'appelait F. La Pallisse, le prieur, F. Prudent ; le ruban rouge, les séculiers l'attachaient à leur justaucorps, le prieur et le secondaire sous leur soutane et seulement les jours de l'assemblée ; « lorsqu'on disait *Lampons*, il fallait boire ; si l'on disoit *A boire*, c'estoit une faute ; lorsqu'on frappoit du couteau ou doigt sur la table en buvant, il falloit que tous restassent dans la posture qu'ils se trouvoient : autrement c'estoit une faute ; que d'abord après qu'on avoit desservy le fruit, ledit prieur et son secondaire se retiroient pour laisser les autres en liberté ; que l'assemblée s'est tenue quatre fois ; qu'on n'a jamais fait des statuts. » — Louise Bellissime, femme d'un « travailleur de la terre, » a entendu Marie dire qu'elle aurait mieux fait de ne se marier pas et d'être religieuse ; que depuis le mariage Léon l'avait souvent battue et qu'il tenait une épée sous le traversin du lit conjugal, la nuit, « disant qu'il la vouloit tuer. » — Jean Cadet, garde des fermes du roi au bureau de Saint-Laurent, donne quelques sobriquets de la confrérie ; il s'appelait F. Joyeux, le sieur Carens, F. Indolent, le sieur Léon, F. Imprudent, le sieur Batailleur, F. La Tourmente, etc. — Je passe d'autres dépositions insignifiantes.

Le 8, Crillon fait communiquer ce cahier au promoteur. Celui-ci demande que Geoffroy comparaisse, ainsi que le curé, et que tous deux soient interdits. L'évêque les cite. Le 12 l'assignation les touche. Le 25 Geoffroy comparait et dépose un mémoire fort détaillé.

D'après lui, Léon agit sur les conseils « du sieur et de la dame de Saint-Laurens qui sont les ennemis mortels du remonstrant pour des motifs d'un intérêt sordide ; » la requête est une pure calomnie ; déjà ils ont agi en novembre 1698 de la même façon, et leurs plaintes « se sont évanouies à leur confusion avec l'envie, la vengeance et la rage dans le cœur ; » l'inculpé n'est pas coupable et veut expliquer « ce qu'est l'Ordre de la Méduse. » Il n'y a qu'un endroit à Saint-Laurent pour prendre le frais en été, « pour délasser l'esprit et se délivrer des fréquens ennuis du village par moyen des nouvelles du temps qu'on y apprend et par des conversations honnestes » : c'est la place du Pontis, et le banc situé le long de la maison Millot. S'il y est entré, c'est d'abord à la prière du père de ces damoiselles et selon le désir du mari « pour tâcher de le réunir avec son espouse : » puis afin d'administrer les sacrements à leur père mourant et « de leur plaindre le deuil et à toute leur famille ; » puis pour prier la marâtre de

Marie et de Gabrielle « de luy achepter quelques toiles au Bar où elle s'estoit retirée ; » puis pour porter à Gabrielle une aube dont celle-ci devait raccommoder les dentelles et examiner si les papiers, qu'elle avait fait venir de Paris en vue de se marier, étaient en règle; enfin pour assister un malade, un brigadier, qui demeurait dans un appartement voisin. Tous les griefs de Léon, le prieur les réfute fort bien. Toujours ses ennemis le font espionner. Bataillcur, receveur des droits du roi, est un homme « fort aimable et réjouissant ; » à la fin du Carnaval, il a voulu se divertir avec un capitaine du régiment de Bourgogne qui commande le poste de la frontière du Var ; on a décidé de faire le jeu de la Méduse « suivant ce qu'il en avait veu à Toulon parmi de fort honnêtes gens ; » le capitaine en fut le général, le receveur en fut le trésorier, et leurs amis « estoient tous frères : » l'officier s'appelait F. Vigoureux, Léon, « ce qui est très remarquable, estoit de la partie » et se nommait F. Incongru ; pour *boire*, on disait *lamper*, pour *verre*, *lampe*, pour *vin*, *huile*, pour *manger*, *repaissance*, etc., afin de faire tomber en faute ceux qui parlaient ; l'amende était de 2 sols ; la maison où ces honnêtes gens se réunissaient, n'avait rien d'un cabaret ; les missionnaires, que Mgr de Crillon avait envoyés, y logeaient ; les divertissements n'étaient qu'un innocent badinage et durèrent trois repas ; quant à lui, qui venait de perdre sa mère et un sien frère et d'être, ainsi que son père, atteint d'une grave maladie, il semblait condamné à « tomber dans quelque sécheresse qui auroit pu lui coûter la vie ; » le voyant ainsi « accablé d'affliction, de mélancholie et de tristesse, » ils avaient fait l'impossible pour l'avoir parmi eux, lui avaient dit « qu'ils ne vouloient point le laisser crever seul dans sa maison » et avaient déterminé le secondaire à venir ; celui-ci eut le nom de F. Inconstant ; c'est Bataillcur qui lui attacha de force le ruban à une boutonnière de la seconde veste qu'il portait sous sa soutane. En un mot il n'a rien fait de mal.

Voilà son « comparant. » Voici son interrogatoire. Il est de Vence, a trente ans, lit de préférence des ouvrages tels que « *Hortus pastorum*, *L'année pastorale*, *Les entretiens de l'abbé Jean*, le *Concile de Trente*, le *Catéchisme* du mesme concile, Buvellet, Cabassut (1), les *Ordonnances*

(1) Parmi les ouvrages que Godeau avait prescrit au clergé, dans ses *Ordonnances* publiées en 1644 et confirmées par lui en 1654, de posséder, figurent le *Concile de Trente* et le *Catéchisme*. Quant à Cabassut, c'était un Oratorien d'Aix, mort en 1685 ; il avait eu la réputation de savoir, sans avoir eu de maîtres de ces langues, le grec ancien et le moderne, le syriaque, l'hébreu, le chaldéen : conclaviste du cardinal Jérôme de Grimaldi, archevêque d'Aix, lors de l'élection d'Alexandre VII Chigi, il passait pour un des plus célèbres canonistes. Beuvelet était un auteur ascétique de la même époque et appartenait aux prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. *L'abbé Jean* sentait le Jansénisme ; mais on n'y a pas insisté dans le procès de notre prieur de

synodales de feu Mgr de Godeau. » L'après-midi, l'interrogatoire continue; le prieur se défend. Le 26, « repectitions et responses » : le tout est communiqué au promoteur.

Le 10 décembre, celui-ci demande que Geoffroy subisse les derniers examens et que le jugement soit rendu. Le 11, Léon revient à la charge; le prieur a laissé passer le délai parce qu'il voulait du temps pour être instruit de la déposition des témoins; la preuve qu'il l'a connue, c'est le texte même de son comparant; il n'a répondu que par écrit (ce qui était d'ailleurs faux).

Le 16, le promoteur demande que Geoffroy soit mis hors de cour sur le commerce prétendu avec Marie, mais, « attendu qu'il a donné quelque sujet de scandale soit par la fréquentation assidue aux endroits où l'on dansoit et où plusieurs femmes estoient assemblées, soit parce qu'il s'est associé à la confrérie appelée *de la Méduse,* » — condamné à huit mois de séjour dans le séminaire des Pères de la Doctrine chrétienne de Vence, interdit *a divinis* et de toute fonction ecclésiastique, obligé de dire les sept psaumes de la Pénitence trois fois par semaine et de verser 10 livres comme amende à l'hôpital de Saint-Laurent. Le 17, Mgr de Crillon procède à « l'interrogatoire derrière le barreau. » Le prieur dit en terminant « qu'estant sy incommodé il crut qu'il pouvoit prendre ce petit divertissement avec de fort honnestes gens, où il ne s'y passa rien d'escandaleux ni de deshonneste » et que l'on avait décidé « de jouer le jeu de la Méduse comme il avoit veu faire à Toulon parmy les gens de la première qualité. » Alors l'évêque prononce sa sentence dans le sens de son promoteur, mais seulement pour six mois; en outre, c'est le vendredi seulement qu'il lira, « avant disner, droit et teste nue, en présence desdits Pères, le chapitre III et VI des *Ordonnances synodales* de Mgr de Godeau, et le chapitre XIV du titre Ier du livre III des *Décrétales,* « de vita et honestate clericorum; » d'amende, il n'est pas question; Léon et Geoffroy payeront chacun la moitié des espèces.

L'une des Gorgones avait eu la vertu de changer en pierres tous ceux qui la regardaient. Le jeu auquel les badauds de Saint-Laurent, et, semble-t-il, de Toulon s'amusèrent à la fin du dix-septième siècle, tirait son nom, on le voit aisément, de ce que les convives devaient, à un signal de leur président, rester immobiles, de ce que le chef de la table était une sorte de Méduse et que, si l'on ne voulait pas encourir l'amende de 2 sols, il fallait simuler la stupeur comme si l'on eût aperçu la terrible tête que coupa Persée. Le naufrage de *la Méduse* en juillet 1816 et le chef-d'œuvre que Géricault exposa au Salon de 1819 ont eu plus de célébrité que ce jeu pro-

Saint-Laurent. « La Congrégation de la Méduse, » — car des autres insinuations de Léon il ne resta rien, — parut autrement compromettante.

vençal qui valut à un prêtre un peu étourdi, — d'ailleurs innocent des autres insinuations du mari dont je ne saurais dire si c'était un Sganarelle, — la réprimande et la punition dont l'évêque n'a pas élevé la gravité jusqu'où le demandait son promoteur. Le « jeu de la Méduse » est-il connu par d'autres documents? et a-t-il son équivalent dans notre Languedoc? Léon semble avoir été un triste sire, brutal, phraseur, calomniateur; sa femme et la sœur de celle-ci sont jugées en termes favorables par presque tous les témoins qu'il avait fait citer; la sentence épiscopale établit qu'entre elles et le prieur il ne s'est passé rien de condamnable ni même d'équivoque. Reste le jeu, « la sacrée congrégation » : il est certain que le prêtre y a pris part, qu'il a porté le ruban rouge de l'Ordre carnavalesque, qu'il s'y est prêté pour se consoler de la mort de sa mère et d'un sien frère, et pour éviter ce qu'il appelle « une sécheresse; » enfin, — et ce n'est pas le trait le moins curieux de cette affaire, — que les *Ordonnances synodales* du premier académicien (1) étaient encore, à la fin du dix-septième siècle, la règle du petit et pauvre diocèse de Vence.

M. PASQUIER donne lecture de sa *Contribution à l'étude du trésor de Saint-Sernin.* Ses notes seront ultérieurement publiées.

Mgr BATIFFOL montre, par quelques citations qu'il éclaire de renseignements lumineux et précis, le grand intérêt qu'offre pour notre Midi en particulier l'ouvrage du R. P. Denifle : *La Désolation des églises, etc., pendant la guerre de cent ans.*

Séance du 22 mai 1900.

Présidence de M. J. DE LAHONDÈS.

Le PRÉSIDENT félicite M. Mérimée, directeur de la Société et doyen de la Faculté des lettres, que le gouvernement espagnol vient de nommer commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Les membres de la Commission du concours de l'année déposent leurs rapports, et la Société statuera sur leurs conclusions dans la prochaine séance. M. l'abbé Auriol est chargé du rapport général.

(1) D'autres documents de l'officialité, que j'étudierai prochainement, montrent aussi que Mgr de Crillon s'attacha à remettre en vigueur ces *Ordonnances* d'un des plus brillants de ses prédécesseurs. Elles dataient de l'époque où Godeau était évêque à la fois de Grasse et de Vence. J'en ai donné une analyse d'après un exemplaire de la 3e édition (1660) dans mon étude des mandements de Godeau pour Vence (*Annales du Midi*, t. X, 1898).

La Société décide d'admettre les travaux sur sujets librement choisis par les auteurs à concourir désormais pour le prix de Clausade, si le sujet désigné par la Société n'a pas été traité convenablement. Le sujet choisi pour 1901 est le suivant : *Nomenclature et description des châteaux du Lauraguais, en distinguant les châteaux de pierre et les châteaux en brique.*

Séance du 29 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Lecture est donnée d'une lettre du directeur de l'Enseignement supérieur annonçant que la demande de subvention pour les fouilles à Vieille-Toulouse a été renvoyée à l'examen du Comité des travaux historiques.

Le Président exprime à M. Joulin le vœu que sa mise à la retraite, loin de l'éloigner de Toulouse, favorise son activité au profit des études archéologiques locales.

Le Président a le plaisir d'annoncer que M. Mâle, notre ancien confrère et actuellement membre correspondant à Paris, vient d'obtenir le prix Foult à l'Académie des Inscriptions pour son bel ouvrage sur *l'art religieux du XIIIe siècle en France.*

Mgr Batiffol présente un manuscrit sur les Pénitents bleus de Toulouse, richement enluminé et qui fut jadis signalé à la Société, par M. du Bourg. Ce précieux souvenir du passé de notre ville vient d'être donné à la bibliothèque de l'Institut catholique.

Après avoir entendu le rapport fait par M. Cartailhac au nom de la commission nommée à cet effet, la Société, au scrutin secret, nomme membre correspondant M. l'abbé Hermet, curé à l'Hospitalet (Aveyron).

Après discussion, la Société vote et classe ainsi qu'il suit les travaux envoyés au concours de l'année.

PRIX OURGAUD.

Décerné à un travail manuscrit et inédit sur un sujet inédit historique ou archéologique, au choix de l'auteur.

M. Lamouzelle, docteur en droit, à Toulouse. — *Les statuts du corps de métier toulousain des fourbisseurs d'épée du commencement du XVIIIe siècle.*

Médaille de vermeil :

M. L. Canet, professeur au lycée de Tarbes. — *Essai sur l'histoire du collège de Tarbes pendant la Révolution.*

Médaille d'argent :

M. Auguste Grèze, à Valence d'Agen. — *Valence d'Agenais.*

Médaille de bronze :

M. le Dr Delaux. — *Notice sur Saint-Martin-du-Touch.*

Mention :

M. l'abbé Marsan. — *Une élection épiscopale à Saint-Bertrand-de-Comminges. — Contribution hagiographique Saint-Missolm.*

PRIX POUR LES TRAVAUX IMPRIMÉS.

Médaille de vermeil :

M. Emile Bonnet, avocat à Montpellier. — *Les jetons des états de Languedoc. — Bibliographie du diocèse de Montpellier.*

M. l'abbé Hermet, curé de L'Hospitalet (Aveyron). — *Statues menhirs de l'Aveyron et du Tarn.*

Rappel de médaille d'argent avec éloges :

M. A. Vidal, d'Albi. — *Les comptes consulaires d'Albi* (Des portions de cet ouvrage avaient été couronnées en 1898).

Médailles d'argent :

M. l'abbé Daux, missionnaire apostolique de Montauban. — *Le pèlerinage à Compostelle.*

M. H. Jaudon, avocat général à la Cour d'appel de Toulouse. — *La question du blé au parlement de Toulouse.*

Médaille de bronze :

M. l'abbé B. Taillefer. — *Ma paroisse : Histoire de Lauture et Cazillac.*

Mention :

M. J.-P. Claverie. — *Notice historique sur la ville de Grenade* (imprimés et mss.).

POUR SERVICES RENDUS.

Médaille d'argent :

M. Pont, lieutenant-colonel en retraite. — Don d'une importante collection d'ouvrages imprimés.

La séance pour la distribution de ces récompenses, précédée des lectures ordinaires, aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Au nom de M. Barrière-Flavy, absent, M. Cartailhac donne lecture du premier chapitre de son grand ouvrage sous presse : *Les arts industriels des barbares envahisseurs de la Gaule.*

Séance du 5 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président annonce à ses collègues la perte qu'ils viennent de faire en la personne d'un des membres correspondants de la Société les plus éminents.

M. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, a été emporté presque subitement, à Compiègne, saisi par une émotion douloureuse, au moment où il se rendait chez un de ses amis qui venait de perdre son fils.

Il dirigeait la Société fondée par M. de Caumont depuis l'année 1884. Il avait succédé à M. Léon Palustre, absorbé par la publication de son grand ouvrage sur la renaissance française, justement après le Congrès tenu cette année-là dans l'Ariège. Il était venu plusieurs fois à Toulouse, et avait même assisté à l'une de nos réunions du mardi pendant un séjour qu'il y fit, il y a trois ans, pour étudier nos œuvres d'art monumental. Il y avait passé, l'année dernière, la semaine du Congrès, et avait accompagné les excursionnistes à Carcassonne, à Saint-Bertrand-de-Comminges et à Albi.

Sa direction a été marquée par autant d'autorité due à la variété et à l'étendue de ses connaissances que par l'aimable bienveillance de ses rapports avec ses collègues. Il représentait à souhait la Société par sa tenue et l'élégance de sa parole dans les occasions nombreuses où elle avait à se montrer. Il dirigeait aussi la publication, un peu lente, du *Bulletin monumental*, vaste recueil qui contient l'histoire et la description des édifices français et de toutes les œuvres d'art qui se rattachent à eux.

Ses nombreux amis de toutes les provinces du Nord se sont réunis pour lui rendre les derniers devoirs. Notre ancien secrétaire général, Mgr de Beauvais, a tenu à lui donner l'absoute.

Le Secrétaire adjoint signale, entre autres, dans la correspondance

imprimée, l'article publié par M. le comte de Resseguier dans le dernier fascicule de la *Revue des Pyrénées : Mon vieux Toulouse.*

Il signale, en outre, une notice biographique sur M. J.-P. Bladé dans la *Revue de Gascogne.*

M. le Président offre l'*Histoire de saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1068)*, par M. l'abbé Breuils, et l'*Etude sur le prieuré de Saint-Orens*, par M. l'abbé Caneto; enfin, le dessin d'un sarcophage en marbre blanc, du cinquième siècle, trouvé à Lavaur (Tarn), en 1866, par M. Grellet-Balguerie.

M. Saint-Raymond, membre résidant, lit l'éloge de notre regretté confrère M. Bernard Benézet, décédé le 23 mai 1897. Cette notice paraîtra, selon l'usage, dans les *Mémoires* (t. XVI).

Séance du 12 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Lecture est donnée de quelques lettres de remerciements adressées par les lauréats du concours.

La correspondance imprimée contient, entre autres, une brochure sur *Le centenaire du tribunal de première instance de Toulouse*, par M. Léon Deloume.

M. le baron de Rivières donne lecture d'un mémoire sur *les statues tombales du musée des Augustins*; à son texte sont jointes de très belles photographies exécutées par M. Cl. Lassalle. Le tout sera publié dans le tome XVI de nos *Mémoires.*

M. Graillot rend compte d'une visite par lui faite à l'abbaye de Saint-Hilaire, près Limoux, et dont il indique l'intérêt.

Séance du 19 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président lit une lettre à lui adressée par M. Rohault de Fleury, qui lui envoie des vues d'anciennes églises de Toulouse, extraites d'un manuscrit du treizième siècle acheté dans cette ville et actuellement à Avignon.

M. Louis Deloume dit qu'il s'est rendu, avec MM. Regnault et Cau-Durban, à Frontignan (Haute-Garonne), pour voir les débris

de mosaïques signalés à la Société par M. Ajax. Tout avait été malheureusement recouvert de terre.

En revanche, il a pu commencer utilement, à Martres-Tolosanes, les négociations qui permettront au musée de Toulouse d'entrer en pleine possession de toutes les antiquités recueillies au cours des fouilles dirigées par M. Joulin pour le compte et au nom de la Société.

M. Lécrivain annonce que Mgr Batiffol a vu récemment le nouvel évêque de Rodez et l'a entretenu du déplorable état des antiquités reléguées dans les sous-sol du palais épiscopal. Mgr de Franqueville a promis de leur procurer un meilleur asile plus digne d'elles.

Séance du 26 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. l'abbé Auriol apporte sa contribution, qui sera ultérieurement publiée, à l'étude du trésor de Saint-Sernin.

M. J. de Lahondès donne lecture d'une note sur

Le journal d'un curé de Mas-Cabardès, 1595-1643.

Guillaume de Planès demeura curé, recteur comme on disait alors, du Mas-Cabardès du 15 février 1595 aux premiers jours de mai 1653. Il eut soin de tenir un registre des naissances, des décès et des mariages, en notant les événements les plus frappants survenus dans sa paroisse.

Au 15 février 1649, après cinquante-quatre ans de ministère, il avait inscrit 1,930 naissances, 2,012 décès et 1,372 mariages. On voit que si, comme aujourd'hui, les décès l'emportaient sur les naissances, ce n'était que d'un petit nombre et, d'ailleurs, il faut tenir compte de l'épidémie meurtrière qui sévit dans tout le midi de la France en 1629 et 1630.

Les premières victimes furent Jean Vessières et ses deux fils, qui moururent le 3 et le 5 décembre 1628; sa fille Bernarde mourut le 14. La communauté, effrayée par le nombre des malades, appela de Carcassonne le médecin Carroubié et le chirurgien Birbet. En général, quand un membre d'une famille était frappé, tous les autres ne tardaient pas à succomber. A la fin de décembre, vingt habitants étaient déjà morts de cette peste; en janvier et février, vingt et un les suivirent. Dans l'année 1629, cinquante

et un avaient disparu. Les malades, aussitôt après leur mort, devenaient noirs, et plusieurs de ceux qui moururent dans les métairies furent enterrés dans un champ voisin, pour ne pas répandre la contagion.

L'épidémie s'apaisa en 1630, mais reprit l'année suivante, et sept habitants en moururent.

Dès le 24 décembre 1628, les paroissiens du Mas-Cabardès firent vœu, pour être délivrés de la maladie contagieuse, de réciter le chapelet pendant quarante jours, et après, trois fois la semaine durant une année, puis de jeûner la veille de la fête de saint Fabien et saint Sébastien, protecteurs contre les épidémies, de faire une procession le jour de cette fête et une autre le jour de saint Roch.

L'évêque Vital de Lestang donna son approbation à ce vœu le 20 mars.

Mais l'épidémie fut beaucoup plus meurtrière à Carcassonne et surtout à la Cité, où elle s'était répandue dès le mois de mai, si violemment, que « tant de ceux qui ont tenu bon que de ceux qui s'en sont allés, il n'y a pas quatre maisons qui ne soient atteintes. » Au mois de septembre, une partie du chapitre cathédral, fuyant la contagion, vint s'établir au Mas-Cabardès, se confiant à l'air plus pur des montagnes, et les offices canoniaux commencèrent dans l'église paroissiale le 17. L'évêque s'y transporta lui-même et y passa les journées du 14 et 15 janvier suivants pour y régler la tenue de ces offices.

Le chanoine théologal, Jean Castanié, mourut au Mas le 15 avril 1633.

Le chapitre y demeura donc assez longtemps, et le vœu qu'avait exprimé le bon curé à son arrivée ne fut pas exaucé de sitôt : « Que Dieu par sa bonté vulhe faire cesser la maladie et que chacun puisse se retirer à son giste. »

Quelques morts de jeunes enfants sont signalées à la marge par la mention de grand scandale. Ce sont des enfants de moins d'un an trouvés morts dans le lit de leur mère. Les prédicateurs et les confesseurs ne cessaient de défendre aux mères et aux nourrices de garder leurs jeunes enfants dans leur lit; c'était une des recommandations à laquelle ils attachaient le plus d'importance; parfois ils réservaient à l'évêque seul le pouvoir d'absoudre de son infraction, dont, en effet, plusieurs petits êtres étaient victimes.

Dans ses poésies sur le tableau de la vie chrétienne, le père Amilia insiste sur cet abus de la paresse des mères et des nourrices. Ainsi, dans l'examen de conscience :

As mes al lieit toun efan
Daban la fi de l'annado,
Sio trop petit o trop gran ?
Ques prou per esse dannado.

Et dans une autre pièce analogue :

As endourmit l'éfan, la neit,
Trop gran o petit dins toun lieit?
Mantan aqui perd l'innoucenço (1).

Lorsqu'un jour, et une seule fois dans l'espace de cinquante-huit années, un enfant naquit sans père avoué, le bon curé, naïveté pieuse ou malice, écrivit en marge : Miracle.

Quand c'étaient deux jumeaux qui venaient au monde, il écrivait : Coup de maître.

En tête des mariages de chaque année il citait le texte biblique : *Crescite et multiplicamini et replete terram.*

Le jeudi 5 février 1637 mourut noble Pierre de Cansac, seigneur de Roquefère, La Bastide et Lafajolle, et il fut enseveli le lendemain dans la chapelle Sainte-Lucie de l'église paroissiale, avec messe chantée et onze prêtres qui reçurent chacun 3 livres, avec une demi-charge de bon vin et dix pains de froment pour leur repas.

Madame ou plutôt Mlle de La Bastide, comme on disait alors, sa femme, était morte en 1631 de la contagion à Toulouse, au faubourg Saint-Michel, où elle avait été voir sa fille, mariée au baron de Lafage et de Lavalette. On célébra un service pour elle au Mas les 10 et 11 novembre.

Mais les honneurs les plus solennels dont il soit fait mention furent ceux de la sépulture du marchand François Nègre, mort le 27 décembre 1606. Treize prêtres y assistèrent. La petite ville du Mas était riche alors par les fabriques de drap, entièrement disparues aujourd'hui (2).

Les guerres avec l'Espagne attiraient souvent des troupes dans la contrée ; les cavaliers de la compagnie du duc d'Anguien et de la compagnie du maréchal de Schomberg demeurèrent au Mas du 28 septembre au 13 octobre 1639 ; un jeune soldat, originaire du Berry, y mourut.

Quatre ans auparavant, le 4 octobre 1635, un jeune soldat du Rouergue mourut aussi ; il était huguenot et refusa de se confesser.

Mais le pieux curé reçut en octobre 1605 l'abjuration de Françoise-Anne Gaches, qui était de la religion et qui fut absoute par l'évêque ; elle épousa ensuite un métayer, Jacques Galibern.

Une métairie dans le voisinage du Mas porte le nom de *La Galiberne.*

Le bon curé mentionne aussi avec détails et en termes touchants de pro-

(1) Edition Pomiès. Foix, 1897, p. 188, 193.

(2) Le Mas Cabardès avait une école : « Le samedi XXXe jour du moys de juillet (1639) est décédé un enfant appelé Jean, âgé d'environ un an et demi, de Benoist de Lachèze et d'Anne de Malvesin. Les pères et mères de la ville de Bourdeaux demeurent en ce lieu depuis la Toussaint pour nostre escolle. »

fonds regrets la mort de son neveu bien-aimé, Jean Planes, qui suivait à Toulouse le cours de théologie des Pères jésuites et qui succomba à l'âge de vingt-trois ans, le 21 janvier 1623. Il fut enseveli au cloître de Saint-Etienne, devant la chapelle de Saint-Joseph ; dix prêtres assistèrent à la cérémonie, avec une quarantaine d'écoliers qui portaient une torche à la main et « quantité de personnes honorables et de peuble. »

G. de Planès a soin de noter aussi les événements mémorables : la réception, le 24 février 1605, du mandement de l'évêque de Carcassonne, lui enjoignant de recevoir le saint et sacré universel concile de Trente, de faire les saints offices et d'administrer les sacrements selon sa teneur ; la nouvelle aussi arrivée par un imprimé le jour de la Saint-Michel, 1638, de l'heureuse délivrance de la reine, « laquelle s'accoucha le dimanche à onze heures un cart avant midy, cinquième jour du mois de septembre, d'un dauphin que prie la Majesté divine que lui donne longue vie et qu'il nous comble d'une paix générale. Le parrain est Sa Sainteté Urbain huitiesme, pape de l'esglise, la marraine madame la princesse de Condé. »

La prière de l'humble curé de montagne fut entendue au ciel. Le royal enfant devait, en effet, avoir une longue vie et, s'il ne fit pas régner toujours une paix générale, il ne manqua pas de faire quelque figure dans l'histoire.

Les phénomènes météorologiques furent aussi soigneusement signalés :

« Mémoyre soit que le XIIe jour du moys d'octobre mil six cens cinq, un mercredy, entre douze et une heure, la créature lumière du ciel qui est le soleil, s'est éclipsée presque du tout. Dieu nous en donne tout bien. »

Pendant cette éclipse en effet, les onze douzièmes du soleil furent cachés par la lune.

Elle inspira à Toulouse huit vers latins fort ampoulés, que l'on traça sur une feuille de vélin auprès du tombeau du très médiocre versificateur Jean Galand, enterré aux Cordeliers, mort quelques jours auparavant. Ils disaient qu'Apollon, dieu des poètes, avait lui-même conduit le deuil de la poésie, et caché sa lumière, quand la lumière des poètes s'était éteinte (1).

Le 3 décembre de la même année, une inondation causa de grands dommages dans les terres de la communauté.

Un tremblement de terre effraya fort, le 28 août de l'année suivante.

Le 6 octobre 1609, une nouvelle inondation des torrents de Doulhols et de l'Orbiel ravagea la vallée et fit s'écrouler plusieurs maisons du village.

Le 3 avril 1611, jour de Pâques, le froid fut très vif, la neige tomba en abondance, et le lendemain la montagne en était recouverte par une épaisseur de plus de deux pans.

Enfin, dans la dernière quinzaine d'octobre et pendant le mois de no-

(1) L. de Lavergne, *Mém. de la Soc. Arch. du Midi de la France*, I, 150.

vembre 1618, une aurore boréale en forme de faucille, dont le brave recteur ne s'explique pas la nature ni n'indique le nom, causa aussi beaucoup d'effroi, de même qu'une comète qui apparut à la fin de novembre, qu'il prenait pour une forme nouvelle de l'étoile Lucifer. « Dieu, » ajoutait-il en mentionnant ce phénomène, « par sa saincte miséricorde, bonté et grace nous vulhe détourner son ire de nous. »

Dans les dernières semaines de la vie de Guilhaume de Planès, le prêtre et chanoine Guilhaume Murailhe écrivit les décès et baptêmes et prit pour la première fois le titre de recteur le 11 mai 1653. G. de Planès devait avoir rendu son âme à Dieu peu de jours auparavant.

Les premières années du registre sont rédigées en langue romane; le français est adopté en 1606.

M. Félix Regnault offre, au nom de M. Auguste Portes, un plan des fouilles de Martres fait par M. Ferré pour M. Lebègue, et qui fut vendu avec la bibliothèque, à la mort de ce dernier.

Séance du 3 juillet 1900.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Noguier, de Béziers, l'un des doyens de l'archéologie méridionale. Il adresse les félicitations de la compagnie à notre confrère M. Antonin Deloume, nommé doyen de la Faculté de droit.

M. le baron de Rivières communique un petit bronze de l'empereur Tacite qui régna six mois en l'année 275 après J.-C. :

Au droit, buste radié à droite.

Légende : IM(perator) C(æsar) M(arum) CL(audius) TACITVS AVG(ustus).

℞ Hygiée debout à gauche, nourrissant un serpent sur un autel.

Legende : SALVS AV(gusti).

Légende : XXIΔ.

Cette pièce saucée, qui n'est pas des plus communes, du règne de Tacite, a été frappée à Rome.

Elle a été trouvée à Rivières (Tarn) dans le mois de juin 1900 et dans le même champ où ont été trouvées, il y a un an, deux médailles romaines (voir le *Bulletin* de la Société de l'an dernier).

M. le Président entretient la Société de la mort et des funérailles de M. de Marsy.

M. le baron de Rivières apporte sa contribution à l'étude du trésor de Saint-Sernin. Son travail sera ultérieurement publié avec ceux de ses collègues de la Commission spéciale.

M. Graillot, qui revient d'une excursion à Rieux, dénonce le péril d'être vendu que court le lutrin du chœur en fer forgé.

M. Delorme présente une clochette de lépreux.

Séance du 10 juillet 1900.

Présidence de M. Louis de Malafosse.

M. Louis Deloume dit qu'il est devenu acquéreur, au nom de la Société, de tous les droits qu'avaient les quatre propriétaires des champs fouillés à Martres-Tolosane sous la direction de M. Joulin. Ces droits consistaient en la moitié de la valeur des objets découverts.

Grâce au désintéressement de ces propriétaires et à leur désir de voir les trouvailles de Martres réunies au Musée de Toulouse, le prix total des acquisitions ne s'est porté qu'à 830 francs, soit :

Pour les époux Arné, dont le lot comprend de nombreuses et artistiques sculptures.	700 fr.
Pour M. Guillaume Saboulard.	70
Mme Saboulard née Dupeyron.	50
M. Gabriel Féraud.	10
Total.	830

M. Deloume propose que des remerciements soient votés à ces propriétaires pour la bonne grâce qu'ils ont mise à faciliter la transaction.

Les fouilles des quatre dernières années, faites au nom de la Société archéologique, doivent lui faire grand honneur.

Elles ont procuré, par les remarquables plans et rapports (à publier) de M. Joulin, son délégué, une solution importante aux questions soulevées depuis un siècle et établissent définitivement qu'il y a eu à Chiragan une très belle villa gallo-romaine.

Elles ont produit en outre un résultat précieux au point de vue

des trouvailles qui vont revenir au Musée de Toulouse et augn les trésors qu'il renferme.

La Société adopte avec empressement les propositions de M. Deloume et le félicite de l'heureux résultat de ses démarches. discussion, il est décidé que la Société ayant dès à présent l priété des antiques et, par suite, la responsabilité de leur con tion en attendant qu'ils soient rétrocédés à la ville pour com la galerie du Musée, M. Deloume voudra bien les faire trans à l'hôtel d'Assézat, où tout sera disposé pour les recevoir abriter.

M. de Lahondès, interprétant le vœu unanime de la Sociél mercie aussi M. Joulin d'avoir bien voulu être son délégué a dévouement et le succès que l'on sait et auquel l'Institut lui a rendu hommage.

Sont nommés pour 1900-1901, membres du Comité d'impre MM. Brissaud, Auriol et Lécrivain, et membres du Comité mique : MM. Pasquier, Delorme, Saint-Raymond. — Memb la Commission de permanence : MM. Delorme, Pasquier, Dr delon, Privat.

TABLE SOMMAIRE DU BULLETIN

N°s 25 ET 26

ANNÉE 1899-1900

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom, et pour lequel le sujet est donné d'avance par la Société.

Ce prix sera décerné en 1901 au meilleur travail *sur les châteaux du Lauraguais, pierre ou brique*; les auteurs pourront limiter leur étude, s'ils le veulent, à une époque déterminée. Si aucun mémoire sur ce sujet n'est jugé digne du prix, la Société pourra l'accorder à tout ouvrage sur un autre sujet. Les auteurs ne se feront pas connaître avant le jugement et mettront leur nom dans un pli cacheté.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

La Société décerne aussi des prix d'encouragement aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Les ouvrages imprimés dans l'année relatifs à l'histoire ou à l'archéologie peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets **avant le 1er avril**, au secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier	30 fr.	Tome VII	30 fr.
— II	20	— VIII	6
— III	20	— IX	20
— IV	20	— X	8
— V	20	— XI, XII, XIII, XIV	6
— VI	30	— XV, fasc. I et II, chac.	2

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé	2 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1869-1887)	10 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1900)	10 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 18[illegible]. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au premier mardi d'août.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril.**

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assezat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. l'abbé LESTRADE, secrétaire adjoint.
Bon DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. BRISSAUD.
AURIOL.
LÉCRIVAIN.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

AVIS IMPORTANT

Prière aux membres de la Société de faire parvenir très exactement à M. le Secrétaire général tout changement de résidence et d'adresse pouvant les intéresser.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03970 3098

